This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Mr Arthur A. Walker

UNS. 168 i. 30

New basement
3

LETTRES
DE LA MERE
MARIE ANGELIQUE.

[illegible]

LETTRES

DE LA REVERENDE MERE

MARIE ANGELIQUE.

ARNAULD

ABBESSE ET

REFORMATRICE

DE

PORT-ROYAL.

TOME SECOND.

A UTRECHT,
Aux Depens de la Compagnie.

M. DCC. XLII.

LETTRES

DE LA REVERENDE MERE

MARIE ANGELIQUE

DE SAINTE MAGDELEINE

ARNAULD

Abbeſſe & Reformatrice de Port-Royal.

LETTRE CCCLXX.

A M. Arnauld le Docteur. Sur la nouvelle Election qu'on avoit fait d'elle le 29. Novembre 1651. & ſur les diſpoſitions de ſes Religieuſes. 1651.

JE vous remercie très humblement, mon très cher Pere, de vos ſaintes prieres, pour nos Sœurs & pour moi. Elles ſemblent dans une toute nouvelle diſpoſition à notre égard; & quoique toutes les autres Elections ſe ſoient bien paſſées par la miſericorde de Dieu, il a paru en celle-ci quelque choſe d'extraordinaire: ce qui ne m'empêche pas de beaucoup craindre, connoiſſant mon extrême foibleſſe. Toute ma conſolation eſt dans le deſir que Dieu me donne d'obéir & de dependre en tout, puiſqu'il m'a fait tant de graces que de me m'avoir

Au comm. de Decembre.

1651. donné une perſonne à qui je puis le faire en toute aſſurance. Je vous ſupplie, mon très cher Pere, de prier Dieu qu'il me faſſe la miſericorde d'obéir toujours fidellement, & de lui ſacrifier tous les jours ma volonté avec ſon Fils Notre Seigneur Jeſus-Chriſt.

LETTRE CCCLXXI.

A la Sœur Marie de l'Incarnation le Conte. Sur ſon retour à Port-Royal des Champs.

3. Decembre. LA diſpoſition où Dieu vous met par ſa grace, ma très chere Sœur, vaut incomparablement mieux que ma chetive preſence, & me fait eſperer que nonobſtant mon indignité vous m'obtiendrez de ſa grace d'être plus utile à vous & aux autres, que je n'ai été puiſque Dieu donne ſa grace aux Religieuſes par leurs Superieures ſelon qu'elles ſont envers lui & le regardent en elles. Il me fait la grace de n'être pas dans l'empreſſement pour mon retour, ſans prejudice du deſir qu'il m'a donné, comme je le crois, pour le deſert & pour toutes celles qui y ſont. Vous leur pouvez dire doucement que je ne puis aller auſſitôt que je deſirerois, mais qu'elles ſe peuvent aſſurer que je ne perdrai pas un moment pour m'y diſpoſer, comme il eſt vrai. Je les ſalue très humblement & les ſupplie de prier Dieu qu'il me diſpoſe à bien ſolemniſer ſon ſaint avenement, par la conſideration des ſaintes vertus de Notre Seigneur qui eſt venu s'aſſujettir aux plus grandes miſeres de notre nature & dans une humiliation prodigieuſe. Je ſuis toute à vous, &c.

LET-

LETTRE CCCLXXII.

A la Mere Prieure de Gif. Au ſujet de l'affaire de ſon Abbeſſe.

JE vous plains, ma chere Mere, plus que je ne vous puis dire, dans votre affliction; mais il faut adorer les jugemens de Dieu, & en nous humiliant de tout notre cœur ſous ſa divine juſtice eſperer toujours en ſa miſericorde. Sa ſageſſe infinie a mille moyens pour nous delivrer de nos peines, ou nous les rendre utiles à notre ſalut, quoiqu'elles y ſemblent contraires. J'ai peine à me perſuader que l'affaire de votre Abbeſſe ſoit expediée, quoiqu'on vous le diſe, & j'ai été très aiſe d'apprendre que Meſſieurs vos Superieurs avoient empêché le voyage de M. votre Confeſſeur. Si on avoit une de vos Lettres, on l'envoieroit auſſi-tôt à la Cour, & indubitablement ſur votre conſentement on expedieroit l'affaire. C'eſt pourquoi je m'imagine qu'on vous preſſe ſi fort; & il me ſemble que hors vos deux Superieurs, vous ne vous devez fier à perſonne, quelque belles paroles qu'on vous diſe. Tel vous trompera qui ne le penſera pas, parce qu'il ſera trompé par un autre. Cependant on gagne toujours le tems, en vous faiſant ceſſer vos pourſuites. Au moins, ma chere Mere, ne ceſſez pas d'en faire auprès de notre bon Dieu, & qu'il ſoit toujours votre eſperance 5. Dec.

Ne faites rien contre vous, quoiqu'on vous diſe, hors ceux qui ont pouvoir de la part de Dieu de vous commander. J'oſe vous ſupplier, ma chere Mere, de vous garder d'un ſecret orgueil, à cauſe que

1651. vous avez été nommée. Vous penſerez peut-être que ſi vous tardez trop à rendre ces pretendus devoirs, on croira que c'eſt par reſſentiment de votre interêt. Cela pourra peut-être vous tenter long-tems, même après que l'affaire ſera faite, ſi Dieu le permet, & vous fera tomber dans des complaiſances contre votre conſcience, ou en de faux ſilences dans leſquels on peche bien ſouvent autant que par les paroles, & on s'en apperçoit moins. Pardonnez-moi, ma chere Mere, cette liberté. Ma propre corruption & l'experience de tant d'années me fait tout craindre pour ceux que j'aime. J'ai tant paſſé de perils & fait tant de fautes que j'ai appris à mes depens les ruſes de notre ennemi & de notre propre corruption. J'en decouvre tous les jours de nouvelles, auxquelles l'unique remede eſt d'avoir un continuel recours à Dieu, & de ſe ſeparer autant qu'il nous eſt poſſible des creatures, hors l'abſolue neceſſité. Vous ferez très bien de ne parler de vos affaires à qui que ce ſoit.

Je ſouhaiterois, ma chere Mere, que vous fuſſiez toutes dans une parfaite union, comme les ſaints Apôtres, & dans une continuelle oraiſon. Il me ſemble qu'il eſt poſſible que Dieu ne vous donne pas une Abbeſſe ſelon ſon cœur. Attirez au moins le plus que vous pourrez de ſes graces; & ne croyez pas, ma chere Mere, que je penſe mal de votre Communauté en vous diſant ceci. Mais je connois les Filles & qu'elles ſont foibles, ſujettes à ſe diſtraire & à repandre leurs eſprits dans de vaines craintes, vaines eſperances, vains deſirs, vaines pretentions; & qu'en di-

disant souvent, *il faut bien prier Dieu*, on ne le fait gueres. Au moins ce malheur m'arrive souvent. Je dis qu'il le faut faire, parce que je suis très persuadée par les paroles de Notre Seigneur, que c'est le plus puissant moyen d'obtenir sa misericorde, & je ne le fais pas de la maniere qu'il nous le commande, parce que je suis miserable. Priez Dieu pour moi, ma très chere Mere, comme je vous puis assurer que je desire le faire pour vous de tout mon cœur. Obligez-moi d'assurer ma Sœur de S. Maur, que je suis toute à elle, & la bonne Sœur Françoise. Quand vous ne seriez que vous trois dans la parfaite union, ne vous découragez pas, puisque Notre Seigneur promet qu'il sera au milieu de vous, pourvû que de votre part, comme je n'en doute pas, vous soyiez aussi unies aux autres. 1651.

LETTRE CCCLXXIII.

A la Sœur Marie de l'Incarnation le Conte. Elle lui donne divers avis sur la conduite de Port-Royal des Champs.

IL y a apparence, ma très chere Sœur, que Dieu ne veut pas que nous ayons sitôt la joie de nous revoir, mon rhume ne diminuant point; & sans un miracle manifeste, il ne passera pas sitôt. Il faut, ma chere Sœur, nous resoudre à tout ce qu'il plaît à Dieu, & prendre ce tems pour nous preparer à nous entr'aider & à procurer aux autres de bien faire. Invoquons sans cesse le divin Messie, afin qu'il daigne naître en nous. Nous n'aurons plus alors besoin de rien, & tout le reste nous sera utile. 12. Decembre.

M. Arnauld s'applique trop aux enfans,

1651. c'eſt-à-dire qu'il leur fait trop paroître ſa charité. Elles en abuſent, s'en élevant au lieu de s'en confondre. C'eſt le propre des enfans, & de ceux qui ont les mauvaiſes qualités de l'enfance.

Ne craignez point notre retardement, Dieu vous ſoutiendra. N'apprehendez point tant de faire contre mon intention, qui ne s'oppoſera point à ce que vous jugerez bien. Hors le peché rien n'eſt important, & je ſai bien que vous le retrancherez, auſſi bien qne les occaſions, tant que vous le pourrez. Ne ſongez point à ce que vous dites, que je trouverai du dechet au troupeau par votre mauvaiſe conduite: mais eſperez que le paſteur du troupeau vous aidera & le gouvernera lui-même par vous Il n'y a que lui que connoiſſe vraiment le dechet & le profit puiſqu'il voit le fond des cœurs. Ne vous étonnez point de tous les petits embarras, regardez Dieu, retranchez ſans heſiter ce que vous jugez à propos, & tenez ferme auſſi où il le faudra.

Il faut prier Dieu pour cette fille*: Les paroles ne lui ſervent de rien que d'amuſement. Elle a une ſi forte & ſi ſotte confiance en elle-même qu'elle abuſe de tout. Je crains qu'elle n'ait beſoin d'une longue priſon, pour revenir à elle: nous verrons. Cependant il la faut écouter quelquefois, & lui repondre peu, lui faiſant entendre doucement qu'elle a grand ſujet de craindre,

* [Cette fille étoit ma Sœur Antoinette de Sainte Foi le Roi qui avoit été Novice pour le Chœur, mais elle ne put y parvenir à cauſe de ſon naturel quoique d'ailleurs elle eut beaucoup de crainte de Dieu.] Voyez ſa Vie à la fin de la III. Partie des Memoires de la M. Angelique.

dre, mais que neanmoins il ne faut pas se 1651.
desesperer en renonçant à son salut, auquel il faut travailler jusqu'à la mort en craignant & esperant tout ensemble. Elle a grande raison de craindre M. Singlin, après la charitée extrême qu'il a exercé envers elle. Les personnes ne reviennent que lorsqu'elles voient qu'on connoît leur malice, & que l'on confond leur orgueil: ce qui se fait mieux par le silence & l'abandon, auxquels il faut joindre une nouvelle & plus exacte solitude devant Dieu, en le priant avec plus d'instance pour elles. Recommandez-la aux Sœurs, sans la nommer.

Assurez-vous que la Mere Agnès & nous ne vous oublierons pas. Cet ébranlement que vous avez eu, ne servira qu'à vous affermir & à vous faire dire: *Bonum mihi quia humiliasti me*, &c. Nos recommandations à nos Sœurs; je les prie de se separer de toutes choses pour s'appliquer à Notre Seigneur Jesus-Christ naissant & aux circonstance de ce divin mystere. Je les prie de m'obtenir l'esprit de la sainte pauvreté.

LETTRE CCCLXXIV.

A la même. Sur son retour à Port-Royal des Champs, & sur diverses choses qui regardoient le gouvernement de cette Maison.

IL fut resolu hier au soir, ma très chere Sœur, que je ne m'en irois pas encore. Il y a plusieurs affaires qui semblent m'obliger à demeurer, de sorte que j'ai eu peur de desobéir à Dieu en suivant ma forte inclination de retourner. Je loue Dieu de ce qu'il vous conserve ses graces interieures, j'espere que sa bonté vous les accroîtra tou- 15. Decembre.

1651 jours & qu'il nous donnera une double ſatisfaction de nous revoir, nous étant plus ſoumiſes à ſa volonté. Vous experimenterez que ſans cela on ne fait que ſouffrir au lieu de profiter.

M. Singlin m'a dit que tout va bien: j'en loue Dieu de tout mon cœur. Je vous prie de faire bien nos recommandations à nos Sœurs, & de leur dire que Notre Seigneur veut nous preparer les unes & les autres par les graces de ſa naiſſance à nous revoir, afin que la chair & le ſang, auſſi bien que la vaine joie, n'aient plus de part à notre union: mais que nous n'agiſſions plus que par ſon eſprit & la grace de ſa ſainte Incarnation.

Vous avez très bien fait de ne pas croire ma Sœur N. qui vouloit vous faire donner les étrennes à vos nieces. Je l'euſſe trouvé mauvais, & ne vous l'euſſe peut-être pas dit. Il eſt vrai que cela eût été de conſequence, & que nous n'obſervons la pauvreté en rien qu'en nous privant du plaiſir de donner qui eſt ſelon mon inclination des plus grands. Ma Sœur N. n'auroit pas du acheter ces petites bêtes, & vous euſſiez encore mieux fait de ne les pas envoyer à la petite de Montglat *: vous lui euſſiez donné exemple. Vous ne ſauriez croire combien cela eſt important: les Religieuſes commencent toujours & entretiennent la proprieté par ces petits preſens.

Je n'ai oſé faire acheter des images pour donner à nos petites qui m'en ont donné, &

* C'étoit une Niece de Madame d'Aumont, qui étoit Penſionnaire à Port Royal. Elle fut depuis Abbeſſe de Gif.

& ſi je l'euſſe fait je m'en fuſſe confeſſée. Car outre que j'eſtime que l'on doit ſe priver de ces ſatisfactions vaines, les pauvres mourans de faim, on ſe doit priver de ce qui eſt même neceſſaire. Nos enfans ont demandé à leurs parens de l'argent pour les étrennes, & ont tout donné aux pauvres. Ne faites pas de reflexions ſur le paſſé, mais ſur l'avenir. Si vous entendez parler d'un petit panier de fruit qu'on a envoyé à mon frere, ſachez qu'il a été donné, & j'ai toleré & non pas approuvé qu'on l'ait envoyé, quoiqu'il y ait quelque raiſon. Mais croyez-moi, ma chere Sœur, ſi nous amortiſſions plus nos ſentimens & rejettions les raiſons de ſuivre les ſatisfactions qui paroiſſent innocentes, nous recevrions de la bonté de Dieu le centuple de ſes divines conſolations, qui nous rendroient plus fortes contre nos ennemis; au lieu que nous nous affoibliſſons toujours, en donnant lieu à nos inclinations. 1651.

M. Singlin ne juge pas à propos que je retourne ſitôt après l'élection, pour ne pas contriſter les Sœurs qui paroiſſent très bien diſpoſées. Il eſt vrai que je n'ai point encore vu tant de temoignages d'affection & de joie que cette fois, accompagnés de devotion & d'action de graces. J'eſpere que Dieu vous ſoutiendra. Notre Seigneur qui vous a delivrée de l'aveuglement où vous avez été à l'égard de la dependance où l'on doit être pour bien conduire, vous y fortifiera davantage, & vous en fera connoître la neceſſité, ſans laquelle on ne peut être utile à ſoi-même, à plus forte raiſon aux autres. Cette parole de la ſainte Ecriture & de notre regle nous doit

1652. être toujours presente, de faire toutes choses avec conseil.

Je vous prie de dire à la personne dont vous m'avez écrit, ce que je differois de lui dire moi-même, & que je n'aurois osé lui dire qu'à present qu'elle est bien disposée : savoir que dans la verité elle étoit autrefois sans conduite pour les choses essentielles, & qu'elle ne subsistoit que par la raison, l'amitié & la civilité humaine, qui lui faisoient rendre des devoirs & des deferences à ses Superieures, & que tout cela n'étoit compté devant Dieu que comme de la paille & du foin qui devoit perir dans le feu, & la mettoit au hazard dans de fâcheuses rencontres de perdre même le fondement de la charité, dont Dieu par sa misericorde la preservée & dont elle le doit remercier toute sa vie. Car je la vois à present vraie Religieuse, & dans l'assurance que peut donner à une ame la conduite & la vraie dependance. Autrefois on la voyoit broncher sans oser la tenir ferme de peur de la blesser. A cette heure, Dieu aidant, on ne craindra plus, puisqu'elle a perdu ses vaines craintes & sa paresse d'esprit, qui lui faisoit croire que si elle sortoit d'elle-même elle trouveroit la lionne en son chemin. Je suis, &c.

LETTRE CCCLXXV.

A M. de Gondi Archevêque de Paris. Elle le prie de faire justice du Livre du Pere Brisacier.

17. Decembre. MONSEIGNEUR. Vous savez que je ne vous ai point encore importuné de mes plaintes depuis tant d'années que nous souffrons la persecution de plusieurs calomnies

nies que les Peres Jesuites ont faites contre nous, desquelles je vous puis assurer, Monseigneur, que je n'ai point eu de ressentiment, experimentant qu'il n'y a que les verités qui fâchent ; outre que notre profession nous oblige à la patience & au silence. Je ne me suis pas même enquise des choses particulieres dont on nous accusoit. Mais il est arrivé depuis peu, Monseigneur, que nous avons appris par Madame d'Aumont, que le Pere Brisacier a fait un libelle diffamatoire contre nous, lequel est si outrageux qu'il nous traite d'heretiques & de perdues. Cet excès, qui nous ravit la qualité de Filles de Dieu, de l'Eglise & de vous, Monseigneur, m'oblige de me jetter très humblement à vos pieds pour vous demander justice n'étant pas permis de souffrir de telles accusations sans se plaindre, à moins de n'estimer pas assez cette divine qualité pour laquelle nous devons perdre mille vies s'il étoit possible. 1651.

J'ose vous dire, Monseigneur, qu'en nous faisant justice vous vous la ferez à vous-même, puisqu'ayant l'honneur & la benediction d'être sous votre conduite, ce Pere en nous diffamant la veut rendre mépriſable, & vous accuser vous & tous vos Officiers de souffrir des Religieuses vivre dans votre propre ville en heretiques, & en toutes sortes de desordres qui nous rendroient dignes des plus grands chatimens ; comme aussi en étant par la grace de Dieu très éloignées, Monseigneur, celui qui nous accuse merite que vous le traitiez comme un calomniateur. Votre paternelle bonté qui nous a soutenues depuis plusieurs années contre les puissances excitées

1651. par la malice de ceux qui se declarent nos adversaires, nous fait esperer que vous nous traiterez encore en cette rencontre avec des sentimens charitables & paternels, qui nous obligeront d'être de plus en plus avec un extrême respect, &c.

LETTRE CCCLXXVI.

A Madame de Saint-Ange. Sur ses maladies.

Decembre. CE n'est pas assez, ma très chere Sœur, d'être disposée à perdre son bien; le demon trouva que Job avoit peu fait d'agréer cette perte, il faut encore vouloir bien perdre la santé & toutes les consolations qu'elle nous donneroit dans la pratique des exercices de la religion, & encore plus recevoir de bon cœur les peines que l'amour propre ressent de croire que l'on est à charge. Tout cela entre dans la vertu de la sainte pauvreté, laquelle nous rend parfaites Religieuses, & sans laquelle nous ne le pouvons être puisqu'elle consiste en une parfaite imitation de Notre Seigneur Jesus Christ, qui a voulu vivre dans la plus grande pauvreté qui se puisse imaginer, puisque par son temoignage même elle a été plus grande que celle des bêtes qui ont leurs tanieres & leurs nids, & que ne pouvant être malade, il a voulu se reduire aux foiblesses de l'enfance qui sont encore plus grandes que celle des malades.

Souffrez donc de bon cœur & gaiement vos infirmités & toutes les privations qu'elles vous causent. Tout cela ne vous empêchera, pas non plus que vos affaires, d'être vraie Religieuse, quand même elles vous ôteroient le pouvoir d'en porter l'habit

bit & d'en faire la profeſſion. Liſez les degrés d'humilité de notre ſainte Regle. Prenez-en un chaque ſemaine à conſiderer & à pratiquer; & vous trouverez avec la grace de Dieu qui vous y rendra fidele, que vous ſerez dans la vraie & eſſentielle pratique de la vie chretienne & Religieuſe, qui conſiſte en la vraie humilité & qui enferme la pauvreté. 1651.

LETTRE CCCLXXVII.

A la Reine de Pologne. Sur ſa maladie, la groſſeſſe & les dettes de cette Reine, la retraite de M. le Duc de Luines, & la Converſion de la troiſieme fille de M. d'Andilly.

MADAME. Je dois à Votre Majeſté des actions de grace pour deux de ſes Lettres dont il lui a plu de m'honorer, la premiere du mois de Septembre que je reçus en Octobre, la ſeconde du 13. Novembre que je reçus avant-hier. J'ai manqué de me donner l'honneur d'écrire à Votre Majeſté tout ce tems, ayant été malade à l'extremité, en ſorte que j'ai reçu la ſainte Onction. Les Medecins m'avoient condamnée, mais il n'a pas plu à Dieu de me prendre encore par ſa bonté, qui ſait que j'ai encore bien beſoin de faire penitence; & je crains beaucoup de perdre le peu de tems qui me reſte, & qui m'eſt donné pour cela. J'étois par la grace de Dieu en paix & dans la ſoumiſſion de ce qu'il plairoit à Dieu d'ordonner de moi. Depuis que je ſuis guerie je ſuis plus épouvantée que je n'étois de ce moment effroyable où il nous faut être preſentés devant Dieu & être jugés pour une éternité; & je ſuis dans 23. Decembre.

1651. une continuelle admiration comme il eſt poſſible qu'ayant la foi & la connoiſſance des biens & des maux de l'autre vie, je puiſſe m'amuſer & être touchée de quoi que ce ſoit de celle-ci. Je trouve que nous ne reconnoiſſons en rien davantage l'extrême miſere des hommes & la foibleſſe de leur eſprit, que dans l'oubli de ce qu'ils ſont & de ce qu'ils doivent devenir.

Mon mal ni les grandes foibleſſes qui l'ont ſuivi dont je commence à me remettre, ne m'ont pas fait oublier ce que je dois à Votre Majeſté; & je vous puis aſſurer, Madame, qu'elle m'eſt toujours preſente devant Dieu, auquel je demande pour elle l'abondance de ſes miſericordes afin qu'elle ſurmonte les grands empêchemens qui ſe rencontrent au milieu du monde ſur tout dans les Souverains pour ſe ſauver, puiſque ſelon la parole de Notre Seigneur, il eſt impoſſible quant aux hommes, que les riches ſe ſauvent. La puiſſance ſouveraine jointe aux richeſſes, eſt encore un autre plus grand empêchement. Il eſt vrai que la grace de Notre Seigneur Jeſus-Chriſt peut tout; & c'eſt ce qui fait que je ſupplie toujours très humblement Votre Majeſté d'y avoir un continuel recours, afin qu'elle ſoit votre force & votre ſoutien en tant de perils, qu'elle conduiſe Votre Majeſté dans les bonnes œuvres, & qu'elle retire ſon cœur de l'amour des choſes periſſables.

Nous ne manquerons pas, Madame, de recommander tout de nouveau Votre Majeſté aux prieres de tous nos amis & des Hermites dans le beſoin preſſant de la fin du terme de ſes couches. Ce tems eſt heu-

heureux parce qu'il ſe rencontre avec celui de la naiſſance du Fils de Dieu & des myſteres de ſa ſainte enfance, dont la conſideration & la difference que Votre Majeſté verra pour les ſecours humains entre elle & la très ſainte Vierge & ſon divin enfant, lui donneront ſans doute des penſées d'humilité & la patience dans les douleurs qu'il faudra qu'elle ſouffre. La retraite de la très ſainte Vierge où, Dieu aidant, nous eſſayerons de l'accompagner en eſprit dans l'étable, nous ſera un nouveau ſujet de regarder Votre Majeſté dans ſon lit, & de ſupplier cette grande & pauvre Reine du ciel, de vous obtenir de ſon Fils le vrai mepris des faux biens de la terre qu'il nous a voulu inſpirer par ſon exemple. 1651.

Pour repondre à ce que Votre Majeſté me commande, je lui dirai que M. de Luines ne ſe fait point Prêtre de l'Oratoire. Il eſt à Port-Royal avec les Hermites qui ſont vingt, en attendant qu'une Maiſon qu'il a fait bâtir tout auprès, ſoit logeable. Elle ſe faiſoit avant la mort de Madame ſon épouſe, & ils étoient reſolus de s'y retirer tous deux & d'y paſſer le reſte de leurs jours y vivant comme S. Paulin & ſa femme Sainte Thereſe (ou Therafie,) & il avoit fait donner leurs noms aux deux petits jumeaux dont elle étoit accouchée, & qui étant morts un mois après leur bonne mere ont été mis dans la même foſſe en notre Egliſe des Champs où M. de Luines a auſſi choiſi ſa ſepulture, & où il paſſe une grande partie du jour aſſiſtant à tout notre Office, & le reſte du tems à une étude pieuſe. Il édifie toute la Maiſon par ſon humilité & par ſa devotion *. Vo-

* Il n'a pas perſeveré dans ce genre de vie.

1651. Votre Majesté a tant de bonté que je m'assure qu'elle aura joie de ce que Dieu a fait la grace à ma niece Meno (pour qui vous daignez, Madame, avoir de l'affection jusqu'à l'avoir bien voulu honorer de la mettre au nombre de vos domestiques,) de la ramener à sa maison. Il lui a donné la volonté d'être Religieuse, & d'une façon merveilleuse en un moment, lorsqu'elle entendoit la sainte Messe dans une Chapelle de la Sainte Vierge qui est à S. Germain l'Auxerrois & qu'on appelle notre Dame de consolation. Dieu lui changea alors le cœur de telle sorte, qu'ayant un amour très grand pour le monde où elle réussissoit trop bien, & un éloignement terrible de la religion, elle eut ensuite tout le contraire, & nous vint prier avec tant d'affection de la faire entrer que nous eûmes bien de la peine à la faire attendre huit jours, après lesquels nous la reçumes, il y après de trois mois. Nous espérons que Dieu lui fera la grace d'être bonne Religieuse, & d'être plus digne d'être la très humble servante de Votre Majesté.

Notre nombre croît toujours. Nous sommes ceans au dedans cent vingt-Religieuses & Pensionnaires, & à Port-Royal plus de cinquante cinq. En comptant les dehors nous sommes trois cens. Ce grand nombre me donne souvent un peu de tristesse dans les grandes craintes où les brouilleries terribles de ce Royaume mettent tout le monde. Neanmoins comme je crois que c'est Dieu qui nous envoie tout ce monde, j'espere que la divine providence en aura soin. Je me rejouis de l'arrivée des Peres de la Mission en Pologne; & je prie Dieu de

de tout mon cœur qu'il leur faſſe la grace d'amplifier ſa gloire au ſalut des ames. Il n'y a que huit jours que Mademoiſelle de Lamoignon me dit que les Filles de Sainte Marie partiront bientôt. Que Dieu les conduiſe heureuſement & accompliſſe tous les bons deſſeins qu'il donne à Votre Majeſté pour ſon ſaint ſervice. 1651.

Je la ſupplie très humblement de me permettre de lui dire ſur ce que j'oſai lui parler, il y a quelques mois, de ſes dettes d'ici, que je n'avois point en façon du monde été informée de ce qui concerne M. Moulin. Votre Majeſté ſait que nous ne nous mêlons point des affaires ſeculieres & nous le faiſons moins que jamais, voyant toujours le moins de monde qu'il nous eſt poſſible. Mais il arriva que pendant le procès de Votre Majeſté, M. l'Evêque d'Auxerre vint ceans pour me prier de le recommander à M. Bignon, & il dit à la Mere Agnès, (car je ne le vis point,) que ſi vous le perdiez, vos creanciers en ſouffriroient. Depuis ayant appris qu'il étoit perdu, le zele que Dieu m'a donné pour le bien ſpirituel de Votre Majeſté, me fit prendre la hardieſſe de vous en parler ſans ſavoir l'interêt particulier de M. Moulin, & j'oſe encore, Madame, dire à Votre Majeſté que ſa bonté doit toujours avoir compaſſion de ceux qui l'ont ſervie, quoique peut-être ce n'ait pas été ſi bien qu'elle auroit pu deſirer, & qu'il n'y a point de plus grand moyen d'attirer la miſericorde de Dieu ſur elle, qu'en la faiſant aux autres. Votre Majeſté n'aura point de regret à la mort d'avoir payée plus qu'elle ne devoit aux hommes: au contraire, ſi Dieu lui a fait cette grace,

1651. ce, elle s'eſtimera heureuſe de lui pouvoir offrir ce peu pour ſatisfaire à ce qu'elle lui devra. Je crains Madame, d'abuſer du commandement que Votre Majeſté daigne me faire de lui écrire, par cette trop longue & ennuyeuſe Lettre. J'eſpere qu'elle me le pardonnera, puiſque ce n'eſt que de l'abondance du cœur plein d'affection de celle qui eſt plus que perſonne, de Votre Majeſté, &c.

LETTRE CCCLXXVIII.

A la Mere Prieure de Gif. Elle l'exhorte à beaucoup prier pour l'affaire de ſa nouvelle Abbeſſe.

23. Decembre. J'Ai bien de la joie, ma très chere Mere, d'avoir appris qu'il n'y a encore rien de conclu pour votre affaire. Vous voyez bien que tout ce qu'on vous a dit & écrit juſqu'à cette heure n'a été que pour vous ſurprendre. Vous avez été très bien conſeillée de ne rien écrire qui pût vous faire tort. Je crois que tout le tems que Dieu vous donne eſt afin que vous lui demandiez miſericorde, & qu'il vous la fera en vous donnant une Superieute ſelon ſon cœur, ou qu'il vous fera la grace de profiter de tout ce qu'il ordonnera, vous mettant dans une ſi ſainte diſpoſition que tout vous cooperera en bien. Les jugemens de Dieu & ſes voies ſont admirables. Il arrive ſouvent qu'il ſemble vouloir detruire, lorſqu'il veut édifier; & ce qui paroît un effet de ſa colere & de ſa juſtice, l'eſt de ſa miſericorde. Bienheureuſes ſont les ames qui ne regardent dans tous les évenemens que ſa ſainte volonté, pour s'y ſoumettre, étant

tant certain qu'elle leur ſera toujours favorable. 1651.

Ces ſaints jours arrivent heureuſement dans l'état de vos affaires, & il ſemble que notre Seigneur naiſſant s'offre à vous ſecourir. Exhortez bien vos Sœurs, ma très chere Mere, à ne bouger de ſa ſainte créche: les humbles ſollicitations qu'elles y feront ſeront plus efficace que toutes celles que l'on pourra faire à la Cour. Ce divin Roi du Ciel & cette Reine qui ſont dans le créche ſont maîtres du cœur de notre Roi & de notre Reine de la terre; ils leur feront faire tout ce qu'il leur plaira, ayez y une parfaite confiance. Nous continuons à prier pour vous, à toutes les heures de l'Office. Faites nous auſſi la charité de vous ſouvenir de nous, ma très chere Mere, & nos deux cheres Sœurs. Je vous aſſure que de tout mon cœur je deſire faire la quatrieme de votre union, quoique je m'en eſtime indigne. Je ſuis toute à vous. S'il vous plaît de nous écrire, obligez-moi de ne pas faire plus de ceremonie que je vous en fais.

LETTRE CCCLXXIX.

A Madame de Saint-Ange qui ſe diſpoſoit à ſe faire Religieuſe. Elle lui donne divers avis.

LA principale aumône & la plus agreable à Dieu, ma très chere Sœur, c'eſt de lui offrir quelque retranchement de nos inclinations, & de mortifier nos ſens interieurs & exterieurs. Nous ne manquerons jamais de matiere juſqu'à la mort; car autant qu'il eſt facile d'épuiſer les biens exterieurs par l'aumône, autant il eſt difficile Decembre.

1651. le de trouver la fin de notre cupidité que la grace affoiblit en ce monde, quand nous lui sommes fidéles, mais dont la source demeure jusqu'à la mort & produit toujours; de sorte que nous devons selon la parole de Notre Seigneur veiller & prier sans cesse, afin qu'elle ne nous fasse pas entrer en tentation. Quand on veille par esprit de penitence on n'a attention qu'à l'utile & non pas au joli & au propre. Souvenez-vous que Jesus-Christ a fait le metier de Charpentier, qui est tout grossier.

Ne vous inquietez pas, mettez toute votre confiance en Dieu; il ne vous arrivera rien que par son ordre. Adorez toujous le decret éternel qu'il a fait dans son éternité de votre vie & de toutes vos avantures. Demeurez ferme dans cette adoration, qui doit être plus dans le fond de votre cœur que sur vos levres pour lui être agreable. Il ne vous servira de rien d'être revêtue de l'habit de Religieuse si vous n'êtes revêtue du nouvel homme qui est creé en justice & en saintete; & cette justice consiste en une parfaite union à la volonté de Dieu. C'est ce que vous lui devez demander sans cesse, & avec cela tout vous cooperera en bien. Je suis, &c.

LETTRE CCCLXXX.

A une Dame. Au sujet de l'affaire du Pere Brisacier.

Decembre. JE vous supplie très humblement, ma très chere Sœur, de voir Monsieur votre beau-frere * & de lui dire que M. Singlin a

* Il paroît qu'il s'agit dans cette Lettre de M. du Saussai Grand Vicaire & Official de Paris.

a été trois fois prêt à sortir pour se donner l'honneur de le voir, & lui recommander notre affaire du libelle; mais il a toujours été arrêté par des personnes qu'il ne pouvoit refuser, & enfin obligé d'aller aux Champs, dont il ne reviendra que demain au soir pour confesser samedi & prêcher Dimanche. Je pense que Dieu a permis cela parce que peut-être n'étoit-il pas à propos qu'on le vît aller chez Monsieur votre frere. Le Reverend Pere de Gondi nous a promis de se donner la peine de le voir, & nous a temoigné en cette rencontre, comme en tous les autres, une très grande charité. Neanmoins j'ai cru que je vous devois supplier comme je fais, d'être notre sollicitеuse envers ce bon frere plutôt pour lui temoigner le respect que nous lui devons comme à notre juge, que croyant qu'il soit necessaire de le solliciter de nous faire justice; un homme tel que lui ne pouvant manquer de la rendre à des filles qui ont l'honneur d'être consacrées à Dieu & qui sont faussement accusées des crimes les plus horribles que la malice ait pu imaginer. Vous savez, ma très chere Sœur, que c'ont été nos amis qui nous ont obligées de la demander, & que nous n'y pensions point du tout, étant accoutumées depuis plusieurs années à souffrir les calomnies & à ne nous en defendre qu'en priant Dieu pour ceux qui nous en chargent, & demandant qu'il lui plaise par sa misericorde nous donner ses benedictions pour les maledictions dont on nous charge, afin que nous puissions le servir d'autant plus fidelement qu'on nous accuse de le deshonorer. Faites donc pour nous ce que votre bon cœur vous 1651.

sug-

1651. ſuggerera, & aſſurez Monſieur votre frere que nous prions Dieu pour lui comme pour un fidele paſteur de ſon Egliſe que nous honorons de tout notre cœur, quoique l'on diſe très faussement le contraire. Je ſuis, &c.

LETTRE CCCLXXXI.

A Madame de Saint-Ange. Elle lui donne divers avis.

Decembre. NE ſongez qu'à vous diſpoſer à recevoir la grace que vous deſirez. La ſolitude que vous deſirez vous ſera utile. Conſervez votre ſanté, & ne faites rien du tout que vous apperceviez qui vous puiſſe faire tort. Offrez à Dieu vos incommodités en eſprit de penitence: elles viennent par ſa volonté, & par conſequent ce ſont les meilleures qui ſe puiſſent faire. Songez à devenir pauvre, en viſitant tous les jours en eſprit la ſainte crêche. Conſiderez les meubles & les accommodemens de Notre Seigneur Jeſus-Chriſt & de ſa ſainte Mere & puis les vôtres, lui demandant la grace de retrancher tous les jours quelque choſe dont vous vous pourrez paſſer & qui ne ſerve point à votre ſanté. Dieu vous a donné par ſa grace un naturel qui n'a point de peine à deux vœux, mais l'amour & l'habitude de la liberalité, la propreté & l'ajuſtement, vous rendront plus penible le troiſieme. Ne gênez par votre eſprit, mais demandez à Dieu par les merites de Jeſus-Chriſt & de ſa ſainte Mere pauvre, l'amour de la pauvreté, & la lumiere pour connoître en quoi elle conſiſte.

LET-

1651.

LETTRE CCCLXXXII.

A la Mere Marie Magdeleine de S. Augustin Reguaudot, Prieure des Religieuses de Notre Dame de Liesse, qui desiroit venir à Port-Royal.

JE vous supplie très humblement, ma très chere Mere, de ne vous incommoder jamais pour nous écrire. Il me semble que je lis toutes vos pensées; & je vous puis assurer que je ne desire pas moins que vous votre delivrance & l'accomplissement de vos desirs. Il faut en y travaillant autant que Dieu vous en donne le pouvoir, attendre en paix le moment que Dieu a ordonné. Je suis en peine de votre santé; je vous supplie de la conserver autant que vous pourrez. Je n'ai pas encore eu le tems d'entretenir ma Sœur Gertrude : nous le pourrons faire aujourd'hui, Dieu aidant. Je vous supplie de prier Dieu pour nous, & pour une de nos amies qui mourut hier, & encore pour sa fille qui est trop affligée, afin que Dieu par sa grace la rende plus soumise à sa sainte volonté. Je suis, &c. 1. Decembre.

LETTRE CCCLXXXIII.

A Mademoiselle de Bernieres. Elle l'exhorte à se rendre agreable à Dieu & à le remercier des graces qu'il avoit faites à M. son pere & à Madame sa mere.

J'AI une grande joie, ma très chere Sœur, des bons desirs que Dieu vous donne, priez-le bien, qu'il les rende efficaces, afin que vous soyiez si heureuse que de commencer à le servir vraiment en esprit & en verité, ne cherchant & n'aimant que ce qui lui Vers la fin de l'année.

1651. lui eſt agreable & ne fuyant que ce qui lui deplaît. Si vous êtes fidele dans cette pratique, c'eſt le moyen de vous preparer à la ſainte Communion, & par elle vous recevrez de nouvelles forces pour vous acquiter toujours de vos devoirs avec plus de fidelité. Quand vous ſentirez quelque decouragement ou quelque tentation, ayez recours promptement à la bonté de Dieu, afin qu'elle vous ſoutienne; & quand vous ferez des fautes accuſez-vous en fidellement pour y ſatisfaire, & ainſi au lieu de perdre dans vos chutes vous y gagnerez, & la connoiſſance de votre foibleſſe vous fera avoir plus de recours à Dieu. Priez-le pour moi, ma chere enfant, & me croyez toute à vous.

Madame votre mere eſt ici qui nous édifie beaucoup. Vous devez bien remercier Dieu tous les jours de vous avoir fait naître de perſonnes qui le craignent & l'aiment & qui ne deſirent que cela pour vous, en un tems où la plûpart des peres & meres n'ont nul ſoin du ſalut de leurs enfans, & au contraire le plus ſouvent les pouſſent dans la voie de perdition. Beniſſez donc ſans ceſſe la bonté de Dieu de cette grace qu'il vous a faite, & y correſpondez en deſirant de tout votre cœur d'être auſſi vertueuſe que M. votre Pere & Madame votre mere vous deſirent.

LETTRE CCCLXXXIV.

A M. de Bernieres. Elle le conſole ſur la mort d'une perſonne & le remercie de ſa charité.

Même tems. JE prends part, Monſieur, à votre affliction & je prie Dieu de tout mon cœur qu'el-

qu'elle soit utile à tous ceux qu'elle touche pour la satisfaction de leur ame. Il n'y a que cela à desirer dans tous les évenemens du monde. Nous n'oublierons pas la defunte. Croyez, Monsieur, & vous le voyez mieux que moi que bienheureux sont ceux qui sortent du monde le plutôt; la corruption étant telle qu'il faut de singuliers miracles pour y vivre selon Dieu. Je le prie d'être votre force, votre consolation & votre conduite. 1651.

J'avois deja reconnu, Monsieur, par vos bontés & charités, l'affection que Dieu vous avoit donnée pour notre Maison. Mais la derniere que vous nous en avez donné, dans une si grande necessité & en un tems où la plûpart ne songent qu'à leurs propres peines m'en paroît une plus grande preuve que jamais, & m'oblige si fort que je n'ai point de paroles qui vous puissent témoigner le sentiment que j'en ai. M. Singlin me mande que vous avez traité nos Sœurs* comme un bon pere. Je supplie de tout mon cœur le Pere des misericordes de vous traiter comme son bon fils, & de remplir votre maison de ses benedictions. Je sai que Madame votre femme a eu la même charité, & que tous vos biens de l'esprit vous sont communs comme les autres. Je lui rends aussi les mêmes remercîmens qu'à vous & suis de tous deux pour jamais en Notre Seigneur, &c.

* Les Religieuses Benedictines de Lieſſe.

1651.

LETTRE CCCLXXXV.

A la Mere Anne Catherine Religieuse de la Congregation de Notre Dame. Elle l'exhorte à reconnoître la grace que Dieu lui a faite, &c.

JE vous plains beaucoup, ma chere Mere, dans le deplaisir que vous recevez de l'éloignement des deux bonnes Religieuse dont vous me parlez & dont vous esperiez du secours pour vous & pour votre Communauté. A la verité ce vous doit être une sensible douleur de voir qu'on s'oppose à vos bons desseins, mais vous avez sujet en cela même de vous rejouir de voir que Dieu vous a daigné regarder de son œil de misericorde, vous qui ne l'avez non plus merité que les autres, & de ce qu'il vous a fait connoître la verité & rentrer avec joie dans la voie étroite qui effraie si fort les autres. Ne songez, ma très chere Mere, qu'à y marcher fidellement par la pratique de la penitence Religieuse, & peut-être qu'enfin votre exemple l'insinuera insensiblement dans l'esprit de vos Sœurs. M. Singlin ne vous abandonnera point, & vous vous devez assurer que vous le trouverez toujours plein de charité. Pour moi, ma très chere Mere, je ne suis rien, & ne puis rien, mais vous pouvez vous assurer que si Dieu me fait pouvoir quelque chose, je vous servirai d'un cœur entier, étant en lui toute à vous, &c.

Pour ce que vous nous demandez, ma très chere Mere, de la maniere d'instruire & conduire vos Sœurs, outre que je suis très incapable de vous en rien dire de bon, je crois qu'on n'en peut donner d'avis general,

neral, que celui de beaucoup prier Dieu qu'il vous donne ſa lumiere & ſa grace pour diſcerner le beſoin des ames. Je vous puis aſſurer que le long tems qu'il y a que je ſuis en charge ne m'a rien donné, & que je ſuis auſſi ignorante que ſi jamais je n'y avois été. Dans les occaſions je me trouve très indigne de la grace & du conſeil de ceux que Dieu nous a donnés, ſans lequel je me tromperois à toute heure: ce qui me fait plus voir que tout ce qu'on en pourroit dire, la neceſſité que nous avons de la grace de Notre Seigneur Jeſus-Chriſt. Je le ſupplie de tout mon cœur de vous la donner ſi abondante qu'il opere toutes choſes en vous. 1651.

LETTRE CCCLXXXVI.

A la même. Sur la conduite qu'elle devoit garder dans ſa Maiſon.

J'Ai communiqué, ma très chere Mere, votre Lettre du 28. de ce mois à M. Singlin lequel nous a dit de vous dire pour ce qui eſt de la dot des Filles, qu'abſolument elles ne ſe peuvent marchander; & que ſi vous n'avez pas le moyen de les nourrir il ne faut pas les recevoir, mais vous contenter de celles que vous avez reçues. Quand à ce qui eſt de ces retraites que vous deſirez que ces Filles faſſent pendant ce tems de vacances, il n'eſt point d'avis que vous leur perſuadiez d'en faire; mais que vous le permettiez à celles qui le deſireront, & pour celles-là vous n'aurez pas de peine à les conduire ni à leur chercher des meditations: la lecture de quelque bon Livre leur fournira aſſez de bonnes penſées, & quel-

1651. ques paroles du Saint Evangile. Si elles se presentent à Dieu avec une vraie humilité & un desir sincere de lui demander sa lumiere & sa grace pour reformer & redresser leur vie sa bonté ne leur manquera pas.

Je vous plains beaucoup, ma chere Mere, d'être engagée dans une si grande charge, avec si peu de secours ; d'autant plus que ce dont vous avez plus besoin est de vacquer à vous-même, à l'oraison, la mortification & l'uniformité de votre vie. Je crois, ma chere Mere, selon que je puis connoître la disposition de votre Maison que c'est l'unique moyen que vous avez d'y faire du bien pour vous & pour les autres, en attendant que vous vous puissiez debarrasser d'une conduite si difficile, & où il y a si peu à esperer. Croyez-moi, ma très chere Mere: c'est une épouvantable chose que d'être en charge, encore qu'on ait été forcée à les prendre par la voix de Dieu & qu'on y ait les assistances necessaires. L'amour propre, le propre sens, & toute notre corruption nous trompent si souvent, nous faisant prendre part à la domination, que nous exerçons selon nos humeurs plutôt que par l'esprit & la dependance continuelle que nous devons avoir de Notre Seigneur Jesus-Christ, que vraiment on doit tous les jours trembler dans les charges & tendre sans cesse autant qu'il nous est possible à les quitter pour entrer dans la voie très assurée de l'obéissance. Mettez toute votre confiance en Dieu, & cherchez sans cesse son divin secours en tous vos besoins, vos peines & afflictions. Ne m'oubliez pas en sa sainte presence, ma très chere Mere. Je suis toute à vous en lui.

LET-

1651.

LETTRE CCCLXXXVII.

A M. Hamon Medecin de Port-Royal. Elle le console dans ses peines interieures.

VOus m'avez fort obligée, Monsieur, en me disant vos peines, & me donnant moyen de vous rendre en cette occasion ce que je vous dois, quoique je sois très indigne d'y satisfaire; mais j'espere que notre bonne Mere, & les autres à qui nous vous allons recommander dans toute l'instance possible vous serviront utilement. J'ose vous supplier très humblement de n'omettre ni differer vos œuvres, c'est jetter les armes bas & se livrer en proie aux demons. Souvenez-vous que Notre Seigneur dans son agonie prolongea sa priere. Vers la fin de 1651. ou en 1652.

Les foiblesses sont si naturelles à l'homme que vous ne devez pas vous étonner d'en ressentir, nous sommes assez heureux lorsque Dieu nous fait la grace d'avoir recours à sa misericorde, afin qu'elle nous soutienne. Le trop de force nous seroit plus dangereux, puisque nous ne sentirions pas si-tôt le besoin de sa grace pour n'en pas abuser: ce qui se peut aussi bien que de la foiblesse. Je suis, &c.

LETTRE CCCLXXXVIII.

A la Mere Anne Catherine Religieuse de la Congregation. Elle lui donne quelques avis, &c. 1652.

JE n'ai pu, ma chere Mere, vous repondre comme je le desirois. Je vous puis assurer que ce n'est pas manque de bonne volonté, mais les affaires & les incommodi- 1. Janvier.

1652. modités où je ſuis toujours m'ôtent le moyen de ſatisfaire à ce que je deſirerois, quoique je ſache qu'il ſeroit peu ou point utile, ne meritant pas que Dieu donne benediction à mes paroles. Je vous plains beaucoup, ma chere Mere, dans la peine que vous avez à la priere, eſtimant que c'eſt une des plus grandes que nous puiſſions avoir & qui nous oblige à une plus grande fidelité pour y être d'autant plus aſſidue qu'elle nous eſt penible, non pas pour y faire des efforts d'eſprit mais pour nous tenir humblement aux pieds de Notre Seigneur, comme un pauvre qui attend ſouvent à une porte des heures entieres un morceau de pain, quelque incommodité qu'il y reçoive.

Le grand moyen, ma très chere Mere, d'obtenir de Dieu ſon ſecours contre cette peine & cette repugnance à la priere, eſt de ſe ſeparer des divertiſſemens des creatures & de tout amuſement & vaine converſation, d'être exacte au ſilence & ponctuelle aux exercices de religion, de ne ſe point pardonner les fautes que nous y faiſons & enfin d'être fidele aux mouvemens de la grace & aux bons deſirs qu'elle nous donne, ſans les remettre pour l'avenir que nous ne verrons peut-être point, & dont nous nous rendons indignes de voir jamais les effets, ſi nous ne ſuivons ces bons deſirs en tout ce qui eſt poſſible dans le moment preſent.

Nous avons vu M. de Bernieres qui a grande envie de vous pouvoir ſervir. Je vous en puis dire autant de M. Singlin & de M. Arnauld. C'eſt à vous, ma très chere Mere, d'obtenir de Dieu de le pouvoir pour le bien de votre Maiſon & le vôtre particulier.

culier. Nous vous y aiderons quoique très indignes. Assurez-vous que ces Messieurs ne negligeront point les occasions que Dieu leur donnera de vous pouvoir servir. Ma Sœur Gertrude est ceans du jour des Innocens par la permission de son Superieur, pour y faire son Noviciat & sa Profession, si Dieu l'ordonne ainsi *. Sa patience & la fidelité qu'elle a eue durant plusieurs années, a enfin obtenu de Dieu ce qu'elle a desiré. Je vous supplie, ma très chere Mere, de nous recommander à la divine misericorde & de me croire toute à vous, &c. 1652.

LETTRE CCCLXXXIX.

A la Sœur Angelique Magdeleine Antoniade de Boulogne. Elle l'exhorte à vester tranquillement dans un Monastere de l'Ordre de S. Benoît, où elle s'étoit retirée à cause des troubles de sa Maison.

J'Ai reçu, ma très chere Sœur, votre Lettre du 6. Janvier. Je suis bien aise que Dieu nous ait fait la grace de satisfaire au besoin & au desir de vos bonnes Meres par le ciboire. Si le tems n'étoit point si fâcheux nous aurions pu mieux faire, mais vraiment si Dieu n'a pitié de nous, nous allons être aussi miserables que les Provinces des frontieres. Je suis bien aise, ma très chere Sœur, de ce que vous êtes 12. Janvier.

* Cette Religieuse qui étoit de la Congregation de Notre Dame fut associée à Port-Royal où elle fit Profession en 1653. sous le nom de Sœur Marguerite de Sainte Gertrude (Du Pré.) On peut voir son Histoire dans les Memoires sur la Vie de la Mere Angelique. III. Partie, XXXII. Relation.

1652. resolue à changer d'Ordre; & je persevere à vous dire que je crois que c'est votre avantage. Il a toujours été non seulement permis de passer d'une regle plus douce à une plus austere, mais même il a été loué dans ceux qui l'ont fait par vocation de Dieu, comme j'y vois beaucoup d'apparence en vous par la conduite de la divine Providence qui vous a menée en une Maison de S. Benoît où on a tant de charité pour vous, & où vous voyez la discipline si bien observée.

Mais, ma très chere Sœur, si vous me voulez croire vous ne songerez point à aller plus loin puisque vous ne trouverez pas autre chose ici que là, où la Regle de S. Benoît est observée, & peut-être mieux qu'ici. Puisque vous avouez que si la Mere Agnès & moi y étions vous ne songeriez pas à en sortir, vous auriez grand tort de quitter une Maison pour venir chercher deux personnes qui ne vivront peut-être pas encore une année ou deux, étant âgées & très infirmes; & quand nous vivrions davantage, savez-vous bien que vous ne seriez peut-être avec pas une, puisqu'y ayant deux Maisons on vous pourroit mettre à une où nous ne serions pas ni l'une ni l'autre? Croyez-moi, ma très chere Sœur, il faut s'attacher à l'essentiel; & quand nous nous rencontrons par l'ordre de la divine providence en un lieu où nous pouvons faire notre salut, il ne faut pas faire un pas pour en chercher un autre. Les nouveaux efforts que vous voulez faire près de M. votre Evêque ne vous apporteront que nouvelles inquietudes, & vous feront toujours perdre du tems. Outre que je suis certaine qu'il ne vous permettra jamais de

venir

venir ici, je trouve qu'il a grande raiſon, vous voyant dans un Monaſtere où la même regle eſt très bien obſervée, & où on vous fait la charité de vouloir bien vous recevoir. A quoi bon aller chercher bien loin la même choſe, quand ce ne ſeroit que pour le reſpect de la clôture que les Religieuſes doivent beaucoup aimer? 1652

Ne ſongez donc plus à rien, ma très chere Sœur, qu'à la favorable occaſion que Dieu vous preſente de vous conſacrer de nouveau à ſa divine Majeſté par la nouvelle profeſſion d'une Regle plus parfaite que la premiere où il vous avoit appellée, & croyez certainement que le retardement que vous y apporteriez par des deſirs qui ne reuſſiront pas, ſeroit une pure tentation du demon & que vous commettriez une infidelité envers Dieu. Quand je vous ſaurai Benedictine, je vous regarderai encore plus que je ne fais comme ma Sœur, & j'en ſerai encore plus prête à vous ſervir dans les occaſions où Dieu m'en donnera le pouvoir.

Je vous ſupplie, ma très chere Sœur, ne donnez point lieu à la violence de votre eſprit & de vos deſirs, mais lorſque vous aurez lu cette lettre, ſans raiſonner allez-vous en devant le très ſaint Sacrement, vous offrir à Dieu avec un vrai deſir de mourir à tout ce que vous êtes, & le priant de vous faire connoître & accomplir en toutes choſes ſa volonté. Continuez cette offrande neuf jours & dites très ſouvent l'Antienne de la Sainte Vierge *ſub tuum præſidium*; & j'eſpere que par ſon aſſiſtance Dieu vous determinera à ce que je crois qu'il vous demande. Cependant nous prierons Dieu pour vous. Pour ce qui eſt des

1652. Constitutions nous nous enquerrerons de celles qui pourroient vous être propres. Je vous supplie de le dire à votre Reverende Mere, & qu'elle fera très bien de ne se pas hâter d'en prendre, parce qu'on ne peut trop considerer, que la plûpart de celles qui en ont voudroient être à recommencer. Je la salue très humblement & vos bonnes Sœurs: je me recommande à leurs saintes prieres, &c.

LETTRE CCCXC.

A M. de Gondi Archevêque de Paris. Pour le remercier de la Censure qu'il avoit faite de Livre du Pere Brisacier.

Janvier. MONSEIGNEUR. Puisque votre bonté paternelle a reçu avec tant de charité & de zele pour la justice, la plainte que j'ai osé lui faire de l'injure que nous avions reçue, je me promets que vous aurez agreable que je vous temoigne le ressentiment que j'en ai, & que je vous en rende les très humbles actions de graces que nous vous devons pour avoir protegé & defendu notre innocence. C'est ce qui nous oblige à nous rendre plus que jamais fidelles à Dieu dans toutes les observances de notre sainte regle, & à vous Monseigneur, dans l'obéissance que nous vous devons, afin d'obtenir de la bonté de Dieu qui nous a preservées des crimes dont on nous a accusées & dont nous avons été defendues par votre autorité & justice, la grace de le servir avec tant de pureté & de sincerité de cœur que nous puissions repondre au temoignage qu'il vous a plu de rendre de nous, & qu'étant par sa grace vos bonnes

Filles

Filles en ce monde, nous puissions être si heureuses d'être votre couronne en l'autre. J'ai l'honneur, &c. 1652.

LETTRE CCCXCI.

A M. du Saussai Grand-Vicaire de Paris, & Superieur de Port Royal sur le bruit, qui avoit couru qu'elle n'étoit pas contente de sa conduite dans l'affaire du Pere Brisacier. *

JE ne vous saurois dire, Monsieur, quelle a été ma douleur lorsque j'ai appris votre mecontentement. Je vous avoue, mon bon Pere, qu'elle seroit encore plus grande si je n'étois assurée de n'avoir rien fait ni dit, non pas même pensé, qui l'ait pu causer; & si cela m'étoit arrivé je m'estimerois la plus ingrate personne du monde, comme en effet je la serois. Mais outre le temoignage de ma conscience, j'ai encore celui de tous nos amis qui peuvent vous assurer, Monsieur, que je ne parle jamais de vous que dans la reconnoissance que je dois de toutes les extrêmes bontés avec lesquelles vous nous avez assistées defendues & supportées, depuis que nous avons l'honneur d'être sous votre conduite, ne nous ayant jamais rien refusé de ce dont nous vous avons supplié; de sorte, mon Pere, que si on vous a dit le contraire, il faut necessairement que ce soit un artifice de nos adversaires qui ont bien jugé, comme il est vrai, qu'ils ne nous pouvoient faire un plus grand deplaisir, que de nous faire passer près de vous pour des ingrates. Janvier.

* Voyez à ce sujet les Memoires sur la Vie de la Mere Angelique, Tome II. pag. 103.

1652. Je puis vous dire avec verité que toutes les injures ne m'ont pas tant touchée sans comparaison que celle-là. Si je ne me fusse pas trouvé mal d'hier, vous eussiez connu par les très humbles remercimens que je desirois vous faire de la justice qu'il vous a plu nous rendre que j'étois bien éloignée de l'injustice de me plaindre de vous, mon bon Pere, qui savez combien nous vous sommes obligées. Je vous en demande justice à vous même, & qu'il vous plaise rentrer dans les sentimens où vous avez été, que nous n'étions pas indignes de l'honneur de votre bienveillance. Que votre indignation, mon Pere, se tourne contre ceux qui nous ont fait cette malice pire que toutes les autres, & augmente les obligations que nous vous avons & la ferme creance que je serai jusqu'à la mort, &c.

LETTRE CCCXCII.

A la Mere Prieure de Gif. Au sujet de l'Abbesse qui venoit d'être nommée.

Janvier. JE m'estimerois heureuse, ma très chere Mere, de pouvoir meriter la confiance qu'il vous plaît d'avoir en moi, dont je me reconnois très indigne. Je prie Dieu qu'il lui plaise, ayant égard au mouvement de votre pieté & humilité, de me faire la grace de vous rendre autant de services comme il m'en donne la volonté sincere. Je vous supplie de me dire dans toutes les occasions, ce que vous demandez de moi avec une entiere liberté.

Je ne m'étonne nullement de la peine que vous avez ressentie d'une aussi grande perte

perte que celle de votre chere Mere (Abbesse:) je crois que plusieurs années ne l'effaceront pas, & qu'elle se renouvellera en une infinité de rencontres. Il faudra toujours l'offrir à Dieu par un esprit de penitence & de soumission à ses jugemens, au fond du cœur où se doivent faire les veritables sacrifices, sans parler de cette chere Mere que le moins que vous pourrez; c'est-à-dire dans les obligations auxquelles les occasions vous y engageront, & sans temoigner alors vos sentimens, puisque c'est donner lieu à la nature. C'est une très utile mortification de cacher ses mouvemens & de les etouffer si l'on peut, sans en faire part à personne, outre que cela excite des jalousies. 1652

Vous devez vous attendre que l'election qui a été faite de vous pour Abbesse, vous sera un sujet de tentation & d'affliction peut-être pour le reste de votre vie; & puisque cela n'a pas réussi, vous devez croire que ç'a été le dessein de Dieu sur vous, & accepter cette croix avec humilité & soumission, souffrant avec une sainte vertu que l'on continue à juger, comme on commence deja, que tout ce que vous ferez & direz est par le mouvement pretendu du depit de ce que vous n'avez pas été Abbesse. Pour être fidelle à Dieu en cela, ma très chere Mere, il faut n'y avoir nul égard, c'est-à-dire aller votre grand chemin, faisant tout ce que vous croyez en conscience devoir faire & dire par l'avis de vos Superieurs. Gardez-vous bien pour éviter les petits reproches, de demander d'être dechargée, si vos directeurs pour d'autres bonnes raisons ne vous le conseil-

1692. lent. Que s'il arrive que par les Bulles de Madame votre Abbeſſe on laiſſe la charge de la Maiſon à la Prieure juſqu'à ce qu'elle ait trente ans *, comme c'eſt la coutume, vous aurez beaucoup plus de peine. Mais ma très chere Mere, ſuivez l'ordre de vos Superieurs avec ſimplicité & patience, priant beaucoup Dieu qu'il vous faſſe agir par ſon eſprit & par ſa grace; & vous verrez que ſa bonté vous ſoutiendra. Ne regardez que lui en toutes choſes. Avant que de parler & d'agir, examinez ſi c'eſt la charité ou la cupidité qui vous y porte. Priez Dieu de vous le faire connoître afin de vous retirer ou de continuer.

Il eſt difficile que vous ne reſſentiez pas un peu de froideur pour Madame votre Abbeſſe: mais, ma chere Mere, il faut que la charité la faſſe ceſſer. Vous avez du faire tout ce que vous avez fait pour empêcher qu'elle ne fût Abbeſſe, & peut-être n'avez-vous pas aſſez fait, dont vous devez demander pardon à Dieu, y ayant eu de l'interêt & poſſible de l'orgueil qui vous a retenue. Mais du moment qu'elle ſera en poſſeſſion, & que vous connoîtrez que Dieu par un jugement adorable & terrible, aura permis qu'elle ſoit votre Superieure, vous devez ne regarder plus que ſon ordre qui vous oblige de l'aimer, de l'honorer & de vous y ſoumettre en tout ce qui vous ſera poſſible, ſans pourtant la flatter, mais tolerez ce que vous pourrez voir qui ne vous ſemblera pas comme vous le pouvez deſirer. Il ne faudra pas, ma chere Mere, la

* Cette Abbeſſe qui ſe nommoit Madame de Morant avoit vingt deux ans.

la juger d'abord à la rigueur, & ſe cabrer ſur 165
des choſes dont Dieu pourra la delivrer & corriger par ſa grace, ni ſouffrir que l'on murmure, autant que vous pourrez l'empêcher. Mais il vous faut exhorter toutes les Sœurs à la patience, & prier Dieu qu'il les dirige, ſur tout en ce moment où il faut extrêmement craindre que l'eſprit de diviſion ne ſe mette dans la Maiſon.

Car vous pouvez être aſſurée qu'il y en aura qui prendront les devans pour s'inſinuer dans ſes bonnes graces par flatterie. Cela deplaira aux autres qui en parleront, & cela formera des partis. Au nom de Dieu, ma chere Mere, oppoſez-vous à ce mal, ſi vous le voyez naître, par un eſprit tout de charité, ſupportant les unes dans leurs foibleſſes & retenant les autres, qui ayant peut-être raiſon ne laiſſeroient pas de cauſer un très grand mal. La ſeule charité ne fait point de mal; par tout où elle manque, la cupidité regne & detruit tout, quelque bon pretexte qu'elle puiſſe prendre.

J'ai deja entendu dire que l'on apprehende que les parens ne ſoient à charge au Monaſtere. Cela ſera très mal, ſi cela eſt. Neanmoins il eſt auſſi très mal que les Religieuſes montrent tout d'abord qu'elles ont plus d'apprehenſion de la diſpoſition du temporel que du ſpirituel, & cependant la miſere du tems & le terrible relâchement de la diſcipline eſt venu à ce point qu'on a plus d'égard à l'un qu'à l'autre; enſorte qu'une bonne menagere de qui les parens feront beaucoup de bien à la Maiſon, ſera toujours plus eſtimée qu'une qui ſera plus ſpirituelle & cherchera premierement le

Royau-

1652. Royaume de Dieu & ſa juſtice comme l'ordonne notre ſainte regle.

Ne ſouffrez pas, ma chere Mere, qu'on faſſe des murmures pour des choſes baſſes qui choqueroient d'abord votre Abbeſſe, & peut-être que la patience, la douceur & l'humilité gagneront ſon cœur, & obtiendront qu'elle fera ce qu'elle devra pour le ſpirituel. Pour le temporel même, vous pouvez après avoir beaucoup prier Dieu, en avertir le Superieur, & vous y êtes obligée quoiqu'aux Abbeſſes titulaires il y ait peu de remede de la part des hommes, & que le plus ſouvent les plaintes cauſent de plus grands maux que ceux dont on ſe plaint, quand ce ne ſont pas choſes contre l'eſſentiel de la regle & ſcandaleuſes, car celles-là ne ſe peuvent ſouffrir quoi qu'il en puiſſe arriver. Mais pour les petits deſordres, encore qu'on les doive deplorer, le meilleur pour l'ordinaire eſt de ſe faire devant Dieu: les larmes verſées en ſa divine preſence par le motif d'une vraie charité, font plus d'effet que tous les moyens humains dont on ſe pourroit ſervir. Je ſuis, &c.

LETTRE CCCXCIII.

*A une Penſionnaire de Port-Royal *. Elle l'exhorte à entrer au Noviciat, pour s'exciter à vaincre ſes mauvaiſes habitudes.*

15. Janvier. De P. R. des Champs. JE vous puis aſſurer, ma très chere Sœur, que votre peine me fait grande compaſſion, mais principalement dans la crainte

* La même que celle à qui les Lettre CCCXXXIX. &c. ſont addreſſées.

te qu'elle ne vous soit pas utile, & que 1652.
vous n'en usiez pas selon la volonté de Dieu qui vous la donne par misericorde, pour vous tirer de l'assoupissement & de la paresse où vous êtes, qui est un état plus dangereux que vous ne pensez, & que d'autres qui paroissent plus criminels mais desquels on revient plus facilement. Croyez-moi donc, ma chere Sœur, si vous obtenez encore du tems, & même si Madame votre mere differe de vous repondre, ne laissez pas d'entrer au Noviciat, & d'y faire tout d'un coup ce qu'il faut pour être dans un entier assujettissement. Cela ne vous engagera en rien (car il ne faut pas que Madame votre mere le sache;) & au moins vous rendrez cette fidelité à Dieu, d'avoir fait ce que vous avez pu.

Si vous manquez de faire cet essai avec fidelité, peut-être n'aurez-vous jamais de repos de conscience quand même vous ne seriez pas dans la peine où vous êtes, & que vous seriez au contraire toute resolue de retourner au monde. Ce seroit au moins une bonne chose pour vous de ne pas quitter la religion, sans y avoir fait tout le bien que vous auriez pu. Entrez donc, ma chere Sœur, au plûtard le jour de Sainte Agnès, & faites ce que dit notre Pere S. Bernard: commencez parfaitement sans écouter vos repugnances ni vos humeurs, mais y renonçant perpetuellement. C'est à quoi tous les Chrestiens sont obligés, aussi bien que les Religieuses.

Quand vous ne seriez pas Religieuse, vous seriez trop heureuse d'avoir pris cette bonne habitude avant de retourner dans le monde. Encore une fois donc, ma chere

1652. re Sœur, prenez courage, chargez votre croix tout de bon, & suivez Notre Seigneur au Calvaire qui est la porte du ciel. Je ferai prier Dieu pour vous, qu'il vous fortifie de sa grace. Je suis très sincerement toute à vous.

LETTRE CCCXCIV.

A M. de Beauvais qui s'étant retiré à Port-Royal des Champs, y travailloit à traduire les Vies des Saints.

17. Janvier. N'AYANT pu avoir l'honneur, Monsieur, de vous voir à notre arrivée & de vous saluer, j'ai cru être obligée de le faire très humblement par ce mot, & de vous dire en même tems la joie que j'ai eue d'apprendre que votre santé est meilleure qu'elle n'a été, dont je benis Dieu de tout mon cœur, & aussi d'avoir appris que vous charmez saintement vos douleurs (de la goute) par le travail si utile à l'Eglise de la traduction des Vies des Saints. Je crois que les Saints dont vous rendez la vie plus connue, & ceux qui le deviendront par leur imitation, joindront leurs prieres ensemble pour vous obtenir un surcroît de benedictions de Notre Seigneur pour recompense de votre peine.

Que vous êtes heureux, Monsieur, d'avoir passé des vains & pernicieux amusemens de la Cour, dans les saints exercices d'un vrai solitaire. Que si vous y souffrez des peines, c'est un sujet d'esperance que Dieu vous y couronnera. Je prie le grand Saint d'aujourd'hui (S. Antoine) qui est le premier & le plus courageux de tous ceux qui ont combattu dans la solitude, de vous obte-

obtenir bonne part à ſon invincible conſtance. Obligez-moi de vous ſouvenir de moi en vos ſaintes prieres & de me croire, &c. 1658.

LETTRE CCCXCV.

A la Mere Prieure de Gif. Elle lui parle d'une incommodité & de l'état de Port-Royal des Champs.

MA fievre a pris congé de moi au quatrieme accès & elle m'a traitée, ma très chere Sœur, ſi doucement que je n'ai pas ſujet de me plaindre d'elle, ne m'ayant point fait perdre de ſang, ni le faire en aucune façon. J'ai un peu cauſé à deux friſſons, & je n'en ſuis pas plus foible, graces à Dieu. J'ai été à l'eau benîte, à la Meſſe qu'on n'a pas chantée, n'ayant oſé y aller à jeun, à cauſe que je pris hier une couple de medecine. Je ne me ſuis point recouchée, & j'ai entendu le Sermon, où je me ſuis trouvée très miſerablement dépeinte. Je crois que la Mere Agnès eſt guerie de ſon rhume, au moins m'en aſſure-t-elle. Je vous rends graces très humblement du ſoin qu'il vous plaît d'avoir d'elle & de moi. 26. Janvier.

Le froid nous eſt revenu voir; mais nous avons de ſi puiſſantes armes contre lui que nous émouſſons facilement les pointes de ſa rigueur. Ma Sœur N. ſe porte bien à un mal de dents près qui lui fait quelquefois la guerre, mais les accès n'en ſont pas longs. Tout le reſte ſe porte bien, graces à Dieu. Il n'y a perſonne au lit dans la Maiſons & au dehors il n'y en a que deux: ce n'eſt pas trop pour cent dix-ſept perſonnes, je n'ai

1652. n'ai pu voir M. Singlin qu'hier au soir un moment: ce sera pour demain, Dieu aidant. Il est si enrhumé qu'il a eu grande peine à achever son sermon. Bon jour, ma très chere Sœur. Vous savez bien que je suis toute à vous, bien fâchée de ne rien valoir, & de ce qu'ainsi je vous suis très inutile.

LETTRE CCCXCVI.

A une Pensionnaire de Port-Royal. Elle l'exhorte à profiter des instructions & à beaucoup prier.

30. Janvier. LE sentiment que Dieu vous donne d'apprehender de retourner dans le monde, ma très chere Sœur, est un effet de sa grace qui me fait esperer que sa bonté vous fera ensuite celle de profiter de la demeure de la Maison & des instructions que vous y recevez. C'est de quoi vous le devez bien prier, puisque si les graces de Dieu ne nous servent, elles nous nuisent. Dieu vous a donné l'esprit docile, c'est un grand bonheur pour ceux qui veulent être veritablement à lui. Au contraire cette bonne disposition naturelle, si elle n'est conduite de sa grace nous nuit, parce qu'elle dégenere en complaisance & en molesse, nous laissant entraîner aux mauvais exemples & au torrent du monde. Cela vous doit faire prier incessamment Dieu qu'il vous tienne de sa sainte main, qu'il vous rende docile à ses saintes volontés & forte pour resister au demon.

Vous voyez, ma chere Sœur, que la bonne volonté qu'il vous a deja donnée, est un don de sa grace purement gratuit, puis-

que

que vous avouez que votre negligence & indevotion étoit si grande que vous n'aviez pas même le courage de le demander. Estimez & reconnoissez toute votre vie cette misericorde, & croyez qu'il est necessaire de prier Dieu de vous donner une grace nouvelle dont vous avez besoin pour correspondre fidelement à la premiere. Je n'ai point d'instruction particuliere à vous donner, puisque vous savez assez par la grace de Dieu, ce que vous devez faire pour lui plaire; mais je desire de tout mon cœur vous aider à le supplier qu'il fasse fructifier en vous vos connoissances, &c. 1632.

LETTRE CCCXCVII.

A la Sœur Angelique Magdeleine Religieuse Annonciade. Elle lui donne divers avis.

VOTRE Lettre m'a fort consolée, ma très chere Sœur, vous voyant dans la disposition de soumission à Dieu dans laquelle je vous souhaitois, & sachant que quoi qu'il nous arrive, quand nous le recevons dans cet esprit il nous est toujours bon & meilleur que les choses dont nous sommes privées par l'ordre de la providence, qui opere le salut de ses élus par des voies qui leur sont inconnues & souvent très penibles à leurs sens. Continuez, ma très chere, à vivre en paix, ne regardant que Dieu, & lui rendant fidelement ce qu'il demande de vous en l'état où il lui plaît que vous soyez. 30. Janvier.

Au reste, ma très chere Sœur, je persevere à vous dire que je ne crois point que vous deviez retourner à Boulogne, si M. votre Evêque ne vous le commande absolument;

1651. lument; mais s'il lui plaît de vous accorder de demeurer où vous êtes & d'en professer la regle, les bonnes Religieuses voulant bien vous faire la charité de vous recevoir, vous ne sauriez mieux faire; & je ne puis souffrir que vous ayez cette basse pensée que vous ne serez plus Fille de la Sainte Vierge. Sachez, ma très chère Sœur, que la Sainte Vierge tient pour ses Filles celles qui imitent ses saintes vertus, quelque habit qu'elles portent & de quelque regle qu'elles soient. La regle de S. Benoît est plus approuvée & plus austere que la vôtre; & par conséquent, si Dieu vous en donne la volonté vous pouvez professer celle de S. Benoît par la permission de M. votre Evêque avec avantage. Par là vous couperez tout d'un coup toutes les occasions de tentation qui vous pourroient arriver au regard de votre Maison, qui ne sont point petites, & vous ferez un renouvellement qui vous sera très très utile, Dieu aidant.

Je suis très aise que vous n'ayez plus de commerce avec M. N. Vous faites très bien de conserver le ressentiment de gratitude que vous lui devez & de prier beaucoup Dieu pour lui. Au surplus demeurez dans le silence envers lui & tout autre, hors l'absolue necessité. Croyez-moi, ma très chere Sœur; la separation des créatures est l'unique moyen de nous unir à Dieu. Vous aurez un ciboire qui sera petit à cause de la misere du tems qui est si extrême qu'on ne peut fournir à donner du pain aux pauvres & à de pauvres Religieuses dont Paris est tout plein & qui nous font une pitié extrême.

Je suis toute étonnée de ce que vous n'allez

lez point aux Offices & aux autres obſervances. Quand même vous ne ſeriez pas reſolue à demeurer où vous êtes, vous ne devriez pas differer à ſupplier humblement la Reverende Mere de vous permettre d'y aſſiſter, ſans crainte de mal faire en quittant votre Breviaire qui n'eſt pas tout à fait conforme. Il eſt permis ſans difficulté de ſe conformer aux Maiſons où l'on eſt par obéiſſance, & il y a toujours plus de benediction & de merite d'aſſiſter au chœur que de dire ſon Office en particulier. Bon jour, ma très chere Sœur. Je ſuis toute à vous. Je vous ſupplie de ſaluer pour moi très humblement la Reverende Mere, & de l'aſſurer de mon très humble ſervice. Je la ſupplie de nous donner part en ſes prieres & en celles de ſa Communauté. 1652.

LETTRE CCCXCVIII.

A la Superieure d'une Maiſon Religieuſe dont les affaires étoient en mauvais état.

JE n'ai point encore fait de reponſe, ma chere Mere, à celle qu'il vous a plu de m'écrire, parce que je voyois vos peines ſi grandes & ſi peu remediables, que comme les amis du ſaint homme Job je demeurois dans le ſilence, ne ſachant que dire. J'ai fait voir vos Lettres à nos amis qui ont eſſayé de vous donner quelque aſſiſtance; mais votre pauvreté, vos dettes, le grand nombre de Filles, tout cela eſt ſi conſiderable qu'il faut un miracle de la toute-puiſſance de Dieu pour vous faire ſubſiſter, & encore dans un tems de miſeres telles que les plus accommodés ont preſque peine à le faire. Le nombre des pau- 6. Fevrier.

1635. pauvres qui ſont reduits à un auſſi grande extremité que celle-là, eſt incroyable pour ceux qui ne le voient pas. Il y a principalement de pauvres Religieuſes dont les Monaſteres ſont ruinés entierement ou brulés avec leurs Provinces, de ſorte qu'elles ſont reduites à la mendicité.

Tout cela vous fait voir, ma chere Mere, qu'humainement parlant votre mal eſt ſans remede, & qu'il faut que Dieu faſſe pour vous des choſes extraordinaires ou que votre Monaſtere periſſe. Il peut le faire ſubſiſter s'il le veut, car rien ne lui eſt impoſſible. Mais croyez moi, ma très chere Mere; il ne le fera pas par des voies humaines. S'il permettoit que cela arrivât pour un tems, ce ſeroit pour vous faire tomber dans d'autres plus grandes miſeres. Le ſeul remede donc, ma chere Mere, que vous devez rechercher c'eſt de retablir les ruines du ſpirituel qu'il eſt impoſſible qui n'aient precedé celle du temporel, ſoit par la fondation faite peut-être par des voies humaines, ſoit par la mauvaiſe conduite qui y eſt arrivée depuis. Pour commencer, il faut reconnoître humblement les fautes qu'on a pu faire, tâchant de ſatisfaire à Dieu par une veritable penitence; & après cela par ſa bonté infinie il ſaura bien, s'il lui plaît, édifier ce qui a merité d'être detruit.

Je vous parle avec toute liberté, franchiſe & ſincerité, ma chere Mere, croyant que vous le trouverez bon. Autrement je n'aurois rien à vous dire; car je ne ſai point faire de complimens inutiles. Je vous parle d'autant plus volontiers & librement que m'étant trouvée dans le même état où vous

êtes,

êtes, je fusse perie si Dieu par son infinie bonté & misericorde ne m'eût fait la grace d'en reconnoître la cause, & de desirer de lui satisfaire avec le secours d'un saint homme* qu'il me donna, lequel me prescrivit pour premier principe de ne jamais rien recevoir que de Dieu. 1652.

* M. de S. Cyran.

Celui qui vous fait la charité de vous visiter & qui vous donnera cette Lettre, est tel que si vous lui parlez dans la vraie sincerité, vous experimenterez que Dieu vous parlera par lui: ce qui me fait vous supplier très humblement, ma chere Mere, & autant que je desire votre vrai bien, de ne lui cacher quoique ce soit de l'état spirituel & temporel de votre Maison. Autrement il est impossible qu'il vous serve; & le moindre artifice, deguisement ou silence que vous apporteriez, detruiroit tout le dessein que Dieu a de vous assister peut-être par lui. Nous prierons Dieu qu'il vous dispose à suivre les mouvemens de sa sainte grace, & qu'il vous fasse connoître ce qu'il demande de vous. Je suis en Notre Seigneur, &c.

LETTRE CCCXCIX.

A la Mere Prieure de Gif. Elle lui donne divers avis.

MA fievre tierce est passée, graces à Dieu, ma très chere Mere, il ne me reste que mes incommodités ordinaires qui sont assez grandes pour reduire une personne aussi lâche que moi à ne faire presque rien. Quand je serois en santé je ne pourrois rien faire qui vaille, de sorte que je me dois consoler de mes impuissan- 6. Fevrier.

1652. puiſſances qui me donnent le moyen d'éviter peut-être plus de mal, en agiſſant par mon propre eſprit, qu'elle ne n'empêche de faire de bien. J'ai fait une copie de la reponſe que vous m'avez envoyée, & pour vous obéir j'y ai mis exprès ce mot, *ſelon notre regle*, afin qu'elle ſache que c'eſt la borne de l'obéiſſance pour y regler ſes commandemens. J'euſſe bien voulu que M. Singlin eût été ici pour lui demander ſi vous l'euſſiez du prier de ſe faire benir chez vous. Mais ayant conſideré la maniere toute prophane dont cela ſe fait, le tumulte du monde qu'on auroit peut-être fait entrer, j'ai cru que vous ne le deviez point du tout faire, afin de ne prendre nulle part à toutes ces diſtractions, pour ne pas dire à tous ces deſordres. Je crois que pour ſon bien & le vôtre vous ferez mieux de paſſer ce jour en retraite devant le S. Sacrement, & demander miſericorde pour elle & pour vous. Pour ſa reception je crois, ma chere Mere, que vous ne lui devez faire aucune harangue. Ce n'eſt pas le metier des Filles; & ſur tout ne lui parlez point du tout de ce qui s'eſt paſſé à votre égard, ni des oppoſitions que vous avez faite à ſa promotion. Si elle ou d'autres vous en parlent, vous devez repondre en deux mots ſans autres complimens, que vous avez fait ce que vous avez cru en conſcience devoir faire, & que vous ferez auſſi à l'avenir, Dieu aidant, ce que vous ſaurez de vôtre devoir, vous rendant aux ordres de Dieu pour honorer & ſervir celle qu'il vous donne pour Superieure.

Pour le reſte il faudra donner ordre que la Mere de S. Benoît faſſe tout preparer ſans

sans avarice & sans superfluité. Si les valets se rendent difficiles ou font les insolens, ce qui est ordinaire en ces rencontres, il faudra tout supporter à ce premier abord, pour ne pas cabrer tout d'un coup, (j'entends ce qui ne regardera que la dépense) & après cela dans quelque tems vous pourrez parler doucement. Les Sœurs Ch. ne seront pas les seules qui s'empresseront. Il faut dissimuler, & prier Dieu. Celles qui se seront ainsi empressées, seront après les plus promptes à se retirer, & à murmurer. Elles sont dignes de pitié en l'un & en l'autre cas. 1653.

Pour cette pauvre Lorraine je crois que vous devez dire en conscience ce que vous reconnoissez de son incapacité pour la Religion; & si on tire les voix & qu'elle en ait autant que la regle ordonne, je crois que vous devez souffrir en silence. Neanmoins vous en devez parler au Superieur. Puisqu'elle n'a rien, je crois qu'on ne sera pas marri de la renvoyer, & de deferer à votre avis qui servira d'excuse envers les parens pour s'en decharger.

Je ne vous puis envoyer sitôt ce que vous desirez, pour le Noviciat. Je vous assure, ma chere Mere, qu'on ne peut dire par écrit ce qui est necessaire pour la conduite. Il faut que l'esprit de Dieu l'enseigne; & les ames sont si differentes qu'il se faut rendre tellement attentif à la grace & à la voix de Dieu sur elles, pour les bien conduire, que les regles generales servent très peu. Je suis, &c.

1651.

LETTRE CCCC.

A la Mere Anne Catherine qui gouvernoit une Maiſon de la Congregation de Notre Dame. Sur les devoirs d'une Superieure.

Fvrier. JE me trouve extremément empêchée à vous repondre, ma très chere Mere. Car croyant que vous me demandez les avis avec humilité & ſincerité, je me ſens obligée par la charité à vous repondre, & d'ailleurs je me trouve très incapable de le faire. Neanmoins j'aime mieux avec ſimplicité vous donner ceux que j'ai reçus, quoique je n'aie pas aſſez de diſcernement pour les appliquer, que de vous refuſer, eſperant que Dieu vous en fera ſervir par ſon eſprit qui vous les fait deſirer.

Le premier, qui peut être le plus important, ma très chere Mere, eſt qu'ayant été employée plutôt par l'ordre des hommes & les rencontres qui m'ont engagée depuis par de malheureuſes neceſſités à demeurer en charge, l'on m'a dit que je me devois regarder comme dans un état violent, deſirant toujours d'en ſortir, & cependant n'agir que dans la neceſſité, priant beaucoup & ne prenant d'autorité qu'autant qu'il eſt neceſſaire, demeurant toujours devant Dieu dans le rang où notre conſcience nous oblige d'être, qui eſt le dernier. Cela nous empêche de nous échaper & de nous licencier en quoi que ce ſoit : cela nous fait ſupporter avec douceur les petites revoltes qui arrivent, les attribuant plutôt à nous-mêmes, à notre defaut de conduite & de veritable vocation qu'à

qu'à la faute des autres, qui manquant de recevoir de nous ce qu'elles auroient besoin, souffrent plus de nous que nous d'elles. 1652.

Il ne faut pas pourtant laisser de reprendre, corriger & instruire puisqu'on y est obligé; mais il faut que ce soit avec grande considération, retenue & humilité priant beaucoup auparavant. Il ne faut point se laisser prevenir de passion & de promptitude, reprenant sur l'heure, mais attendre l'occasion & la disposition des esprits; & sur tout veiller sans cesse à se rendre à toutes les observances, s'assujettir aux moindres bonnes coutumes, ne prendre aucune licence de rechercher ses commodités ni ses satisfactions d'esprit, en quoi que ce soit, afin de rendre à Dieu ce que nous lui devons avant que de le demander aux autres, pour ne leur pas donner sujet de murmurer dans leur cœur, & de croire que nous leur imposons un joug que nous ne voulons pas porter. En effet, ma très chere Mere, je crois que si nous étions vraiment exemplaires, nous n'aurions presque rien à dire: nos mœurs parleroient plus efficacement que ne pourroient faire nos paroles, quand nous serions aussi éloquentes que des Anges.

Pour vos jeunes Religieuses, vous n'avez qu'à bien étudier votre regle, la pratiquer fidelement & leur enseigner à faire de même. Pour celle qui a besoin de correction, elle la recevra aussi peut être par cette voie; au moins la mettrez-vous en son tort. Si vous êtes obligée pour ôter le scandale qu'elle pourroit donner aux autres, d'user des chatimens que les regles or-

1652. donne, il le faut faire en priant beaucoup Dieu qu'il les lui rende utiles par ſa miſericorde.

Liſez, ma très chere Sœur, avec attention les Lettres de feu M. de S. Cyran: vous y trouverez tous les avis dont vous avez beſoin, pour votre propre conduite & celle d'autrui. Marquez en liſant ce qui a rapport à cela, & ſur tout priez Dieu qu'il vous faſſe entrer dans la pratique & vous verrez que vous vous fortifierez peu à peu. Nous voulons toujours choſes nouvelles, beaucoup apprendre & peu faire. Ce ſont là les amuſemens où l'eſprit malin eſſaie de nous faire conſommer notre vie; au moins vois-je bien que ce malheur m'eſt arrivé juſqu'à cette heure que je ſuis vieille & dans la defaillance. Vous qui êtes jeune, ma très chere Mere, ne vous laiſſez pas tromper de la ſorte. Nous nous contentons d'avouer nos miſeres & de nous en plaindre. Cela ſert de peu ou de rien du tout, ſi on ne ſe fait une ſainte violence, en implorant ſans ceſſe le ſecours de Dieu pour en ſortir, ſe ſeparant des occaſions, & coupant court même avec confuſion, quand nous nous appercevons que nous ſommes engagées. Enfin, ma très chere Mere, il faut mourir à tout pour vivre à Dieu. Je vous ſupplie de lui demander miſericorde pour moi, & me croyez toute à vous.

Je vous ſupplie de ſaluer pour nous ma Sœur de l'Aſſomption. Je prie Dieu que le mal de ſon corps ſoit utile à ſon ame, & qu'il la fortifie & ſe glorifie dans ſon infirmité.

LET-

1632.

LETTRE CCCCI.

Aux Religieuſes de Notre Dame de Lieſſe. Au ſujet du deſir qu'elles avoient de venir à Port-Royal.

NOus avons reçu la Lettre qu'il vous a plu de nous écrire, & nous avons vu le deſir que vous avez de venir avec nous, auquel je vous puis aſſurer que s'il ne ſe rencontroit pas d'autre difficulté que de notre part, vous ſeriez bientôt en poſſeſſion de ce que vous demandez avec tant d'ardeur. Car Notre Seigneur nous a donné un grand deſir de vous aſſiſter de tout notre pouvoir, depuis que nous avons appris le pitoyable état où vous êtes reduites. 10. Fevrier.

Mais, mes très cheres Sœurs, vous & nous ſommes dependantes de nos Superieurs, de ſorte qu'il faut que nous ayons leur permiſſion, & que nous ſuivions le conſeil de nos amis pour faire toutes choſes en la meilleure maniere, pour la gloire de Dieu & votre bien. Le bon M. de Bernieres vous verra, pour aviſer toutes choſes: l'experience que vous avez de ſa charité, vous doit faire eſperer qu'il fera tout ce qu'il pourra pour votre bien. Cependant, mes très cheres Sœurs, continuez à prier beaucoup Dieu, comme nous ferons, avec ſon aide, de notre côté, afin qu'il conduiſe par ſon eſprit ceux de qui nous dependons, pour ſuivre en tout ſa ſainte volonté. Je ſuis, &c.

1652.

LETTRE CCCCII.

A la Reine de Pologne. Elle l'exhorte à s'humilier & à lire l'Ecriture sainte.

Fevrier. MADAME. Je crois que le Roi est maintenant à son armée ou prêt à y aller, & qu'ainsi Votre Majesté passera ces tems du Carême dans la solitude & qu'elle sera souvent aux pieds de Notre Seigneur, soutenant par ses prieres la personne & l'armée du Roi. Je desire bien de toute mon affection, quoique j'en sois très indigne, d'accompagner Votre Majesté dans ses prieres & demander à Dieu pour elle une grande foi & une grande confiance en Dieu, avec une grande humilité qui lui fasse connoître sa bassesse comparée à l'incomprehensible Majesté de Dieu, & ainsi se regarder devant lui comme un pur neant.

C'est le moyen, Madame, de rendre vos prieres plus fortes que l'armée de vos ennemis. Mais ce n'est pas assez d'avoir le cœur humilié devant Dieu, il le faut encore avoir devant vos sujets & domestiques, les supportant dans leurs manquemens avec la même bonté que Votre Majesté desire que Dieu la supporte. Cette parole du Fils de Dieu est terrible, & elle s'addresse aussi bien aux Rois qu'aux autres Chretiens: *De la mesure que vous mesurerez, vous serez mesurés.* A propos, Madame, Votre Majesté ne lit-elle pas tous les jours quelque chose de la divine parole? Je la supplie très humblement de ne le pas oublier; c'est la vie de nos ames & où nous apprenons le vrai chemin du ciel.

Pendant cette guerre Votre Majesté recevra

cevra grande consolation de lire les Livres d'Esther, de Judith & des Macchabées. Elle y verra la protection de Dieu sur ses serviteurs, & la punition des mechans. Cela augmentera sa confiance en Dieu, & le desir d'imiter ces Princes & cette sainte Reine dans ses devotions & le mepris qu'ils faisoient de toutes les choses de la terre. Toute leur force & vertu venoit de la foi qu'ils avoient au futur Messie Notre Seigneur Jesus-Christ qui devoit venir. Quelle devroit être la nôtre, nous qui savons qu'il est venu, & toutes les particularités de sa sainte vie & de la mort qu'il a soufferte pour nous. 1652.

J'aurai besoin de me mortifier pour ne desirer pas trop savoir des nouvelles de votre guerre, & me contenter d'adorer les desseins de Dieu en lui demandant misericorde pour la Pologne avec Votre Majesté. Je le supplie de tout mon cœur de la rendre si sainte qu'elle en soit la protectrice dès ce monde, & après en l'autre. Il fait ici un très grand froid ; je m'en rejouis, quoiqu'il m'est très fort ennemi, dans la pensée qu'il achevera de nettoyer votre ville de Varsovie & le reste du pays de la peste, avec le secours de la Sainte Vierge & du grand S. Charles. Je suis, &c.

LETTRE CCCCIII.

A la Mere Prieure de Gif. Sur la disposition où elle étoit de la servir, & sur les pechés des Religieuses.

JE vous supplie très humblement, ma chere Mere, de n'avoir jamais de pensée que vous nous puissiez importuner. Même tems.

1652. Je me tiens auſſi obligée de vous ſervir & je fais d'auſſi bon cœur qu'à nos Sœurs de Paris; car je ne puis faire diſtinction entre toutes les Religieuſes qui veulent être à Dieu, pour penſer qu'elles ne ſoient pas mes Meres, mes Sœurs & mes Filles. Je ſuis très inutile à toutes, mais très acquiſe à toutes dans les degrés d'obligation que Dieu y met, & je puis aſſurer que vous êtes des premieres. Je vous ſupplie donc de ne faire plus de ceremonies avec nous.

Les ſoldats qui paſſent à cette heure ne font pas à craindre: on les mene en diligence pour groſſir l'armée des Princes, de ſorte qu'ils n'ont pas le loiſir de mal faire. Je croi, ma chere Sœur, que ſi nous nous convertiſſons toutes à Dieu par un vrai deſir de le ſervir parfaitement à l'avenir & de l'honorer d'autant plus que nous le voyons oublié & mepriſé dans le monde, nous obtiendrons miſericorde & Dieu retirera ſa vengeance que nous meritons ſi juſtement. Pour moi, ma très chere, je m'imagine que tous les pechés de nous autres Religieuſes bleſſent plus la bonté de Dieu, que tous les crimes des hommes qui ne le connoiſſent point & qui n'ont pas reçu tant de graces de lumieres & de mouvemens de converſion que nous qui les negligeons par l'attache que nous avons à nos paſſions & à cent niaiſeries. Mais je vous demande pardon, ma très chere, de vous amuſer de mes penſées. Je ſuis, &c.

LET-

1652.

LETTRE CCCCIV.

A la Reine de Pologne. Sur son heureux accouchement.

MADAME. Bien que je sois peut-être la derniere de vos servantes à temoigner à Votre Majesté la joie que nous avons eue d'apprendre votre heureux accouchement, je crois pouvoir l'assurer que personne ne l'a eu plus grande que nous. Nous en avons rendu graces à Dieu en public, & nous continuons toujours à prier la Sainte Vierge pour Votre Majesté. Nous avons eu d'abord un peu d'effroi de la foiblesse de votre petit Prince, mais nous avons été rassurées par la nouvelle qu'il se fortifioit. Il m'est souvenu d'avoir entendu dire à feue ma sœur Catherine que les enfans qui naissent foibles, se font souvent mieux nourrir que ceux qui naissent forts. Nous prions Dieu de tout le cœur, qu'il en arrive ainsi de ce Prince. 1. Mars. De P. R. des Champs.

Il me semble, Madame, que Dieu a voulu tout d'un coup faire peur à Votre Majesté, afin qu'elle vît que ce qu'il donne dépend toujours de lui, & que vous ne pouvez non plus conserver la vie à ce Prince sans lui, que vous n'avez pu le mettre au monde: de sorte que Votre Majesté doit toujours être dans l'action de graces du don qu'il vous a fait, & dans la priere pour sa conservation, à quoi vos petites servantes de Port-Royal essaieront de joindre leurs prieres & toutes leurs devotions. Le nombre s'en accroît de telle sorte que nos amis veulent nous bâtir quarante cellules, n'y ayant plus de place pour toutes celles qui de-

1652. desirent venir. Mais nous apprehendons que le malheur de la guerre ne nous oblige de quitter cette Maison. Tout le monde juge que si Dieu par un miracle ne nous donne la paix, nous allons tomber dans toutes sortes de malheurs. La plûpart de nos provinces sont deja entierement ruinées, & cependant pour tous ces maux nous ne nous amandons point: au contraire il semble qu'on s'endurcit, ce qui me fait encore plus apprehender la colere de Dieu que notre impenitence irrite terriblement.

M. de Fleury m'a écrit que Votre Majesté a trouvé le Livre de l'aumône bien beau: je l'avois bien cru ainsi. Votre Majesté ayant reçu de Dieu cette grace d'être misericordieuse & liberale aux pauvres, aura eu joie de se trouver conforme aux sentimens de tant de grands saints. Permettez-moi, Madame, je vous en supplie très humblement, de dire à Votre Majesté qu'elle ne sauroit trop remercier Dieu de cette inclination qu'il lui a donnée à la misericorde, parce que la plûpart des grands & des riches se perdent par la dureté de cœur. Je me donne l'honneur d'écrire à Votre Majesté que nous entendons aujourd'hui à l'Eglise l'Evangile du mauvais riche qui fut enseveli en enfer, sans que l'Ecriture nous dise d'autre vice de lui que sa bonne chere, sa magnificence en habits & sa cruauté envers le Lazare gisant à sa porte, & auquel il ne faisoit pas donner seulement les miettes de sa table qui sont toutes les superfluités. Je m'assure, Madame, que la nouvelle grace que vous avez reçue de Dieu en la naissance de cet enfant tant desiré, vous

vous donnera encore une plus grande attention à lui plaire, & à faire du bien aux pauvres qui ſont ſes membres. C'eſt là la veritable reconnoiſſance qu'il demande de Votre Majeſté, & qui attirera ſur elle de nouvelles benedictions & graces. Je ſupplie ſon infinie bonté de les multiplier ſur Votre Majeſté à l'infini. C'eſt, &c. 1652.

LETTRE CCCCV.

A Madame la Marquiſe d'Aumont. Elle lui parle des grands ouvrages qu'on faiſoit à Port-Royal des Champs.

JE ſuis bien aiſe, ma très chere Sœur, que vous ſoyez reſolue de prendre comme moi des tablettes de rhubarbe. Je crois qu'elles vous rendront la ſanté. Ne le craignez pas; ſi Dieu la donne vous l'emploierez pour lui. Quant à moi je rajeunis tous les jours, & vous ſeriez effrayée de me voir dans nos tracas troter comme à vingt-cinq ans. Quand nous aurons l'honneur de vous voir, vous croirez rêver en voyant cette Maiſon qui ne ſera plus appellée la delaiſſée, mais la retablie & plus; car jamais elle ne fut ce qu'elle ſera. Nous avions ci-devant des Gentilshommes pour cordonniers, à cette heure nous avons un Duc & Pair * pour chaſſe-avant, & qui fait valoir ſon autorité couverte de ſa charité d'une maniere admirable. Il fit avant-hier en un jour regrimper toutes nos chaiſes ſur le ſablon qui eſt tout mis dans notre Egliſe de huit pieds de haut; & puis on nous manda d'aller voir ſi nous trouvions cela bien. On n'y ſent plus du tout de froid humide, & il y fait parfaitement

Vers Mars.

* M. de Luines.

1652. beau: enfin c'eſt merveille. On commence demain à travailler au Dortoir. Nous ſommes retranchées au petit pied ; mais ceans graces à Dieu on ne s'incommode de rien, & tout eſt en paix & en joie. Pourvû que Dieu tienne loin de nous les gens de guerre, nous ſerons trop heureuſes. Je ſuis toute à vous, ma très chere Sœur. Faites, s'il vous plaît que la Mere Agnès ſe repoſe, & ma pauvre Sœur Anne. Je ne puis vous écrire davantage : on me preſſe.

LETTRE CCCCVI.

*A la Mere Agnès *. Au ſujet de la guerre.*

Mars. IL y a vraiment ſujet de craindre les maux qui nous menacent ; mais ils ne ſont pourtant à redouter qu'à cauſe que nous ſommes indignes que Dieu nous donne la force dont nous avons beſoin pour en faire un parfait uſage, ayant vecu ſi negligemment dans la paix. Pourvû que les châtimens de Dieu ne ſoient que temporels nous ſerons trop heureux.

LETTRE CCCCVII.

A la Mere Prieure de Gif. Elle lui donne divers avis, &c.

24. Mars. NOus n'avons point encore de peur, ma très chere Mere ; je n'oſe pourtant vous rien conſeiller que je n'aie parlé à M. Singlin qui vient ce ſoir, & demain Dieu aidant, je vous manderai ſon avis. J'eſpere que Dieu par ſa miſericorde nous conſer-

* [Cette Mere qui étoit alors Prieure de Port-Royal de Paris, expoſa ce billet pour toutes les Sœurs.]

ſervera. Il ne faut pas tant donner à la prudence humaine qu'on ceſſe d'eſperer en ſa bonté. Si vous aviez un bon lieu à vous retirer toutes enſemble ſous une bonne diſcipline, il n'y auroit pas grand mal de ſortir; mais ſi vous vous en allez chacune de votre côté, je trouve que c'eſt aller chercher le mal au lieu de le prevenir. Si nous apprenons quelque choſe, nous ne manquerons pas de vous en avertir. Nous n'avons pas aſſez de foi. Donnez le meilleur ordre que vous pourrez pour vous defendre contre les voleurs qui pourroient paſſer, car il n'y a que cela à craindre. Je ne crois pas qu'il y ait eu autant de mal aux Religieuſes d'Angers qu'on dit. Aſſurez-vous, ma chere Mere, que nous vous rendrons tous les ſervices que vous deſirerez & qui nous ſeront poſſibles, ſans rien excepter car je ſuis entierement à vous. 1658.

LETTRE CCCCVIII.

A Madame de Raffetot. Sur la mort de M. ſon mari.

JE vous ſupplie très humblement, Madame ma très chere Sœur, que l'omiſſion que j'ai faite de me donner l'honneur de vous temoigner par nos Lettres la part que je prenois à votre affliction, ne vous ſoit pas une marque qu'elle ait été moindre que je ne devois. Je ſai que dans les commencemens de pertes ſemblables à la vôtre qui apportent tant de changement & d'embarras, les Lettres ne font qu'importuner; & que le plus grand ſervice que nous puiſſions rendre à nos amis eſt de demander ſecours, force & conſolation pour eux à Dieu qui ſeul 19. Mars.

1652. seul en peut donner de veritables. C'eſt ce que nous deſirons toujours de continuer. J'ai vu par celle qu'il vous a plu d'écrire à ma ſœur Anne, que vous êtes encore bien abattue, & que vous vous plaignez que votre état vous ôte tout le tems que vous aviez pour Dieu.

Croyez, ma très chere Sœur, que le tems que vous donnez aux ſoins neceſſaires de votre famille eſt autant & peut-être plus pour Dieu, que celui que vous employiez auparavant dans votre cabinet à l'oraiſon. Notre Seigneur Jeſus-Chriſt nous oblige de n'interrompre jamais notre oraiſon, & cependant il nous oblige auſſi aux ſoins que l'état où il nous met veut que nous prenions; & ce n'eſt pas manquer à l'une que de vacquer à l'autre pour obéir Dieu & à ſa divine providence qui nous a voulu charger de ces ſoins, pourvû que l'avarice & l'ambition ne les rendent pas empreſſés & n'en faſſent pas prendre de ſuperflus. Dieu vous ayant prevenue de ſa grace vous a diſpoſée à vivre en vraie veuve qui eſt un état ſaint qui a été honoré des Apôtres & de tous les SS. Peres de l'Egliſe, & dans lequel il y a eu tant de Saintes. Je prie Dieu, ma très chere Sœur, que la charité, l'humilité & la miſericorde vous faſſent de cet heureux nombre. Je ſuis, &c.

LETTRE CCCCIX.

A la Mere Prieure de Gif. Sur les dangers de la guerre.

Mars. ON nous a voulu épouvanter auſſi bien que vous; mais nos amis qui s'y connoiſſent

noiſſent le plus ne croient pas qu'il y ait encore de peril. Si nous apprenons qu'il y en ait, nous vous en avertirons auſſitôt. Je vous ſupplie de nous faire de même; ſi vous apprenez quelques nouvelles qui meritent d'être crues; car pour celles des payſans, leur effroi leur fait tout croire & tout craindre, quoique ſans apparence. M. Feron nous a dit que Madame votre Abbeſſe lui avoit fait bien froid, & il ne pretend nullement avoir part à la conduite de ſon eſprit. Abandonnons tout à Dieu, ma très chere, & ne lui demandons que d'être très parfaitement fideles à tout ce qu'il demandera de vous. S'il nous l'accorde, comme je l'eſpere, rien ne vous nuira. Je n'ai pas le tems d'en dire davantage. 1652.

LETTRE CCCCX.

A la Mere Agnès. Elle lui parle de l'amour de la pauvreté & des diſpoſitions dans leſquelles les miſeres de la France devoient faire entrer les Religieuſes.

MA Sœur N. m'a mandé, ma très chere Mere, qu'elle n'avoit point de petites tocques que de fort groſſes, & qu'elle ne ſavoit ſi elle en devoit donner à d'autres qu'aux Sœurs Converſes ſelon qu'il m'en ſouvient. Il eſt vrai qu'elles ſont bien plus groſſes que les grandes, mais non pas plus que celles que nous fîmes les premieres de vieux drap, comme celle-ci; & le patron du Tard étoit pareil. Je ne ſai qui nous a diſpenſées de la vileté & pauvreté depuis ce tems-là; ſeroit-ce l'inſtruction plus ſolide que nous avons reçue? Mars.

Je vous prie, ma Mere, de vous faire apporter

1652. porter une de ces tocques & de la conſiderer des yeux de la pauvreté, & ſi vous ne les trouvez point trop groſſes faites en donner à ma Sœur N. comme ayant grand beſoin d'être éprouvée dans la pauvreté, à quoi eſt ſa principale repugnance, & qui eſt auſſi le plus important & le difficile. Je ſuis aſſurée qu'une fille qui aimera vraiment la pauvreté en toutes choſes, ſera bonne Religieuſe, & que qui aimera toutes les autres choſes de la Religion ſans celles-là, ſera très imparfaite Religieuſe & preſque point du tout.

Il faut que je vous diſe qu'il me ſemble que vous vous contentez quand vous les voyez devotes & aimer l'Office, quoique je ſache bien que vous aimez qu'elles aiment auſſi le reſte, mais vous n'y avez pas tant d'attention & vous leur pardonnez plutôt. Je ſai bien que d'abord pour celles qui viennent du monde, il les faut épargner ſur la pauvreté qui eſt trop affreuſe pour elles, à cauſe de la molleſſe & du relâchement où ſont à preſent nourries les filles chretiennes. Cela nous oblige de nous relâcher d'abord de l'épreuve que la regle ordonne: mais quand elles ſont inſtruites de ce qu'elles doivent comme chretiennes, il ne les faut plus épargner ſur les obligations de la vie Religieuſe & ſur tout de la pauvreté. Et quand quelqu'une de nos enfans entrent au Noviciat, tout d'un coup il leur faut faire pratiquer la pauvreté, au depens même de la propreté, qui eſt d'ordinaire le pretexte qu'on prend pour ne pas aimer les choſes pauvres. La vraie pauvreté neanmoins fait être propre, non pas par curioſité, mais en faiſant conſerver

tout

tout ce qui eſt de la Religion de peur de l'uſer. 1652.

Je vous envoie un morceau du pain des pauvres; jugez à quelle extremité ils ſont reduits. Nous ne voyons que des pauvres qui nous viennent dire qu'ils n'ont mangé du jour, d'autres qu'il y a deux ou trois jours, d'autres qu'ils n'ont mangé que des choux bouillis dans de l'eau ſans ſel. Je vous ſupplie de montrer ce pain à nos Sœurs, & de leur dire que je les prie pour l'amour de Dieu de conſiderer l'extremité où il reduit par l'ordre de ſa providence toute ſainte & toute charitable, ceux qu'il lui plaît, ſans qu'ils aient droit de s'en plaindre, & qu'elles faſſent les reflexions qu'il leur inſpirera ſur ce qu'elles doivent à ſa juſtice & à ſon amour: qu'elles conſiderent, comme je leur ai dit ſouvent, que nous ſommes aſſiſtées de beaucoup d'aumônes, dont les pauvres ſeroient aſſiſtés; & que cela nous oblige à nous retrancher tout ce qui eſt poſſible.

Je n'entends pas que l'on ſe retranche les choſes neceſſaires par indiſcretion & par ſa propre volonté, contre le commandement de la regle; mais ſi en tout tems nous nous devons priver de tout ce qui n'eſt que pour le plaiſir des ſens, en celui-ci nous le devons faire de tout ce qui n'eſt pas abſolument neceſſaire au ſoutien de la vie, & à la force dont nous avons beſoin pour obſerver la regle & pour le ſervice que nous devons à la Religion. Pour le reſte des accommodemens, je crois qu'il ſe faut paſſer de tout le plus qu'il nous eſt poſſible, & avoir un continuel ſoin d'épargner pour les pauvres. Je ne dis pas pour leur donner,

1652.

LETTRE CCCCXII.

*A la Sœur Catherine de S. Paul Goulas, * qui relevoit de maladie. Elle l'exhorte à s'unir de plus en plus à Dieu.*

Mars. De P. R. des Champs.

JE loue Dieu de tout mon cœur de vous avoir rendu la santé du corps, ma très chere Sœur, d'avoir accru celle de votre ame par les nouveaux desirs que vous avez de le mieux servir que jamais & de vous separer de toutes les choses de la terre. C'est le meilleur moyen que nous puissions prendre pour aller à lui une autre fois, & c'est pour cela qu'il nous a rendu la vie; afin que nous élevant au dessus de nos sens par lesquels nous avons rabaissé notre ame aux imperfections, nous la purifions par l'union avec Dieu. Je vous prie de prier la grande sainte Magdeleine, dont l'Eglise nous represente aujourd'hui le grand amour pour Notre Seigneur qui l'a fait même mepriser les Anges, qu'elle nous obtienne part à sa charité qui nous attache à Dieu seul. Je lui demanderai la même grace pour vous.

Si Dieu vous conserve la vie & à nous, jusqu'à ce que notre Dortoir soit habitable, je vous assure que vous y aurez une cellule si vous le desirez. Il faut bien demander à Dieu qu'il nous fasse misericorde, nous donnant la paix qui fasse cesser tant de crimes contre lui & l'oppression des pauvres, & que nous puissions continuer l'ouvrage commencé pour l'amour de lui, afin qu'il

* Cette Sœur qui avoit été la premiere Professe de la Mere Angelique, étoit la plus ancienne de la Maison.

qu'il ſoit ſervi & glorifié en cette Maiſon. Je ſuis toute à vous, ma très chere Sœur, &c. 1653.

LETTRE CCCCXIII.

A une Penſionnaire de Port-Royal. Sur quelque faute qu'elle avoit faite.

JE vous puis aſſurer, ma très chere Sœur, que je mêle mes larmes avec les vôtres, dans un ſentiment de douleur que je ne vous puis exprimer & que vous pouvez imaginer, puiſque vous n'avez point perdu la creance que j'ai pour vous une très grande & ſincere affection. Je la conſerverai toujours, & je vous en donnerai des preuves toute ma vie en toutes les manieres que Dieu m'en donnera le pouvoir. Je n'ai rien à vous dire de ce qui s'eſt paſſé, ma très chere, la douleur que vous en avez & qui a obtenu le pardon de Notre Seigneur qui oublie nos fautes à l'inſtant que nous nous convertiſſons ſincerement vers lui, ne me permet de m'en ſouvenir que pour vous prier de joindre la paix à la douceur & la parfaite confiance à la crainte des jugemens de Dieu. 25. Mars.

Nous ſommes dans les jours où ſa miſericorde fait paroître le triomphe de ſon élevation au deſſus de toutes les autres grace. Ce n'eſt pas un cas fortuit que vos fautes ſe ſoient rencontrées dans ce tems où vous en avez un ſi particulier beſoin. Ecoutez ſans ceſſe, ma très chere Sœur, la voix de ſon ſang qui vous crie que vous vous convertiſſiez, que vous preniez part à ſes merites, que vous vous laviez dans le bain ſacré qui eſt capable de nettoyer tous les

1652. les crimes du monde, de guerir toutes nos plaies, de fortifier nos foibleſſes.

Le propre ſens & l'arrêt de votre eſprit vous ont cauſé la peine où vous êtes. Ayez recours à Notre Seigneur Jeſus-Chriſt crucifié pour vous, lui demandant avec confiance qu'il crucifie vos malheureuſes paſſions, afin que vous puiſſiez heureuſement accomplir ce que vous avez commencé. A l'avenir pour l'amour de Dieu & de votre ſalut, je vous ſupplie de croire que nul changement ne m'empêchera de vous être, &c.

LETTRE CCCCXIV.

A la même. Elle l'exhorte à benir Dieu de ce qu'il lui faiſoit connoître ſon état.

30. Mars. Samedi Saint. VOus dites vrai, ma très chere Sœur, & Dieu vous fait une grande grace de reconnoître qu'il étoit neceſſaire qu'il vous humiliât en vous laiſſant tomber où la pente de votre corruption vous portoit, afin de vous relever par la force de ſa grace. Plus je penſe à tout ce qui s'eſt paſſé en vous depuis que nous vous connoiſſons, & à ce que vous nous avez dit depuis votre naiſſance, plus je vois le doigt de Dieu & ſa conduite merveilleuſe ſur vous. J'adore ſa ſageſſe qui vous a laiſſée dans vos tenebres, vous ſoutenant neanmoins pour vous empêcher de perir tout à fait, juſqu'à ce dernier moment où il vous a regardée lorſque vous l'alliez tout à fait abandonner. Beniſſez à jamais, ma très chere Sœur, ſa bonté & dites du profond de votre cœur qu'il vous a été bon d'être humiliée & affligée afin que vous appriſſiez les preceptes de

de Dieu. Car veritablement vous ne les avez connu juſqu'à preſent que dans la lettre qui tue, & vous les avez tout à fait ignoré dans l'eſprit qui vivifie. 1652.

Vous ſavez, ma très chere Sœur, que dès votre enfance vous avez toujours fait votre propre volonté avec une force extraordinaire pour votre âge & votre ſexe. Dans la Religion ç'a été tout de même; & comme vous y étiez entrée par ce mouvement dereglé, vous ne pouviez vivre que dans le dereglement. Vous n'êtes pas venue chez nous par votre propre volonté, mais par celle d'autrui, Dieu ne voulant pas qu'étant encore dereglée elle vous apportât des biens. Le conſentement que vous y avez donné depuis a été un effet de ſa grace, mais vous l'avez recue bien imparfaitement, connoiſſant peu les vertus chretiennes & religieuſes: ce qui a fait que vous avez nourri votre propre volonté qui a toujours paru forte & violente dans les occaſions de contradiction qui vous ſont arrivées, & vous n'avez ſubſiſté que par l'affection toute humaine que vous aviez pour les perſonnes. C'a été une grande grace que Dieu vous a faite de detruire ce fondement ruineux pour commencer par une grace plus puiſſante à bâtir ſur la pierre qui eſt Notre Seigneur Jeſus-Chriſt, ſuivant en tout ſes maximes pour detruire les vôtres.

Je ne penſe pas, ma chere Sœur, que vous preniez ce que je vous dis pour des reproches, & que vous croyiez que j'aie moins d'affection pour vous en vous écrivant cette Lettre, que j'en avois dans la precedente; vous pouvant aſſurer qu'elle ſort d'un même cœur, mais dans la pre-

1652. miere je n'avois qu'à vous temoigner ma douleur & mon affliction ne ſachant pas ce qu'il plairoit à Dieu de faire de vous. Mais votre derniere me faiſant connoître la ſource de vos maux & le deſir que je vous traite en Mere, cela m'oblige à vous ſuivre & à vous dire mes penſées.

J'apprends que vous êtes en retraite, dont je ſuis bien aiſe, croyant qu'elle vous eſt très neceſſaire. N'y faites point d'excès pour votre corps, je vous en prie, afin de n'être pas obligée de vous relâcher ſi vous tombiez malade. Que toute votre attention ſoit d'expoſer à Dieu votre miſere, afin d'obtenir ſa grande miſericorde, par laquelle il vous donnera un cœur pur & ſimple, & un eſprit fort pour ſurmonter les tentations de votre ennemi. Je n'ai pas le tems de vous écrire davantage. Je ſuis, &c.

LETTRE CCCCXV.

A la Sœur Angelique Magdeleine Annonciade de Boulogne. Elle lui conſeille de demeurer dans une Maiſon de Benedictines où elle étoit alors, & a'y faire ſon Noviciat.

Fin de Mars. J'Ai fait, ma très chere Sœur, ce que vous avez deſiré: j'ai pris du tems avant que de vous dire ce que je penſe. Toute la difficulté eſt ſur le doute que vous avez ſi vous devez changer d'Ordre, dans l'apprehenſion qu'on vous a donnée en vous diſant que Dieu vous ayant appellée à un Ordre y a attaché les moyens de votre ſalut. Cela peut-être, & vous êtes obligée de conſiderer les ſujets de ce changement. Car s'ils ſont bons, Dieu ſera auſſi bien l'auteur de cette ſeconde vocation qu'il

qu'il l'a été de la premiere, & vous avez une infinité d'exemples de Saints à qui les changemens d'Ordre ont très bien réuſſi. Je ne vous les marque pas, parce qu'étant dans la legende du Breviaire vous les ſavez auſſi bien que moi. 1652.

La queſtion eſt donc de ſavoir ſi les raiſons de quitter votre Ordre ſont ſelon Dieu. Pour moi plus je conſidere votre perſonne, votre Maiſon, & celle où la providence de Dieu vous a miſe, plus je crois que vous ferez bien de vous y engager & que vous y trouverez de grands avantages pour votre ſalut, au lieu que je vois de grands empêchemens dans votre premiere Maiſon. Quant à la peine que vous temoignez de faire un Noviciat parce qu'il y a ſeize ans que vous êtes Profeſſe, je vous aſſure, ma très chere Sœur, qu'elle ne m'a pas ſeulement ſurpriſe mais humiliée, me voyant ſi trompée dans l'opinion que j'avois de vous & contriſtée par la ſincere affection que j'ai pour vous.

Comment, ma très chere Sœur, eſt-ce là le fruit de ſeize ans de profeſſion, d'avoir de la peine à s'humilier? Notre ſainte Regle dit que l'entrée de la vie Religieuſe eſt penible, mais qu'à meſure qu'on s'avance le cœur ſe dilate par l'amour de Dieu, & que l'on court avec plaiſir dans la voie étroite. Il y a cinquante ans que je ſuis Profeſſe, & il me ſemble que ſi Dieu me continuoit la volonté qu'il me donne par ſa miſericorde je m'eſtimerois heureuſe & ſingulierement obligée à ſa bonté, s'il me faiſoit la grace de paſſer non pas un an mais le reſte de mes jours dans la condition de Novice. Vous ne ſaviez ce que vous de-

1652. mandiez, ma très chere Sœur, quand vous desiriez de venir ceans, puisque nous faisons faire trois années de Noviciat aux Religieuses de notre Ordre; & si elles ne les passent bien parfaitement, nous les doublons. Des Religieuses de quarante ans de Profession qui avoient été Superieures, y ont passé de très bon cœur, & ont bien pleuré quand on les a fait sortir du Noviciat; & vous vous apprehendez de commencer à cette heure, de peur que les affaires de ces bonnes Religieuses ne se faisant pas sitôt, cela ne prolonge votre Noviciat.

J'admire encore cette belle pensée qui vous est venue, de le faire plutôt en lieu où on ne vous connût point, & pour cela d'avoir écrit au Val-de-grace. Elles m'ont fort obligée de vous refuser. C'eût été veritablement un beau sujet à une Religieuse de faire quatre-vingts lieues de pays à aller & revenir, & une depense bien employée, pour faire, contre toutes sortes de regles, un Noviciat en une autre Maison que celle où on doit être reçue? Ma pauvre enfant, je vous supplie de considerer un peu devant Dieu ce qu'opere en vous la vanité. Vous savez, ma chere Sœur, que je ne sai point flatter. Si vous n'avez pas agreable la verité que ma sincere affection m'oblige de vous dire, vous ne devez plus esperer de moi que le silence dans lequel je ne laisserai pas de prier Dieu pour vous, comme je vous prie de le faire pour moi qui suis, &c.

LET-

1652.

LETTRE CCCCXVI.

A la Superieure de la Maiſon où étoit la Religieuſe à qui s'addreſſoit la Lettre precedente. Sur le même ſujet.

J'Ecrivis Vendredi, ma très chere Mere, à ma Sœur N. ſeule, de peur qu'elle n'eût envie de voir ce que je vous mandois ſi je vous écrivois au même tems qu'à elle. Je ne ſai ſi elle vous montrera notre Lettre. Je vous puis aſſurer, ma Reverende Mere, que je l'ai écrite dans la ſimplicité comme j'ai les choſes dans le cœur ſans croire uſer d'exageration Je vous avoue à la verité que j'ai été ſurpriſe & confuſe de ſa repugnance de recommencer un Noviciat, parce que je ne croyois pas qu'elle eût ſi peu de lumiere & de vertu. Je ne puis comprendre qu'une Religieuſe qui connoît Dieu & ſon ſaint Evangile, puiſſe avoir une repugnance volontaire, (comme eſt la ſienne puiſqu'elle cherche des moyens pour la ſuivre,) & de l'éloignement de la vertu qui eſt ſur toutes les autres la vertu des Chretiens, ſavoir l'humilité. 1. Avril.

Je vous ſupplie très humblement, ma Reverende Mere, de me permettre de vous dire que je me ſuis étonnée comme vous lui avez adherez en vous donnant la peine d'écrire au Val-de-grace pour ſuivre ſa tentation. Je m'étonne encore plus de ce que la voyant dans une diſpoſition ſi oppoſée à la perfection, vous en eſperez quelque choſe de grand pour la religion. Vous ſavez mieux que moi, ma très chere Mere, que la grandeur de la vertu religieuſe ne ſe peut éle-

1652. élever que ſur le très profond fondement de l'humilité, & que par conſequent ſi vous ſuivez cette pauvre Fille dans ſes ſentimens imparfaits, tout ce qui paroîtra de bon en elle ne ſera qu'une maiſon bâtie ſur le ſable & tombera en ruine.

Je l'aime beaucoup, & je voudrois être capable de la pouvoir ſervir; mais, ma très chere Mere, je ne ſai point flatter, & je ne puis épargner ceux que j'aime. Je ne leur puis ſouhaiter que le vrai bien, qui n'eſt que dans la pratique de la veritable vertu. Il n'y en a point de vraie ſans humilité, & point d'humilité ſi elle ne nous fait accepter au moins toutes ſortes d'abaiſſemens. C'eſt le degré indiſpenſable pour les moins parfaits: ceux qui ſont plus avancés les deſirent & les cherchent, bien loin de les fuir. Je vous demande très humblement pardon, ma très chere Mere, d'oſer vous dire ce que vous ſavez mieux que moi. L'affection que j'ai pour ma Sœur N. en eſt cauſe, par la crainte que j'ai que la charité & la bonté que vous avez pour elle ne vous ôte la force que je ne doute pas que vous n'ayez pour les autres.

Vous ſavez, ma très chere Mere, de quelle ſorte notre Regle nous oblige d'éprouver les Novices. On peut dire qu'il doit y avoir quelque difference entre celles qui commencent à être & qui ſont deja Religieuſes. Mais pour moi je crois que la difference doit être que les Novices commencent à pratiquer la vertu, & que les Profeſſes y doivent être deja bien avancées & en donner l'exemple aux Novices. Je voudrois bien ſavoir comment ma Sœur N. a reçu notre Lettre: vous m'obligerez de pren-

prendre la peine de nous le dire lorſqu'elle nous repondra. J'écrirai enſuite à Madame ſa mere. Cependant je prie Dieu qu'il lui faſſe la grace de connoître ſa ſainte volonté, & qu'il vous augmente ſes ſaintes graces. Je ſuis de tout mon cœur, &c. 1652.

LETTRE CCCCXVII.

A la Mere Prieure de Gif. Elle lui parle de ſon Abbeſſe, & des reparations qu'on alloit faire à Port-Royal des Champs.

NOus n'avons reçu qu'aujourd'hui, ma très chere Mere, votre Lettre du 23. Fevrier. Pour cette bonne Fille dont vous parlez & qui eſt niece de la Sœur de Sainte Fare, nous ne l'avons pu voir étant incommodée. Ma Sœur Marie Dorothée de l'Incarnation (le Conte) l'a vue, & elle dit qu'elle a bonne façon. Mais pour cette heure nous ne la ſaurions prendre, n'ayant point de place; & nous allons être extrêmement incommodées pour le logement parce qu'on va travailler à rehauſſer notre Dortoir, & à y faire deux rangs de cellules. Nous y ſommes obligées pour n'avoir plus de place à Paris ni ici. Les Bulles de Madame votre Abbeſſe ſont bien longtems à venir: c'eſt du tems que Dieu vous donne pour vous preparer à la recevoir. Je ne vous plains point dans ce retardement; c'eſt toujours autant de repos & un moyen de vous mieux preparer à tout ce qui peut arriver. Souvenez-vous toujours, ma très chere, que tout coopere en bien à ceux qui aiment Dieu, de ſorte que nous n'avons pour nous preſerver de tous les maux, qu'à prier Dieu qu'il nous 3. Avril.

1652. donne ſon ſaint amour, puiſqu'il les change toujours en de vrais biens.

LETTRE CCCCXVIII.

*A une Penſionnaire de Port-Royal. * Elle l'exhorte à ſortir du mauvais état où elle étoit.*

6. Avril. ON ne ſait que vous dire, ma très chere Sœur, parce que vous voyez bien ce à quoi Dieu vous oblige, & ce que vous devriez faire; mais on ſait bien que vous ſouhaiter, qui eſt le courage de le ſuivre & de ne plus raiſonner ſur vos difficultés. Enfin, ma très chere Sœur, je ne fais pas grand cas de vos repugnances, ni même de vos froideurs & langueurs: mais ce que je crains pour vous, c'eſt l'arrêt de votre eſprit ſur vos vaines apprehenſions. Il ſemble que vous ne connoiſſiez pas Dieu, que vous oubliez ſa bonté & le droit qu'il a ſur ſes creatures. C'eſt ce qui vous fait marchander avec lui avec autant de baſſeſſe & de vaine crainte que ſi vous aviez à traiter & à vous engager avec un homme miſerable, foible & malin qui ne voudroit que vous attrapper pour vous faire ſouffrir.

Je vous avoue que vous me bleſſez quand vous dites que vous craignez l'engagement pour votre vie. Eh! qu'eſt-ce que votre vie? un moment. A qui la devez vous? à Dieu. Pourquoi vous l'a-t-il donnée? ſinon pour le ſervir. Et comment veut-il qu'on le ſerve, ſinon en renonçant à ſoi-même, & en portant ſa croix? Vous ſavez tout cela, faut-il que votre humeur naturelle & votre mauvaiſe habitude à la ſuivre,

* La même à qui la Lettre DCCCXI. eſt addreſſée.

s, prevalent toujours contre vos lumie- 1654.
& les desirs que Dieu vous donne? Je
e prie qu'il ait pitié de vous. Il sait ce que
je voudrois pouvoir pour votre bien, & que
je suis toute à vous.

LETTRE CCCCXIX.

A la Mere Anne Catherine Superieure d'une Mai-son de la Congregation de Notre Dame. Elle lui donne divers avis pour sa conduite.

JE n'ai pu plutôt, ma très chere Mere, 8. Avril.
repondre à la vôtre du 20. Mars, ayant été surchargée d'affaires, & étant toujours infirme. Vous me demandez des pensées pour passer les saints jours où nous sommes. Il me semble, ma très chere Mere, que la foi & l'attention aux saints mysteres en fournissent assez, & que celles que Dieu donne à chaque personne qui le regarde avec humilité, sont toujours meilleures que celles qui viennent d'ailleurs & qui rempliſſent seulement l'esprit & ne touchent gueres le cœur. Trois paroles du saint Evangile lues avec un vrai desir de les suivre, & par lesquelles Notre Seigneur faſſe telle impreſſion en nous qu'il lui plaira, nous sont plus utiles que toutes les belles lumieres que nous cherchons ailleurs. Mais notre esprit veut toujours apprendre, & notre curiosité cherche toujours à se satisfaire.

Je vous supplie, ma très chere Mere, employez le plus que vous pouvez de tems à prier Dieu, & à exposer vos besoins à Dieu & ceux de vos Sœurs. Il sait de quoi vous avez besoin; & ce ne sont ni les paroles ni les pensées qui nous obtiennent mi-

1652. sericorde, mais le gemiſſement du cœur humilié dans la connoiſſance de ſon indigence extrême. Je ne vous conſeille point de quitter votre pourſuite pour la Mere Françoiſe, puiſqu'il eſt très vrai que ſans ſon ſecours il eſt impoſſible que vous puiſſiez regler votre Maiſon. Je crois, ma très chere Mere, que vous parlez ſincerement quand vous temoignez reconnoître que vous n'avez pas fait tout ce qui vous ſeroit neceſſaire pour vous bien acquitter de votre charge; & quand vous l'auriez fait, il eſt impoſſible que vous vous en puiſſiez acquitter ſeule.

On ne peut pas être par tout, & outre cela on a toujours beſoin de conſeil. Pour moi je ne pourrois pas, quoique le general des choſes ſoit tout établi & que nos Sœurs ſoient très dociles, me paſſer de perſonnes en qui j'aie toute confiance pour m'aſſiſter & me conſeiller dans toutes les rencontres qui s'offrent tous les jours dans le ſpirituel, & le temporel même où il faut auſſi bien ſe conduire par l'eſprit de Dieu que dans le ſpirituel. Je ne fais jamais la moindre choſe ſans avis, que je ne m'en repente, tant parce que Dieu n'y donne pas ſa benediction, que parce que je ſai que c'eſt une faute, ne devant jamais s'il eſt poſſible agir par notre propre eſprit, ni ſuivre notre inclination qui ſe rencontre preſque toujours dans nos actions, ſi nous ne veillons beaucoup & ne nous ſoumettons à prendre avis.

Eſſayez d'ôter de l'eſprit de vos Filles les penſées baſſes & d'amour propre qu'elles ont que la Mere Françoiſe vous ſera rude à vous ou à elles; & pour cela je crois

crois que vous leur devez dire en commun & en particulier qu'elles prient beaucoup Dieu pour ce ſujet, que vous croyez qu'il en arrivera beaucoup de bien à la Maiſon, qu'elle n'écoutent point leurs ſentimens imparfaits, mais qu'elles les ſoumettent à Dieu en le ſuppliant que ſi c'eſt pour leur bien il leur donne cette Mere. Enfin je concluerois que vous croyez en avoir beſoin, & que ſi vous ne le pouvez obtenir vous verrez ce que Dieu vous conſeillera pour votre ſalut, auquel vous êtes reſolue de ſonger ſerieuſement & preferablement à toutes ces choſes. N'ajoutez point de creance à ce qu'elles vous diſent qu'elles craignent qu'elle ne vous maltraite : aſſurez-vous, ma très chere Mere, qu'elles ſe regardent plus que vous, & que les Filles imparfaites flattent plus les imperfections de leurs Meres qu'elles n'aiment leurs vertus, trouvant plus leur malheureux avantage dans les unes que dans les autres, & lorſqu'elles montrent le plus d'eſtime pour leurs vertus c'eſt alors qu'elles les mepriſent davantage dans leur cœur & même dans leurs ſecrets murmures. 1652.

Je ne vous envoie point de Cartes ou ſoient marquées les Obéiſſances & les Offices: ce n'eſt pas par-là qu'il faut commencer, mais par le retranchement des paroles inutiles. Elles ne ſerviroient de rien qu'à faire cauſer à cette heure; mais quand on aura retranché les diſcours inutiles, & fait quelques avancement dans la recollection, on ſera bien aiſe d'avoir des moyens de ſavoir les choſes neceſſaires ſans parler. Je ſalue avec votre permiſſion ma Sœur A. & toutes celles qui l'auront agreable, les aſ-

1651. surant que je suis toute à elles. Pour vous, ma très chere Mere, je me promets que vous n'en doutez pas.

LETTRE CCCCXX.

A la Mere Marie Magdeleine de S. Augustin Regnaudot nouvelle Superieure du Monastere des Benedictines de Liesse. Sur le dessein qu'elle avoit de se transporter avec ses Religieuses à Port Royal à cause de la guerre.

Avril. J'Ai reçu, ma très chere Mere, la vôtre avec grande joie, apprenant que vous êtes delivrées de l'assujettissement de Madame votre Abbesse. J'en loue Dieu de tout mon cœur. Mais je suis en grande peine du peril qu'on m'a dit que vous courez dans votre petite Maison: ce qui me fait desirer avec impatience de vous en tirer. La difficulté est d'en obtenir la permission de M. de Paris & de M. votre Reverend Pere Superieur *. Nous allons songer à chercher les moyens que nous croirons les meilleurs; & je vous supplie, de faire mettre en prieres toutes nos cheres Sœurs, afin que nous puissions obtenir ce que je vous puis assûrer que je desire comme pour moi-même.

* Le Prieur de l'Abbaye de S. Germain des prés.

Pour obtenir ce que vous & nous desirons, ma chere Mere, il faut que nos Sœurs purifient bien tout de nouveau leurs intentions, & ne cherchent que Dieu & sa gloire dans ce changement, ne le voulant que pour travailler sans relâche à leur veritable perfection par la conversion de leurs mœurs, laquelle elles ont vouée dans la fidele pratique de nos saints vœux, & qui detruit la corruption du vieil homme & nous fait

fait entrer dans la vie nouvelle que Jesus-Christ Notre Seigneur nous a meritée par sa mort & sa resurrection. Faites-leur, s'il vous plaît, dire tous les jours la Prose *Veni sancte Spiritus* & le *Veni creator* pour obtenir de Dieu cette grace pour ceux de qui vous & nous dependons, afin d'obtenir ce que nous desirons. Je vous puis assurer que je vous regarde toutes comme mes cheres Sœurs, & que je suis votre très humble & obeissante servante. Qu'autant qu'il se pourra, il y en ait toujours une devant le S. Sacrement pour l'adorer & lui demander misericorde, se joignant à celles qui y sont ici & qui demandent la même chose pour vous. 1652.

LETTRE CCCCXXI.

A une Pensionnaire de Port-Royal. Elle lui parle sur la peine qu'elle avoit eue de ce qu'on avoit differé sa premiere Communion.*

JE n'ai rien à vous dire, ma chere Sœur, sinon que puisque vous aimez la verité la verité vous delivrera, & que je prierai Dieu de tout mon cœur qu'il me la fasse connoître & que je vous la dise dans toutes les occasions. Je m'avise de vous dire, afin que vous vous en humiliez, que j'ai eu grande peine de celle que vous temoignâtes lorsque votre premiere Communion fut differée seulement de huit jours, n'ayant jamais vu réussir celles qui ont trouvé trop longue la remise d'un si grand bien. Ce n'est pas assez reconnoître son indignité qui Avril.

* La même à qui les Lettres CCCCXIII. & CCCXIV. sont addressées.

1652. nous devroit si fort toucher, & le moment de la misericorde de Dieu qui nous admet encore à la participation d'un si grand bien, après que nous nous en sommes rendues si indignes par le peché que nous devrions trouver les plus longues remises trop courtes, bien qu'il se faille toujours soumettre à ceux qui nous conduisent.

Cela doit, ma pauvre Sœur, vous faire voir que votre conversion n'étoit que superficielle. Vous n'aviez pas approfondi votre cœur pour y voir vos blessures: ce qui faisoit que vous n'en aviez pas conçu assez d'horreur & de desir de vous humilier. Ma très chere Sœur, que Dieu soit beni, puisqu'il a renversé cet édifice bâti sur le sable. Je prie sa bonté qu'il vous en fasse faire un autre fondé sur la pierre vive qui est Notre Seigneur Jesus-Christ, sur l'exemple de sa sainte vie obéissante jusqu'à la croix, pauvre jusqu'à la nudité d'un ver, humilié dans les dernieres confusions & infamies. Cela est horrible aux sens, ma très chere Sœur, mais c'est la douceur & la vie de l'esprit même dès ce monde.

Prenez courage dans votre retraite. Supportez y l'ennui si Dieu l'envoie, il se convertira en joie si vous invoquez le secours de Dieu. Comme votre vie a été toute dissipée, il faut, ma chere Sœur, que la retraite la ramene à elle-même, & lui fasse prendre habitude au recueillement. N'y occupez pas trop votre esprit, les pensées ne nous gueriſſent pas; mais offrez-vous doucement à Dieu. Criez à lui du fond de votre cœur, qu'il vous gueriſſe; qu'il vous fortifie, qu'il vous établisse dans le vrai esprit de penitence. Je suis, &c.

LET-

1652.

LETTRE CCCCXXII.

A M. de Barcos Abbé de S. Cyran. Elle lui parle ſur ſes peines interieures, ſur les differentes graces qu'elle recevoit, & ſur un miracle fait par l'interceſſion de M. de S. Cyran.

JE ne vous puis dire, mon Pere, avec quelle joie & conſolation j'ai lu votre Lettre du 14. Avril, quoique je l'aie reçue dans un embarras ſi grand qu'à peine ai-je pu avoir le tems de la lire, étant obligée de venir ici le lendemain (25. de ce mois) avec cinquante de nos Sœurs. Cela s'eſt fait ſi à propos, que nos voiſines ayant differé d'un jour davantage, furent volées, demontées & obligées de faire trois lieues à pied. Neanmoins la ſeule vûe de votre Lettre lue bien à la hâte, repandit dans mon cœur une force qui avec la grace de Dieu me ſoutient & me conſole dans mes chutes qui ſont toujours trop frequentes, quoique je doive remercier la bonté infinie de Dieu, qui me ſoutient plus ſouvent & me rappelle bien-tôt, quand je ſuis tombée. 29. Avril. De P. R. de Paris.

Mais, mon Pere, permettez-moi de vous dire une peine que j'ai encore, & qui m'eſt plus ſenſible que mes fautes. C'eſt qu'il me ſemble que je n'agis dans tout ce que je fais que par ma raiſon & par interêt, ſachant bien le malheur qui ſuit ceux qui mepriſent la loi de Dieu. Je ne ſens jamais au fond de mon cœur ce pur amour de Dieu qui doit être le principe & la fin de toutes nos actions, de ſorte que je vois autant de mal dans ce que je fais qui paroît bon, que dans les fautes que je commets. Ainſi je ne ſuis vrai-

1652. vraiment que misere. Neanmoins je ne me trouble pas, & je me trouve encore heureuse quand mon esprit est occupé de cette vûe qui au moins me tient en confusion devant Dieu, & amortit mes promptitudes, & les vaines satisfactions que je prends en toutes rencontres dans les creatures auxquelles je me sens toujours très attachée, tout comme si j'étois un enfant.

Une autre peine que j'ai, mon Pere, c'est de voir tous les biens exterieurs que Dieu me fait, ce qui me fait craindre que ne le servant pas par un veritable & pur amour, il ne me donne aussi que ces faveurs temporelles pour recompense, ce qui est encore plus que je ne merite. Car, mon Pere, la charité de nos amis & de vous le premier pour moi, est si au delà de ce que je vaux que je n'y puis penser sans confusion & crainte, quoique ma corruption y ait quelquefois de la complaisance. Tout le monde est dans la misere, & il semble que Dieu ne songe qu'à nous soulager. Tous nos amis ont soin de tout ce qui nous touche plus que d'eux-mêmes. Un que je n'ose vous nommer, nous a fait un present si notable que je n'ose encore vous le dire de peur que cette Lettre ne se perde; & il auroit un grand deplaisir qu'on le sût; mais je le mettrai dans un billet de la premiere Lettre que je vous écrirai, afin que votre charité remercie Dieu pour moi qui suis indigne de le bien faire.

Il vous souvient bien je crois, mon Pere, du bon conseil que vous me donnâtes de ne point demander à la Reine de Pologne de quoi faire nos cellules aux Champs, sur ce qu'elle m'avoit temoigné vouloir con-

contribuer au retabliſſement de cette Maiſon, de peur, diſiez-vous mon Pere, qu'elle ne le fît par reſpect humain, ne me voulant pas refuſer. Je reçus votre avis avec joie, & Dieu a montré qu'il l'avoit agreable, faiſant que pour trois milles livres que je penſois lui demander, quelques-uns de nos amis auxquels je n'ai jamais ſongé à rien demander, nous font bâtir trois fois autant de cellules, font rehauſſer notre Egliſe pour la rendre ſaine, & cela par une telle charité & affection que M. le Duc de Luines m'écrit qu'il s'eſtimeroit heureux ſi au lieu de prendre le ſoin qu'il prend de faire faire ces Ouvrages, il pouvoit être charpentier & maſſon, pour les faire de ſes propres mains. N'ai-je pas ſujet, mon Pere, de craindre que l'excès de la charité de ce Seigneur, & de nos autres amis qui nous regardent comme de vraies ſervantes de Dieu, ne ſoit un horrible ſujet de condamnation au jugement, étant ſi éloignées de ce que nous devrions être & de ce qu'ils nous croient, au moins moi? 1652.

Les biens ſpirituels que nous recevons ſont de même extrêmes. La guerre eſt cauſe que nous voyons force Religieuſes refugiées en cette ville & demeurantes la plûpart avec leurs parens ſeculiers, leſquelles en entendant un ſermon de M. Singlin ſont toutes ravies, & nous diſent ſimplement qu'on ne leur prêche que des fables, ou ſur nos hereſies pretendues. Ces pauvres Filles voyant ceans des Images, de l'eau benîte & des chapelets, & entendant invoquer les Saints, ſont toutes étonnées qu'on leur ait oſé dire tout le contraire. Elles nous temoignent leur douleur de ne pouvoir

1652. voir lire les Lettres de M. de S. Cyran qu'on leur a ôtées, & même la Vie des Saints Peres des Deserts de la nouvelle Traduction, & de ce que leurs Maisons sont remplies de Livres de Casuistes & d'autres aussi ridicules. Ces bonnes Filles nous font voir notre bonheur dans la conduite que Dieu nous donne, & leur misere qui est telle qu'ils n'ont que des mercenaires qui les traitent.

Enfin, mon Pere, je vous supplie très humblement de prier Dieu pour moi, que nous ne soyions pas comme cette miserable Capharnaum, élevée jusqu'au ciel & rabaissée jusqu'en enfer. J'avoue qu'en mon particulier je le merite, si vous ne m'obtenez la grace d'une vraie & sincere charité & humilité. Je vous en supplie très humblement, mon bon & très cher Pere, & de me permettre de me recommander aux prieres de M. Guillebert & des M. de Tou-

‡ Solitaires de S. Cyran. ches. ‡

Il faut que je vous dise encore que Dieu par les prieres de notre bienheureux Pere * a gueri une de nos amies, d'un mal jugé de tous les Medecins incurable & mortel. Tous les biens que nous recevons, je les tiens pour des miracles visibles de son intercession. Il m'a prophetisé tout ce que je vois.

La Mere Agnès & ma Sœur Anne-Eugenie vous saluent très humblement, & la bonne Mere Marie des Anges aussi. C'est veritablement une vraie Religieuse; & c'est encore une grace singuliere de Dieu de nous l'avoir rendue † pour nous servir d'exem-

* M. Jean du Vergier de Hauranne oncle & predecesseur de M. de Barcos.

† La Mere Marie des Anges après avoir été Abbesse de

d'exemple, dans une parfaite obéiſſance & humilité. 1652.

Reponſe de M. de Barcos à la Lettre precedente. Il l'exhorte à être humble, à mettre ſa confiance en Dieu & à bien uſer des biens temporels.

J'Ai reçu, ma Mere, avec joie votre Lettre, preſuppoſant que vous m'écrivez avec liberté & ſans contrainte; car votre ſilence m'eſt auſſi cher que vos paroles, lorſque vous ne pouvez pas m'écrire ſans incommodité. J'aime fort la franchiſe & la naïveté avec laquelle vous me parlez, & il me ſemble que j'y vois la marque de la grace de Dieu & de l'eſprit de verité, ſans lequel nous ſommes toujours dans la vanité & dans l'erreur, lors même que nous penſons marcher plus droit & avec plus de ſincerité. C'eſt un triſte état que celui de cette vie où on ne ſait jamais au vrai ce qu'on eſt, & de ne pouvoir s'aſſurer de la moindre de ſes œuvres & de ſes penſées, & d'être même obligé de tenir pour ſuſpectes celles qui paroiſſent les meilleures. Je crois que c'eſt plus pour cette raiſon que pour aucune autre que cette vie eſt appellée l'ombre de la mort, puiſque nous y ſommes dans une ombre & dans une obſcurité continuelle, qui menace de la mort & qui fait mourir de douleur & de peine ceux qui aiment Dieu au fond du cœur.

Je

de Maubuiſſon vingt-deux ans, revint en 1648. être ſimple Religieuſe à Port-Royal qui croit ſa Maiſon de profeſſion. Elle en fut depuis Abbeſſe.

1652. Je vois quelque chose de cela dans votre Lettre, & dans la crainte que vous avez de ne pas faire vos œuvres avec assez de pureté. Je n'ai garde de m'opposer à ces mouvement ni de les blâmer, pourvû qu'il soient moderés, & ne passent pas les bornes de l'humilité chretienne; c'est-à-dire pourvû que ce ne soit pas un jugement absolu, mais un simple doute & une defiance de vous-même qui n'exclue pas l'esperance & la confiance que vous devez avoir pour servir Dieu avec vigueur & avec joie interieure, sans laquelle il ne peut être servi qu'en apparence. Vous ne pouvez vous connoître vous-même assurément non plus que les autres, & par consequent vous ne pouvez pas vous juger; puisque le jugement presuppose la connoissance, pour être juste & raisonnable. Il faut donc trembler, parce que vous ne savez pas si ce que vous faites est agreable à Dieu, mais il faut aussi en même tems se rejouir & sauter de joie, selon l'Ecriture *exultate ei cum tremore*; parce que vous devez esperer en sa misericorde, & que la seule esperance de lui plaire doit être capable d'adoucir toutes les amertumes & les peines que la vûe de vos infirmités & de votre misere vous peut donner.

C'est l'exercice de la vertu & de l'humilité chretienne, d'être toujours ainsi suspendu entre deux extremités contraires, & éloigné de l'orgueil qui est inseparable de l'une & de l'autre. Il n'y a rien de si contraire à la condition où nous sommes dans l'exil de ce monde malheureux, que la confiance sans crainte & la crainte sans confiance; mais étant jointes ensemble elles nous tiennent en devoir, & nous empêchent

chent de nous élever & de nous rabaiſſer contre l'ordre de Dieu qui nous veut ainſi entre le ciel & la terre, imitant & repreſentant l'état de ſon Fils crucifié entre ces deux élemens, juſqu'à ce qu'il lui plaiſe de nous élever avec lui au haut du ciel & de nous faire goûter les biens du paradis qui ſont toujours ſans aucun melange des maux & des peines qu'il faut que nous reſſentions dans ce monde, puiſqu'autrement nous nous perdrions indubitablement & ne ſaurions nous ſupporter nous-mêmes: tant la foibleſſe & la legereté de notre nature eſt grande. 1652.

Ne vous plaignez donc pas, ma Mere, de ce que Dieu vous humilie d'une maniere ſi favorable & ſi ſalutaire, en vous cachant dans vous même de peur que l'éclat de ſa face ne vous éblouiſſe, & ne vous faſſe croire que vous êtes au ciel & au deſſus des dangers lorſque vous êtes encore ſur la terre & au milieu de vos ennemis interieurs & exterieurs. Ne vous étonnez pas ſi vous ne ſentez pas toujours le pur amour que vous devez avoir pour lui. Quand vous le ſentiriez vous n'en ſeriez pas plus aſſurée, n'y ayant rien qui nous trompe plus aiſément que nos ſentimens, leſquels pour cette raiſon il faut mepriſer en vivant par la foi, jouiſſant de cette paix inviſible & ineffable qui ſurpaſſe tous nos ſens ſelon l'Ecriture, & nous contentant de poſſeder Dieu ſans le goûter & ſans le voir, puiſque nous avons merité de perdre ce goût & cette vûe, & qu'il eſt même plus expedient que nous en ſoyions privés à preſent, & que nous n'en jouiſſions que dans le ciel où nous n'en pourrons plus abuſer, étant de-

livrés

1652. livrés de toute l'infirmité & de toute l'impureté de la concupiſcence & de l'amour de nous-mêmes.

Cependant je loue Dieu des conſolations qu'il vous donne par la charité des perſonnes que vous me marquez, étant aſſuré que vous êtes plus touchée de ce qu'ils font pour Dieu & pour eux-mêmes, que de ce qu'ils font pour vous; & qu'à votre égard, vous en recevez plus de peine que de contentement, ſachant qu'il y a plus de bonheur à donner qu'à recevoir, ſelon la parole de Jeſus-Chriſt, & que vous êtes portée de vous-même à l'imiter en cela. C'eſt pourquoi je ne ſuis pas en peine pour vous en ce point, & je m'aſſure que cela n'empêchera pas la parfaite reconnoiſſance que vous aurez toujours de ces faveurs, & cette gratitude continuelle qui eſt la marque la plus aſſurée de la grace de Dieu dans une ame, & qui neanmoins eſt aſſez rare parmi les hommes, particulierement dans les Communautés qui oublient d'ordinaire plus aiſément les biens que les maux qu'on leur fait, pour des raiſons que je ſupprime maintenant & que vous pouvez voir auſſi bien que moi.

Mais prenez garde, ma Mere, que le mepris que vous avez naturellement pour le bien ne vous empêche pas de diſpenſer ſagement & de menager celui que Dieu vous donne par une voie ſi extraordinaire. Souvenez-vous que le Fils de Dieu dans l'exercice de ſa plus grande liberalité, commanda d'amaſſer les reſtes & les moindres morceaux, de peur qu'ils ne ſe perdiſſent. Nous ſommes ingrats envers Dieu & indignes de ſes faveurs, ſi nous ne regar-

gardons les moindres choſes qu'il nous donne comme ſacrées, & ſi nous ne les conſervons comme telles, les employant dans la ſeule neceſſité comme celles qui ſont deſtinées pour l'autel. Il ne donne rien qu'aux pauvres, c'eſt-à-dire pour les neceſſités veritables & non pour les uſages des riches, c'eſt-à-dire pour les ſuperfluités & pour les choſes dont on ſe peut paſſer. 1652.

Le papier ne me permet pas de vous en dire davantage, non plus que le tems qui m'oblige de finir, en me recommandant à vos bonnes prieres avec cette Maiſon où nous ſommes en paix, Dieu-merci, en attendant avec repos & patience ce qu'il voudra faire de nous, ſachant qu'il n'y a rien de ſi aiſé que d'agir humainement, & qu'après qu'on s'eſt égaré d'abord on va toujours en empirant ſans ſe reconnoître jamais.

LETTRE CCCCXXIII.

A M. le Maitre ſon neveu qui étoit à Port-Royal des Champs. Elle le felicite de ſon bonheur, temoigne ſa reconnoiſſance pour M. le Duc de Luines, lui parle de quelques Religieuſes qui s'étoient retirées à Port Royal de Paris à cauſe de la guerre, &c.

J'Ai été bien mortifiée, mon très cher Frere, de ne pouvoir plutôt vous remercier de toutes les nouvelles que vous avez pris la peine de nous mander. Vous pouvez croire que ſi je l'avois pu, je n'y aurois pas manqué, aimant bien mieux vous entretenir que beaucoup d'autres qui me prennent mon tems. J'ai tant de tracas au dedans & au dehors que c'eſt une pitié. 20. Avril. De P. R. de Paris.

1652. pitié. Dans tout cela mon cœur & ma penſée ſont toujours à Port-Royal des Champs, & je vois toujours notre bon Duc & vous agiſſans dans l'eſprit de la ſainte grace, que je prie Dieu de tout mon cœur d'accroître toujours en vous tous, autant qu'il eſt affoibli & detruit preſque en tout le monde. Je vous regarde comme le plus heureux des hommes, faiſant tout dans la paix & la joie que donne le S. Eſprit qui eſt charité. Je me rejouis de ce que vous avez bien des ſoldats. Je prie Dieu que le bruit de vos armes effraie tant les ennemis qu'ils n'oſent approcher de vous. C'eſt une choſe extraordinaire que de bâtir en l'état où vous êtes, mais qui ne l'eſt pas tant que la charité qui le fait faire.

Nous ſommes après à obtenir la permiſſion pour nos Sœurs de Notre Dame de Lieſſe, qui ſont dant un peril éminent, étant dans un coupe-gorge; & il s'y rencontre de grandes difficultés. Je vous ſupplie de les recommander à notre cher neveu de Saci, & à tous nos Freres, afin qu'ils prient bien Dieu qu'il inſpire M. l'Archevêque de Paris. La Sœur de Madame d'Aumont Religieuſe de Gif vint avant-hier ici & une de nos couſines Religieuſes de Chanteloup. Dieu nous place toutes, & nous ne ſommes point incommodées.

Nous venons de faire rentrer les petites de la Pailleterie *. Les pauvres enfans ſont ravies d'être rentrées, & celles qui ſont dedans ne reſpirent que Port Royal des Champs.

* Il y en eut une qui ſe fit Religieuſe à Port Royal en 1674. Elle y mourut le 6 Novembre 1691. Voyez le Necrologe.

Champs. La petite Mademoiſelle de Monchoit dit qu'elle aime mieux les crapaux de Port-Royal que tout ce qui eſt ici. 1654.

Je vous ſupplie, mon très cher Frere, dites-nous toujours bien des nouvelles, & rappellez toute votre éloquence pour aſſurer M. de Luines de notre reſſentiment, que j'offre à Dieu ſans ceſſe quoique j'en ſois très indigne. Mesdemoiſelles ſes filles ſe portent très bien, hors un rhume qui incommode la petite qui a plus d'eſprit que de corps. Je ſuis toute à vous, mon très cher Frere. Dites-moi comme ſe porte votre rhume. Je crains beaucoup que la fraîcheur du Château n'incommode M. de Luines: faites grand feu par tout*.

LETTRE CCCCXXIV.

A Madame de Saint-Ange. Elle lui parle ſur Mademoiſelle de Luzanci, & lui donne quelques avis.

IL faut, ma chere Sœur, que Mademoiſelle de Luzanci acheve de bon cœur l'obeiſſance que M. Rebours lui avoit donnée de vous ſervir: c'eſt la fin qui couronne l'œuvre. Le tems qu'elle demeurera ſeparée de vous lui rendra la demeure du monde plus deſagreable, & lui fera penſer à l'horrible malheur d'être privée pour jamais de tout ce qu'on aime, & d'être en la compagnie de tout ce qu'on hait. Vers Avril.

Il faut vivre en vraie reſſucitée, ne cher-

* Les Solitaires de Port-Royal étoient alors retirés à cauſe de la guerre dans le Château de Vaumurier que M. le Duc de Luines venoit de faire bâtir. Voyez quelques Lettres qui ſuivent, & les Memoires ſur la Vie de la Mere Angelique, Tome II. p. 99.

1652. chant plus que les choſes du ciel. Il eſt bon neanmoins que nous ſentions notre infirmité, afin que nous apprenions que toute notre ſuffiſance eſt en Dieu auquel on trouve grace & force, au lieu qu'en nous il n'y a que foibleſſe. Que Mademoiſelle de Luzanci medite ſouvent ces paroles: Un moment de peine opere une éternité de bonheur ou de malheur.

Eſperez tout de la grace, & aimez tous les ordres de Dieu par leſquels il la donne. Nous manquons très ſouvent de ne recevoir pas les dons de Dieu avec aſſez de reconnoiſſance & d'humilité. Nous n'eſtimons pas aſſez hautement la faveur de ſa grace, & nous ne connoiſſons pas aſſez notre indignité à la recevoir, auſſi bien que notre impuiſſance à la meriter. Nous nous en attribuons inſenſiblement quelque choſe: ce qui nous rend dignes de la perdre. Je ſuis, &c.

LETTRE CCCCXXV.

A la Reine de Pologne. Sur la mort du jeune Prince ſon fils, les miſeres de la France & l'état de Port-Royal.

1. Mai. De P. R. de Paris.

MADAME. J'avois appris la mort du Prince votre fils avec tant de reſſentiment de votre douleur, que je n'oſois me donner l'honneur d'écrire à Votre Majeſté de peur de rafraîchir & de bleſſer une plaie ſi ſenſible; & j'eſſayois de prier ſouvent Dieu qu'il l'adouciſt. Pour cela je m'addreſſois au S. Eſprit, diſant ſouvent la Proſe *Veni ſancte Spiritus*, afin que ce divin & ſeul veritable conſolateur adouciſt l'amertume où étoit Votre Majeſté, que je puis aſſurer

rer que je voyois ſans ceſſe avec grande compaſſion. 1652.

Mais la Lettre dont il vous a plu, Madame, de m'honorer, & que je reçus il y a peu de jours, ma remplie d'une très grande joie, y voyant d'abord les paroles qu'il vous plaiſoit de me dire, que Dieu vous avoit fait mere d'un ſaint. J'y ai remarqué que Votre Majeſté parle par l'eſprit de la foi, & que ſe mettant au deſſus des ſens, elle regarde plutôt la grace de Dieu & le bonheur de ce cher enfant que ſa douleur. Je ne vous puis dire, Madame, la joie que j'en ai, par le très grand amour que Dieu m'a donné pour le ſalut de Votre Majeſté, qui ne ſe peut operer que par le detachement & le mepris de tout ce qui n'eſt point de Dieu. Je ne doute nullement, Madame, que ce Prince n'eût été un jour Roi, ſi Dieu lui eût donné la vie juſques là; mais il l'eſt dès à preſent & d'un Royaume éternel dans lequel il n'aura jamais le moindre deplaiſir.

Quand je vois les malheurs où eſt le Royaume de France, & que notre bon Roi dès ſon enfance & ſon innocence le voit dans une deſtruction épouventable, je ne puis que je n'eſtime trop heureux ceux qui ſont morts dans la grace de Dieu. Les plus longues vies procurent les plus longues ſouffrances, & ne ſont bonnes qu'autant qu'on ſouffre bien puiſque le Fils de Dieu dit: *bienheureux ſont ceux qui pleurent, & malheureux ceux qui rient & ont leur conſolation en ce monde.* De ſorte, Madame, que le bonheur éternel des Princes vos enfans, eſt un moyen pour le vôtre, puiſqu'il vous fait pleurer & pleurer en chretienne, avec la foi de leur felicité & avec ſoumiſſion à

1652. Dieu. Cela n'empêchera pas Madame, que selon le desir de Votre Majesté, les Hermites & nous toutes, ne prions bien Dieu qu'il lui donne un enfant qui vive; & je veux esperer qu'il nous fera cette misericorde de nous exaucer; & que la consolation que Votre Majesté en recevra ne lui fera que davantage aimer la bonté de Dieu qui le lui donnera, puisqu'elle n'est point portée à ce desir par ambition.

En verité, Madame, les choses du monde sont trop momentanées, pour posseder l'affection de Votre Majesté, & tous les Royaumes qui sont devant Dieu comme un goutte d'eau, sont bien indignes que notre cœur qui est creé pour aimer Dieu, s'abbaisse & soit si miserable que de transferer l'amour du à Dieu à ce qui doit perir & perit à toute heure. Nous pouvons bien dire que leur fin est très proche dans la ruine totale du monde, puisqu'il y a mille six cens cinquante deux ans que Notre Seigneur Jesus-Christ & les saints Apôtres ont dit que la fin des siecles viendroit bientôt, ne comptant que pour un petit nombre de jours ces longues années, qui aussi ne sont rien comparées à l'éternité, cent ans étant devant Dieu comme un jour deja passé.

Le desir qu'a Votre Majesté que l'on prie Dieu qu'il lui augmente la devotion & qu'il la detache des choses du monde, est si juste & me console si fort que je m'estimerois trop heureuse que Dieu me fit la grace de ne passer pas un seul moment du reste de ma vie sans lui demander cette grace pour Votre Majesté. Je ne manquerai pas moyennant sa sainte grace, de m'y rendre la plus assidue qu'il me sera possible, &

de

de convier nos Hermites de le faire. Vous les y obligez trop par l'affection dont il plaît à Votre Majesté de les honorer. Si l'aumône de Votre Majesté arrive à bon port, & se sauve dans l'horrible tempête dont ce pauvre Royaume est agité, elle servira à reparer les dommages que ces maux auront causé dans leur menage, qu'il a fallu abandonner en se retirant dans un petit Château que M. de Luines a fait bâtir tout contre notre Monastere. 1652.

Pour nous il fallu revenir ici, n'ayant osé nous exposer à la barbarie des soldats, qui est telle que les Turcs ne sauroient pis faire; & nous avons fait notre retraite si à propos par la grace de Dieu, que d'autres Religieuses nos voisines ayant attendu au lendemain, furent volés en chemin & obligées par la perte de leurs chevaux de faire la plus grande partie du chemin à pied, bien heureuses de n'avoir pas pis souffert. Ce qui nous afflige c'est qu'on a été contraint d'ôter le très saint Sacrement de notre Eglise, où il avoit residé depuis tant d'années, pour le mettre au même Château en sûreté. On l'a ôté aussi dans presque toutes les Paroisses, parce que ces malheureux soldats l'ont foulé aux pieds en beaucoup d'endroits, & en d'autres ils l'ont vendu; & quand après avoir tout pillé auparavant, on ne pouvoit plus leur donner d'argent pour le racheter, ils le fouloient aux pieds. On dit que les Polonois & les Allemands sont ceux qui commettent cet horrible sacrilege.

Je voudrois rendre compte à Votre Majesté, selon le commandement qu'il lui plaît de nous en faire, de tout ce qui se

1652. paſſe en l'hermitage, mais je n'oſe à preſent parce qu'on prend toutes les Lettres. Si-tôt que les choſes ſeront plus paiſibles, s'il plaît à Dieu par ſa miſericorde que ce bien arrive, je ne manquerai pas d'y ſatisfaire; & je ſai que Votre Majeſté par ſa pieté, en ſera très conſolée. Cependant nos miſeres ne nous feront pas oublier de prier pour Votre Majeſté, Dieu aidant. Je m'aſſûre qu'elle a pitié de ce pauvre Royaume où Dieu l'a fait naître, & qu'elle le prie & le fait prier de le regarder en pitié. J'ai l'honneur d'être, &c.

LETTRE CCCCXXVI.

A M. Louis Charles d'Albert Duc de Luines. Elle le remercie de ſa charité pour Port-Royal.

6. Mai. LEs effets que nous recevons, Monſeigneur, de votre bonté & charité, ſont ſi extraordinaires & ils m'ont tellement remplie d'admiration & de confuſion, que je ſuis demeurée dans le ſilence, ne trouvant point de termes pour vous faire de très humbles remercîmens qui puiſſent exprimer la moindre partie du reſſentiment que j'ai des obligations infinies que nous vous avons. C'eſt ce qui m'a fait penſer que je devois plutôt ſatisfaire à vos deſirs de louer Dieu qui vous a donné tant de charité, & qui peut ſeul en être la digne recompenſe, comme ſeul il la pu produire en vous, que de vous en rendre des remercîmens ſi diſproportionnés. Ce ſont, Monſeigneur, les veritables ſentimens de celle qui eſt, &c.

LET-

1658.

LETTRE CCCCXXVII.

A Madame Allen. Elle la conſole dans ſes afflictions.

JE ne puis dire, ma très chere Sœur, combien j'ai été ſurpriſe en voyant la Lettre que vous avez écrite à ma Sœur N. & en apprenant l'accident arrivé à votre petit fils. Je vous aſſure, ma chere Sœur, que j'en ai une ſenſible douleur, & que je compatis à celle que vous en ſouffrez. Mais enfin c'eſt Dieu qui l'a fait, & qui vous a envoyé cette croix, auſſi bien que toutes celles qui l'ont precedée en votre perſonne & en celle de vos enfans, & qui ſe ſont ſuivies de bien près: ce qui vous doit conſoler, puis que Notre Seigneur veut que nous portions la croix tous les jours. Je m'aſſure que ſon infinie bonté y ajoute l'onction de ſa ſainte grace qui vous les adoucit & en allege le poids. Je l'en ſupplie de tout mon cœur, & je vous prie, ma très chere Sœur, de nous dire, avec toute la liberté que la charité que Dieu nous a donnée l'une pour l'autre par ſa miſericorde, vous oblige d'avoir avec nous, en quoi nous vous pourrons ſervir. Je ſuis, &c. 8 Mai. veille de l'Aſcenſion.

LETTRE CCCCXXVIII.

A M. le Maitre. Elle lui temoigne les craintes qu'elle avoit, & lui parle de M. le Duc de Luines & de Madame ſa ſœur Abbeſſe du Pont aux Dames.

JAMAIS nouvelles, mon très cher Frere, ne m'ont tiré d'une plus grande peine que 9 Mai Jour de l'Aſcenſion.

1652. que les vôtres de ce matin. J'avois passé la nuit dans une très grande crainte qu'il ne vous fut arrivé quelque accident, parce qu'on nous dit hier tant de mauvaises nouvelles. Ce qui m'a inquietée cette nuit, ce n'est pas que je ne me confie en la bonté de Dieu, mais c'est que je sai qu'elle a droit de nous affliger quand il lui plaît, sans que nous l'ayons de nous en plaindre, & que nous serons toujours trop heureux de souffrir pourvû que ce soit en nous humiliant sous sa divine justice & l'adorant en ce miserable tems, où tant de malheureux s'en mocquent: ce qui nous devroit obliger à nous y sacrifier encore de meilleur cœur.

J'ai trouvé ma consolation cette nuit dans l'amertume de mes pensées de crainte, à repeter plusieurs fois *Gloria Patri*, & à essayer d'élever mon esprit abbattu de la vûe de tant de miseres, dans la glorieuse eternité de Dieu, où j'espere que nous serons tous abîmés un jour. En attendant il faut souffrir tout ce qui lui plaira nous arriver. Il est vrai que jusqu'à cette heure, nous voyons une protection visible, & des marques extraordinaires de sa misericorde, dont nous ne le saurions assez benir. Que s'il lui plaît à l'avenir, de nous faire sentir des maux, je le supplie que nous les estimions selon la verité de vrais biens.

Je ne saurois trop admirer le courage de M. de Luines dans la continuation des ouvrages; & si je n'y regardois la charité qu'il fait en cela aux pauvres, plus que nos interêts, j'y trouverois de l'excès; mais il n'y a qu'à benir Dieu & à continuer à le prier qu'il continue sa grace & ce qu'elle produit par ce bon Duc, qu'elle rend auſſi ad-

admirable que la plupart de ceux de sa condition sont abominables par le mepris qu'ils font de celui qui les a fait grands. 1652.

Je vous supplie de lui dire que nous eumes hier l'honneur de voir Mesdames ses sœurs, & que je suis très satisfaite de Madame l'Abbesse du Pont, qui m'a parlé en particulier avec une bonté & une ouverture de cœur qui me remplit de confusion. J'y trouvai de si grandes dispositions pour le bien, que je n'en ai jamais vu de meilleures; & si cette Dame avoit le bonheur que nous possédons, (Dieu veuille que nous ne manquions point avec ingratitude à la conduite de M. Singlin!) je crois qu'elle feroit des merveilles. Elle a fort caressé Mesdemoiselles ses nieces *, & les a trouvé très jolies, comme elles sont en effet.

LETTRE CCCCXXIX.

A la Sœur de Saint-Ange Religieuse de Sainte Marie de Melun †. *Sur la retraite de Madame sa mere à Port-Royal*, &c.

LE grand tracas que nous apporte notre démenagement de Port-Royal des Champs, m'a empêché, ma très chere Sœur, de repondre plutôt à celle qu'il vous a plu de m'écrire, & de vous assurer que nous ressentons votre affection comme nous y sommes obligées, l'estimant autant qu'il nous est possible. C'est ce qui nous fait beaucoup desirer votre bien, & nous 11. Mai.

E 5 don-

* Mesdemoiselles de Luines étoient Pensionnaires à Port-Royal, d'où elles furent obligées de sortir en 1661. comme les autres.

† Elle avoit été élevée à Port-Royal.

1652. donne auſſi beaucoup de joie d'apprendre la fidelité que Dieu vous a donnée au ſujet de Madame votre bonne mere. Je ſai bien qu'il n'a pu que vous être très ſenſible de ne l'avoir plus en ce monde, & que ſi vous n'aviez eu une grande ſoumiſſion à l'ordre de Dieu & n'aviez regardé l'éternité, vous auriez eu grande peine à faire ce ſacrifice d'auſſi bon cœur que vous l'avez fait. Je ne doute nullement que Notre Seigneur ne l'ait eu très agreable, & qu'il ne vous donne beaucoup de graces, puiſque ſon infinie bonté ne laiſſe rien ſans recompenſe.

Il eſt vrai, ma très chere Sœur, que la joie particuliere que vous avez eue de ce qu'elle a fait choix de cette Maiſon, eſt bien une des plus grandes preuves que vous nous puiſſiez donner de votre affection veritable. Vous ne doutez point de celle avec laquelle nous l'y avons reçue. Ne doutez jamais auſſi, ma très chere Sœur, de celle que nous conſerverons à jamais pour vous, que nous conſiderons toujours comme notre enfant & notre très chere Sœur. La divine providence qui nous a ſeparées pour le tems, nous réunira dans l'éternité comme je l'eſpere de ſon infinie miſericorde. Cependant, ma très chere, ne ſongez qu'à l'aimer & à lui temoigner votre amour par le renoncement de vous-même puiſqu'il n'en reçoit nulle autre preuve. Le tems de porter ſa croix ſera bien court, & celui de regner avec lui n'aura jamais de fin.

Je crois que vous n'êtes pas ſans apprehenſion en ce tems de ſi grands maux, non plus que nous. On nous donne tous les jours de grandes frayeurs & on voudroit que

que nous nous en allassions dans la ville à quoi nous ne nous resoudrons qu'à l'extremité; puisque tout consideré il y a sujet de craindre par tout, & qu'il ne fait bon que dans la protection de Dieu qui nous peut sauver au milieu des plus grands perils. Il nous oblige pourtant d'user de la prudence, comme nous ferons avec sa grace & le conseil de nos amis. Je crois que votre bonne Mere Superieure est en la même peine. Je prie Dieu de tout mon cœur qu'il la conseille, & qu'il vous protege. Obligez-moi de l'assurer que je suis sa très humble servante. Je la salue de tout mon cœur, comme aussi la Mere qui l'a precedée; & je suis, &c. 1652.

LETTRE CCCCXXX.

A la Sœur Genevieve de Sainte Magdeleine de la Haie Religieuse de Port-Royal. Sur la mort de M. Thomas le fils, & sur les dispositions necessaires à des Religieuses & à des Novices.

JE ne saurois, ma chere Sœur, plaindre Monsieur & Madame Thomas dans la mort de leur fils *, puisque connoissant Dieu & le monde comme ils font par la grace de Dieu, ils doivent être dans la joie de la misericorde qu'il a faite à leur enfant. Les avantages qu'il avoit par dessus son frere † n'étoient pas suffisans pour le rendre meilleur, & Dieu en lui donnant le ciel l'a rendu tout bon & tout heureux pour ja- Mais

E 6 mais

* M. Henri Thomas du Fossé qui mourut le 22. Avril 1652. à P. R. des Champs. Voyez le Necrologe.

† Pierre Thomas du Fossé Auteur des Memoires imprimés, lequel n'avoit alors que dix huit ans.

1632. mais. Etant chrétiens comme ils sont, que peuvent-ils souhaiter d'avantage? En verité l'esprit est prompt, mais la chair est bien infirme; & tandis que nous y sommes attachés elle nous abbaisse bien fort, ôtant ou affoiblissant beaucoup les sentimens de la grace. J'espere que Dieu aidant, ces bonnes personnes verront bientôt la vraie lumiere qui dissipera les tenebres dont l'esprit est obscurci par les sens & la chair. J'en prie Dieu de tout mon cœur.

Quant à vous, ma très chere Sœur, il est certain qu'une Religieuse doit souffrir doucement ses maux, sans y desirer de soulagement qu'autant que l'obéissance l'ordonne; & c'est en cela qu'on pratique vraiment la pauvreté, l'obéissance, & la patience. Mais il faut aussi pratiquer la simplicité, en disant ses maux, & l'humilité en recevant ses besoins comme un pauvre. Je suis bien aise, que vous soyez retournée au Tour. Appliquez vous le plus que vous pourrez à tout, afin d'être une fidele servante, digne de recevoir une bonne recompense du Pere de famille, qui est en ce monde la grace d'être vraiment humble & charitable pour meriter la gloire dans le ciel.

Je n'approuve nullement la tristesse des deux Novices. Si elles connoissoient Dieu & elles-mêmes, elles seroient dans l'action de graces d'être en l'état qu'elles sont, & souhaiteroient d'y passer le reste de leur vie. Je ne puis souffrir les fausses devotions qui cherchent des pretextes pour couvrir leur orgueil & leurs interêts, auxquels elles sacrifient, faisant semblant de se sacrifier à Dieu. Quand nos actions seront pesées

sées au poids du sanctuaire & éprouvées par le feu, alors elles seront reconnues ce qu'elles sont & les secrets des cœurs revelés. J'ai plus de sujet de craindre ce jour que personne. Prions Dieu ma très chere Sœur, qu'il nous mette dans sa vérité. 1652.

LETTRE CCCCXXXI.

A une Religieuse du Tiers Ordre de S. François. Elle l'exhorte à travailler serieusement à son salut.

J'Ai une très grande joie, ma chere Sœur, de la bonne volonté que Dieu vous donne. Je l'en remercie de tout mon cœur, & je vous conjure d'être bien fidele à suivre les mouvemens de sa grace, comme à mepriser & rejetter ceux de la nature corrompue qui nous fera la guerre jusqu'à la mort. Je vous supplie, ma très chere Sœur, observez votre Regle tout le mieux qu'il vous sera possible. Moins il y a d'austerités & plus vous vous rendrez coupable devant Dieu si vous y manquez. Vous savez ce que le Seigneur a fait pour vous, & ce qui vous oblige à l'aimer & à lui temoigner votre amour pas vos actions. Vous savez encore qu'ayant fait beaucoup de fautes, vous lui devez beaucoup de satisfactions. Ainsi, ma chere Sœur, vous devez prendre grand soin de ne perdre plus de tems, & de temoigner à Dieu en toute rencontre & en toute action que vous ne voulez plus vivre que pour lui. Nous le prions de tout le cœur, qu'il vous en fasse la grace, &c. 16. Mai.

1692.

LETTRE CCCCXXXII.

A la Reine de Pologne. Elle lui parle en detail de l'état de Port-Royal des Champs, des Solitaires, & des malheurs de la guerre.

16. Mai. De P. R. de Paris.

MADAME. Ayant appris que les malheurs de nos guerres n'empêchent pas qu'on ne puisse avoir l'honneur d'écrire à Votre Majesté surement, j'ai cru que je ne devois pas differer davantage à lui rendre compte de ce qu'il lui a plu me commander touchant l'état des Hermites de la Maison des Champs. Je vous dirai, Madame, qu'ils sont vingt cinq qui par la grace de Dieu servent le Seigneur avec grande vertu & devotion. Il en est deja mort cinq très heureusement *, & s'il y avoit plus de bâtimens il seroient bientôt remplis, y ayant des personnes qui demandent tous les jours place, qui viennent de cinquante, soixante & quatre vingts lieues, pour faire penitence. Ceux qui sont engagés dans le monde s'en retournent; les autres ne s'y peuvent resoudre, & demeurent proche d'ici quand ils ne peuvent avoir place à Port-Royal.

J'ai deja écrit à Votre Majesté que M. le Duc de Luines a fait bâtir un petit Château tout proche l'Abbaye, pour se retirer. En attendant qu'il ait été fait, il a demeuré avec les autres, vivant avec une humilité & devotion toute extrordinaire. Lui & quelques autres de nos amis † voyant que

* MM. Lindo, Manguelen, Vizaquet, Magnart & Pallu.

† Comme M. Du Gué de Bagnols.

que nous étions très incommodées & que nous n'avions point de cellules, & d'ailleurs peu de place pour recevoir le grand nombre de Filles qui se presentent à nous, même de Religieuses d'autres Maisons dont nous avons deja plus de vingt, se sont resolus, sans que nous ayons jamais songé à les en prier, de faire rehausser notre Parloir, y faisant deux étages, où il y aura soixante cellules ; & parce que notre Eglise étoit très humide, ce bon Seigneur la faite rehausser de huit pieds, de sorte qu'au lieu qu'on y descendoit, on y monte des lieux bas, & elle est à plein pied du Dortoir : ce qui la rendra très saine. Il a fait commencer cet ouvrage avant Pâques, & le fait continuer au milieu de la guerre qui l'a obligé de se retirer dans son Château avec tous nos Messieurs, & tous nos domestiques. On y a mis tout ce que nous avons laissé de meubles, que nous n'avons pu apporter à cause qu'on ne pouvoit passer, les troupes qui pillent tout étant sur le chemin. Ce bon Seigneur passa la nuit entiere à faire tout demenager & porter en sa presence dans les galettas de son Château & dans les caves. Il a mis ses chevaux & les nôtres aussi bien que nos vaches dans les fossés. 1652.

Ils sont plus de cent dans ce Château, qui est petit & qui n'étoit pas achevé quand nous sommes parties. M. le Duc de Luines a encore mis vingt cinq ou trente hommes pour garder notre Monastere, & a garni tout ce monde de fusils & de mousquets. Tous nos Hermites ont repris l'épée, & avec cela par permission ils ont ôté le très saint Sacrement de l'Abbaye, parce qu'il n'y étoit pas

1652. si en sureté, & l'ont mis au Château, où ils font jour & nuit l'assistance du S. Sacrement, ceux qui sont de garde y allant les uns après les autres.

Notre bon Duc fait de plus fortifier l'Abbaye, afin que nous ne soyons plus obligées d'en sortir une autre fois. Il y a plus de deux cens cinquante ouvriers qui travaillent. Il me dit en sortant que notre Monastere se bâtiroit comme le Temple de Jerusalem avec la truelle & l'épée, & qu'il le feroit si bien depêcher que nous le trouverions tout en état. Il a fait faire une ligne de communication entre son Château & l'Abbaye pour le secourir en cas d'attaque, & il vient tous les jours plusieurs fois voir les ouvriers. Les gens de guerre n'y ont pas encore été, graces à Dieu, bien que les environs soient tous pillés & qu'on n'ait du respect pour personne. Il en a logé mille en notre ferme qui est tout proche de la Maison, mais il n'ont point fait de desordre. On avoit ôté tous les meubles & bestiaux, de sorte qu'ils n'ont brulé que du bois, & un peu scié de notre bled, mais par tout aux environs ils n'en ont point laissé du tout; ce qui desespere les pauvres laboureurs deja ruinés des années passées qui ont été très steriles. Celle-ci promettoit une extraordinaire abondance, mais Dieu veut châtier nos pechés par toute sorte de miseres.

Sans les travaux de M. de Luines & les aumônes qu'il fait, qui nourrissent plus de cinq cens personnes, la plûpart retirées dans les bois par la crainte des soldats qui assomment ceux qu'ils trouvent, tous periroient de faim. La bonne mère Louise qui

a

a l'honneur d'être connue de Votre Majesté, & que nous avons laissée pour garder la Maison avec trois autres femmes de son âge, est aussi au Château. Comme par le tracas du demenagement depuis notre sortie, on avoit manqué de faire le potage des pauvres, lequel en nourrit deux cens qui se passent pour cela de toute nourriture, elle alla trouver M. de Luines & lui dit: *Mon bon Monsieur, vos armes sont des fusils & des mousquets, mais la grande chaudiere de nos pauvres c'est un gros canon, il la faut retablir, s'il vous plaît:* ce qui a été fait. 1652.

J'ose dire toutes ces particularités à Votre Majesté, sachant que sa bonté est si grande qu'elle aura agreable la peine qu'elle aura à les lire. Avec toute la defense du Château & de l'Abbaye nous ne laissons pas d'être en crainte qu'on ne les force, si Dieu ne nous donne bientôt la paix. La licence des soldats est si horrible & tout le pays si ruiné, qu'entre ci & Port-Royal il n'y a pas une ame dans les villages; de sorte que ne trouvant plus de pain, ils forcent tous les lieux où ils croient qu'il y en a. Jamais on n'a vu de si grands desordres, & on nous fait tous les jours peur ici & aux Carmelites, en disant que nous ne sommes pas en sureté, & que nous devrions nous retirer dans la ville, où d'ailleurs on craint beaucoup la sedition, le peuple étant tout en furie de la grande cherté que causent toutes ces ruines.

Tout Paris est rempli de Religieuses: ce qui nous a obligées de recevoir de très bonnes Filles qui ne savoient où se retirer, de sorte que nous sommes cent soixante. Madame de Guimené a eu la bonté de nous pré-

1692. prêter son logement pour nous mettre, une partie n'ayant pas assez de place; & Dieu nous pourvoit par sa grace d'une telle maniere que nous ne manquons de rien. Madame des Essarts nous a appris avant-hier que la Lettre de l'aumône de deux mille francs, qu'il plaît à Votre Majesté nous envoyer pour nos Hermites, est arrivée. Nous en rendons très humblement graces à Votre Majesté. Je l'emploierai à achever un bâtiment qui fut commencé l'an passé, & à reparer ce que la guerre aura gâté de leurs ameublemens.

Pour ce qui est des fondations l'on n'a point pensé à en faire. Nous voyons que la misere est si grande que toutes choses decboient avec le tems, même les meilleures & les plus saintes; de sorte qu'il faut faire ce que l'on peut pour le present, & laisser l'avenir à la divine providence. Mais on pense seulement, quand Dieu le voudra, à bâtir proche de la Maison douze Hermitages, où se retireront ceux de nos Messieurs à qui Dieu en donne le desir & qu'on y croiroit appellés, & à mesure qu'ils mourroient, on les rempliroit de ceux qui seroient deja éprouvés, tant qu'il plairoit à Dieu y en appeller. Tous pourroient sans sortir aller à une Chapelle où un Prêtre leur diroit la sainte Messe. Nous en avons quatre. Que si Dieu inspire à Votre Majesté de bâtir quelques-uns de ces Hermitages, elle le pourra; mais je la supplie très humblement qu'elle continue dans cette pureté d'intention de ne le faire que pour lui seul, afin que ceux qui les habiteront demandent misericorde pour elle, qui d'ailleurs ne peut manquer de rencontrer des occasions d'employer saintement son

bien

bien dans son Royaume, qui doit toujours être preferé aux pays qui lui sont étrangers. 1652.

J'ai aussi appris, Madame, que Votre Majesté ayant compassion des miseres de nos pauvres de France, envoie douze mille livres pour être distribuées aux pauvres, & qu'il lui a plu d'ordonner que ce seroit par les ordres de Mademoiselle de Lamoignon & de moi. Or, Madame, afin qu'on suive en tout l'intention charitable de Votre Majesté, je la supplie très humblement de nous faire savoir si elle approuve la pensée que j'ai que l'aumône ne peut être mieux employée qu'aux pauvres de la campagne qui sont entierement ruinés, même les laboureurs qui ne se releveront jamais s'ils ne sont secourus. On pourroit prêter à quelques-uns pour un tems une somme qu'on donneroit après à d'autres pauvres, quand ils auroient moyen de le rendre. J'ai encore une autre pensée qui seroit de faire acheter des vaches pour les donner à louage à nos pauvres gens, & s'ils peuvent payer on en donneroit le prix à d'autres. Une vache nourrit toute une famille à la campagne sur tout les pauvres petits enfans, dont les meres mal-nourries n'ont presque point de lait; & quand ils ont de la bouillie cela leur sauve la vie. Je ferai tout mon possible pour soigner à la leur conserver, afin qu'il plaise à Dieu donner à Votre Majesté un enfant qui vive.

Mademoiselle de Lamoignon aura peut-être d'autres pensées qui pourront être aussi bonnes que les nôtres; & je serai bien aise que Votre Majesté ordonne de tout. Cependant nous prierons Dieu que les cris d'actions de graces que les pauvres feront, par-

1652. parviennent jusqu'au ciel, & en rapportent mille benedictions pour Votre Majesté & pour tout son Royaume, y confirmant la paix & nous la donnant. Nous envoyons à Votre Majesté la moitié du second Tome de la Vie des saints Peres des deserts, qu'elle trouvera encore plus beau que le premier: le reste s'imprime. On travaille à la Vie des Saints; mais cette miserable guerre reculera bien cette bonne œuvre, qui est desirée de tout le monde. En attendant je prie Dieu du plus profond de mon cœur, de donner à Votre Majesté de si saintes dispositions qu'elle puisse tenir un jour un aussi grand rang entre les Bienheureux du ciel, qu'elle en tient entre les Grands de la terre. C'est le souhait de celle, &c.

LETTRE CCCCXXXI.

A la Reine de Pologne. Au sujet de la Lettre precedente.

17. Mai. MADAME. M'étant donnée l'honneur d'écrire hier à Votre Majesté l'état de notre Maison des Champs & de nos Hermites, j'ose la supplier très humblement de faire bruler la Lettre; parce que si elle tomboit dès à cette heure dans les mains de quelques personnes de la Cour de Votre Majesté, on pourroit bien en écrire ici les particularités avec des commentaires desavantageux & éloignés de la verité, comme nous voyons en toute rencontre. Nul ne sait la pensée des Hermitages, & à peine est-elle encore formée. On la recommande beaucoup à Dieu, afin qu'elle réussisse, si c'est sa très sainte volonté, autrement qu'il l'efface des esprits, car nous ne voulons

de

desirer aucune chose au monde que cette sainte volonté de Dieu, hors laquelle tout n'est que malheur & peché, quelque belle apparence qu'il puisse avoir. C'est ce qui nous doit faire beaucoup craindre d'entreprendre quoi que ce puisse être sans beaucoup prier Dieu & consulter ses fideles serviteurs, afin de ne nous pas tromper, en suivant nos inclinations au lieu de sa volonté *. Je vous demande très humblement pardon d'avoir osé importuner Votre Majesté de cette priere, croyant qu'elle a assez de bonté pour le trouver bon, de la part de celle qui est dans tout le respect qui est possible, de Votre Majesté, &c. 1631

LETTRE CCCCXXXIV.

A M. le Duc de Luines. Sur Madame de Saint Ange & sur l'Abbesse du Pont aux Dames.

J'Ai cru, Monseigneur, vous pouvoir donner pour une bonne nouvelle & des meilleures que vous puissiez recevoir, que la bonne petite veuve * fut reconciliée le saint jour de la Pentecôte, & que recevant le precieux corps de Notre Seigneur elle lui consacra le sien par le vœu de viduité. C'est un effet de votre charité & des bons exemples qu'elle a reçu de feue Madame qui sont gravés dans son cœur. L'acquisition de cette ame à Dieu vous sera plus agreable que la conquête d'une ville: aussi sera-t-elle une des pierres dont il bâtira la demeure qu'il vous prepare 21. Mai.

† Mad. de Saint-Ange.

* Le dessein de ces douze Hermitages de Port-Royal des Champs n'a jamais été executé, & il n'en est fait mention nulle part ailleurs que dans la Lettre precedente.

1653. re dans le ciel. J'eſpere qu'elle habitera un jour une des cellules que vous bâtiſſez avec tant de charité, & pour leſquelles Dieu prepare des hôteſſes.

Nous eſperons avoir l'honneur de voir Dimanche Madame l'Abbeſſe du Pont, de laquelle j'ai appris des merveilles de bonté par les Religieuſes de Mont-Martre qui nous ſont venues voir. Mais ſon directeur m'afflige: il juge impoſſible ſans un miracle extraordinaire qu'elle puiſſe entrer dans la voie, en ſuivant ceux qui n'y ſont pas. Si vous la pouviez voir, je crois qu'elle ſe laiſſeroit aiſément perſuader: votre charité & vos lumieres la detromperoient de toutes choſes. Mesdemoiſelles vos filles ſe portent très bien, graces à Dieu: j'ai grande envie de vous les mener. Je ſuis, &c.

LETTRE CCCCXXXV.

A M. le Maître. Elle lui parle d'un defaut qu'elle pretendoit avoir, & des Religieuſes étrangeres qui venoient à Port-Royal à cauſe de la guerre.

23. Mai. VOus vous plaignez, mon cher Frere, de ce que je ne vous ai repondu que par un petit billet à une grande Lettre; & je me plains ſouvent à Dieu de ce qu'il ne me fait pas la grace de retenir ma plume & ma langue, pour ne dire que les choſes neceſſaires, étant dans un continuel ſcrupule des ſuperfluités que je fais de paroles & d'écriture. J'ai tiré le don de ſageſſe en cette Fête; je vous ſupplie très humblement de prier Dieu qu'il me la donne par ſa très ſainte miſericorde, afin qu'elle me conduiſe en toutes choſes, & que la cha-

charité que vous avez pour moi vous faſſe 1652.
deſirer que je me corrige de la principale imperfection des Filles, & ſur-tout de moi qui ſuis très grande parleuſe. Cela me fait ſouvent rougir de honte, quand je fais reflexion ſur la vanité, & l'inconſideration de mes paroles; & cependant je ne m'en corrige point. Je vous ſupplie encore une fois, & par vous, s'il vous plaît, mon très cher neveu de Saci, de demander à Dieu la correction de cette grande imperfection, qui m'affoiblit beaucoup l'ame & encore le corps.

Dieu veut bien que je vous diſe pour vous rejoüir en lui, que nous eumes ceans le jour de la Pentecôte des Religieuſes de douze Monaſteres, en comptant celles que nous avions deja. Nous étions cent à table, qui eſt tout ce qui peut tenir au Refectoire, & tout fut ſervi en un inſtant ſans le moindre bruit. Nous en aurons encore davantage Dimanche. Madame l'Abbeſſe du Pont y ſera. On donnera l'habit à Mademoiſelle Paſchal & à une autre, Dieu aidant. Ce grand monde ſurcharge nos Sœurs les Officieres, mais elles le portent avec une grande douceur; & Dieu ordonne tout cela pour detromper ces pauvres Religieuſes qui ſont toutes étonnées de trouver ceans des Images, des benîtiers, d'entendre dire des Litanies, de voir tout le monde communier, & de nous voir gaies & dans la liberté des enfans de Dieu, elles qui nous croyoient dans d'étranges erreurs & comme des ſauvages & des hebetées.

Nous craignions de mourir de faim ici, & nous ne nous appercevons pas qu'on ait peine

1652. peine à avoir tout ce qu'il faut : nous vivons à l'ordinaire, & il semble que ce soit mieux que ci-devant, parce qu'on s'attend à moins. Toutes les Filles nouvelles venues, & celles qui vont & viennent, sont toutes étonnées. Il faut ruminer tout cela dans son cœur, car ce sont vraiment des effets de la bonté de Dieu, mais il n'en faut point ou très peu parler, quoique votre zele vous puisse faire penser: moins nous en parlerons, plus il sera utile à la verité.

Je vous supplie, mon cher Frere, ne renverſez plus l'ordre que Dieu a établi, en mettant les servantes de Dieu devant les serviteurs; & en élevant trop les vierges, prenez garde à ne leur pas donner occasion de devenir folles. Le vent de la vanité éteint les lampes, aussi bien que le defaut d'huile. Je suis, &c.

LETTRE CCCCXXXVI.

Au même. Au sujet d'un Couvent entier de Religieuses qui vint à Port-Royal.

26. Mai. JE ne vous puis dire qu'un mot. Nous eumes hier au soir à huit heures vingt-cinq Religieuses & douze Pensionnaires de la Congregation de Notre Dame d'Etampes, qui fuyoient de peur du siege. Un Garde de M. Nemours les conduisit heureusement, ayant passé par le milieu de l'armée. Ces pauvres Filles avoient fait quatorze lieues, n'avoient point mangé du jour, & ne savoient où loger. Nous étions fort empêchées pour les loger & les refectionner, n'ayant point de lits; mais en très peu de tems, nos Sœurs les ayant vu au sortir de Complies apporter toutes,

l'une

l'une ſon oreiller, l'autre ſa couverture, ſon matelas, ſa paillaſſe, en ſorte que toutes eurent de quoi ſe coucher. La cuiſine fut auſſi-tôt faite, & par une providence de Dieu il étoit reſté beaucoup d'œufs à dîner & on fit des omelettes, en ſorte qu'elles ſouperent très bien, graces à Dieu. Ces allarmes ſont auſſi agreables, que celles des cavaliers ſont terribles. 1652.

Nous eſperions d'avoir l'honneur de voir Madame l'Abbeſſe du Pont à la ceremonie & au ſermon, mais ſa ſageſſe la retenue, parce qu'étant renfermée elle a refuſé à quelques-unes de ſes Religieuſes d'aller voir leurs parens malades, & pour cela elle n'a pas voulu ſortir. Nous continuons à prier Dieu que les ſaints Anges vous environnent, & que leurs eſcadrons celeſtes vous defendent contre tous ceux qui vous voudroient nuire. Demandez à Dieu pour nous, comme nous faiſons pour vous, qu'il nous donne ſon ſaint Eſprit.

LETTRE CCCCXXXVII.

A M. de Gondi Archevêque de Paris. Elle lui parle de l'entrée qu'elle avoit donnée d'elle-même aux Religieuſes d'Etampes, & lui demande une permiſſion generale.

MONSEIGNEUR. J'ai cru être obligée de vous rendre compte de ce qui nous arriva Samedi entre huit & neuf heures du ſoir, qui fut que vingt-cinq Religieuſes de la Congregation de Notre Dame d'Etampes s'étant retirées de leur Monaſtere par l'apprehenſion du ſiege, pour venir en cette ville, conduites avec eſcorte d'un Trompette & d'un Garde de M. de Nemours, arri- 28. Mai.

1652. arriverent ceans comme à la premiere Maiſon du fauxbourg, ne ſachant où ſe retirer & demandant ſeulement le couvert pour une nuit. Cela fit une ſi grande compaſſion à nos Sœurs & à nous, que croyant, Monſeigneur, que ſi vous euſſiez été preſent, votre grande bonté nous eut non ſeulement permis, mais même commandé de les recevoir, nous ne fîmes point de difficulté de le faire, & nous nous crumes obligées de les loger cette nuit-là ſeulement, leurs parens les étant venus querir dès le lendemain.

Je crois Monſeigneur, que je ne me ſuis pas trompée dans la penſée que j'ai eue que vous le trouveriez bon. Neanmoins je crois devoir m'en aſſurer; & je vous ſupplie très humblement, Monſeigneur, de me permettre en une rencontre pareille qui pourra peut-être encore arriver en ce miſerable tems, de rendre la même aſſiſtance à d'autres qui ſeroient dans le même beſoin. Et, ſi ce n'eſt point abuſer de votre bonté, je vous ſupplie encore très humblement, Monſeigneur, de nous permettre de donner l'entrée aux Religieuſes que nous reconnoîtrons le deſirer par un vrai mouvement de pieté, pour ſe ſeparer du monde & faire quelque retraite. J'eſpere, Monſeigneur, que Dieu aidant, je n'abuſerai point de cette grace, ſi vous daignez avoir la bonté de me l'accorder, & qu'en toutes choſes je ſuivrai vos intentions avec tout le reſpect & la parfaite ſoumiſſion que je vous dois, étant, Monſeigneur, votre très humble & très obéiſſante fille & ſervante, &c.

LET-

1658.

LETTRE CCCCXXXVIII.

A M. le Maître. Sur le Garde de Port-Royal des Champs, & les Religieuses étrangeres.

NOus sommes bien obligées à Dieu de la très particuliere protection qu'il lui plaît de prendre de nous. J'ai grande joie de ce que le Garde que vous avez à cause des gens de guerre est si bien affectionné. Je prie Dieu que la Maison lui serve pour son salut éternel, comme il la sert pour le tems. Je vous recommande une Religieuse de Poissi sœur de M. le Chevalier du Guet, laquelle est ici depuis quatre ou cinq jours pour faire un renouvellement à M. Singlin. Elle a très bon esprit, & pourra un jour servir à sa Maison. N'en parlez qu'à M. de Saci, afin qu'il prie pour elle. Nous sommes assassinées de Religieuses: il en est venu trois cens nous voir. Ma Sœur Angelique en tient regiſtre. Peu en ont profité, mais presque toutes ont été detrompées. Mai.

LETTRE CCCCXXXIX.

Au même. Sur divers sujets.

J'Ai été bien aise de voir des chataignes, qu'on n'a pas laissé perdre comme de coutume. Il me semble que les Hermites par charité en se promenant devroient ramasser ce qui se perd: cela seroit humble & charitable. Ce fruit qui ne paroît rien, nous est très utile. Je vous assure, mon cher Frere, que vous pouvez & devez dire vos peines à M. Singlin: il le trouvera fort bon. La pauvre Madame Racine Mai.

1652. m'écrit que vous lui a... fait la charité de lui parler, dont elle eſt très conſolée, & me prie de vous la recommander, comme je fais de tout mon cœur. C'eſt une très bonne femme, vous le verrez. Elle eſt capable de bien ſervir, & ſans timidité. On m'a dit que la mere L. & ſa fille la gourmandent, & qu'elle n'oſe rien faire ſans leur congé. Je ne m'arrête gueres aux diſcours des valets, ſachant bien qu'ils ſont paſſionnés & mauvais juges; mais je vous ſupplie très-humblement d'y prendre garde. Faites voir la donation, & je ferai faire ici la declaration. L'on dit que l'armée du Duc de Lorraine va encore repaſſer pour la quatrieme fois à Mondeville *, je vous prie de le recommander au grand S. Martin. Je ne ſai ſi vous ſavez que M. de Sainte-Marthe en va être le Curé. On ſonge auſſi à S. Lambert: ce troiſieme Curé ſur notre troiſieme terre me donnera une grande ſatisfaction, que je deſirois beaucoup.

LETTRE CCCCXL.

Au même. Au ſujet du fils de M. le Duc de Luines, & des tours qu'on faiſoit à Port-Royal des Champs.

Fin de Mai. NOus venons de recevoir en depôt le petit Ange de notre bon Duc. Je voudrois bien, ſi Dieu le vouloit, que nous le portaſſions avec nous bientôt. Je crois que M. Singlin approuve les tours. Vous vous ſouviendrez, s'il vous plaît, qu'il y faut faire des portes par dedans notre jardin pour le

* Paroiſſe dependante des Religieuſes de Port-Royal.

le tems de guerre, & auſſi par dehors pour le tems de paix: ce ſeront de petits hermitages. 1652.

LETTRE CCCCXLI.

Au même. Sur le pillage de Mondeville & d'autres miſeres de la guerre.

NOus reçumes hier les affligeantes nouvelles de Mondeville. Je ne ſai comme nous pouvons vivre, voyant notre prochain traité avec tant de cruauté. Pour moi je crains que notre inſenſibilité ſur les maux d'autrui, n'attire la colere de Dieu ſur nous. Nous devrions être dans un continuel gemiſſement devant Dieu; & c'eſt ce que je ne fais pas, tant je ſuis miſerable. Nous ſommes dans une grande peine, comment ſecourir le pauvre M. Chaumoret qui mourra de faim s'il n'eſt aſſiſté; nous ne le pouvons faire d'ici. M. Singlin croit qu'on le pourra mieux de votre coté. Dieu viſiblement nous chatie: que ſon infinie bonté nous faſſe la grace de ſouffrir avec patience & une vraie humilité. Au comm. de Juin.

Je vous ſupplie de dire à M. de Luines que Madame ſa ſœur nous eſt venue voir. Il étoit près de cinq heures au ſoir, mais c'eſt une marque de ſon affection. Elle a pris cette occaſion, ayant été obligée de ſortir pour voir Madame de Montmartre qui eſt fort malade. Elle nous a temoigné plus de bonté que jamais, & ma promis qu'elle viendroit paſſer ici un jour entier. Elle eſt dans une très grande peine au ſujet de ſa Maiſon, & encore plus au ſujet de treize Religieuſes qui y ſont reſtées. Elle dit que

1652. ſi Dieu permet que ſa Maiſon ſoit brulée, elle choiſira celle-ci pour s'y retirer.

Mon neveu de Vallemont * eſt fort malade; on apprehende un tranſport au cerveau. Vous ne doutez pas que nous ne faſſions tout ce qui nous ſera poſſible pour ſon corps & pour ſon ame. Nous vîmes encore hier des Religieuſes du Pont aux Dames, de Chelles, de Poiſſi, des Dix-Vertus, de Montmartre. Toutes nous font connoître notre ingratitude envers la bonté de Dieu, lorſqu'elles nous apprennent l'état de leurs Maiſons. Toutes ces entrées font tellement parler de nous, que j'en ſuis toute tremblante & confuſe de crainte, pour beaucoup de raiſons. Cela ſert à humilier nos Sœurs: Dieu veuille qu'il me ſerve auſſi auſſi. Je ſuis bien aiſe que vous ſoyez ſatisfait de l'étoffe pour votre habit. Il y a long-tems que j'ai de la peine au ſujet de votre vieil habit: je voudrois que le pauvre M. Chaumoret le tint, il ne lui faut pas mieux en ce tems. Conſiderez qu'il eſt ſans chapeau & ſans ſouliers. Si vous pouviez lui envoyer quelque vieux bonnet de nuit & des ſouliers, mais ſur tout du pain; hazardez une piſtole pour lui envoyer. Je ſuis à vous.

LETTRE CCCCXLII.

Au même. Sur les mêmes ſujets & quelques autres.

3. Juin. IL eſt vrai que c'eſt une choſe terrible que les pilleries qu'on fait, & que les Princes qui ſe diſent protecteurs de Paris per-

* Cinquieme & dernier fils de Madame le Maige.

permettent à leurs armées de tout ruiner. C'eſt une marque de l'ire de Dieu, qui ôte la raiſon & le ſens commun à tous. Enfin ce ne ſont pas ſeulement des deſordres & un hebêtement d'eſprit, mais Dieu nous livre aux miſeres que nous avons trop meritées; & je ne ſai quand nous en verrons la fin, puiſque nous ne nous convertiſſons pas pour appaiſer ſa colere. M. Singlin fit hier un ſermon merveilleux & terrible; Dieu veuille qu'il nous profite. 1652.

Je ſuis en grande peine au ſujet de Mondeville & ſur-tout de M. de Sainte-Marthe, que j'ai peur qui demeure malade. Je crois que vous ſavez que le petit M. de Lezigni eſt extrêmement malade. L'aſſurance de ſon ſalut, qui eſt incertain dans la corruption horrible du monde, conſolera M. ſon pere, ſi Dieu le retire. Il eſt aujourd'hui Sainte Clotide; je voudrois bien que nous diſſions ſans ceſſe ſon oraiſon. Car ſi par les prieres de cette ſainte Reine, Dieu renouvelloit l'eſprit de la foi dans les François, nous aurions auſſi-tôt une vraie paix. Je vous ſupplie de vous conſerver tous pour l'amour de Dieu & pour l'amour du cher Port-Royal, qui a ſi mauvaiſe reputation pour la ſanté. Tout ſe porte bien ici, graces à Dieu. M. Singlin prêche toujours à merveilles, & tout le monde en eſt ſatisfait. Dieu veuille qu'on le ſatisfaſſe enſuite, en ſuivant la verité qu'on apprend. Je ſuis, &c.

1652. LETTRE CCCCXLIII.

A M. le Duc de Luines. Elle lui parle sur la mort de son plus jeune fils, & lui demande une grace.

4. Juin. J'Ai trop d'obligation de prendre part à tout ce qui vous touche pour manquer, Monseigneur, de vous temoigner mes sentimens sur la disposition qu'il a plu à Dieu de faire de M. votre petit fils *. Elle lui est trop avantageuse pour ne s'en pas rejouir, quand on considere le danger où sont les personnes de sa condition parmi la corruption du monde. Quoique j'apprehende que vos sens ne souffrent, je me promets que votre foi les surmontera; & c'est le sujet d'une double joie de ce que le Seigneur vous l'a donnée telle que nous osons esperer qu'elle vous fera voir d'un autre œil que ne fait le monde, ce qu'il appelle accident & malheur, & vous fera estimer au contraire qu'il n'y a nul bien qu'à suivre Dieu dans une parfaite soumission à toutes choses. Il lui a plu faire le partage de vos enfans, & d'en prendre la moitié pour lui: mais il ne s'est pas contenté de prendre la moitié de votre cœur. Je ne doute point qu'il ne le possede tout entier, aussi bien que tout ce qui vous reste dans le monde. Vous nous en donnez une preuve toute nouvelle, par le soin qu'il vous plaît de prendre de notre logement, & encore de notre sureté. Je n'ose vous en rien dire; aussi bien vaut-il mieux que je dise sans cesse à Dieu *Retribuere*, &c.

J'ose vous faire une très humble supplication, dans la confiance en votre grande cha-

* Apparemment l'un des deux jumeaux dont il a été ci-devant parlé.

charité, à laquelle je crois que Dieu aura donné encore de l'accroiſſement dans ces ſaints jours, où nous celebrons le myſtere de l'accompliſſement & de la perfection de ſa divine charité ſur les hommes. C'eſt, Monſeigneur, qu'il vous plaiſe faire tant de grace que de permettre à M. N. votre Intendant de faire un voyage dans ſes terres dont on va faire les partages. Si vous ſaviez l'état de ſa pauvre ſœur, combien ſes affaires ſont abandonnées, & comme elle eſt traitée, je ſai que vous en auriez grande compaſſion. Vos affaires n'en ſouffriront point, Monſeigneur, puiſque la charité ne fait point de mal; & c'en eſt vraiment une grande que d'aſſiſter cette pauvre fille qui vous demeurera extrêmement obligée. Je dirois & moi auſſi, ſi je n'étois indigne d'aucune conſider...n. 1652.

LETTRE CCCCXLIV.

A M. le Maître. Sur diverſes choſes concernant Port-Royal des Champs & la Maiſon de Paris.

J'Ai le cœur tout affligé de voir qu'il faudra enfin abandonner le pauvre Port-Royal, ſi le tems dure, & je penſe que je ne le verrai plus: peut-être que c'eſt en punition de l'attache que j'y avois. Je ſuis bien aiſe que vous ayez été averti du jeûne, puiſque les devotions publiques & communes ſont toujours les meilleures. J'ai bien cru qu'il y auroit quantité d'impies, qui ne manqueroient pas de produire le mechant ſecret de leur cœur en cette rencontre. Il faut eſperer que Dieu dont la miſericorde ſurmonte la juſtice, aura pitié 12. Juin.

1652. du petit nombre qui le prie avec humilité.

Ce que vous dites de la grange eſt très vrai, mais pourtant les deux tours la peuvent défendre; & en tout cas je vous ſupplie de n'en point cependant parler à M. le Duc; car comme il fait tous ces ouvrages à ſes depens, il faut laiſſer à l'eſprit de Dieu de lui indiquer ce qui lui plaît, afin que tout ſoit fait par ſon eſprit & le mouvement de ſa grace, ſans laquelle rien ne ſe fait de bon. Dieu qui vous a gardé juſqu'à cette heure, vous gardera bien encore s'il lui plaît.

Quoiqu'il ſe trouve peu de manque dans vos fortifications, il faut continuer à bien prier Dieu qu'il nous faſſe miſericorde. Nous ferons demain Profeſſes deux Religieuſes Benedictines * que nous reçumes au ſiege de Paris (en 1649.) Il s'y trouvera pour le moins quatorze ou quinze Religieuſes de dehors, dont Madame de Gif ſera & pluſieurs de Montmartre. Il faut prier Dieu que cela leur ſerve & à nous toutes.

On nous donna hier un muid de bled de deux cens livres. Dieu pourvoit toujours à nos beſoins, en ſorte que nous ſubſiſtons toujours par une merveille de ſa providence. Nous ſommes près de deux cens au dedans, ſans le dehors & les ſurvenans, dont il y en a ſouvent juſqu'à quarante. Avec cela nous ne ſommes point bonnes, humbles & vraiment charitables, comme nous devrions être. Je vous ſupplie de me recommander aux prieres de M. de Saci, & de ne me pas oublier dans les vôtres. C'eſt la meilleure preuve que vous me puiſſiez donner de votre affection. Je ſuis, &c.

L E T.

* La Sœur Marie Gabrielle de Sainte Catherine Homel en étoit une.

1652.

LETTRE CCCCXLV.

Au même. Sur la continuation de la guerre, &c.

JE me console aisément du pillage de Mondeville, puisqu'il a plu à la bonté de Dieu de conserver les personnes. Je plains pourtant le pauvre M. Chaumoret qui y a perdu tout son vaillant, qui consistoit en meubles, mais j'espere que Dieu nous fera la grace de le pouvoir recompenser. Nos pauvres habitans sont ruinés aussi: Dieu pourvoiera à tout, s'il lui plaît. Il n'y a point de mal pour les élus; & ce que souffrent ceux qui sont si malheureux de ne point l'être, n'est pas considerable au prix de ce qui leur est reservé. Nous avons écrit à M. Chaumoret qu'il nous mande une voie pour le secourir. S'il va vers vous; faites du mieux que vous pourrez. 14. Juin.

Voici un tems de desordre: ce qui est plus affligeant, c'est qu'on n'espere point la paix. Dieu visiblement aveugle tous ceux qui la devroient faire, & ce sont nos pechés qui en sont cause. Il y eut de nos Sœurs qui eurent hier grande peur, voyant de leurs cellules toute la campagne de devant, couverte de soldats. Neanmoins nous les rassurâmes par la confiance & la soumission à Dieu. Cela se dissipa sur le soir: mais on dit que tout est visiblement brouillé. Tout cela n'est rien: pourvu que nous soyons à Dieu, nous serons trop heureuses dans tous les plus grands malheurs.

Ce que vous dites est vrai, qu'il faut parler aux domestiques. Votre éloquence sera charitablement employée à les rendre raisonnables. J'espere que Dieu la benira,

1652. non seulement pour les faire bien servir, mais pour les rendre Chretiens.

LETTRE CCCCXLVI.

Au même. Sur le même sujet, &c.

Juin. TOUT le monde est dans l'effroi des maux presens & de ceux de l'avenir, que l'on prevoit avec trop d'apparence. Si notre bâtiment étoit fait, je crois qu'on se resoudroit à nous y mener toutes. Mais outre qu'une partie vous incommoderoit beaucoup tous, & qu'il n'y auroit pas assez de sureté pour que vous allassiez loger aux Granges, il est plus à propos que nous ne nous separions point en un tel tems, & que nous courions toutes la même fortune, qui est entre les mains de Dieu & non pas d'une sotte & inconstante Deesse, comme l'ont pensé des foux. Je vous assure, mon très cher Frere, que j'admire plus que jamais la foi veritable, avec laquelle il me semble que nous ne pouvons jamais être malheureux, & sans laquelle je trouve les hommes deja aussi malheureux que les damnés.

L'état des affaires & l'apparence qu'il sera longtems aussi mauvais qu'il est, nous fait voir combien la providence de Dieu est grande & admirable sur nous, & la grande obligation que nous avons à ceux dont il lui plaît se servir pour rendre notre Maison capable de nous loger toutes en sureté. Tous les bruits n'empêchent point le monde de venir aux sermons, qui sont admirables & propres à nous consoler dans nos maux, nous apprenant à nous en servir pour faire de dignes fruits de penitence. Nous avons en-

encore eu depuis peu vingt-deux Religieuſes. Je n'y ai pas regret; au contraire, nous avons ſujet en les traitant le mieux que nous pouvons, de louer Dieu, qui tire ſa gloire de toutes ces viſites. 1652.

Il y a peu d'eſperance pour mon neveu de Vallemont. Nous deſirerions bien qu'il pût avoir quelque intervalle pour recevoir les ſaints Sacremens, qu'on n'a pu lui donner encore.

LETTRE CCCCXLVII.

Au même. Sur le même ſujet & ſur M. le Duc de Luines.

IL eſt vrai que c'eſt à Dieu à diſpoſer de tout ce que nous ſouhaitons. Nous ſommes trop heureux que tout ſoit en ſi bonne main; & nous devons être en un parfait repos, puiſque ſa bonté, ſa ſageſſe & ſa puiſſance fera réuſſir nos ſouhaits, s'ils nous ſont utiles. Il paroît en toutes rencontres que M. de Luines a la foi; & vraiment quand Dieu la donne veritablement, nul évenement ne trouble le cœur où il habite par cette vertu. Je le ſalue en tout reſpect, & le ſupplie très humblement de ne me traiter plus de Reverence, s'il ne veut que je le traite d'Alteſſe, ce qui ſeroit plus raiſonnable. Juin.

LETTRE CCCCXLVIII.

Au même. Sur les maux de la guerre.

LARM'EE du Duc de Lorraine fait des maux terribles, & on dit qu'elle le fait pour ſe venger de ceux qu'elle a reçus, qui veritablement ont été terribles; mais la pi- 21. Juin.

1652. tié eſt, qu'ils en amaſſent de bien plus grands. Ceux que ces gens font, ſervent de penitence au moins ſatisfaiſante à la plûpart. Il ſemble que la plus grande partie du monde ſoit deja damné, vivant comme les malheureux dans la rage & les blaſphemes. Que nous ſommes ingrats ſi nous ne ſommes dans une continuelle action de graces, vers l'infinie miſericorde qui nous a ſeparés de ce ſiecle vraiment mechant, & que nous nous devons bien confondre, au moins moi, de mener une vie ſi peu conforme à une ſi grande grace!

LETTRE CCCCXLIX.

Au même. Sur la mort de M. de Vallemont ſon neveu, &c.

22. Juin. JE crois que l'on vous manda hier la mort de mon pauvre neveu de Vallemont * votre frere, qui arriva auſſitôt que je vous eu écrit: on l'enterre preſentement. M. Singlin a ordonné de ſon enterrement. La conſolation que nous avons, c'eſt que graces à Dieu on n'a jamais vu de crimes en ce pauvre enfant.

Je loue Dieu de tout mon cœur de la ſanté de M. de Luines, & je le prie de la lui donner parfaite pluſieurs années pour ſa gloire. Il eſt aujourd'hui le grand S. Paulin, auquel il a auſſi bien que vous tant de devotion: Dieu le faſſe auſſi ſaint que lui. Je voudrois bien ſavoir ſi ce qu'on dit de S. Gallican qui avoit été Conſul, du tems de Conſtantin, eſt vrai. Je ne ſai preſque plus ce qu'on doit croire des Vies des Saints, tant

* On l'a marquée dans le *Necrologe* en 1653.

tant on a mêlé de fables en la vie de plusieurs. J'ai bien de l'affliction de ce que ce malheureux tems a empêché le travail des Vies des Saints, qui eſt ſi neceſſaire pour l'utilité des fideles. 1652.

Je ne ſai ſi vous ſavez que notre pauvre petite Bignon eſt à l'extremité, d'une bleſſure à la tete. M. ſon pere en eſt fort affligé, mais avec ſa vertu qui eſt veritablement grande. Elle a été confirmée, & a communiée avec un ſentiment de Dieu merveilleux & qui nous a toutes conſolées & edifiées. Cet accident a été la voie que Dieu à priſe pour la conduire au Ciel *; il l'en faut benir, quoique cela deplaiſe fort à nos ſens.

LETTRE CCCCL.

Au même. Elle lui fait part de ſes diſpoſitions.

LEs maux de nos voiſins me font beaucoup craindre pour vous, quoique je me confie en la bonté de Dieu. Mais quand il permettroit que nous fuſſions traittées auſſi mal que les autres, il n'en ſera pas moins bon. Ses jugemens nous ſont inconnus, cependant il faut nous y ſoumettre. Je ne prie pas aſſez qu'il nous continue ſes miſericordes, & je n'en ſuis pas aſſez reconnoiſſante. Je ſuis dans une continuelle obligation de laiſſer nos propres Sœurs, pour entretenir les Religieuſes qui viennent tous les jours. Pourquoi Dieu nous a-t-il donné l'abon- 23. Juin.

* Mademoiſelle Bignon fille de M. Bignon Avocat General n'avoit que neuf ans. Voyez le *Necrologe*, où il eſt dit que *c'étoit un ſujet de grande eſperance.* Elle mourut le 24. Juin.

1652. bondance, dont ceſles qui vallent mieux que nous ont tant de beſoin & de diſette?

LETTRE CCCCLI.

Au même. Sur la ſuite de la guerre, & la mort de Mademoiſelle Bignon.

24. Juin. J'AI grande joie de ce que vous avez ſi bien ſolemniſé notre grande Fête. Je ſuis bien d'accord ſur ce que vous dites que nous ſerions très bien & en auſſi grande ſureté pour le moins au deſert qu'ici. Mais le malheur eſt que nous n'y ſommes pas, & que je ne vois nulle diſpoſition à nous y laiſſer aller: mais Dieu peut changer la face des affaires quand il lui plaira. Je crois que l'on vous écrit toutes choſes, au moins à M. le Duc, & le pitoyable état des affaires, dont je ne me plains pas d'avoir trop d'effroi, mais de n'en avoir pas aſſez; ne reſſentant pas comme je devrois le poids de la juſtice de Dieu, & n'ayant pas l'horreur que j'aurois ſi je l'aimois, de tant de crimes qui ſe commettent contre ſa divine Majeſté. J'eſpere avec vous qu'il vous continuera ſa protection, par ſa miſericorde. Vous verrez nos chers amis, & nous, quand il plaira à Dieu, qui fait ceſſer les maux les plus grands & les plus deſeſperés, bien ſouvent lorſqu'on s'y attend le moins.

Notre pauvre petite Bignon vient de mourir. Je vous ſupplie de prier Dieu pour M. Bignon, qui eſt fort affligé, dans ſa bonté ordinaire; il dit que ce ſont ſes pechés, qui ont fait mourir ſa fille. Cette petite a toujours eu quelque choſe d'extraordinaire pour Dieu.

LET-

1652.

LETTRE CCCCLII.

Au même. Elle lui parle du peu de soin qu'on avoit d'appaiſer la colere de Dieu, & de la mort de Madame l'Abbeſſe de Maubuiſſon.

JE ne fais pas cas de ce qui a été perdu à Mondeville, puiſque les perſonnes ſont ſauvées. Il faut perdre de bon cœur ce que Dieu ordonne. Voici un tems horrible, & tout ce qu'on apprend donne ſujet de craindre encore pis; car vraiment l'endurciſſement des cœurs eſt incroyable. Les Pariſiens alloient voir paſſer l'armée de ces miſerables gens qui font tant de crimes, par divertiſſement: cela n'eſt-il pas au deſſus de toute imagination? On doit faire la proceſſion de la chaſſe de Sainte Geneviéve, & on s'y prepare par des conteſtations de rang. M. l'Abbé de Sainte Genevieve, qui n'eſt pas ſeulement beni, n'étant que triennal, veut donner la benediction par les rues, Monſeigneur de Paris preſent. Voyez ſi ce n'eſt pas bien pour appaiſer l'ire de Dieu, & ſi les Juifs ne s'humilioient pas d'une autre maniere devant Dieu dans leurs afflictions! Vraiment on ne voit que ſujet d'affliction & de crainte. Je prie Dieu que cela ſerve à nous convertir veritablement. Juin.

Je vous ſupplie de me bien recommander aux prieres de mon cher neveu de Saci, & je vous prie auſſi de demander à Dieu ma vraie converſion. Au reſte ne vous attendez pas que je prenne la hardieſſe de demander à M. de Bagnols s'il lui plaît de nous donner ſes pommes; car cela m'eſt impoſſible. C'eſt aſſez qu'elles ſoient cueillies, il s'aviſera de lui-même s'il lui plaît de

1652. de nous en donner ou non. Je ne pratique la pauvreté, que par la confuſion continuelle que j'ai de ce que nous recevons continuellement & ſi terriblement de nos amis: je n'y penſe jamais ſans rougir.

Madame de Maubuiſſon * eſt morte, n'ayant été que peu de jours malade dans une hôtellerie de Pontoiſe qu'elle avoit louée. Toutes ſes Religieuſes étant retournées à l'Abbaye, elle n'y a pas voulu retourner, ne pouvant plus ſouffrir ſa Communauté, & voulant en demeurer ſeparée avec deux Religieuſes ſeulement & les Novices. C'eſt une terrible pitié que d'être ſans conduite. Je vous ſupplie de la recommander aux prieres. Cette pauvre Fille ne cherchoit que Dieu, mais ſon ſens la trompoit. Dieu nous faſſe la grace qu'il ne nous en arrive point autant.

LETTRE CCCCLIII.

Au même. Sur les ſuites de la guerre.

26. Juin. De P. R. de Paris. JE ſuis bien aiſe, mon cher Frere, que votre demenagement ſoit fait, mais j'apprehende toujours qu'il ne nous arrive quelque choſe par ces coureurs qui après avoir tout pris par tout, ne trouvant plus rien, perdront toute crainte. Neanmoins je me conſole dans la confiance que j'ai en la bonté de Dieu. On eſt ici dans la crainte d'un nouveau ſiege. La farine y vaut deja cinquante-ſix livres, ce qui eſt plus qu'elle n'étoit il y a trois ans; & ſi on a grande peine à en avoir. Le pain de Goneſſe

* La Mere Suzanne du S. Eſprit de la Roche, dont il a été ci devant parlé (Tome I. p. 551.)

neſſe ne vient plus, les maladies augmentent, les meurtres ſe multiplient: enfin ce n'eſt que miſere. Je vous aſſure que ſi nos quatre-vingts cellules étoient prêtes & que M. Singlin l'approuvât, je m'en retournerois & menerois tout notre monde avec nous. Je crois que nous ſerions mieux & plus ſûrement qu'ici, la Maiſon étant fortifiée comme elle eſt. 1652.

Je vous ſupplie de nous dire toujours des nouvelles de l'avancement du Dortoir. Je crois que vous êtes bien empreſſé pour la baſſe-cour. Si les tours étoient couvertes, il s'y pourroit retirer de pauvres gens, qui ne craignent point les murailles neuves: mais la charpente qu'il y faudroit faire, pourroit reculer celle du Dortoir. On ne fait que deſirer en ce monde. Que Dieu par ſa miſericorde nous faſſe aimer & deſirer ſon ſaint avenement, qui nous rendra heureux pour l'éternité! Je ſuis toute à vous, &c.

LETTRE CCCCLIV.

A la Reine de Pologne. Au ſujet des miſeres de la France & en particulier de Paris.

MADAME. Puiſque l'extrême bonté de Votre Majeſté daigne toujours vouloir que je me donne l'honneur de lui écrire, j'y ſatisferai avec joie, s'il s'en peut recevoir dans le miſerable état où nous ſommes reduites par le juſte chatiment de Dieu, qui nous rend participantes des maux que nous avons faits aux autres. Je ne doute pas que Votre Majeſté ne ſache que la France eſt toute deſolée, qu'il n'y a point de Province qui ne ſouffre à l'extrêmité, 28. Juin.

&

1652. & que Paris & ſes environs qui avoient toujours été epargnés, ſont à cette heure des plus maltraités. Tous les villages d'alentour ſont entierement deſerts, & ce qui reſte d'habitans ſont retirés dans des bois, les autres étant morts de faim, ou ayant été aſſommés par les ſoldats.

Les Abbayes ont été preſque toutes pillées, & ce qui eſt de plus horrible, les Religieuſes qui n'ont pu ſe ſauver ont été indignement traitées. Un ſoldat mort à l'Hôtel-Dieu, a confeſſé avec grande douleur que de tous les horribles crimes qu'il avoit commis celui qui l'affligeoit le plus étoit que comme il pourſuivoit une Religieuſe, elle avoit monté par le moyen de la grille juſqu'au crucifix qu'elle tenoit embraſſé: ce que voyant, de rage il l'avoit tuée d'un coup de fuſil. J'eſtime cette Fille trop heureuſe d'être ainſi morte aux pieds de Notre Seigneur pour un ſi bon ſujet. La maiſon * de mon frere d'Andilly, a été non ſeulement pillée des Lorrains, mais preſque demolie, les arbres arrachés & tous les pauvres payſans eſtropiés. La même choſe eſt arrivée à un de nos villages †, & il faut dire par tout. Car ceux des Princes, Maréchaux de France, Capitaines des gardes, n'ont point été conſiderés, n'y ayant nulle obeiſſance ni diſcipline dans pas une armée; & il ſemble que tous les ſoldats ſoient poſſedés du demon.

* Pomponne.

† Mondeville.

Juſqu'à preſent Dieu a protegé notre Maiſon des Champs par la charité extrême de M. le Duc de Luines, qui ne l'a point voulu abandonner, quoique ſes amis l'en aient prié. Il a fait faire huit tours pour la defendre, & a fait avoir quantité d'armes

pour

pour tous les Hermites. Il y a des Gentils-hommes du pays qui s'y ſont auſſi retirés, avec quantité de pauvres & les ouvriers; de ſorte qu'il y a bien mille perſonnes qui y vivent par la charité de ce bon Seigneur. Il y fait toujours continuer notre Dortoir, afin que nous puiſſions retourner, ſitôt qu'il plaira à Dieu de nous donner la paix. Cependant Dieu nous oblige de recevoir tous les jours de pauvres Religieuſes, dont les Monaſteres ſont ruinés; de ſorte que les quatre-vingts cellules qui ſe font aux Champs, ne ſeront pas plutôt ſeches qu'elles ſeront remplies. Cependant on couche par-tout ceans juſques dans les Parloirs, & ſi nous ſommes obligées de refuſer des Filles avec grand regret. 1652.

On nous menace de la peſte, & on dit qu'il y en a deja en quelques quartiers de la ville: il ſe faut preparer à tout ce qu'il plaira à Dieu. Votre Majeſté ſera, je m'aſſure, bien aiſe d'apprendre les grandes charités qui ſe font ici. Les malheureux ſoldats ont tant commis de crimes que toutes les femmes & filles de la campagne qui l'ont pu, ſe ſont ſauvées en cette ville; & la rage des demons qui veut toujours multiplier les maux, faiſoit que de mechantes perſonnes les attendoient aux portes, pour ſous de belles promeſſes les mener ſe perdre. Pour y remedier M. du Hamel Curé de S. Merri a le premier, par le moyen des Dames de ſa paroiſſe, fait louer une grande maiſon, & les autres Curés à ſon imitation, pour loger & nourrir ces pauvres creatures; en ſorte qu'il y en a plus de cent à S. Merri, & aux autres paroiſſes de même. On a ſoin de les inſtruire

en

1652. en la crainte de Dieu, auſſi bien que de les nourrir. On leur donne à filer, afin qu'elles ne ſoient pas oiſeuſes, & qu'elles gagnent quelque choſe qu'elles puiſſent emporter quand elles retourneront. Ainſi l'infinie bonté de Dieu tire du bien des maux.

Il ſe fait encore de très grandes aumônes à Paris. Tous les Corps ſe ſont taxés pour nourrir les pauvres qui y abordent de toutes parts. On eut il y a quelques jours un grand ſujet de pitié. Deux batteaux pleins de pauvres bleſſés, arriverent au port au foin, penſans être reçu à l'Hôtel-Dieu: mais cela ne ſe put, y en ayant deja un ſi grand nombre qu'ils ſont ſept dans chaque lit, quoiqu'on ait fait deux ſales depuis que Votre Majeſté eſt partie; de ſorte qu'on coucha ces pauvres malades ſur le foin. Auſſitôt que cela fut ſu, des Dames y coururent & chacune en prit ce qu'il put chez ſoi; deſorte que ces pauvres furent beaucoup mieux qu'ils n'euſſent été à l'Hôtel-Dieu, où il en meurt près d'un cent par jour. On a été contraint d'ouvrir l'Hôpital de S. Louis, pour mettre les bleſſés qu'on apporte des armées qui ſe ſont horriblement battues à Etampes, dont tous les environs ſont dans une deſtruction & une deſolation incomparable. Car tous les bleds y ſont perdus, les vignes arrachées, les villages brulés, de ſorte que Mademoiſelle de Lamoignon a jugé qu'il falloit ſecourir ce quartier. Pour cela on y en a envoyé de bons Prêtres, avec quatre mille livres de l'aumône de Votre Majeſté. C'eſt ce qui empêchera de perir ce qui reſte du pauvre peuple, qui par leurs benedictions attirera les graces de Dieu ſur Votre Majeſté,

jesté, dont la pieté s'est étendue si loin. 1652.

Je me suis donné l'honneur d'écrire à Votre Majesté mes pensées pour le secours des pauvres du quartier de Port-Royal. Nous attendons vos ordres, Madame, pour le reste de votre aumône. Mais le secours d'Etampes étoit si pressé, que nous avons cru que Votre Majesté auroit agreable que ce tiers y allât. Nous avons reçu les deux mille livres qu'il a plu à Votre Majesté de donner pour les Hermites: je vous en rends encore de très humbles graces, Madame. Ils reconnoîtront devant Dieu, & moi avec eux, la bonté du cœur de Votre Majesté, qui s'est daigné souvenir d'eux. J'emploierai cette somme à faire achever un logement & à tous leurs besoins, afin que partout voyant les effets de votre bonté, ils implorent sans cesse la misericorde de Dieu sur Votre Majesté.

On nous faisoit esperer la paix, & tous les jours elle se rompt. On dit que les affaires sont tellement aigries de tous les côtés, qu'il faut un miracle singulier pour l'avoir. Pour moi j'en desespere, voyant l'endurcissement des cœurs: car hors le petit nombre de bonnes ames qui s'appliquent à la charité, les autres sont autant dans le luxe que jamais. Le Cours & les Thuilleries sont aussi frequentés que ci-devant, les collations & tout le reste des superfluités vont à l'ordinaire; sans que l'horrible image de la calamité dont les rues sont pleines, les meurtres si ordinaires dans les rues & aux portes & la cherté de toutes choses, puissent toucher les cœurs & faire apprehender la colere de Dieu: tant les pecheurs sont endurcis! Et c'est ce qui me fait croire que nous

ne

1652. ne ſommes pas à la fin de nos maux.

Je loue Dieu, Madame, de ce que votre Royaume eſt dans la paix. Je le ſupplie qu'il faſſe la grace à Votre Majeſté de jouir toute ſa vie de ce grand bien, & qu'elle faſſe tout ſon poſſible pour faire que ſes ſujets en jouiſſant du bien de la paix, ne faſſent pas la guerre à Dieu. Nous ne manquons point de le prier pour l'accompliſſement des deſirs de Votre Majeſté. Nous donnons de quoi vivre à de pauvres petits innocens à cette intention. Je crains d'abuſer de Votre Majeſté par la trop favorable audiance qu'il lui plaît me donner. Je me jette à ſes pieds avec un cœur plein de reſpect, & ſi je l'oſe dire, d'affection, pour être à jamais, &c.

LETTRE CCCCLV.

A M. le Maître. Elle lui parle des tours qu'on avoit bâties pour defendre Port Royal aes Champs, &c.

Vers le même-tems. JE benis Dieu de l'achevement des tours, & le ſupplie qu'elles ſoient le refuge des pauvres Evangeliques. Si M. le Duc l'a agreable, je ſerois bien aiſe quelles fuſſent dediées la premiere au S. Sacrement, la ſeconde à la Sainte Vierge, la troiſieme à S. Joſeph, la quatrieme à . . . la cinquieme à S. Jean Baptiſte, la ſixieme à S. Pierre & S. Paul, la ſeptieme à S. Laurent, la huitieme à S. Louis. Si Dieu donne d'autres devotions à M. de Luines, je les aimerai autant & mieux; & quand elles ſeront parfaites, M. de Saci ſeroit bien, ce me ſemble, de les benir: il y a pour cela une Oraiſon dans le Rituel. Comme elles ſont,

ſont, je penſe, couvertes en pavillon, cela ſeroit bien, ce me ſemble, qu'il y eût une croix deſſus, pour épouvanter les demons viſibles & inviſibles. 1652.

Je ne ſai ſi vous avez été averti du jeûne qui a été publié à Paris, pour ſe preparer à la deſcente de la chaſſe de Sainte Genevieve. Ceux qui ont encore quelques ſentimens de Dieu l'obſervent avec une grande devotion; mais la plûpart s'en mocquent. Je ne vous oſe dire une choſe horrible qu'on me dit hier, ſur l'abominable malice des mechans, ce qui nous doit donner ſujet de craindre une ſubverſion univerſelle; car vraiment il eſt incomprehenſible que Dieu ſouffre encore l'inſolence des hommes contre lui. Ceux qui par ſa miſericorde ne ſont pas tombés dans ces malheurs, devroient ſans ceſſe s'humilier devant lui pour reparer ces outrages, autant que leur petiteſſe le peut.

LETTRE CCCCLVI.

A M. le Maître. Elle lui parle de la miſere qui continuoit.

J'Ai été bien aiſe du retour de M. P. * encore qu'il ne nous ait rien rapporté; car j'étois dans une ſi grande peine qu'il n'arrivât du mal à ceux qui conduiroient la farine, & j'aurois eu une ſi grande apprehenſion durant leur retour, qu'il vaut beaucoup mieux que le pain nous coûte plus cher Vers Juin.

* Peut-être M. de Pontis qui s'étant converti dans ce tems-là fit quelques voyages de Paris à P. R. & de P. R. à Paris, comme on le peut voir à la fin de ſes Memoires.

1652. cher, que de donner tant de peine & de mettre au hazard la vie des hommes. Nous n'avons de la farine que pour aujourd'hui; mais Dieu y pourvoira par sa grace & par son infinie bonté, comme il a fait jusqu'à present.

On nous donne tous les jours de nouvelles allarmes, & l'on nous effraie en nous disant, qu'on veut brûler les fauxbourgs. A tout cela je ne trouve point de meilleur remede que de nous abandonner toutes à Dieu, dans les plus grandes apprehensions. Sitôt que j'ai dit à M. Singlin ce qu'on nous dit, je demeure en paix; & j'aurois grand tort autrement, puisque Dieu nous fait voir en lui une image vivante de sa bonté paternelle & de sa divine providence, dans tous les soins merveilleux qu'il prend de nous. Je crois qu'il ne faut plus attendre de sureté sur les chemins, si Dieu ne change la face des affaires, à quoi il n'y a nulle apparence humaine: mais Dieu est sur tout.

LETTRE CCCCLVII.

Au même. Sur le même sujet.

Même tems. JE n'ose plus opiner sur le petit fort, puisqu'on en a écrit à M. Singlin: on connoîtra par lui la volonté de Dieu. Quant à cette personne dont vous me parlez, l'esprit de prophetie est veritablement fort commode, pouvant garantir de plusieurs inconveniens. Mais puisqu'il ne fait pas éviter le principal, qui est de se damner, ce n'est pas grande chose; & il est meilleur de suivre la volonté de Dieu par les voies qu'il nous a donné pour cela, qui est l'o-

l'obéiſſance avec laquelle les maux de ce monde ſont des biens. 1654.

Il n'y a nulle apparence de paix, à ce que tout le monde dit, au contraire toute apparence de guerre, laquelle deviendra toujours plus cruelle & deraiſonnable, par l'endurciſſement des cœurs. Il paroît deja que la main de la juſtice de Dieu s'appeſantit ſur nous, par l'endurciſſement des cœurs. Je ſuis en peine de M. d'Eſpinoi: il faut avoir ſoin & pitié de la jeuneſſe dans leurs maladies & ne leur pas laiſſer faire leur volonté, encore qu'ils ſe fâchent d'abord; quand on les pourſuit charitablement, ils ſe rendent. Je vous recommande toute la Maiſon. Nous ſommes toujours dans les craintes, & pourtant dans la paix par la grace & la bonté de Dieu qui eſt notre unique eſperance.

LETTRE CCCCLVIII.

Au même. Elle lui temoigne ſa reconnoiſſance de la charité de M. le Duc de Luines, &c.

JE ſuis bien aiſe que M. de Luines ait prevenu nos deſirs par ſa charité, qui ne peut ſouffrir de retardement. Je ſerois importune ſi je permettois à mon cœur d'exprimer mes reſſentimens de ſes bienfaits; & je vous dis ſincerement qu'il faut que j'arrête auſſi mes penſées, parce que la vûe de tant de bienfaits que nous recevons de ce bon Seigneur & de nos autres amis, dont je regarde la grandeur dans la ſource dont ils procedent qui eſt la grace & l'amour de Notre Seigneur Jeſus-Chriſt, me remplit tellement de confuſion, d'étonnement, de crainte & de joie, que je ne puis ſouſenir Même tems.

1652. le poids dont ces divers mouvemens surchargent mon esprit.

Pendant que M. de Luines fait bâtir des demeures, on accroît ici la fondation pour la subsistance, de sorte que comme le bâtiment excedera le premier, aussi fera le revenu; & tout cela par la voie de Dieu. Que si nous n'imitons nos bienfaiteurs, dans leur charité toute pure & sainte, de quels châtimens ne serons-nous pas dignes? Priez pour nous, je vous en supplie; & pour le bien faire, tremblez avec nous, dans l'apprehension que nous ne soyons ingrates. Je vous supplie de dire à M. de Luines que si j'ai encore l'honneur de voir Madame sa sœur, je ne manquerai pas de lui parler avec franchise: elle est assez bonne pour le souffrir. Je suis, &c.

LETTRE CCCCLIX.

Au même. Sur les miseres dont la ville de Paris étoit affligée & sur l'incommodité de M. le Maitre.

Même tems. IL se trouve tous les jours de nouvelles difficultés à la paix, & cependant il s'approche toujours de nouvelles troupes & cette ville est fort menacée. Pour moi je crois qu'elle l'est encore plus de Dieu que des hommes, comme M. Richard * a prêché; & c'est une Jerusalem criminelle que Dieu pourra justement abandonner à ses puissans ennemis. S'il plaît à Dieu que nous perissions avec elle, pourvû qu'il reçoive nos souffrances en satisfaction de nos pe-

* Curé de Triel ami de P. R. mort le 26. Septembre 1686. Voyez le Necrologe.

pechés, nous ſerons trop heureuſes. Je tremble pour vous autres que vous ne ſoyez ſurpris pendant l'août. 1652.

Je ſuis bien fachée de votre maladie: mais dans la penſée que Dieu vous l'a peut-être envoyée pour vous preſerver de la fievre que le grand travail vous auroit pu donner, je m'en conſole facilement. Quoiqu'il en ſoit, il en faut être content puiſque Dieu l'a fait. Il vous a tiré de l'empreſſement de Marthe, pour vous mettre dans la contemplation de Magdeleine: jouiſſez de ce bonheur tant qu'il plaira à Dieu; une ſeule choſe eſt neceſſaire.

LETTRE CCCCLX.

Au même. Sur les devotions des Pariſiens, &c.

JE prie Dieu qu'il rende ſon Port-Royal de plus en plus la terreur des voleurs & de tous les ennemis de ſa verité. Je n'oſe vous dire le deſir que j'ai qu'il nous y conduiſe, puiſqu'il ne m'eſt pas permis d'y donner lieu, & qu'il ne faut regarder que le jour preſent pour y faire la volonté de Dieu ſans ſe divertir ailleurs où la propre volonté nous pouſſe. On a deſcendu la chaſſe de S. Germain des prés, & on porte en proceſſion toutes les ſaintes reliques: peut-être que Dieu aura pitié de nous par les prieres de tant de Saints. Je prie ſa bonté que la multitude des mechans & nos pechés ne l'empêchent pas de nous écouter. Fin de Juin.

Il m'eſt venu en penſée, ſi à tous les pauvres qui vont à l'aumône & aux ouvriers, on faiſoit dire ſeulement le *Sancta Maria* tout haut, cela ſeroit agreable à Dieu, & apprendroit à ces pauvres à recourir à lui

1652. dans leurs besoins, à quoi ils manquent presque toujours, leur recours étant aux injures & à la vengeance.

LETTRE CCCCLXI.

Au même. Sur la charité de M. le Duc de Luines, &c.

Même tems. C'Est par un excès d'humilité que M. de Luines ne peut souffrir que je m'acquitte de la moindre partie de ce que je lui dois, & cet excès me confond tout à fait. Je vous puis assurer que je regarde plus Dieu en lui, & la grace qui produit toute la charité qu'il nous fait, que le reste qui l'éleve tant au dessus de nous tous, mais que nous devons beaucoup moins reverer, puisque le monde nous doit être crucifié & nous au monde; de sorte qu'il me semble qu'il doit souffrir sans peine que nous rendions à Dieu en sa personne ce que nous lui devons, & que nous reverions & magnifions la grace de Jesus-Christ qui triomphe en lui.

C'est le grand avantage de ceux qui connoissent la verité, de s'humilier dans leurs miseres, & de donner toute la gloire à la grace. Il me semble que dans tous les biens que je reçois de ce bon Seigneur & des autres, toute ma joie est de voir des effets si particuliers de la grace & de la bonté de Dieu, qui renouvelle la charité des premiers siecles qui paroissoit toute éteinte; & toute ma douleur & ma confusion est de ce que je ne vois pas en nous le renouvellement de la pieté & de la religion de nos premieres Meres. Je vous supplie, mon très cher Frere, de prier Dieu que ce qui au-

auroit du preceder la charité que nous recevons, la ſuive au moins & que ce ſoit une figure de ſa grace interieure qui nous previent pour faire le bien. 1652.

Nous n'entendons de bonnes nouvelles que de vous. Il ſemble que la paix & la joie du S. Eſprit ſoient renfermées dans le Château de Vaumurier; on n'apprend d'ailleurs que malheurs & crimes. Que Dieu par ſon infinie bonté veuille appaiſer ſa colere! Je vous ſupplie de ſaluer pour moi très humblement le Generaliſſime de l'armée de Dieu & tout le reſte. Je vous aſſure que mes yeux interieurs ne voient que notre vallée, & que j'y ſuis plus qu'ici. Je ſupplie très humblement mon neveu de Saci de ſe ſouvenir de nous au ſaint ſacrifice, comme auſſi MM. Retard, Bourgeois & de Beauvais. Je ſuis toute à vous.

Nous avons gagné à la guerre douze Benedictines, qui ont toutes bonne volonté de bien ſervir Dieu; c'eſt pour habiter les cellules que la grace de Notre Seigneur Jeſus-Chriſt fait bâtir.

LETTRE CCCCLXII.

Au même. Sur ſon affection pour elle.

JE ſuis grandement conſolée de votre conſolation, & ne puis aſſez benir Dieu, de ce que vous ayant ſeparé des malheurs & vaines joies du monde, il vous en donne de vraies & de ſolides, qui vous conduiront à la plenitude qui eſt Dieu même. Vous m'en avez donné une preuve particuliere en diſant que vous m'aimez parce que je ſuis obéiſſante & ſoumiſe à notre Pere. Priez Dieu que cela ſoit vrai, afin que Juillet.

1652. vous ne soyez pas trompé dans votre affection, & moi dans toutes mes actions, qui sont toutes mauvaises si elles ne sont dirigées par l'obéissance. Je manque bien souvent en cela de fidelité, me laissant surprendre à mes inclinations & à mon propre jugement, qui previent & obscurcit mon esprit.

J'admire tous les jours, en voyant une si grande quantité de Religieuses destituées du bonheur que nous possedons, savoir d'une vraie conduite, l'excès de la bonté de Dieu sur nous; & je tremble du compte que nous avons à en rendre. Car si ceux qui sont conduits par des aveugles, ne sont pas excusés de ne marcher point droit, que sera-ce de ceux qui se detournent de la bonne voie ayant un guide si éclairé? Encore une fois, mon très cher Frere, priez Dieu que je sois vraiment obéissante. On dit que la paix est toute rompue: cela est bien affligeant, mais bien juste; puisque nous ne la faisons point avec Dieu, en nous soumettant à lui.

LETTRE CCCCLXIII.

A la Reine de Pologne. Sur le combat donné à la porte S. Antoine de Paris, & ses suites.

5. Juillet de P. R. de Paris. MADAME. Pour satisfaire à l'obligeant commandement qu'il a plu à Votre Majesté de nous faire, je me donne l'honneur de lui écrire, bien que je n'aie que des afflictions à lui representer; puisque la main de Dieu & sa divine justice visite notre France. Je ne doute pas, Madame, qu'on n'avertisse Votre Majesté du combat qui se fit Mardi (2. Juillet) au faux-

fauxbourg S. Antoine, & qui mit toute la ville en une si grande émotion qu'on n'entendoit que des cris jusques dans notre fauxbourg. L'armée des Princes se retira sur le soir dans celui de S. Marceau, au moins au dehors, où ils campent encore. On nous donna ensuite un effroi étrange, & encore hier un plus grand, par l'apprehension du siege; auquel on nous dit que le Roi se dispose, si les Parisiens ne se declarent pour le service de Sa Majesté contre les Princes. On tint hier conseil tout le jour à l'Hôtel de ville, & nous n'avons point encore appris le resultat de la deliberation: mais bien que sur le soir on y mit le feu & que la sedition est extrêmement à craindre; de sorte que nous ne savons que faire, le peril des soldats étant grand ici & celui de la sedition à la ville, où il nous seroit très difficile de loger un si grand monde que nous sommes, quoique nos amis nous offrent tout secours avec une bonté extrême. Madame du Plessis-Guenegaud entre autres nous offre votre Hôtel de Nevers, où ce nous seroit une consolation particuliere de nous voir, dans le souvenir que Votre Majesté l'a si long-tems habité. 1652.

Le besoin de farine est si grand à Paris, que le pain y vaut deja, tout le plus noir, dix sols la livre. Nous n'en avons plus que pour cinq jours, mais nous esperons en la divine providence qui nous fait trop de bien. Nous avons du bled, mais on ne le peut faire moudre qu'avec une très grande peine à cause des soldats qui volent les moulins. Il y a grand sujet de craindre pour l'avenir encore pis; & ce qui est plus affligeant & plus horrible, c'est que nous ne

1652. nous convertissions point veritablement à Dieu dans ces miseres, qui ne sont que des crayons très imparfaits des maux éternels auxquels nos pechés nous destinent, & qui nous devroient faire recevoir de bon cœur ces chatimens temporels que Dieu nous envoie pour nous reveiller & nous faire penser à sa justice qu'il semble que nous oublions: tant nous sommes insolens & endurcis dans nos pechés. Mais au contraire nous nous endurcissons toujours davantage & multiplions les crimes, au lieu de faire penitence.

Enfin si les guerres & les troubles des nations aussi bien que le refroidissement de la charité, sont, comme nous l'a dit Notre Seigneur Jesus-Christ, des marques de son dernier avenement pour condamner tous les pecheurs, nous avons grand sujet de craindre qu'il ne tardera plus gueres; & veritablement nous le devons desirer ardemment, si nous avons un peu de charité, afin que les crimes & l'insolence des mechans cessent, que les Athées dont le nombre croît tous les jours, & les malheureux ennemis de Notre Seigneur Jesus-Christ & de sa croix, soient mis sous ses pieds, & qu'il entre dans la plenitude de sa gloire avec tous ses élus, entre lesquels je desire ardemment d'être, en lui demandant de tout mon cœur une bonne place pour Votre Majesté: ce sera alors que vous serez veritablement Reine. Car vous ne l'êtes qu'en figure, puisque tout le monde n'est qu'une figure qui passe comme un ombre. Mepriſez cette couronne perissable, Madame, & ne vous en servez que pour la gloire de Dieu, pour le soulagement des affligés, pour faire honorer No-

Notre Seigneur Jesus-Christ en tout ce que vous pourrez, & ce sera le moyen de regner éternellement avec lui. Si sa bonté me fait misericorde, & qu'il soit possible dans cet abîme de biens de faire quelque reflexions, je crois que j'aurai une consolation particuliere d'y voir Votre Majesté, de qui je suis, &c. 1652.

LETTRE CCCCLXIV.

A M. le Maître. Elle lui parle d'un voyage fait par quelques-uns des Solitaires de Port-Royal, &c.

MONSIEUR Singlin a été en si grande peine de nos Freres qu'il n'a eu nul repos les deux nuits qu'ils ont été en chemin; pour moi je n'ai eu d'inquietude que la seconde nuit, car je n'ai point su qu'ils venoient. Neanmoins sur les quatre heures je les ai cru arrivés; & Dieu me donna confiance que sa bonté les auroit preservés. Même tems.

Il faut avouer que les tems miserables sont bien penibles à passer, & qu'il nous feroient faire une grande penitence, si nous y considerions avec attention & humilité la justice de Dieu qui nous châtie en tant de manieres; car nous ne reconnoissons pas assez sa misericorde en tems de paix, pour lui en rendre graces.

On ne nous promet ici que des maux, & plusieurs sont d'avis que M. de Luines & vous quittent. Je prie Dieu qu'il fasse connoître sa sainte volonté. Si le Duc de Lorraine vient, il y aura tout à craindre. Neanmoins Madame m'a promis qu'elle auroit soin de vous & de notre Maison comme d'elle-même, & donneroit des Gardes &

1652. tout ce qu'on desirera. Mais j'espere encore plus en la bonté de Dieu, qui nous continuera sa protection. Neanmoins j'aimerois mieux incomparablement que toute la Maison fut abandonnée que non pas de voir M. le Duc tant soit peu exposé & vous tous. Tout depend de connoître & de suivre la volonté de Dieu; & je lui demande cette grace qui nous doit suffire. J'espere qu'il la donnera à notre bon Pere, puisqu'il lui a donné une si grande fidelité à l'aimer uniquement.

Je suis bien aise que vous ne soyez pas venu, puisqu'il ne le jugeoit nullement à propos. Il faut sans cesse sacrifier nos inclinations au service de l'obéissance, & captiver nos esprits sous la foi. Votre esprit y a gagné, aussi bien que votre corps qui eut été très fatigué de ce voyage, qui au surplus n'étoit point neceſſaire: ce qui eût rendu inutile la peine que vous eussiez prise. Mais il faut avouer que votre affection est encore un peu humaine, puisqu'elle vous fait desirer de voir les personnes pour qui vous en avez peut-être un peu trop; au moins est-elle trop sensible. Il ne faut pas vous étonner de la froideur de L. qui ne regardoit pas nos Freres; mais il étoit occupé des maux presens & de ceux de l'avenir. Bienheureux sont ceux qui ne craignent & n'aiment que Dieu, il n'y a que ceux-là qui sont sans inquietude en ce monde.

LET-

1652.

LETTRE CCCCLXV.

A la Reine de Pologne. Sur la guerre de Pologne, les miſeres de la France, &c.

MADAME. Nous reçumes hier tout enſemble les deux Lettres dont il a plu à Votre Majeſté m'honorer, qui m'ont appris que votre Royaume eſt affligé auſſibien que celui-ci de la miſere des guerres*: ce qui accroît notre affliction. Car je vous puis aſſurer, Madame, que je me conſolois dans nos maux en croyant que Votre Majeſté jouiſſoit de la paix; & c'eſt un ſujet de redoubler nos prieres. Plaiſe à la divine bonté nous faire tant de grace de nous rendre dignes d'employer le reſte de nos jours à lui demander miſericorde pour Votre Majeſté & pour tous nos maux. Il faudroit non ſeulement prier, mais même verſer des torrents de larmes, pour appaiſer la colere de Dieu que nous voyons manifeſtement être tout à fait allumée contre la Chretienté. Il n'y a pas ſujet de s'en étonner, puiſqu'il ſemble que la plûpart des hommes ont tout a fait oublié Dieu, & que lors même qu'ils croient encore en lui par l'eſprit, ils ne temoignent avoir dans le cœur aucun amour pour lui, ni même la crainte de ſes jugemens. 12. Juiller. De P. R. de Paris.

Imaginez-vous, Madame, que dans tous les maux que Votre Majeſté ſait que nous ſouffrons, & dont les particularités ne ſe peuvent dire ſans horreur, on va encore à l'Hôtel de Bourgogne (à la comedie,) &

* Les Polonois avoient la guerre avec les Tartares, qui par la trahiſon des Coſaques en defirent un corps le 2. Juin de cette année près de Btoſlawie.

1652. tous ceux qui ne ſont pas dans l'angoiſſe preſente ont ſi peu de compaſſion de celle de leur prochain, qu'ils cherchent autant leur divertiſſement qu'en pleine paix; & ce qui eſt de plus horrible, c'eſt qu'on ne peut ſouffrir que les predicateurs prêchent la penitence. Votre Majeſté en qui Dieu par ſa miſericorde infinie a gravé ſa ſainte crainte & la compaſſion du prochain, peut juger ſi la dureté de ces cœurs n'attire pas de plus en plus la juſte colere de Dieu, & ſi ce n'eſt pas le plus mauvais preſage que nous puiſſions avoir qu'il continuera d'appeſantir la main de ſa juſtice ſur nous. Reconnoiſſez, Madame, je vous en ſupplie très humblement, la ſinguliere faveur qu'il vous fait en vous donnant de bons mouvemens, qui valent incomparablement mieux que la couronne qu'il vous a donnée, laquelle ſans cela ne ſerviroit qu'à vous rendre plus malheureuſe dans l'éternité ſelon la parole du ſaint Eſprit: *que les grands & les puiſſans ſeront tourmentés puiſſamment.*

Mais puiſque Dieu vous donne des ſentimens de pieté vers lui, de zele de ſon honneur, tant de compaſſion pour les pauvres, & de l'amour pour ceux que vous croyez qui le ſervent en verité; j'eſpere que ſa bonté vous fera un jour regner avec lui, & je ne ceſſerai jamais de l'en ſupplier quoique j'en ſois très indigne. Il oubliera ma miſere à cauſe du nombre de ſes ſerviteurs & ſervantes qui m'aideront. Nous ne pouvons qu'à grande peine avoir communication avec les Hermites; & ſouvent les ſoldats dont nous ſommes toutes environnées, prennent nos Lettres, de ſorte qu'on n'oſe écrire qu'avec crainte. Quand

le

le tems ſera meilleur, nous ne manquerons pas de faire ſavoir à Votre Majeſté l'état des choſes. 1652.

Cependant M. le Duc de Luines ne laiſſe pas de faire continuer l'ouvrage de notre Dortoir & nos quatre-vingts cellules, avec plus d'affection que jamais perſonne ne fit une maiſon de plaiſance pour ſoi. Si le malheur du tems dure, on croit que nous ſerons encore mieux là qu'ici, où on a grande peine à avoir du pain & à cauſe des ſeditions du peuple qui s'émeut à toute heure, & qui fait qu'on tue les hommes comme les poulets & avec la même facilité. Outre cela on croit que la peſte y ſera grande par la multitude des pauvres.

Je loue Dieu, Madame, de la grace qu'il vous fait de ſecourir ſi charitablement ceux qui en ſont affligés à Cracovie. Votre Majeſté recueillera le fruit de ſes bonnes œuvres, pourvû qu'elle reconnoiſſe la grace que Dieu lui fait de les lui faire faire, & lui demande celle de perſeverer juſqu'à la mort. La penſée qu'il lui donne pour les pauvres captifs, eſt bien ſainte: nous la communiquerons aux ſerviteurs de Dieu. Il eſt vrai que la difficulté de la bien accomplir eſt très grande pour toutes les raiſons que Votre Majeſté marque. Il la faut beaucoup recommander à Dieu, qui ſera bien trouver les moyens à Votre Majeſté, s'il en veut l'accompliſſement. Quoi qu'il arrive, Votre Majeſté ſera recompenſée de ſon bon deſir.

Je vous rends de très humbles graces, Madame, de la bonté extrême que vous avez de me diſpenſer d'écrire de ma main à Votre Majeſté. J'ai tant de joie à me don-

1652. donner cet honneur, que mon cœur écrit plus que ma main, outre que la bonté de Dieu me donne plus de ſanté à preſent que je n'en ai eu depuis dix ans. Il ſuffit qu'il plaiſe à Votre Majeſté pardonner mon griffonage, & qu'elle me faſſe l'honneur de croire que je ſuis plus que perſonne, &c.

LETTRE CCCCLXVI.

A la Reine de Pologne. Elle lui parle encore des maux qui affligeoient la France, & des diſpoſitions où ſont communément les Grands.

16. Juillet. MADAME. Nous avons été bien conſolées d'apprendre que votre guerre n'eſt pas ſi fâcheuſe que l'on penſoit, & que Votre Majeſté eſpere que le Roi en aura bientôt raiſon. C'eſt ce que nous demandons à Dieu de tout le cœur, au milieu de nos afflictions, & de la douleur que nous avons de voir nos freres s'entre-maſſacrer tous les jours avec toute ſorte de cruauté & d'inhumanité, ſans que nous ayions nulle eſperance de voir la fin de ces maux, auxquels il ſemble qu'on n'ait pas ſeulement d'attention bien loin d'y chercher des remedes. Ainſi les pauvres peuples demeurent dans l'accablement & la miſere, ſans eſperance de voir un meilleur tems. Dieu nous fait voir une image de l'enfer & trop veritable; car la plûpart meurent dans le deſeſpoir, & ainſi paſſent des miſeres du tems à celles de l'éternité.

Les ſoldats qui font ſouffrir ces maux, ſont la vraie figure des demons qui ſouffrent en faiſant ſouffrir les autres. Car outre ce qu'on en tue en ſe defendant, eux mêmes s'entre-vollent après avoir pillé les au-

autres; & comme ils gâtent plus de bien qu'ils n'en pillent, ils ne laiſſent pas après de mourir ſouvent de faim, ne pouvant preſque plus rien trouver. Toutes les armées ſont également dans le même deſordre, & c'eſt à qui pis fera. Ainſi tous les villages des environs de Paris ſont tous deſerts, & on ne voit dans les villes que de pauvres fugitifs mourrans de faim. On eſſaie de renvoier de Paris des payſans pour ſemer les grains; mais à meſure qu'ils ſement, les gens de guerre les viennent battre & derober, & mettent tout en fuite. 1652.

Je ne ſai, Madame, comme j'oſe entretenir Votre Majeſté de ces deſagreables miſeres: ce n'eſt pas la coutume d'entretenir les Princes de ces triſtes repreſentations. Je ſai que d'autres que Votre Majeſté m'eſtimeroient importune, ne voulant rien entendre de deplaiſant; mais je ſai auſſi que Votre Majeſté a par la grace de Dieu un fond de pieté, qui lui a fait dans ſa jeuneſſe avoir compaſſion des pauvres, aimer la juſtice & hair l'iniquité. C'eſt ce qui fait qu'elle ne ſe deplaît pas d'entendre parler des miſeres, quoique ce ſoit de celles auxquelles elle ne peut remedier comme à celles de ſon Royaume. Mais la compaſſion eſt douce & a un bon cœur; comme une perſonne dure & impitoyable ne peut voir les maux & n'y veut prendre aucune part, non pas même par pitié. Ce ſont ces miſerables que Dieu traitera ſans aucune miſericorde, les meſurant de la même meſure dont ils auront meſuré les autres. Outre cela, Madame, c'eſt encore une bonne choſe d'aimer à entendre parler des miſeres, pour conſiderer la juſtice de

Dieu,

1652. Dieu, qui ne les permet qu'avec une très grande équité.

Les Grands & les Souverains qui souffrent pour l'ordinaire très peu en ce monde, doivent trembler en voyant les autres tant souffrir & en considerant qu'ils pechent aussi bien que les autres, que Dieu est aussi juste pour eux que pour les moindres; de sorte que s'il ne les châtie point en ce monde, il les châtiera en l'autre. Ainsi ils doivent prevenir sa justice, en se purifiant eux-mêmes par les bonnes œuvres, soulageant tous ceux qu'ils peuvent & prenant part aux miseres des affligés, par pitié & par compassion, afin que Dieu ait pitié d'eux. Je sai, Madame, que vous faites ainsi. Je desire beaucoup pour la grande passion que j'ai pour le vrai bien de Votre Majesté, que vous le fassiez toujours davantage, & qu'au lieu que les Reines s'amusent souvent à regarder de vains & de profanes recits tragiques des theatres, Votre Majesté considere les veritables miseres des hommes, comme vous faites deja ces pauvres captifs des Turcs, & qu'elle prie Dieu de lui donner les moyens d'en secourir pour l'amour de lui, afin qu'il la delivre elle même de la captivité des passions & des tentations. Nous prierons Dieu pour cette affaire, & chercherons les voies d'executer la sainte pensée qu'il a donnée à Votre Majesté. Que Dieu par sa bonté remplisse son cœur de plus en plus de bons desirs, & l'applique toute à sa gloire en le retirant des bassesses de la terre, pour l'élever aux choses vraiment grandes qui sont celles qui ne regardent que son service. J'ai l'honneur d'être, &c.

LET-

1632.

LETTRE CCCCLXVII.

A la Reine de Pologne. Sur les guerres de Pologne, & les avantages des maux temporels.

MADAME. Les peines que nous avons à cauſe de la continuation des extrêmes miſeres de nos guerres ſont accrues par la crainte où nous ſommes que les Tartares ne continuent d'affliger votre Royaume, comme font ici nos maux auxquels on ne nous fait eſperer aucune fin que par l'extremité des miſeres qui mettra dans l'impuiſſance de continuer la guerre, par la mort & la famine, ſi Dieu qui tient en ſes mains les cœurs ne les change par ſa miſericorde, & c'eſt de quoi nous le devons prier. Votre Majeſté a un grand avantage dans ſon affliction, que ſi ſes peuples ſouffrent, au moins c'eſt au ſujet des infidules ennemis de Jeſus-Chriſt, de ſorte qu'elle n'a point ſujet de craindre que les guerres ne ſoient juſtes, & que les victoires mêmes ne ſoient pour ſon hommage. Ainſi, Madame, Votre Majeſté a grand ſujet de ſe conſoler dans ſon affliction, pouvant prier avec confiance & demander à Dieu qu'il detruiſe vos ennemis qui ſont les ſiens. 19. Juillet.

Il me ſemble qu'à parler ſelon Dieu, c'eſt un avantage à Votre Majeſté que ce fâcheux voiſinage des Tartares ſans lequel votre Royaume ſeroit trop heureux, & il y auroit à craindre que la proſperité ne donnât ſujet d'oublier le beſoin qu'on a de Dieu, & qu'on ne s'endormît dans la molleſſe & les delices du monde. Les ravages de ces mechans ne ſont que la figure des ravages inviſibles que la demon fait à toute

1652. te heure de tant d'hommes qui errent & qu'il entraine captifs dans l'enfer ſans qu'ils puiſſent eſperer d'être jamais rachetés. Votre Majeſté a grande compaſſion & avec raiſon de ceux qui ſont menés captifs par ces Infideles, quoiqu'il y ait encore quelque eſperance pour eux.

Mais, Madame, oſerai-je dire à Votre Majeſté que les Rois qui ſe garantiſſent bien de ces extrêmes miſeres exterieures pour l'ordinaire, ne ſe garantiſſent pas de même des pires qui ſont celles de la captivité des demons; & que regnant ſur leurs ſujets avec tant de gloire & de pompe, ils languiſſent ſouvent ſous la tyrannie de leurs paſſions, & enfin tombent miſerablement dans l'éternelle captivité de l'enfer. Je vous confeſſe, Madame, que ne craignant que ce malheur pour moi, j'eſtime peu tous les autres; & je les trouve au contraire avantageux pour ceux à qui Dieu fait tant de graces que de les recevoir de ſi bon cœur qu'ils leur ſervent pour éviter celui-là, de ſorte que j'ai joie quand je vois une affliction qui retire des vains plaiſirs & qui applique au contraire à la priere & aux bonnes œuvres. C'eſt la marque des bonnes ames que de ſe retourner ainſi du côté de Dieu quand il les afflige, comme les mechantes s'endurciſſent en prenant par avance la qualité des demons qui blaſphement dans leurs tourmens.

C'eſt ma conſolation dans les afflictions que Dieu envoie à Votre Majeſté, & qui d'ailleurs me ſont ſenſibles, d'eſperer que Dieu les menage pour votre ſalut, les faiſant recevoir à Votre Majeſté avec ſoumiſſion, patience & humilité, la detachant du mon-

monde & lui faiſant mepriſer les grandeurs dans leſquelles il faut paſſer ſans s'y arrêter, pour courir de toute l'affection de votre cœur aux veritables & éternelles. C'eſt ce que je demande à Dieu pour Votre Majeſté & plaiſe à ſa divine bonté me faire tant de grace, que ce ſoit par le mouvement de ſon eſprit, qui ſeul merite d'être exaucé, & qu'ainſi je puiſſe meriter dignement la qualité que je deſire tant, d'être de Votre Majeſté, &c. 1652.

LETTRE CCCCLXVIII.

A Mademoiſelle de Lamoignon. Au ſujet des aumônes de la Reine de Pologne pour les pauvres de France.

AYANT appris, Mademoiſelle, que M. Vincent a reçu une Lettre de la Reine de Pologne par laquelle il dit qu'elle entend que les douze mille livres qu'elle a envoyées ſoient diſtribuées par les Dames de ſa compagnie, je n'ai pas voulu differer davantage à vous dire que je ſuivrai d'auſſi bon cœur ce nouvel ordre de la Reine que celui qu'elle avoit donné auparavant à Madame des Eſſarts, & qu'elle a encore confirmé depuis par la Lettre du 9. Juin en reponſe de ce que j'avois écrit à Sa Majeſté, ſur les penſées que j'avois eues pour la diſtribution de cette aumône, & où elle me fait l'honneur de me dire que j'en faſſe ce que je jugerai le plus à propos pour le bien des pauvres. Vers le même tems.

Il eſt vrai, ma très chere Sœur, que ce changement m'a un peu ſurpriſe, vû principalement que je ſai que l'intention de la Reine n'eſt pas que ſes aumônes ſoient ſi pu-

1652. publiques & faſſent un ſi grand bruit, & que je penſe la connoître aſſez pour ne me pas tromper lorſque je me perſuade qu'elle eût été auſſi ſatisfaite que cette aumône eut été employée à ſecourir des beſoins d'autant plus extrêmes & plus dignes de pitié qu'ils ſont connus de moins de perſonnes, qu'à ſubvenir à des neceſſités publiques qui ſont très grandes, mais qui étant ſues de tout le monde peuvent plus aiſément trouver du ſecours dans la charité des gens de bien, qui en ſe defaiſant d'une partie de leur luxe & de leurs ſuperfluités comme il y ſont obligés ſelon toutes les loix de l'Egliſe, y remedieront comme je crois ſans beaucoup de peine.

Il me ſemble que ſi Sa Majeſté n'avoit point eu d'autre deſſein ſinon que cette aumône fut employée en ces ſortes de bonnes œuvres dont les Dames ont la direction, & non en d'autres dont je puis connoître la neceſſité, elles n'auroit point temoigné deſirer que je priſſe part à la diſpenſation de cette charité. Neanmoins puiſqu'on dit que ce nouvel ordre vient de Pologne & qu'il eſt plus conforme aux intentions de la Reine que le premier, je n'ai garde de m'y oppoſer; & je trouverai fort bon que Madame des Eſſarts vous donne tout ce qui reſte pour en diſpoſer comme il vous plaira. Je ſuis, &c.

LETTRE CCCCLXIX.

A M. le Maître. Sûr une incommodité de M. le Duc de Luines, &c.

27. Juillet. JE ſuis en grande peine de la fievre de M. le Duc de Luines: neanmoins j'eſpe-

r

re qu'elle n'eſt que mediocre & qu'elle ne durera pas. Vous ne ſauriez mieux faire, mon très chere Frere, que de ne bouger d'auprès de lui; cela eſt à preferer à tout le reſte. Je vous ſupplie de dire à Mere Louiſe qu'elle ait grand ſoin de ſon bouillon, & qu'on en faſſe deux, ou plutôt trois fois par jour, de viande la plus fraîche & bien lavée; que l'eau qu'il boira ſoit toujours fraîche faite & dans un vaiſſeau très net: tout le reſte de même. Je loue Dieu de ce que nos autres malades ſont mieux. Je vous ſupplie très humblement de prendre garde tous à ne vous point faire devenir malades par votre faute; ſi en vous conſervant, Dieu vous le fait devenir, je le ſouffrirai de meilleur cœur. 1652.

Vous avez grande raiſon, mon cher Frere, dans vos deſirs. Je prie Dieu de tout mon cœur qu'il vous en donne la fin en la maniere qu'il lui plaira & qui ſera toujours la meilleure. Vous avez par ſa grace un interprete de ſa ſainte volonté, lequel eſt tout plein de lumiere & de charité *. Je vous puis dire que nous voyons ces qualités s'accroître tous les jours en lui. Mes ſœurs vos tantes vous ſaluent.

* M. Singlin.

LETTRE CCCCLXX.

A la Reine de Pologne. Sur les nouvelles miſeres dont la ville de Paris étoit menacée.

MADAME. Voici encore votre petite ſervante qui pour obéir au commandement de Votre Majeſté, ſe preſente à vos pieds pour vous aſſurer qu'elle voudroit être ſans ceſſe à ceux de Notre Seigneur pour lui demander ſon ſaint eſprit 2. Août.

1652. eſprit pour Votre Majeſté. Les maux terribles que je vois dans les Grands qui uſent de leur puiſſance par leur propre jugement & non par la conduite de ce divin Eſprit, me fait trembler en conſiderant combien c'eſt une choſe horrible de ſe laiſſer dominer à ſes paſſions, les aveuglemens prodigieux qui s'en enſuivent, & enfin des abîmes de miſere. Votre Majeſté à qui Dieu a donné un ſi bon jugement, verra cette verité dans les funeſtes nouvelles qu'elle apprendra de notre miſerable France qui eſt à preſent le tragique theatre où les demons exercent leur cruauté, par le juſte jugement de Dieu, qui a eu tout ſujet de ſe laſſer de nos crimes & du libertinage où l'on a vecu avec tant de mepris de ſa divine Majeſté, & qui ont enfin vaincu ſa patience.

On fait venir des troupes de tous les côtés pour environner cette ville, à ce que l'on dit. Nous y perirons peut-être; mais cela importe peu, pourvû qu'il plaiſe à Dieu nous faire la grace, comme je l'eſpere de ſon infinie bonté, que nous ſouffrions en eſprit de penitence avec une veritable reconnoiſſance que nous ſommes très dignes de ce chatiment. Le grand ſaint Auguſtin eſt mort dans une ville aſſiegée, & tant de ſaints dans le martyre, tous avec la croix, n'y ayant point d'autre chemin pour aller au ciel. Il le faut prendre ce chemin & le ſuivre de bon cœur. Juſqu'à cette heure nous n'avons encore rien ſouffert, la divine providence ayant eu un ſoin de nous tout extraordinaire. C'eſt peut-être pour nous donner le tems de nous preparer à bien ſouffrir, étant encore trop im-

imparfaites pour le bien faire. Dans nos biens & dans nos maux, avec l'aide de Notre Seigneur, nous n'oublierons jamais ce que nous devons à Votre Majeſté, de qui je ſuis pour jamais, &c. 1652.

LETTRE CCCCLXXI

A la Reine de Pologne. Au ſujet de la maladie de cette Princeſſe.

MADAME. La nouvelle fâcheuſe que j'apprends de la maladie de Votre Majeſté, m'afflige beaucoup & me fait douter ſi je me devois donner l'honneur de vous écrire. Mais je me ſuis voulu perſuader qu'y ayant deja un mois, notre bon Dieu auroit renvoyé la ſanté à Votre Majeſté. Que ſi cela n'eſt pas encore, nous ne laiſſons pas d'oſer eſperer qu'elle a aſſez de bonté pour trouver bon que je la ſupplie très humblement de faire profit de cette viſite de Dieu. Tous les hommes & ſurtout les Rois qui voient tout au deſſous d'eux, ont beſoin de reconnoître par les maladies qu'ils ne peuvent éviter, qu'il y a un Souverain duquel il dependent, & auquel ils doivent une auſſi parfaite ſoumiſſion que le moindre de leurs ſujets. Si votre maladie eſt paſſée, comme nous l'en prions de tout le cœur, je vous ſupplie très humblement, Madame, de vous ſouvenir qu'il en viendra un jour une autre qui conduira Votre Majeſté devant Dieu. Que ſi celles qui la precederont & toutes les autres afflictions qu'il plaira à Dieu d'envoyer à Votre Majeſté, ſont reçues d'elle de bon cœur & en eſprit de penitence, c'eſt un des meilleurs moyens d'être reçue & traitée de 9. Août.

1652. la Majeſté de Dieu avec miſericorde & de regner à jamais avec lui dans l'abondance de tous les biens.

Cette eſperance doit être notre vraie conſolation dans tous les maux de cette vie, qui ſont plus aimables ſans comparaiſon à ceux qui ont la vraie foi que les biens, puiſque Notre Seigneur Jeſus-Chriſt menace de malediction & de grands ſujets de pleurs ceux qui rient, c'eſt-à-dire qui ſe rejouiſſent vainement dans le monde, & promet la conſolation veritable & éternelle à ceux qui pleurent humblement dans les miſeres de cette vie; dont la plus grande eſt que nous y pechons toujours, & c'eſt auſſi celle que nous devons le plus pleurer. Que Dieu qui tient en ſa main le cœur des Rois, tienne par ſa bonté celui de Votre Majeſté ſi fortement attaché à celui de ſon Fils Notre Sauveur qu'il n'en ſoit jamais ſeparé. Je l'en ſupplie de tout mon cœur. J'ai l'honneur d'être, &c.

LETTRE CCCCLXXII.

A la Reine de Pologne. Elle profite de la maladie de cette Princeſſe, pour l'exhorter à s'attacher à Dieu de plus en plus, &c.

15. Août. MADAME. J'apprends par M. de Fleury que, graces à Dieu, Votre Majeſté eſt hors de cette fievre qui nous a tant donnée d'apprehenſion, & que le Roi l'a eu & en eſt auſſi gueri, ne reſtant plus à Vos Majeſtés que de reprendre leurs forces: ce que j'eſpere que Dieu par ſa bonté aura deja fait, comme nous l'en avons très humblement ſupplié. Que ſi d'avanture il reſte encore quelque incommodité

à

à Votre Majeſté, je la ſupplie très humblement de prendre patience, eſperant plus en la miſericorde de Dieu qu'aux Medecins, deſquels il ſe faut cependant ſervir pour obéir à ſes ordres, & uſer de leurs remedes, mais en attendant la gueriſon de la benediction qu'il plaira à Dieu de leur donner. J'apprends encore que les Tartares & les Coſaques continuent leur perfidie en rompant le traité de l'an paſſé. 1652.

Ce ſont, Madame, bien des épreuves qu'il plaît à Dieu d'envoyer à Votre Majeſté tout à la fois. J'eſpere, & je le demande au Seigneur très humblement, qu'elles ne ſurmonteront pas ſa foi & ſa charité, & qu'au contraire ſelon l'intention de Dieu qui ne nous châtie que pour nous purifier, Votre Majeſté les acceptera de bon cœur. Nous ſommes tous pecheurs, Madame, & il faut que la juſtice de Dieu ſoit ſatisfaite en ce monde ou en l'autre. C'eſt ce qui fait dire à un Apôtre que nous nous devons rejouir, quand nous tombons en beaucoup de peines & de tentations, parce qu'ainſi nous nous acquittons d'une partie de ce que nous devons à la juſtice de Dieu; & quand nous ſouffrons avec une vraie humilité & patience, non ſeulement nous y ſatisfaiſons, mais nous meritons que Dieu nous donne beaucoup de graces, par le moyen deſquelles nous nous avançons dans ſon ſaint amour & dans les recompenſes éternelles dont Dieu couronne ſes dons. Ne vous affligez donc pas, Madame, au moins avec excès, je vous en ſupplie très humblement, ſi Dieu continue d'affliger votre Royaume; mais par une douceur paiſible & humble patience, ſoûmettez-vous à l'ordre de Dieu.

1652. Portez compaſſion aux ſouffrances de vos pauvres ſujets, qui ſouffrent non ſeulement pour leurs pechés, mais encore ſouvent pour ceux de leurs Rois; puiſque nous voyons dans la ſainte Ecriture que Dieu tua par la peſte ſeptante mille hommes pour le peché de David, qui fit nombrer ſon peuple par un mouvement de vanité qui n'étoit qu'un peché veniel. Dieu impoſa ce grand chatiment à ce Roi qui étoit ſaint; & pour Ceſar Auguſte qui étoit un payen & qui fit la même choſe, Dieu ne le punit point parce qu'il ne croyoit pas en lui, & par conſequent ſes chatimens devoient être éternels. Ce ſont ceux-là, Madame, qu'il faut apprehender, & faire & ſouffrir toutes choſes pour les éviter.

Le demon nous occupe, s'il peut, toujours du preſent pour nous y plonger dans les vains plaiſirs, ou nous affliger demeſurément par les douleurs, nous faire tomber dans l'impatience & ainſi nous faire paſſer miſerablement & criminellement le tems de notre vie, pour nous abîmer avec lui dans la malheureuſe éternité. C'eſt pour éviter ces malheurs, que Notre Seigneur nous commande de veiller toujours, d'avoir toujours des lampes allumées, & de marcher pendant que nous avons la lumiere, de peur que nous ne ſoyons ſurpris à l'heure de notre mort. Quand je me vois ſi ſouvent dans l'oiſiveté, dans l'imperfection & dans l'oubli de Dieu, quoique je ſois dans un lieu ſaint, où tout me doit rappeller à mon devoir & me faire ſonger au tracas où ſont ceux du monde, & ſur tout dans les Cours des Rois, e tremble pour moi de mon ingratitude, & pour Votre Majeſté qui me vient

vient toujours dans l'eſprit à cauſe des grands empêchemens que je vois qu'elle a pour devenir ſainte comme je le deſire. 1652.

Permettez-moi, Madame, de vous conjurer aujourd'hui qu'il eſt le triomphe de la Reine du ciel patrone ſpeciale de Votre Majeſté, de renouveller tous les bons deſirs que Notre Seigneur vous a donnés depuis que vous êtes au monde, & d'être vraiment ſa ſervante en preferant ſon amour, ſa gloire & ſon ſervice à toutes les choſes du monde, qui vraiment ne ſont rien, puiſqu'elles periſſent à toute heure, & nous feront perir avec elles, ſi nous ne les mepriſons. Elevez, Madame, votre ame & votre courage vraiment royal au deſſus de tout, pour vous ſoumettre parfaitement à Dieu auquel ſervir c'eſt vraiment regner. Les Rois qui ne le ſervent pas, ne regnent qu'en apparence; mais dans la verité ſont eſclaves de leurs paſſions en ce monde, & le ſeront aprés la mort des demons en l'autre. Mon zele indiſcret pour Votre Majeſté m'emporte à abuſer de l'honneur qu'elle me fait de vouloir que je lui parle, prolongeant trop cette Lettre, & me laiſſant trop librement ſuivre les penſées que l'ardeur de mon affection me ſuggere. Je me promets que la grande bonté de Votre Majeſté me le pardonnera, puiſque je ſuis dans tout le reſpect que je dois, &c.

LETTRE CCCCLXXIII.

A la Reine de Pologne. Sur le même ſujet.

MADAME. Nous avons été grandement ſurpriſes & touchées d'apprendre que le Roi que nous croyons 23. Août.

1652. hors de la fievre, a été depuis très grievement malade, & que Votre Majeſté n'eſt pas encore remiſe de ſa fievre; dont je m'afflige plus que je ne m'étonne, la maladie du Roi ayant été capable de faire retomber tout à fait Votre Majeſté. J'eſpere & prie Dieu de tout mon cœur que Vos Majeſtés ſe retabliſſent bientôt en ſanté. Cependant, Madame, il faut que toutes ces rencontres de la vie & ſur tout les maladies qui nous marquent la defaillance de nos corps qui ſe ruinent peu à peu, nous faſſent ſerieuſement penſer à nous tenir prêts pour le moment incertain auquel très certainement Dieu nous jugera, & condamnera toutes nos penſées, nos paroles & nos actions qui n'auront pas été conformes à ſa ſainte loi. Je crois que Votre Majeſté y penſe ſouvent; puiſque Dieu lui fait la grace de s'appliquer aux œuvres de miſericorde, deſquelles Dieu demandera compte en ſon jugement. J'ai été ravie d'apprendre qu'on vous envoie trois Filles de la Charité pour cela. Ces deſſeins que Dieu vous donne, Madame, ſont eſtimés bas des impies & peut-être indignes d'une Reine; mais devant Dieu ils ſont plus grands que ceux de tous les grands conquerans, dont les ames ſanguinaires ſont tourmentées aux enfers pendant qu'on les loue ici. Les malheurs de la guerre continuent en ce pays; & en priant Dieu qu'il nous en delivre nous penſons à tous momens à le prier qu'il en preſerve votre Royaume. Je crois que ſes ennemis ne font rien, puiſqu'on ne nous en dit rien. Je n'oſe pour aujourd'hui me donner l'honneur de parler plus longtems à Votre Majeſté, de peur de l'importuner.

Seule-

Seulement je l'assure que toute la Maison fera des prieres extraordinaires pour elle le jour du grand saint Louis son pere & son patron, pour obtenir par ses prieres la santé corporelle de Votre Majesté, & la sanctification de son ame par la suite des exemples de ce grand Roi qui ont étonné toute la terre & ravi le ciel. Je suis, &c. 1652.

LETTRE CCCCLXXIV.

A la Reine de Pologne. Au sujet des Religieuses de la Visitation qu'elle desiroit faire venir en son Royaume.

MADAME. J'ai appris que M. l'Archevêque de Paris ne veut pas permettre qu'il aille des Religieuses de la Visitation en Pologne. Je prends la hardiesse de dire à Votre Majesté que ce refus ne doit pas la decourager, parce qu'il est aisé d'en avoir d'autres Dioceses; & peut-être est-ce une providence de Dieu pour en faire avoir encore de meilleures à Votre Majesté. J'ose la supplier de dire qu'on lui en cherche dans les meilleurs Monasteres, & qu'elle desire des Filles qui aient vraiment l'esprit du Bienheureux Evêque de Genêve qui les a fondées, qui soient vraiment desintereſſées, charitables, humbles & qui n'aiment point les grandes magnificences des Egliſes. Je sai, Madame, que c'est comme cela que Votre Majesté les veut, & qu'il y en a en cet Ordre de telles. Elle fera très bien de s'expliquer fortement sur cela, afin qu'on les lui cherche avec soin. Si Votre Majesté l'a agreable, comme l'on dit qu'elles ne peuvent plus partir qu'au printems, je m'enquererai d'une bonne a- Vers le même tems.

1652. mie que j'ai en l'Ordre & qui le connoît très bien, des meilleures Religieuſes, afin que Votre Majeſté les puiſſe demander. Elles ſont plus ſimples hors de Paris & plus pauvres, quoiqu'il y en ait auſſi de très bonnes à Paris. Mais puiſque vous n'en pouvez avoir, il s'en trouvera ailleurs, Dieu aidant. Cet Inſtitut eſt fort ſaint, & propre à ce que deſire Votre Majeſté, pour conduire ſes pauvres penitentes. Je prie Dieu par ſa bonté, qu'il conduiſe tous vos ſaints deſſeins pour ſa gloire & le ſalut de votre chere & precieuſe Majeſté.

LETTRE CCCCLXXV.

A la Reine de Pologne. Elle lui parle des miſeres de Paris, de la mort du Duc de Nemours & de la Vie de S. Louis.

6. Septembre. MADAME. Les nouvelles que nous avons appriſes de la convaleſcence de Votre Majeſté nous ont remplies de joie avec la creance que vos ennemis ſe ſont auſſi tout à fait retirés, puiſqu'on ne dit point du tout que vous ſoyiez en guerre. Ce nous eſt une grande conſolation, Madame de ſavoir Votre Majeſté dans la ſanté & dans la paix: ce qui nous rend moins penible d'être ici dans la guerre & dans une multitude extrême de malades. Juſqu'à cette heure nous n'en avons pas eu beaucoup ceans, graces à Dieu; mais tout Paris en eſt rempli, & il y eſt mort quantité de Religieuſes qui s'y étoient retirées. On a preſentement, à ce que l'on dit, quelque petite eſperance de paix. Que ſi Dieu ne nous fait la miſericorde de nous la donner, on

nous

nous promet la derniere extremité des maux; & il ne sauroit être autrement, puisque tout est deja ruiné à la campagne & qu'on ne pourra semer les bleds, les terres étant demeurées sans labour, les gens de guerre ayant pris tous les chevaux des laboureurs. Dieu a sauvé les nôtres jusqu'à present, par sa bonté qui nous protege toujours, de telle sorte que nous n'avons jamais moins souffert que cette année: ce qui me fait craindre qu'il ne nous reserve les chatimens éternels, qui sont ceux qui sont vraiment à craindre. 1652.

Il nous est venu voir plus de quatre cens Religieuses qui se plaignent toutes de leur pauvreté & de leurs pertes, quoiqu'il y en ait dont la plûpart des Maisons ont cinq ou six fois plus de bien que nous; & il est vrai qu'elles souffrent & que nous ne souffrons rien, parce que Dieu nous pourvoie sans que nous en ayons du soin. Nous ne savons tous les jours de quoi nous vivrons le lendemain & la divine providence y pourvoie tous les jours si abondamment, que nous avons de quoi en pouvoir donner à d'autres: ce qui me donne une si grande confusion devant Dieu, en considerant mon indignité, que j'apprehende beaucoup pour l'avenir & pour l'éternité, me voyant si chargée des biens de Dieu & si ingrate & lâche à son service. C'est ce qui me rend encore ingrate envers Votre Majesté, étant indigne d'obtenir de Dieu les graces que je suis si obligée de lui demander pour elle.

J'ai bien consideré les vertus du grand saint Louis pere de Votre Majesté, pendant son Octave, & le regne heureux que

1652. poſſedoit ce grand Prince ſur ſes paſſions, & qui faiſoit regner Jeſus-Chriſt ſur lui comme il le faiſoit regner ſur ſes ſujets & le fait regner enfin heureuſement dans le ciel, où le bienheureux Evêque de Geneve diſoit qu'il étoit des plus grands ſaints. Un de nos Hermites m'écrivit il y a peu de tems, qu'il avoit trouvé dans des anciens manuſcrits plus du tiers de la Vie de ce grand ſaint qui n'a jamais été imprimé. Si Dieu nous donne la paix on travaillera inceſſamment à cette Vie * & à celles de tous les Saints. La guerre a contraint d'interrompre ce travail.

Il eſt vrai, Madame, que tous les jours de Fêtes des ſaints Rois & Reines & Souverains je ſuis toujours occupée de Votre Majeſté, & dans de grands deſirs que vous ayez part aux couronnes éternelles de ces Princes. Car qu'eſt-ce, Madame, que de regner en ce monde, ſi on ne regne dans l'éternité. Votre Majeſté doit conſiderer que les Rois ne peuvent faire que de grands biens ou de grands maux; & l'omiſſion des biens que Dieu leur donne le pouvoir de faire par la juſtice & la charité, fait beaucoup ſouffrir l'honneur de Dieu & le prochain: ainſi il faut qu'ils ſoient beaucoup recompenſés, ou beaucoup chatiés en l'autre vie; & c'eſt pour cela que l'Ecriture dit que *les puiſſans ſeront tourmentés puiſſamment.*

La vie de ce monde n'eſt rien, Madame,

* M. le Maître travailla d'abord à la Vie de S. Louis, & enſuite M. de Saci ſon frere. Celui-ci fut encouragé dans ſon travail par M. le Duc de Montauſier, qui lui écrivit à ce ſujet de fort belles Lettres. Après ſa mort M. Jean Fillean de la Chaiſe arrangea ſes Memoires & donna cette Vie en 1688.

me, nous la voyons tous les jours ravie en un moment. Rien de plus terrible que l'exemple de ce pauvre malheureux Prince * que nous avons vu depuis ſi peu de tems en cette ville, & qui a été en un moment tranſporté au jugement effroyable de Dieu, dans une paſſion enragée du point d'honneur. Toutes les paſſions dans leur dereglement, quoiqu'elles ne paroiſſent pas ſi horribles que celles-là, ne laiſſent pas d'emporter les hommes qui s'y laiſſent dominer. Peut-être que Votre Majeſté n'a pas ſu que ce Prince ayant été fort malade, il y a deux ou trois ans, étoit ſi touché qu'il fit mettre une haire ſur ſon lit, ſe fit mettre la corde au col & vouloit qu'on le privât après ſa mort de la ſainte ſepulture: tant il paroiſſoit touché d'un mouvement de penitence! Il a été longtems depuis en cet état, diſant ſon Office tous les jours; mais enfin oubliant ce qu'il avoit promis à Dieu & ce qu'il lui devoit, il eſt tombé dans un abîme de malheur qui a donné de la frayeur aux impies & de la douleur à tous ceux qui ont de la pieté. 1652.

Les grands exemples nous doivent faire faire de grandes reflexions, étant des jugemens & des juſtices que Dieu expoſe devant les hommes avant ſon grand & dernier jugement, afin qu'ils ſe convertiſſent, ou qu'il leur reproche leur dureté. Nous la voyons ſi grande en ce malheureux tems, que nous n'avons pas ſujet de nous étonner de voir tant de malheurs & de miſeres. Je

* Charles Amedée de Savoye Duc de Nemours, qui s'étant battu en duel avec ſon beaufrere le Duc de Beaufort, fut tué.

1652. prie Dieu d'un cœur que Dieu voit & qu'il m'a donné par ſa grace pour Votre Majeſté, qu'il vous faſſe une veritable Reine chretienne & que je ſois digne d'être, &c.

LETTRE CCCCLXXVI.

A la Reine de Pologne. Sur les obligations des Princes & les diſpoſitions malheureuſes des hommes, &c.

13. Septembre. MADAME. Nous attendons les Jeudis avec impatience pour apprendre les nouvelles de la ſanté de Votre Majeſté; & ç'a été avec grande joie que nous avons vu cet ordinaire qu'elle commence à reprendre ſes forces & que la Diette s'eſt conclue au contentement de Votre Majeſté. Je benis Dieu, Madame, de vous voir dans la paix, & de ce que vos ſujets ſont dans l'obéiſſance & l'amour de Votre Majeſté. Les maux horribles que nous voyons ici de la guerre, me font eſtimer le bien de la paix plus que je n'ai jamais fait, & je vois l'obligation que les Princes chretiens ont d'y maintenir leurs peuples, autant qu'il leur eſt poſſible, pour rendre leur regne heureux & meriter par la miſericorde & la bonté, que Dieu leur donne ſon Royaume qui eſt le Royaume de paix auſſi bien que de la vraie gloire, ceux d'ici-bas n'étant que comme les jeux d'enfans qui paſſent en un moment. Cependant la miſere humaine, la foibleſſe d'eſprit & l'aveuglement ſont ſi grands, que la plûpart des hommes s'éblouiſſent ſi fort des vaines & paſſageres lueurs des grandeurs de ce monde, qu'ils oublient Dieu & mepriſent les vrais & éternels biens qu'il nous a promis

&

& que Jesus-Christ nous a acquis par son sang. Il est vrai que c'est que la plûpart n'ont point de foi, ou du moins ils n'en font aucun usage, la laissant toute assoupie sous leurs sens & la violence de leurs passions qui se rendent maîtresses de leur esprit. 1652.

Je me rejouis, Madame, & me console quand je songe aux perils où votre souveraine grandeur vous met, de savoir que vous avez une grande foi, sachant que par elle & par la grace de Dieu on resiste aux tentations, & on fait les bonnes œuvres qui nous fortifient & attirent de nouvelles graces de Dieu, pour continuer de passer heureusement cette vie en sa crainte & son amour. Il en reste toujours peu à passer, puisque les plus longues ne sont que comme un instant: ce qui me fait supplier très humblement Votre Majesté de veiller plus que jamais dans la santé qu'il vous donne, afin de n'en point perdre, regardant la gloire de Dieu seul dans les occupations temporelles, & prenant toujours le plus de tems qu'il sera possible pour prier Dieu & songer à l'éternité. Nous celebrons demain l'Exaltation de la sainte Croix. Nous prierons Notre Seigneur de l'exalter en Votre Majesté, la rempliſſant des merites & benedictions qu'elle nous a acquises. Nous donnerons l'habit à une de nos Pensionnaires qui a eu l'honneur de voir Votre Majesté, & de lui baiser la main à son depart. C'est la petite Feron: elle ne manquera pas en se donnant à Dieu, de prier pour Votre Majesté, de qui je suis, &c.

1652.

LETTRE CCCCLXXVII.

A la Reine de Pologne. Elle lui parle encore sur le même sujet, à l'occasion des miseres de la France.

20. Septembre. MADAME. La continuation des nouvelles de la convalescence de Votre Majesté & la paix & l'union avec laquelle s'est conclue la Diette à son contentement, nous donnent sujet de nouvelles louanges à Dieu dans les gemissemens mêmes où nous sommes, pour le deplorable état de notre pauvre Royaume qui continue toujours & par consequent qui empire, les dernieres miseres accroissant les premieres. On nous ôte l'esperance qu'on nous donnoit de la paix, les armées se grossissant tous les jours; c'est-à-dire que le nombre des voleurs s'augmente, & que ne restant presque plus rien à piller, ils multiplient leurs cruautés pour avoir ce qui reste. Si Dieu n'avoit donné une abondance extraordinaire de toute sorte de biens, il faudroit que les armées mouruffent de faim avec les autres, & il semble que sa providence l'ait fait pour les faire subsister, & accomplir par ce moyen sa justice sur nos desordres & principalement sur l'endurcissement de notre cœur, qui est si terrible que dans l'excès de nos miseres le luxe est plus grand que jamais, & les divertissemens continuels.

On fait des prieres de quarante heures; mais les Eglises sont aussi desertes quand Notre Seigneur y est exposé, excepté qu'il y va un très petit nombre de personnes devotes, que lorsqu'il ne l'est point. Tout cela nous signifie que la fin du monde s'approche

proche, puiſqu'on voit la charité & l'amour de Dieu defaillir ſur la terre, comme Notre Seigneur a predit qu'il arriveroit à ſon dernier avenement, que tous ceux qui ont encore quelque ſentiment de Dieu doivent aimer & deſirer beaucoup, afin que tant de crimes qui ſe commettent tous les jours contre ſon infinie bonté ceſſent & que tous ſes ennemis ſoient mis ſous ſes pieds. 1652.

Les Rois qui ont tant de reſſentiment & avec raiſon, quand ils voient leurs ſujets rebelles mepriſer leurs Majeſtés, devroient plus que nul autre être touchés des offenſes & des mepris que les Chretiens commettent contre Dieu, ainſi que le grand ſaint Louis pere de Votre Majeſté: ce qui lui fit dire étant accuſé de trop de severité pour avoir fait percer la langue à un blaſphemateur, qu'il eût deſiré de tout ſon cœur ſouffrir cette douleur, & que Dieu n'eût point été offenſé. Je prie Dieu, Madame, que ce grand ſaint vous obtienne de Dieu autant de zele pour ſon honneur & toutes les autres vertus, qui vous rendront incomparablement plus illuſtre & plus heureuſe que de porter une couronne comme lui. Je ſuis, &c.

LETTRE CCCCLXXVIII.

*A Madame de Morant Abbeſſe de Gif *. Elle lui temoigne ſon affection.*

JL eſt vrai, ma très chere Mere, que je vous porte gravée dans mon cœur, & que Même tems.

* Cette jeune Abbeſſe, dont il a été ci-devant parlé, étant venue à Port Royal pendant le fort de la guerre, fut ſi touchée par les diſcours de la Mere Angelique qu'elle penſa à ſe demettre pour travailler ſerieuſement à ſon ſalut.

1652. que Dieu m'oblige à vous ſervir, en toutes les manieres qu'il me ſera poſſible bien que je m'en reconnoiſſe très indigne. Mais je crois que Dieu aura égard à votre humilité qui vous a portée à vous adreſſer à une ſi chetive & ſi miſerable creature que moi, & que les prieres de nos Sœurs que j'ai demandé pour vous ſelon votre deſir, ont été agreables à Dieu par la confiance que vous y avez voulu avoir. Je les ferai continuer, & ſelon la permiſſion que vous m'en donnez je communiquerai vos penſées à M. Singlin, afin qu'il les offre à Dieu: ce que je ſai qu'il fera dans la plenitude de ſa charité, & qu'il vous ſervira de même. Pour moi, ma chere Mere, je vous ſupplie de vous aſſurer de mon inviolable fidelité, & de vous conſoler en Notre Seigneur & en la vûe de ſes grandes miſericordes, vous aſſurant que les ſaints mouvemens qu'il vous donne ſont des effets de ſa ſinguliere bonté ſur votre ame, qui me raviſſent de joie pour l'affection très ſincere qu'il m'a donnée pour vous. Comme dit notre Pere S. Bernard, je vous aurai toujours preſente devant Dieu, en qui je ſuis, &c.

LETTRE CCCCLXXIX.

A M. de Barcos Abbé de S. Cyran. Sur ſes imperfections & les viſites qu'elle avoit recues de Religieuſes de differens Ordres.

24. Septembre. J'Ai tant d'interêt, mon Pere, à me donner l'honneur de vous écrire à cauſe de la grande & ſolide conſolation que je reçois des reponſes qu'il vous plaît de me faire par votre grande charité, que ſi je ſuivois mes deſirs, je vous importunerois ſou-

ſouvent. Mais je me retiens pour ſuivre les regles que vous m'avez données & que ma conſcience m'impoſe, & pour ne me donner cette conſolation que lorſque je penſe que Dieu me le permet, ayant toujours celle de ſavoir ſouvent de vos nouvelles, par M. Singlin. J'avoue, mon Pere, que vos deux dernieres Lettres me devroient ſuffire pour ma vie, auſſi je ne vous en demande point de nouvelles; mais ſeulement, mon bon Pere, priez Dieu qu'il imprime dans mon eſprit & dans mon cœur les verités qu'elles contiennent, afin qu'elles fortifient mon eſprit qui ſouffre toujours la peine de l'apprehenſion de la mort, à meſure que l'âge m'y conduit neceſſairement, outre tous les accidens qui la peuvent avancer. 1652.

Cependant ma plus grande peine, eſt qu'il me ſemble que je n'ai point de vraie foi, que je n'agis que par coutume, & que je prends toujours trop de part aux choſes de ce monde qui m'attachent & me diſtraient beaucoup. Ce n'eſt pas que je n'en vouluſſe bien être privée, ce me ſemble, pour vivre tout à fait dans la ſolitude, ſi Dieu me faiſoit cette grace; mais neanmoins je ſuis très infidele à prendre le tems que je pourrois pour cela, & encore plus à faire choix de ce qui ſeroit le plus utile dans les exercices de notre charge dont j'ai toujours plus que je n'en puis faire, m'occupant plus à ce qui eſt le plus conforme à mon humeur. J'ai encore de la promptitude & de l'inconſideration à parler, ce qui me fait manquer ſouvent à la charité & à l'humilité; & il me ſemble qu'il y a quelque tems que je ne faiſois pas tant de

fautes

1652. fautes que j'en ai faites depuis quelques ſemaines. Voila une partie de mes miſeres, mon Pere, que je repreſente à votre charité, afin qu'il vous plaiſe de prier Dieu pour moi. S'il nous donnoit la paix & que je retournaſſe à notre deſert, il me ſemble que j'y prendrois plus de force avec la grace de Dieu, le monde m'étant très nuiſible.

Nous avons bien été viſitées de plus de quatre cens Religieuſes de tous les Ordres, & il me ſemble que ç'a été une ſinguliere providence de Dieu. Cela nous a donné un peu de travail quelquefois, mais non pas par ſa grace grande diſtraction. Au contraire ces viſites nous ont donné ſujet de reconnoître les grandes obligations que nous avons à Dieu & à ceux qu'il lui a plu de nous donner, (ſur tout M. de S. Cyran notre bon Pere qui eſt avec Dieu & qui a été le principe de notre bonheur,) voyant ces pauvres Filles ſi deſtituées de conduite que cela fait pitié. Elles ſe ſont d'ailleurs detrompées de tout ce qu'on leur avoit dit de nous; & en jugeant par nos maximes & l'ordre general de la Maiſon, elles nous ont eſtimées incomparablement plus que nous ne valons; & pluſieurs ſe ſont renouvellées, outre huit qui nous ſont demeurées. Nous en avons eu pour un jour juſqu'à cinquante, ſans que l'on ait été incommodé pour leur nourriture, ni qu'elles aient cauſé aucun deſordre, quoiqu'il y eut dans cette Maiſon juſqu'au nombre de cent quatre-vingts-deux perſonnes. Jamais il n'y eut plus de ſilence, graces à Dieu, ni nous n'eumes moins d'incommodité pour le vivre, encore que toutes choſes aient été fort

fort cheres, & preſque un tiers plus que les années paſſées. 1652.

Je vous ſupplie très humblement, mon Pere, de prier Dieu que nous ſoyions vraiment reconnoiſſantes de ſes graces. Nous avons vues des Religieuſes qui ont juſqu'à cinquante mille livres de rente, qui ſouffrent de la neceſſité & s'eſtiment pauvres: & nous qui n'en avons que dix, nous ne ſouffrons rien. Cela me fait peur, voyant combien nous ſommes indignes d'une telle protection & ſi particuliere bonté que Dieu a pour nous. Je ſai que c'eſt l'effet des prieres de notre bon Pere, des vôtres & de celles de M. Singlin. Employez-les auſſi, mon Pere, je vous en ſupplie, pour ma parfaite converſion, ſans laquelle tous ces biens que je reçois ne ſont qu'à ma condamnation. La Mere Agnès s'eſt un peu mal portée ces jours paſſés. Ma ſœur Anne languit toujours, quant au corps; mais par la grace de Dieu, ſon eſprit a de la vigueur pour Dieu. La Mere Marie des Anges eſt toujours un exemple de vertu. Toutes vous ſaluent très humblement, & ſont comme moi, mais plus dignement que moi, &c.

LETTRE CCCCLXXX.

*A une Superieure qui l'avoit conſultée *. Elle lui donne divers avis ſur ſa conduite.*

JE reponds, ma très chere Mere, à vo- 29. Septembre.
tre derniere Lettre avant que de le faire à

* Peut-être Madame de Morant Abbeſſe de Gif, avec qui elle commença vers ce tems-là à lier un commerce de Lettres.

1652. à la premiere, parce qu'elle me ſemble plus importante. Pour ce qui eſt des penitences, je crois que celles de l'eſprit ſont toujours les meilleures, conſiſtant en la fidele mortification de tous nos ſens. Vous me diſiez dans votre precedente que vous aviez une extrême peine à l'oraiſon: c'eſt une bonne & ſainte penitence de vous contraindre à y paſſer le tems que votre Regle ordonne, comme un pauvre mandiant qui s'expoſe à Dieu comme à un riche qui le peut ſecourir, ou comme un pauvre criminel devant ſon juge qui le peut abſoudre. Reprimer les mouvemens d'impatience, lorſque quelques-unes de vos Sœurs ſe rendent importunes, & vous regarder comme leur ſervante, car en effet on n'eſt ſuperieure que pour les ſervir; ne nous plaindre jamais de tout ce qui nous incommode dans tous les beſoins de la vie, ſoit au coucher, ſoit aux habits, ſoit au manger, hors l'interêt notable de la ſanté: ce ſont là, ma très chere Mere, les meilleures & les premieres penitences que nous devons faire, & ſans leſquelles les autres ne nous ſervent de gueres, ou de rien du tout, & ſont ſouvent plutôt des hypocriſies que des penitences.

Mais en pratiquant fidelement ces penitences, vous pourrez en ajouter d'autres, ſi Dieu vous en donne la force, comme de porter la ceinture (de fer) le Vendredi; ou ſi vous êtes indiſpoſée ce jour-là, choiſiſſez en un autre. Mais il faut prendre garde que l'incommodité qu'elle apporte, ne rende pas chagrine ou impatiente; au contraire qu'elle vous faſſe ſouvenir de vos devoirs, & de mortifier auſſi bien l'eſprit

que

que le corps. Vous pourrez prendre auſſi la diſcipline une fois. Mais il y a plus d'humilité de la recevoir de la main d'autrui, comme criminelle; & c'eſt ainſi que Notre Seigneur l'a reçue pour nos pechés. Sur tout, ma très chere Mere, il faut pour être vraie penitente, fuir la converſation des ſeculiers, couper le plus court qu'il eſt poſſible quand on eſt obligé de neceſſité d'en voir, fuir toute curioſité & vanité, dans les habits, dans les geſtes, dans les paroles; nous ſouvenant que ſi nous vivons ſelon la chair nous mourrons, & que ſi nous voulons plaire au monde nous deplairons à Dieu. 1652.

Le moyen, ma très chere Mere, d'avancer dans la mortification, eſt de reprimer ſes ſens; c'eſt d'être fidele à invoquer ſans ceſſe le ſecours de Dieu, de ne ſe point decourager quand on a manqué, & de ſe reprendre à l'inſtant avec une profonde humiliation devant Dieu, dans la vûe de notre inconſtance, legereté & impuiſſance au bien.

Pour ce qui eſt de vos jours de retraite, ma très chere Mere, je crois qu'il faut ſe rendre ponctuelle aux Obſervances, & le reſte du tems lire, prier & travailler ſelon les mouvemens de la grace, ſans ſe preſcrire de trop longues oraiſons par deſſus celles à quoi la Regle oblige. Il vaut mieux en faire de courtes & plus frequentes; lire par eſprit d'oraiſon, quittant la lecture pour prier, quand nous en recevons le mouvement; mêler des prieres vocales parmi la mentale, comme un des ſept Pſeaumes ou une Litanie, ſuivant en tout cela le mouvement de la grace. Il eſt très bon de faire pendant

ce

1652. ce tems des mortifications exterieures, pourvû que ce ſoit par un vrai ſentiment de penitence, & par le conſeil de la Superieure qui doit conſiderer les mouvemens des Sœurs, & permettre ou conſeiller celles qu'elles jugera les plus propres à leurs beſoins & qui les humilieront davantage.

Vous avez beaucoup de ſujet de vous plaindre d'avoir été miſe en charge trop jeune, ſans experience & ſans avoir aſſez de vertu pour ſoutenir un ſi grand poids. Cela vous doit faire gemir devant Dieu, & lui demander en paix votre delivrance. Je vous ſupplie, ma très chere Mere, de prendre garde à une choſe très importante qui eſt qu'il n'entre en votre cellule que celles qui y ont à faire, & une à la fois, parce qu'autrement cela fait ſouvent des diſcours inutiles, & même de vaines recreations qui ſont de mauvaiſe édification, donnent des ſujets de jalouſie aux foibles, mal-édifient celles qui ſont naturellement reglées, & contriſtent même les vertueuſes. Vous voyez, ma très chere Mere, comme je vous obéis, vous diſant tout ſimplement mes penſées, & ſelon l'experience que mes grandes imperfections m'ont donnée. Je me recommande très humblement à vos ſaintes prieres. Je ſuis toute à vous, &c.

LETTRE CCCCLXXXI.

A Madame de Beauvilliers Abbeſſe de Montmartre. Sur la viſite qu'elle vouloit rendre à la Mere Angelique.

Vers le même tems. JE ſuis ſi touchée, Madame, de l'extrême bonté que j'ai appris que vous avez pour

pour moi de vouloir bien me faire tant d'honneur de nous donner une visite, que je ne puis m'empêcher de vous en remercier très humblement. Quoique je n'ose vous supplier de suivre ce mouvement de charité, pour l'apprehension que j'ai que votre santé n'en soit incommodée à cause de notre éloignement, si cependant quelque occasion vous amenoit en notre quartier, je vous demande cette grace, Madame, avec toute l'humilité & l'affection qui m'est possible. J'ai souhaité avoir la benediction de vous voir il y a plus de quarante cinq ans, lorsque Dieu me donna par sa misericorde la premiere pensée de la reforme, pour apprendre de vous, Madame, les moyens de les bien suivre & de retablir à votre exemple & par vos enseignemens la pratique de notre sainte Regle dans notre Maison, comme vous aviez fait dans la vôtre Ne l'ayant pu en ce tems-là, je m'estimerois heureuse que ce fût à cette heure, esperant que nous en recevrions beaucoup de benediction, puisque nous avons reçu beaucoup d'édification par vos bonnes Filles qui font paroître la vertu de leur Mere*. Je prie Dieu, qu'il prolonge vos années, afin d'affermir & d'accroître de plus en plus l'esprit de notre saint Pere (S. Benoît,) & qu'il me rende digne en vous imitant, d'être, &c. 1652.

LET-

* Plusieurs Religieuses de Montmartre étoient venues à Port Royal pendant la guerre. L'Abbesse qui avoit établi la premiere reforme de Filles de l'Ordre de S. Benoit dans son Monastere, vint ensuite voir la Mere Angelique. Voyez les Memoires sur la Vie de celle-ci, Tome II. pag. 94. *& suiv.*

1652.

LETTRE CCCCLXXXII.

A M. le Maître. Sur la maladie de M. le Bouthillier de Chavigni Secretaire d'Etat.

Octobre. NOus sommes en grande peine de M. de Chavigni; il est comme un desesperé, n'ayant pas eu de raison depuis hier. Cependant il n'a encore rien fait de ce qu'il avoit conclu, & n'a point reçu les SS. Sacremens. L'histoire que nous avons lue à Matines m'afflige, dans la grande apprehension que j'ai pour ce pauvre homme. Quelles actions de graces devons-nous à Dieu, mon très cher Frere, de nous avoir donné la volonté d'éviter la colere à venir. Je ne le recommande pas à vos prieres, ne doutant point que vous ne priez pour lui & ne le recommandiez à tous. Vous savez que nous lui avons obligation de la delivrance de notre bon Pere (M. de S. Cyran,) & qu'il nous a fait recevoir la plus grande joie que nous ayons jamais eue. Prions Dieu qu'il le delivre des douleurs éternelles. J'en suis extrêmement touchée, & autant que je l'ai été de mon pere.

LETTRE CCCCLXXXIII.

A la Reine de Pologne. Sur le bruit qui avoit couru d'une revolte en ce Royaume.

4. Octobre. MADAME. Il y a quelques jours que l'on fit courir un bruit que toute la Pologne étoit revoltée contre le Roi; parce que, disoient les medisans, on avoit voulu introduire la venalité des charges. Ce mauvais discours me surprit & m'affligea sensible-

blement, bien que je ne puſſe le croire, n'y ayant que huit jours que M. de Fleury m'avoit écrit que la Diette s'étoit paſſée très heureuſement & au contentement de Vos Majeſtés, dans l'union de vos peuples. Mais comme je ſuis très ſenſible à tout ce qui vous touche, je ne pus m'empêcher de m'effrayer: ce qui me fit écrire auſſitôt à Madame des Eſſarts qui m'aſſura que tout étoit très paiſible, dont je loue Dieu de tout mon cœur. J'oſerai dire, Madame, dans la liberté que me donne l'extrême bonté de Votre Majeſté pour ſa petite ſervante, que ce mal me cauſoit une double affliction ſi cette malheureuſe nouvelle eût été vraie, à cauſe du mauvais ſujet qu'on inventoit ſavoir que Votre Majeſté eût voulu introduire la venalité dans les charges, ce qui ſelon l'avis des vrais Chretiens & des bons politiques même eſt la ruine des Etats. Et comme l'honneur, le bien & ſur tout l'ame de Votre Majeſté m'eſt precieuſe, j'euſſe été inconſolable en penſant qu'une ſi mauvaiſe cauſe lui avoit cauſé un ſi grand malheur. Beni ſoit Dieu, Madame, qui vous en a preſervé. 1652.

Votre ame eſt trop Royale pour n'aimer pas mieux poſſeder les cœurs de vos ſujets que de l'argent. Je ne craignois pas votre inclination, que je ſai être trop bonne: mais je ſai que les Cours ſont pleines de tant de mechans, de gens corrompus & d'avares qui eſſaient ſans ceſſe de ſurprendre l'eſprit des Princes, qu'il leur faut une grace toute extraordinaire pour s'en defendre. Nous la demandons à Dieu pour Votre Majeſté, & auſſi qu'il delivre votre Royaume de la maladie qui l'afflige. Je ſuis bien

1652. aïſe que Votre Majeſté change de Province pour s'éloigner du mauvais air. Je m'aſſure que ſa charité ne s'éloignera point de ſes pauvres affligés, continuant de les aſſiſter comme elle a commencé: ce qui fera que Votre Majeſté obtiendra miſericorde pour elle & pour ſon Royaume. Ainſi ſoit-il par la miſericorde de Dieu, & qu'elle me rende digne d'être pour jamais, &c.

LETTRE CCCCLXXXIV.

A M. le Maître. Sur la maladie de M. de Chavigni.

Octobre. LE pauvre malade dont on vous a écrit, eſt toujours très mal. M. Singlin y a été ce matin, & y eſt retourné après dîner; je crois qu'il y couchera. La malade voudroit le voir toujours, & il eut deſiré que M. Arnauld ou vous y euſſiez été, quand M. Singlin n'y peut être. Il n'a confiance en nul autre, & il dit d'abord que s'il l'abandonnoit, il croiroit abſolument que Dieu l'abandonneroit auſſi. Il eſt dans toutes les bonnes diſpoſitions qu'on peut deſirer en l'état où il eſt. Je prie Dieu par ſa miſericorde qu'il lui donne du tems pour faire penitence.

Nous attendions de vos nouvelles avec quelque impatience; Dieu ſoit beni de ce qu'il n'eſt encore rien arrivé. Il me ſemble que tous les jours que nous échappons, ſont autant d'effets particuliers de la miſericorde de Dieu, qui nous oblige à des actions de graces, & à nous preparer pour ſouffrir quand il lui plaira.

LET-

1652.

LETTRE CCCCLXXV.

Au même. Sur la mort de M. de Chavigni.

NOTRE pauvre malade eſt mort ce matin, jour de la mort de notre bon Pere M. de S. Cyran. S'il ſe trouve de vraies converſions à la mort, comme il n'en faut pas douter, la ſienne en ſera une. Il ne ſe peut rien ajouter à ce qu'il a promis & effectué. Il faut prier Dieu pour lui, je vous avoue que j'en ſuis très touchée. J'avois un extrême deſir de voir ce pauvre homme vivre dans la voie de Dieu, je l'eſtime heureux de ce qu'il y eſt mort. Je ſuis extrêmement aiſe que vous travailliez à la Vie de S. Louis: la ſainteté & la pureté de ce grand Prince paroîtra avec d'autant plus d'éclat que la corruption de notre ſiecle eſt grande. Je ſuis tout à vous. Je vais à la Meſſe que M. Singlin va dire pour notre defunt. 12. Octobre.

LETTRE CCCCLXXXVI.

Au même. Sur le même ſujet & ſur une affaire qui en fut la ſuite.

JE vous dis hier la mort de M. Chavigni. Je vous avoue qu'elle m'a plus touché que pluſieurs autres qui ſelon la nature le devroient faire davantage. J'avois un grand reſſentiment de la ſinguliere obligation que nous lui avions tous & la pitié de ſon état m'a donné de la douleur. Enfin Dieu en a diſpoſé; & il me ſemble que notre Pere * a bonne eſperance de ſon ſalut, ce qui fortifie la mienne & me conſole beaucoup. Car enfin il a fait tout ce 12. Octobre. *M. Singlin.

1652. qu'il pouvoit faire, & je crois que ç'a été par le mouvement du S. Esprit. Le jour heureux de la mort de notre bon Pere, où s'est rencontrée la sienne, me console encore; & il me semble qu'il a obtenu de Dieu que ce pauvre homme fût delivré des miserables liens de ce monde qui l'aggravoient, au jour qu'il avoit été reçu au Ciel, après que Dieu s'étoit servi de lui pour tirer notre bon Pere de l'injuste prison où le monde le tenoit.

La fermeté que Dieu lui a donné pour vouloir être entre les mains de M. Singlin afin qu'il le traitât dans la verité, & toutes les circonstances que je n'ai pas le loisir de vous dire, me consolent, en me faisant voir les effets de la conduite de la grace de Dieu, qui l'a enlevé de peur que la foiblesse de la nature & l'horrible corruption du monde ne le fît tomber de rechef. Il laisse après lui une grandissime affaire, qui pourra causer un grand éclat & prejudicier à la verité *. Il faut beaucoup prier Dieu que la même verité nous delivre, par la conversion des cœurs & la bonne conduite de ceux que Dieu y a engagés.

LET-

* M. de Chavigni qui avoit eu de tems en tems pendant sa vie de bons mouvemens & n'avoit pu les executer, remit à sa mort huit cent mille livres à M. Singlin pour en faire des restitutions & decharger sa conscience. Mais cela n'eût aucun bon effet parce que M. de Chavigni n'eut pas le tems de rien signer. Cette affaire fit beaucoup de bruit, & M. Singlin se crut obligé de remettre le tout à Madame de Chavigni, en lui disant qu'en dechargeant sa conscience il en chargeoit la sienne. On pourra voir cette histoire detaillee dans les Memoires de M. Hermant.

LETTRE CCCCLXXXVII.

A M. Hamon Medecin retiré à Port-Royal des Champs. Elle lui parle au sujet de sa maladie, & le felicite sur son bonheur.

J'Ai reçu, Monsieur, la Lettre qu'il vous a plu de nous écrire dans la douleur que nous cause la mort de M. de Chavigni pour les raisons que vous savez que nous en avons: ce qui m'a donné sujet de moderer celle que nous donne votre maladie, nous faisant louer Dieu de la misericorde dont il vous a prevenu. Je crois cette grace si grande, & vous estime si heureux de l'avoir reçu qu'elle m'oblige de sacrifier nos interêts aux vôtres, & à me soumettre avec vous à l'ordre de Dieu, s'il se veut contenter de la penitence que son esprit vous a fait commencer, avec intention de n'y mettre point d'autres bornes que celle de votre vie. J'espere pourtant qu'il en prolongera les jours, votre âge & la qualité de votre mal n'étant pas sans remedes, lesquels je prie Dieu de benir. 12. Octobre.

Si je ne savois que vous avez proposé à M. Singlin de venir ici dans la premiere occasion qui s'en presentera, s'il étoit à propos, je vous dirois de le faire. Je sai que vous n'êtes attaché qu'à la volonté de Dieu, & que vous lui avez sacrifié toutes choses; & c'est en quoi je vous estime heureux. Que les peines que l'on souffre dans la vie pour prendre des resolutions de mourir à tout, sont legeres en comparaison de l'angoisse que l'on ressent à la vue de la mort & qui nous force de les prendre dans l'extrême crainte qu'il ne soit plus tems! Be-

1652. niſſons Dieu, Monſieur, & que les louanges ne defaillent jamais en notre bouche, & au plus profond de notre cœur, le Seigneur eſt infiniment bon. Je ſuis en lui toute à vous, &c.

LETTRE CCCCLXXXVIII.

A M. le Maître. Sur la menace de quelque perſecution à l'occaſion de l'affaire qui ſuivit la mort de M. de Chavigni, & ſur la maladie de la Sœur Anne Eugenie de l'Incarnation.

16. Octobre. JE n'ai point donné votre Lettre à ma Sœur Jacqueline de Sainte Euphemie (Paſchal,) parce que la Lettre que vous lui demandez, ne vaut rien à produire, auſſi n'eſt-elle pas venue de la Dame * qui l'a écrite & qui ne nous fera point de mal volontairement. Les menaces ſont plus horribles que jamais, & ſi Dieu ne detourne les mauvais deſſeins, cette affaire ſera la cauſe de l'ouverture de la perſecution. Mais il eſt le maître: demeurons, je vous en ſupplie, mon très cher Frere, dans le ſilence & dans une profonde humiliation devant Dieu, en attendant ce qu'il plaira à la providence de faire de nous. Si je ne voyois notre indignité, j'oſerois penſer que le martyre nous pourroit arriver; mais au moins ne nous en rendons pas indignes, n'étant pas auſſi ſerieuſement à Dieu & auſſi abſolument que les connoiſſance que nous avons par ſa ſainte grace de la perfection chretienne nous oblige. Priez Dieu pour moi, mon cher neveu, je vous en conjure, j'en

* Apparemment Madame de Chavigni.

j'en ai un extrême besoin, & recommandez moi à M. de Saci. 1652.

Croyant que c'est de vous que nous avons reçu le Traité *de la mortalité* de S. Cyprien, je vous en remercie très humblement. Il vient bien à propos pour ma sœur Anne de l'Incarnation votre bonne tante, qui devenant hydropique par la ruine de son âge, ne nous laisse plus d'esperance de vie que pour quelques mois de langueur *. Elle est deja si bien disposée que ce Traité lui sera utile pour accroître sa force & la consolation qu'elle a d'aller à Dieu. Je vous supplie très humblement de le prier qu'il me donne quelque part à ses bonnes dispositions.

LETTRE CCCCLXXXIX.

A la Reine de Pologne. Sur la maladie de cette Princesse, la mort de M. de Chavigni & la maniere dont Dieu protegeoit Port-Royal.

MADAME. Nous avons reçu la Lettre dont il a plu à Votre Majesté nous honorer en datte du 13. Septembre, avec la très humble reconnoissance que je lui dois de son extrême bonté pour ma petitesse, mais avec douleur d'apprendre que Votre Majesté est encore dans de grandes incommodités de sa maladie. Je vous supplie très humblement, Madame, que cela ne vous donne point de chagrin; puisqu'il est utile pour le bien de l'ame de Votre Majesté que vous connoissiez que vous êtes mortelle, & que toutes les grandeurs ni tous les biens du monde ne sauroient em- 18. Octobre.

pêcher

* Elle mourut le premier jour de l'année suivante.

1652. pêcher les Rois de souffrir les incommodités de leur corps perissable comme les moindres hommes; & c'est quasi la seule souffrance qu'ils aient en ce monde, évitant toutes les autres.

Cependant la parole du grand Apôtre n'excepte point les Rois de tous les Chretiens, lorsqu'il dit par le S. Esprit, que tous ceux qu'il a predestinés il les a faits à l'image de son fils, & encore que nous regnerons avec lui, si toutefois nous souffrons avec lui. Que ces paroles, Madame, consolent Votre Majesté dans toutes ses peines. J'espere que peu à peu votre santé se retablira parfaitement & nous ne manquerons pas de l'en supplier. Les maladies de cette année ont été fâcheuses, & nous voyons que tous ceux qui en ont eu, ont peine à se remettre. La patience y fait plus que toute autre chose, & ceux qui prennent beaucoup de remedes ne s'en trouvent pas bien: ils irritent les humeurs, & accroissent leurs incommodités. Je suis bien aise que Votre Majesté ait changé d'air croyant que cela lui servira d'un bon remede à sa santé, outre l'éloignement du mauvais qui approchoit trop près de sa demeure.

On écrira peut-être à Votre Majesté la mort du pauvre M. de Chavigni avec la medisance que l'on fait courir ici, qu'il est mort en desesperé & sans recevoir les saints Sacremens. J'ai cru que Votre Majesté qui a de la bonté pour tout le monde seroit bien aise d'être informée de la verité, qui est que le pauvre homme depuis plus de quatre ans étoit souvent touché de Dieu pour se convertir tout à fait, & pour cela

la avoit avant ſa priſon commencé à voir M. Singlin avec de grands mouvemens de penitence. Mais ayant été envoyé priſonnier au Havre & depuis relegué en Bretagne, le monde & ſes malheureuſes intrigues l'avoient emporté; & quoique de tems en tems il temoignât vouloir recommencer, depuis ſon retour à Paris, le monde l'emportoit toujours. Enfin Dieu l'a fait tomber dans une fievre double tierce, qui d'abord ne paroiſſoit point du tout perilleuſe: neanmoins auſſi-tôt il envoya un de ſes amis à M. Singlin le conjurer de ne le point abandonner; & que s'il le faiſoit, il lui donneroit ſujet de croire que Dieu l'abandoneroit auſſi. 1652.

M. Singlin y fut, & auſſi-tôt il ſe confeſſa avec tous les ſentimens de vraie pieté qui ſe puiſſent voir, juſqu'à lui dire qu'il l'obligeât de telle ſorte à toute la ſatisfaction qu'il devoit à Dieu pour le paſſé & à ce qu'il devoit pour l'avenir, qu'il ne s'en pût jamais dedire, ſi Dieu lui rendoit la ſanté: que s'il étoit ſi malheureux de retomber, il lui permettoit de dire tous ſes pechés & de le decrier comme le plus infame de tous les hommes. Après cela on manda à M. le Curé de S. Paul, par la permiſſion duquel il s'étoit confeſſé à M. Singlin, qu'il lui plût lui donner le S. Sacrement: mais comme tous les medecins ne jugeoient point ſa maladie perilleuſe, il jugea à propos de differer. Deux jours après il tomba en une grande ſyncope, où il perdit toute connoiſſance. On lui donna l'Extrême-Onction; & étant revenu après, on lui voulut donner le S. Sacrement. Mais les Medecins lui ayant fait quelques remedes,

1652. dirent qu'il falloit attendre la fin de l'operation, assurant qu'il reviendroit tout à fait dans deux heures, & qu'on pourroit le lui donner plus à propos.

Au lieu de cela il tomba en lethargie, dont il n'est point revenu; de sorte qu'il n'a point eu le bien de communier. Mais il n'a pas manqué d'en avoir le vrai desir, non plus que ceux qui l'ont assisté. Neanmoins aussi-tôt qu'on a su que c'étoit M. Singlin qui l'avoit assisté, l'on n'a pas manqué de faire courir le bruit, & le porter à la Cour avec la nouvelle de sa mort, qu'il étoit mort en desesperé. Ce qui n'est pas extraordinaire, puisque depuis neuf ans, contre toute la certitude qu'on a donnée de la verité, on ne laisse pas de le dire encore de M. de S. Cyran. Mais il importe peu ce que les hommes disent, puisque Dieu seul est notre juge. Enfin M. de Chavigni est mort à quarante cinq ans très fort & très sain, en onze jours, d'une maladie qui ne paroissoit point dangereuse, & sans qu'on ait trouvé à l'ouverture de son corps aucune cause de mort, qui n'est aussi arrivée que d'un transport de colere à cause d'une très grande injustice & malice qu'on lui avoit faite; dont se plaignant à l'auteur, il s'échaufa, en sorte qu'il lui en prit à l'instant un mal de tête & puis la fievre. Je dois dire encore à Votre Majesté que quoiqu'il fût dans la parti contraire au Roi, il lui a gardé très certainement la fidelité qu'il devoit.

On nous fait encore esperer depuis peu la paix; neanmoins les apparences sont encore bien foibles: cependant les crimes & les miseres continuent, & tant de maladies

&

& de morts que la maladie tue ceux que l'épée & la famine épargnent; en sorte qu'il a fallu depuis Pâques, (ce qu'on n'a point de memoire d'avoir jamais vu,) renouveller les saintes huiles de l'Extrême-Onction en cette ville. Il est mort des Prêtres du grand travail qu'ils ont eu à donner les saints Sacremens, cela à Paris; car pour la campagne, en la plûpart des lieux on ne les donne point, n'y ayant point de Prêtres, les uns étant morts, les autres en fuite pour éviter la cruauté des gens de guerre. 1652.

J'apprehende, Madame, d'abuser de la patience de Votre Majesté; neanmoins je crois que sa bonté veut que je lui dise que Dieu par son infinie misericorde nous continue sa protection; en sorte que nous n'avons encore rien souffert. Notre Maison des Champs n'a point encore été pillée, & nos voisins n'ayant pu labourer parce que leurs chevaux ont été volés, nous l'avons pu faire nous autres, & nos bleds sont presque semés: ce qui nous donnera du pain, Dieu aidant, l'an qui vient. Dieu nous a encore preservées des maladies, n'en ayant presque point eu dans le grand nombre & l'embarras où nous sommes.

Nous avons eu une très particuliere souvenance de Votre Majesté le jour de sainte Hedwige Souveraine de votre Royaume, qui étoit le même jour que Sainte Therese que Votre Majesté aime bien aussi, & nous avons demandé à Dieu toutes les vertus de cette grande Princesse pour Votre Majesté, afin qu'après avoir tenu sa place en ce monde, vous puissiez jouir de la même gloire dont elle jouit dans l'éternité. Je puis dire

1652. re avec verité, Madame, que ce desir de la vraie grandeur de Votre Majesté m'occupe sans cesse l'esprit, & augmente tous les jours. Je m'imagine souvent que je vous vois en prieres dans votre cabinet, & je me mets en esprit à vos pieds pour joindre les miennes indignes à celles de Votre Majesté, & demander au Seigneur que sa divine charité vous possede entierement, & qu'ainsi Votre Majesté soit toute à Dieu & Dieu toute à elle. J'ai l'honneur d'être, &c.

LETTRE CCCCXC.

A Madame de Morant Abbesse de Gif. Sur le desir qu'elle avoit de se demettre, &c.

Vers le même tems. JE vous puis assurer, ma chere Mere, que je n'ai fait aucun jugement de vous au desavantage de la sincerité, de la charité & de l'affection dont il vous a plu m'honorer jusqu'à present. Je sai qu'il n'y a eu que Dieu qui vous y a obligée, & j'espere que sa bonté me fera la grace d'en conserver de mon côté avec toute la sincerité qui me sera possible; & qu'ainsi vous me ferez toujours la grace de ne point changer. Je ne puis que je n'approuve vos desirs croyant que Dieu vous les a donné & je lui en demanderai l'accomplissement pour votre satisfaction & votre plus grand bien. Mais, ma très chere Mere, il faut avoir patience en attendant l'heure de Dieu. Ce n'est pas assez d'être moralement assurée que nos desirs viennent de lui, il faut attendre encore avec soumission son ordre pour les executer; & nous ferions un aussi grand mal d'agir avec precipitation dans une affaire que nous ferions pour l'amour de lui,

que

que d'en faire une qui ne seroit pas de lui, puisque nous gâterions son ouvrage y mêlant notre propre volonté. 1652.

Votre affaire ne regarde pas seulement votre personne, mais toute votre Maison qui est à Dieu, que vous êtes obligée d'aimer comme vous-même, & de laquelle vous devez rendre compte à Dieu comme de votre propre ame, puisque vous en êtes chargée; de sorte que si vous ne vous en dechargez selon qu'il vous y oblige, (c'est-à-dire entre les mains d'une personne que vous ayez sujet de croire qui servira vraiment Dieu en conduisant les ames à lui) vous ne trouverez pas le repos que vous desirez ni ne vous ferez pas charité à vous-même, si vous ne la faites aux autres en leur donnant une vraie Mere. Offrez vos desirs à Dieu & les exposez à ceux qui conduisent la Maison: quand il lui plaira il leur touchera le cœur. Vous avez bien raison de croire que M. de C. est plus capable de vous servir que pas un; il est très vrai, & même il gagnera les autres. Enfin, ma très chere Mere, dites souvent à Dieu: *Domine ante te omne desiderium meum, & gemitus meus, a te non est absconditus.* [Seigneur, tous mes desirs sont devant vous, & le gemissement de mon cœur ne vous est pas caché.] Vous verrez que si vous avez une vraie confiance en sa bonté, & une humble patience à attendre ses ordres, en un moment il fera plus que vous ne pouvez penser. Esperez tout de Dieu, ma très chere Mere; sa bonté est infinie. Je suis toute à vous en lui.

1652.

LETTRE CCCCXCI.

A Madame de Beauvilliers Abbeſſe de Mont-martre. Elle lui temoigne la reconnoiſſance qu'elle a de ſon affection & lui parle des bruits deſavantageux qu'on faiſoit courir contre Port-Royal, &c.

24. Octobre. JE n'ai point de paroles, Madame ma très chere Mere, qui puiſſent vous exprimer les ſentimens que j'ai des temoignages qu'il plaît à votre bonté de me donner de l'honneur de votre affection qui m'eſt très precieuſe. Vous m'obligerez très particulierement, ma très chere Mere, de croire que je vous parle ſincerement, & je vous proteſte devant Dieu qu'il eſt ſi vrai que ſi j'étois au moment d'aller comparoître en ſon redoutable jugement, je ne le pourrois pas faire davantage. Ce temoignage de ma conſcience me tient l'eſprit en repos dans toutes les ſuppoſitions que l'on fait à notre égard, mais j'avoue, ma très chere Mere, que ce m'eſt une conſolation très douce de ce qu'il plaît à Dieu de nous faire la grace qu'une perſonne que j'honore autant que vous, ne ſe laiſſe pas preoccuper de fauſſes perſuaſions que je manque de fidelité à la foi de la ſainte Egliſe.

Je m'unis de tout mon cœur avec vous, ma très chere Mere, dans la ſainte priere que vous faites à Dieu afin qu'il lui plaiſe de reunir les cœurs de ſes ſerviteurs en l'unité ſainte & parfaite que Notre Seigneur Jeſus-Chriſt lui a demandé allant ſe ſacrifier pour nous. Et je vous puis aſſurer que tous ceux qui j'ai le bien de connoître, qui ſont accuſés de diviſion, n'ont au contraire nul

plus

plus grand desir que la parfaite union. C'est pour cela que je les honore, sachant que Dieu est charité & qu'il n'est point dans ceux qui ne l'ont pas. Je vous demande pardon, ma chere Mere, si je vous importune en prolongeant ce discours. C'est l'effet de la complaisance que j'ai à repandre mon cœur dans celui de ma chere Mere. 1652.

Ce me seroit encore une extrême consolation de jouir encore une fois de l'honneur de vous pouvoir entretenir, mais je vois bien qu'il n'y a pas lieu de le désirer. Je m'estime trop heureuse de l'avoir reçu une fois, & de ce que votre bonté & votre charité me fait esperer que j'aurai toujours part à vos saintes prieres & en l'honneur de votre amitié. J'ai reçu avec grande consolation celui de voir Mesdemoiselles vos nieces qui portent sur leur visage les marques d'un bon naturel. Mesdames vos cousines nous ont aussi très édifiées. Enfin vous nous comblez de faveurs & m'obligez d'être toute ma vie, Madame ma très chere Mere, Votre très humble & très obéissante Fille & servante, &c.

LETTRE CCCCXCII.

A M. Hamon. Sur sa maladie.

JE prends grande part à votre mal, Monsieur, & je vous assure que je ferai prier Dieu pour vous de tout le cœur. Je vous supplie de considerer combien vous êtes heureux & obligé à Dieu de vous avoir prevenu de sa grace pour accepter vos douleurs en satisfaction de ce que vous lui devez. Je m'assure que dans vos tentations vous l'avez souvent prié de vous envoyer plu- 24. Octobre.

1652. plutôt toutes les douleurs du monde que de permettre que vous laiſſaſſiez tomber votre volonté dans les malheureux plaiſirs. Il vous exauce, & comme ſa bonté eſt toute parfaite, ne doutez pas qu'il ne vous donne la force pour ſurmonter les peines que vous avez deſirées pour l'amour de lui plutôt que de l'offenſer, & que ſi la partie inferieure ſe plaint & crie comme infirme, la ſuperieure ſoit toujours beniſſant le ſaint nom de Dieu & ſa divine main qui vous bleſſe pour vous guerir. Que ſi même elle vous tue, ce ſera pour vous faire vivre. Je ne vous en oſe dire davantage de peur de vous importuner dans votre mal. Je ſuis, &c.

LETTRE CCCCXCIII.

A Madame de Morant Abbeſſe de Gif. Sur le ſoupçon qu'on avoit de ſon deſſein.

Même tems. IL ne m'a pas moins ennuyé qu'à vous, ma très chere Mere, de ne ſavoir pas de vos nouvelles, mais comme vous dites, nous devons plus demeurer dans le ſilence que jamais & laiſſer le monde deviner & diſcourir ſans lui en donner ſujet. Je vous puis aſſurer que ceux qui ont dit ce qu'on vous a écrit qui eſt ſorti de chez nous, ont deviné les penſées, n'ayant jamais entendu proferer ce qu'ils diſent. Car je ſuis aſſurée qu'on ne peut avoir dit ce qu'on ne peut avoir ſu. Il faut laiſſer dire & bien faire. Quand on vous verra appliquée à bien remplir votre charge, on perdra la penſée de tout, parce qu'il y a peu de perſonnes fideles à bien faire ſans affectation; & il n'y a que la grace qui puiſſe appliquer les

les ames par fidelité, à la ſuivre contre leurs ſentimens. Je prie Dieu de tout mon cœur que vous ſoyez de celles-là, qui ſelon le commandement de Notre Seigneur Jeſus-Chriſt n'ont que le jour preſent dans l'eſprit, pour y accomplir la volonté de Dieu, laiſſant l'avenir à ſa divine providence. Pour ce qui eſt de faire une Coadjutrice, vous n'êtes pas en âge de cela; & ce ſeroit une choſe toute extraordinaire. Vous n'avez que cela à dire. Enfin, ma très chere Mere, moins vous repondrez à tous les diſcours & moins vous temoignerez vous en ſoucier, plutôt ils ceſſeront. Ce ſont des pierres de ſcandale que l'eſprit malin jette en notre chemin, pour nous faire tomber, ou au moins pour nous amuſer. Vivons, ma très chere Mere, comme s'il n'y avoit que Dieu & nous au monde, ne ſongeant qu'à l'aimer & ne nous appliquant à toutes les creatures qu'autant qu'il nous y oblige par devoir, & par charité. Je n'oſe vous en dire davantage, de peur de faire attendre M. N. Je ſuis, &c. 1652.

LETTRE CCCCXCIV.

A la Reine de Pologne. Elle lui parle des eſperances de la paix & lui donne divers avis.

MADAME. On ne manquera pas d'écrire à Votre Majeſté l'arrivée de notre Roi en cette ville * ce qui nous remplit tous de joie, dans l'eſperance que cet heureux retour de Sa Majeſté nous donneroit la paix. Cependant les armées Eſpagnoles 27. Octobre. De P. R. de Paris.

* La ville de Paris ayant abandonnée la parti des Princes, le Roi y rentra le 21. Octobre.

1652. gnoles & Lorraines, & même les nôtres, continuent leurs cruautés avec d'autant plus de fureur qu'ils croient, qu'il ne leur reste plus gueres de tems. Elles sont un peu éloignées d'ici; mais ce sont toujours des Chretiens & nos freres qui souffrent ces extremités si horribles, qu'on ne les peut entendre sans horreur. Les Eglises & les Monasteres sont aussi peu épargnés que si les soldats étoient des Turcs. Les Religieuses refugiées ici qui ont leurs Maisons proche se disposent à y retourner. Mais comme il y en a dont les Monasteres sont entierement ruinés, de bonnes personnes de nos amis ont loué une Maison pour y en retirer quelques-unes qui n'ont point de parens. Elles y vivront en clôture, en attendant que leurs Monasteres par le moyen de la paix, se puissent retablir.

Toutes ces grandes desolations & ces crimes épouvantables me font souvent penser quels seront les horribles chatimens que Dieu juste juge fera souffrir aux auteurs des guerres qui produisent de si horribles malheurs, & qui l'entreprennent souvent pour des sujets si legers, comme nous avons vu depuis celles des Huguenots qui étoient si justes qu'on en devoit souffrir les maux de bon cœur. Il est vrai qu'il faut souffrir toutes choses, & les prendre de la main de Dieu comme des occasions que Dieu permet pour châtier les pechés des peuples; mais cela n'empêche pas que ceux dont Dieu se sert pour les chatier ne se rendent dignes par leurs malices, dont Dieu n'est pas auteur, de terribles supplices.

Je prie Dieu, Madame, qu'il éloigne de votre cœur les mauvais Conseillers, & qu'il con-

continue toujours de donner à Votre Majesté cet esprit de paix, de bonté & de charité qui est né avec elle, & qui lui a toujours donné de la pitié pour les affligés & de l'amour pour les pauvres. J'ai grande joie quand je me ressouviens des effets que j'ai vu de cette bonne inclination produire en Votre Majesté, parce que cela me fait esperer que Dieu qui a promis de faire misericorde aux misericordieux la fera à Votre Majesté: ce que je desire plus que je ne puis dire. 1692.

Votre Majesté se plaint dans celle dont il lui plut de m'honorer par le dernier courier, qu'elle n'avoit point de devotion; c'en est une très excellente, Madame, que la bonté pour les pauvres & l'application à les soulager dans leurs miseres. C'est ce que j'apprends que Votre Majesté fait par la grace de Dieu, & qui vaut mieux que de passer les journées entieres aux Eglises. Il est vrai pourtant, Madame, que pour obtenir de Dieu la grace de perseverer dans les bonnes œuvres, il faut prier, & je supplie très humblement Votre Majesté de le faire souvent tout autant qu'elle le pourra. Encore qu'elle n'ait pas de devotion sensible, les prieres n'en sont pas moins agreables à Dieu.

Je ne sai si cette malheureuse coutume est en votre Cour comme ici, d'importuner les Rois & les Reines pendant la Messe: ce leur est une occasion de perpetuelle distraction pendant le saint sacrifice, qui est la plus sainte priere. Je m'assure que Votre Majesté ne souffre point ce desordre: c'est en ces occasions qu'il faut être severe, dedaigner les hommes pour plaire à

1652. à Dieu, & faire voir devant eux une vraie Majesté pour la sacrifier aux pieds de l'Autel où Jesus-Christ votre Maître & votre vrai Roy se sacrifie tous les jours à Dieu son pere pour satisfaire à vos pechés & meriter les graces qui vous sont necessaires pour votre salut.

Je crois que Votre Majesté a encore le petit Livre où est l'exercice de devotion durant la Messe, de feu M. de S. Cyran. Je la supplie très humblement d'en lire tous les jours quelques articles pour aider à rappeller son esprit quand il se distrait: ils meritent tous d'être bien considerés. Enfin, Madame, & si je l'ose dire, ma très chere Reine, n'ayez rien plus à cœur ni rien qui vous soit plus precieux, que d'honorer Dieu & de vacquer serieusement au salut de votre ame, afin que vous la puissiez glorifier & que vous regniez éternellement avec lui. Nous l'en prions sans cesse.

LETTRE CCCCXCV.

A la Reine de Pologne. Sur le desir qu'elle avoit de voir cette Princesse sainte, sur la mort de Mademoiselle de Chevreuse, &c.

8. Novembre. MADAME. Je fus bien fâchée de ne me pouvoir donner l'honneur d'écrire à Votre Majesté par le dernier ordinaire, qui partit le jour de tous les Saints. Mais il plut à Dieu m'en ôter le pouvoir par un si grande migraine, que ce fut tout ce que je pus d'entendre une basse Messe & me recoucher après. Cela n'empêcha pas que dans la pensée que Dieu par sa bonté me donna de ses misericordes sur les Saints

Saints en considerant leur gloire, je n'eusse de grands desirs de voir un jour Votre Majesté entre tant de Saintes Reines, dont les couronnes sont d'autant plus precieuses qu'elles ont mepriſé celles d'ici bas. Je vous avoue, Madame, que je ne lis jamais leurs Vies ſans effroi, voyant leur humilité dans la ſouveraineté, leur auſterité dans les delices, leur amour de la pauvreté dans les richeſſes & leur extrême douceur & patience dans leurs plus ſenſibles afflictions. Il ſemble que Dieu ait voulu dans de ſaints Princes & Princeſſes faire voir aux grands & aux petits, la verité qu'il a enſeignée par ſon Fils Notre Seigneur, que la voie du ciel eſt très étroite & qu'il ſe faut faire violence pour y parvenir. Cependant on y ſonge ſi peu, & on paſſe tant de jours, quelquefois des mois & des années entieres, ſans faire une vraie reflexion ſur ſon état, & ſans conſiderer ſi on eſt dans le chemin de la vie, ou dans celui de la perdition. 1652.

Toute la Cour eſt dans l'étonnement de la mort de Mademoiſelle de Chevreuſe qui étoit Dimanche au ſoir au cercle, & Jeudi à ſept heures du matin elle mourut ſans aucun des ſaints Sacremens. On dit que la veille, elle dit à ſon medecin qu'elle ſe ſentoit mal, & qu'en cas qu'il lui dit qu'il la croyoit en peril, elle ſe confeſſeroit. Il l'aſſura qu'il n'y avoit rien craindre, & qu'elle ne devoit point avoir ces penſées melancholiques. C'eſt ainſi que les hommes ſe trompent, & bienheureux ſont ceux qui ne croient qu'en Dieu qui nous commande de veiller toujours, parce que nous ne ſavons le jour ni l'heure que notre maître viendra

nous

1654. nous demander compte. Je crois, Madame, que Votre Majesté lit toujours l'Evangile, comme je lui ai vu faire pendant que nous avions l'honneur de l'avoir ici: mais je vous supplie très humblement, que ce soit bien à loisir, priant Dieu auparavant & encore après, afin que sa divine parole penetre votre cœur & vous fasse agir conformément à ce qu'elle enseigne. Il n'y a point de tems à perdre.

Considerez, Madame, cette jeune Princesse de vingt sept ans enlevée en trois jours, sans que peut-être elle ait jamais songé serieusement pourquoi elle vivoit ni ce qui lui devoit arriver après sa mort. Votre Majesté sait que la plûpart des filles du monde croient n'avoir rien de plus important à faire, qu'à conserver leur beauté pour se faire adorer, (au moins vivent elles de sorte qu'on a sujet de le penser,) & en un moment la mort les rend la pâture des vers. Nous avons vu encore depuis peu Madame de Rode qui étant d'une parfaite santé se trouva en quatre jours à la mort. Cela frappe les esprits un jour, & le plus souvent plus pour en discourir que pour prendre une bonne resolution de ne se pas laisser surprendre. Madame de Chevreuse est, à ce que l'on dit, extrêmement affligée; aussi en a-t-elle grand sujet en toute maniere. Car quoiqu'il ne faille desesperer du salut de personne, la misericorde de Dieu étant infinie & pouvant l'operer en des manieres que nous ne saurions concevoir, neanmoins les morts imprevues, suivies d'une vie du monde, sont très effrayantes & affligeantes, les miracles étant rares quoiqu'ils soient toujours en la puissance de Dieu.

Sur

Sur quoi j'ose dire à Votre Majesté, quoique je craigne de lui renouveller ses douleurs quant aux sens, qu'elle a grand sujet de joie d'avoir mis deux Princes dans le ciel & de le savoir de certitude: ce qui vaut bien mieux que de les avoir vus vivre sur la terre, & peut-être y perdre leur innocence, & après les voir mourir & avoir crainte de leur salut. Quelle grande joie Votre Majesté a-t-elle dû avoir le jour de tous les Saints de voir une partie de vous-même entre les heureuses troupes des Saints? Nous ne laissons pas, Madame, de prier Dieu qu'il en donne d'autres à Votre Majesté & qu'il leur donne plus longue vie pour votre consolation, pourvû qu'il lui plaise en faire des Saints. Mais, Madame, n'aimez-vous pas mieux n'en avoir pas davantage, que de leur voir perdre leur innocence comme cette grande Reine Mere de S. Louis qui amoit mieux le voir mourir que de le voir pecher mortellement? Dieu peut faire la grace toute entiere à Votre Majesté, & nous l'en supplions très humblement, Madame, d'attendre en paix ce qu'il lui plaira, n'ayant point de volonté absolue que de lui plaire en ce monde, pour le posseder parfaitement en l'autre. J'ai l'honneur d'être, &c. 1652.

LETTRE CCCCXCVI.

A Madame de Morant Abbesse de Gif. Sur la vertu de M. Bagnols, l'apprehension de la mort & le desintéressement des Religieuses.

JE dois repondre, ma très chere Mere, à deux de vos Lettres. J'ai été empêchée de repondre à la premiere par une gran- Même tems.

1652. grande fluxion, & je n'ai reçu qu'hier votre seconde. M. de Bagnols m'avoit dit l'entretien qu'il avoit eu avec vous, dont il est fort satisfait. Vous avez bien raison de dire que cette personne vous doit donner de la confusion : pour moi je vous avoue que je ne la vois jamais sans en recevoir beaucoup. Il faut neanmoins en nous humiliant remercier Dieu des graces qu'il fait à ceux qui le cherchent, en quelque lieu & condition qu'ils soient, & prendre un nouveau courage pour lui être fidele, nous prevalant des grands avantages que nous donne notre profession. Je viens d'apprendre que M. de Chateauneuf * est à l'extrêmité. Voilà, ma chere Mere, comme les plus longues vies prennent fin & s'abîment dans l'éternité. Je prie Dieu que celle de ce bon Seigneur finisse heureusement. Je crois que la bonne Mere N. est à present devant Dieu.

Vous avez donc grand peur de la mort aussi bien que moi, ma chere Mere. Vraiment je ne sai comment il est possible de craindre autre chose, puisque ce n'est rien quand nous aurions tous les maux du monde; pourvû qu'ils nous conduisent à une sainte mort, nous serons trop heureuses. J'ai grande pitié de vous, ma chere Mere, dans la continuation de vos peines: mais enfin puisque Dieu vous fait la grace qu'elles ne regardent que lui & ce que vous croyez le plus utile pour notre salut, elles sont saintes, pourvû que vous ne donniez point lieu, ma très chere Mere, à l'inquietude

* Ce Garde des Sceaux avoit fait nommer Madame de Morant à l'Abbaye de Gif.

tude & que dans la patience vous poſſediez votre ame, pour faire ſoigneuſement & paiſiblement tout ce que Dieu vous oblige pour cette heure. Aſſurez-vous qu'il vous regarde & qu'il accomplira ſes deſſeins ſur vous dans le tems que ſa divine providence a ordonné. 1652.

Je vous ſupplie, ma très chere Mere, n'ayez point de peine du rembourſement qu'on vous a fait. Je n'en ai eu aucune en pareille occaſion: c'eſt la mode, & on ne voit autre choſe. Il faut que les ſeculiers le ſouffrent, les Religieuſes qui doivent mepriſer le bien, ſeroient coupables de s'en fâcher. Après tout, nous n'y avons rien perdu, aiant trouvé à mettre ailleurs notre argent. On vient de nous en faire un aujourd'hui plus important, où nous perdons: mais c'eſt un gain incomparable que de ſe ſoumettre à Dieu en tout. Le temporel eſt la moindre choſe. Je ſuis toute à vous, ſans aucune reſerve, ma très chere Mere.

LETTRE CCCCXCVII.

A une Religieuſe qui étoit venue à Port Royal pendant la guerre. Elle l'exhorte à la ſimplicité, & lui temoigne ſon affection.

JE vous conjure, ma chere Sœur, de ne point faire reflexion ſur les ceremonies ordinaires; c'eſt contre toute la juſtice de nous amuſer à ces baſſeſſes. Puiſqu'il a plu à l'infinie bonté de Dieu de nous tirer du monde, nous nous devons élever au-deſſus de tout cela, & n'y ſonger plus. Je ſuis tellement à vous que vous ne m'en ſauriez ſeparer. Regardez-moi donc deſormais, 14. Novembre.

1652. mais, ma très chere Sœur, comme vous-même, & prenez le même pouvoir sur moi. Je ne doute point aussi que vous ne soyez bien à moi, encore que j'en sois aussi indigne que de tous les autres biens que Dieu m'a fait. Ceci soit dit pour jamais. Vivons dans la simplicité parfaite l'une avec l'autre. J'ai entendu des nouvelles qui me feroient peine pour vous, ma chere Sœur; si je ne savois que vous regardez plus le ciel que la terre, & estimez les disgraces du monde qui sont utiles pour faire fortune en l'autre. Je prie Dieu qu'il vous fasse aussi pauvre & petite que S. Martin que j'aime beaucoup.

LETTRE CCCCXCVIII.

A la Reine de Pologne. Sur ses bons desirs & la confiance qu'elle devoit avoir en Dieu.

15. Novembre. MADAME. Celle dont il a plu à Votre Majesté m'honorer en datte du 28. Septembre ne m'a été rendue que depuis trois jours, ayant été égarée; elle est pourtant arrivée enfin surement, bien cachetée. Je ne saurois, Madame, exprimer les sentimens de joie qu'elle m'a causé, y voyant les saints desirs que Dieu donne à Votre Majesté; puisque sa sanctification étant un de mes plus grands desirs, je ne saurois recevoir de contentement plus grand que d'apprendre que Dieu par sa misericorde, met dans votre cœur des mouvemens de le servir en verité. Ne craignez point, Madame, les difficultés, quoiqu'elles soient très grandes pour les Rois & les Princes, dont la grandeur est si opposée à la loi de l'Evangile & à l'humi-

milité & la pauvreté de Notre Seigneur Jeſus-Chriſt, que les premiers Chretiens doutoient ſi jamais les Princes pourroient être reçus au ſaint baptême. Mais, comme vous dites très bien, Madame, un peu des miſericordes de Dieu peut tout, & nous le voyons dans tant de ſaints Rois qui regnant glorieuſement ſur leurs peuples, ont repreſenté publiquement comme Rois la puiſſance & la juſtice de Dieu, & en particulier comme chretiens la pauvreté, l'humilité & la debonnaireté de Notre Seigneur Jeſus-Chriſt. 1652.

Offrez ſans ceſſe, à Dieu, Madame, vos bons deſirs de l'aimer & de le ſervir parfaitement, dans la confiance que ſon infinie bonté ſurmontera toutes les difficultés que Votre Majeſté rencontrera dans la voie de ſes commandemens. Rien ne lui eſt impoſſible, & tout coopere en bien à ceux qui l'aiment & qui le cherchent en verité. Il eſt toujours preſent à Votre Majeſté. Expoſez-lui avec une vraie confiance & humilité, tous vos beſoins. Je tirerai des avis ſur la Lettre de Votre Majeſté des vrais ſerviteurs de Dieu, & me donnerai l'honneur de vous les écrire. Je n'ai nulle peine à le faire, Votre Majeſté ayant la bonté de ſouffrir mon griffonage, ce qui me diſpenſe de faire des copies; & ainſi je n'ai aucune peine, au contraire ce m'eſt autant de ſatisfaction que d'honneur, de parler à Votre Majeſté qui m'eſt toujours preſente (je le puis dire avec verité) non ſeulement le jour mais encore la nuit. Je ne me reveille preſque jamais ſans penſer à elle & dire à ſon intention la Proſe du Saint Eſprit, où je trouve tous les beſoins d'une

1652. ame. Je ſupplie très humblement Votre Majeſté de la dire.

Je n'ai jamais rien deſiré d'extraordinaire, & ce ſeroit une horrible preſomtion à moi, mais s'il étoit permis ce ſeroit de me trouver quelquefois aux pieds de Votre Majeſté dans ſon oratoire, quoique je ne puſſe qu'être très inutile à Votre Majeſté, étant vraiment la plus pauvre & indigne de toutes les creatures, puiſque j'abuſe ſans ceſſe des graces de Dieu & de la connoiſſance qu'il m'a donnée de la verité. J'eſpere pourtant en ſon infinie bonté, que ſi je n'ai jamais l'honneur de voir Votre Majeſté en ce monde, je la verrai en l'autre dans la joie du Seigneur. Il n'y a que cela à deſirer: le reſte n'eſt rien que malheur & miſere.

Je ſupplie très humblement Votre Majeſté que ſes bons deſirs ne l'inquietent point dans la vûe des difficultés. Plus elles ſeront grandes, plus elles vous doivent conſoler, puiſque c'eſt un ſingulier effet de la miſericorde de Dieu qui les donne à Votre Majeſté. Souvenez-vous, Madame, que c'eſt un miracle en ce tems ſi corrompu & malheureureux, qu'une Reine ſonge ſerieuſement à ſervir Dieu, & qu'elle ſouhaite pour cela la retraite. Votre Majeſté n'a pu meriter cette grace non plus que les autres dont les paſſetems rempliſſent tellement l'eſprit, qu'il ne leur en reſte point pour penſer à l'éternité. C'eſt donc une pure & ſinguliere miſericorde de Dieu & de la grace de Jeſus-Chriſt, qui dès votre enfance vous a prevenue & rappellée toujours de tems en tems, afin que le monde ne vous emportât pas tout à fait, & que la vûe

de

de votre foibleſſe en tant de rencontres, vous fondât dans l'humilité & la defiance de vous-même. Beniſſez Dieu, Madame, & que Votre Majeſté ſe rejouiſſe dans les temoignages qu'il lui donne de ſon amour & de ſa protection, que je vois toute viſible dans la conduite de la vie de Votre Majeſté: ce qui me donne une merveilleuſe confiance que Dieu fera de nouvelles merveilles pour lui donner les moyens de ſuivre les mouvemens de ſa grace. Nous ne ceſſerons de l'en ſupplier, auſſi bien que tous nos amis, qui par la bonté de Dieu le ſervent en verité & de tout leur cœur. J'ai l'honneur, &c. 1652.

LETTRE CCCCXCIX.

*A Madame l'Abbeſſe de Gomer-fontaine au Dioceſe de Rouen *. Elle lui conſeille de faire part de ſes bonnes diſpoſitions à M. Singlin qui étoit dans ſon voiſinage.*

CELLE dont il vous a plu m'honorer, Madame, en datte du 5. de ce mois m'a apporté grande conſolation, n'y ayant rien en ce monde qui en doive tant donner que lorſque l'on voit les ames chercher Dieu en verité, & vouloir pour cela ſacrifier tout ce qu'elles ont d'interêt & de ſatisfaction. Mais, Madame, je vous ſupplie très humblement de trouver bon que je vous diſe que ce que vous deſirez, quoiqu'il paroiſſe ſaint & peut-être avantageux 17. Novembre.

* La Mere Agnès avoit été dès 1626. en cette Abbaye pour y établir la reforme, mais elle n'y avoit pu reuſſir, comme on le peut voir dans les Memoires ſur la Vie de la Mere Angelique. Tom. I. p. 221.

1652. pour votre salut, neanmoins ne doit pas être entrepris sans consulter beaucoup Dieu & ses serviteurs, y ayant beaucoup de difficultés qui doivent être considerées pour savoir si Dieu veut l'execution de votre desir, & en ce cas la maniere & les moyens que vous devez prendre pour cela.

Parce que je me connois très incapable de vous donner les conseils necessaires à une affaire si importante, & que même il est comme impossible de la traiter par écrit, j'ai pensé pour vous temoigner le desir que j'ai de vous servir de toute mon affection, selon le pouvoir qu'il plaira à Dieu de m'en donner, de supplier celui entre les mains duquel Dieu par sa misericorde nous a mises pour nous conduire depuis quinze ans, de se donner la peine de vous aller trouver, afin que vous puissiez lui dire vos desseins, & les desirs que Dieu vous donne. Il arrive par la divine providence, qu'il se rencontre proche de vous; de sorte que si Dieu vous met au cœur d'y prendre une vraie confiance, comme je vous en supplie très humblement, (& puisqu'il vous plaît de la prendre en moi, qui en suis très indigne, cela me fait croire que Dieu ne l'a permis que pour vous faire la grace de recevoir les saints avis de ce sien serviteur duquel vous éprouverez la charité & la lumiere,) si dis-je Dieu vous inspire d'y prendre une confiance entiere, je vous supplie de nous le mander par celui même qui vous donnera cette Lettre, & de croire que je suis très sincerement & pour jamais, &c.

LET-

1652.

LETTRE D.

A la Reine de Pologne. Elle lui parle de la peſte qui ravageoit ſon Royaume & l'exhorte à prier Dieu à ce ſujet.

MADAME. Nous ſommes bien affligées d'apprendre que la peſte continue en votre Royaume, comme la guerre & toute ſorte de miſeres en celui-ci, où la mortalité n'eſt pas moins grande quoiqu'il n'y ait point de peſte. Mais l'excès de la miſere cauſée par la cruauté des ſoldats fait le même effet avec plus d'affliction & de peril pour le ſalut, parce que cela irrite ceux qui ſouffrent & que preſque perſonne ne ſonge que ce ſont nos pechés qui ſont cauſe de tous les maux & que nous nous devrions eſtimer heureux de pouvoir y ſatisfaire en les ſouffrant & en pardonnant à ceux qui nous les font ſouffrir, afin que Dieu par ſa bonté nous les pardonne. 25. Novembre.

J'ai grande joie, Madame, de la grace que Dieu fait à Votre Majeſté de continuer à donner tout l'ordre qu'elle peut pour le ſoulagement des pauvres malades. Souvenez-vous ſouvent, Madame, de cette parole du Fils de Dieu: *bienheureux ſont les miſericordieux, car ils recevront miſericorde.* Il vous a fait la grace de la deſirer beaucoup, & c'en eſt une conſiderable puiſqu'il y a tant de perſonnes même des Grands, qui ſont contens dans leur miſerable grandeur & de leur infortunée bonne fortune, & ſont dans un tel aveuglement & oubli de l'avenir & l'éternité, qu'ils n'ont nulle crainte des jugemens de Dieu ni penſée de lui demander miſericorde.

1652. Joignez, Madame, aux corporelles que vous faites aux pauvres, la ſpirituelle, en priant pour eux: & comme Votre Majeſté ſait qu'à toute heure il en meurt, invoquez auſſi le plus ſouvent que vous pourrez la divine miſericorde pour eux. S'il plaît à Votre Majeſté de faire quelque vœu à la Sainte Vierge & à S. Charles, j'eſpere que Dieu fera ceſſer ce fleau. Je ne ſai ſi Votre Majeſté n'a pas la Vie de ce grand ſaint, elle y pourra voir ce qu'il fit durant que la peſte affligea ſa ville de Milan. Je prierai de nos amis d'aller dire la ſainte Meſſe en ſa chapelle à S. Jacques de la boucherie pour Votre Majeſté & pour votre Royaume, & nous ferons une priere particuliere à la Sainte Vierge & à S. Charles pour cette intention.

Cependant, Madame, je ſupplie très humblement Votre Majeſté d'élever votre eſprit à Dieu, d'adorer ſouvent la ſouveraine grandeur devant laquelle tous les peuples ſont comme une goute d'eau, de mepriſer ce neant & de ne deſirer rien que de vous rendre agreable à cette divine Majeſté. Son infinie bonté vous en enſeignera les moyens; car elle ne mepriſe point les deſirs de ceux qui le cherchent en verité; au contraire il les previent par ſa grace, augmentant leurs deſirs & les accompliſſant enfin par la jouiſſance de lui-même, qui eſt le ſouverain bonheur & l'unique. J'ai l'honneur d'être, &c.

LET-

1652.

LETTRE DI.

A M. de Fleury. Sur la peſte, les diſpoſitions de la Reine de Pologne & de Mademoiſelle Joſſe, &c.

J'APPRENDS Monſieur, par la vôtre du 27. Octobre que la peſte continue en Pologne, dont je ſuis bien fachée, vous aſſurant que tout ce qui afflige la Reine m'eſt très ſenſible. Mais au milieu de mes douleurs je me rejouis beaucoup de la grace que Dieu fait à Sa Majeſté d'aſſiſter avec tant de ſoin les pauvres malades, & prie Dieu de tout mon cœur qu'il conſerve ce bon Pere de la Miſſion qui ſert Sa Majeſté en cette bonne œuvre. Je ne ſai ſi Sa Majeſté a la grande Vie de S. Charles, où l'on voit les merveilles qu'il fit durant que la peſte affligea ſon Dioceſe: il n'y a rien de plus touchant, & qui puiſſe mieux ſervir de conduite dans cette affliction. A tout hazard je prie Madame des Eſſarts d'en envoyer une; car il vaut mieux en avoir deux que d'en manquer. Je vous ſupplie, Monſieur, de prendre la peine de nous dire ſi la Reine a reçu le dernier Tome de la Vie des ſaints Peres du Deſert que nous avons envoyé il y a longtems. Je vous avois auſſi prié de nous envoyer la liſte de tous les Livres que vous avez touchant les verités attaquées, afin qu'on vous envoie ceux qui vous manquent. 29. Novembre.

Je vous ſupplie d'aſſurer la Demoiſelle dont vous me parlez *, que nous ferons

* Mademoiſelle Joſſe qui étoit auprès de la Reine de Pologne, & qui vint dans la ſuite ſe faire Religieuſe à Port-Royal.

1652. prier Dieu pour elle & que les Capucines, les Filles de l'*Ave Maria*, de bonnes Angloiſes & les Filles Penitentes, auxquelles j'ai diſtribué ſes aumônes dans l'extrême neceſſité où la miſére du tems les reduit, prient auſſi Dieu pour elle. La fille * à qui elle deſire d'être recommandée, le fera auſſi: elle ne pouvoit le deſirer plus à propos, car elle recevra le ſaint habit, Dieu aidant, le jour de la Conception de la Sainte Vierge, ne l'ayant pu plutôt, ayant été preſque toujours malade. Je ſupplie cette bonne Demoiſelle de s'offrir ſouvent à Dieu par Notre Seigneur Jeſus-Chriſt, ſur-tout chaque jour à l'élevation de la ſainte Hoſtie, afin que par les merites du ſaint ſacrifice, il lui faſſe la grace de ſe ſacrifier elle-même à lui en la maniere qu'il lui plaira.

C'eſt une providence de ce que M. l'Archevêque n'a point encore donné permiſſion pour les Religieuſes de la Viſitation, puiſque vous voyez que toutes les Religieuſes de Varſovie ont été contraintes d'abandonner leurs Monaſteres à cauſe de la peſte. Il la donnera à la fin, ou bien elles prendront l'expedient qu'elles vous ont écrit, d'en prendre dans d'autres Dioceſes Je prie Dieu que tout réuſſiſſe pour la gloire de Dieu & le contentement de la Reine. Que ſa bonté vous conſerve & confirme dans la connoiſſance & la pratique de ſa ſainte verité.

M. Arnauld vous ſalue très humblement. M. Singlin eſt en Normandie depuis trois ſemaines pour aſſiſter trois Monaſteres qui le

* Voyez ci-après la Lettre DVII.

le preſſent depuis longtems. Le bien qu'il fait eſt merveilleux. Je le recommande très humblement à vos ſaintes prieres. Ne nous oubliez pas auſſi, je vous en ſupplie très humblement, & nous donnez des nouvelles de la Reine & des vôtres. Vous pouvez croire que nous en ſommes toujours en peine, ſur tout pendant la maladie. Je ſuis, &c. 1652.

LETTRE DII.

A une Dame. Au ſujet d'une niece qu'elle deſiroit faire entrer en Religion.

J'Ai reçu, Madame, la Lettre que vous avez écrite à ma Sœur Marie Antoinette votre tante*, & j'ai vu avec grande compaſſion la part qu'il a plu à Dieu vous donner & à M. votre beaufrere aux miſeres de la guerre, qui pour être communes à une infinité de perſonnes ne ſont pas moins ſenſibles aux particuliers. Je prie Dieu de tout mon cœur, qu'il vous fortifie de ſa ſainte grace, afin que vous ſoyez de ceux qui ſe rendent heureux dans les plus grandes afflictions par la parfaite ſoumiſſion à Dieu, qui fait trouver les veritables biens dans la perte de ceux qui ne le ſont pas, puiſqu'ils ſont ſi periſſables & n'ont rien de bon que le moyen qu'ils donnent, quand on les perd ou qu'on les quitte de bon cœur, de nous procurer la confiance de demander à Dieu les éternels. Je n'ai point donné votre Lettre à ma Sœur Antoinette ni à ma 4. Decembre.

* La Sœur de Blond, qui mourut le 6. Janvier 1654. Elle avoit été à Maubuiſſon & étoit revenue avec la Mere Suireau. Voyez le Necrologe.

1652. Sœur Marguerite, parce qu'elles sont toutes deux très foibles & infirmes: ce qui m'a fait craindre de leur apporter de l'inquietude & de l'ennui, sans que cela vous pût être utile. Il nous est impossible d'accorder pour vous, Madame, ni pour Mademoiselle votre niece, ce que vous desirez. Nous sommes ici dans une telle presse qu'il nous est impossible d'y plus recevoir personne; & nos affaires sont en tel état que je vous puis assurer que nous ne vivons que des aumônes que nous font nos amis. Ma Sœur Antoinette n'est pas en état de retourner à Maubuisson, c'est un grand voyage pour elle que celui de notre Eglise, de sorte qu'elle ne vous peut non plus rien procurer de ce côté-là. Je vous supplie très humblement, Madame, de ne lui plus rien demander que ses prieres: c'est le seul service & le meilleur qu'elle vous puisse rendre, & elles seront d'autant meilleures qu'elle sera dans la paix & le repos d'esprit. Monsieur & Madame Vitart sont à la Ferté; c'est pourquoi je ne leur ai pu dire ce que vous desiriez. Je suis, &c.

LETTRE DIII.

A Madame de Morant Abbesse de Gif. Sur le desintéressement qu'on doit temoigner à l'égard des personnes bien appellées à la Religion.

Même tems. VOTRE Lettre, ma chere Mere, est venue bien à propos, M Singlin s'étant rencontré ceans: il s'est rejoui avec nous de la bonne esperance que vous avez. Je prie Dieu de tout mon cœur qu'il en dispose selon sa sainte volonté, pour sa plus grande gloire & votre salut, que je souhaite

haite comme le mien. Pour ce qui eſt de la bonne Fille que vous ſavez, je vous ſai bon gré, ma chere Mere, de la vouloir bien recevoir au Chœur pour rien, jugeant bien comme vous faites qu'elle ne ſera pas plus à charge à la Maiſon, que comme Sœur Converſe. J'en ai parlé à M. Singlin qui voudroit pouvoir faire quelque choſe pour elle; mais pour le preſent il n'y voit point d'apparence, les miſeres ayant été ſi grandes que les gens de bien ſe ſont épuiſés? Il ſe pourra faire qu'entre ci qu'elle ſoit prête de faire profeſſion, il ſe rencontre quelque charité, que j'aimerois mieux qui vous fut donnée pour recompenſe de celle que vous lui auriez faite, que pour vous exciter à la lui faire. 1652.

Croyez-moi, ma très chere Mere, les Religieuſes ſe trompent bien d'avoir ſi peur de manquer, & d'avoir tant d'égard au bien; car c'eſt le moyen d'être pauvre que d'apprehender de l'être, & ſur tout de ne vouloir pas recevoir des Filles bien appellées quand elles n'ont rien. Car en verité c'eſt ſe rendre indigne des effets de ſa divine Providence, qui fait miſericorde aux miſericordieux & châtie les cruels. Je ne trouve pas de plus grandes cruautés que de renvoyer dans le monde une Fille éprouvée & reconnue bonne & propre à la Religion, faute de bien. Je prie Dieu qu'il faſſe connoître cette verité à vos Filles. M. Singlin vous ſalue très humblement & vous aſſure qu'il a grand ſoin de vous offrir à Dieu; & moi, ma Mere, je vous ſupplie de croire que je ſuis entierement à vous pour jamais.

1652.

LETTRE DIV.

A la Reine de Pologne. Sur ce qu'elle n'avoit pas reçu des nouvelles de cette Princeſſe, &c.

6. Decembre. MADAME. M. de Fleury ne nous a point fait la charité de nous donner des nouvelles de Votre Majeſté le dernier courier, dont je ſuis toute mortifiée, les maladies de votre pays me tenant toujours en peine. Il eſt vrai que c'eſt imperfection, puiſqu'il n'eſt pas neceſſaire de ſavoir des nouvelles pour prier Dieu, qui ſait les beſoins de tous ceux pour qui nous le prions, auſſi bien que les nôtres. C'eſt auſſi le ſujet de l'incomparable bonheur des ames qui n'ont qu'à expoſer à Dieu leurs deſirs, leurs beſoins & toutes leurs miſeres, ſans que l'ignorance leur puiſſe faire tort; parce que Dieu ſait incomparablement mieux qu'eux leurs vrais beſoins & ceux de tous ceux pour qui elles prient. Ainſi, Madame, je me dois conſoler dans l'éloignement où je ſuis de Votre Majeſté, & l'ignorance où je ſuis de ſon état. Il eſt vrai que mon affection encore trop humaine excite ſouvent ma curioſité, qui voudroit bien ſavoir l'état particulier de Votre Majeſté: mais j'y renonce, & me contente de prier Dieu qu'il vous regarde, Madame, & pourvoie par ſon infinie miſericorde à tous ſes beſoins.

J'ai cru que Votre Majeſté auroit agreable que je lui envoyaſſe quelques Penſées de feu M. de S. Cyran pour l'entretenir à la Naiſſance de Notre Seigneur. Je ſupplie très humblement Votre Majeſté d'en lire peu à la fois & de les conſiderer devant Dieu.

Dieu. Je m'assure qu'elle les trouvera très solides & saintes, & qu'elles lui donneront de nouveaux desirs, avec la grace de Dieu, d'aimer & de servir ce divin Sauveur par les voies que lui même a daigné nous tracer. Car il ne s'est pas contenté de nous ouvrir la porte du ciel, mais il a voulu encore nous en montrer le chemin, non seulement par ses paroles mais encore par ses exemples. Nous avons fait dire la Messe de S. Charles pour votre Royaume, & à toutes les heures toutes nos Sœurs l'invoquent pour vous, Madame. Je n'ose me donner l'honneur de parler davantage à Votre Majesté : il est tems d'honorer le silence de la parole éternelle. Je supplie du profond de mon cœur sa divine Majesté de combler la vôtre de ses divines misericordes. J'ai l'honneur d'être, &c. 1652.

LETTRE DV.

A la Reine de Pologne. Elle lui parle de l'affection de Port-Royal pour elle, lui donne divers avis, &c.

MADAME. Les dispositions que je vois dans la Lettre dont il vous a plu m'honorer en datte du 5. Novembre, me donnent une joie que je ne puis exprimer à Votre Majesté. Je benis Dieu de tout mon cœur, de ce qu'il vous regarde en misericorde, repandant dans votre ame tant de bons desirs de le servir en verité. J'ai repondu à votre precedente & j'ai recommandé les bons desirs de Votre Majesté aux Hermites. Je vous envoie par le dernier courier des Pensées sur la sainte Naissance de Notre Sauveur : elles arriveront dans le tems, si elles n'arrivent le jour. Comme je crois 12. Decembre.

1652. crois que Votre Majeſté viſitera ſouvent en eſprit la ſainte crêche, je lui envoie encore des Penſées pour la Fête des Rois: elles fourniront à Votre Majeſté les meilleurs avis qu'on lui pourroit donner, puiſque c'eſt ſur la vie & les actions de ce divin maître que nous devons conformer nos mœurs.

Ces ſaintes Penſées étant très ſolides retiendront votre eſprit dans la conſideration de la grandeur de Dieu & de ſon amour pour vous, & vous feront voir le neant des penſées des hommes qui s'oppoſent à ſes ordres divins. Elles donneront à Votre Majeſté une augmentation de confiance en ſa bonté & d'abandonnement à ſa divine providence qui fait réuſſir ſes deſſeins par les mêmes voies que les hommes prennent pour les ruiner. Nous ne manquerons pas, Madame, quoique très indignes, d'accompagner Votre Majeſté à ces viſites de la crêche, & nos Sœurs qui ſont meilleures que moi le feront auſſi avec plus d'ardeur que jamais. Je puis dire à Votre Majeſté qu'elle nous eſt auſſi preſente que lorſque nous avions l'honneur de la voir. Votre petite cellule ſe nomme ſouvent, & portera le nom de Votre Majeſté à tout jamais. Votre chapelet, un tableau, en un mot tout eſt precieux, & nous fait ſouvenir de notre chere Reine, que nous deſirons toutes qui devienne ſainte.

Votre Majeſté a trop de bonté d'avoir voulu que M. de Fleury me fît entendre la maniere dont vous conferez les charges. Quand je me donnai la liberté d'écrire à Votre Majeſté le mechant bruit qu'on faiſoit courir ici, je ne le crus nullement, mais j'eus une vraie fâcherie de ce qu'on diſoit; & com-

me

me ce malheur eſt introduit ici au ſcandale de la Chreticnté & au malheur du Royaume, je confeſſe à Votre Majeſté que j'eus quelque ſorte d'apprehenſion que le demon n'eſſayât de porter ce mal chez vous, quoique je ſuſſe bien que cela n'étoit nullement ſelon l'inclination de Votre Majeſté, & que Dieu lui a donné une grande force d'eſprit & du diſcernement pour ne pas ſe laiſſer ſurprendre aux mauvais avis. Je crois que Votre Majeſté a bien deviné quel étoit l'inventeur de ce mauvais diſcours, car la perſonne qui me le dit l'avoit appris au Luxembourg, où pouvoit bien être le perſonnage, puiſqu'il ſervoit les Princes. Votre Majeſté a très bien fait d'empêcher le tort que cet homme faiſoit au public, & elle eſt heureuſe de ce que Dieu lui fait la grace de s'appliquer aux vrais & legitimes interêts du Royaume, & non pas à de vains divertiſſemens. 1652.

Je ſuis bien aiſe que la nouvelle Vie des Peres du Defert ſoit enfin arrivée. Votre Majeſté la trouvera admirable, & elle ſera heureuſe de prendre un ſaint & utile divertiſſement en cette lecture, & en celle des Lettres de M. de S. Cyran, pendant qu'on en prend ici à des bals qu'on prepare, & où on dit qu'on fait des depenſes de cent mille livres après les ruines horribles qu'on a ſouffertes. Il n'y a que la ſeule grace de Dieu, Madame, qui puiſſe produire en vous de plus ſaintes penſées, & l'horreur que vous avez du terrible tracas de notre Cour. Beniſſez donc Dieu, Madame, dans votre repos, & que l'amour de la ſolitude ne vous afflige pas, quand vous vous verrez travaillée de diſtraction en vos prieres.

Eſti-

1652. Eſtimez-vous heureuſe de ce que le fond de votre cœur eſt à Dieu & de ce que vous le deſirez & le cherchez par le ſecret attrait de ſa grace, ſans lequel vous n'auriez pas un bon deſir ni une ſeule bonne penſée. La peine que vous reſſentez d'être diſtraite, eſt une attention, & en l'offrant à Dieu & perſeverant à prier autant que Votre Majeſté le pourra, ſans gêner ſon eſprit, elle ſe peut aſſurer que Dieu la regardera en miſericorde. Elle trouvera dans les Lettres de M. de S. Cyran pluſieurs manieres de prier qui lui ſerviront. Il y a encore un Livre de ſaint Jean Climaque qui eſt admirable, que mon frere (d'Andilly) a traduit: je l'ai envoyé à Madame des Eſſarts, mais elle dit qu'il n'y a point de voie l'hiver pour le faire aller en Pologne. Nous en envoierons quelques feuilles à Votre Majeſté, ſi vous le deſirez.

Votre Majeſté aura aſſurément des Filles de Sainte Marie; car quand Monſeigneur de Paris perſiſteroit à refuſer, ce que je ne crois pas, on en prendra d'autres Dioceſes qui ſeront auſſi bonnes que celles de Paris. Nous prierons bien Dieu qu'il beniſſe les armes du Roi contre ce fourbe & ambitieux General dont Votre Majeſté me parle. Mais, Madame, je ſupplie très humblement Votre Majeſté de mettre toute ſa confiance au Dieu des armées, qui donne la victoire à qui il lui plait. La juſtice eſt de votre côté, c'eſt la principale force. S'il plaît à Votre Majeſté de lire le Livre de Judith & ceux des Macchabées, elle verra comme ceux qui ſe fient en Dieu, qui invoquent ſon ſecours & cherchent ſa gloire, ne ſont jamais confondus. J'ai l'honneur d'être, &c.

LET-

LETTRE DVI.

A M. Arnauld le Docteur. Sur l'education des petites filles.

JE ne manquerai pas, mon très cher Pere, d'obſerver la conduite que l'on tient ſur les Enfans, mais tout depend de la grace de Dieu; & ſi celle qui les conduit ne la ſuit, tous les reglemens ne ſervent guéres. Il ne faut pas laiſſer neanmoins d'en avoir & de les faire obſerver. J'ai toujours cru qu'un des principaux étoit le ſilence; & quoiqu'on le trouve rigoureux d'abord, je ſoutiens que 1. quand les enfans y ſont accoutumées, elles en ſont plus gaies parce qu'elles font moins de fautes, & par conſequent on les reprend moins. 2. Elles ont plus d'attention à leur ouvrage, & comme elles le font mieux on n'a pas auſſi en cela un ſujet de les reprendre. 3. L'heure du jeu leur eſt plus agreable, & elles le font plus gaiement. Decembre.

Lorſque les enfans gardent le ſilence, elles s'en aiment mieux les unes les autres, & ne s'entrepicotent point. De plus leur Maîtreſſe leur en eſt meilleure, s'échappant moins envers elles, parce que le bruit continuel qu'elles font lorſqu'elles parlent à toute heure, étourdit ſi fort qu'il faut une vertu extraordinaire pour le ſupporter ſans impatience. Les enfans du monde qui ont des meres bien ſages ne parlent jamais devant elles que très bas, & ſont toujours dans la chambre de leur mere. Les petites filles ſeroient auſſi ſages que les petits garçons qui étudient, ſi on les tenoit auſſi aſſujetties. L'ouvrage doit être pour les filles

1652. les ce que l'étude eſt aux garçons; plus elles y ſeront aſſujetties, plus elle ſeront de meilleure humeur quand elles y ſeront accoutumées, parce que cela les empêche de ſonger à malice.

Bon jour, mon cher Pere, je vous prie de ne me pas oublier en vos prieres. La Mere Agnès eſt encore bien foible. Pour ma pauvre ſœur Anne, je crois qu'elle ne durera plus gueres. Elle eſt dans une langueur terrible, & dans une grande joie: il me ſemble qu'elle ſent deja le paradis. Elles vous ſaluent toutes deux.

LETTRE DVII.

A la Reine de Pologne. Elle lui temoigne la joie qu'elle a de ſes bonnes diſpoſitions, & lui parle de M. de Chavigni & de ſes derniers intentions, &c.

19. Decembre. MADAME. Je me donne l'honneur de repondre à la Lettre que Votre Majeſté s'eſt voulu donner la peine de nous écrire le 14. Novembre. Je ne lui ſaurois aſſez dire la joie que j'ai de voir l'affection que Dieu lui donne pour la ſolitude, & de ce qu'elle eſtime que la vie de la Cour de France lui ſeroit inſupportable. Vous avez grande raiſon, Madame, & il eſt manifeſte que c'eſt Dieu qui par la lumiere de ſa grace, vous donne horreur de cette vie oiſive pour Dieu, & ſi pleine de tracas, d'intrigues & de toutes ſortes de miſeres, que même il lui ſeroit impoſſible d'y ſubſiſter, à parler humainement, ſans que la condition ou la neceſſité des affaires y obligeât, à moins que d'être malheureuſement enſorcelée de l'amour du monde, comme ſont la plûpart de

de ceux qui se fourent dans cette vie. Nous en voyons quelquefois qui gemissent sous leurs fers, sans s'en pouvoir debarrasser; & ainsi passent miserablement leur vie. Tel étoit celui dont Votre Majesté a eu agreable que je lui aie mandé ce qui s'étoit passé à la mort. 1652.

Ayant été touché très fortement il y a plus de cinq ans, dès lors on delibera & on conclut ce qu'il devoit faire pour Dieu, mais il se laissa surprendre de nouveau. Quoique de tems en tems il revînt souvent à lui, & qu'il fît des efforts pour suivre la voix de Dieu qui l'appelloit, il ne pouvoit se defaire de l'amour du monde & de l'ambition à laquelle une femme & douze enfans le portoient violemment. Cet homme enfin est mort lorsqu'il protestoit qu'il quitteroit tout, sitôt qu'il seroit debarrassé de l'intrigue où il étoit entré. Je dois pourtant dire à Votre Majesté que très certainement il y avoit regardé le service du Roi, & qu'il l'a toujours eu dans le cœur, quoiqu'il parut du parti contraire. Ceux qui savent le fond des affaires, en sont assurés: ce qui l'a fait regretter par la Reine. Il s'est trouvé attaqué d'une maladie de laquelle, contre l'avis des Medecins, il crut assurément qu'il mourroit, ce qui le fit aussi-tôt conjurer M. Singlin de ne le point abandonner, comme je l'ai deja mandé à Votre Majesté.

Mais je ne lui avois pas dit une chose, parce qu'elle étoit alors secrete & que très mal à propos on l'a rendu publique, (ce qui me fait croire que j'en dois dire le particulier à Votre Majeste & que sa bonté qui juge très sagement des choses sera bien aise

de

1652. de le ſavoir;) c'eſt que dès la premiere nuit de ſon mal, avant que d'avoir vu M. Singlin, il ſe leva & alla prendre dans ſon cabinet pour neuf cens mille livres de promeſſes qu'il mit ſous le chevet de ſon lit, & qu'il donna à M. Singlin après s'être confeſſé, & il vouloit qu'il prît encore trois cens mille livres en piſtoles qui étoient dans ſon coffre à ſa chambre, & que ces douze cens mille livres fuſſent employées à ce qu'il lui dit, par les mains de M. de Bagnols, & que c'étoit choſe qu'il avoit deliberée de faire avec lui il y avoit quatre ans, & que quand il reviendroit en ſanté, il ne vouloit jamais plus que ce bien rentrât dans ce qui lui reſtoit, mais qu'il y renonçoit dès à preſent. La grace de Dieu lui faiſoit faire cet effort ſur ſon inclination, en ſorte qu'encore qu'il n'eût point de bien qu'il ne put dire ſelon les loix du monde être bien acquis, & que pluſieurs Caſuiſtes ne lui laiſſaſſent, neanmoins Dieu lui faiſoit voir autre choſe ſelon la loi de ſon Evangile.

M. Singlin prit les papiers; pour l'argent il n'y voulut point toucher. Il vouloit dire cela à Madame ſa femme, mais comme les Medecins aſſuroient toujours qu'il n'étoit pas en peril, il differa, M. Singlin lui diſant qu'il executeroit lui-même, Dieu aidant, ce qu'il ordonnoit. Mais contre l'attente des Medecins la lethargie le prit. Après ſa mort M. Singlin fit parler à Madame ſa femme des papiers qu'il lui avoit donnés, dont elle fit grand bruit; & M. Singlin les remit auſſitôt entre les mains de ſon Curé, par ſon conſentement, lui diſant qu'avec d'autres Docteurs ils aviſaſſent ce qui étoit à faire pour la decharge de ſa conſcien-

science. Ils l'ont quittée pour cent mille livres, qu'elle distribue elle-même aux pauvres, contre l'intention du defunt, qui avoit destiné des choses particulieres qui ne devoient pas être sues. Sur cela tout le monde a parlé selon son sens. Quelques-uns ont dit que M. Singlin ne se devoit point demettre de la sorte, mais soutenir les intentions de son penitent. Les autres ont soutenu qu'il avoit très bien fait; & d'autres qu'il avoit voulu voler cette somme immense. Rien de tout cela ne l'a touché, parce qu'il n'a regardé que Dieu. 1652.

Il n'y avoit rien d'écrit, M. de Chavigni n'ayant pas eu la tems de faire la declaration qu'il vouloit à la fin de l'inventaire des papiers, de sorte que cela ne se pouvoit soutenir en justice. D'ailleurs M. Singlin ne pouvoit dire le particulier de ce que le defunt lui avoit dit; de sorte qu'il s'est estimé heureux de ce que ce pauvre defunt avoit fait tout ce qu'il avoit pu, se desistant effectivement de ce qu'il croyoit en conscience devoir faire, & de l'autre côté de se voir delivré de cette grande charge. Il n'y a à plaindre que ceux qui n'ont pas suivi de si saintes intentions.

Comme cette affaire a fait un très grand bruit; & qu'on l'a racontée très faussement, j'ai cru que Votre Majesté auroit agreable d'en savoir la verité. Elle apprend de là à suivre fidelement les mouvemens de Dieu, & à ne laisser rien à faire après sa mort de ce qu'on peut executer durant sa vie. Je vous avoue, Madame, que quoique je doive être affligée du malheur de ceux qui se sont opposés à un si grand bien qui pouvoit remedier à la plupart des miseres extrêmes des pauvres

1652. vres de ce pays, outre les choſes particulieres qui ne ſe doivent point ſavoir, neanmoins j'ai eu une grande joie de voir M. Singlin & M. de Bagnols quittes de cette grande charge qui les expoſoit à la calomnie de tant de mauvaiſes perſonnes, & à un ſoin extrême de faire cette diſtribution dans l'équité.

Je ne ſuis pas moins joyeuſe que ſurpriſe de ce qu'il plaît à Votre Majeſté de nous dire qu'elle n'eſt qu'un quart d'heure & demi à s'habiller, & qu'elle eſt comme elle doit être. Cela me fait voir qu'elle retranche tout ce qui eſt ſuperflu, & donne l'attention neceſſaire à chaque action. Celle de s'habiller eſt une de celles où l'on manque le plus ſouvent; les uns par une trop grande negligence, qui eſt blâmable, ſurtout aux perſonnes qui étant au deſſus de tous les autres, doivent ſervir en tout de modele & d'exemple à tous; les autres par des artifices & applications curieuſes, indignes des Chretiens, deſquels les corps auſſi bien que les ames ſont unis à Notre Seigneur Jeſus-Chriſt qui a pris un corps & l'a ſacrifié pour purger & ſanctifier nos ames & nos corps. C'eſt pourquoi l'Apôtre veut que nous glorifions & portions Notre Seigneur Jeſus-Chriſt en nos corps. Au contraire ceux qui par des artifices, des applications & des pertes de tems, le penſent orner vainement, portent en eux le demon.

Dieu voit, Madame, les deſirs que lui même met dans votre cœur; & ſi l'accompliſſement eſt neceſſaire pour votre ſalut, il n'y a point d'empêchement qui ne puiſſe être ſurmonté. En attendant que Votre Maje-

Majesté offre souvent à Dieu ses desirs, comme un grand Roi & prophete, se servant de ses mêmes paroles que le saint Esprit a formées: *Domine ante te omne desiderium meum & gemitus meus a te non est absconditus*, [Seigneur tous mes desirs sont devant vous & le gemissement de mon cœur ne vous est point caché;] il n'est pas necessaire que Votre Majesté, s'efforce à faire de longues prieres, sur-tout quand son esprit s'y peine. Il vaut mieux qu'elle prie moins, & plus souvent; & après avoir prié un peu, elle pourra employer encore quelque tems à lire, pour apprendre à bien faire. 1652.

M. Singlin qui est allé depuis six semaines en Normandie, ou il a fait beaucoup de bien en deux Monasteres, est revenu depuis Jeudi sans que je l'aie pu voir, ayant le lendemain prêché la vêture de ma niece *, qui ayant toujours été infirme depuis son entrée, n'avoit pu prendre l'habit. Enfin elle n'a plus voulu differer, & quoiqu'elle eut la fievre tous les jours, elle a fait cette action avec grand courage, par la grace de Dieu, & dès le même jour elle a perdu la fievre. M. Singlin a aussi eu tant d'autres affaires, qui s'étoient amassées pendant son voyage que je n'ai pu le voir que pour lui dire en hâte l'honneur que Votre Majesté lui faisoit de se souvenir de lui. Il la supplie très humblement de croire qu'il ne l'oublie point.

Il dit que Votre Majesté a raison de desirer qu'on prie Dieu qu'elle soit sainte, les Reines ne se pouvant sauver à moins qu'el-

* La Sœur Marie Angelique de Sainte Thereſe Arnauld d'Andilly.

1652. les ne ſoient telles, puiſque repreſentant & participant à la puiſſance de Dieu, elles ſont obligées de faire de grandes œuvres pour lui, qui ſoient toutes royalles, ſurtout en s'appliquant à ſecourir les pauvres, conſoler les affligés, delivrer ceux qui ſont oppreſſés, & procurer que la juſtice ſoit rendue & la malice & l'impieté chatiée tout autant que Dieu en donne de pouvoir. L'application à ces ſaintes œuvres ſont les moyens pour devenir ſainte, & pour obtenir de Dieu ce qu'il fait deſirer à Votre Majeſté pour l'amour de lui. Nous ſommes en un tems de miſericorde où la ſainte Egliſe nous obligeant d'honorer la ſainte Nativité de Notre Redempteur, nous donne confiance en ſon infinie bonté. Il naît infirme, pauvre & humilié, pour guerir nos infirmités, nous faire mepriſer les biens qu'il a meprisés, & humilier nos cœurs & les rendre dignes par ce moyen & par ſes merites d'obtenir miſericorde. Nous viſiterons à cette intention la ſainte crêche, autant que nous pourrons & avec la ſainte grace de Dieu, & toutes nos Sœurs, & moi très indigne, y offrirons le cœur de Votre Majeſté & tous les beſoins de ſon Royaume. J'ai l'honneur d'être, &c.

LETTRE DVIII.

A Madame de Morant Abbeſſe de Gif. Elle lui donne divers avis.

Même tems. JE vous puis aſſurer, ma chere Mere, que ſans les raiſons que vous ſavez M. Singlin vous auroit auſſitôt ſatisfaite, paſſant par chez vous; mais vous voyez combien les perſonnes ſont prevenues. Sur ce

ce qu'on vous a dit du beau ſujet de la viſite de N. vous pouvez juger ce qu'on diroit des ſiennes. De tout cela Dieu en eſt le juge: ce qui nous doit ſuffir. Neanmoins où il n'y aura point de veritable beſoin, il ne faut point donner ſujet de parler à ceux qui en cherchent. Vous voyez, ma très chere Mere, comme Dieu vous aſſiſte au beſoin: aſſurez-vous que ſa bonté le fera toujours puiſqu'elle vous fait la grace de ne chercher que ſa gloire & votre ſalut. 1652.

Pourvu que Madame N. ne ſoit pas plus qu'elle a été chez vous, cela ne vous fera pas grand mal; mais ſi cela étoit plus long, je vous plaindrois beaucoup. Car avec ſes diſpoſitions, cela vous pourroit faire grande peine, & porter prejudice à pluſieurs. Mais de la maniere dont vous vous êtes comportée, je ne crois pas qu'elle faſſe ſes viſites ſi frequentes ni ſi longues; & j'eſpere que Dieu vous donnera aſſez de courage pour vous oppoſer à tout ce que vous verrez qui pourroit faire tort à ſon ſervice, & à la perfection de vos Filles.

Je doute fort que vous puiſſiez encore accomplir ce que vous deſirez. Cependant, ma très chere Mere, au nom de Dieu demeurez en paix. Dieu voit votre cœur, il ſaura bien diſpoſer les choſes ſelon qu'il vous ſera utile & neceſſaire pour votre ſalut. N'ayez d'autre ſoin que de le prier qu'il vous faſſe accomplir ſa ſainte volonté, & mettez toute votre confiance en lui: vous ne ſerez point confonduë. Je loue Dieu de votre bonne ſanté: mais je vous ſupplie très humblement de la conſerver en n'en faiſant pas plus que vous ne pouvez.

1652. Ne vous attriſtez de rien: qu'il vous ſuffiſe de la grande grace que Dieu vous a faite de le vouloir chercher de tout votre cœur, de n'avoir d'autres interêts que les ſiens & de mepriſer tout le reſte. Avec cela, ma très chere Mere, vous êtes la plus heureuſe perſonne du monde; & quoi qui vous puiſſe arriver, rien ne vous pourra nuire; faites-moi la charité de prier Dieu pour moi, & me croyez entierement à vous.

LETTRE DIX.

A la Reine de Pologne. Sur les bonnes diſpoſitions de cette Princeſſe, & ſur l'extremité où étoit la Sœur Anne Eugenie de l'Incarnation.

27. Decembre. MADAME. Je commence par où finit la Lettre dont il a plu à Votre Majeſté m'honorer du 22. Novembre, que vous craignez d'être du nombre des tiedes qui font quelques bonnes œuvres, & dont parle M. de S. Cyran. C'eſt bon ſigne, Madame, de ce que Votre Majeſté le craint, & c'eſt Dieu qui par ſa grace lui donne cette crainte, afin de la preſerver de ce malheur. Votre Majeſté eſt heureuſe de ce que Dieu la regarde, lui qui pour l'ordinaire ne connoît les Grands que de loin. Il eſt vrai que ce ſont les grands qui ſont ſuperbes; & s'il y en a peu qui ne le ſoient pas, il n'y en a que trop peu de petits. Pour Votre Majeſté elle veut être humble & petite devant Dieu. C'eſt lui qui donne cette volonté, & enſuite il la regarde, lui donnant le deſſein de le ſervir, à quoi ſi peu de perſonnes penſent comme il faut, qu'il ſemble que ſa ſainte crainte ſoit tout à fait oubliée parmi les Chretiens qui

qui ne le ſont plus que de nom & qui ſont d'effet vraiment payens. 1652.

Quand j'ai ſupplié Votre Majeſté de prier ſouvent, je n'ai pas entendu qu'elle ſe contraignît l'eſprit à faire de longues oraiſons. Je ſai qu'il faut un don particulier de Dieu pour cela, & que Notre Seigneur ne nous y oblige pas, quoiqu'il nous commande de toûjours prier: mais on y ſatisfait par la pente & le deſir du cœur, & par l'intention de vouloir faire toutes nos actions pour lui. Quand Votre Majeſté ne feroit qu'entrer dans ſon cabinet & ſe proſterner un moment aux pieds de ſon crucifix pour demander miſericorde, ſi Dieu ne lui donne point d'autres penſées, cela ſuffit. Il nous a dit que nous ne devions pas comme les payens multiplier les paroles; parce que notre pere qui eſt au ciel, ſait ce dont nous avons beſoin. Quand Votre Majeſté ne peut entrer dans ſon cabinet, un ſeul regard vers Dieu ſuffira pour lui demander ſon ſecours. Il n'eſt pas que Votre Majeſté n'ait les tableaux de Notre Seigneur & de la Sainte Vierge: qu'elle s'accoutume à les regarder au milieu de ſon monde, & elle priera ſans qu'on s'en apperçoive. Vous trouverez, Madame, dans les Lettres de M. de S. Cyran des avis pour cela & pour toutes autres choſes. Je voyois ce matin la XLII. & la XLIII. où il y en a de très bons. Si Votre Majeſté les veut lire, elle ſaura bien remarquer ceux qui lui ſont propres.

Je me promets, Madame, que vous aurez bien conſideré & adoré Notre Seigneur Jeſus naiſſant; & je puis vous dire, que dans les mouvemens qu'il lui a plu me donner

1652. vers ce saint mystere, j'y ai toujours eu Votre Majesté presente, desirant beaucoup que celui qui s'est donné tout à elle pour sa redemption, sa reconciliation & sa recompense éternelle, possedât entierement son cœur, & que son amour & son exemple fût la conduite de Votre Majesté en toutes ses actions. Nous continuerons tous ces quarante jours à visiter la sainte étable, & à prier Dieu qu'il la fasse mieux aimer à Votre Majesté que ces palais que Jesus pouvoit choisir pour naître & qu'il a mepriſés; afin que ses serviteurs les mepriſassent aussi, pour posseder le palais éternel qu'il nous est venu meriter.

Dimanche nous ferons Profesſe une très bonne Fille, * qui en se sacrifiant à Notre Seigneur, priera bien Dieu pour Votre Majesté. Le froid commence ici, dont je me rejouis, esperant qu'avec l'aide de Dieu il fera cesser la peste de votre pays. Les maladies & les morts continuent ici, & on nous menace à ce printems, que la guerre sera aussi grande & cruelle en ce quartier qu'elle a été: ce que nous avons grand sujet de craindre, non pas tant pour les fâcheuses apparences qu'il y en a, que pour la continuation de nos pechés. Je ne laisserai pas de m'en retourner à notre hermitage, sitôt que ma sœur Anne qui est à l'extremité, sera allée à Dieu. Cette mort est sensible à toute la Maison pour le bon exemple que Dieu lui a fait la grace d'y donner. Neanmoins on est tout consolé par la paix, con-

* La Sœur Elizabeth de Sainte Anne Boulard de Ninlinvilliers, quia a été la derniere Abbesſe de Port-Royal des Champs.

confiance en Dieu & patience on l'on la voit, au milieu de ſon mal qui ne lui ôte point la preſence de Dieu. Je lui recommande ſouvent de le prier pour Votre Majeſté. Quand Dieu l'aura ôtée nous ne reſterons plus que la Mere Agnès & moi, de ſix que nous avons été. Il nous faut diſpoſer à les ſuivre. Je ſuis, &c. 1652.

LETTRE DX.

A M. Arnauld. Sur divers ſujets.

JE loue Dieu de ce qu'il lui a plu vous delivrer de votre fievre, & de ce qu'elle ne vous a point obligé de quitter nos pauvres Sœurs. C'eût été une grande deſolation, je me ſuis auſſi trouvée mal, ce qui m'a empêchée d'aller voir notre bonne ſœur de l'Incarnation, qui eſt fort mal & dans une paix toute pleine d'édification, la mort & la vie lui étant indifferentes. Elle vous ſalue auſſi bien que mon neveu, & vous ſupplie très humblement de prier Dieu pour elle, & tous les Hermites, &c. Decembre.

Pour ce qui eſt de cette affaire de N. que Dieu par ſa bonté conduiſe tout, les apprehenſions & les irreſolutions ſont une partie de la croix, & tout en eſt bon: ce ſont autant de pieces qui accroiſſent notre threſor. Que Dieu nous faſſe bons menagers par ſa grace.

Je vous envoie deux Lettres de Mademoiſelle N. qui vous feront voir que Dieu ſe prepare cette ame: c'eſt pour vous conſoler. Les gens du monde ont de la joie de l'enrichiſſement de leurs proches, ce qui n'eſt qu'un accroiſſement de miſere. Pour nous nous devons en avoir des vraies.

1652. richeſſes de nos amis. Cette fille ne ſonge qu'à ſuivre Dieu qui l'attire fortement à lui par ſa grace. Elle eſt auſſi foible de corps que forte d'eſprit, & je crains qu'elle ne dure pas plus que ſa ſœur. Mais qu'importe c'eſt cruauté d'envier à nos amis le bonheur éternel : par la douleur de leur perte, ſoutenue avec une vraie ſoumiſſion, nous pouvons gagner plus de grace que ne nous en pourroit donner leur preſence. Ce ſacrifice eſt le plus grand & le plus ſaint acte que nous puiſſions faire. Je ſuis, &c.

LETTRE DXI.

*A une Religieuſe *. Elle lui parle de ſa ſœur & lui donne quelques avis.*

30. Decembre. JE vous ai trop d'obligation, ma chere Sœur, du ſoin que vous avez de prier pour ma ſœur Anne, & de ſavoir ſon état. Elle eſt toujours de même, & dans cette douleur ce nous eſt une conſolation de la voir ſur la croix ſi contente. Je crois que vous l'êtes auſſi, ma chere Sœur, quoique vous ne le croyiez peut-être pas. Dieu eſt au fond de votre cœur qui vous ſoutient & ſoutiendra. Vous dites que Dieu vous a fait bien des graces cette année : ce n'eſt pas les reconnoître que de penſer qu'elles ſeront inutiles. Je veux bien que vous ſoyez confuſe devant Dieu pour le paſſé, pourvû que ce ſoit en beniſſant ſa patience & eſperant en ſa miſericorde qui n'a pour objet que la miſere. Si votre croix vous peine trop, écrivez à notre Pere, vous avez

* La même que celle à qui eſt addreſſée la Lettre CCCCXCVII.

avez peut-être beſoin de ſes avis qu'il vous donnera de bon cœur, comme nous ferons nos petites & très indignes prieres. Nous fîmes hier une Profeſſe. La concluſion du ſermon fut qu'il n'y a que deux choſes à faire, arracher la cupidité & planter la charité. Cachez-vous toujours bien aux hommes, & expoſez-vous toujours à Dieu. Aſſurez-vous que jamais rien ne ſera capable de me faire oublier ce que je vous dois, & que je ſerai toujours toute à vous, &c. 1652.

LETTRE DXII.

A M. le Maître. Sur la mort de la Sœur Anne Eugenie de l'Incarnation Arnauld. 1653.

JE loue Dieu, mon cher Frere, de ce que vous êtes arrivé heureuſement. 2. Janvier.
Vous aurez appris hier que ma Sœur Anne de l'Incarnation eſt auſſi arrivée hier par la grace de Dieu à la fin de ſon voyage, & comme je l'eſpere de la bonté de Dieu, de tous les maux.

LETTRE DXIII.

Au même. Sur ſon retour à Port-Royal des Champs.

JE ſuis bien aiſe que tout ſe prepare pour notre retour, * quoique je voie M. Singlin heſiter ſur la crainte de nouveaux troubles, il faut bien prier Dieu qu'il faſſe connoître ſa ſainte volonté, & qu'en elle nous trouvions notre unique joie & notre repos. 3. Janvier.

* La Mere Angelique retourna à Port-Royal des Champs avec pluſieurs Religieuſes le 15. du mois.

1653.

LETRRE DXIV.

A la Reine de Pologne. Sur le caractere & la mort de sa Sœur, &c.

3. Janvier. MADAME. La grande douleur qu'il a plu à Dieu de nous envoyer par la mort de ma sœur Anne le premier jour de cette année, ne nous a pas empêchées d'y avoir Votre Majesté très presente, l'offrant à Dieu & le suppliant par les merites de Notre Seigneur Jesus-Christ qui commencé à repandre son sang pour nous laver, qu'il lui rendît cette nouvelle année heureuse & qu'elle y pût faire des œuvres saintes dignes de parvenir à l'éternité. Votre Majesté a tant de bonté que j'ose me promettre qu'elle daignera agréer que je lui dise que nous avons un grand sujet de consolation, dans la perte que nous faisons, en considerant les saintes dispositions qu'il lui a plu donner à cette chere sœur.

Elle n'étoit venue qu'à vingt quatre ans en religion, & depuis le moment que Dieu la toucha entendant la sainte Messe à S. Merri, elle a toujours avancé. Elle étoit du monde tout ce qu'une honnête fille en peut-être, & avoit un esprit élevé qui s'estimoit. Dieu la rendit si simple, qu'il sembloit que ce fût un autre personne. Mon pere voulut qu'elle demeurât un an dans le monde, pour voir si elle ne changeroit point. Elle employa cette année à visiter les Eglises & entendre les sermons. Etant entrée en religion avec une grande ferveur & reconnoissance de la grace que Dieu lui faisoit, dont elle parloit avec des joies & des reconnoissances toutes extraordinaires,

elle

elle y a perſeveré pendant trente ſix ans, s'avançant toujours. Elle reçut l'habit le jour de Noel & eſt morte le jour de l'Octave. Elle a langui quatre ans; & ne pouvant plus aſſiſter aux Obſervances elle étoit auſſi devote & appliquée à Dieu dans l'Infirmerie que dans l'Egliſe. Et même dans ces quinze derniers jours où elle étoit preſque toujours comme à l'extremité, elle n'a jamais ceſſé de prier Dieu, & la nuit dont elle mourut à neuf heures du matin elle diſoit très ſouvent: *Mon Dieu tirez votre ſervante à vous.* Elle prioit très ſoigneuſement Dieu pour Votre Majeſté, & j'eſpere qu'elle continuera encore mieux, quand Dieu l'aura purifiée des rouilles que la miſere humaine contracte toujours en ce monde miſerable. 1653.

Veritablement, Madame, c'eſt une grande conſolation de voir quitter la terre aux ames qui y ont tenu le chemin du ciel! C'eſt une heureuſe heure que celle qui retire une ame des travaux de la vie chretienne & religieuſe, pour aller jouir de Dieu; & une bien horrible quand on quitte les delices pour, ſelon la parole de Notre Seigneur, entrer dans les pleurs & les grincemens de dents pour l'éternité! Cette parole du ſaint Evangile eſt bien épouventable: *malheur à vous qui avez vos conſolations en ce monde, parce que vous pleurerez.* Je me rejouis de ſavoir que Votre Majeſté y fait attention, & qu'elle cherche Dieu & ſon ſalut. Je le ſupplie de tout mon cœur, Madame, qu'il augmente en vous de plus en plus le veritable deſir de cette recherche. Quand je vois qu'au milieu des malheurs de la guerre, d'une mortalité uni-

1653. verſelle & des menaces d'augmentation de miſeres par toute ſorte de fâcheuſes apparences, on ne ſonge qu'à ſe divertir, dans ma douleur je me conſole en ſongeant que Votre Majeſté par la grace de Dieu, a de meilleures penſées & de plus ſaints divertiſſemens, & j'en loue Dieu de toute mon affection.

Votre Majeſté a à preſent le ſecond Tome de la Vie de SS. Peres du Deſert. Leurs extrêmes auſterités lui feront admirer la force de l'amour & de la grace de Dieu, qui donne des forces ſurnaturelles à quelques-uns de ſes ſaints, pour nous humilier & nous donner courage à entreprendre au moins les mortifications neceſſaires & à detruire nos imperfections, ne pouvant & ne devant pratiquer ces martyres que ces ſaintes ames ſe ſont infligés à elles-mêmes après que les Tyrans ont ceſſé dans l'Egliſe.

Je preſente encore à Votre Majeſté des conſiderations pour la Fête de la Purification, où eſt la concluſion de la ſainte quarantaine que l'Egliſe nous donne pour honorer la ſainte Naiſſance de Notre Sauveur. Je ſupplie très humblement Votre Majeſté de me permettre premierement de lui rendre de très humbles actions de grace du ſecours qu'il lui a plu donner à M. Moulin, ce qui lui a donné moyen de ſubſiſter pendant cette calamité publique, où preſque tout le monde a pâti; & je puis aſſurer Votre Majeſté que Madame des Eſſarts en eſt très reconnoiſſante. Mais, Madame, j'oſe encore repreſenter à Votre Majeſté que ce pauvre homme étant près de la fin de ſes jours, a ſujet de deſirer de ſortir tout à fait d'af-

d'affaire. Je ſai qu'il ne tient pas à Votre Majeſté, mais aux longueurs de M. de Montelan, & auſſi parce que ſes affaires ne ſont point ſollicitées. Madame des Eſſarts n'y peut faire ce qu'elle deſireroit, étant reduite par les menaces de ſon gendre, à n'oſer ſortir de ſa maiſon, que pour la Meſſe avec grande crainte. Il ſeroit donc beſoin, Madame, pour la conſervation du bien de Votre Majeſté & pour le bien de cette pauvre famille qui n'a vecu juſqu'à cette heure que par les bienfaits de Votre Majeſté, & qui ne peut ſubſiſter que par la continuation de ſes charités, qu'elle eût quelqu'un ici qui ſollicitât cette affaire avec ſoin, les affaires ne ſe faiſant ici qu'à force de ſollicitations. Ce ſera une continuation & la perfection de la charité que Votre Majeſté a faite à cette famille, dont Dieu qui eſt le pere de tous, la recompenſera. J'ai l'honneur d'être, &c. 1653.

LETTRE DXV.

A M. le Maître. Sur l'avantage de l'obéiſſance, & la vertu de la Sœur Anne Eugenie de l'Incarnation.

JE ne manquerai pas, mon cher Frere, de montrer votre Lettre à M. Singlin & de le ſupplier de vous dire ce que Dieu lui mettra au cœur ſur votre emploi. Je loue Dieu de tout mon cœur de la grande miſericorde qu'il vous a faite, & qui eſt ſi rare en ce tems, de ne travailler que par obéiſſance & dependance d'un homme qui a vraiment l'eſprit de Dieu, & qui vous empêchera de tomber dans la malediction de ceux qui diront un jour à Notre Seigneur: 4. Janvier.

1652. gneur : *Nous avons prophetisé en votre nom*, &c. Je ne trouve rien de plus horrible que cette misere d'une infinité de personnes qui passent toute leur vie à travailler pour la gloire de Dieu, se disent-elles, & qui ne trouveront à la mort rien moins que cela, qu'ils paroissent avoir sincerement cherché.

Vous ne me dites pas un mot de votre bonne tante (la Sœur Anne Eugenie de l'Incarnation) qui nous a quitté, & qui est vraiment la bonne odeur de Jesus en cette Maison, laquelle est dans la consolation & la douleur tout ensemble. Sa parfaite obéissance & sa charité ont été toute extraordinaires.

LETTRE DXVI.

A une Religieuse Benédictine du Monastere de la Fidelité d'Angers, qui s'étoit addressée à elle sans en être connue. Elle lui donne quelques avis generaux.

7. Janvier. J'Ai reçu votre Lettre, ma très chere Sœur, & selon votre desir j'ai prié nos Sœurs de prier Dieu pour vous, dont elles se sont aquitté de bon cœur. Pour le surplus, je n'ai rien à vous dire, n'ayant pas l'honneur de vous connoître. J'ai sujet de croire que vous exagerez vos besoins, & qu'à parler humainement vous n'êtes pas si criminelle que vous le dites. Neanmoins, ma très chere Sœur, si c'est la lumiere de la grace qui vous a fait connoître ce que vous devez au Seigneur, & la pureté avec laquelle une ame consacrée à Dieu & incorporée à Jesus-Christ par le baptême, le doit aimer & servir, vous ne sauriez trop recon-

reconnoître vos defauts, pourvu que ce soit sans inquietude, mais avec une vraie humilité & confiance en la bonté de Dieu qui n'a point de bornes, & qui donne la grace de le servir à ceux qui le desirent. Lisez bien les degrés de l'humilité de notre sainte Regle, & en demandez la pratique à Dieu. C'est la meilleure & la plus sainte penitence que vous puissiez faire, & la voie assurée du ciel. Je me recommande très humblement à vos prieres, & suis, &c. 1652.

LETTRE DXVII.

A une Religieuse. Sur la mort de sa sœur*, &c.

IL m'ennuyoit, ma chere Sœur, de n'avoir point de vos nouvelles, & de ne vous point mander ma douleur du decès de ma chere sœur Anne que Dieu tira à lui le premier jour de l'an à neuf heures du matin. Il est vrai que nous avons tout sujet de consolation des graces que Dieu lui a faites qui nous font esperer qu'elle est avec lui, mais cela n'empêche pas de dire que nous avons fait une grande perte. Je la recommande aux prieres de nos bonnes amies & aux vôtres. Je vous envoie la reponse de notre Pere qui est si fort accablé d'affaires qu'il n'a pas un seul moment à lui; & cependant Dieu lui fait la grace de satisfaire à tout avec joie, sa charité lui faisant pourvoir à tout aussi bien que tout souffrir. Je vous suis bien obligée & à toutes nos amies de tant d'affection & de charité que vous avez pour moi, qui ne la vaut pas: 7. Janvier.

* La même que celle à qui est addressée la Lettre DXI.

1653. pas: ce qui me fait beaucoup craindre les jugemens de Dieu. Demandez-lui miſericorde pour moi. Je ſuis toute à vous, &c.

LETTRE DXVIII.

A la Reine de Pologne. Sur les bonnes diſpoſitions de cette Princeſſe.

8. Janvier. MADAME. Je ſuis en peine de l'indiſpoſition de Votre Majeſté qui dure encore depuis ſi longtems: neanmoins j'eſpere que Dieu la conſervera pour avancer dans ſon ſaint amour & mettre en pratique les bons deſirs qu'il lui donne. Il me ſemble, Madame, que c'eſt une providence toute particuliere de ce que Votre Majeſté a rencontré tout d'abord dans la Vie des Peres du Deſert celle de S. Paphnuce; car vraiment les vertus de ce bourgeois, qui ont touché l'eſprit de Votre Majeſté, ſont des vertus Royalles: ce qui fait voir que quand Dieu regne dans un cœur, il le le fait agir en Roi. Votre Majeſté verra dans ce Livre une infinité d'autres belles & ſaintes hiſtoires qui l'édifieront beaucoup, parce que Dieu a mis au fond de ſon eſprit la vraie foi & la pieté qui lui fait aimer & reverer ce que les mondains & les impies mepriſent & eſtiment folie.

J'ai une extrême joie de ce que Votre Majeſté me commande de demander à Dieu pour elle la douceur. Que je le ferai de bon cœur! Je le ferai auſſi faire à d'autres qui le feront mieux que moi. Les doux regards d'une Reine, ſont comme les doux rayons du ſoleil qui reſjouiſſent tout le monde, & leur parole douce eſt comme la roſée du ciel. Pour acquerir cette vertu, je vous

vous ſupplie très humblement, Madame, de vous rappeller ſouvent & de proferer ces paroles du Fils de Dieu: *Apprenez de moi que je ſuis doux & humble de cœur.* Que Votre Majeſté ſera heureuſe d'imiter ce divin maître qui fera miſericorde à ceux qui la feront, & qui conſolera ceux qui auront conſolé les affligés! Il faut remarquer, Madame, que pour être douce, il faut neceſſairement être patiente, ſouffrante pour l'amour de Dieu, les defauts du prochain comme Dieu ſouffre les nôtres; c'eſt la voie la plus ſure & la plus courte pour aller au ciel. 1653.

Je ſuis bien aiſe de ce que Votre Majeſté a repris la lecture du ſaint Evangile. C'eſt peut-être une providence de Dieu qu'elle l'ait interrompue, afin de la reprendre avec plus de reſpect & de devotion. Je ſupplie très humblement Votre Majeſté d'élever toujours ſon cœur devant & après avoir lu, de n'en lire gueres à la fois & de le faire à genoux quand elle pourra, ſe mettant en eſprit aux pieds de Notre Seigneur qui eſt ſon Roi & ſon maître, pour recevoir ſes commandemens, & diſant ce verſet: *Domine doce me facere voluntatem tuam, quia Deus meus es tu.* Votre Majeſté ſait que nos malheurs continuent par les guerres, & je m'aſſure qu'elle en a compaſſion. Notre eſperance n'eſt qu'en Dieu & en notre Roi, auquel ceux qui parlent dans la verité & ſans paſſion reconnoiſſent de très bonnes inclinations pour la pieté & la juſtice. Sa Majeſté a eu grande affection pour la vôtre. Je vous ſupplie très humblement de prier Dieu qu'il lui augmente ſa grace & lui donne la vraie ſageſſe, pour gouverner ſon Royau-

1653. Royaume. Nous ne manquerons pas de faire des prieres pour l'heureux succès de votre guerre. Je suis, &c.

LETTRE DXIX.

A Madame de Beauvilliers Abbesse de Montmartre. Elle se recommande à ses prieres, &c.

14. Janvier. JE ne puis, Madame, ma très chere Mere, retourner en notre Maison des Champs sans me donner l'honneur de prendre congé de vous, & vous supplier très humblement de nous assister de vos saintes prieres, afin de nous obtenir de Notre Seigneur la grace de commencer tout de nouveau, & mieux que nous n'avons fait jusqu'à present, à retablir dans notre Maison la pratique de notre sainte Eglise. Je vous promets, ma très chere Mere, que jamais nous n'oublierons la charité & bonté qu'il vous a plu nous faire paroître & dont vous nous avez encore donné de nouveaux temoignages par M. Singlin, qui revint hier tout rempli de consolation & d'édification de l'honneur que vous lui avez fait. Je n'eusse pas manqué, ma très chere Mere, de vous rendre mes devoirs en ce commencement d'année, sans l'affliction qu'il a plu à Dieu de nous envoyer par la perte d'une de mes sœurs, que je recommande à vos saintes prieres. J'espere qu'elle vous les rendra devant Dieu, qui lui a fait la grace de vivre & de mourir en sa sainte crainte & en son amour. J'ai grande joie de ce que Mademoiselle de Bethune veut être Religieuse, je souhaiterois beaucoup que Dieu lui fît cette grande grace, ayant reconnu en elle de si bonnes qualités

que

que j'avois regret que le monde corrompu eût quelque part en cette ame, que je prie Dieu de tout mon cœur posseder entierement & qu'elle puisse vous imiter, comme je le desire pour moi-même qui suis, &c. 1653.

LETTRE DXX.

A Mademoiselle de Bethune niece de Madame l'Abbesse de Montmartre. Sur le desir qu'elle avoit d'être Religieuse.

JE ne me puis empêcher, Mademoiselle, de vous temoigner la joie que j'ai reçue de la nouvelle que Madame votre tante m'a fait l'honneur de nous dire, que Dieu vous avoit donné la volonté d'être Religieuse. Le respect que j'ai pour tout ce qui appartient à cette bonne Dame, & l'affection particuliere que votre bon naturel m'a donnée pour vous, m'a fait benir Dieu de tout mon cœur, de ce qu'il vous favorise de cette grace singuliere de vous appeller à un état aussi heureux que saint. Car encore que cette voie soit étroite & penible aux sens pour ceux qui commencent, assurez-vous, Mademoiselle, que si vous êtes fidele à invoquer le secours de Dieu, & à pratiquer les saintes instructions que vous recevrez pour surmonter les repugnances que la nature & l'esprit malin vous suggereront, incontinent vous serez plus contente dans les travaux mêmes que ne sont les Dames du monde dans leurs vains divertissemens qui ne produisent que de l'amertume, non seulement pour l'autre vie où elles sont chatiées, mais encore dès celle-ci. Je vous supplie très humblement de recevoir deux petits reliquaires de bois

Même tems.

de

1652. de ſainte Lucie, un pour vous & un pour Mademoiſelle votre ſœur: vous les aimerez, parce qu'ils ſont pauvres, & je vous ſupplie très humblement qu'ils vous faſſent ſouvenir de celle qui eſt, &c.

LETTRE DXXI.

A la Reine de Pologne. Sur ſon retour à Port-Royal des Champs & les menaces qu'on faiſoit aux Solitaires.

14. Janvier. De P. R. de Paris. MADAME. Ayant à retourner demain, Dieu aidant, à notre cher hermitage, j'avance le jour du courier pour me donner l'honneur d'écrire, avant que de partir, à Votre Majeſté & l'aſſurer que dans notre ſolitude j'aurai encore plus preſens ſes beſoins, & que je les recommanderai bien aux Hermites. On nous menace de les chaſſer tous, mais on ne les ſauroit éloigner de Dieu: de ſorte qu'en quelque lieu qu'on les relegue, ils pourront toujours prier Dieu pour Votre Majeſté. Nous attendons des nouvelles de ſa ſanté avec quelque inquietude, à cauſe de l'indiſpoſition qu'elle a eue depuis peu. Voici le beau tems qui la remettra en pleine ſanté, Dieu aidant. Nous l'en ſupplierons très inſtamment. Comme j'écris on m'apporte une petite priere, que je trouve très belle. J'oſe la preſenter à Votre Majeſté, m'aſſurant que ſa pieté la lui fera agréer. J'ai l'honneur d'être, &c.

LET-

1652.

LETTRE DXXII.

A la Reine de Pologne. Elle lui parle de quelques diſpoſitions aſſez ordinaires aux Grands.

MADAME. J'ai eu un grand regret d'avoir manqué le dernier courier, ſans me donner l'honneur d'écrire à Votre Majeſté. Comme il faut que je le faſſe dès le Mercredi pour envoyer la Lettre le Jeudi à Paris, cela m'échape de la memoire & il ne m'en ſouvient que le Vendredi que j'ai accoutumé d'écrire. Je vous aſſure, Madame, que Dieu par ſa bonté, me fait la grace de n'oublier pas à prier Dieu pour Votre Majeſté, à laquelle toujours davantage mon ame deſire avec grande ardeur l'accroiſſement du ſaint amour de Dieu; cette ſolitude où je ſuis, me faiſant voir avec plus d'attention la niaiſerie & la miſere de toutes les choſes paſſageres de cette vie, qui s'abîment à toute heure dans le neant ſans pouvoir raſſaſier nos cœurs, qui veulent ſans ceſſe ſe ſatisfaire, ſans le pouvoir, s'ils cherchent leur ſatisfaction en autre choſe qu'en Dieu qui nous a creés pour lui. Les Grands reconnoiſſent cela encore mieux que les petits, puiſqu'ils accompliſſent la plus grande partie de leurs deſirs, & ne ſont pas plus ſatisfaits. Au contraire le plus ſouvent ils ſont plus inquiets & plus chagrins que les moindres, leſquels j'eſtime heureux lorſqu'ils ont le peu qui leur eſt neceſſaire à la vie. Les Grands ayant tout en abondance ne s'en apperçoivent ſeulement pas, pour en remercier Dieu & s'en contenter; mais ils s'occupent à des deſirs vains, ambitieux & ſouvent injuſtes, qui les tyran-

29. Janvier. De P.R. des Champs.

1653. tyrannisent & les rendent malheureux dans la jouissance de tous leurs biens & honneurs.

Je me rejouis, Madame, quand je songe au malheur de ces Grands & qu'il me souvient que par la misericorde divine vous cherchez Dieu & son Royaume: que vous meprisez le vôtre pour celui-là, & que s'il vous obligeoit à le perdre, pour parvenir au sien, vous y consentiriez de bon cœur quelque revolte que puissent faire les passions humaines. Ainsi j'espere que votre Royaume vous servira à vous sauver, comme il fait à tant d'autres pour se perdre, parce qu'ils en font leur idole & souffrent que les autres les adorent aussi en la place de Dieu, qui doit bien être reveré en leurs personnes sacrées, mais qui seul doit être adoré & être la fin de tout l'honneur que l'on rend à ses images. Je supplie très humblement Votre Majesté d'avoir pour pratique de se souvenir toutes les fois que l'on lui rend les honneurs qui lui sont dus, de les offrir à Dieu, & de se regarder devant sa divine Majesté comme un pur neant; & elle fera une chose très agreable à Dieu, de même que si quelquefois parlant avec ses domestiques, elle leur conseille de dresser leur intention vers Dieu, en lui rendant ce qu'elles lui doivent, & que Votre Majesté dise à Dieu dans les acclamations des peuples: *Non nobis, Domine, non nobis; sed nomini tuo da gloriam.* [Ce n'est pas à nous, Seigneur, que nous rendons gloire, mais à votre nom.] Car nous ne saurions rien faire, qui attire davantage la misericorde de Dieu, que de reconnoître notre petitesse & sa souveraine grandeur, que tout lui est du, & que nous faisons un larcin quand nous nous attribuons quel-

quelque chose avec proprieté & attache. 1653.
Je dis à Votre Majesté tout ce qui me vient à l'esprit, sans reflexions. Avant que de lui écrire j'invoque le S. Esprit & puis je repands mon cœur à ses pieds, comme si je la voyois en toute simplicité, sachant que sa bonté daigne tout agréer, quoique j'en sois très indigne. Je suis en peine si la peste n'est point cessée dans votre Royaume, & nous continuons à prier S. Charles pour cela. Je suis aussi dans l'inquietude pour votre guerre. Je supplie très humblement Votre Majesté, de faire tout ce qu'elle pourra pour empêcher la mechanceté des soldats, & que les innocens ne souffrent pas avec les coupables, pour lesquels il faut encore conserver de la misericorde avec la justice.

On nous menace du retour de la guerre en ces quartiers, à ce printems: ce qui nous fait trembler. Tous les hommes y sont presque morts, & il ne reste que des enfans orphelins; en sorte qu'on a grande peine à cultiver la terre faute d'ouvriers. Que si les soldats reviennent, tout demeurera desert. Votre Majesté est sans doute informée de l'état de ce pauvre Royaume qui empire toujours; & elle en a sans doute compassion. Tous les maux n'ont pu empêcher les effets de la charité qui nous a bâti un Dortoir de quatre vingts cellules & cinq chambres d'Infirmerie très commodes. Il est vrai que tout cela n'est pas achevé, les dedans restant; mais on achevera ce printems, Dieu aidant, si la guerre ne revient point. Cependant nous sommes ici vingt deux très resserrées à cause des ouvriers, mais très contentes, graces à Dieu. M. de Luines

1653. nes habite ſon Château avec pluſieurs Hermites. Le nombre en accroît tous les jours, d'autant plus que l'on nous perſecute par des médiſances horribles: mais Dieu ſait & voit tout. Cela nous doit ſuffire. J'ai l'honneur d'être, &c.

LETTRE DXXIII.

A une Religieuſe d'un autre Monaſtere que le ſien. Elle lui donne divers avis.

29. Janvier. J'Ai reçu, ma très chere, votre Lettre du 13. Janvier avec une grande joie, étant toujours demeurée en peine de ce que je n'avois pu repondre à votre premiere, parce que vous ne nous donniez point d'adreſſe & que je n'oſois l'haſarder. Quand il plaira à Dieu, Madame votre Supérieure connoîtra que notre commerce n'eſt pas contraire à l'obéiſſance que vous lui devez, & que je l'honore trop pour contribuer à ce qui y contreviendroit. Cependant je crois que conſideré l'état de toutes choſes, Dieu veut bien que nous nous donnions la conſolation de nous encourager dans ſon ſaint amour. J'ai renvoyé votre Lettre à M. Singlin à Paris. Il ne manquera pas de vous faire reponſe à cette heure que vous nous donnez adreſſe: il étoit fort en peine de ne pouvoir repondre à votre premiere. Je vous aſſure, ma chere Sœur, qu'il a très grande charité pour vous. Pour ce qui eſt de nous, de la Mere Agnès & de toute la Maiſon, vous vous pouvez aſſurer, ma très chere Sœur, que nous ſommes toutes à vous, & que nous vous ſervirons d'une entiere affection en toutes les occaſions que Notre Seigneur nous offrira. Je le remer-

de ce qu'il vous donne toujours la volonté de le ſervir en vraie Religieuſe. Vous ſavez bien, ma très chere Sœur, que c'eſt par ſa pure miſericorde qu'il vous fait cette grace, ce qui vous oblige de lui en demander ſans ceſſe la conſervation, & qu'elle produiſe ſes fruits avec grande humilité. 1653.

J'eſpere que Dieu vous ſoutiendra. Je ſai, ma très chere Sœur, qu'il faut beaucoup de graces pour ne ſe pas laiſſer emporter à la coutume dans les choſes qui flattent les ſens, & qu'il eſt très difficile de combattre ſeule contre notre propre corruption ayant hors de nous d'autres empêchemens; mais je ſai auſſi que la puiſſance & la bonté de Dieu ſoutient les ames qui le cherchent en verité, dans les plus grands perils. Prenez bon courage, ma très chere Sœur; ſur tout ne vous laiſſez point abattre à la melancolie: portez tous vos beſoins devant le S. Sacrement: dites à Jeſus-Chriſt toutes vos peines: qu'il ſoit votre Directeur & votre exemple. Apprenez de lui à être pauvre, obéiſſante, patiente, charitable, ſilentieuſe, ſeparée des creatures, & à vous ſacrifier ſans ceſſe avec lui à Dieu ſon Pere pour l'honorer & ſatisfaire à nos pechés.

Je vous vois ſouvent dans ce grand Monaſtere où vous ſavez que Dieu a voulu avoir toujours de bonnes ſervantes, marcher en ſilence au milieu du bruit; & je prie Dieu qu'il vous fortifie & vous rempliſſe de ſa grace, ſurtout de douceur & de ſupport pour le prochain. Quand vous êtes obligée comme vous l'êtes par votre charge de converſer beaucoup, je ſai que c'eſt un exercice penible, ſurtout en

1653. ce commencement, mais ce n'eſt pas par hazard qu'on vous a donné cette charge, puiſque rien ne ſe fait que par la volonté de Dieu; & ainſi vous ne vous en devez point ennuyer, mais y adorer cette ſainte volonté dans l'accompliſſement de laquelle doit être toute votre ſatisfaction, comme ce ſera votre ſanctification.

Vous avez bien deviné, ma très chere Sœur, que c'eſt ma ſœur Anne qui eſt allée à Dieu le premier jour de cette année. Je vous remercie très humblement des prieres que vous avez faites pour elle: j'eſpere qu'elle vous rendra votre charité devant Dieu où nous avons ſujet d'eſperer qu'elle a obtenu miſéricorde. Toute la Maiſon a été affligée de la perdre, & conſolée de la bonne diſpoſition dans laquelle on l'a vu mourir. Dieu l'avoit appellée à la Religion à vingt-quatre ans, & depuis ce tems il lui a fait la grace de ne regarder jamais en arriere & de toujours avancer dans la converſion de ſes mœurs. De ſix ſœurs que nous étions, nous ne reſtons plus que la Mere Agnès & moi, qui ne pouvons gueres durer. Elle a eu un grand rhume depuis que je ſuis ici, dont elle eſt mieux, graces à Dieu. Tout eſt entre ſes mains. Bienheureux ſont ceux qui n'ont d'autre deſir ni d'attention qu'à ſe preparer à attendre l'heure que ce divin maître & cet aimable Epoux les viendra appeller. Priez-le, ma chere Sœur, je vous en ſupplie très humblement, qu'il me faſſe cette grace comme je la lui demanderai pour vous, à qui je ſuis de tout mon cœur, &c.

LET-

1653.

LETTRE DXXIV.

A Madame de Morant. Elle la console & la fortifie dans les épreuves que Dieu lui envoyoit.

JE prends part, ma très chere Mere, à vos afflictions en verité comme aux miennes, puisqu'il n'y a rien de separé entre nous, Dieu par sa bonté m'ayant unie à vous de telle sorte que jamais comme je l'espere de sa sainte grace, rien ne nous separera. Je ne suis point surprise du traitement que vous recevez de ceux qui vous le devroient tout autre, ayant tant vu de choses semblables en ceux qui ne sont pas desintéressés, & qui cherchent dans les personnes autre chose que ce qu'ils doivent à Jesus-Christ même duquel nous ne devons jamais separer notre prochain, mais le servir en tout tems d'une façon ou d'une autre, selon les occasions & les moyens que Dieu nous donne. Vous lui êtes bien obligée de la force qu'il vous donne de ne vous point laisser emporter au respect humain & à la complaisance de la nature, qui detruit en une infinité des personnes les mouvemens de la grace de Dieu, & fait manquer à ce qu'on lui doit, quoique Notre Seigneur prevoyant ce malheur, ait eu soin de nous prevenir par ses divines paroles pour nous empêcher d'y tomber. Vous en savez le texte mieux que moi ; & de plus il vous fait la grace de les suivre, dont je le loue de tout mon cœur. Même tems.

Cependant, ma très chere Mere, il ne faut pas laisser de redoubler votre charité pour ces personnes, priant pour elles plus que jamais. Vous avez obligation à la pre-

1653. miere, qui a eu de la charité autrefois pour vous selon ses lumieres. Il ne faut jamais oublier le bien que nous avons reçu; & encore que Dieu nous oblige de nous separer du commerce des personnes pour des raisons, l'obligation de prier pour elles demeure toujours. A l'égard de N. quoique je vous estime extrêmement de n'avoir point de tendresse naturelle, ou plutôt de la surmonter de peur de blesser votre conscience & deplaire à Notre Seigneur, neanmoins ne desesperez point que Dieu ne vous donne un jour cette personne. Si vous l'en priez avec confiance & perseverance, il vous exaucera d'autant plutôt que pour l'amour de lui, vous vous separez d'elle d'une certaine maniere, de même que de Messieurs vos autres parens. Dieu les peut toucher tous, & il le fera d'autant plutôt par vos prieres que vous renoncerez pour l'amour de lui à la satisfaction de leur plaire.

Vous êtes heureuse, ma chere Mere, d'avoir la paix chez vous: la guerre du dehors n'a rien en comparaison de celle du dedans; & c'est une recompense que Dieu vous donne deja de ce que vous ne regardez que lui, & vous exposez à souffrir pour son amour. Je n'oublierai pas, s'il plaît à Dieu, de le faire prier au commencement du Carême, afin que ce qu'il vous inspirera de faire n'altere point cette paix, & je l'espere, puisque vous ne regardez que lui. Quand on vous verra ferme dans ce que vous ordonnerez selon votre conscience, sans complaisance ni aversion, mais pour suivre les lumieres que Dieu vous donnera pour le mieux, assurez-vous que les petits soulevemens, s'il y en a par foiblesse, ne

du-

dureront gueres & ne ſerviront qu'à humilier celles qui les auront faits, comme à fortifier celles qui ſeront dans leur devoir. 1653.

Je ſuis bien aiſe que la Lettre de M. Singlin vous ait conſolée. Aſſurez-vous qu'on prie beaucoup Dieu pour vous, & que la charité étant ſans interêt ſera auſſi invariable Je vous ſupplie, ma chere Mere, de ne parler jamais d'importunité, & de croire que je prends autant de plaiſir à lire vos Lettres que vous à les écrire. Je ſerois la plus ſatisfaite du monde, ſi je pouvois vous temoigner par mes ſervices, combien il eſt veritable que je ſuis toute à vous.

LETTRE DXXV.

A la Reine de Pologne. Sur la peſte qui ravageoit ſon Royaume & la maniere de ſe preparer à la mort.

MADAME. J'apprends que la peſte continue à ravager vos peuples, & je m'en afflige ſelon les ſens humains qui voudroient que la proſperité accompagnât toujours Votre Majeſté. Mais conſiderant d'ailleurs que ce fleau part de la main de Dieu & de ſon cœur paternel qui fait tout pour le mieux, je l'adore & ſupplie très humblement Votre Majeſté de le faire de tout ſon cœur. Il faut que tous les hommes meurent: la maniere eſt indifferente, pour ce qui regarde le corps; mais il ne faut pas recevoir la mort indifferemment, comme ceux qui n'ont point de foi & qui ne vivent que comme les bêtes & meurent auſſi de même. Ceux au contraire qui vivent ſelon Dieu & par l'eſprit de la foi, adorent Dieu dans la mort de tous les hommes & dans la 5. Fevrier. De P R. des Champs.

1653. leur, quelque penible qu'elle ſoit. En effet elle n'eſt point penible à ceux qui regardent leur corps comme la priſon de leur ame, & la vie comme un pelerinage. Au contraire comme les priſonniers ſont ravis de leur delivrance & les pelerins de leur retour en leur maiſon, ainſi un vrai Chretien eſt ravi à ſa mort de voir la fin de ſes peines, & ſur tout d'être delivré du peril de ſe perdre.

J'avois deſiré qu'on envoyât à Votre Majeſté la Vie de S. Charles, afin qu'elle y vît de quelle façon ce grand ſaint ſe comporta pour appaiſer Dieu durant deux années que la peſte affligea ſa ville & ſon dioceſe, où il fit faire des prieres publiques & des penitences admirables, donna des ordres & fit des charités dignes d'un ſaint; & cela avec une humilité & une charité incomparable, prodiguant ſon bien de telle ſorte qu'il ſe trouva n'ayant plus rien du tout, & expoſant ſa vie en adminiſtrant de ſa main les Sacremens aux malades. Ce qui fait voir en ce ſaint & en pluſieurs autres, que Dieu envoie ſes fleaux ſur la terre pour chatier les mechans & pour ſanctifier les bons.

Ces exemples ſi extraordinaires des ſaints, nous ſont donnés non pas pour les imiter dans leur plenitude, ce qui ſeroit quelquefois temerité; mais pour nous exciter à les ſuivre humblement en tout ce qui nous eſt poſſible, & à prier Dieu que ſa grace nous fortifie, & qu'il nous donne ſa veritable charité pour ne nous pas decourager, quand les maux durent longtems, & que Dieu ne nous exauce pas ſitôt que nous le deſirerons. Cette peſte du tems de ſaint Charles

dura

dura deux ans, & jamais il ne se rallentit dans ses prieres, ses travaux & ses aumônes. Il me semble que ce grand saint a été allié à la Maison de Mantoue, ce qui doit accroître la devotion & la confiance de Votre Majesté à ses prieres. Nous continuons à l'invoquer à toutes les heures du jour pour Votre Majesté. Que Dieu par sa bonté supplée à notre indignité! 1653.

Je suis en peine de la santé de Votre Majesté, qui n'étoit pas bonne la derniere fois qu'elle daigna nous faire l'honneur de nous écrire. J'espere que le printems la remettra, & nous en prierons beaucoup Notre Seigneur. Quoiqu'il en soit, Madame, je vous supplie très humblement de recevoir tout de bon cœur de la main de Dieu. Regardez-le comme votre bon pere, qui ne se peut tromper dans le choix qu'il fait pour vous: tout vous sera avantageux, si vous vous y soumettez humblement.

Quand je considere cette grande Sainte Agathe, dont nous solemnisons aujourd'hui la Fête, & de laquelle l'Eglise nous dit qu'elle alloit à la prison comme au banquet, je rougis de honte de notre tiedeur qui craint tant les souffrances & les peines de cette vie, bien que nous ayons la même foi que cette sainte, & que nous sachions comme elle qu'il faut necessairement avoir part aux souffrances de Jesus-Christ notre maître pour avoir part à sa gloire, dont la grandeur infinie n'a nulle proportion avec ce que nous devons souffrir. Il faut avouer que la raison de l'homme a été horriblement blessée par le peché, puisqu'ils sont si aveugles que d'exposer leur vie & de souffrir toutes sortes de maux, pour acquerir

de

1653. de faux biens qui ne ſont que des figures qui paſſent en un moment, & qu'ils ſont ſi lâches que de ne vouloir rien ſouffrir pour gagner un Royaume éternel. Je ſupplie très humblement Votre Majeſté de conſiderer ſouvent que d'un moment de ſouffrances à ſurmonter ſes paſſions & à renoncer à ſoi-même pour ſuivre Jeſus-Chriſt, depend une éternité de gloire & de bonheur infini. Je ſuis, &c.

LETTRE DXXVI.

A la Sœur Angelique de S. Jean Arnauld. Sur divers ſujets.

6. Fevrier. POUR repondre à ce que vous me mandez de la petite N. je vous dirai, ma chere Sœur, qu'il ne faut deſeſperer de perſonne, ſur-tout de cet âge. La patience nous fait poſſeder nos ames, & ſouvent celle d'autrui. Il n'en faut point parler à M. Arnauld, mais le laiſſer s'employer au travail pour lequel Dieu l'a fait naître, il y a aujourd'hui quarante & un an, & non pas l'occuper ſi ſouvent de ces petites Filles, qui ne font qu'abuſer de la trop grande application qu'on a pour elles & ſe complaire d'être gouvernées par des Docteurs.

Il faut obliger N. à faire ce qu'elle doit, ſans regarder en cela ſon humeur, qui ne doit pas être la guide des Religieuſes; mais bien la matiere de leur mortification. Ma Sœur N. m'a fait plaiſir de m'envoyer les comptes de cette année, quoiqu'ils m'épouvantent. Il faut plus que jamais ſe confier en Dieu, qui veut que nous ſoyions les Filles de ſa providence. Je ſuis, &c.

LET-

1653.

LETTRE DXXVII.

A Madame la Marquise de Sablé. Sur la confiance qu'on doit avoir en Dieu pour toutes ses affaires.

JE suis très en peine, ma très chere Sœur, de ce que vous ne rencontrez pas une personne comme il vous faut, & encore de ce qu'elles sont si rares qu'il n'y a que Dieu qui vous la puisse donner. Il la lui faut demander: il est notre vrai pere qui a tant de bonté qu'il ne refuse point ses enfans, quand ils lui demandent avec une vraie confiance & humilité ce qui leur est necessaire. Pour nos affaires, ma très chere Sœur, vous en savez plus de nouvelles que moi, mais quoi qu'il en soit rien ne nous peut arriver que Dieu ne le veuille. Ainsi nous n'avons rien à craindre que de n'avoir pas la preparation de cœur pour tout ce qu'il lui plaira nous envoyer. Tout notre soin doit être de la demander à celui qui ne donne pas une pierre à ses enfans quand ils lui demandent du pain. Je suis toute à vous. 6. Fevrier.

LETTRE DXXVIII.

A Madame Angran. Elle la console par rapport les peines qu'elle ressentoit.

DEPUIS que j'ai reçu votre Lettre, ma chere Sœur, vous m'avez été souvent presente; & j'ai toujours desiré vous écrire sans le pouvoir faire, ayant toujours été dans l'embarras, outre que je ne puis écrire qu'à certaines heures à cause de mes incommodités. Je sai bien que vous m'excuserez volontiers, 7. Fevrier.

1653. puiſque vous êtes aſſurée que je ſuis toute à vous, & que je m'eſtimerois heureuſe de vous pouvoir ſervir. Je reſſens beaucoup vos peines, ma très chere Sœur, & ſi pour vous parler ſincerement, je ne ſuis pas fâchée que vous les ayiez, puiſque je les prends pour une marque que Dieu vous regarde & vous veut ſauver, ſa ſainte crainte étant le commencement de la ſageſſe. Il eſt vrai, qu'il ne faut pas qu'elle ſoit exceſſive & qu'elle nous trouble. C'eſt l'eſprit malin qui ſurſeme par deſſus le bon grain de la crainte des jugemens de Dieu dans laquelle tous les chretiens doivent vivre, le trouble & l'inquietude, & s'il peut le deſeſpoir, afin d'empêcher que cette crainte ſainte & ſalutaire n'opere les bons effets qu'elle doit.

Il ne faut plus penſer, pour vous inquieter, aux deſirs que vous avez eu autrefois d'entreprendre la penitence de la Religion, ſinon pour vous humilier devant Dieu de n'y avoir pas peut-être correſpondu; & cela ſans trouble, mais en adorant l'ordre de Dieu ſur vous qui vous a miſe en une condition où vous pouvez avec ſa grace mener une vie penitente & certainement plus auſtere en une infinité de rencontres que celle de la Religion. Il vous a fait la grace de vous preſerver du plus grand des empêchemens qui s'y rencontrent trop ſouvent, qui eſt d'avoir un mari qui n'ait point la crainte de Dieu & qui engage inſenſiblement une femme dans de mauvaiſes affaires, ou qui ne peut ſouffrir qu'elles rende à Dieu ce qu'elle lui doit. Vous voyez clairement que c'eſt Dieu qui a fait ce choix pour vous, auſſi bien que du

Pa-

Pasteur * qu'il vous a donné, lequel encore qu'il ne se puisse pas autant appliquer à vous assister en particulier que vous en auriez peut-être besoin, ne laisse pas de vous être très avantageux pour ce que vous en avez déja reçu, & pour les instructions publiques auxquelles vous participez, outre que dans le besoin absolument necessaire il ne vous manquera jamais. Ces graces de Dieu, ma très chere, vous doivent beaucoup consoler puisqu'elles vous sont des marques de sa charité, que vous devez considerer avec actions de graces, & le prier qu'il vous fasse la grace d'y cooperer avec une vraie fidelité. 1653.

Reglez votre tems le mieux que vous pourrez, comme sans doute M. le Curé vous l'a ordonné, en prenant toujours pour la priere, la lecture & le travail, & pour rendre vos devoirs à Madame votre bellemere & aux autres à qui Dieu vous oblige, & en la personne desquels il veut que vous le regardiez. Assurez-vous, ma très chere, que faisant tout cela pour l'amour de lui, & pour suivre ses ordres, il vous regardera comme une bonne Religieuse, puisque la vraie Religion consiste à la parfaite obéissance qu'on rend à Dieu dans sa regle. Nous en dirons davantage quand il lui plaira que nous nous voyions. Cependant ma très chere, je vous supplie de tout mon cœur d'appaiser toujours votre esprit quand vous l'appercevrez dans l'inquietude, le réunissant à Dieu par une vraie soumission & confiance en son infinie misericorde. Je suis en lui, &c.

M 6 LET-

* M. du Hamel Curé de S. Merri.

1653.

LETTRE DXXIX.

A Madame la Marquise de Sablé. Au sujet de l'entrée de cette Dame à Port-Royal, pour y vivre retirée en qualité de Bienfaitrice.

9. Fevrier. C'ETOIT bien moi, ma très chere Sœur, à me donner l'honneur de vous écrire la premiere pour vous temoigner la joie que j'ai de ce que vous êtes enfin où vous aviez tant desiré, & où je prie Dieu de toute mon affection que vous receviez toute sorte de satisfaction & de repos, & les veritables moyens de votre salut, qui est ce que vous y avez principalement cherché. Je vous puis dire sincerement que nul sujet ne me pourroit plutôt faire desirer d'être à Paris que le desir de vous pouvoir servir, quoique je m'en estime très indigne. Il y en a qui le peuvent mieux que moi; & nous prierons Dieu ici dans notre paix & notre silence qui est admirable, qu'il vous donne tous les biens de sa sainte grace qui sont les seuls veritable. Ma santé est bonne à present: cela durera tant qu'il plaira à Dieu. Je suis toute à vous sans reserve.

LETTRE DXXX.

A une Religieuse de Port-Royal. Au sujet de la maladie de Madame sa mere.

11. Fevrier. JE loue Dieu de tout mon cœur, ma très chere Sœur, de ce qu'il a tiré Madame votre mere de sa grande maladie, & vous de l'affliction que vous en aviez avec raison; quoique pour ne vous point flatter, je dois vous dire que j'ai eu crainte qu'elle n'ait

n'ait pas été assez grande en une maniere & trop de l'autre, & qu'ainsi comme il arrive souvent, elle ne vous ait été un sujet d'amusement & de distraction plutôt qu'une vraie douleur qui opere le salut & qui eût servi par le veritable retour où elle vous eût portée vers Dieu, à obtenir pour Madame votre mere, non seulement la santé du corps qui est peu, mais un renouvellement de vie & pour vous aussi. Nous devons continuellement demander à Dieu dans ces rencontres que nos afflictions soient de nous voir si languissantes dans nos devoirs, & non pas de voir mourir nos proches parens. 1653.

Que si nous les avons vraiment quittés selon Dieu, comme notre profession nous oblige, nous ne nous occuperons gueres de la mort de leurs corps, & nous demanderons à Dieu la vraie vie de leurs ames. Mais c'est une chose pitoyable de voir combien on est humaine; & cependant on ne considere point assez cet état. On avoue bien que l'on est imparfaite, mais c'est sans un vrai sentiment ni distinction de soi-même, pour s'appliquer serieusement à s'en retirer par les vrais moyens que notre condition nous en donne & que nous negligeons en quelque sorte. Nous sommes, ma chere Sœur, en un tems qui nous doit convier à la penitence. La grace que vous venez de recevoir par la guerison de Madame votre mere, vous y oblige encore, & pour vous & pour elle. Vous vous êtes estimée indigne de lui obtenir de Dieu le grand secours dont elle avoit besoin en ce perilleux état: vous l'y reverrez encore, ou vous y serez vous-même. Prevenez-le donc,

1653. ma chere Sœur, au nom de Dieu, en entrant veritablement dans le vœu que vous avez fait de la conversion de vos mœurs. Je prie Dieu de tout mon cœur de vous en faire la grace, puisque je suis entierement à vous, &c.

LETTRE DXXXI.

A la Reine de Pologne. Elle lui parle sur ce qu'elle lui avoit écrit au sujet de M. Moulin & sur une aumône faite par cette Princesse pour les Solitaires de Port-Royal.

23. Fevrier. MADAME. Je supplie Votre Majesté de croire que jamais je n'ai songé à avoir la pensée temeraire que Votre Majesté voulût avoir le bien d'autrui. Je ferois doublement criminelle dans la connoissance & l'experience que j'ai du contraire. Mais sachant le tracas des Cours de Rois & comme le tems s'y passe insensiblement, que d'ailleurs l'on peut oublier les personnes éloignées dont on ne voit pas la misere, & que le grand âge de Monsieur Moulin lui fait avoir besoin d'un prompt secours, cela m'a fait prendre la hardiesse de faire à Votre Majesté dont je connois la bonté, la très humble supplication de commander qu'on y donnât ordre. Je rends graces très humbles à Votre Majesté de l'avoir fait.

Ci-devant p. 253.

J'ai omis de vous remercier, Madame, du souvenir qu'il vous a plu d'avoir pour les Hermites: la pureté de l'intention de Votre Majesté ne regardant que Dieu dans ses serviteurs afin d'obtenir sa misericorde, me ravit, puisque c'est le moyen de rendre votre aumône utile à Votre Majesté & faire

faire qu'elle ne puiſſe être perdue. Quand même elle periroit dans nos malheurs, nous n'en ſerions pas moins obligées à Votre Majeſté, de laquelle nous deſirons incomparablement plus le ſalut que les biens. Je vous ſupplie, Madame, de me pardonner les fautes de cette Lettre; ma vûe baiſſe fort, & je ne puis me ſervir d'une autre pour écrire à Votre Majeſté, devant laquelle j'épanche mon cœur veritablement. 1693.

LETTRE DXXXII.

A Madame de Morant Abbeſſe de Gif. Sur une viſite que M. Singlin lui avoit faite, & ſur une Religieuſe de Boulogne.

J'Ai reçu, ma très chere Mere, une grande conſolation de celle que vous avez reçue de la viſite de M. Singlin. Vous voyez comme Dieu a pitié de nous, & nous aſſiſte & ſoutient dans nos beſoins: bienheureux ſont ceux qui ont une vraie confiance en lui. Je crois, ma chere Mere, qu'il vous ſouvient bien que je vous parlai autrefois d'une Religieuſe des Annonciades de Boulogne * qui deſire depuis pluſieurs années dans une très grande perſeverance de venir ici; à quoi il eſt impoſſible de parvenir que par votre moyen, en la recevant chez vous pour quelque tems. Il ſuffit pour cette heure d'en parler à la Mere Prieure & à la Mere de S. Maur. Si elle obtient ſa permiſſion de ſon Evêque, vous le direz Vers le même tems.

* Voyez la Lettre DIII. C'étoit la Sœur Angelique Magdeleine, à qui on a vu ci-devant pluſieurs Lettres addreſſées, & qu'il étoit alors queſtion de faire entrer ou à Gif ou à Chantelou, pour venir enfuite à Port-Royal.

1653. direz aux autres. Je loue Dieu de tout mon cœur de ce que vos Offices se sont passés si doucement, & le prie qu'il confirme de plus en plus vos Filles dans le vrai esprit d'obéissance, d'humilité & de paix. Je suis, &c.

LETTRE DXXXIII.

A M. Bignon Avocat general au Parlement de Paris. Elle lui recommande l'affaire des Religieuses des Isles d'Auxerre qui par son conseil s'étoient soustraites à la jurisdiction des Moines de Cîteaux.

21. Fevrier. AYANT appris, Monsieur, que M. l'Abbé de Cîteaux poursuit le procès qu'il a intenté à l'audience contre nos Sœurs les Religieuses des Isles, & qu'elles sont si heureuses que ce sera vous qui parlerez en leur cause, j'ai cru que vous n'auriez pas desagreable que je leur rendisse ce devoir de charité de vous supplier très humblement de leur être favorable. Je sai, Monsieur, que vous l'êtes toujours dans la justice à tout le monde; mais cette affaire n'est point des ordinaires, le droit ancien étant indubitable pour les Filles, & M. de Cîteaux n'ayant que la possession d'un privilege dont Dieu sait avec quels abus on a usé.

Je suis très assurée que si vous, Monsieur, & MM. du Parlement saviez ce qui en est & ce que j'en sai *, ils penseroient manquer à la justice de remettre ces pauvres Filles sous la tyrannie d'une telle conduite; & non seulement ils ne feroient pas ce deplaisir à celles-là, mais autant qu'ils pourroient ils en retireroient celles qui même ne se plaignent pas, ne sentant pas leur mal,

* La M. Ang. envoya en même-tems un Memoire sur cela. Voyez sa Vie Tom. I. p. 371.

mal, en quoi elles ſont encore plus malheureuſes. J'eſpere, Monſieur, que Dieu qui vous a donné un ſi grand zele pour la juſtice & une ſi grande bonté & charité pour tout le monde, l'augmentera encore en cette rencontre, qu'il donnera de nouvelles lumieres à votre eſprit & une plus grande force à votre éloquence, pour delivrer ces pauvres Filles innocentes des maux qui les menacent par de fâcheuſes concurrences; & que j'aurai, avec l'aide de Dieu, plus de ſoin que jamais de reconnoître par nos inſtantes prieres avec toutes nos Sœurs, les obligations anciennes & nouvelles que nous vous avons. J'ai l'honneur d'être, &c. 1653.

LETTRE DXXXIV.

A la Reine de Pologne. Sur divers ſujets.

MADAME. Nous avons loué Dieu, apprenant par la Lettre dont il a plu à Votre Majeſté de nous honorer, qu'elle eſt arrivée heureuſement en Lithuanie & que la peſte commence à ſe paſſer à Varſovie. J'eſpere que les froids qu'il a fait depuis auront achevé de purifier l'air, & encore plus les prieres du grand ſaint Charles. Puiſque le Roi promet de lui faire dreſſer un Autel, j'en ai une grande joie, eſperant que la protection de ce ſaint ſera favorable à Vos Majeſtés, non ſeulement pour delivrer vos peuples de la peſte, mais encore de la guerre que le Roi va entreprendre. 23. Fevrier. D. P. R. des Champs.

Je voudrois bien que vos Religieuſes fuſſent arrivées en ce tems, étant vrai que les heures de retraite que Votre Majeſté pourroit

1653. roit passer avec elles, lui pourroient être utiles & lui donner de la consolation. Je ne sai si M. l'Archevêque de Paris aura enfin consenti; s'il ne l'a pas fait, les Meres de Paris vous en choisiront d'ailleurs; sans que vous ayez lieu de douter qu'elles soient aussi bonnes. Si cela manquoit (ce que je crois pas) nous avons fait connoissance depuis peu avec des Ursulines, desquelles je crois que Votre Majesté recevroit peut-être pour le moins autant de consolation que des Filles de Sainte Marie. Ce sont des Filles qui ont une vertu fort solide, fort zelée, & qui seroient utiles pour la jeunesse: mais je ne dis pas cela à Votre Majesté pour la detourner de son premier dessein; comme Dieu l'a amené jusqu'ici, il ne faut pas qu'elle en change, à moins qu'il ne devienne impossible.

J'ai lu avec grand plaisir ce que Votre Majesté a pris la peine d'écrire de cette petite fille Juive. Elle est heureuse qu'une Reine prenne la peine d'écrire son histoire, & Votre Majesté est heureuse de prendre cette peine avec plaisir pour louer la grace prevenante & merveilleuse de Notre Seigneur Jesus-Christ sur cette petite ame. Nous reverons beaucoup le desir que Votre Majesté a que cette petite fût ici, & nous l'y recevrions d'un grand cœur, si Votre Majesté nous l'envoyoit. Mais comme Votre Majesté croit qu'elle ne voudra pas demeurer aux Religieuses de S. Basile, mais à celles de Sainte Brigide, peut-être ne voudroit-elle pas sortir. Nous ferons prier Dieu pour cela, afin que Dieu fasse connoître à Votre Majesté sa volonté. L'application que Votre Majesté a pour cette peti-

petite, eſt un effet de la charité que Dieu benira. Il y a dans l'Hiſtoire de notre Ordre une hiſtoire preſque pareille. Une petite Juive qui s'appelloit Rachel & fut nommée Catherine au baptême, s'enfuit d'avec ſes parens à un Monaſtere de notre Ordre à ſept ans: ſes parens plaiderent pour la r'avoir & perdirent. Cette Fille fut Religieuſe & eſt devenue une ſainte. Je prie Dieu que la même heureuſe fin arrive à celle-ci. 1653.

Madame de Chevreuſe n'eſt pas encore ſi touchée de vouloir tout quitter pour ſe retirer avec M. ſon fils *: elle le doit bien venir voir, à ce que j'ai appris, & être quelque-tems avec lui, mais non pas y demeurer tout à fait. Elle l'eſtime heureux dans ſa retraite, & paroît avoir du mepris pour le monde auquel elle ne pretend plus rien, ayant perdu Mademoiſelle ſa fille. Peut-être Dieu l'amenera-t-il plus avant, ſelon les deſirs de M. ſon fils, lequel s'eſtimant très heureux, voudroit bien que Madame ſa mere fût auſſi heureuſe que lui. Mais c'eſt à Dieu à diſpoſer des cœurs de ſes creatures.

* M. le Duc de Luines.

Nous avons envoyé à Madame des Eſſarts la nouvelle Vie des Peres, (c'eſt la même que Votre Majeſté a deja reçue,) vos deux Vies des grandes ſaintes & un petit Traité de belles hiſtoires. J'ai demandé l'autre qui étoit encore imparfaite, à mon frere, pour ſatisfaire au deſir de Votre Majeſté qui la deſiroit avoir bientôt; mais on ne la pouvoit achever, n'y ayant point de papier à Paris, les ſoldats, entre autres malices, en ayant brulé huit cens rames. A cette heure qu'elle eſt achevée,

il

1653. il m'en a baillé un autre que Votre Majesté recevra avec S. Jean Climaque qui est aussi admirable, & qui plaira à Votre Majesté qui aime la solidité & la verité, en quoi Dieu lui fait une grande & singuliere grace. Car la plûpart des Grands passent leurs vie à n'entendre que des flatteries & des niaiseries. J'ai aussi envoyé quelques pensées de pieté à Votre Majesté pour s'entretenir à la Nativité, aux Rois & à la Purification. Je n'ai osé continuer que je ne susse si elles lui ont été agreables. Je suis continuellement occupée des desirs que Votre Majesté soit de plus en plus à Dieu.

Que si je n'étois pas indigne comme je le suis, elle seroit bientôt toute sainte, toute detachée des creatures, toute unie à Dieu, n'agissant plus que par son S. Esprit, & regnant vraiment par l'élevation de son esprit en Dieu sur toutes les choses basses de ce monde, qui ne sont qu'une vaine image de ce qu'il y a de grand & d'infini en Dieu. J'espere que Dieu n'aura pas égard à ma misere, mais à la charité qu'il a pour Votre Majesté, laquelle il a prevenue dès son enfance, & à tant de bonnes ames qui m'aident à le prier. J'ai l'honneur d'être, &c.

LETTRE DXXXV.

A Madame la Marquise de Sablé. Elle la console dans sa maladie.

24. Fevrier. PLût à Dieu, ma très chere Sœur, que je fusse si bonne Medecine que je pusse trouver quelques bons remedes à vos maux: j'en aurois une joie que je ne puis vous exprimer. Mais je crains fort de n'être

tre pas ſi heureuſe. Cependant il faut les offrir à Dieu & les recevoir de ſa ſainte main, comme une penitence qu'il nous impoſe. Vous croyez bien que vous êtes redevable à ſa juſtice, & vous voyez que vous ne ſauriez faire les ſatisfactions que celles qui ont de la foi & de la ſanté doivent faire. Dieu vous ordonne celle-là: vous ne la ſauriez recevoir d'une meilleure main. Agréez-la, ma très chere Sœur, & en la ſouffrant que votre ame ſe regarde comme criminelle ſous la verge de Dieu, avec humilité & ſoumiſſion, diſant avec S. Fulgence: *Chatiez en ce monde, mon Dieu, & pardonnez éternellement.* 1653.

Prenez ces jours que vous êtes reduite dans votre lit & dans l'impuiſſance de rien faire, comme des jours de penitence & de retraite. N'occupez pas votre eſprit avec aucune violence, mais jettez de très ſimples regards vers Dieu, en acquieſcant à ſa divine volonté qui vous fait ſouffrir; & vous verrez que votre ſouffrance vous ſera moins ſenſible, parce qu'elle ne ſera pas chagrine. Cependant vous devez prendre les ſoulagemens que vous pourrez, car Dieu veut bien tout cela: il ſuffit que vous vouliez bien ſouffrir en penitente.

Vous voyez, ma très chere Sœur, que je paſſe vos ordres; car vous ne m'aviez demandé que des remedes corporels, & je vous en donne de ſpirituels. Je ſai que votre bonté ne mepriſera point ma ſimplicité, puiſque je vous parle de l'abondance & de l'affection de mon cœur, qui ſouhaite avec plus de paſſion que je ne vous puis exprimer, que vous ſoyiez en parfaite ſanté du corps & de l'ame: mais certes je prefere

1653. fere le second au premier, puisque le temporel n'est rien au prix de l'éternel. Je suis, &c.

LETTRE DXXXVI.

A la Sœur Angelique Magdeleine Annonciade de Boulogne. Sur le dessein qu'on avoit de la mettre à S. Eutrope de Chanteloup.

Vers Février. JE vous prie, ma très chere Sœur, de sortir de vos inquietudes, & si vous voulez que je vous serve comme je le desire de tout mon cœur, croyez que je ne vous conseillerai rien que je ne fasse pour moi-même. Je suis très aise que M. votre Evêque vous ait offert la Maison de Chanteloup qui est la même que S. Eutrope, & est à quatre lieues d'ici savoir de Port-Royal des Champs où je suis à present. Je vous assure qu'il n'y a point de division: il y en a eu au commencement qu'elles sont sorties de dessous la jurisdiction des Cordeliers, mais elles sont toutes passées; & ce sont de forts bons Prêtres qui les gouvernent. Si vous me croyez, écrivez promptement à M. votre Evêque que vous le suppliez très humblement de vous faire recevoir en cette Maison, & qu'on augmentera votre pension jusqu'à deux cens livres, sans lui dire qui.

Ne vous amusez plus à toutes vos raisonnettes & à vos vaines craintes, mais abandonnez-vous à la conduite de Dieu & à sa misericorde qui vous fera plus de bien que vous n'esperez. Ecrivez très humblement, mais je dis d'une humilité de cœur veritable & sincere, & ne parlez plus ma chere Sœur, de *devotion-grimace*. Ce n'est pas à vous

vous à juger des devotions, mais à reverer les voies de tous les serviteurs de Dieu, & prier le Seigneur qu'il vous rende docile à tout ce qu'on demandera de vous, sans consulter vos sens ni vos inclinations. Je n'ai pas le tems de vous dire toutes mes pensées sur ce sujet. Donnez nous de vos nouvelles, lorsque vous en aurez de M. votre Evêque; & priez beaucoup Dieu. Je suis, &c. 1659.

LETTRE DXXXVII.

A Madame de Morant Abbesse de Gif. Après l'avoir remercié d'un present, elle lui parle de son amour pour la regularité & de la benediction de l'Eglise de Port-Royal des Champs.

VOus me remplissez de confusion, ma très chere Mere, par le present que vous nous faites de votre bonne & belle vache. Nous nous fussions senties fort obligées d'une petite genisse, mais il y a de l'excès à nous donner toutes les deux, puisqu'elle est prête à en faire une. Je vous en remercie très humblement: j'espere que Dieu nous fera la grace de le reconnoître quelque jour. 3. Mars.

Vous avez parfaitement bien fait, ma chere Mere, d'empêcher par une generosité chretienne & par prudence l'entrée dont vous me parlez. Vous voyez que Dieu vous conduit & assiste en tout: cela vous doit mettre en repos. Je ne puis blâmer votre desir de vous decharger, puisque je crois qu'il vient de la grace de Dieu; mais il faut attendre les momens qu'il a destiné, & cependant porter votre croix en le suivant. Pour ce qui est du jeûne je suis de votre

1653. votre ſentiment, que vous y êtes plus obligée qu'à aſſiſter à l'Office, à cauſe que c'eſt un commandement de l'Egliſe. Mais je crains que vous ne le puiſſiez obſerver ſans faire un notable dommage à votre ſanté, quand même vous ſeriez dans le plus grand repos du monde. Je vous ſupplie, ma chere Mere, prenez bien garde que vous n'avez gueres de force naturellement, & qu'après la grande maladie que vous avez eue il eſt impoſſible qu'il ne vous reſte encore de la foibleſſe; de ſorte qu'à tout le moins je crois que vous devriez prendre des œufs & même du bouillon. Je vous aſſure que j'ai vu mourir une perſonne, pour s'être forcée à trop faire après une petite verole. Il ne faut pas que vous vous mettiez au hazard de donner peut-être une joie criminelle & de faire tort à la Maiſon de Dieu.

Notre ceremonie * ſe fera Vendredi (6. Mars,) Dieu aidant. Madame d'Aumont n'y ſera pas; mais quand elle y ſeroit M. Singlin ne pourroit vous viſiter, parce qu'il faut qu'il retourne pour prêcher Dimanche. Aſſurez-vous, ma chere Mere, que Dieu en donnera les occaſions quand il vous ſera neceſſaire. Nous avions fait prier pour vos Offices : cela ne ſera pas perdu. Bon jour, ma très chere Mere. Je ſuis toute à vous du fonds de mon cœur.

LET-

* [La benediction de l'Egliſe de Port-Royal des Champs nouvellement rebâtie, & la conſecration du grand autel par M. Vialart l'Evêque de Chaalons.]

1653.

LETTRE DXXXVIII.

A la Reine de Pologne. Sur ce que les Grands ſont obligés de devenir de grands ſaints pour pouvoir ſe ſauver, &c.

MADAME. Le ſaint tems où nous ſommes, le jour du grand S. Caſimir & encore de Sainte Cunegonde Imperatrice, me donnent de nouveaux deſirs de ſainteté pour Votre Majeſté, de laquelle ayant tous les jours une très particuliere memoire, tous les ſujets qui ſe rencontrent me la rendent encore plus preſente, comme tout ce que je lis en ce tems de penitence & la vie de ces deux grands ſaints Princes. Je vois Votre Majeſté dans toutes leurs ſaintes actions, & je ſouhaite qu'elle les imite en ce qui lui convient. J'ai bien recommandé à nos Sœurs de prier Dieu tout aujourd'hui pour le Roi, afin que ſa Majeſté puiſſe imiter ſon ſaint Patron & être protegé de lui dans ſes guerres: je ſai, Madame, que c'eſt un des plus grands deſirs de Votre Majeſté. Je n'ai pas oublié que c'eſt ce jour que vous futes accordée: que Dieu par ſa bonté vous faſſe tous deux ſaints. Souvenez-vous, Madame, qu'il eſt très difficile que les Rois & les Reines ſe ſauvent à moins. 4. Mars.

Car comme ils ſont ſi grands & ſi puiſſans, il faut que les ſervices qu'ils rendent à Dieu & leur charité pour leurs ſujets, ſoient proportionnés; autrement ils ne ſatisfont pas à leurs obligations & ſont ingrats vers Dieu. Auſſi nous voyons que tous les ſaints Rois ont fait des actions de ſainteté tout extraordinaires, & ont ſacri-

1653. fié à Dieu les plaiſirs dont ils pouvoient jouir par l'auſterité, & les grands biens par les aumônes, avec tant d'ardeur & de charité qu'ils ſe ſont autant élevés vers Dieu par leur fidelité & leur zele pour ſa gloire, qu'il les avoit élevés au deſſus des autres hommes.

La corruption du tems eſt ſi grande, qu'on fait croire à tout le monde, & ſur tout aux Grands, qu'il n'y a pas tant de difficulté qu'on penſe à ſe ſauver, & que la devotion aiſée eſt auſſi bonne que la difficile. Je ſai fort bien que Dieu a donné un ſi bon jugement à Votre Majeſté, & une foi ſi vive, qu'elle ne croit point ces vraies fables. Elle ſait que Jeſus-Chriſt a dit: *Faites penitence, ou vous perirez tous*; & que devant lui il n'y a point de grands que les humbles: que perſonne ne verra ſa gloire que les purs de cœur, & que la pureté du cœur conſiſte à l'aimer uniquement, referant toutes les creatures & toutes les autres affections à ſa ſuprême Majeſté, comme ont fait tous les ſaints. Ainſi je me perſuade que Votre Majeſté ne ſe laiſſera point tromper, & ne croira pas que la maniere de ſervir Dieu & d'être bonne chretienne, change comme les autres modes du monde: que le ſaint Evangile, pour être vieux, ſoit moins veritable; & qu'on ſe puiſſe plutôt diſpenſer de le ſuivre en ce tems qu'anciennement.

J'ai envoyé à Votre Majeſté quelques penſées pour la Naiſſance de Notre Seigneur, qu'elle devroit avoir reçues avant le 6. de Janvier qui eſt la datte de la derniere Lettre dont il lui a plu nous honorer. Comme elle ne nous en dit rien, je ne

ne ſai ſi elles lui ont été agreables: cela fait que je n'ai oſé continuer. Neanmoins me reſſouvenant de ſa bonté & pieté, je n'en puis douter; & je crois plutôt que c'eſt que l'éloignement de Votre Majeſté fait qu'elle ne les avoit pas encore reçues. J'oſe donc lui en envoyer encore ſur la Paſſion, le ſeul article du Portement de la croix, comme le principal; puiſque nous ſommes obligés à ſuivre Jeſus-Chriſt, en portant les nôtres. Je prie Dieu de toute mon affection d'accompagner d'une ſi forte grace & de l'onction de ſa miſericorde, toutes celles qu'il lui plaira envoyer à Votre Majeſté, afin qu'elle les puiſſe porter avec une parfaite charité qui donne de la joie dans les plus grandes peines. J'ai l'honneur d'être, &c. 1653.

LETTRE DXXXIX.

A M. le Maître en lui envoyant quelque relique de la Sœur Anne Eugenie de l'Incarnation.

JE vous envoie ce qu'on m'a envoyé de Paris de ma ſœur Anne: ce n'eſt pas de ſon voile, c'eſt d'un linge qui étoit ſur ſon eſtomach lorſqu'elle mourut *. Je vous prie de bien prier Dieu pour nous, afin qu'il nous faſſe la grace demain qu'on doit conſacrer notre Autel, de lui conſacrer tout de nouveau nos cœurs qui ſont les veritables Autels. Je ſuis toute à vous. 5. Mars.

N 2 LET-

* Il ſe fit pluſieurs Miracles par l'interceſſion de cette Sœur.

1653.

LETTRE DXL.

A Madame la Marquiſe de Sablé. Sur la crainte que cette Dame avoit des maladies & de la mort, & ſur le bâtiment qu'elle vouloit faire faire à Port-Royal.

11. Mars. JE vous puis aſſurer, ma très chere Sœur, que je n'ai pas eu une ſeule penſée ſur ce que vous n'avez pas repondu à notre Lettre: je ſerois bien impertinente. Vous avez la bonté de ne vouloir pas que je vous reponde, & comment pourrois-je deſirer avec une injuſtice ſi deraiſonnable que vous vous incommodaſſiez pour le faire? Outre cela je connois tellement la bonté de votre cœur que je ſai tout ce qu'il penſe pour le mien, lequel je ſens auſſi qui vous honore de tout ſon pouvoir. Cela ſuffit pour tout jamais, ma très chere Sœur; car j'eſpere que Dieu me fera la grace de ne point changer.

Mais comme je n'ai point du tout fait de reflexion ſur ce que vous ne m'écriviez point, j'ai au contraire preſque continuellement penſé à vos frayeurs des maladies & de la mort, avec un deſir que je ne ſaurois exprimer qu'il plaiſe à Dieu de vous delivrer de cette peine. Je la vois ſi extrêmement grande que je la regarde comme un ſupplice, une tentation & un Ange de Satan qui vous tourmente & ne vous donne aucun repos.

Je crois que je ne me trompe pas de croire que le demon en eſt l'auteur, puiſque cela vous fait tant de tort au corps & à l'eſprit, & que Nôtre Seigneur nous fait voir dans l'Evangile que la maladie d'une femme étoit un lien du demon. Toutes

tes nos Sœurs prient Dieu par l'interceſſion de S. Joſeph pour vous. 1653.

Je vous ſupplie, ma très chere Sœur, ne penſez point que pour deſirer que Dieu vous delivre de ce mal lequel j'eſtime ſi grand, je ne veuille pas pour cela me ſoumettre à tout ce que vous deſirez enſuite de votre peine, à laquelle tant qu'il plaira à Dieu qu'elle dure, on apportera les remedes que vous deſirerez; & ce ſera vous la premiere, s'il plaît à Dieu, qui vous affranchirez de cette captivité, & oublierez tout cela, l'eſprit de Dieu élevant le vôtre au deſſus (l'oſerois-je dire) de toutes ces baſſeſſes. Que ſi je ſuis aſſez heureuſe pour vous voir un jour, ma très chere Sœur, en cet état, quelles louanges & benedictions n'en donnerai-je pas à Dieu?

M. Singlin & M. de Bagnols m'ont fait voir le plan du bâtiment que vous comptez faire. Je le trouve fort bien, pourvû, ma très chere Sœur, que vous ſoyiez fidele pour les vûes qui ſont ſur nos jardins, d'en tenir les fenêtres fermées pour les étrangers & même pour vos femmes, hors Mademoiſelle Soyer; car vous ne ſauriez croire de quelle importance cela nous eſt. Nous y ſommes auſſi ſenſibles comme vous l'êtes à vos craintes. Je ſuis, &c.

LETTRE DXLI.

A la Reine de Pologne. Elle lui donne divers avis, principalement ſur ſes aumônes & le ſoin qu'elle prenoit des petites Juives.

MADAME. Nous avons reçu une double joie en la reception de l'honneur des Lettres de Votre Majeſté, pour la très 13. Mars.

1653. grande peine, où nous étions de ce qu'on nous avoit mandé de Paris qu'il y avoit trois semaines qu'on n'avoit reçu aucune Lettre de Votre Majesté, ni de personne de Pologne: ce qui me donnoit de grandes apprehensions. Mais je vois que par la grace de Dieu, ce n'est que le derangement des couriers: que Votre Majesté se porte bien, & ce qui est le plus important, que Dieu par sa bonté, lui accroît toujours les desirs de se sauver en apprenant les veritables moyens, qui sont de faire penitence & d'éviter les occasions de deplaire à Dieu. J'ai une joie incomparable de ce que Votre Majesté agrée si fort le petit Livret de la Penitence. C'est une très bonne marque & qu'elle est vraie disciple de Notre Seigneur Jesus-Christ qui n'a enseigné que cela aux hommes, les venant chercher pour les reconcilier à Dieu son pere; & qui ne s'est pas contenté de leur enseigner l'obligation de faire penitence, mais qui leur en a montré la maniere en la pratiquant toute sa vie, la commençant dans la crêche & la consommant sur la croix.

Cependant le demon ne s'efforce si fort à rien, qu'à effacer de l'esprit des hommes cette verité de la necessité de la penitence, à quoi il réussit trop bien envers la plûpart du monde qui l'estime une folie, & sur tout les Princes qu'on flatte si bien, qu'on leur fait croire, à ce que je pense, que le Royaume des cieux leur est acquis par leur naissance, comme ceux de la terre; & qu'ainsi ils n'ont qu'à vivre à leur aise. Je ne saurois assez benir Dieu de voir que Votre Majesté s'éloigne si fort de ces fausses maximes, qu'elle a plus d'attention à chercher

le

le ciel qu'à jouir de la terre, & que les momens ne lui ſont rien, regardant l'éternité. 1653.

Ce qu'il lui plaît de nous dire pour les benefices, eſt très important, & c'eſt le plus grand malheur & le plus grand peril que courent les Rois d'avoir à y pourvoir, & Votre Majeſté ne ſauroit trop prier Dieu qu'il purifie ſon cœur & éleve ſon eſprit, pour n'y point faire de faute. Il ne m'appartient pas de lui donner des avis ſur une matiere ſi importante: mais, s'il lui plaît de nous faire envoyer une memoire de la qualité des benefices & de la maniere qu'ils ſe conferent & à qui, je le conſulterai à M. Singlin qui n'eſt pas ici à preſent. Je vous puis aſſurer, Madame, qu'il a toujours un très grand zele pour le ſervice & le ſalut de Votre Majeſté.

Pour ce qui regarde vos aumônes, je le conſulterai auſſi. Cependant j'oſe dire à Votre Majeſté, que je ne crois pas qu'elle doive avoir de ſcrupule pour ne donner pas tout ce qu'on lui demande pour les Miſſions, ſur tout hors de ſon pays; car encore qu'à parler generalement, ce ſoit une œuvre excellente, il y a beaucoup à conſiderer pour la maniere de la faire comme Dieu le veut. Votre Majeſté fera très bien de faire ſes aumônes à ſon pays, à ſa vûe, & prenant connoiſſance de l'adminiſtration de ceux de qui elle ſe ſert. Ce ſoin de bien faire les aumônes, plaît plus à Dieu que l'aumône même. Aux veritables occaſions de charité Votre Majeſté ne ſauroit être trop liberale. Les Reines ne ſont pas charitables ni aumônieres devant Dieu, ſi elles ne le ſont royalement: mais,

1653. comme leurs threſors ne ſont pas infinis, il faut qu'elles les menagent pour les vraies charités, & pour celles auxquelles elles ont plus d'obligation & de quoi elles ſont bien veritablement informées, comme de la vraie charité de ceux qui les lui demandent.

Sur tout, Madame, il faut que Votre Majeſté offre ſon cœur à Dieu avec ſes biens, qu'elle le ſupplie ſans ceſſe de le purifier, pour ne chercher rien que lui & ſa gloire, de l'éclairer pour lui faire connoître ſa ſainte volonté & de le fortifier pour reſiſter à toutes les occaſions qui le peuvent tenter de ne la pas ſuivre, & enfin qu'il vous conduiſe en tout. Il eſt bien difficile de donner des avis particuliers à Votre Majeſté de ſi loin: encore que M. Singlin connoiſſe Votre Majeſté il ſe rencontre tant de circonſtances particulieres dans les perſonnes & dans les affaires de Souverains, qu'on ne leur peut donner d'avis particuliers, ſans être informé de l'état des choſes. Mais puiſque Votre Majeſté aime la voie étroite, Dieu lui faiſant voir qu'on ne ſe peut ſauver qu'en y entrant & y marchant juſqu'à la fin, j'eſpere qu'il lui fera la grace de l'y conduire par la lumiere de ſa grace & du ſaint Evangile, que je la ſupplie très humblement de lire tous les jours, peu à la fois, & de conſiderer toujours auparavant que ce ſont les paroles de ſon Redempteur, ſon Roi & ſon maître, qui lui enſeigne par ſa miſericorde le chemin de la vie éternelle, le cachant à la plûpart des grands & des ſages du monde & le revelant aux petits. Que Votre Majeſté ſe faſſe petite devant ſa divine Majeſté, afin de meriter de connoître la verité, non ſeulement par l'eſ-

prit, ce qui ne ſert qu'à nous rendre plus coupables; mais au fond du cœur, pour le remplir de la charité qui ſeule produit les œuvres dignes de Dieu & de la vie éternelle. 1653.

Je ſuis bien aiſe que Dieu addreſſe à Votre Majeſté les pauvres petites Juives. Je crois qu'elle fera mieux de mettre la derniere avec les Filles de la Charité, comme elle a penſé, que de la laiſſer en ſon Palais. Je la ſupplie très-humblement de ne la point faire baptiſer trop tôt & qu'elle ne ſoit bien inſtruite, & même qu'on n'ait bien éprouvé ſes mœurs, afin qu'elle ſoit bien diſpoſée à recevoir une ſi grande grace & qu'elle ne la perde jamais. Il faudra après la faire confirmer, avant de la faire communier. La precipitation qu'on apporte bien ſouvent à donner les ſaints Sacremens, eſt cauſe qu'on en voit tant de profanation. Nous voyons ici ce malheur aux heretiques qui ſe convertiſſent, qui très ſouvent ſont ſi mal inſtruits dans la foi & dans les mœurs, qu'ils retournent ſouvent à leur religion ou vivent indignement dans la ſainte Egliſe; & j'ai vu même ce malheur à un Juif qu'un de nos amis avoit converti, à qui il a fait mille maux & enfin s'en eſt enfui, & après on a ſu qu'il s'étoit encore fait baptiſer à Rome. Ces maux qui arrivent ne doivent pas degoûter de faire la charité, mais nous enſeigner à la faire avec grande circonſpection. Je crains d'abuſer de la patience de Votre Majeſté & de l'honneur qu'elle daigne me faire de me ſouffrir lui parler.

1653.

LETTRE DXLII.

A la Reine de Pologne. Elle lui parle sur la nomination aux benefices, lui dit quelques nouvelles de Port-Royal, &c.

20. Mars. De P.R. des Champs.

MADAME. Je me donnai l'honneur de repondre le dernier courier aux deux Lettres que Votre Majesté a daigné nous écrire, & depuis la reception desquelles il me semble que je ne perds point Votre Majesté de vûe: mais c'est avec douleur de me voir très indigne d'obtenir de Dieu l'abondance de grace que je lui desire, & je m'estimerois heureuse de passer les jours & les nuits en prieres pour Votre Majesté. M. Singlin nous est venu voir, je lui ai parlé de ces benefices. Il supplie très humblement Votre Majesté au nom de Dieu, d'être fidelle en ce sujet qui est de si grande importance, que les fautes que Votre Majesté y feroit détruiroient toutes les bonnes œuvres que Votre Majesté pourroit faire. Qu'elle considere que l'Eglise est le Royaume de Nôtre Seigneur Jesus-Christ, qu'il a acquis par son sang, qu'on ne sauroit l'offenser davantage que de lui donner des ministres indignes, par respect humain ou par quelques considerations politiques. Je sai, Madame, qu'il est mal-aisé d'en trouver d'aussi parfaits qu'il les faudroit, dans la corruption du monde: mais pourvû que Votre Majesté choisisse toujours ceux qu'elle croit en conscience les meilleurs, elle en est quitte quand elle est obligée de se mêler de ces promotions. Car si elle s'en peut exempter, c'est le meilleur & le plus sur.

Votre Majesté peut voir combien les Evê-

Evêques & tous les Officiers de l'Egli- 1653.
se, qui n'y entrent que pour se repaître eux mêmes, comme dit un Prophete, & non pas pour paître & gouverner le troupeau de Jesus-Christ, apportent de deshonneur & de malheur à l'Eglise, & sont cause de l'ignorance, de la corruption & des desordres de presque tous les Chretiens, par leur mauvaise conduite & leur mauvais exemple: de sorte que ce malheur étant la source de tous les maux, Votre Majesté peut juger si les Rois qui donnent mal les Evêchés, font un grand peché; & combien ce pouvoir qu'ils estiment être un des beaux fleurons de leur couronne, leur peut être funeste. C'est ce qui fit dire à un de nos Rois auquel le Pape pour recompense des services qu'il avoit rendus à l'Eglise, avoit envoyé une Bulle pour lui permettre de nommer aux Evêchés, en brulant cette Bulle de sa main: *Je te brule, de peur que tu ne me fasse bruler.* Ses successeurs n'ont pas été si craintifs, & peut-être est-ce un des principaux sujets de tous nos malheurs qui menacent ce pauvre Royaume d'une entiere ruine.

Je sai, Madame, qu'il est très penible à Votre Majesté de desobliger ceux qui l'ont bien servie, qui lui ont temoigné fidelité, & à la protection desquels elle s'est engagée: mais aussi, Madame, n'est-ce pas une chose horrible de trahir pour ces respects humains votre Roi & votre maître Jesus-Christ qui vous a fait tout ce que vous êtes, & qui vous doit faire regner dans l'éternité, si vous lui êtes fidele. C'est en cela, Madame, que doit paroître la grandeur de votre courage à surmonter les ref-

1653. pects, les rumeurs & les vains discours qui se pourront faire, & que Notre Seigneur appaisera. Bientôt on s'accoutumera à voir que la Reine n'aime que la vertu, & que son zele pour l'Eglise & le salut des ames surmonte toute consideration humaine.

J'ai parlé aussi à M. Singlin de vos aumônes. Il m'a dit cela même que j'ai dit à Votre Majesté, qu'elle fera très bien de faire ses charités en son pays, avec le plus de connoissance qu'elle pourra prendre des vraies necessités & du bon emploi. Ce soin plaît à Dieu autant que l'aumône même, & fait appliquer l'esprit à la charité, de laquelle je demande à Dieu de continuels accroissemens dans votre ame, puisque c'est par cette seule vertu qu'elle lui peut plaire. C'est demain la Fête de notre Pere S. Benoît. Votre Majesté a été longtems à une de ses Maisons, & il me semble que ç'a été là qu'elle a reçu les premiers mouvemens de pieté. Nous le prierons qu'il lui en obtienne tous les jours de nouveaux, qui la rendent aussi sainte que tant de Princesses & de Reines qui ont suivi la Regle de ce grand saint.

Votre Majesté n'aura pas desagreable que je lui dise que Madame de Raffetot qu'il lui plut nous faire connoître, est venue il y a treize mois; & ayant mis ses deux fils à une Maison où on en instruit plusieurs sous la conduite de M. Singlin, & trois de ses filles chez nous à Paris, elle s'est retirée ceans avec sa fille aînée pour y passer le plus de tems que ses affaires lui pourront permettre. Elle nous édifie & nous rend confuses par son humilité & sa devotion. Cette Dame nous aidera à prier Dieu pour vous, Madame. Votre Majesté sait peut-

être

être bien que Madame du Pleſſis-Guenegault ſa ſœur eſt auſſi très devote. Enfin la pauvre Madame la Marquiſe de Sablé eſt chez nous en une partie du logis de Madame de Guimené, en attendant que celui qu'elle fait bâtir, ſoit prêt. J'ai l'honneur d'être, &c. 1653.

LETTRE DXLIII.

A la Reine de Pologne. Après avoir parlé des bonnes diſpoſitions de cette Princeſſe, elle lui donne quelques avis ſur ſes prieres, ſes lectures, &c.

MADAME. La Lettre dont il a plu à Votre Majeſté nous honorer du 9. Fevrier, nous fait voir que Dieu par ſon infinie bonté la regarde, lui faiſant concevoir tous les jours de nouveaux deſirs d'être à lui parfaitement. J'avois très bien entendu ce qu'il avoit plu à Votre Majeſté de me dire obſcurément touchant la retraite. Mais comme c'eſt une ſi grande choſe, je n'ai oſé entreprendre de rien dire à Votre Majeſté ſur cela. Je me ſuis contentée d'offrir à Dieu ſes ſaintes penſées qui viennent de lui, afin qu'il en tirât par les moyens que ſa ſageſſe infinie connoît, ce qui ſeroit le plus avantageux pour ſa gloire & le ſalut de Votre Majeſté. Dieu ne donne point de bons deſirs en vain, & quoique quelquefois il n'en veuille pas l'execution en la maniere que nous penſons, il en tire de l'avantage pour les ames à qui il les donne, par d'autres à quoi l'on ne ſonge pas. Il me ſeroit impoſſible, Madame, d'exprimer à Votre Majeſté les ſentimens de joie que j'ai de voir que Dieu l'éleve au deſſus de toutes 26. Mars.

1657. les grandeurs de la terre, dont il lui fait voir le neant & desirer la separation. Ce sont des semences de la vie éternelle, que j'espere qui produiront leur fruit, quand il plaira à Dieu.

Ne craignez pas, Madame, que je vous croie trop bonne : car comme vos serviteurs selon le monde ne croiront jamais Votre Majesté trop grande, trop riche, trop puissante, aussi l'assurai-je que votre petite servante a une si grande ambition pour votre gloire éternelle, qu'elle ne vous croira jamais assez bonne pour devenir aussi sainte comme elle le souhaite. Comme les richesses de Dieu sont infinies pour vous recompenser de tout ce que vous ferez pour lui, je desire aussi que Votre Majesté ne mette point de borne pour son saint service, & qu'il donne les mêmes graces au Roi que nous ne pouvons separer dans nos prieres de Votre Majesté, puisque Dieu vous a unis inseparablement. S'il vous separe exterieurement, l'union de la charité sera encore plus grande & plus parfaite.

Ne vous affligez point de vos distractions, & de l'ennui dans vos prieres : Votre Majesté est trop heureuse & trop obligée à Dieu de ce qu'il lui fait desirer de n'en point avoir, & j'espere qu'il lui accordera cette grace. Je la supplie très humblement de prendre S. Joseph pour son intercesseur, pour cela. Ce grand saint obtient de Dieu pour les ames qui s'addressent à lui, la vraie devotion & l'attention à la presence du Seigneur, & on voit souvent des effets miraculeux de son intercession. Il ne faut pas que Votre Majesté s'attiedisse par de longues prieres, mais qu'elle prie plus souvent, & peu à la fois.

Je

Je ne sai si elle a continué sa bonne coutume de dire les Heures canoniales, au moins commençant à Prime, après qu'elle est levée. En n'en disant qu'une Heure à la fois, on ne se lasse point, & quand on s'assujettit autant qu'il se peut, à les dire aux heures ordonnées par l'Eglise, & à se distraire pour cela des occupations du monde, c'est un hommage qu'on rend à Dieu qui lui est très agreable; & l'esprit se réunit à lui, s'il en est distrait. Si on se trouve dans quelque petite imperfection d'humeur ou de discours, on s'en sépare & on se fortifie par la priere; & s'unissant avec la sainte Eglise qui prie en ces heures, on attire la misericorde de Dieu qui fortifie. D'autres fois la lecture du saint Evangile, ou de quelque autre Livre de devotion, faite peu à la fois & avec attention, portera Votre Majesté à l'oraison quelques momens, & nourira votre esprit, le fortifiant contre les tentations & contre les afflictions qui ne manquent non plus aux Grands qu'aux petits. 1653

Je rends graces très humbles à Votre Majesté de ce qu'il lui a plu faire pour M. Moulin: c'est un pauvre vieux homme qui ne subsiste que par la charité qu'il reçoit de Votre Majesté. Je la supplie très humblement de n'avoir point de regret à ce bien qu'elle lui fait, sans le lui devoir. Dieu le rendra à Votre Majesté, qui aura mieux recours sur son Altesse de Mantoue, ce que n'eut pas pu ce pauvre homme qui a eu l'honneur d'être son domestique. Ainsi Votre Majesté fait mieux de lui faire charité, qu'à ceux qui n'ont pas eu cet honneur.

LET-

1653.

LETTRE DXLIV.

*A Madame de Saint-Ange, qui s'étoit retirée à Port-Royal pour y être Religieuse *. Elle l'exhorte à l'amour de la pauvreté.*

Vers Mars. N'Est-il pas vrai, ma chere Sœur, que si vous euſſiez fait une vraie attention à ce que vous veniez faire ici, (qui étoit de ſuivre la voie de Dieu qui avoit il y a tant d'années parlé à votre cœur, l'appellant à la Religion, c'eſt-à-dire à la penitence & à la mortification de tous vos ſens,) jamais la penſée de cette proprieté & de cette propreté dont vous me parlez, ne vous fût tombée dans l'eſprit. Si vous euſſiez dit vraiment du fond du cœur, comme peut-être l'avez-vous penſé & dit ſuperficiellement: *J'ai élu d'être abjecte en la Maiſon de mon Dieu, plutôt que d'habiter dans les tabernacles des pecheurs*; jamais vous ne l'auriez ſouffert, quand on l'eût voulu.

Mais Dieu l'a permis pour vous faire voir que nous avons toujours beſoin de grace & de lumiere nouvelle pour faire le bien, & que nous tombons à toute heure dans les tenebres & l'oubli de nos meilleures & plus fortes penſées, ſi de nouvelles clartés de la grace ne nous font connoître ce que nous devons faire pour le ſuivre; afin que nous diſions avec le ſaint Prophete: *Illuminez mes yeux, Seigneur, afin que je ne m'endorme point dans la mort*, c'eſt-à-dire dans l'imperfection. J'eſpere que Dieu vous conduira toujours plus avant dans ſes voies par ſon eſprit, mais pour

* Elle reçut l'habit le 3. Juin de cette année, & prit le nom de Sœur Anne de Sainte Eugenie.

pour temoigner que vous voulez vraiment être petite & abjecte, il faut que vous preniez un torchon, & que vous alliez ſouvent frotter & nettoyer ce pretendu cabinet; vous ſouvenant que Notre Seigneur eſt né dans une étable, & qu'il dit qu'il élevera les pauvres du fumier pour les faire aſſeoir entre les Princes. Prenez-donc plaiſir à la pauvreté baſſe & abjecte, pour vous rendre digne d'être regardée & élevée par Notre Seigneur Jeſus-Chriſt. 1653.

LETTRE DXLV.

A la Reine de Pologne. Elle lui temoigne ſes inquietudes au ſujet du Roi, & l'exhorte à la miſericorde.

MADAME. Nous avons été en une peine extrême des bruits qui ont couru ici, & qui ſont ſi fâcheux que je ne les oſe dire à Votre Majeſté, * quoique ſans doute elle ne les ignore pas. On nous a raſſuré pour le principal qui eſt la ſanté du Roi, que nous prions Dieu de confirmer de plus en plus par ſa ſainte grace: mais nous ſommes dans l'impatience de ſavoir des nouvelles aſſurées de tout. Il faut avouer, Madame, que la vie de ce monde eſt bien miſerable d'être ſujette à tant d'accidens; car quoique je veuille croire qu'il n'eſt rien du tout de ce que l'on dit, il n'en arrive que trop ſouvent de fâcheux, & nous en avons vu en nos jours. Cependant l'aveuglement des hommes eſt ſi terrible qu'ils oublient 3. Avril.

* C'eſt qu'on diſoit (fauſſement) que le Roi de Pologne avoit été empoiſonné.

1653. oublient tous les maux qui leur peuvent arriver, pour jouir en repos s'il peuvent des plaisirs passagers, quoiqu'ils voyent tous les jours perir plusieurs personnes dans leurs sots divertissemens.

M. de Fleury me mande que Vos Majestés s'approchent de Varsovie pour faire tenir une Diette: nous ne manquerons pas de prier Dieu qu'il preside à cette Assemblée, afin que les deliberations qui s'y feront soient pour la gloire & la satisfaction de Vos Majestés & le bien des peuples. J'ose supplier très humblement Votre Majesté d'avoir un soin particulier durant ce tems d'Assemblées, de prier Dieu souvent, mettant toute votre esperance en son secours & en sa sainte protection, & non pas aux intrigues dont on se sert souvent pour faire réussir des desseins. Je sai que ceux de Votre Majesté ne sont que bons & justes; & pour cela elle doit les mettre entre les mains de Dieu qui saura bien les faire réussir malgré la malice des mechans, si elle met toute sa confiance en lui & ne rend point le mal pour le mal, hors la necessité de la justice qui se doit faire en conservant toujours la misericorde autant qu'il se peut. C'est le grand moyen de l'obtenir de Dieu qui nous enseigne à ne lui demander pardon de nos fautes que comme nous les pardonnons aux autres. Nous sommes au tems de la sainte Passion, où nous adorons l'incomprehensible bonté & misericorde de Dieu: ce qui accroît notre confiance & redouble notre affection à le prier qu'il comble Votre Majesté de ses graces. J'ai l'honneur d'être, &c.

LET-

1653.

LETTRE DXLVI.

A Madame de Saint-Ange. Elle la console dans ses imperfections.

J'Espere, ma très chere Sœur, que Dieu me fera la grace de correspondre à vos bons desirs, vous disant tout ce qu'il me fera connoître pour votre bien, comme j'y suis obligée par ma charge & par la sincere affection que Dieu me donne pour vous. Ne vous étonnez pas de ce qu'il ne vous a pas donné d'abord toute la lumiere de la perfection religieuse; il étoit expedient pour votre bien que cela se fît peu à peu. Peut-être n'eussiez vous pas eu le courage de l'embrasser, ou vous eussiez eu de la présomption. Il nous est utile de connoître que nous n'avons que de la foiblesse & très peu de lumieres, afin que nous soyions humbles & que nous connoissions que si Dieu nous fait la grace d'avancer dans la perfection, c'est par sa lumiere que cela se fait & par sa grace, afin que nous ne nous attribuyions rien. Je suis, &c. Même tems.

LETTRE DXLVII.

A la Reine de Pologne. Sur les bruits qui avoient couru touchant le Roi, &c.

Madame: Enfin nous avons appris que le malheureux bruit qu'on a fait courir, est tout à fait faux, dont nous avons loué Dieu de bon cœur. Car encore qu'en la seconde nouvelle on assura que le contre-poison avoit sauvé le Roi, c'eut toujours été un grand malheur que ce horrible crime eût été commis contre Dieu. 8. Avril.

1653. Dieu & contre ſa perſonne ſacrée, & c'eût été une grande tentation à Sa Majeſté & à la vôtre, de ſoupçon & de vengeance, dont certes il eſt très difficile de ſe defendre en de ſi terribles occaſions, ſur tout pour ceux que l'on aime plus que ſoi-même; & cependant le Fils de Dieu n'excepte aucun crime, ni ne diſpenſe aucune perſonne quelque grande qu'elle ſoit, lorſqu'il ſe reſerve la vengeance. Il faut que tous pardonnent quelques maux qu'on leur ait faits, s'il veulent que Dieu leur pardonne. Les Rois doivent, plus que perſonne, conſiſiderer le commandement du Fils de Dieu, & lui demander la grace de l'accomplir parce qu'ils ſont plus expoſés que les petits à être offenſés à cauſe qu'on leur doit tant de choſes, de la part d'une ſi grande quantité de perſonnes qu'il y en a toujours beaucoup qui manquent à leur devoir. Mais en cela même ils ſont l'image de Dieu qui eſt tant offenſé, & qu'ils offenſent eux-mêmes; & ainſi ils ſont doublement obligés de l'imiter, & heureux d'avoir à pardonner aux autres, afin que Dieu leur pardonne. Je le benis, Madame, de ce qu'il n'a pas permis que vous en euſſiez une ſi fâcheuſe occaſion.

Je le ſupplie qu'il éloigne de Votre Majeſté toutes les occaſions qui vous pourroient éloigner de lui en quelque façon que ce puiſſe être; & qu'au contraire ſon infinie bonté poſſede ſi abſolument le cœur de Votre Majeſté qu'il lui faſſe rechercher tous les moyens de lui plaire, & que comme la plûpart des Souverains ne recherchent que les moyens de ſe rendre plus grands, plus riches & plus abondans dans toute ſorte de delices, elle ne ſonge au con-

contraire & ne mette toute ſa joie qu'à acquerir les grandeurs & les plaiſirs éternels du ciel, en mepriſant pour l'amour de Notre Seigneur Jeſus-Chriſt ceux de la terre qui periront en un moment. 1653.

On nous a dit que la peſte étoit tout à fait ceſſée à Varſovie, dont nous avons rendu graces à Dieu. Nous ne laiſſons cependant pas de continuer à prier S. Charles, craignant que les chaleurs ne la renouvellent. Je ſupplie très humblement Votre Majeſté de faire donner des ordres fort exprès pour purifier les maiſons, parce que d'ordinaire le manquement de grande exactitude à ce nettoiement fait renaître le mal. Je ſupplie encore Votre Majeſté, de n'y point retourner qu'on ne ſoit fort aſſuré qu'il n'y en ait plus du tout. Il vaut mieux qu'elle n'ait pas tant ſes commodités ailleurs, que de s'expoſer au mauvais air dont les Grands ſe peuvent quaſi moins preſerver que les petits à cauſe de leur grande ſuite. Que Dieu par ſa bonté donne la ſanté & la ſainteté à Votre Majeſté: il ſait les deſirs qu'il m'en donne, & combien il me fait être veritablement, &c.

LETTRE DXLVIII.

A Madame de Morant Abbeſſe de Gif. Sur le deſſein qu'elle avoit de ſe demettre.

J'Ai participé à votre joie, ma très chere Mere, comme je ferai toute ma vie à tout ce qui vous arrivera & dont je ſerai toujours touchée comme de ce qui m'arrivera à moi-même. On nous a communiqué ſelon votre deſir la penſée que vous avez de vous demettre de votre Abbaye 8. Avril.

1653. baye. Je crois veritablement que c'eſt le plus convenable, puiſque vous y ſuivrez plus Dieu ſans égard aux creatures. Comme votre peine dure toujours; & que cela empêche le repos de votre conſcience, je crois, ma chere Mere, que vous ferez bien de vous ſervir de l'occaſion preſente que Dieu ſemble vous offrir, & que pour cela vous pourriez vous ſervir de M. le Curé de S. Nicolas. Mais vous ferez mieux, comme je crois, de prendre le ſujet de votre peu de ſanté, que de votre difficulté de conſcience, & de faire entendre la grande peine que vous auriez, ſi vous vous voyiez en peril de mort, de n'avoir pas ſuivi les mouvemens que Dieu vous donne de mettre votre Maiſon en bonne main, & en celle de la perſonne, qu'il y avoit deſtinée * par l'élection qui en avoit été faite. Enfin, ma très chere Mere, faites tout ce que vous pourrez pour ſuivre les inſpirations que Dieu vous donne; & en attendant qu'il lui plaiſe d'accomplir vos deſirs, demeurez en paix, ſuivant ces ſaintes paroles: *Il eſt bon d'attendre en ſilence le ſalutaire de Dieu.* Aſſurez-vous, ma chere Mere, que nous vous avons très preſente en nos petites prieres.

LETTRE DXLIX.

A Madame de Beauvilliers Abbeſſe de Montmartre. Elle lui temoigne ſa reconnoiſſance de l'affection qu'elle avoit pour elle, &c.

20. Avril. JE ſuis trop obligée à votre bonté, Madame, ma très chere Mere, de nous avoir voulu obliger de l'honneur de votre

* La Prieure de Gif

tre ſouvenir; & je vous aſſure que j'avois reſolu de vous prevenir, comme c'étoit mon devoir, dès auſſitôt que les ſaints jours auroient été paſſés; mais Dieu a permis que quelque affaire & un peu d'incommodité m'ont empêché de ſatisfaire à ce devoir, afin que je reçuſſe cette nouvelle preuve de votre charité qui me donne une ſinguliere conſolation. Ce m'en eſt une auſſi bien grande d'apprendre que Mademoiſelle votre niece prendra le ſaint habit, & que la nouvelle qu'il vous a plu nous en faire donner ſoit arrivée aſſez à tems, afin que nous puiſſions avec l'aide de Dieu nous unir à cette chere ame par la ſainte Communion, pour accompagner ſon ſacrifice. Toutes nos Sœurs qui ont eu l'honneur de la voir, lui portent une particuliere affection, qui rendra leurs prieres plus ferventes. Je vous aſſure, ma très chere Mere, que toutes conſervent un reſpect & une affection extraordinaire pour vous, ce qui leur fait demander à Dieu la prolongation de vos années pour ſa gloire & le bien de votre ſainte Communauté. Je ſuis, &c. 1653.

LETTRE DL.

A la Reine de Pologne. Elle lui mande diverſes nouvelles.

MADAME. Il y a très long-tems que nous n'avons appris des nouvelles de l'état de la ſanté de Votre Majeſté. Je me conſole dans la penſée que c'eſt qu'elle fait voyage pour ſe trouver à la Diette, & qu'ainſi les couriers ne ſont pas ſi reglés. Cependant nous prions toujours Dieu pour la conſervation de Votre Majeſté & ſurtout pour 24. Avril. De P.R. des Champs.

1653. pour l'augmentation de la grace de Notre Seigneur en ſon ame; tout le reſte, puiſqu'il doit enfin perir, n'étant point conſiderable en comparaiſon de ce qui doit durer éternellement & rendre Votre Majeſté heureuſe & grande de la vraie grandeur & de la vraie felicité.

On fait le Jubilé à Paris avec grande devotion, à ce que l'on nous dit. Dieu veuille que ce ſoit avec une vraie converſion; on le connoîtra par les ſuites, puiſque les ames vraiment converties ne retournent plus à leurs pechés, au moins à ceux qui les ſeparent de Dieu. Nous oſons preſenter à Votre Majeſté, un petit livret qu'on a fait pour élever les ames à Dieu & les diſpoſer à la penitence. Il y en a un autre plus utile que M. (Godeau Evêque) de Graſſe a fait: nous l'envoierons au premier courier.

Nous ſommes ici en repos des gens de guerre, graces à Dieu; mais nos frontieres en ſont toujours très affligées, & on nous donne encore des apprehenſions pour cet été. Nous ſerions bien affligées s'il nous falloit encore quitter ce deſert où nous vivons dans une paix & un ſilence merveilleux, & qui ſera encore plus grand lorſque nous n'aurons plus d'ouvriers, ce qui ne ſera pas ſitôt. Mais ces bruits confus ne diſtraient pas comme les diſcours de Paris, deſquels il eſt comme impoſſible de ne rien entendre quand on y eſt.

Il s'eſt trouvé un ſi grand monde aux ſermons de M. Singlin ce Carême, qu'il en retournoit la moitié qui ne pouvoit entrer dans notre Egliſe; & par la grace de Dieu il s'en voit beaucoup de fruit. Le nombre

de

des Hermites s'accroît toujours, & nous ne saurions plus trouver de place à loger nos Sœurs, tant le nombre s'accroît aussi. Dieu veuille que nous soyons fideles à le servir en verité, & que nous puissions le prier dignement pour Votre Majesté. Je me sens très obligée à sa misericorde de la grace qu'il me fait d'en avoir un continuel souvenir. On parle si souvent de Votre Majesté ceans, qu'on nous croiroit toutes Polonoises; & nous le sommes aussi d'affection sans prejudice de ce que nous devons à notre France, car la charité embrasse tout. J'ai l'honneur d'être, &c. 1653.

LETTRE DLI.

A la Reine de Pologne. Elle lui parle sur ses bons desirs & lui donne divers avis de la part de M. Singlin principalement sur la matiere de l'aumône.

MADAME. La Lettre dont il a plu à Votre Majesté nous honorer du 22. Mars nous a tiré d'une grande peine, y ayant très long tems qu'on n'avoit entendu des nouvelles de Pologne que de très malheureuses; & bien que nous les ayons cru fausses, neanmoins on ne se peut empêcher d'être en inquietude dans la pensée de tous les maux qui peuvent arriver en ce monde, & dont personne n'est exempt. Car Dieu a droit d'affliger tous les hommes, puisqu'il n'y en a point qui ne pechent & ne meritent chatiment; & bienheureux sont ceux qu'il rend dignes de bien souffrir les peines passageres de cette vie qui les purifient & les preparent à jouir de lui, qui est la source infinie de tous les biens. Je 1. Mai.

1653. n'ai point de plus grande consolation que de voir que Votre Majesté a toujours de plus grands desirs de salut. La grandeur, les biens du monde & les divertissemens qui les suivent, les étouffent si ordinairement que Votre Majesté se doit estimer heureuse, & beaucoup benir Dieu de la faveur qu'il lui fait de les lui conserver; & quoiqu'elle ne puisse se procurer de se defaire des distractions que les affaires ou les objets des choses de la terre apportent souvent, quand il lui fait la misericorde de la rappeller à lui elle doit avec grande reconnoissance & humilité retourner tout son cœur & son esprit vers lui, paisiblement & sans se decourager de ce que cela lui arrive si souvent, mais plutôt admirer la bonté de Dieu qui la rappelle & qui laisse tant d'autres, surtout des Grands, s'évanouir dans leurs vanités & toute sorte de vains plaisirs qui n'ont jamais de fin.

Autant qu'ils peuvent, ils y consomment toute leur vie dans de vains amusemens: ce qui s'emploie pour les exercices de la Religion n'étant point compté, puisqu'ils ne les font que par coutume & même comme une marque de grandeur. Car c'est toujours avec tant de faste, que cela leur est plus nuisible que profitable: en quoi ils sont d'autant plus criminels que recevant tant d'honneur que Dieu oblige de leur rendre, les ayant faits à l'image de sa grandeur, ils lui en rendent si peu & point du tout, les choses qu'ils font étant si disproportionnées à ce qu'ils lui doivent qu'ils l'offensent au lieu de l'honorer. Que si l'on les traitoit comme ils font la majesté souveraine de Dieu, ils chatieroient avec justi-

ce

ce leurs ſerviteurs & ſujets. Je ne puis me laſſer de benir Dieu & de dire à Votre Majeſté qu'elle eſt obligée de le benir de ce qu'il plaît à Dieu lui donner la volonté de l'honorer ſincerement, & qu'elle doit le prier ſouvent de rendre efficace cette bonne volonté. 1653.

M. Singlin s'eſt trouvé ceans, lorſque la Lettre de Votre Majeſté nous a été rendue. Il a grande joie de ſes bons deſirs, en ayant toujours conſervé un très grand pour le vrai bien & la vraie grandeur de Votre Majeſté. Il dit que le meilleur moyen de rendre Votre Majeſté plus attentive à Dieu, eſt de vous ſeparer le plus ſouvent de la multitude du monde, pour prendre du tems pour lire & pour prier; parce qu'autrement il eſt impoſſible que l'eſprit ne s'emporte dans les divertiſſemens, auſſi bien que le corps dans la foibleſſe, ſi on ne lui donne de la nourriture. Il priera beaucoup Dieu qu'il fortifie tellement Votre Majeſté, qu'elle ſoit enfin toute à lui. Pour les aumônes nous lui en avons auſſi parlé & à M. Arnauld. Ils diſent que les aumônes de Votre Majeſté ſe doivent faire principalement dans votre Royaume à vos ſujets: c'eſt la premiere obligation de Votre Majeſté: comme il lui a fait la grace de faire dans la calamité publique de la peſte. Tant que Votre Majeſté pourra fournir à ces beſoins de ſes revenus, elle n'eſt pas obligée de vendre ſes bagues; mais en les gardant, elle les doit offrir à Dieu avec deſſein de s'en defaire, quand il lui plaira, pour ſon ſervice & le ſoulagement des miſerables. Ainſi elle les gardera pour lui, comme les anciens Evêques gardoient les threſors de l'Egliſe.

1653. Pour ce qui eſt de delivrer des captifs, quoique la penſée en ſoit ſainte & que Votre Majeſté la doive conſerver, les difficultés ſont ſi grandes pour la bien executer, qu'il faut attendre une occaſion favorable & la demander à Dieu. Car il y a tant de deſordre à ces diſtributions, qu'il faut être bien aſſuré des perſonnes à qui on confie ces aumônes, afin de bien menager le bien des pauvres, & qu'il ne ſoit pas un ſujet de faire commettre des crimes à de mauvais adminiſtrateurs. Mais ſi quelque captif particulier avoit recours à Votre Majeſté, ce ſeroit une grande charité de le delivrer.

Vous me faites trop d'honneur, Madame, de me croire ſi deſintereſſée. Il eſt vrai que Dieu m'a fait la grace de deſirer de l'être; & je ſens très bien que fort ſouvent je ne la ſuis pas, la corruption naturelle nous trompant en mille manieres. Je confeſſe à Votre Majeſté que c'eſt ce qui m'empêche d'oſer parler d'aumônes, craignant quelque affection particuliere, ou de faire donner à Votre Majeſté à qui Dieu ne voudroit pas, plutôt qu'à d'autres. J'ai eu penſée quelquefois de lui écrire pour de pauvres Religieuſes dont les Monaſteres ſont ruinés & qui ſont errantes; car cela me fait grande compaſſion. Nous en avons retiré quelques-unes; & une Dame de nos amies a fait un hoſpice à Paris, où avec d'autres de nos amis elle en entretient encore. Mais il y en a tant d'autres, que c'eſt une pitié & un ſcandale de voir des Filles conſacrées à Dieu être ainſi expoſées. Il n'y en a que trop qui ne ſe veulent pas ranger, étant accoutumées au libertinage: mais il

s'en

s'en trouve auſſi de bonnes & c'eſt une plus grande charité de les retirer de la miſerable captivité du monde, que les captifs des Turcs, parmi leſquels il y en a qui ne connoiſſent point Dieu & ſont captifs du demon. 1653.

Je ne ſai ſi ce n'eſt point une providence de ce que Votre Majeſté nous a parlé par rencontre du pauvre Roi d'Angleterre * & de la pauvre Reine, afin que je lui diſe qu'elle eſt ſi grande que nous avons ſu par un de nos amis à qui ce pauvre Prince s'eſt addreſſé, que deſirant d'envoyer une Ambaſſade à N. S. P. le Pape pour lui demander aſſiſtance, avec promeſſe, ſi Dieu le retabliſſoit, qu'il donneroit liberté de conſcience aux Catholiques, il n'avoit pas le moyen de fournir à ces frais. On y eut fourni croyant ne pouvoir faire une plus grande charité que de contribuer à cette bonne œuvre pour le bien de l'Egliſe & des pauvres Catholiques, mais cela eſt differé à cauſe de quelque choſe qui eſt arrivé. On dit beaucoup de bien de ce Roi: & même (mais cela eſt fort ſecret) il a quelque bonne diſpoſition à ſe faire Catholique. Il y a de ſes ſujets grands Seigneurs Catholiques, qui ſont reduits à des extremités ſi grande que le Chevalier Digby que Votre Majeſté peut avoir vu, après avoir vendu juſqu'à ſes livres, ne mangeoit que du pain de ſon: ce qu'il cachoit à tous ſes amis, & qu'on a decouvert par un hazard. Il y a un petit Couvent d'Angloiſes qui ne ſont que

* Charles II. fils du malheureux Charles I. qui avoit eu la tête tranchée le 9. Fevrier 1649. par les Parlementaires.

1653. huit toutes de grandes Maiſons qui nous ſont venues voir & dont une qui eſt vraiment un ange de corps & d'eſprit, voulut demeurer chez nous; & toutes ſont très bonnes. Elles n'ont quoique ce ſoit que ce qu'on leur donne, & elles ne demandent qu'à l'extremité, & ſe paſſent de ſi peu qu'on voit en cela leur vertu & leur bon cœur.

J'expoſe cela à Votre Majeſté afin qu'elle l'offre à Dieu & ne faſſe que ce qu'il lui inſpirera, lui repetant encore que ſes premieres aumônes ſe doivent à ſes ſujets & qu'elle n'en doit point faire que par le mouvement de la grace de Dieu & pour lui plaire & non à aucune creature, non pas à elle même. Qu'elle ſe ſouvienne de la parole du grand Apôtre, que quand on donneroit tout ſon bien juſqu'à ſa chemiſe, ſi on n'a pas la charité, cela ne profiteroit de rien. Demandez donc à Dieu, Madame, cette divine vertu, & qu'il la rende ſi forte dans le cœur de Votre Majeſté qu'elle dirige non ſeulement vos aumônes, mais toutes vos penſées, vos paroles & vos actions, qui doivent toutes proceder de ces mouvemens, pour être agreables à Dieu.

Votre Majeſté me rend toute confuſe de parler de notre petiteſſe au Roi. Je ſuis très indigne de prier pour Sa Majeſté & pour la Vôtre: mais telle que je ſuis, je deſire beaucoup le pouvoir bien faire, avec l'aſſiſtance de nos bons Hermites & de nos Sœurs, afin qu'il plaiſe à ſa divine bonté vous faire regner heureuſement ſur la terre en cherchant les moyens de faire glorifier ſon ſaint nom, afin que vous regniez avec lui dans le ciel. J'ai écrit à Mademoiſelle de Lamoignon,

moignon, afin qu'elle fît tout ſon poſſible pour faire partir bientôt les Sœurs de Sainte Marie. Nous prierons Dieu qu'il les conduiſe heureuſement, & qu'il les rende dignes de donner à Votre Majeſté toute la ſatisfaction qu'elle en eſpere: ce qui ſera aſſurément, ſi, comme je l'eſpere, elles ſont bien exactes à obſerver les ſaintes maximes que leur a données leur bienheureux Pere & leur bonne Mere. Sans doute qu'on vous envoiera des meilleures. J'ai grand regret à ce bon M. Lambert que Dieu a retiré, qui étoit un ſi bon & fidele adminiſtrateur des charités de Votre Majeſté, je prie le Seigneur de vous en donner d'autres, & je ſuis, &c. 1653.

J'envoie à Votre Majeſté des Conſiderations ſur la Pentecôte. Comme c'eſt un myſtere tout ſpirituel, elles ſont plus relevées & pas ſi morales qui les autres. Je prie le S. Eſprit, qu'il deſcende dans le cœur de Votre Majeſté, pour lui faire comprendre par lui-même ſa grandeur & la ſainteté de l'Egliſe qu'il a formée. Puiſque Votre Majeſté le veut, je lui en envoierai pour les grandes Fêtes. Je lui demande très humblement pardon de ma mechante écriture.

LETTRE DLII.

A la Reine de Pologne. Sur ce que les Chretiens doivent à Dieu, ſur tout les Grands, &c.

MADAME. Nous envoyons à Votre Majeſté un petit livret de M. de Graſſe ſur les preparations du Jubilé. Je crois qu'il a deja été en Pologne: mais le trouvant très bon pour l'inſtruction des Indulgences & de la penitence, qui eſt auſſi neceſſaire 8. Mai. De P. R. des Champs.

1653. pour bien communier que pour gagner le Jubilé. J'ai cru que Votre Majesté qui aime toutes les verités du salut, seroit bien aise de le voir, & qu'il lui seroit utile; puisque, ainsi qu'il lui plaît me dire en sa derniere, elle croit avoir besoin d'être souvent avertie & reveillée. C'est une grande grace que Dieu lui fait, de lui faire connoître cette verité, & de desirer ensuite qu'on lui parle toujours de ce qu'elle doit à Dieu; au lieu que pour l'ordinaire les Grands s'en tiennent importunés & ne veulent entendre parler que de ce qui flatte les sens. C'est la plus forte tentation dont l'esprit malin se sert pour perdre les Princes les mieux nés, & qui sont les meilleurs à leurs peuples. Ne leur pouvant faire commettre de cruautés ni des crimes noirs, il les amuse à des divertissemens qu'on appelle innocens, afin qu'y consommant toute leur vie, ils oublient ce qu'ils doivent à Dieu, son honneur & sa gloire, & insensiblement se perdent par l'ingratitude & le manque de charité, contrevenant au premier & au plus grand commandement de Dieu, *de l'aimer de tout son cœur, de toute son ame, de tout son esprit, & de toutes ses forces.*

Y a-t-il rien de plus raisonnable, Madame, que d'appliquer à l'amour de Dieu tout ce qu'il nous a donné? Ne sommes-nous pas criminels envers sa divine Majesté & cruels à nous mêmes, d'employer les puissances de notre ame à l'amour, à la connoissance & à la jouissance des creatures perissables, au lieu de nous en servir à l'honneur de Dieu, & à referer l'usage qu'il nous en permet, à sa gloire? Que si celui auquel le Roi a fait l'honneur de confier la con-

conduite de douze mille chevaux qu'il a envoyés contre les Coſaques, au lieu de cela s'amuſoit à ſe divertir où à aller faire la guerre à d'autres pour un interêt particulier, ne meriteroit il pas d'être chatié comme criminel ? Nous faiſons tous les jours ainſi à Dieu, & nous ne croyons pas l'être tant. Nous nous aveuglons miſerablement par la ſuggeſtion de notre ennemi qui nous trompe comme des enfans. 1633

Je benis Dieu tous les jours, Madame, de voir Votre Majeſté plus éclairée par la miſericorde de Dieu: mais ce n'eſt pas encore aſſez. Il faut qu'elle s'efforce avec la grace de Dieu, qu'il faut ſans ceſſe invoquer, de s'avancer à la faveur de cette lumiere; de peur que les tenebres ne nous ſurprennent, non ſeulement en la nuit de la mort qui arrive & où il n'y aura plus lieu de travailler à ſon ſalut, mais encore dans la tentation qui peut arriver à toute heure de la part des demons, du monde & de nous mêmes, des proſperités & des afflictions. Car l'un & l'autre nous eſt un ſujet de tentation & d'obſcurciſſement d'eſprit, s'il ne ſe trouve en nous une charité ardente & vigilante, qui ſurmonte tous les évenemens de ce miſerable monde. Je dis miſerable autant & plus dans ſes bonnes fortunes, que dans ſes mauvaiſes; les unes nous éloignant ſouvent de Dieu auſſi bien que les autres, ſi nous ne nous élevons au-deſſus de toutes pour nous attacher à Dieu qui eſt notre unique bien. L'on eſt en devotion à Paris à cauſe du Jubilé. Le tems fera voir ſi elle eſt veritable & ſincere, par le veritable changement de vie. Je ſerai toute la mienne, &c.

1653.

LETTRE DLIII.

A la Sœur de S. Joseph, Religieuse Converse de Sainte Avoye à Montfort, qui lui demandoit d'être reçue dans son Monastere.

Du 8. Mai. NOus avons reçu, ma très chere Sœur, toutes vos Lettres, tant celles que vous avez écrites à ma Sœur Jeanne de S. Bernard & à ma Sœur Antoinette de Sainte Valere, qu'à nous. Nous n'y avons pas sitôt repondu, parce que nous trouvons de grandes difficultés à vous accorder ce que vous demandez, ne pouvant pas vous parler pour savoir les motifs qui vous portent à sortir du lieu de votre Profession, & qui doivent être bien purs puisque vous ne devez y regarder que Dieu & être sans interêt humain, afin qu'ils réussissent: autrement vous n'aurez pas plus de satisfaction ici, & n'y trouverez point votre salut. Une fille de votre condition qui n'a qu'à travailler humblement & fidelement, sans prendre part aux affaires où il peut y avoir de l'engagement de conscience, ne rencontre pas de si grandes difficultés que celles du Chœur, & elle trouve dans la sainte obéissance tout ce qui lui est necessaire pour se sauver.

Il faut que vous sachiez, ma chere Sœur, qu'il y a à souffrir par tout, & qu'on ne se sauve qu'en portant sa croix. Que si Dieu ordonne que vous veniez ici, assurez-vous que vous l'y trouverez. Vous n'avez jamais vu de Maison reformée, il vous semble peut-être qu'on n'y fait que prier Dieu, & qu'il ne s'y rencontre nulle contradiction: cela est reservé pour le ciel. Sur la terre il

il s'y rencontre par tout des souffrances, autrement on ne se sauveroit pas, puisqu'il faut porter sa croix tous les jours à la suite de Notre Seigneur pour entrer dans le ciel avec lui. C'est pourquoi, ma Sœur, vous devez beaucoup prier Dieu qu'il purifie votre cœur de tout interêt humain, afin que vous ne cherchiez que lui seul. Il faut que vous sachiez, ma chere Sœur, que si vous venez ici, vous n'y serez jamais assurée, & que ce sera seulement pour autant de tems que vous y ferez bien, & que la Maison sera utile pour votre avancement, afin que vous voyez si vous vous pouvez resoudre à être toute votre vie dependante de la divine Providence. Je prie Dieu qu'il vous fasse connoître sa sainte volonté. Je suis, &c. 1643.

LETTRE DLIV.

A la Reine de Pologne. Après lui avoir parlé sur la maniere dont on doit passer les derniers jours du Carême, elle lui donne divers avis & l'exhorte à mettre sa confiance en Dieu.

MADAME. Nous voici de retour à Paris pour peu de tems quelques affaires nous ayant obligées de venir, toujours avec regret de quitter notre desert où il y a toujours plus de repos & de separation du monde qu'ici, quoi qu'on puisse faire pour s'en éloigner. Votre Majesté a grande raison de se plaindre d'avoir été obligée de se distraire la Semaine Sainte aux affaires de la Diette. Si les Chretiens avoient encore les sentimens des premiers, ils ne choisiroient jamais ces jours saints consacrés à faire penitence & à honorer les souffrances de 22. Mai. De P. R. de Paris.

1653. de Notre Seigneur; dans lesquels, & même dans tout le Carême, on cessoit toutes sortes d'affaires temporelles, pour ne vacquer qu'à se purifier des fautes de toute l'année, afin de se preparer à la sainte Pâque. A cette heure dans ce païs-ci, à peine s'abstient-on la derniere quinzaine, non pas des affaires qui sont licites elles-mêmes, mais des divertissemens que les Chretiens ne devroient jamais prendre en aucun tems. Votre Majesté a plus de raison que jamais de louer Dieu de l'avoir delivrée d'une Cour dont la vie lui seroit à cette heure insupportable, étant à ce que l'on dit plus oisive, pour ne rien dire de pis, qu'elle n'a jamais été.

Je loue Dieu de ce que la peste a cessé à Varsovie, & n'ai point de peine à croire que ce soit S. Charles qui ait obtenu cette misericorde de Dieu. Je le prie que par ses prieres il delivre encore votre Royaume de la guerre en ruinant ses ennemis, afin que dans la paix Votre Majesté le puisse servir avec plus de tranquillité. J'ai écrit à Madame de Lamoignon le desir de Votre Majesté pour le promt voyage des Religieuses: elle y fera tout son possible. Je me suis enquise de la Vie des Saints; on y travaille tant qu'on peut, mais la guerre a fait perdre une année de tems. C'est un grand travail, parce que comme on n'y veut rien mettre que de très certain, il faut voir une infinité de Livres des SS. Peres de l'Eglise & des bons Auteurs. On n'y perdra point de tems. Cependant je prie Dieu, Madame, que Votre Majesté s'occupe aux saintes actions qui la peuvent rendre elle-même sainte par le vrai mepris

pris du monde & l'amour de Dieu. 1653.

Je lui envoye des Conſiderations ſur le très ſaint Sacrement. Je ſuis fâchée de ce qu'elles ne pourront arriver pour ſa Fête: mais il eſt toujours le tems de l'honorer, puiſque l'infinie bonté de Dieu le rend toujours preſent ſur les Autels. Ce divin & incomparable myſtere devroit ſans ceſſe occuper nos eſprits, les rempliſſant d'admiration de la bonté de Dieu, & d'une reconnoiſſance & adoration perpetuelle. Ce ſera dans ce ſaint exercice d'adoration de la bonté de Dieu devant le S. Sacrement, que Votre Majeſté fera une plus rude guerre aux ennemis de l'Egliſe & de l'Etat, que le Roi avec toute ſon armée. Nous y accompagnerons Votre Majeſté en toutes nos Aſſiſtances.

Je vous ſupplie très humblement, Madame, de mettre toute votre confiance en Dieu dans toutes les inquietudes qui pourront arriver à Votre Majeſté au ſujet du ſuccès de cette guerre. Toute la force & la puiſſance eſt en lui & vos ennemis ſont en ſa preſence, comme une mouche: il peut vous en delivrer avec plus de facilité que tout le monde enſemble ne ſauroit faire. Votre recours & votre ferme eſperance doit donc être en lui, & tout votre ſoin de vous humilier en ſa divine preſence pour appaiſer ſa colere contre ſon peuple, à cauſe des pechés & des mepris continuels que l'on fait de ſa divine Majeſté & qui meritent qu'elle nous abîme tous. Et vraiment on s'abîme ſoi-même d'étonnement, quand on ſonge à la patience de Dieu, qui ſouffre les outrages des impies & le peu de fidelité de ceux qui font profeſſion de le ſervir,

1673. vir, dont je ſuis la plus miſerable : ce qui me donne auſſi une terrible crainte de ſes jugemens. Mais il faut neanmoins eſperer toujours en ſa miſericorde qui ſurpaſſe notre malice, & ſans ceſſe eſſayer de nous amender, puiſque nous avons un Avocat au ciel, Notre Seigneur Jeſus-Chriſt qui offre ſans ceſſe ſes prieres par ſes playes, pour nous obtenir grace & miſericorde. J'ai l'honneur d'être, &c.

LETTRE DLV.

A la Reine de Pologne. Sur ſa maladie, ſes bons deſirs, &c.

29. Mai. De P. R. de Paris. MADAME. La joie que nous avons reçue de l'honneur des Lettres de Votre Majeſté, a été diminuée, y voyant que vous êtes incommodée d'un rhume, dont il a couru ici de très fâcheux. J'en ai été ſi mal ces jours paſſés que l'on m'a jugée en peril. Je prie Dieu de tout mon cœur qu'il preſerve Votre Majeſté de toute incommodité, afin qu'elle puiſſe longtems ſervir à ſa gloire. Les grandes connoiſſances qu'il lui plaît lui donner du bonheur de la retraite pour ne ſonger qu'à le ſervir, ſont une grace ſinguliere qui ſoutiendra Votre Majeſté, & la preſervera de la contagion du monde, tant que Dieu l'obligera d'y demeurer. Lorſqu'on l'aime, il eſt impoſſible d'aimer Dieu; mais quand on commence à le haïr & à connoître ſa corruption, alors on devient ſervante de Dieu.

De Sablé. Madame la Marquiſe * a été ravie de l'honneur que Votre Majeſté lui fait de ſe ſouvenir d'elle. Elle ſe donnera celui de lui en remercier. Ce nous eſt une particu-

liere

liere consolation de pouvoir servir celles qui ont l'honneur d'être servantes particulieres de Votre Majesté & qu'elles soient en état de prier Dieu pour elle mieux qu'elles n'ont jamais fait. La pauvre Madame de Raffetot s'en retourne en Normandie, pour la necessité des affaires de MM. ses enfans, avec grand regret, le monde lui étant insupportable. Elle reviendra le plutôt qu'elle pourra. 1653

Votre Majesté demande encore des avis sur l'aumône: je crois qu'elle a reçu à present ceux que je me suis donné l'honneur de lui écrire de la part de M. Singlin, que je puis assurer Votre Majesté qui a un soin très grand de prier Dieu pour elle, qui lui est très precieuse, & qu'il desire être toute remplie de la grace & charité de Dieu qui la conduise en toutes ses actions.

Nous envoyâmes par le dernier courier à votre Majesté des Considerations pour le S. Sacrement: cet ordinaire nous lui envoyons les devotions que nous pratiquons envers ce divin Mystere, croyant qu'elle sera bien aise de les voir & d'y prendre part, l'ayant toujours vûe avoir de la devotion au S. Sacrement, auquel Dieu nous a fait la grace d'être consacrées. Ces devotions divisées par les jours de la semaine aident à tenir l'esprit recueilli & attentif à Dieu: ce qui est tout le bonheur d'une ame & l'unique moyen de se defendre des occasions du mal, qu'on ne sauroit surmonter dans la distraction & l'oubli de Dieu. C'est ce qui rend le demon si attentif à nous remplir l'esprit des vaines idées du monde, pour s'y introduire avec elles & émouvoir nos passions, qui nous precipitent dans les pechés.

Je

1653. Je conſulterai M. Singlin ſur ce que Votre Majeſté deſire de ſavoir les penitences qu'elle pourroit faire; & cependant en cette Fête nous toutes prierons Dieu qu'il la rempliſſe de ſon Eſprit ſaint, qui enſeigne toutes choſes, comme Notre Seigneur diſoit aux ſaints Apôtres. Je crois que Votre Majeſté continue à lire tous les jours un peu du ſaint Evangile: c'eſt la nourriture des ames, qui leur enſeigne la voie du ciel & les fortifie dans les peines qu'il faut ſouffrir pour y arriver. Je ſuis bien aiſe de ce que Votre Majeſté a trouvé belles les Conſiderations ſur le portement de la croix. Je la ſupplie très humblement de vouloir en lire quelques-unes tous les Vendredis, que les Chretiens ne devroient jamais paſſer ſans ſe ſouvenir avec un veritable reſſentiment de ce que Notre Seigneur y a ſouffert pour eux. Nous ne manquerons pas de bien recommander à tous nos amis & à nos Sœurs, de bien prier Dieu pour le Roi & ſon armée, afin qu'il plaiſe à Dieu la rendre victorieuſe, & que dans la paix ſa Majeſté le puiſſe ſervir en vrai Roi chretien. J'ai l'honneur d'être, &c.

LETTRE DLVI.

A la Sœur Angelique Magdeleine Annonciade, qui étoit toujours dans une Abbaye de Benedictines. Sur ce que l'affaire de ſon tranſport étoit manquée.

Juin. J'Ai reçu, ma très chere Sœur, votre derniere du mois paſſé, à laquelle j'aurois repondu plutôt ſi j'euſſe eu de bonnes nouvelles à vous mander. Mais ayant à vous dire que j'ai une Lettre de la Mere

de

de S. Eutrope de Chanteloup par laquelle j'ai appris que votre affaire eſt entierement ruinée, je ne me ſuis pas hâtée. Enfin, ma très chere Sœur, la grande & parfaite vertu d'une ame Religieuſe, c'eſt la parfaite ſoumiſſion aux ordres de Dieu, accompagnée d'une ſainte confiance en ſon infinie bonté qui fait tout pour notre mieux, par ſa ſageſſe qui ne ſe peut tromper. Je crois que vos amis y ont contribué, & même M. votre Evêque & celui qui vous mandoit que *les pieds vous manqueroient*; mais il n'importe, ma très chere Sœur; ne regardez point toutes les perſonnes, mais Dieu ſeul, ſans lequel elles ne pourroient agir. N'en dites pas une ſeule parole qu'à lui, le ſuppliant qu'il vous donne une ſi parfaite charité qu'elle ſurmonte toutes les peines & difficultés que vous pourrez jamais rencontrer en ſon ſaint ſervice. 1653.

Au ſurplus, ma chere Sœur, je ne vous puis conſeiller de retourner à Boulogne, ſi ce n'eſt que M. votre Evêque vous le commande abſolument. Car je ne vous juge pas aſſez forte pour y vivre dans l'entiere dependance & le ſilence qu'il faudroit: vous y ſeriez trop expoſée à la tentation, & ne vous pourriez empêcher d'avoir intelligence avec M. Macquet, ce qui ſeroit cauſe de nouveaux ſoupçons. Et en effet vous feriez mal; car voyez vous, ma chere Sœur: l'obéiſſance eſt preferable à toutes choſes. Je vous avoue que vous m'avez fait grand plaiſir de me mander d'adreſſer nos lettres à votre Reverende Mere Superieure; * car j'ai toujours gran-

* De l'Abbaye de Benedictines, où elle s'étoit retirée depuis

1653. grande peine de faire autrement & je crois que Dieu ne donne point de benediction à ce qui ſe fait ſans l'obéiſſance. Si elle l'approuve continuez à nous écrire, car je ſerai bien aiſe de ſavoir la reſolution que vous prendrez. Je prie Dieu de tout mon cœur que ce ſoit lui qui vous la faſſe prendre; aſſurez-vous que je ne perdrai jamais avec la grace de Dieu la volonté de vous ſervir, ni les perſonnes que je vous ai nommées. Il a ſes tems; & lorſque nous y penſons le moins il fait reuſſir nos deſirs quand il nous les a donnés mais pour cette heure vous ne devez ſonger à rien qu'à bien faire où vous êtes, vous ſeparant des creatures tout autant qu'il vous ſera poſſible. Ne prenez nulle part à rien que ce à quoi l'obéiſſance vous obligera d'agir priant beaucoup, travaillant fidelement & vous rendant ponctuelle à toutes les obſervances. Ne nous oubliez pas en vos prieres, & me croyez toujours toute à vous.

LETTRE DLVII.

A la Reine de Pologne. Elle lui rapporte ce que M. Singlin penſoit par rapport aux penitences qu'elle devoit faire, & lui dit quelques nouvelles de Port Royal.

12. Juin. De P. R. de Champs.

MADAME. Je me donne l'honneur d'écrire à Votre Majeſté au retour de la Proceſſion du S. Sacrement, où Dieu par ſa miſericorde nous a donné de grands deſirs que nous fuſſions toutes ſacrifiées à l'honneur de Notre Seigneur Jeſus-

depuis les troubles arrivés chez les Annonciades de Boulogne. Voyez la Lettre CCCLVIII.

ſus-Chriſt qui s'immole tous les jours pour nous. Votre Majeſté eſt toujours des premieres dans ma penſée, ne deſirant à perſonne davantage le vrai bien qui eſt d'être uniquement à Dieu & toute abîmée en lui. Nous l'aurons toujours, Dieu aidant, preſente cette Octave devant le S. Sacrement. 1653.

J'ai parlé à M. Singlin de ce que Votre Majeſté m'avoit ordonné touchant les penitences qu'elle pourroit faire. Il m'a dit que dans la condition de Votre Majeſté & le peu de force qu'elle a, comme d'ailleurs elle obſerve les jeûnes quand elle peut & qu'elle eſt toujours fort ſobre comme nous l'avons vue, les penitences que Dieu lui donne ſont celles de l'eſprit, la mortification de ſes ſens, la fuite des divertiſſemens du monde, où il y a non ſeulement beaucoup d'inutilité mais même de vanité qui indiſpoſe l'eſprit pour les exercices de la pieté & de l'oraiſon, qui eſt la nourriture de l'ame & ſa force contre toutes les tentations.

Les entretiens du monde & les occupations inutiles font oublier les bons deſirs, negliger les ſaintes pratiques & tomber dans diverſes paſſions qui nous éloignent de Dieu. Votre Majeſté reconnoît très bien cela, & c'eſt une grande grace que Dieu lui fait, ces connoiſſances étant des effets de ſa miſericorde comme les ſentimens qu'il daigne lui donner de mepriſer toutes ces niaiſeries, pour s'unir à lui qui eſt le ſouverain bien. Elle eſt peut-être ſeule en la terre entre les Princeſſes qui reçoive une telle grace, qui eſt auſſi precieuſe qu'elle eſt rare. J'eſpere & je prie Dieu ſans ceſſe qu'il la rende efficace par de nouveaux accroiſ-

1653. croiſſemens en la maniere qu'il lui plaira. Sa puiſſance n'a point de bornes non plus que ſa charité; de ſorte que quand il lui plaît de ſanctifier une ame, il n'y a point d'empêchement qu'il ne detruiſe ou même ne le faſſe ſervir pour ſon bien.

Nous ſommes de retour à l'hermitage. Je n'ai été que trois ſemaines à Paris, & ſi j'y ai perdu une partie des forces que j'avois recouvertes ici: tant il y a de tracas. Nous y avons fait trois Profeſſes, & donné l'habit à Madame de Saint-Ange qui s'appelle ma Sœur Anne Eugenie. Elle eſt auſſi ſoumiſe qu'un enfant. J'eſpere que ce ſera une une très bonne Religieuſe. Je leur ai recommandé à toutes quatre de bien prier Dieu pour Votre Majeſté, & j'en fais reſſouvenir bien ſouvent toutes les autres qui y ont très grande affection. * Je ſuis, &c.

LETTRE DLVIII.

A Madame de Morant Abbeſſe de Gif. Elle lui témoigne ſon affection & la conſole ſur ce qu'elle ne pouvoit encore executer le deſſein qu'elle avoit de ſe demettre.

13. Juin. JE ſuis toute confuſe, ma très chere Mere, d'avoir tant demeuré à vous remercier de l'honneur de votre ſouvenir, je n'en ai pu trouver le tems juſqu'à cette heure. J'euſſe eu autant de conſolation que vous, de vous pouvoir entretenir & vous voir; mais il ne faut deſirer en ce monde que ce qui plaît à Dieu, & il y a toujours plus de bien & de conſolation dans la privation de nos ſatisfactions que dans la jouiſſance. Cherchons Dieu de tout notre cœur, ma très chere Mere: nous le trouverons

rons, & avec lui toutes choſes. 1653.

Vous voyez bien que le tems de votre delivrance n'eſt pas encore venu : il la faut attendre en paix, elle arrivera au tems que Dieu l'a ordonné, ſans qu'il ſoit poſſible aux creatures de l'empêcher. Cependant il faut faire avec autant de ſoin, d'affection & de cordialité, envers vos Sœurs tout ce que votre charge vous oblige de faire comme ſi vous y vouliez vivre & mourir. C'eſt le moyen d'y plaire à Dieu, & de vous y ſauver, trompant le demon qui pretend vous y perdre en vous y faiſant rechercher la vaine ſatisfaction de dominer ; mais Dieu par ſa grace vous a fait connoître ce qu'il a caché à pluſieurs, qu'il faut deſirer d'être la derniere pour ne ſe pas damner étant la premiere.

M. Singlin vous ira voir la Semaine prochaine. Il a été ſi foible qu'il nous a fait peur, & il n'eſt encore gueres bien : ce qui m'afflige ſenſiblement. Je ne doute pas, ma chere Sœur, que vous ne priez bien Dieu pour lui, je vous en ſupplie très humblement, & pour nous auſſi, puiſque je ſuis toute à vous.

LETTRE DLIX.

*A M. de Bagnols *. Sur quelque choſe qui lui faiſoit peine, & ſur l'indiſpoſition de M. Singlin.*

AUssi-tôt, Monſieur, que nous avons reçu la Lettre que vous avez pris la peine de nous écrire, nous avons prié M. de Beſſi de faire travailler à la cuiſine ſelon qu'il 14. Juin.

* [Il étoit à Port-Royal de Paris avec M. Singlin.]

1653. qu'il avoit été avifé, afin que l'on ne fentît plus toujours la fumée à la chambre de M. Singlin. C'eſt une terrible miſere de ne pouvoir bien loger ici celui qui ſe tue pour nous bien loger éternellement. Il y faut faire tout ce qui ſera poſſible. Vous ne nous dites rien de ſa ſanté, dont je vous avoue que je ſuis en une grande inquietude. Je me promets que vous continuerez à faire en ſorte qu'on lui donne du repos.

Je comprends fort bien ce qu'il vous plaît de me dire de vos peines, que je vous puis dire ſincerement être les miennes, tant pour la part que je ſuis obligée de prendre à ce qui vous touche *, que parce que je les ſouffre toutes pareilles. Ce qui vous fait voir que la retraite du monde n'eſt pas l'unique remede, bien qu'il ſoit des meilleurs, c'eſt que nous ſommes le monde à nous-mêmes; & j'en ai un ſi corrompu dans mon cœur, qu'il a produit en moi tout ce que le grand monde a produit en vous. Mais ce ne doit pas être une conſolation pour vous de ce que je ſuis plus miſerable que vous.

Neanmoins, mon bon frere, puiſque Dieu nous fait la grace de connoître notre pauvreté, nos deſirs à la fin ne periront point, ſi de l'abîme de notre miſere nous invoquons avec perſeverance l'abîme de ſa miſericorde. Je le deſire faire pour vous comme pour moi, & nos Sœurs ſoutiendront mes foibles & indignes prieres par les

* [C'étoit de ce qu'on l'avoit engagé à aller avec M. le Duc de Luines dans ſes terres, & de ce qu'il ne pouvoit jouir de la retraite. Il avoit écrit à la Mere Angelique ſur ce ſujet.]

les leurs. L'obéiſſance vous empêchera de tomber dans les occaſions; & ſi vous bronchez, l'humilité vous raffermira. Je vous ſupplie pour l'amour de Dieu, d'avoir ſoin de votre ſanté: la maladie n'eſt pas utile aux foibles comme vous croyez être. Je n'oſe écrire à notre Pere pour ne point l'importuner. Je vous ſupplie très humblement de lui demander ſa benediction pour nous. 1653.

LETTRE DLX.

A la Sœur Anne de Sainte Eugenie de Boulogne de Saint-Ange, qui avoit nouvellement pris l'habit de Novice à Port-Royal. Elle lui donne divers avis.

J'Ai grande joie, ma très chere Sœur, de celle que vous avez reçue par le petit habit. Je prie Dieu de tout mon cœur qu'il vous diſpoſe par ſon eſprit pour recevoir le grand, & ſurtout qu'il mette dans votre cœur le vrai amour de la pauvreté qui paroiſſe dans toutes vos actions, & que tout ce que vous aurez en uſage s'en reſſente. Avec cela vous ſerez une vraie Religieuſe & une digne Fille du S. Sacrement: toutes vos infirmités ne vous empêcheront point d'être pauvre, & tout ce que vous recevrez par obéiſſance n'y ſera pas oppoſé. Juin.

La chambre où vous êtes, tant que l'on vous ordonnera d'y demeurer, ſera devant Dieu pour vous comme l'une des moindres cellules; car Dieu ne regarde que la ſincere volonté; & cette ſincere volonté vous ſera toujours veiller pour retrancher tout ce que vous pourrez ſans deſobéir, ſur-tout les

1653. les ajuſtemens que vous devez plus fuir qu'une autre, qui ne les auroit pas tant aimés, ſans inquietude pourtant & ſans trop d'application. Ayez en ſeulement à demander à Dieu le vrai amour de la pauvreté; & quand vous l'aurez obtenu, il fera inſenſiblement tous les retranchemens qu'il faudra, n'y ayant rien de ſi vigilant que l'amour.

Monſieur votre fils me fait grande pitié: il faut prier Dieu pour lui. Servez-vous de ſes larmes, pour lui faire comprendre le bonheur de l'éternité, où l'on jouit de Dieu & où l'on poſſede en aſſurance avec lui tout ce qu'on aime, ſans craindre de le perdre jamais: au contraire on a le malheur de perdre tout, quand on conſerve l'amour des choſes de la terre. J'eſpere que Dieu ſe ſervira de cette douleur pour ſon bien; & puis qu'il l'adoucira. Je ſuis, &c.

LETTRE DLXI.

A la Reine de Pologne. Sur la maladie de cette Princeſſe & la deſir qu'elle avoit, en cas de quelque accident, de ſe faire Religieuſe de Port-Royal.

19. Juin. De P.R. des Champs. MADAME. La continuation du rhume de Votre Majeſté nous met en peine, ſur tout parce qu'il y en a eu de très fâcheux ici. Je veux eſperer que le tems aura diſſipé cette fluxion, & nous en avons prié Dieu. C'eſt beaucoup, Madame, qu'il vous faſſe la grace de lui offrir vos maux: encore qu'il échappe à Votre Majeſté quelques mouvemens d'impatience. Dieu le permet afin qu'elle reconnoiſſe ſa foibleſſe & le beſoin qu'elle a de ſa gra-

grace qui la fortifie ſans ceſſe, pour combattre la nature corrompue qui ne veut rien ſouffrir. 1653.

Votre Majeſté peut rechercher les remedes que Dieu a faits pour le ſoulagement de nos infirmités: mais quand il ne lui plaît pas de les benir, il faut lui demander la patience & ne ſe point fâcher contre les Medecins dont toute la ſcience eſt inutile, ſi Dieu n'agit avec eux pour notre gueriſon; de ſorte que quand il lui plaît nous faire ſouffrir, il n'y a point de remedes qui nous puiſſe ſoulager. Il nous eſt permis de nous en ſervir & de deſirer la ſanté, ne ſachant pas ſi Dieu la veut donner: mais quand nous voyons que Dieu ne le veut pas, il il nous faut ſoumettre paiſiblement à ſa ſainte volonté qui fortifie nos ames par les infirmités du corps, lequel doit enfin perir pour delivrer nos ames & reprendre une nouvelle vie qui ſera exempte de tous les maux.

Je ne ſaurois dire à Votre Majeſté quelle a été ma joie dans ce qu'il lui a plu nous dire, qu'elle avoit repondu à ceux qui lui conſeilloient de mettre de l'argent à part vû l'incertitude des choſes du monde, qu'elle avoit aſſez de bien pour être reçue à Port-Royal des Champs; non pas tant, ce me ſemble, pour l'extrême honneur que Votre Majeſté nous fait de ſe confier à une ſi pauvre & ſi chetive creature, mais parce que cachant ſon bien dans le ſein des pauvres comme elle fait, Dieu remplit ſon cœur d'une ſainte confiance en ſa bonté qu'elle ſait bien qui ne lui manquera jamais, & qui ſe peut ſervir des moindres creatures pour le ſervice des plus grandes, faiſant

1653. reluire en cela la magnificence de ſa ſainte providence. Nous n'oſerions déſirer d'avoir l'honneur de voir ici Votre Majeſté, à moins que Dieu ne fît des changemens miraculeux dans les volontés. Mais ſi ce prodige arrivoit, je ne doute nullement que nous ne viſſions une Reine auſſi heureuſe & contente dans le mepris que la grace de Notre Seigneur Jeſus-Chriſt lui auroit fait faire de toutes les grandeurs du monde, que nous en avons vu de malheureuſes par l'injuſte mepris que le monde a fait d'elles.

Votre Majeſté trouveroit ici des ſerviteurs & des ſervantes tous de cœur, qui ne déſireroient point des recompenſes temporelles en la ſervant, mais qui auroient une veritable paſſion qu'elle acquît elle-même des recompenſes éternelles par ſes ſaintes œuvres. Seroit-il bien poſſible que ce ſiecle ſi malheureux, où toutes les creatures ſemblent oublier Dieu pour s'élever & rechercher avec une paſſion enragée la domination, vît une Reine ſacrifier ſa couronne aux pieds de Jeſus-Chriſt? Dieu le peut, s'il le veut; & je le benis de ce qu'il a fait connoître à Votre Majeſté, qu'il lui ſeroit une plus grande grace incomparablement de la quitter, qu'il ne lui a faite de la lui donner. C'eſt la racine qui produira ce qu'il lui plaira.

Je ſupplie très humblement Votre Majeſté, de s'offrir ſans ceſſe à Dieu, lui demandant l'augmentation du déſir qu'il lui a donné, d'être parfaitement à lui en toutes les manieres qu'il lui plaira. Pourvû qu'il poſſede entierement ſon cœur, il la ſanctifiera en tous lieux & ſe glorifiera en elle; &

cela

cela ſuffit pour ſon bonheur, & pour la ſatisfaction de ſa petite ſervante qui ne deſire rien davantage, & d'être à jamais, &c. 1653.

LETTRE DLXII.

A la Sœur Anne Eugenie de Boulogne de Saint-Ange. Après lui avoir parlé de l'obéiſſance & des privations, elle lui dit quelque choſe ſur ſa fille & ſur M. de Pontis.

L'OBEISSANCE ôte les repugnances, fait aimer tout ce que l'on haiſſoit, & donne le pouvoir de faire plus que l'on ne peut par nature, à tous ceux qui de tout leur cœur veulent ſuivre Jeſus-Chriſt obéiſſant juſqu'à la mort de la croix. Vers Juin.

Le tems eſt bref, & comme un ſeul moment comparé à l'éternité, où toutes les ſeparations & les privations ſe changeront en une parfaite & éternelle jouiſſance, & où ceux qui auront plus quitté trouveront davantage.

Il faut avoir pitié de votre bonne fille, en lui écrivant autant qu'elle le deſire, quand vous le pourrez: c'eſt une charité qui la ſoutiendra dans ſa foibleſſe. Faites-le donc plutôt plus que moins: ſi Dieu lui donne plus de force quelque jour, vous le ferez moins. Voyez ci-devant pag. 105.

J'admire en M. de Pontis la miſericorde de Dieu qui l'a fait un vrai enfant de l'Evangile & de la grace, en ſa vieilleſſe*.

* Cet ancien Officier qui avoit ſervi durant cinquante ans, & dont M. du Foſſé a donné les Memoires, étoit alors à Port-Royal des Champs. Il mourut le 14 Juin 1670. Voyez le Necrologe.

1653.

LETTRE DLXIII.

A la Reine de Pologne. Elle la conſole dans ſes maladies & ſes inquietudes.

2. Juillet.

MADAME. La Lettre dont il a plu à Votre Majeſté nous honorer du 29. Mai, m'a très fort attriſtée, y voyant les peines de corps & d'eſprit où elle eſt par ſes infirmités & le depart du Roi pour ſon armée contre les Coſaques. Ma conſolation a été de m'aller proſterner devant le S. Sacrement, expoſant à Notre Seigneur Jeſus-Chriſt tous les beſoins de Votre Majeſté, comme au vrai mediateur vers ſon pere pour nous. Confiez-vous en ſa bonté, Madame, il peut donner la victoire au Roi auſſi bien avec une moindre armée qu'avec une plus grande. Sa force eſt en la juſtice de ſes armes: il combat les ennemis de Dieu & de l'Egliſe. En cela Sa Majeſté eſt heureuſe; & tous les Catholiques ſont obligés de prier pour elle. On s'en acquitte ici avec grande affection: que Dieu nous faſſe la grace que ce ſoit avec une veritable devotion, animée de la vraie charité!

Je plains beaucoup Votre Majeſté dans les inquietudes que lui peuvent cauſer les craintes du ſuccès de cette guerre, & je ſuis toute occupée à la regarder en eſprit & à prier Dieu qu'il fortifie ſa foi & ſon eſperance, afin que les prieres qu'elles fera lui ſoient agreables, comme celle de cette grande Reine Eſther & de cette ſainte veuve Judith. Les incommodités que Dieu

a

a envoyées à Votre Majeſté, lui tiendront lieu des cilices & des jeûnes que faiſoient ces ſaintes femmes, ſi elle les ſouffre de bon cœur & en eſprit de penitence. Cela n'empêchera pas que Votre Majeſté ne puiſſe ſe ſervir des remedes que les Medecins lui ordonneront pour ſa ſanté; & comme ils ſont d'ordinaire deſagreables, ce ſeront encore des penitences. 1653.

Enfin, Madame, je vous ſupplie très humblement de joindre toutes vos prieres & bonnes œuvres à la parfaite ſoumiſſion à Dieu, qui eſt une diſpoſition eſſentielle pour obtenir ſa miſericorde. Que Votre Majeſté ſe reſſouvienne de toutes celles qu'elle a reçue de ſa bonté depuis ſa naiſſance, afin de fortifier ſon eſperance, & qu'enfin elle regarde l'éternité où s'abîme en un inſtant tout ce qui ſe paſſe dans le tems. Qu'elle n'eſtime rien la peſte de toute la terre, ſi elle la poſſedoit, pourvû qu'elle puiſſe poſſeder Dieu. Nous envoyons à Votre Majeſté des Conſiderations pour l'Aſſomption de la Sainte Vierge. Je ſuis, &c.

LETTRE DLXIV.

A Madame de Morant Abbeſſe de Gif. Elle lui temoigne ſon affection, & lui parle ſur la Bulle d'Innocent X. &c.

JE vous conjure, ma chere Mere, de ne nous jamais faire d'excuſe, quand vous ne nous pourrez pas faire l'honneur de nous écrire; & de croire que quand vous ſeriez obligée de garder le ſilence des années entieres, je n'en jugerai jamais au- 8. Juillet.

1653. prejudice de la conſtance de votre affection. C'eſt Dieu ſeul qui vous l'a donnée, ſans que je la meritaſſe ; j'eſpere qu'il la conſervera. Faites-moi la charité, ma très chere Mere, de croire la même choſe de nous : & vous connoîtrez mieux par nos actions que par mes paroles, ſi Dieu me fait la grace de rencontrer les occaſions de vous ſervir, que c'eſt ſans reſerve que je ſuis toute à vous.

Il faut laiſſer les Jeſuites dans la joie de leur triomphe pretendu* : Dieu ſaura bien maintenir ſa verité. C'eſt ce dont nous le devons prier, & l'accomplir pas nos œuvres, le cherchant & l'aimant de tout notre cœur, ſouffrant avec une vraie & humble patience tout ce qu'il lui plaira. Je vous ſupplie, ma chere Mere, écoutez tout ce qu'on vous dira, ſans vous inquieter : demandez ſeulement, ſans faire ſemblant de rien, ſi S. Auguſtin eſt condamné.

Je vous plains beaucoup, ma chere Mere, au ſujet des perſecutions que vous recevez du dehors, mais encore plus de celles du dedans qui vous ſont cauſées par la pauvre Sœur N. que je juge bien être un eſprit extrêmement penible. Il en faut avoir pitié & prier Dieu pour elle : ces eſprits font porter tous les jours la croix à une Superieure. Mais, ma chere Mere, puiſqu'il en faut pour être agreable à Dieu, & le ſuivre dans la voie du ciel, il ſe faut conſoler quand on les rencontre. Neanmoins ſi Dieu vous en decharge, ce ſera un

* Il s'agit ici de la Bulle que les Jeſuites venoient d'obtenir d'Innocent X. contre les V. fameuſes Propoſitions attribuées à Janſenius.

un bien pour votre Communauté; car nous sommes si miserables qu'encore que nous n'approuvions pas toutes les extravagances de ces esprits, cela ne laisse pas de faire de mauvaises impressions sur les esprits foibles, qui ne sont pas fachés d'autoriser leurs petites fautes par les grandes des autres. 1653.

LETTRE DLXV.

A la Reine de Pologne. Elle l'exhorte à mettre sa confiance en Dieu & à le prier, & lui parle de la Bulle d'Innocent X.

MADAME. Le tems me semble bien plus long que de coutume, n'apprenant point de nouvelles de Votre Majesté, & je suis dans la peine, parce que je prevois que Votre Majesté y est au sujet du succès des armes du Roi, pour lequel nous faisons faire une priere publique, afin qu'il plaise à Dieu de le proteger lui & son peuple contre ses ennemis & ceux de son Eglise. Je supplie très humblement Votre Majesté de ne se point laisser emporter à l'inquietude & aux apprehensions de ce qui peut arriver de fâcheux. Toutes les fois que ces pensées de peine se presentent à votre esprit, Madame, qu'elles vous fassent souvenir de prier Dieu avec une vraie confiance & soumission. Dites, je vous prie, ces paroles qu'il me met presentement en l'esprit, & que je dirai aussi le plus souvent que je pourrai pour Votre Majesté: 10. Juillet.

Defensor noster aspice,
Infidiantes reprime,
Guberna tuos famulos
Quos sanguine mercatus es.

1653. Faites ſouvent prier avec vous vos femmes: Dieu prend plaiſir à être importuné. Il veut que nous cherchions, que nous demandions & que nous frappions. Il nous promet que nous trouverons, que nous obtiendrons & qu'il nous ouvrira; & nous ſommes ſi miſerables que dans nos afflictions nous n'avons pas un vrai recours à lui. Nos vaines craintes nous abuſent l'eſprit, que la foi & l'eſperance devroient continuellement relever vers Dieu, pour demander miſericorde. Dites-lui ſouvent, Madame: *In manibus tuis ſortes meæ.* Votre fortune eſt entre ſes mains, de lui qui eſt votre Dieu, votre Seigneur & votre Pere. Qu'eſt-ce que Votre Majeſté doit craindre, ſinon de lui deplaire? Je la ſupplie encore très humblement de promettre à Dieu de faire dire toutes les ſemaines le Mercredi, quand il ne ſera pas Fête double, la Meſſe de S. Joſeph, & d'en dire elle-même le petit Office qui eſt fort court, un an durant. J'eſpere que Votre Majeſté recevra un grand ſecours de la protection de ce grand ſaint.

Je m'imagine qu'on aura dit beaucoup de choſes à Votre Majeſté ſur une Bulle de N. S. P. le Pape, & qu'elle veut bien que je lui diſe la verité; qui eſt qu'elle ne fait nul tort à nos amis qui avoient reconnu devant Sa Saintêté que les cinq propoſitions qu'on a fabriquées malicieuſement, priſes en mauvais ſens étoient heretiques. Depuis la Bulle, le Pape a vu les Docteurs qui avoient été defendre la bonne doctrine à Rome, & leur a temoigné être très content d'eux & qu'il n'entendoit en façon du monde prejudicier à la doctrine de S.

Au-

Auguſtin, qui eſt tout ce que l'on deſire. 1653.
On croyoit que nos amis ſe revolteroient ici contre la Bulle : ce qu'ils n'avoient garde de faire, ſachant la ſoumiſſion qu'il faut avoir à l'Egliſe & aux ſouverains Paſteurs. Peut-être qu'il ne laiſſera pas d'arriver une nouvelle perſecution, dont il y a long-tems que l'on nous menace : mais pourvû que nous ne ſouffrions pas comme mechans mais comme ſerviteurs de Dieu, nous ſerons trop heureux, quoi qu'il nous arrive. J'ai l'honneur d'être, &c.

LETTRE DLXVI.

A M. de Fleury Confeſſeur de la Reine de Pologne. Après lui avoir parle de la même Bulle & des Deputés des Diſciples de S Auguſtin, elle lui expoſe ſes ſentimens ſur la grace.

JE ne ſai, Monſieur, ſi on vous a écrit ce qui ſe paſſe touchant la Bulle comme j'en avois prié, & qu'on vous envoyât l'Ecrit que les Meſſieurs qui étoient à Rome avoient preſenté à Sa Sainteté en latin *, & qui étoit imprimé à Paris quinze jours avant que la Bulle arrivât, quoique l'on diſe fauſſement que ce n'eſt que depuis. La crainte que j'ai que l'on n'y ait pas ſatisfait, & ſachant la peine où vous pourriez être ſur le recit que l'on fera du tout à la Cour de Pologne en la maniere accoutumée, c'eſt-à-dire peu ſincere, fait que je m'avance, encore que ce ne ſoit pas à une Fille à parler de telles affaires (mais 10. Juillet

* La Mere Angelique veut parler de l'*Ecrit à trois colomnes*, ou l'on diſtingue le ſens des V. Propoſitions condamnées.

1653. la charité ſouffre tout) de vous dire que le triomphe des Peres Jeſuites diminue beaucoup par la ſoumiſſion des Diſciples de S. Auguſtin, qu'ils croyoient ſe devoir porter appellans, au lieu qu'ils ſont obéiſſans. Les Meſſieurs qui étoient à Rome en ſont partis le 19. de Juin, après avoir pris congé du S. Pere; qui les avoit fait appeller après la publication de la Bulle, pour leur dire qu'il étoit très content de leur procedé, & qu'il ne pretendoit nullement que la Bulle prejudiciât à la doctrine de S. Auguſtin, ni à la Grace efficace qu'ils avoient ſi bien defendue devant lui qu'il en étoit demeuré perſuadé.

Je vous envoye les queſtions * en François, afin que ſi vous le jugez à propos vous les faſſiez voir à la Reine. Pour moi je vous confeſſe que je ne les entends point du tout, & que je me contente de ce que Notre Seigneur nous a dit que ſans lui nous ne pouvons rien faire, & ſon Apôtre que nous ne pouvons de nous même comme de nous même prononcer le ſaint nom de Jeſus. Cela me ſuffit pour me faire croire le beſoin que j'ai de la grace de Notre Seigneur pour chaque bonne œuvre, & pour m'obliger de la demander. J'eſtime que c'eſt un grand malheur que l'orgueil & la preſomption des hommes aient obligé les ſaints à les convaincre par tant d'argumens & de diſputes, pour maintenir la verité qui ſera toujours victorieuſe quoi que la malice faſſe. Je ſuis toujours dans l'inquietude ſur l'état de la Reine, & les affaires du Roi.

Nous

* Ou les V. fameuſes propoſitions qui venoient d'être condamnées.

Nous prions Dieu qu'il regarde leurs Majestés en misericorde, & qu'il vous conserve. 1653.

LETTRE DLXVII.

A Mademoiselle de Bernieres qui étoit Pensionnaire à Port-Royal de Paris.

JE n'ai pas voulu manquer, ma très chere Sœur, de vous temoigner la part que je prends à votre affliction dans la perte de Madame votre bonne mere * qui est vraiment grande. Mais neanmoins vous y avez de grands sujets de consolation par les graces qu'il a plu à Dieu de lui faire, qui vous donnent une si grande esperance de son salut; & encore de ce qu'il a si bien disposé M. votre pere à porter chretiennement cette grande separation, & à vous servir de pere & de mere, ayant de la force & de la tendresse pour vous dont il ne regarde que le salut. La consideration de tant de misericordes que Dieu a faite à M. votre pere & à Madame votre mere, doit changer vos pleurs en actions de graces, & vous oblige de ne songer qu'à plaire à Dieu qui vous a été si bon de vous faire naître de personnes qu'il a rendues toutes siennes, & qui n'ont point eu d'autres desirs pour vous que de vous voir toute à lui; au lieu que les autres peres & meres, qui sont au monde & au demon, leur donnent aussi leurs enfans par leur ambition & leurs interêts tout mondains. 15. Juillet.

P 6 Be-

* Madame Anne Arnelot femme de M. Maignart de Bernieres mourut le 12. Juillet. C'étoit une Dame d'une grande vertu; voyez le *Necrologe*.

1653. Beniſſez donc Dieu de tout votre cœur, ma très chere Sœur, pour tant de faveurs ſi ſingulieres & extraordinaires en ce miſerable tems, & rendez avec grand ſoin le dernier devoir à Madame votre mere, priant Dieu qu'il la purifie des reſtes de la corruption du monde, afin qu'elle jouiſſe bientôt de ſa divine preſence. Nous vous y aiderons de bon cœur, m'y ſentant très obligée par l'affection dont il lui a plu nous honorer, & par celle que j'ai pour vous, qui me fera toujours prendre part à tous vos interêts. Je ſuis, ma très chere Sœur, &c.

LETTRE DLXVIII.

A la Reine de Pologne. Elle lui temoigne l'inquietude où elle étoit par rapport aux peines de cette Princeſſe, & l'exhorte à prier Dieu & à eſperer en lui.

17. Juillet. De P.R. des Champs. MADAME. Je ne ſaurois exprimer à Votre Majeſté quels & combien ſenſibles ſont mes reſſentimens ſur la derniere Lettre dont il lui a plu m'honorer, & qui m'apprend en combien de peines tout à la fois ſe trouve Votre Majeſté à cauſe des grandes guerres, du renouvellement de la peſte & des incommodités de votre ſanté. J'avoue, Madame, que tout cela eſt très affligeant, & je loue Dieu de voir qu'il fait la grace à Votre Majeſté de le regarder & d'eſperer en ſa miſericorde, en recherchant à lui plaire par ſes bonnes actions & par celles que vous faites aux pauvres filles dont vous voulez bien me parler. Cette bonne diſpoſition où je vois Votre Majeſté, me conſole beaucoup dans ma douleur & mes apprehenſions, la voyant com-

comme un grand effet de la bonté de Dieu sans lequel Votre Majesté ne la pourroit avoir; & cela me fait esperer qu'il se rendra son protecteur contre ses ennemis, & lui augmentera ses graces. 1653.

J'ai bien envie que les bonnes Religieuses de Sainte Marie arrivent pour la consolation de Votre Majesté, & pour la facilité que sa retraite avec elles lui donnera à la priere, qui doit être sa grande consolation & le sujet de son esperance en Notre Seigneur, qui veut & nous commande de l'importuner. Il ne faut point pour le bien faire, que Votre Majesté force son esprit dans son mal de tête qui me met bien en peine. Un simple regard vers Dieu, la seule prononciation du saint nom de Jesus suffit vers cette infinie bonté, qui sait mieux que nous-mêmes ce dont nous avons besoin sans que nous l'exprimions par nos paroles. Que c'est un grand bonheur, Madame, d'avoir la foi! Tant que Dieu nous la conservera vive & animée de la charité, quoi qu'il nous arrive, l'ennui ne nous sauroit accabler, puisqu'enfin notre sort & notre fortune sont entre les mains de Dieu. S'il a determiné de nous affliger en ce monde, ce nous doit être le sujet d'une ferme esperance qu'il nous veut rendre bienheureux en l'autre. Celui-ci passe comme l'ombre, l'autre durera éternellement.

Je supplie très humblement Votre Majesté de lire la Vie du grand saint Louis dont elle est descendue, & qui est plus honoré par sa sainteté que par sa Royauté. Elle y verra ce qu'il a souffert pour Dieu, & de quelle sorte il a mepriſé les grandeurs & les plaisirs. Le bienheureux M. de Genêve

1653. & M. de saint Cyran disoient que c'étoit un prodige de sainteté & l'exemple de tous les Rois. Nous ne cesserons de le prier qu'il protege Votre Majesté & qu'il lui obtienne part à sa foi & sa charité qui l'ont rendu inebranlable dans toutes les prosperités & les adversités, ne regardant toujours que Dieu & sa gloire; & ainsi il a toujours triomphé des demons & de tous les accidens du monde & de la fortune, & en triomphera éternellement. Votre Majesté n'est-elle pas heureuse d'avoir un tel pere, & d'avoir un droit particulier pour l'amour de ce saint, de dire à Dieu qu'il ait pitié d'elle, comme les Juifs lui representoient Abraham. Ayez bon courage, Madame; je vous en conjure très humblement. Quoi qu'il puisse arriver, regardez toujours Dieu & dites comme le saint homme Job: *Quand Dieu m'auroit tué, j'esperrai en lui.*

En excitant Votre Majesté à prier & à esperer en Dieu, je m'y excite & me console moi même; car je puis dire avec verité, ce me semble, que je suis plus en peine de Votre Majesté, & plus touchée de l'état où je la vois, que je ne serois de moi-même. Mais Votre Majesté n'y gagne gueres, car je suis une très chetive & indigne créature devant Dieu: mais toujours il est meilleur que je ne suis mechante, & j'emploie à le prier des personnes que je crois qui lui sont agreables. Nous le supplions qu'il nous fasse la grace de distribuer l'aumône de Votre Majesté selon son intention dans le vrai desintéressement, & pour cela j'ai grand besoin de son assistance. Je suis, &c.

LET-

1653.

LETTRE DLXIX.

A la Reine de Pologne. Elle ſe rejouit de quelques bonnes nouvelles qu'elle avoit appriſes, & l'exhorte à lire l'Ecriture ſainte, &c.

MADAME. Nous avons appris qu'il y avoit plus d'eſperance que la peſte ne recommenceroit pas à Varſovie, que de ſujet de la craindre: ce qui nous a fort conſolé. Nous ne laiſſons pas de prier le grand ſaint Charles qu'il vous en preſerve par ſon interceſſion. On nous dit de plus que le Roi a defait le fils du General des Coſaques. Nous en avons dit le *Te Deum* de bon cœur. Ce commencement de bon ſuccés doit accroître la devotion de Votre Majeſté, ſa charité, ſa patience & ſon humilité. C'eſt la reconnoiſſance que Dieu demande de ſes bienfaits, & les veritables louanges & actions de grace, que de lui temoigner que nous l'aimons davantage & que nos cœurs n'ont de deſirs volontaires que de lui plaire, en cherchant fidelement les occaſions de le glorifier & de l'honorer en eſprit & en verité. 24. Juillet.

J'ai deja ſupplié très humblement Votre Majeſté de lire les ſaints Livres de Judith, d'Eſther & des Macchabées. Elle y verra de quelle maniere les ſaints prioient & demandoient ſecours à Dieu dans une parfaite humilité, & de quelle ſorte ils le remercioient quand il leur faiſoit miſericorde. La ſainte Ecriture a été écrite pour notre inſtruction, & pour nous faire eſperer en Dieu en pratiquant ce qu'elle nous enſeigne. Il faut toujours prier avant que de la lire, & adorer Dieu qui nous parle. Il en faut

1653. faut lire peu à la fois & la mediter pour nourrir & fortifier nos ames, qui ont autant beſoin de ce pain que nos corps du materiel.

Il fait ici de grandes chaleurs. J'apprehende qu'elles ſoient auſſi grandes en Pologne, & que la ſanté de Votre Majeſté n'en ſoit encore plus incommodée, avec l'inquietude où il eſt impoſſible qu'elle ne ſoit de l'état du Roi. J'offre tout cela à la miſericorde de Dieu, & le ſupplie très humblement qu'il donne à Votre Majeſté la paix dans ſes apprehenſions & ſes peines de corps & d'eſprit, par un vrai & ſaint acquieſcement à ſa divine volonté. C'eſt, Madame, le remede à tous les maux, avec lequel nulle affliction ne peut accabler l'ame d'une vraie ſervante de Dieu. Quand elle ſeroit reduite à l'extremité du ſaint homme Job, elle triomphera de tout dès ce monde, & regnera avec lui éternellement en l'autre. J'ai l'honneur d'être, &c.

LETTRE DLXX.

A M. de Fleury. Sur la ſoumiſſion des Diſciples de S. Auguſtin à la Bulle d'Innocent X. &c.

24. Juillet. VOTRE derniere Lettre, Monſieur, nous a donné une très grande conſolation dans les peines où nous ſommes de la Reine & de ſon Etat, nous apprenant l'avantage qu'il a plu à Dieu de donner au Roi ſur ſes ennemis, & l'eſperance que la peſte ne reprendra pas à Varſovie. Il eſt certain que le bon ordre fait beaucoup, pour empêcher le progrès de ce mal. Vous nous obligerez extrêmement de nous donner des nou-

nouvelles, vous assurant que la peine où je suis ici au sujet de la Reine me donne beaucoup d'inquietude. 1653.

Je ne doute pas, Monsieur, que vous ne receviez de la consolation de voir par l'extrait fidele d'une Lettre de Rome écrite par une personne importante, les bonnes intentions du Saint Pere, & que les affaires ne sont nullement en l'état que pretendent les Peres Jesuites. Si vous jugez que la Reine l'ait agreable, vous la lui pourrez faire voir. La très humble soumission que tous les Disciples de S. Augustin ont rendue à la Bulle a étonné plusieurs qui n'esperoient rien moins, parce qu'on leur avoit persuadé qu'on verroit une rebellion terrible & un schisme tout formé, qui est la chose du monde que tous les vrais serviteurs de Dieu doivent le plus abhorrer.

J'ai appris de quelqu'un qu'on vous avoit envoyé une Lettre faite sur la Bulle, de laquelle encore qu'on dise qu'elle soutient quelques bons raisonnemens dans son commencement, la fin n'est pas telle qu'elle doit: ce qui m'oblige de vous dire, quoique je n'aie point vu cette Lettre ni ne voie rien de semblable, que je suis assurée qu'elle ne vient d'aucun de vos amis; & je vous supplie très humblement de ne la faire voir à personne, tous les gens de bien croyant qu'il est le tems de se taire, de prier & de se bien humilier. Je vous supplie très humblement de bien prier Dieu pour nous, & de me croire pour jamais, &c.

LET-

1653.

LETTRE DLXXI.

A la Reine de Pologne. Elle l'exhorte à la confiance en Dieu, & lui parle d'un article des Constitutions de Port-Royal, &c.

1. Août. De P. R. de Paris.

MADAME. Nous avons reçu un grand effroi par la Lettre dont il a plu à Votre Majesté m'honorer, apprenant qu'un de ses domestiques est mort de peste: neanmoins je me confie en la bonté de Dieu qu'il la preservera. Vous avez très bien fait, Madame, de changer de lieu. Ces grandes chaleurs qu'il fait pourront bien faire augmenter ce mal, si Dieu ne l'arrête par sa misericorde, dont nous le supplions très humblement, aussi bien que de soutenir l'armée du Roi contre ses ennemis.

Je supplie très humblement Votre Majesté d'être ferme dans la foi & dans la confiance en Dieu, qui peut la preserver de tous les maux. Ceux de ce monde ne sont pas considerables en comparaison de ceux de l'autre, & ils portent cet avantage avec eux que Dieu s'en sert pour nous faire meriter les vrais biens par la patience. Les ames vraiment chretiennes ont cette solide consolation au milieu des plus grands maux, de savoir qu'elles sont en l'état que le Fils de Dieu a choisi en venant en ce monde & par lequel il a fait passer tous les saints, qu'il a fulminé malediction contre ceux qui rient & ont leur consolation en ce monde, & qu'au contraire il dit: *Bienheureux ceux qui pleurent*, leur promettant les consolations éternelles.

Je me rejouis bien fort, Madame, de ce que

que Votre Majeſté a rencontré le Monaſtere des bonnes Religieuſes dont elle veut bien me parler: ce lui ſera une conſolation en attendant que celles de Sainte Marie arrivent. J'appris hier qu'elles ne ſont pas encore parties: ce qui me ſurprit bien fort. Peut-être que Dieu l'a permis à cauſe de la peſte de Dantzik: ce qui mettoit Votre Majeſté en peine pour leur debarquement. J'appris auſſi que celle qui doit être Superieure eſt d'Anneci, auſſi bien que deux autres, & huit de Troies, qui ſont toutes au Monaſtere de ce Fauxbourg en attendant leur partement. 1653.

La coutume que ces bonnes Religieuſes de Premontré (où Votre Majeſté a été) ont d'excommunier tous les ans à la grille celles qui ont quelque choſe de particulier, eſt fort ancienne & ſe pratique en notre Ordre. On nous l'avoit fait omettre, mais il y a ſix ans que nous l'avons repriſe; parce qu'encore que preſentement elle ne ſemble pas neceſſaire, tout étant en parfaite *communauté*, neanmoins nous avons cru que cela ſeroit utile pour donner de l'horreur de la proprieté, & empêcher par ce moyen qu'elle ne s'introduiſe à l'avenir. De ſorte que nous avons mis dans nos Conſtitutions qu'elle ſe fera toujours, & nous y avons fait ajouter qu'on excommunie auſſi celles qui exigeront de l'argent & feront des pacts pour les Filles qu'on recevra, conformément aux ſaints Conciles qui le defendent: ce qui eſt un des plus grands maux des Religions. Car outre qu'on encoure l'anathême de l'Egliſe, depuis qu'on a égard au bien on ſe met au hazard de n'en avoir pas aſſez à la vocation. Cela eſt ſi

vrai

1653. vrai qu'une Fille que nous avons renvoyée parce qu'elle n'en avoit point du tout, a été reçue ailleurs pour trente mille livres, en qualité de bienfaitrice; & on l'a dispensée de tout quoiqu'elle soit très forte, pour lui adoucir le joug de la Religion que la pauvre Enfant trouve insupportable. L'avarice du monde se communique dans les Religions & les perd. Car comme les mariages sont à cette heure très grands, on donne de bon cœur dix mille écus pour en sauver cinquante. Pour les Filles qui ont une vraie envie de se faire Religieuses, on leur donne le moins qu'on peut: mais celles qui ne l'ont pas, on donne beaucoup pour tenter les Religieuses qui sont bien malheureuses de se rendre complices de la cruauté des peres & meres qui sacrifient leurs Filles, non pas à Dieu mais au demon de l'avarice & de l'ambition. Je ne sai si cet abus est en Pologne: s'il y est; c'est un des grands biens que Votre Majesté puisse faire, de l'ôter par le moyen des Evêques qui peuvent obliger les Religieuses de recevoir les Filles pour rien, quand les Monasteres sont suffisamment rentés, & quand ils ne le sont pas, de se contenter d'une pension viagere.

J'ai grande joie de ce que vous avez encore des Maisons reformées: c'est la benediction de votre Royaume, Madame, que d'honorer Dieu & de vacquer serieusement au salut de votre ame, afin que vous puissiez le glorifier & regner éternellement avec lui; nous l'en supplions sans cesse. L'aumône de Votre Majesté est deja faite devant Dieu puisqu'elle est destinée, & nous aurons le loisir de nous preparer à la bien faire.

faire. Les prieres que feront les affligés qui la recevront, montent deja devant Dieu, auquel tout eſt preſent. 1653

Je ſuis fort en peine des incommodités que les grandes chaleurs cauſent à Votre Majeſté. Feu M. de S. Cyran nous diſoit, quand il venoit ici bien échaufé, que l'incommodité qu'il en recevoit lui étoit utile parce qu'elle le faiſoit ſouvenir des ardeurs de l'Enfer & du Purgatoire. L'incommodité qu'en reçoit Votre Majeſté de ne point dormir, eſt bien penible & capable d'accroître les incommodités qu'elle a deja. Il y en a qui ſe trouvent très bien de prendre une once de ſirop de Nenuphar. La patience eſt le grand remede à tous les maux, mais principalement à celui-ci; car l'impatience éveille encore davantage, & empêche tout à fait le repos qui ſupplée en quelque ſorte au dormir. Lorſque je m'éveille la nuit, d'ordinaire je me ſouviens de Votre Majeſté; mais elle me ſera encore plus preſente, pour prier Dieu qu'il lui donne le repos.

On nous avoit dit que le Roi avoit deja defait des troupes ennemies; mais je penſe que cette nouvelle eſt fauſſe, puiſque Votre Majeſté ne nous en dit rien. Je prie Dieu de tout mon cœur qu'il la rende veritable pour l'avenir, ou qu'il lui plaiſe les rendre tous à leur devoir par une vraie converſion. Je revins hier de notre cher deſert, pour paſſer ici le reſte de l'été. J'y ai laiſſé ſoixante Sœurs, en comptant vingt quatre Enfans; & j'ai trouvé encore cette Maiſon toute pleine, & dans l'attente de ſix Religieuſes d'Anjou & de Normandie qui viennent pour un an, afin d'apprendre

1653. dre ce qu'elles savent peut-être mieux que nous J'ai l'honneur d'être, &c.

LETTRE DLXXII.

A la Reine de Pologne. Elle la conjure de penser aux maux éternels dont nous devons demander la delivrance.

8. Août. De P. R. de Paris.

MADAME. L'état où votre Royaume est reduit par la guerre & la peste, me tient dans une continuelle apprehension; & je ne trouve de vraie consolation qu'en considerant le neant de toutes les choses de la terre & la solidité permanente des biens du ciel. Car encore que nous prions Dieu avec confiance qu'il delivre Votre Majesté des maux pressans qui lui peuvent arriver, quand sa bonté nous exaucera & delivrera votre Etat & Votre Majesté pour cette heure, nous ne serons pas exemptes de peine pour l'avenir, la vie de ce monde n'étant qu'une suite de perpetuelles miseres qui se succedent les unes aux autres & aboutissent à la mort, qui est le plus grand de tous les maux pour les impies, & la consommation de la penitence des serviteurs de Dieu. Ces dernieres douleurs sont pour tous les deux: mais les plus effroyables que souffrent à cette heure les premiers ne sont qu'un petit commencement de celles où ils vont être abîmés pour toute l'éternité; mais pour les derniers, c'est la fin des maux, & ce qui les met dans la possession de tous les biens. Ces pensées me consolent, & je prie Dieu que son saint Esprit les grave dans le cœur de Votre Majesté, & la rende ferme & immobile dans toute sorte d'évenemens: qu'elle ne craigne que de

de perdre Dieu, n'aime que lui, ne desire que lui; & toutes choses lui serviront, autant les maux que les biens, à s'avancer dans son amour & à meriter son Royaume. 1653.

Je parlois il y a peu de jours à deux Dames que je voyois craindre beaucoup les incommodités de la vie, & rechercher tous les accommodemens & toutes les inventions qui peuvent donner aux sens des plaisirs qu'on appelle innocens; & dans ce discours j'étois toute interdite de la pitié qu'elles me faisoient de les voir tant occupées de la recherche des biens du monde, & si peu des biens & des maux & de l'autre. Comme elles s'en apperçurent, elles me demanderent ce que je pensois, & je leur dis tout simplement que je songeois qu'elles devoient beaucoup desirer le Paradis & craindre l'Enfer, puisqu'elles avoient tant de haine pour l'incommodité, & tant d'amour pour les aises. Elles trouverent que j'avois raison; mais cela ne leur penetra pas le cœur, ni à moi-même qui suis dans ma condition aussi attachée qu'elles à la recherche de ce qui me plaît. Ce qui me fait voir qu'il n'y a que Dieu qui puisse parler à nos cœurs, & qu'il ne sert de rien d'être convaincu par la lumiere naturelle, si celle de la grace ne nous conduit, & si la force du S. Esprit ne nous fait faire ce qu'elle nous fait voir. Je la demande de tout mon cœur pour Votre Majesté à Notre Seigneur Jesus-Christ qui nous la merite par son sang, & qui la distribue comme il lui plaît. Je supplie très humblement Votre Majesté de dire souvent une priere que l'Eglise nous fait faire en ce tems, & d'y regarder autant les ennemis invisibles que les visibles

1653. bles, puiſqu'ils nous peuvent plus faire de vrai mal que les autres. J'ai l'honneur d'être, &c.

LETTRE DLXXIII.

A la Sœur Angelique Magdeleine Annonciade de Boulogne qui étoit encore dans une Maiſon de Benedictines, Sur les bruits de perſecution contre Port-Royal, & ſur le tranſport de cette Religieuſe.

10. Août. JE reçus hier trop tard, ma très chere Sœur, votre derniere, pour pouvoir vous écrire par le courier: j'en fus bien fâchée, car je ne pourrai envoyer celle-ci que Samedi. Je ne laiſſe pas de l'écrire dès aujourd'hui par proviſion, craignant de n'en pas rencontrer le loiſir que j'aurai aujourd'hui par merveille; car je ſuis dans un continuel exercice pour parler à nos Sœurs d'ici & écrire à celles des Champs, ſans les affaire du dehors. Ne vous mettez nullement en peine de nos perſecutions, ma chere Sœur; offrez-les à Dieu avec les vôtres, & ne vous en inquietez non plus que nous, qui par la grace de Dieu, vivons en auſſi grand repos que ſi on diſoit autant de bien de nous qu'on en dit de mal. M. notre Archevêque & ceux qu'il a commis ſur nous, nous connoiſſent & ont grande charité pour nous. Notre Communauté eſt en très grande paix. Nous avons plus de Filles que nous n'en deſirons. De quoi avons-nous à nous plaindre? Seroit-ce des diſcours que font ceux qui ne nous connoiſſent point, & que nous ne connoiſſons point? Toute notre crainte doit être de ne pas bien ſervir Dieu: tout le reſte n'eſt rien.

On

On fait de grandes menaces, ou au moins coure-t-il des bruits qu'on nous fera bien du mal. Il n'en arrivera que ce qu'il plaira à Dieu: que sa très sainte volonté soit faite. Je me confie en sa bonté: que s'il nous afflige en ce monde, il nous consolera en l'autre. Ne croyez rien de ce que vous entendrez dire, que vous n'ayez de nos nouvelles; & s'il arrive que nous ayions vraiment à souffrir, priez Dieu qu'il nous assiste, sans vous inquieter. 1653.

Je suis bien aise de ce que les bonnes Religieuses du Val-de-grace vont chez vous: si elles vous veulent faire la charité de vous recevoir, à la bonne heure. Si vous ne pouvez obtenir cette grace, écrivez à Madame l'Abbesse de Gif qui est du même Ordre à cinq lieues d'ici, & m'envoyez la Lettre. J'espere vous y faire recevoir par le moyen d'une Dame qui est ici, qui s'appelle Madame d'Aumont & qui y a sa sœur. Je vous reponds que c'est une très bonne Maison, où vous vivrez en très grande observance & separation du monde, selon votre desir. M. votre Evêque les connoît & n'aura pas de peine de vous permettre d'y aller. Je vous ai deja mandé cela. Je ne sai si vous avez reçu ma Lettre. Vous ne sauriez mieux faire pour des raisons que je ne vous puis dire. Je n'ose vous envoyer le Consultation, à cause des bruits de guerre de la Picardie, & je crains qu'elle ne se perde: mais vous vous en pouvez tenir assurée, comme si vous l'aviez vue. Elle est signée de M. Charton grand Penitencier & de trois autres Docteurs, qui disent que sans une permission de Rome une Religieuse peut passer de l'Ordre de l'Annon-

1693. ciade en celui de S. Benoît, avec la permiſſion de ſon Superieur.

Mais, ma très chere Sœur, ſoyez aſſurée que M. votre pere & Mademoiſelle votre mere ne ſouffriront jamais votre éloignement, tant qu'ils le pourront empêcher, & quoi qu'ils vous diſent pour vous contenter. Tachez de gagner les Meres du Val-de-grace : quand elles ne vous voudroient pas faire la grace de vous recevoir chez elles, elles pourroient vous amener pour Gif, dont je vous reponds. Cependant quoi qu'il vous arrive, ma très chere Sœur, ſoyez toujours dans la paix & la confiance en Dieu, vous ſeparant des inutilités & pratiquant l'humilité, la charité & l'obéiſſance. La vie n'eſt qu'un moment en comparaiſon de l'éternité où tous vos maux ceſſeront. La Mere Agnès vous ſalue & eſt comme moi toute à vous.

LETTRE DLXXIV.

A la Reine de Pologne. Elle lui parle de la Bulle d'Innocent X. &c.

22. Août. MADAME. Je ne me donnai point l'honneur d'écrire à Votre Majeſté Vendredi, quoique je le deſiraſſe; mais il me vint une ſi forte penſée que je devois plutôt employer le tems à prier la Sainte Vierge pour Votre Majeſté, que je n'y voulus pas reſiſter. Je reçus le lendemain la Lettre dont il vous a plu nous honorer en datte du 14. Juillet, qui eſt ſi remplie de bonté pour le ſouvenir qu'il plaît à Votre Majeſté de conſerver de feue ma pauvre ſœur (Catherine de S. Jean) & de moi, vos très petites ſervantes mais très fide-

fideles. Je ne doute pas que ſi Dieu lui a fait miſericorde, comme je l'eſpere de ſon infinie bonté, elle ne le prie bien pour Votre Majeſté, comme je le veux faire toute ma vie. Je loue bien Dieu de ce que je crois que la peſte n'eſt pas ſi fâcheuſe qu'elle a été; & quoique les chaleurs ſoient exceſſives, s'il fait fort ſec, comme il a fait ici, cela ne rend pas l'air plus contagieux. J'eſpere que le grand ſaint Charles fera ceſſer ce mal par ſes prieres. J'ai une grande joie de ce que vos ennemis demandent la paix, & nous prions bien Dieu qu'il conduiſe le Roi par ſon S. Eſprit, pour faire juſtice ou miſericorde, ſelon qu'il ſera plus utile pour ſa gloire & le bien du Royaume. 1699.

Quant à la Bulle de N. S. P. le Pape, je me ſuis deja donné l'honneur d'en écrire à Votre Majeſté, & je la puis aſſurer que tous les Diſciples de S. Auguſtin l'ont reçue avec le reſpect & la parfaite ſoumiſſion qu'ils doivent au S. Siege, & qu'il n'y a perſonne au monde plus éloigné de vouloir faire ſchiſme dans l'Egliſe, eſtimant que c'eſt le plus grand de tous les crimes. Mais il eſt vrai que cette Bulle ne les condamne en façon du monde, mais ſeulement des Propoſitions qui pouvoient être priſes en mauvais ſens & qui pour cela ont été condamnées, ſans que le S. Pere, comme il lui a plu de le declarer aux Docteurs & l'a fait ſavoir au Roi par M. ſon Ambaſſadeur, ait voulu en rien faire tort à la doctrine de S. Auguſtin qui a été approuvée par les Conciles & les Papes, ni à celle de S. Thomas, qui demeureront fermes dans l'Egliſe juſqu'à la fin, quoi que puiſſent faire

1693. les adverſaires, la verité étant auſſi inebranlable que Dieu même. Nous devons prier Dieu ſans ceſſe qu'il donne l'eſprit de ſoumiſſion & de paix à tous les enfans de l'Egliſe, afin qu'ils ne ſe conduiſent point par les fauſſes lumieres de leur eſprit, mais par le ſien qui eſt celui de Dieu même; & afin que tous ne ſongent qu'à le glorifier, en pratiquant les preceptes de ſon Evangile dans la parfaite charité & humilité, qui ſont les marques aſſurées des vrais Chretiens, & ſans leſquelles il eſt impoſſible de ſe ſauver, celui qui cherche autre choſe en ce monde étant miſerable & fou.

Je crois que Votre Majeſté aura reçu les Conſiderations pour la Fête de la Sainte Vierge, dont nous celebrons aujourd'hui la Sainte Octave, dans un deſir très grand qu'elle vous obtienne la grace d'être toute appliquée au ſeul neceſſaire dont parle le ſaint Evangile, auquel il faut rapporter tout le reſte, & qui eſt la charité ſans laquelle tout eſt inutile. Je ſai que Votre Majeſté la deſire de tout ſon cœur & ce deſir en eſt le commencement, que je prie Dieu de perfectionner en l'accroiſſant tous les jours juſqu'au dernier moment de ſa vie. Je ſuis, &c.

LETTRE DLXXV.

A M. de Fleury. Sur le même ſujet, & ſur les diſpoſitions des Jeſuites & de Port-Royal, &c.

22. Août. VOus aurez maintenant, Monſieur, reçu les Lettres que vos amis vous ont écrites ſur la Bulle, & vû qu'en même tems que tout le monde demeure comme vous

dans

dans la soumission aux intentions de N. S. P. le Pape, elle ne fait nul tort à la doctrine de S. Augustin qui est celle de l'Eglise, & qui par conséquent ne peut être ébranlée. Je ne doute pas que les adversaires n'en tirent des avantages imaginaires en Pologne, comme ils font ici; neanmoins il y a toute sorte d'apparence d'esperer qu'ils seront obligés de voir bientôt qu'ils ont plus perdu que gagné; & tant s'en faut que pas un des Disciples de S. Augustin ait été ébranlé, plusieurs au contraire qui ne l'étoient pas & d'autres qui étoient indifferens, voyant que tant d'efforts & de si puissantes cabales n'avoient produit qu'un Decret si peu favorable aux pretentions des disciples de Molina, ont admiré la providence de Dieu & ont reconnu sa protection visible pour la verité. N'est-ce pas une chose étrange que l'on dise que la Bulle defend de faire penitence, & cent autres extravagances pareilles? 1653.

Je crois qu'il est à propos de vous dire que M. l'Evêque d'Angers ayant obtenu le Jubilé pour sa ville, il y a été trois cens mille personnes pour le gagner, c'est-à-dire presque toute la Province, hors les heretiques & les malades. Les seuls Jesuites de la Fleche & leurs écoliers à qui ils ne l'ont pas voulu permettre, n'y ont pas été de sorte qu'ils mepriſent les Indulgences aussi bien que la penitence. Cela est pitoyable; & je vous assure que plus je pense à cette pauvre Compagnie, plus j'ai de douleur de leur état, lequel surprend la plûpart du monde qui les craint plus qu'il ne les aime. Il y en a apparemment quelques-uns de bons, car Dieu a ses serviteurs partout.

1693. tout. Enfin ce ſont nos freres, & nous ſommes obligés de prier beaucoup pour eux, quoiqu'ils diſent que c'eſt une grande preſomption à nous de le faire. Que Dieu nous faſſe miſericorde à tous, nous faiſant vraiment humbles & charitables.

Le temoignage qu'il vous a plu rendre de nous, que nous demeurions toujours très ſoumiſes dans la foi à l'Egliſe & à ſon chef, ſera toujours veritable moyennant ſa ſainte grace, quoi qui nous puiſſe arriver. Tout le monde y eſt obligé, mais encore plus nous autres Filles qui ſommes incapables de diſputes & de raiſonnemens, & qui n'ayant qu'à ſervir Dieu dans le ſilence par la pratique de notre Regle, ſerions doublement criminelles de ne nous pas ſoumettre *; je vous puis aſſurer que hors moi qui par l'obligation de ma charge, ſuis contrainte de parler quelquefois à ceux de dehors & par conſequent d'entendre ce que l'on dit, pas une de nos Sœurs n'en ont connoiſſance. Je vous ſupplie très humblement de prier Dieu qu'il nous éloigne de plus en plus du monde.

En-

* Si dans la ſuite, lorſqu'on exigea par un effet de la cabale Jéſuitique, la croyance du fait de Janſenius, comme ayant avancé les V. Propoſitions condamnées, les Religieuſes de Port-Royal crurent ne devoir pas ſe ſoumettre, ce fut un effet de la delicateſſe de leur conſcience, qui ne leur permettoit pas dans l'ignorance où elles étoient, de jurer ſur l'Evangile que ces Propoſitions étoient dans un Livre latin qu'elles n'avoient jamais lu. D'ailleurs elles ſavoient que nombre de ſaints Evêques de France & de très habiles Theologiens avoient de très grandes difficultés à ce ſujet, & qu'on ne pouvoit leur montrer leſdites Propoſitions dans Janſenius, &c. Sur quoi l'on peut voir les Ouvrages faits dans le tems pour la defenſe de Port-Royal, dont l'innocence fut enfin ſolemnellement reconnue.

Enfin votre petite niece entra ceans le 14. de ce mois avec une grande gaieté & sans temoigner aucun regret de quitter Madame sa mere. Elle est toujours demeurée aussi contente : elle paroît avoir de l'esprit. Je prie Dieu de tout mon cœur qu'il en fasse sa vraie servante, & nous la servirons avec grande affection. Ces Messieurs qui viennent de Rome ne doivent arriver ici qu'à la fin de Septembre, ayant passé les grandes chaleurs à Venise. Je suis, &c. 1653.

LETTRE DLXXVI.

A la Reine de Pologne. Elle lui donne divers avis, en lui parlant des Fêtes du mois.

MADAME. Ce mois-ci étant presque entierement dedié à honorer les Saints auxquels Votre Majesté a une particuliere devotion, nous avons desiré d'avoir la plus grande attention qui nous a été possible pour l'offrir à Dieu, à la très sainte Vierge toute son Octave, & à notre grand Pere S. Bernard, auquel je supplie très humblement Votre Majesté d'avoir une particuliere devotion. Je m'imagine, Madame, que depuis que vous avez vu sa Vie, vous l'aimez. Le Bienheureux Evêque de Geneve disoit que c'étoit le saint des Grands, auxquels il a parlé avec une force admirable par la vertu du S. Esprit qui étoit en lui. Nous avons aussi fait la Fête de S. Louis qui est votre pere dans la naissance corporelle & dans la regeneration spirituelle; & aujourd'hui c'est le martyre du grand S. Jean qui est le protecteur de Mantoue. 28. Août.

Mais, Madame, comme nous souhaitons

1653. que les grands saints nous defendent de nos ennemis & nous obtiennent des graces, la plus grande de celles que nous devons esperer d'eux & leur demander, c'est que nous les puissions imiter dans leurs vertus, sur tout dans la charité parfaite qu'ils ont eue pour Dieu, & qui leur a fait mepriser toutes choses & embrasser toute sorte de travail pour le servir, aussi bien que le prochain.

Cependant comme S. Louis est votre pere & a été Roi, c'est lui que Votre Majesté doit encore plus regarder qu'aucun autre; puisqu'il est le parfait modele des Rois dans le mepris des delices, l'exactitude à rendre la justice & l'attention continuelle à honorer Dieu & à le prier. La plûpart des Rois croient que tout leur est permis, parce qu'ils peuvent tout: au lieu qu'ils doivent regarder que leur pouvoir ne leur est donné de Dieu que pour le faire honorer, & meriter par le sacrifice qu'ils lui font de cette autorité souveraine qu'ils n'ont que pour un moment, de regner avec lui dans l'éternité. S. Louis a si parfaitement sacrifié à Dieu toute sa grandeur qu'on ne peut lire sa Vie sans étonnement; & elle est si admirable & si convainquante pour les Grands, qu'on ne l'oseroit écrire en ce tems où la corruption est si horrible qu'on ne peut plus voir la verité que deguisée. Cependant, Madame, Dieu ne change point, & il juge ceux qui meurent en ce tems, comme il faisoit aux siecles passés.

Toute ma consolation pour Votre Majesté, c'est qu'elle ne veut point être flattée; parce qu'elle croit vraiment en Dieu qu'el-

qu'elle regarde comme ſon maître, & ſe ſoumet à ſes loix. Ainſi je ne doute point qu'il ne lui faſſe miſericorde, la faiſant avancer dans ſon ſaint amour qui conſommera les imperfections de la miſere humaine, dans leſquelles elle ne s'excuſe point & dont elle veut bien ſe corriger. Je vous ſupplie très humblement, Madame, d'avoir toujours ſoin de lire dans le Nouveau Teſtament; car c'eſt la parole de la vie éternelle, & la voie qui nous y conduit. Les Religieuſes de Sainte Marie ſont enfin parties, graces à Dieu. Je le ſupplie de les conduire heureuſement, & que Votre Majeſté en reçoive toute la conſolation qu'elle deſire: ce que j'eſpere par leur bonne & ſainte vie. 1653.

LETTRE DLXXVII.

A la Reine de Pologne. Elle l'exhorte à ſe donner à Dieu parfaitement en conſequence des graces qu'il lui avoit faites, & lui parle de l'état de Port-Royal.

MADAME. La derniere que Votre Majeſté a daigné nous écrire en datte du 24. Juillet me remplit toute de confuſion, en voyant ſon extrême bonté pour moi, dans le deſir que j'euſſe l'honneur de voir Votre Majeſté. J'eſpere en l'infinie miſericorde que je le recevrai au ciel, ou vous ne pouvez aller qu'en qualité de ſainte. Car il faut, Madame, correſpondre dignement à Dieu & le ſervir ſelon la grandeur des graces qu'il nous a faites. Comme il vous a fait Reine qui eſt la premiere dignité de la terre, il faut que vous l'honoriez ſouverainement, & que vous le faſſiez glorifier; 4. Septembre.

1653. & honorer de tout le pouvoir qu'il vous a donné. Ainſi, Madame, vous vous ſanctifierez en ſanctifiant ſon ſaint nom ; & à meſure que vous rechercherez ſon honneur, il accroîtra ſes graces & vous fortifiera pour faire toujours davantage pour ſa gloire.

Les deſirs qu'il donne à Votre Majeſté, l'affection pour le bien, la haine du mal ſont des effets de ſa miſericorde & des marques de la predeſtination de Votre Majeſté, qui doivent fortifier votre eſperance & accroître votre charité envers Dieu, qui eſt ſi bon envers Votre Majeſté, qu'il vous a prevenue dès votre enfance, qu'il vous a rappellée lorſque le monde vouloit vous detourner de lui, & qu'il vous preſſe de plus en plus d'être toute à lui, pendant que tant d'autres Princeſſes ne ſongent qu'à regner ſur les autres & à ſe rendre eſclaves de leurs paſſions & des vains plaiſirs de ce miſerable monde. Cette preference que Dieu fait de Votre Majeſté dans la diſtribution de ſes graces, me donne une conſolation extrême, & m'encourage à lui demander toujours avec plus d'ardeur qu'il les augmente ſans ceſſe, & qu'il detruiſe tout ce qui ſe peut oppoſer à l'heureux accroiſſement & à la perfection où il appelle Votre Majeſté, afin qu'elle puiſſe bien être à ſes pieds dans le ciel, où nous ſerons toutes Reines ; mais les Reines qui auront ſervi Dieu royalement, ſeront les premieres.

Ci-devant p. 241. &c. La petite Meno votre très humble ſervante ſera, Dieu aidant, Profeſſe cet hyver au bout de ſon année de Noviciat. Elle eſt delicate & maladive, mais Dieu lui don-

nè du courage; & elle ſe porte beaucoup mieux depuis qu'elle eſt Religieuſe, qu'elle ne faiſoit dans le monde. Sa ſœur Charlotte eſt Profeſſe il y a deja quatre ans. Il ne reſte plus * que la petite Nannete, qui preſſe pour entrer au Noviciat, nous attendons qu'elle ait dix-huit ans. Nous avons reçu depuis trois mois une jeune Dame veuve qui s'appelle la Marquiſe de Crevecœur qui temoigne une très grande volonté d'être bonne Religieuſe †: il n'y a que ſes affaires qui la retardent. Nous avons reçu pluſieurs autres Filles très bien faites & très bonnes qui ſont bien capables de ſervir la Religion: & ce m'eſt une grande conſolation dans ma vieilleſſe. Nous avons auſſi reçu de très bonnes Religieuſes dont les Maiſons ſont ruinées, & il n'y a quaſi pas de ſemaine qu'il n'entre des Filles. Tout cela prie Dieu pour Votre Majeſté. Le nombre des Hermites s'accroît auſſi dans la terre & dans le ciel; car il en eſt deja mort pluſieurs très bien, entre autres un depuis peu de jours qui étoit vraiment à Dieu. J'ai l'honneur d'être, 1677

LETTRE DLXXVIII.

A la Reine de Pologne. Elle lui parle d'une maladie dangereuſe qu'elle avoit eue, & qu'elle n'avoit pas oublié cette Princeſſe.

MADAME. Je me donnai l'honneur d'écrire à Votre Majeſté il y a huit jours, &c. 72. Septembre.

Q 6

* Des Filles de M. Arnauld d'Andilly.

† Elle ne perſevera pas dans cette bonne diſpoſition. Voyez les Memoires ſur la Vie de la Mere Angelique. Tom. II. pp. 355. 356. & Tom. III. p. 158. & ſuiv.

1653. & le lendemain il me vint une fluxion si violente qu'elle m'a pensé emporter en l'autre monde en trois jours, dans lesquels j'avois un si violent mal de tête & un si grand assoupissement que j'eus grande peine à me confesser: ce qui m'a bien fait connoître encore plus sensiblement que jamais, l'obligation que nous avons d'être toujours veillans & prêts; parce que nous ne savons à quelle heure notre maître viendra nous appeller pour lui rendre compte, & ensuite nous juger, & nous envoyer dans les supplices ou nous recevoir dans la joie éternelle.

Je puis dire avec verité que dans ce mal & cet effroi je n'ai point oublié Votre Majesté, & que dans le peu d'usage que j'avois de mon esprit, je me souvenois que la Fête de la Nativité de la Sainte Vierge étoit vôtre Fête; & je la suppliois de prier Dieu pour Votre Majesté comme pour moi, afin qu'elle nous obtînt de participer à ses vertus, mais surtout à ce regard perpetuel qu'elle a eu vers Dieu, pour ne s'occuper que de lui, pour accomplir sa sainte volonté en toutes choses, sans jamais avoir le moindre désir ni la moindre affection pour autre chose que pour cette sainte volonté qui seule a donné le mouvement à son cœur. Votre Majesté ne seroit-elle pas heureuse dès ce monde, si Dieu lui faisoit cette grande misericorde d'entrer dans une si sainte disposition, qui la rendroit vraiment selon son cœur? Car il ne demande que cela de nous, & en cela seul consiste toute la perfection chretienne.

Je sai que Votre Majesté desire cette grace, & la prefére à sa couronne; & c'est ma

joie, puiſque ce deſir en eſt le commencement, & me fait eſperer que la bonté de Dieu la perfectionnera & l'accomplira. C'eſt dont je le ſupplie toute ma vie, étant, &c. 1653.

LETTRE DLXXIX.

A un Eccleſiaſtique de ſes amis. Sur ce qu'on ne doit point entreprendre les œuvres de charité ſans vocation.

JE croyois bien, Monſieur, que vous n'approuveriez pas l'emploi de ma Sœur Jeanne * hors ſa petite famille, & c'eſt ce qui ma donné la liberté de lui écrire comme j'ai fait. Je ſuis fort jalouſe des ames auxquelles il plaît à Dieu de ſe communiquer & je crains toujours qu'elles ne ſoient pas entierement fideles à ſa grace. Le demon leur porte une haine particuliere, & ſe ſert de toutes ſortes d'inventions pour les faire dechoir & pour les amuſer. La devotion du tems qui ne va qu'à agir & à entreprendre, chacun par ſon inclination, ſans avoir égard à la vocation de Dieu, eſt un dangereux piege. Pourvû qu'on nomme la charité & qu'on la regarde, on croit que cela ſuffit pour tout entreprendre, ſans attendre que Dieu l'ait ordonné. Sans cela cependant on la detruit au lieu de l'accroître; & le malheur eſt que les conducteurs, au moins pluſieurs, ſe precipitent les premiers dans des entrepriſes temeraires, & y pouſſent les autres. 13. Septembre.

Vous avez eu grande raiſon, Monſieur, de cacher la bonne Sœur, & je n'en avois

* [C'étoit une pauvre femme, en qui il ſembloit que Dieu operoit des choſes extraordinaires.]

1653. pas eu assez de vous suivre en elle, quoique je craignisse d'y faire faute. Il est vrai que chez nous elle est peu exposée, & la retraite la fortifie. Elle est heureuse de vous avoir rencontré, & l'affection que j'ai pour elle me fait vous prier de la tenir ferme, afin qu'elle ne s'égare pas. J'eus tort de lui dire qu'elle pouvoit faire part des charités qu'on lui fait, à d'autres. Il me semble à cette heure que cela ne lui est pas expédient, parce que cela la manifeste, & qu'il faut qu'elle se renferme toute dans sa famille. Sa fille est chargée d'enfans, son mari est vieux & ne peut plus gueres travailler, elle a une fille infirme & elle-même l'est souvent; enfin elle n'a que bien juste ce qu'il faut pour ce à quoi l'ordre de Dieu l'oblige de subvenir. Qu'elle pratique la pauvreté à ne rien donner, c'est un plaisir de riche que de faire des libéralités.

Si j'étois à sa place je ne voudrois pas seulement donner une image ou un liard, si ce n'étoit par votre ordre exprès, encore vous prierois-je de le faire donner par un autre, & je renfermerois toutes mes charités dans la priere pour mon prochain. J'ai eu peine de ce qu'elle a demandé ou reçu trop d'images & de chapelets, & j'ai pris cela pour des distractions & des tentations. Je prie Dieu qu'elle demeure sous le figuier * à boire les eaux pures de la divine grace, qui la tienne fortement attachée à l'essence divine. Je crains, Monsieur, de me trop avancer; mais j'espere que la simplicité

* [La Mere Angelique fait allusion à une vision que cette bonne femme disoit avoir eue.]

plicité & la soumission avec laquelle je le fais, m'excusera devant Dieu & devant vous. Je vous supplie très humblement de vous souvenir de nos besoins en vos saints sacrifices. Je vous assure que je desire beaucoup que Dieu conduise par sa misericorde tout ce qui vous regarde. 1653.

LETTRE DLXXX.

A la Reine de Pologne. Sur le soin qu'on doit avoir de rechercher les choses de Dieu, &c.

MADAME. Nous apprenons avec grande joie que la santé de Votre Majesté est bonne & que le Roi continue à donner la fuite aux ennemis de Dieu & aux siens: ce qui nous donne sujet de benir la divine Majesté & augmente notre courage & notre confiance à la prier qu'elle donne une parfaite paix à votre Royaume & que Vos Majestés ne songent plus qu'à glorifier Dieu sur la terre pour passer heureusement du Royaume temporel à l'éternel. Nous vous envoyons des Considerations pour la Fête de tous les Saints, où Votre Majesté verra la grandeur de leur gloire, ou plutôt qu'elle est au dessus de nos vûes & de toute imagination; & elle y verra le chemin qu'il faut suivre pour parvenir à cette incomprehensible felicité. Tout le monde la desire, mais peu veulent entrer dans la voie qui y conduit, quoiqu'on sache qu'on ne peut parvenir à la fin que par les moyens. En cela nous voyons l'extrême misere des hommes, qui sont la plûpart pleins de raison pour leurs interêts, & n'en ont point du tout pour les éternels. Notre Seigneur nous commande de chercher premierement 19. Septembre.

ment

1653. ment ſon Royaume & ſa juſtice, ſans nous occuper du ſoin des beſoins de cette vie miſerable, qu'il promet de nous donner; & tout au contraire nous ne cherchons le plus ſouvent que ces choſes avec une terrible ſollicitude, & n'en avons aucune pour le royaume & la juſtice de Dieu. Je ſai, Madame, que par ſa miſericorde Votre Majeſté n'eſt pas de ce nombre, & que votre principal ſoin & l'amour dominant en vous eſt pour Dieu; mais il faut cultiver cette grace, le priant d'accroître tous les jours la ſainte charité & de diminuer la cupidité qui ne ſera jamais entierement detruite qu'à la mort. J'ai bien envie d'apprendre l'arrivée des bonnes Filles de Sainte Marie, dont j'eſpere que Votre Majeſté recevra beaucoup de conſolation. Il eſt ſans doute que la vûe des ames qui ne cherchent que Dieu, fortifie les bons deſirs; & la devotion & recollection que nous voyons dans les autres, nous rappellent de nos diſtractions. La Maiſon de ces Religieuſes ſera à Votre Majeſté un lieu de repos & de ſilence, qui lui donnera moyen de prier Dieu dans la tranquillité, & de ſe repoſer en lui pour ſe fortifier hors du bruit de la Cour. J'ai l'honneur d'être, &c.

LETTRE DLXXXI.

A M. de Fleury. Elle lui parle de diverſes choſes, ſur tout des mediſances contre les Janſeniſtes.

19. Septembre. JE loue Dieu, Monſieur, de la bonne ſanté de la Reine & du bon ſuccès des affaires du Roi; nous en ſommes toutes en peine. J'ai bien envie que les bonnes

nes Religieuſes de Sainte Marie ſoient arrivées pour la conſolation de la Reine. On nous a dit qu'elles menent un bon Confeſſeur de Savoye, & que les Peres de la Miſſion vont auſſi par le même embarquement. Je prie Dieu que vous ſoyez en auſſi bonne intelligence avec ces bons Peres & ce Confeſſeur, que vous étiez avec le bon defunt, pour la gloire de Dieu & le bien de ces bonnes Religieuſes. 1673.

Les mediſances continuent ici contre ceux qu'on appelle Janſeniſtes, ſur tout contre nous, mais graces à Dieu, cela fait plus de tort à ceux qui les font qu'à nous. Ils font compaſſion à ceux qui ont de la charité, & excitent le mepris des autres qui voyent que ce ne ſont que des calomnies réiterées. Je vois par la grace de Dieu tout le monde reſolu au ſilence & à la patience. La verité eſt plus que ſuffiſamment éclaircie; il n'y a plus qu'à prier Dieu qu'il l'affermiſſe dans les cœurs, & qu'on la ſuive dans les mœurs. Je ſuis, &c.

LETTRE DLXXXII.

A M. le Maitre. Au ſujet d'un legs fait aux Religieuſes de Port Royal.

NOus n'avons jamais dit à perſonne, mon très cher Frere, que nous avions deſſein de donner aux Urſulines de Bazas les biens que nous a laiſſés feu M. de Quincarnon: bien qu'il ſoit vrai qu'ayant appris que la Maiſon que ledit ſieur a dans la ville de Bazas étoit commode pour ces bonnes Religieuſes pour les établir, nous ayons deliberé de la leur donner quand il plaira à Dieu nous en mettre en poſſeſſion par la fin. 22. Septembre.

1653. fin du procés *. Si même M. le Président de Pontac le juge à propos, nous sommes prêtes à faire dès à présent cette donation, à la charge que les Religieuses auront le consentement de la veuve usufruitiere. Quand au reste de ce bien, si Dieu nous conserve notre droit, comme nous nous le promettons de la justice & de la bonté de M. le Président, nous espérons que Dieu nous fera la grace d'en bien user & selon les saintes intentions de celui qui nous l'a laissé. Je suis toute à vous, mon très cher Frere.

LETTRE DLXXXIII.

A la Reine de Pologne. Après lui avoir parlé des sentimens avec lesquelles elle lui écrivoit, elle lui rend compte de l'emploi qu'elle faisoit des aumônes envoyées par cette Princesse, &c.

2. Octobre, De P. R. de Paris.

MADAME. J'eus grand déplaisir de ne me pouvoir donner l'honneur d'écrire à Votre Majesté par le dernier courier; mais il me fut impossible, parce que j'étois fort incommodée, & outre cela il me fallut forcer à m'arrêter à des personnes qui me prirent tout le tems & me mortifierent beaucoup, me faisant manquer au commandement que Votre Majesté a daigné me faire de lui écrire. Je vous puis

* Les Religieuses de Port-Royal gagnerent ce procès devant le Parlement de Bourdeaux, & donnerent ensuite tous les biens qui leur avoient été legués aux Ursulines de Bazas, comme on le verra ci après (sur l'année 1655) On peut voir l'histoire de cette donation, où le desintéressement de Port-Royal paroit en son entier, dans les Memoires sur la Vie de la M. Angelique Tom. II. pp. 396. & suiv.

puis assurer, Madame, que cela me l'a rendue encore plus presente devant Dieu le reste de la semaine, & que j'attendois avec quelque impatience ce jour pour rendre mes devoirs à Votre Majesté, quoique ce soit toujours avec confusion de ce que je me presente devant elle, connoissant ma petitesse & mon indignité qui est si grande sur tout au regard de Dieu, à cause de mes pechés & de l'infidelité avec laquelle je le sers. J'ai grand sujet d'apprehender sa justice, quoique j'ose lui demander sa misericorde pour Votre Majesté. J'espere qu'il aura égard à votre foi, & je vous supplie très humblement, Madame, de me faire la charité de le prier qu'il ait pitié de moi & me rende telle que la bonté de Votre Majesté me croit. 1653.

Votre aumône est arrivée; & j'ai commencé à la distribuer à quatre Maisons Religieuses, dont deux étoient en très grande necessité & dont le spirituel s'alloit detruire avec le temporel. Les particulieres cherchoient à se pourvoir dans leurs besoins. Je les ai reprises de leur peu de foi & de leur infidelité à garder la promesse qu'elles avoient faite à Dieu: ce qu'elles ont bien reçu, parce que nous y avons ajouté le secours des biens de Votre Majesté. Avec cela Dieu leur a fait élire une très bonne Superieure; de sorte que j'espere qu'elle fera très bien. Ce sont deux Maisons de la Congregation de Notre Dame, qui instruisent des enfans, en sorte que c'est un double bien de les aider à bien faire, parce que leurs instructions ne sont gueres utiles si elles ne sont elles-mêmes vraies Religieuses. Nous avons aussi donné aux Filles

1653. les de l'*Ave-Maria* & aux Capucines qui ſont en grande neceſſité, n'y ayant perſonne à Paris à cauſe des Vacances. Ce ſont les vrais pauvres de Jeſus-Chriſt, qui ont porté leurs beſoins pour l'amour de lui avec une patience admirable durant ſes derniers troubles de cette ville. Il en eſt mort de pure neceſſité, ſans qu'elles aient voulu uſer d'aucun moyen de ſe pourvoir contre leur Regle. Je leur ai écrit de prier Dieu pour la perſonne qui leur faiſoit cette charité, & de demander pour elle la vraie devotion.

Il me ſemble que c'eſt ce que Votre Majeſté deſire, & ce qui lui eſt neceſſaire. Avec le bon cœur que Dieu lui a donné & le vrai deſir d'obſerver ſa ſainte loi, il ne lui manque que l'attention à ſa divine preſence, qui lui donneroit la force de ſe ſeparer des amuſemens du monde, avec une douceur d'eſprit qui la tireroit à Dieu par une douce violence. Car c'eſt l'effet de la vraie devotion qui rend heureuſe les ames qui la poſſedent, dans les afflictions mêmes de cette vie. J'eſpere que Votre Majeſté reſſentira les effets des prieres de ces bonnes ames qui aideront les nôtres. Nous avons auſſi mis des enfans en metier, & aidé de pauvres familles reduites à l'extremité. Nous continuerons la diſtribution avec un double plaiſir; car outre que je n'en trouve point d'égal à conſoler les affligés, que je penſe que c'eſt Votre Majeſté qui fait cette bonne œuvre, & que je l'offre à Dieu pour ſoutenir mes indignes prieres pour elle, cela me donne une grande confiance & une extrême ſatisfaction.

J'ai envoyé à Votre Majeſté une Conſideration pour la Fête de tous les Saints. Je

lui

lui en envoie une pour le jour des Morts. Je prie Dieu que ſon eſprit ſoit toujours rempli de ſaintes penſées qui accroiſſent ſa charité, en ſorte qu'elle dirige toutes les actions de ſa vie & la rende toute ſainte. C'eſt un des plus grands deſirs de celle qui eſt, &c. 1653.

LETTRE DLXXXIV.

A Madame la Marquiſe d'Aumont. Sur le voyage que cette Dame avoit fait à Port-Royal des Champs pour y être plus dans la retraite, & ſur les bonnes diſpoſitions de Mademoiſelle de Monglat.

LA Mere Agnès n'a pas manqué, ma très chere Sœur, de me mander votre arrivée, & moi de me rejouir de ce qu'elle a été heureuſe hors votre fatigue que j'apprehendois, ſachant que l'équipage qui vous menoit n'étoit pas ſi bon que celui de M. le Duc. Mais, ma très chere, tout paſſe en ce monde, les biens & les maux. Jouiſſez de la paix, tandis que vous la poſſedez, pour fortifier votre ame, & voir dans la retraite le néant de toutes les choſes creés, afin que les mepriſant parfaitement comme elles en ſont dignes, vous ne permettiez jamais à votre eſprit de ſe troubler pour elles. 2. Octobre.

Nous ſommes en grande amitié, & dans une ſi parfaite confiance, la petite Sœur de Montglat & moi, qu'elle veut que je la mene à confeſſe & dire ſes pechés en ma preſence. Elle a bien fait le renouvellement des vœux de ſon baptême, & elle a grande envie de devenir humble & charitable *.

Je

* Cette jeune Demoiſelle, qui étoit niece de Mada-

1653. Je ſuis toute à vous, ma chére Sœur. Je ſuis obligée de finir.

LETTRE DLXXXV.

A la Reine de Pologne. Sur une incommodité qu'elle avoit eue, ſon affection pour cette Princeſſe, &c.

10. Octobre. MADAME. La Lettre dont il vous a plu nous honorer du 8. Septembre, nous fut rendue hier. Je ne fus pas ſi heureuſe de communier ce ſaint jour de la Naiſſance de la Sainte Vierge, bien qu'il me ſoit de grande veneration, y ayant été née & baptiſée. Il plut à Dieu de me mettre en penitence, en m'envoyant une fluxion qui me priva de la ſainte communion & même d'entendre la ſainte Meſſe; mais par ſa grace il me donna un très grand ſouvenir de Votre Majeſté, & en demandant à ſa bonté la miſericorde de renouveller en moi la grace du baptême, je le demandai auſſi pour Votre Majeſté, pour le vrai bien de laquelle, ſi j'oſe eſperer que mes mouvemens viennent de Dieu, il me donne tous les jours plus de deſirs; en ſorte que ma penſée la regarde très ſouvent dans une preſſante affection, afin qu'elle regarde toujours Dieu & agiſſe par les mouvemens de ſon eſprit.

Le Livre que l'on lit preſentement à l'Egliſe, qui eſt celui des Macchabées, me fait auſſi penſer au Roi, & prier Dieu qu'il donne

me d'Aumont & alors Penſionnaire de Port-Royal, parut dans la ſuite une fille de grande eſperance. Elle entra depuis au Noviciat, mais les ordres du Roi, l'ayant fait ſortir de Port-Royal en 1661. elle alla à Gif. Elle en a été Abbeſſe, & y a établi parfaitement la Reforme.

ne à Sa Majesté autant de zele & de force pour faire la guerre à ses ennemis, qu'il en donna à ces saints personnages. J'espere que Votre Majesté en aura reçu de bonnes nouvelles. Je vous supplie très humblement, Madame, que dans les craintes qui vous peuvent arriver, vous regardiez Dieu fortement dans l'esperance & la soumission, sans vous laisser préoccuper de vaines craintes qui troublent & empêchent d'avoir recours à Dieu, qui seul nous peut delivrer des maux que nous craignons. 1693.

Je ferai encore dire une Messe à l'Autel de saint Charles, afin que Dieu par son intercession delivre Varsovie de la peste, & que vous y puissiez loger vos bonnes Religieuses & recevoir la consolation que Votre Majesté a desirée par sa pieté, de leur sainte conversation. Je me suis donné l'honneur d'écrire à Votre Majesté que j'avois reçu son aumône & commencé la distribution que je continue. J'espere que les prieres des bonnes Religieuses & des autres pauvres miserables qui en reçoivent du soulagement, sont devant le thrône de Dieu & obtiendront nouvelles graces à Votre Majesté, de qui je suis, &c.

LETTRE DLXXXVI.

A la Reine de Pologne. Sur ce que l'affection qu'elle avoit pour cette Princesse produisoit en elle.

MADAME. La grande sainte Hedwige dont vous tenez la place en la terre nous donna beaucoup de nouveaux desirs, en celebrant sa memoire il n'y a que deux jours, que vous puissiez être sa compagne dans

17. Oct. bre.

1653. dans le ciel. Nos Sœurs demanderent cette grace à Dieu pour Votre Majesté, dans la sainte communion. Tous les Saints de Pologne nous sont en singuliere veneration, parce que nous les croyons ses particuliers protecteurs; & je crois que Votre Majesté ne passe pas les jours de leurs Fêtes sans se faire lire leurs Vies, sur tout de cette grande Princesse; puisque tenant sa place, elle lui doit être un modele de sa vie. Nous avons un grand desir d'apprendre le retour heureux du Roi victorieux des ennemis de Dieu & des siens.

Je supplie très humblement Votre Majesté quand il plaira à Dieu de lui faire cette grace, d'être bien reconnoissante envers sa divine bonté, lui en rendant de très humbles actions de grace, & en faisant toujours de nouvelles commemorations tous les ans les jours qu'elle aura reçu ces graces, comme elle le trouvera dans l'une des Lettres de feu M. de S. Cyran (c'est la XLIII.) Il ne recommandoit rien davantage, que de rendre continuellement graces à Dieu de ses misericordes. Un de nos amis a fait un Extrait de ce qu'il y a de meilleur dans ces Lettres. Nous l'envoyons à Votre Majesté par Madame des Essarts qui le fera tenir avec des hardes, étant trop gros pour aller par la poste; & nous mettrons dans ce paquet un petit livret, dans lequel est ce petit cahier de la penitence qui a tant plu à Votre Majesté, & plusieurs prieres qui lui seront bien agreables.

Je ne vois rien & n'entend rien qui me semble bon & utile pour le salut, que je ne le desire aussitôt à Votre Majesté qui m'est toujours presente, & quand j'entends des ser-

ſermons de M. Singlin, auquel je puis dire à Votre Majeſté que Dieu accroît tous les jours ſes ſaintes graces & le don d'annoncer ſa ſainte parole, il me prend envie d'en envoyer à Votre Majeſté, m'imaginant que le fond de la vraie pieté que Dieu lui donne, les lui feroit trouver très bons & utiles. Je crois que vos bonnes Religieuſes ſont à cette heure arrivées, & je me rejouis de la conſolation que Votre Majeſté en recevra, & des nouvelles benedictions que Dieu lui donnera pour cette œuvre qu'il lui a fait la grace d'entreprendre. J'ai l'honneur, &c. 1658.

LETTRE DLXXXVII.

A la Reine de Pologne. A l'occaſion de la ſolitude où étoit cette Princeſſe elle l'exhorte à la priere, & lui promet quelques deſſeins de tableaux, &c.

MADAME. Je ſuis bien aiſe que Votre Majeſté ſe ſoit retirée à Varſovie: j'eſpere que Notre Seigneur la conſervera de la peſte, & que les premieres gelées acheveront de nettoyer la ville. Je vous vois dans une grande ſolitude en votre Maiſon, ſeparée de tout le monde qui ne vous eſt pas neceſſaire, & en l'abſence du Roi. Il ſemble que Dieu qui par ſa bonté infinie ſe ſert de tout pour le bien de ſes Elus, donne cette occaſion à Votre Majeſté pour ſe recueillir & prendre de nouvelles forces, afin de vivre plus parfaitement, quand elle ſera obligée de converſer avec le plus grand monde au retour du Roi; & je me promets qu'elle employe ce loiſir à lire & à prier: ce que je la ſup- 24. Octobre.

1653. plie très humblement de faire ſouvent, mais peu à la fois pour ne point ennuyer ſon eſprit. A moins qu'il ne plaiſe à Dieu de donner par l'onction de ſa ſainte grace à Votre Majeſté un mouvement particulier d'oraiſon, il la faut toujours faire breve afin qu'elle ne ſoit pas tiede, & la diverſifier de mentale & de vocale, ſelon la penſée que Dieu donnera à Votre Maleſté.

Cinq Monaſteres que votre aumône tire d'une grande neceſſité, demandent à Dieu pour Votre Majeſté l'eſprit d'oraiſon, comme je les en ai prié, ſans vous nommer, Madame, croyant que c'eſt la grace que vous deſirez le plus, comme la plus neceſſaire & comme le moyen par lequel nous obtenons tout le reſte de Notre Seigneur, qui nous a commandé de prier ſans ceſſe ſa charité infinie, & qui voulant à toute heure nous enrichir de ſes dons, nous preſſe de les lui demander. Cependant nous ſommes ſouvent ſi miſerables que nous dedaignons de le faire, ou du moins nous negligeons autant de demander les vrais & éternels biens que nous ſommes ſoigneux d'importuner les hommes pour obtenir les avantages temporels qui pour l'ordinaire nous ſont des occaſions de nous perdre.

Je me donnai l'honneur d'écrire à Votre Majeſté le dernier ordinaire, que ſi elle l'avoit agreable je lui envoyerois des ſermons de M. Singlin, qui ſembloient très beaux & encore plus utiles. Je lui en envoye un par celui-ci, afin qu'elle juge ſi ma penſée étoit vraie; & ſelon ſa volonté, nous lui en envoyerons d'autres. Je deſire ſi fort & penſe ſi ſouvent à tout ce qui pourroit

roit être utile à Votre Majeſté, que je voudrois être toute remplie de Dieu ; & la bonté avec laquelle Votre Majeſté daigne recevoir tout ce que je lui dis, me donnant la hardieſſe de lui expoſer mes penſées ſans reflexion, je laiſſe aller le mouvement de ma très ſincere affection pour ſon ſervice. 1653.

J'appris hier que les bonnes Religieuſes de la Viſitation de Sainte Marie ſont arrêtées à Douvres *, ce qui m'a fort ſurpris. Mais je me conſole que ce ne ſera qu'un peu de retardement, & que l'autorité de Votre Majeſté les en retirera bientôt. J'ai pitié de l'effroi que ces pauvres Filles ont eu à l'abord de ces ennemis de l'Egliſe de Dieu, mais il leur aura ſervi à faire de bons actes d'abandon à ſa ſainte volonté, qui tire le bien & l'avantage de tous les évenemens du monde pour le profit de ceux qui l'aiment.

J'ai écrit auſſitôt que j'ai reçu le commandement de Votre Majeſté à mon neveu le Maître pour les peintures de votre chambre. Il m'a mandé qu'il chercheroit quatorze actes heroïques de ſaintes Reines pour deſſiner. Celui qui a fait la petite Vierge s'eſtimeroit heureux de les pouvoir faire, mais il ne s'en croit pas capable : il dit que c'eſt le plus difficile de toute la peinture, & que les plus habiles n'y ſont pas trop bons. Quand nous aurons les hiſtoires, nous verrons ce qui ſe pourra faire. Je ſuis, &c.

* Port d'Angleterre, où le vaiſſeau qui portoit ces Religieuſes, ayant été pris, fut mené.

1653.

LETTRE DLXXXVIII.

A la Reine de Pologne. Sur divers sujets, principalement sur les vanités des Parisiens.

7. Novembre. De P. R de Paris.

MADAME. L'Hermite travaille aux desseins que Votre Majesté desire, c'est-à-dire aux histoires qu'il écrit avec exactitude, afin que le peintre voie bien ce qu'il pourra representer. J'espere les envoyer au premier courier à Votre Majesté. Cependant nous lui presentons une peinture spirituelle des vertus de la Sainte Vierge, qui est le sermon que M. Singlin nous fit le jour de la Nativité. J'ai pensé, Madame, qu'il vous pourroit servir de consideration, pour le jour de la Conception. Je me prepare pour retourner aux Champs dans huit jours, Dieu aidant. Il y a trois mois que je suis ici, qui m'ont semblé une année; quoique j'aie été bienheureuse de n'aller presque point au Parloir, n'y ayant presque personne en cette ville par l'absence du Roi & du Parlement. Le monde ne fut jamais si insupportable, s'éloignant toujours plus de Dieu & par consequent de la vraie raison. Ce sont des vanités extrêmes, & il semble que dans la misere & ruine universelle on prenne plaisir à irriter Dieu, & à s'élever d'autant plus qu'il nous convie à nous humilier par les effets de sa colere: aussi ne voyons-nous point de fin à nos maux. Ceux qui sont retirés du monde sont bienheureux d'être separés de cette grande corruption. Nous avons prié le grand saint Charles de faire cesser la maladie en votre Royaume, & de vous ramener bientôt le Roi en santé & vi-

et o-

glorieux de ſes ennemis viſibles, afin que Vos Majeſtés ne ſongent plus qu'à detruire les inviſibles qui ſont les plus dangereux, & qui nous procurent les plus grands maux quand nous les laiſſons nous ſurmonter. J'ai l'honneur d'être, &c. 1653.

LETTRE DLXXXIX.

A la Reine de Pologne. Elle l'exhorte à mettre ſa confiance en Dieu, & lui parle du bonheur des afflictions, &c.

MADAME. Les dernieres nouvelles de Votre Majeſté nous ont acceu l'apprehenſion où j'étois que la fuite des Coſaques qu'ils ont continuée tout l'été, ne fût une ruſe pour attendre le ſecours de quelques autres ennemis de Dieu pour les fortifier. Mais cela ne m'a pas fait perdre la confiance en la bonté & miſericorde de Notre Seigneur Jeſus-Christ, qui eſt la force & la protection de ſon Egliſe & des Rois qui la defendent. Nous avons écrit aux Champs, afin qu'on fît des prieres extraordinaires, & nos Sœurs en font ici de tout leur cœur. Quoi qu'il arrive, Madame, je ſupplie très humblement Votre Majeſté de regarder toujours Dieu comme votre aſſuré refuge, qui n'abandonne jamais les ſiens, qui les delivre de tous leurs maux & qui les convertit en biens. Que les apparences humaines ne troublent point le cœur de Votre Majeſté, par de vaines apprehenſions ni de vaines eſperances; mais qu'avec une ferme foi, elle eſpere tout de Dieu & rien des creatures. Que les ſuccès qui ſemblent fâcheux, ne la decouragent point, puiſqu'il y a en Dieu 14. Novembre.

1653. une infinité de moyens qui nous ſont inconnus, pour remedier à nos maux; & que les bons ſuccès auſſi ne l'élevent point, parce qu'ils peuvent être ſuivis de plus grands maux que ceux dont nous nous voyons delivrés.

L'unique remede pour être toujours heureux dans les plus grands malheurs de ce monde, c'eſt de regarder toujours Dieu & de recevoir toutes choſes également de ſa ſainte main, avec une ferme foi qu'il ne confondra jamais ceux qui mettent toute leur confiance, leur appui & leur fortune entre ſes ſaintes mains. Tout ce qui arrive en ce monde n'eſt rien, ſi nous le regardons comme nous devant ſervir pour nous conduire à l'éternité par le bon uſage que nous en ferons; & il eſt certain que pour l'ordinaire les afflictions nous ſont plus utiles que les proſperités, qui ont rendu la plupart de ceux qui en ont joui inſolens, les faiſant oublier Dieu & les plongeant dans les delices qui les ont conduits aux peines éternelles. Au contraire les afflictions ont fait les ſaints, les rendant conformes à Jeſus le ſaint des ſaints, dont la vie n'a été qu'une perpetuelle ſouffrance.

La connoiſſance que Dieu donne à Votre Majeſté, qu'elle ne peut rien ſans ſa ſainte grace, eſt une diſpoſition avantageuſe pour la recevoir. Demandez-la lui, Madame, avec confiance; & elle delivrera Votre Majeſté de cette langueur dans la priere & de ces amuſemens dont elle ſe plaint avec grande raiſon, puiſque ſouvent cette diſpoſition eſt plus prejudiciable que d'autres dereglemens plus mauvais en eux-mêmes, mais qui font horreur à ceux à qui Dieu

Dieu a donné ſa ſainte crainte, comme il a fait à Votre Majeſté; & ainſi il les oblige de faire effort pour s'en tirer; & crier à Dieu afin qu'il les en delivre. Ces froideurs pour Dieu & ces amuſemens font paſſer inſenſiblement la plus grande partie de la vie, des momens de laquelle il faut pourtant rendre compte à Dieu: outre que dans cet état où l'ame eſt comme en langueur, quand il ſe preſente une grande affliction ou une violente tentation, nous ſuccombons ſous le faix, n'ayant point de force pour reſiſter. Je ſupplie très humblement Votre Majeſté de conſiderer tous les jours ces paroles: *du moment depend l'éternité.* 1653.

Je ſuis bien fâchée du grand retardement des Religieuſes & de ce qu'elles ont manqué la bonne occaſion que Votre Majeſté leur avoit offerte pour pourſuivre leur chemin. Je la ſupplie de ne ſe point fâcher, mais de tout offrir à Dieu. Elle n'a entrepris ce deſſein que pour l'amour de lui: s'il ne s'accomplit point & que ces Filles ne continuent pas leur entrepriſe, qu'elle prie bien Dieu, ſans ſe fâcher, qu'il lui faſſe connoître ſa ſainte volonté. Ses deſſeins nous ſont incomprehenſibles & ſouvent ce qui nous fâche en un tems, nous rejouit en un autre, nous faiſant connoître que Dieu tiroit notre avantage de ce qui nous deplaiſoit. Je ſupplie encore une fois Votre Majeſté de bien offrir tout à Dieu, & de conſiderer ſa divine conduite en paix ſans le fâcher, ni rien reſoudre ſans le bien prier. Je penſois envoyer à Votre Majeſté par ce courier les hiſtoires des tableaux, mais elles n'ont pu être achevées. Je ſuis, &c.

1653.

LETTRE DXC.

A M. le Maître. Sur les menaces de persécution.

Novembre. JE n'ai appris, mon très cher Frere, que par votre Lettre, les menaces qu'on nous fait. Il faut faire tout ce que nous pourrons pour éviter les tonnerres, & enfin se remettre à la volonté de Dieu, qui nous fait grande misericorde d'être les persécutés & non pas les persecuteurs. J'espere vous voir, Dieu aidant, Mercredi: n'en dites rien. Car il faut que nous faſſions tout en silence, c'est notre plus grande sûreté. Ce Samedi.

LETTRE DXCI.

A la Reine de Pologne. Elle lui rend compte de l'emploi qu'elle avoit fait de ſes aumônes, principalement pour deux Couvens de la Congregation, &c.

21. Novembre. MADAME. C'eſt aujourd'hui un des principaux jours de l'année où nous devons demander avec plus de confiance de l'obtenir de la bonté de Dieu, la grace de la vraie devotion & d'adorer Dieu en eſprit & en verité, par l'interceſſion de ſa très ſainte Mere qui étant ſon premier & veritable temple, s'eſt preſentée à ſa divine Majeſté aux yeux des hommes dans le temple de Jeruſalem, ce qu'elle avoit fait dans l'inſtant de ſa conception dans le ventre de ſa ſainte mere, & l'a continué inceſſamment juſqu'au moment de ſa mort, ſans jamais reflechir, par la moindre affection de ſon cœur, vers les choſes de la ter-

terre, ni sur elle-même, accomplissant parfaitement le precepte d'adorer Dieu seul & de l'aimer de toute son ame, & de toutes ses forces. Je supplie la divine Majesté, Madame, que vous puissiez commencer en ce moment, aussi bien que votre petite servante, à l'imitation & par l'intercession de cette Sainte Vierge, à être une veritable adoratrice de Dieu jusqu'à la mort, qui sera le commencement de la vraie vie, si nous sommes si heureuses de la finir dans ce divin exercice pour lequel nous avons été créés. 1653.

Il faut que je dise à Votre Majesté que j'ai été remplie d'une joie toute extraordinaire dans la reception de la Lettre dont il lui a plu nous honorer, voyant l'effusion de la grace de Dieu sur son cœur, par la misericorde qu'il lui donne pour le prochain, & un trait singulier de la divine providence sur mon peu de foi. Car j'ai eu un mouvement de tristesse le matin, sur ce qu'une Demoiselle très vertueuse, * qui a cinq freres qu'elle a tous élevés & qui sont Hermites à Port Royal, m'amena une pauvre Dame veuve de vingt quatre ans avec cinq enfans, qui n'a rien du tout. Nous avons pourvu à sa necessité presente de l'aumône de Votre Majesté : mais il me vint une pensée de chagrin, que je ne pourrois continuer sur tout pour les deux petites filles dont une est assez belle aussi bien que la mere, & pour laquelle je craignois le malheur où la necessité la pouvoit jetter. Cependant je me reprochois interieurement mon incredulité, & dans ces pensées je reçus la Lettre de Votre Majesté qui me remplit de joie & de confusion.

* Mad. Akakia.

1653. J'ai encore pour bien du tems; car nous ne donnons que le pur neceſſaire, ſelon l'ordre de Dieu, & nous faiſons acheter à ceux à qui nous donnons, leurs neceſſités, afin qu'ils n'en abuſent pas.

Nous en aſſiſtons une autre perſonne qui eſt en pire état, ſelon le monde, ayant avec quatre enfans un mari très fâcheux; mais elle eſt dans une diſpoſition de ſoumiſſion à Dieu & de reconnoiſſance de la miſericorde par laquelle il la fait ſouffrir pour la ſauver, qui la rend heureuſe dans ſon malheur. Nous avons envoyé trois cens livres aux Religieuſes de la Congregation de Notre Dame de Caen qui étoient prêtes à quitter leur Monaſtere par la neceſſité, les armées étant tout aux environs de leur ville: ce qui rend les vivres dans une extrême cherté, outre qu'elles ruinent la campagne ou ſont leurs revenus. C'eſt une choſe deplorable que le deſordre où les ſorties des Couvents, ont miſes les Religieuſes dans ces dernieres guerres, de ſorte que je ne vois point de plus utile charité que d'empêcher qu'elles ne ſortent. Celles de Rouen que l'on a aſſiſtées, s'en alloient être detruites, non par les guerres qu'elles n'ont point eues, mais par les deſordres & le manque de parole d'une Fondatrice.

On y a mis une très bonne Superieure, & un Confeſſeur; & les tirant avec ce ſecours ſpirituel de l'extrême neceſſité elles ſe rendent à tout ce que l'on veut avec admiration de la miſericorde de Dieu ſur elles. Nous en avons fait venir une ceans qui eût nui aux autres, & qui commence par la miſericorde de Dieu à être fort touchée.

C'eſt

C'eſt une fille de bonne Maiſon qu'on a faite Religieuſe par force, parce qu'elle avoit huit Sœurs; de ſorte qu'elle étoit dans un depit & averſion continuelle pour la Religion. A cette heure elle commence à voir que Dieu lui a fait trop de grace de la retirer du monde: ainſi j'eſpere qu'elle ſervira un jour, Dieu aidant, au lieu de de nuire. Le retabliſſement de cette Maiſon, qui ſe fait à peu de fraix en comparaiſon d'une fondation, ſera pour le moins auſſi agreable à Dieu; car je ne leur ai donné de l'argent de Votre Majeſté que neuf cens livres, & puis je donne les beſoins de leur Confeſſeur, qui ſera deux cens livres par an, afin qu'elles l'honorent davantage ne prenant rien d'elles. D'autres gens de bien, quand ils ont vu que cette Maiſon ſe remettoit, ont auſſi donné pour payer quelques dettes preſſantes. 1653.

Ainſi Dieu ſera glorifié en cette Maiſon plus que ſi elles n'euſſent pas été ruinées; car elles ſeront mieux inſtruites qu'elles n'euſſent été, & par conſequent inſtruiront mieux la jeuneſſe ſelon leur profeſſion. Tout le bien y a commencé par la lecture de la *frequente Communion* & des Lettres de M. de S. Cyran, qui ont fait que les ayant lues, la Superieure * étant touchée écrivit à M. Singlin qui prit la peine de l'aller voir & quelques-unes de ſes Religieuſes, il y a deja deux ans; & enſuite elle a travaillé pour avoir une Superieure plus capable que M. Singlin avoit auſſi connue par une autre rencontre admirable, &

* C'étoit la Mere Anne Catherine, à qui on a vu ci-devant pluſieurs Lettres addreſſées.

1653. qui avoit auſſi été ceans quelque tems.

J'abuſe, Madame, de Votre Majeſté, m'imaginant que ſa grande bonté prend plus de plaiſir à entendre ces avantures, ou plutôt ces inventions de la divine bonté pour ſauver les ames, que les diſcours du monde; & je continuerois ſi la grande Meſſe n'alloit commencer: ce qui m'oblige de finir, après avoir dit à Votre Majeſté la joie que nous avons de l'humanité que le Roi a faite à cette Princeſſe dont vous me faites l'honneur ne nous parler. Je prie Dieu qu'il continue ſes victoires & que ſes bontés & generoſités toutes royales les rendent encore plus utiles pour ſa Majeſté que pour les autres, les lui faiſant faire par le motif de la ſainte charité, afin que l'honneur du monde ſeul ne ſoit pas ſa recompenſe, mais Dieu même & ſon Royaume éternel.

Votre Majeſté eſt bien heureuſe de ne mettre pas ſes threſors dans des forteresſes qui peuvent être priſes, mais dans le ciel par les mains des pauvres; & ainſi ſon cœur ſera où eſt ſon threſor, tout à Dieu & avec lui. J'uſe avec la retenue que je dois, de la permiſſion que Votre Majeſté par un excès de bonté & de confiance dont je ſuis indigne, me donne. Je ſai ce que Votre Majeſté fait d'aumônes dans ſon Royaume, & que c'eſt la premiere obligation: le ſurplus ne doit venir que du mouvement particulier du S. Eſprit. Je le ſupplie qu'il ſoit à jamais le principe de toutes les actions de Votre Majeſté, de qui je ſuis, &c.

LET-

1613.

LETTRE DXCII.

A M. de Fleury. Au sujet des guerres de Pologne, &c.

LEs nouvelles du secours que les Tartares donnent aux Cosaques m'ont affligée, Monsieur, & non pas surprise; car j'ai toujours apprehendé qu'il n'arrivât ainsi. Je me console en ce qu'il est aussi facile à Dieu de donner la victoire d'un grand nombre que d'un moindre, & j'espere que sa bonté protegera le Roi de Pologne dans la justice de ses armes. Je suis bien fâchée du deplaisir que la Reine recevra du retardement des Religieuses, qui n'ont pas accepté l'ordre que Sa Majesté leur avoit donné de poursuivre leur chemin par terre. Il faut suspendre son esprit dans les conduites de Dieu, qui tire souvent des effets inesperés & meilleurs que nous n'aurions pensé, par les ordres secrets de sa divine providence. Je suis, &c. Novembre.

LETTRE DXCIII.

A la Reine de Pologne. Elle la console en lui parlant du bonheur éternel, &c.

MADAME. Nous arrivâmes avant-hier ici à notre chere solitude, où nous sommes à present quatre vingt deux, sans que cela la trouble; n'y ayant, par la grace de Dieu, pas plus de bruit pour le grand nombre. Nous vîmes les Hermites en passant, & nous leur recommandâmes de nouveau Votre Majesté & les besoins pressans de son Etat. Nous vous envoyons, Madame, les sujets des tableaux: 27. Novembre. De P. R. des Champs.

1653. bleaux : s'il y en a qui ne vous plaiſent pas, & que vous vouliez nous faire l'honneur de nous le faire ſavoir, on en fera d'autres. Cependant en ce ſaint tems de l'Avent où nous allons entrer, nous prierons Dieu qu'il grave de plus en plus dans l'eſprit & dans le cœur de Votre Majeſté les vertus de Notre Seigneur Jeſus-Chriſt, afin que l'admiration de ce qu'il a fait pour Votre Majeſté, l'occupe ſi fort qu'elle ne ſonge qu'à l'imiter & à mepriſer tout ce qu'il a mepriſé, & qui nous empêche de l'imiter & le ſuivre dans le chemin qu'il nous eſt venu enſeigner pour nous conduire au ciel.

Ce ſera là, Madame, où j'eſpere que par l'infinie miſericorde de Dieu, nous verrons un jour Votre Majeſté dans un Royaume éternel regner avec Dieu, dans la paix & dans la joie qui ne pourra jamais être troublée d'aucune facheuſe nouvelle ni mauvaiſe rencontre. Nous verrons alors toutes les grandeurs du monde, comme des neants, & tous les plaiſirs comme des malheurs ; puiſque nous verrons clairement qu'ils nous auront été des empêchemens à notre bonheur, qu'ils nous auront mis au hazard de ne le pas poſſeder, & qu'au contraire les afflictions nous y auront ſervi, ſur tout la douleur que nous aurons eu de n'avoir pas aimé & ſervi Dieu avec l'ardeur que nous devions. Cette douleur eſt un bonheur, puiſqu'elle repare le plus grand de nos malheurs qui ſont nos pechés : c'eſt pourquoi, Madame, nous la devons ſans ceſſe demander à Dieu. J'ai l'honneur d'être, &c.

L. E. T.

1653.

LETTRE DXCIV.

A la Reine de Pologne. Sur le même sujet, & les dispositions chrétiennes de cette Princesse, &c.

MADAME. Je prie Dieu de tout mon cœur de donner à Votre Majesté les vertus de tous ses saints, afin qu'ensuite elle ait part à leur recompense & à leur gloire. La sainte Eglise nous fait voir dans l'Evangile qu'elle nous propose en leur fête, le chemin que Notre Seigneur leur a fait tenir pour y parvenir, & il n'y en a point d'autre que celui de ses huit beatitudes; & ceux qui se rendent de tout leur cœur à les pratiquer, sont heureux dès cette vie, comme ceux qui s'y opposent par l'amour des richesses & des plaisirs qui leur font tourmenter tous ceux qu'ils croient les pouvoir empêcher d'en jouir, au lieu d'être debonnaires, pacifices, &c. sont malheureux & maudits de la bouche du Fils de Dieu. Leurs passions leur servent de bourreau, & leurs desirs insatiables leur rongent incessamment le cœur: en sorte qu'ils ne peuvent jouir avec plaisir de ce qu'ils possedent, par l'inquietude qu'ils ont pour les choses dont ils jouissent, & par les nouveaux desirs de ce qu'ils n'ont pas; & quand ils auroient tout ce qu'ils peuvent imaginer, ils seront encore affligés de cette pensée que la mort leur ravira toutes choses. 30. Novembre.

Que vous êtes heureuse, Madame, de ce que Dieu par son infinie misericorde a prevenu votre esprit, pour lui faire voir le neant des biens de la terre, & a touché votre cœur du desir de ceux du ciel, qui fait

1653. fait que ſa charité domine en Votre Majeſté, en ſorte que vous preferez ſon honneur à toutes choſes, & que vous n'avez point de plus grand deſir que de l'aimer & l'adorer éternellement avec tous les ſaints. Ce n'eſt pas encore aſſez, Madame, il faut que Votre Majeſté reconnoiſſe cette infinie miſericorde que Dieu lui a faite ſans qu'elle l'ait pu meriter, & qu'elle en demande la continuation & les effets qu'elle doit produire, pour ne la rendre pas vaine. Je lui envoie un petit diſcours de la charité, que je la ſupplie très humblement de lire avec attention, en demandant la grace à Dieu de le pratiquer. S'il lui plaît d'en voir tous les jours un article, & d'examiner ſes actions par ces regles que le S. Eſprit nous a enſeignée par le ſaint Apôtre, je m'aſſure qu'avec la bonne volonté que Dieu a donnée à Votre Majeſté & la continuation de ſa ſainte grace, elle verra croître en ſon ame cette divine charité qui produit toutes les autres vertus, qui vous rendront vraiment une grande Reine auſſi bien devant Dieu que devant les hommes, & pour toute l'éternité.

J'ai bien du deplaiſir d'avoir appris que les Religieuſes de la Viſitation ſont revenues à Calais, & qu'elles n'en partiront de l'hyver. Ainſi Votre Majeſté ſera encore long-tems privée de la conſolation qu'elle a tant deſirée & de la converſation de ces bonnes Filles: mais je me conſole de ce que Dieu qui ne laiſſe rien ſans recompenſe, donnera à Votre Majeſté quelque autre faveur à ſon ame pour la bonne œuvre qu'elle fait en établiſſant cette ſainte Maiſon, & encore pour la patience qu'il lui don-

donne ſujet d'exercer dans le retardement de ſon deſir. Il n'y a point de cas fortuit en Dieu: tout arrive par l'ordre de ſa divine providence. C'a été elle & non pas le hazard, qui a fait que ces mechans Anglois ont rencontré ces bonnes Filles, pour leur faire pratiquer tous les actes de vertus, de foi, de patience & de ſoumiſſion à Dieu, qui les rendra encore meilleures & plus dignes de donner à Votre Majeſté la ſatisfaction qu'elle en eſpere, & qui donne à Votre Majeſté même un ſujet de patience, & du tems pour ſe preparer à bien ſaintement employer l'occaſion que les retraites qu'elle fera dans ce Monaſtere, lui donneront de mediter la loi de Dieu & de croître en ſon ſaint amour. J'ai l'honneur, &c. 1653.

LETTRE DXCV.

A Madame de Morant Abbeſſe de Gif. Au ſujet de ſes affaires & d'une Religieuſe de Boulogne.

J'Ai reçu, ma très chere Mere, une Lettre de la Religieuſe de Boulogne * qui commence à eſperer que M. ſon Evêque aura enfin pitié d'elle, & lui donnera ſon obédience. Elle me prie de vous ſupplier très humblement de lui continuer votre bonne volonté: ce qui n'eſt pas neceſſaire, puiſque vous la prevenez par votre charité. Sitôt que j'aurai nouvelle qu'elle aura obtenu ſon obedience, je ne manquerai pas de vous en donner avis, & ne vous l'envoierai pas que je n'en aie ordre de vous. Le retour de la Cour donnera lieu de ſolliciter 1. Decembre.

* La Sœur Angelique Magdeleine Annonciade.

1653. liciter votre affaire plus promptement. Une de vos alliées nous a écrit que quelques-uns de vos proches lui avoient fait de grandes plaintes de vous, au sujet de Madame votre sœur, qui veut sortir. Ce n'est que le commencement, la suite sera bien pire. Vous êtes très obligée à Dieu, ma très chere Mere, de ne regarder que lui, qui sera aussi seul votre protecteur & votre éternelle recompense. Ne doutez jamais que je ne sois entierement à vous.

LETTRE DXCVI.

*A une Religieuse. En lui envoyant l'*Echelle *de S. Jean Climaque.*

10. Decembre. NOTRE bon Pere n'est point encore de retour, ma chere Sœur, nous espérons qu'il le sera demain, Dieu aidant. En attendant je vous envoie un Pere spirituel * qui vous enseignera les moyens de demeurer dans la voie étroite, qui seule mene au ciel. Il ne vous dira rien de contraire à ce que vous a dit M. Singlin; & vous verrez, ma chere Sœur, que n'y ayant qu'un chemin pour aller au ciel, & que c'est celui de cette *Echelle*, nous avons grand sujet de craindre, mais non pas de nous decourager: au contraire il faut que nous nous efforcions de crier à Dieu & de l'importuner pour obtenir cette grace victorieuse qui detruit toutes nos foiblesses. Je vous supplie, ma chere Sœur, de le prier pour moi, car il me reste beaucoup de chemin à faire & peu de tems. Je demande à Dieu que vous employiez mieux votre jeunesse que je n'ai fait la mienne: elle s'est passée si inutilement & insensiblement, que je

* S. Jean Climaque.

je me trouve vieille d'âge & enfant de mœurs. Trouvez bon, ma chere Sœur, que je salue par votre charité nos cheres connoissances; & me faites l'honneur de croire que je suis autant à vous qu'il m'est possible, &c. 1653.

LETTRE DXCVII.

A la Reine de Pologne. Sur la soumission à la volonté de Dieu dans les souffrances.

MADAME. Il y a deja trois semaines que nous n'avons appris aucune nouvelle de Votre Majesté, dont je suis doublement en peine à cause de l'absence & du grand éloignement du Roi. Je crains toujours, quoique j'espere en la bonté de Dieu, tous les maux qui peuvent arriver; sachant qu'il a droit de nous affliger, non seulement pour nos pechés qui meritent plus de peines que les maux temporels ne nous en peuvent donner, mais encore pour nous purifier & nous rendre conformes à l'image de son Fils affligé jusqu'au dernier point de l'extrêmité. Ce que le saint Apôtre nous avertit qui doit arriver aux élus, avant qu'ils arrivent à la participation de la gloire qu'il leur a acquise par ses souffrances, nous oblige de nous tenir toujours prêts par la preparation du cœur à recevoir de la main de Dieu tout ce qu'il lui plaira de nous envoyer de travaux & de peines, comme les arrhes des biens éternels, & les marques que nous sommes dans la voie étroite & assurée qui conduit au ciel. 12. Decembre. De P. R. des Champs.

Cette preparation de cœur aux souffrances, nous sert à nous moderer & humilier dans les prosperités & les vaines joies, & à nous

1653. nous fortifier & consoler dans nos afflictions, nous y faisant regarder Dieu avec soumission & confiance en son infinie bonté disant avec le saint homme Job: *Le Seigneur l'a donné, le Seigneur l'a ôté, que son saint nom soit beni*; & cette soumission lui a fait dire avec confiance qu'il *verra Dieu en la terre des vivans*; où il n'y aura plus nulle douleur, parce qu'elles seront toutes passées pour les élus. Que la vraie foi, Madame, est un grand don de Dieu; puisque non seulement c'est elle qui nous le fait connoître & aimer, mais encore qui nous soutient dans tous les maux de ce monde, qui accablent & mettent dans le desespoir ceux qui n'ont pas été favorisés de Dieu de cette divine vertu! Car que faut-il faire, quand dans les amertumes de ce miserable monde, on n'a point recours à la divine bonté par une vraie foi, qui produit l'esperance qu'elle aura pitié de nous, & qui nous fait considerer que toutes les souffrances de la vie sont comme rien comparées aux biens que Dieu reserve à ceux qui l'aiment & qui lui temoignent leur amour par la patience?

Je ne sai pourquoi je dis ceci à Votre Majesté*, si ce n'est que je crains toujours pour elle comme pour moi, qu'elle ne soit pas prête à tous les évenemens qu'il plaira à Dieu de lui envoyer, ce que j'estime le seul malheur qui puisse arriver aux Chretiens, puisqu'il les met dans le hazard de lui être infideles. Pour l'éviter, Madame, il

* Cela vint dans la suite bien à propos à la Reine de Pologne, qui eut beaucoup à souffrir, comme on le verra.

il faut veiller & prier ſelon l'avis de Notre Seigneur, afin de n'entrer pas en tentation, c'eſt-à-dire, de ne pas ſuccomber à la tentation. Je ſupplie de tout mon cœur la divine miſericorde de fortifier de plus en plus Votre Majeſté dans la proſperité pour la mepriſer, & dans l'affliction pour s'y ſoumettre en aimant ſa ſainte volonté qui la lui envoie. Je me trouve mieux que jamais dans notre deſert, & j'y ſerois encore plus contente s'il ne falloit plus retourner à Paris: mais dès le jour que j'y arrive, j'apprehende celui du retour. Ainſi en ce monde il n'y a nulle ſatisfaction, qu'à ne rien deſirer que ce qu'il plaît à Dieu. Je ſuis, &c. 1653.

LETTRE DXCVIII.

A la Reine de Pologne. Elle lui rappelle les graces que Dieu lui a faites, & lui parle d'une Vie de Moyſe qu'on lui avoit dediée.

MADAME. La ſainte Egliſe nous faiſant lire en la Meſſe l'Evangile de la Viſitation de la Sainte Vierge, par laquelle Dieu ſanctifie S. Jean dans les entrailles de ſa ſainte mere, cette commemoration de la premiere grace de l'Incarnation de Notre Sauveur par le moyen de cette ſainte Vierge, m'a donné une nouvelle confiance de la prier qu'en ce ſaint tems elle en obtînt de nouvelles & abondantes à Votre Majeſté, de nouvelles lumieres à ſon ame & un ſurcroît d'amour & de charité à ſon cœur, pour reconnoître celui dont il l'a prevenue & conduite dans tous les états de ſa vie par une providence toute ſinguliere. Car perſonne ne peut mieux di- 19 Decembre.

1653. dire que Votre Majeſté: *mon pere & ma mere m'ont delaiſſée, mais le Seigneur m'a reçue.*

N'eſt-ce pas lui, Madame, qui a reçu Votre Majeſté lui donnant des ſentimens de pieté & les lui renouvellant de tems en tems, lorſque le monde les lui vouloit arracher; & qui lui ôtant tout le ſecours des creatures, a pris un ſoin ſi ſpecial de ſa conduite, que malgré toute la malice des hommes, il l'a élevée au thrône. Les hommes malheureux qui ne veulent pas adorer la divine providence, appellent cela *fortune;* mais c'eſt un decret éternel de Dieu, & non pas un hazard. Votre Majeſté qui a des ſentimens tous chretiens, le croit ainſi & que toutes ſes avantures ſont entre les mains, non pas de cette fabuleuſe Deeſſe, mais dans celles de Dieu tout ſage & tout bon, dans lequel elle mettra toujours toute ſa confiance, quoiqu'il lui puiſſe arriver.

L'on nous a écrit de Paris, que les nouvelles de Pologne dont j'étois en peine, étoient bonnes & que le Roi avoit eu de nouveaux avantages ſur ſes ennemis. Nous en avons loué Dieu, & prié qu'il acheve par ſa bonté de l'en rendre victorieux. Le froid commence ici par une forte gelée: je m'en ſuis rejouie, eſperant que Dieu s'en ſervira pour éteindre tout à fait la peſte en votre pays.

Je ne puis m'empêcher de dire à Votre Majeſté que par une rencontre extraordinaire, le Livre de la Vie de Moyſe dedié à Votre Majeſté eſt tombé entre nos mains. Le nom de ce grand prophete & celui de Votre Majeſté, m'ont forcé d'en lire quelques pages, que j'avoue à Votre Majeſté

qui

qui m'ont bleſſée, trouvant l'Auteur indigne par ſon ſtile tout profane, de traiter une hiſtoire ſainte, & de ce qu'il loue Votre Majeſté comme une payenne, & non pas comme la plus chretienne Princeſſe de l'Egliſe, comme je crois & comme je le deſire de tout mon cœur. Je ne voudrois pas faire tort à cet homme, ni empêcher que Votre Majeſté n'agreât au moins l'intention qu'il a eue de lui rendre ſes devoirs & ſon ſervice par cet ouvrage. Mais certes, Madame, je ne voudrois pas auſſi qu'il fît tort à l'ame de Votre Majeſté, comme il feroit, ſi elle ſe complaiſoit à ſes vaines louanges, & même s'arretât à cette lecture toute profane & fabuleuſe, qui au lieu d'élever l'eſprit à Dieu, comme feroit le ſimple recit de cette ſainte hiſtoire qui contient les plus admirables effets de la conduite de la divine Providence, l'abbaiſſe à des fables toutes vaines qui ne peuvent lui fournir que de ſottes imaginations dans l'eſprit, pour le diſtraire de l'oraiſon qui doit être le continuel exercice des Chretiens. 1653.

C'eſt le principal deſſein du demon dans toutes les belles productions qu'il fait faire aux hommes profanes, d'amuſer ainſi les eſprits, pour les detourner de la priere qui eſt le moyen par lequel nous obtenons miſericorde. Il a fait choiſir cette hiſtoire ſainte plutôt qu'une profane, pour amuſer Votre Majeſté, eſtimant qu'une fable n'eſt pas digne de ſon occupation & de ſon agrément, & cependant il l'a mêlée de toutes les niaiſeries qui ſe trouvent dans les Romans.

Je ſupplie très humblement Votre Majeſté

1653. ſté de me pardonner la hardieſſe que mon extrême affection m'a fait prendre de lui dire mes penſées ſur ce Livre, que j'ai regardé comme une trahiſon ſur ſon ame, pour nuire à l'eſprit de la ſainte devotion & de la priere que Dieu lui fait deſirer, & que nous lui faiſons demander ſi inſtamment par tant de bonnes ames que ſes biens ont tirées de la miſere. Je ſuis, &c.

LETTRE DXCIX.

A une Dame. Sur les menaces de perſecution.

Decembre. J'Ai grande joie, ma très chere Sœur, de celle que vous avez pour avoir fait avec Mademoiſelle votre ſœur un traité qui vous tirera de beaucoup de peines. Je prie Dieu qu'il acheve cette affaire & que vous ſoyiez toujours en repos, n'ayant plus à ſonger qu'aux biens éternels. Pour ce qui eſt des affaires de Notre Seigneur, nous n'avons qu'à le bien prier qu'il ait pitié de ſon Egliſe, & qu'il fortifie par ſa grace & par la patience ceux que l'on menace, & auxquels on ne ſauroit arracher un cheveu ſans ſon ordre; de facon que nous n'avons pas ſujet de craindre nos ennemis, mais bien nos pechés qui nous peuvent plus nuire que toutes les perſecutions de nos ennemis. Nous euſſions eu grande joie d'avoir l'honneur de vous voir ici, mais j'ai bien cru que votre fluxion & ce tems ſi rude, ne vous le permettroit pas: il faut en attendre un plus favorable, & cependant nous voir en eſprit devant Dieu, qui m'oblige d'être toute à vous.

LET-

1653.

LETTRE DC.

A la Reine de Pologne. Elle l'exhorte à la patience dans les accidens qui lui arrivoient, principalement par rapport à la prise que les Anglois avoient faite du vaisseau qui conduisoit en Pologne les Filles de Sainte-Marie.

MADAME. Je commence par où finit celle dont il a plu à Votre Majesté nous honorer du 27. Novembre, savoir que je n'ai pas douté que le malheur qui est arrivé aux Religieuses de la Visitation de Sainte-Marie n'ait bien fâché Votre Majesté. Il est vrai, Madame, que je n'en ai pas douté, & que j'en ai eu bien de la peine. Il y a grand sujet d'admirer & d'adorer les ordres de Dieu qui a permis que ce vaisseau ait été le seul de tous ceux qui ont conduit les personnes commandées de Votre Majesté, qui ait été pris par ces malheureux Anglois, quoiqu'il sembloit que c'étoit celui que Dieu devoit conduire plus heureusement. Mais il sembloit la même chose du saint homme Job, declaré par la bouche de Dieu même saint & droit plus que nul homme sur la terre; & cependant aucun n'a jamais été plus affligé que lui, qui a été livré au demon pour être éprouvé: ce qui au lieu de lui faire tort, l'a rendu par sa patience plus saint & plus juste, & même plus riche & plus heureux en ce monde. 31. Decembre. De P. R. des Champs.

Ainsi, Madame, si Votre Majesté a reçu avec patience le retardement du saint desir qu'elle avoit d'avoir ces bonnes Religieuses, & si même elle a vu avec soumission à Dieu & humilité, l'insolence de ces me-

1653. chans qui lui ont tant manqué de reſpect en cette rencontre, j'eſpere que la bonté de Dieu lui fera recevoir une double conſolation de cet établiſſement, quand il ſera fait & que l'affliction qu'ont reçue ces bonnes Religieuſes les rendra encore meilleures. La ſoumiſſion que Votre Majeſté a du avoir aux ordres & à la permiſſion de Dieu, ne doit pas empêcher que par les voies de la juſtice elle ne procure le châtiment de cette mechante action, ſi Dieu lui en offre l'occaſion, dont je doute fort. Car les Anglois ſont ſi mechans que les châtimens de ce monde ſont trop foibles pour punir la grandeur de leurs crimes : c'eſt pourquoi Dieu s'en reſerve la vengeance pour l'éternité, & s'en ſert pour affliger les bons, comme il a fait en cette occaſion.

Cette rencontre a été conſiderable pour Votre Majeſté, n'y ayant rien de plus rude à une Reine, que lorſqu'on lui manque de reſpect, ſur tout en une choſe qui ſe rend publique à l'égard de perſonnes qui ſont ſous ſa protection, & qui traverſe un grand & ſaint deſir qui ne regardoit que la gloire de Dieu & le bien des ames. Neanmoins, Madame, il falloit dire avec le ſaint prophete : *Je ſuis muet, Seigneur, ſous vos ordres & je n'ouvre pas la bouche, car c'eſt vous qui faites cela.* Saint Louis ce grand Roi, pere de Votre Majeſté, le pratiqua de la ſorte en une occaſion bien plus importante, qui le rendoit étant vaincu victorieux de ſes ennemis, & plus glorieux dans ſon abaiſſement que tous les conquerans du monde qui ſont eſclaves des demons, & encore plus glorieux dans l'éternité.

Si Votre Majeſté n'a pas été ſi ſoumiſe à

l'heure

l'heure même & s'eſt échappée à quelques mouvemens de colere, il eſt encore tems de ſatisfaire, & Dieu l'aura agreable, ſa bonté nous recevant toujours quand nous retournons à lui de tout le cœur. C'eſt une miſericorde de Dieu pour les Rois qui ſont vraiment chretiens, quand Dieu leur fait voir par les contradictions qu'il permet leur arriver dans leurs plus juſtes deſſeins, qu'ils ſont dependans de ſa toute-puiſſance de laquelle il ne leur donne qu'une petite parcelle, pour les rendre ſes images & aſſujettir les peuples par une puiſſance viſible à ſon inviſible. Mais il faut pour leur bien & afin qu'ils s'humilient, qu'ils experimentent qu'ils n'ont de pouvoir que celui que Dieu leur donne & qu'il leur ôte quand il lui plaît. Je ſupplie très humblement Votre Majeſté de prendre plaiſir à ſouffrir pour l'amour de Dieu, toutes les contradictions qui lui arriveront & les manquemens de ſes domeſtiques à ſon ſervice, encore que pour garder l'ordre il faille quelquefois les en reprendre, mais avec douceur & après que le mouvement eſt paſſé. Il n'y a rien qui ſoit plus utile à l'ame, pour ſatisfaire à Dieu & obtenir le pardon de ſes fautes. 1653.

Dieu fait la grace à Votre Majeſté de reconnoître qu'elle le ſert avec negligence, ayant peu de devotion & s'amuſant, dit-elle, beaucoup aux choſes du monde. Le meilleur moyen pour obtenir le pardon du paſſé, & la grace d'une vraie & fervente devotion qui rendroit Votre Majeſté plus heureuſe & contente dès ce monde, que par ſa couronne, c'eſt qu'elle diſſimule autant qu'elle pourra les negligences de ſes ſerviteurs & leurs defauts, quand les deſordres n'en ſe-

1653. ront pas notables, & qu'elle diſe à Dieu de tout ſon cœur, *pardonnez-moi comme je pardonne.* On n'a pas toujours de grandes occaſions de pardonner, mais ſouvent de petites; & qui ne s'accoutume pas à pardonner les petites, ne pardonnera pas les grandes, & ſe mettra en hazard de perir par un mouvement de colere & de vengeance, dans lequel on pourra être ſurpris de la mort.

Je crains d'importuner Votre Majeſté, & de manquer au reſpect que je lui dois, par un ſi long diſcours; mais j'eſpere que ſa bonté me le pardonnera, puiſque ce n'eſt que le mouvement de la paſſion que j'ai pour ſon ſervice, qui m'emporte. Je crois qu'elle a reçu le Sermon que je lui ai envoié ſur la Sainte Vierge, & qu'il ne lui aura pas été moins agreable que le premier. Je lui en envoierai encore, puiſqu'il lui plaît de me le commander, de ceux de l'an paſſé, afin que Votre Majeſté les ait pour les Fêtes: les objets preſens touchent davantage. Je fais relier le petit Livre que vous deſirez, Madame; mais, comme je ſuis aux Champs, les choſes ne vont pas ſi vîte, & cela me fait auſſi quelquefois manquer d'écrire aſſez à tems pour le courier. Auſſi j'ai plus de tems & de tranquillité pour prier Dieu pour Votre Majeſté: le ſilence du deſert eſt très avantageux, & ſi nous nous pouvions paſſer du commerce de Paris, nous ſerions trop heureuſes. Je prie Dieu, Madame, qu'il me rende digne au moins d'être, &c.

LET-

1654.

LETTRE DCI.

A Madame de Morant Abbeſſe de Gif. Elle lui ſouhaite la continuation des graces de Dieu, & lui parle de la perſecution.

JE prie Dieu de tout mon cœur, ma très chere Mere, de vous multiplier ſes ſaintes graces, & à toute votre Maiſon en cette nouvelle année. Nous continuons à offrir à Dieu vos deſirs, le ſuppliant qu'il en diſpoſe pour ſa plus grande gloire & votre plus grand bien. Vous avez fait tout ce que vous avez pu par une grace très grande, pour ne pas dire extraordinaire, en ce tems : vous devez attendre en repos ce qu'il lui plaira d'ordonner. 3. Janvier.

Peut-être ne ſavez-vous pas, ma chere Mere, que l'on excite une perſecution contre nous. N'en ſoyez point en peine, mais priez Dieu qu'il nous faſſe la grace de nous conduire ſelon ſa ſainte volonté : pourvû que nous la ſuivions, nous ſerons trop heureux, quoi qu'il puiſſe arriver, puiſqu'en cela ſeul conſiſte notre bonheur. Je ſuis toute à vous, ma chere Mere. M. Singlin ne vous oublie point : il eſt un peu mal de ſa ſanté, dont il n'a nul ſoin. Tout eſt à Dieu, & ſous ſa divine providence, de laquelle nous devons dependre abſolument.

LETTRE DCII.

A Madame des Eſſarts. Au ſujet d'une Lettre écrite contre M. de Fleury Confeſſeur de la Reine de Pologne.

JE n'ai pas été fort ſurpriſe, ma chere Sœur, de voir la copie de la Lettre 4. Janvier.

1654. que vous nous avez envoyée, quoiqu'elle ſoit bien étrange pour ne pas dire exhorbitante. Mais nous ſommes ſi accoutumées à entendre de ſemblables diſcours que dorénavant on ne s'étonnera plus de rien. A tout cela nous ne devons employer que nos prieres & nos larmes, ſi Dieu nous favoriſoit tant de nous en donner pour un ſujet ſi digne de la pieté chretienne, voyant detruire la charité & la verité autant que les hommes le peuvent. La Reine * ne ma donné aucune ouverture pour lui parler de cela, mais j'ai trop d'occaſions de lui dire pluſieurs choſes plus à propos que ſi elle m'en avoit parlé. Il faut avoir recours à Dieu pour Sa Majeſté qui eſt plus perſecutée en cette rencontre que M. de Fleury, qui ſeroit heureux pour ſon égard d'être delivré; mais Sa Majeſté ſeroit extrêmement à plaindre, & j'eſpere que Dieu la ſoutiendra.

* De Pologne.

Qu'eſt-ce donc, ma chere Sœur, qui vous eſt arrivé, & qui fait que vous êtes eſtropiée? cela m'a fort ſurpriſe. Je prie Dieu de tout mon cœur qu'il ſoit votre force & votre conſolation dans tout ce qu'il lui plaira de vous envoyer: je ne manquerai pas de prendre l'occaſion, quand Dieu me la donnera favorable, de parler à la Reine de vos affaires, & cependant de prier Dieu qu'il la diſpoſe à vous faire juſtice.

Je crois que M. de Sainte-Beuve fera la charité à M. de Fleury de lui donner les avis qu'il deſire. Je crois que la plus grande pretention de la Lettre, eſt de lui faire prendre la fuite: c'eſt le ſtile ordinaire. La menace eſt bien à propos, qu'une Diete chaſſe un homme, lui faiſant accroire qu'il

qu'il eſt heretique en un pays où on en ſouffre de dix-ſept ſortes. Je ſuis, &c. 1654.

LETRE DCIII.

A Madame de Morant Abbeſſe de Gif. Sur la mort d'une Religieuſe de Port-Royal, & ſur une action de fermeté de cette Abbeſſe.

J'Ai eu beaucoup de peine, ma très chere Mere, d'être demeurée tant de tems ſans pouvoir repondre à celle qu'il vous a plu nous faire l'honneur de nous écrire; mais je me ſuis promis que ſachant notre affliction, vous m'auriez bien excuſée. Nous avons fait une grande perte, d'une perſonne qui étoit toute aimable * & très utile. Je vous ſupplie très humblement, ma chere Mere, de lui faire la charité de lui accorder vos prieres & celles de votre Communauté. 6. Janvier

Je loue Dieu de tout mon cœur des ſecours que vous avez reçu de ſa grace. Ne doutez point, ma très chere Mere, qu'il ne vous protege & ſecoure dans tous vos beſoins. La premiere grace a été de connoître le beſoin que vous en aviez, & enſuite les mouvemens ſinceres qu'il vous a donné deſquels vous devez attendre les effets en paix, dans le tems que ſa divine providence a deſtinés; & cependant agir en ſa divine preſence, en invoquant ſans ceſſe ſon ſecours, qu'il ne vous deniera non plus à l'avenir qu'il a fait dans l'occaſion paſſée, ſa bonté étant toujours plus

* La Sœur Marie Antoinette de Blond mourut le 6. Janvier. Voyez ce qui eſt dit à ſon ſujet dans le Necrologe.

1654. prête de nous aider que nous ne le ſommes à lui demander. Je ſuis extrêmement aiſe de ce que vous avez commencé à parler ferme, en y joignant la charité & la compaſſion, qu'il faut toujours avoir & conſerver, mais ſans ſe relâcher. Priez toujours Dieu, ma très chere Mere, avant que de parler à vos Sœurs; & aſſurez-vous qu'il vous aidera toujours, & que je ſuis à jamais, &c.

LETTRE DCIV.

A Madame la Princeſſe de Guimené. Elle la remercie du ſervice qu'elle avoit rendu à Port-Royal, & lui donne quelques avis.

7. Janvier. J'Ai appris, Madame, ce qu'il vous a plu faire en cette derniere rencontre & avec quelle force, ſoin & affection vous avez ſollicité pour empêcher l'oppreſſion dont nous ſommes menacées. Je n'en ai point été ſurpriſe, & ne le pouvois être ſans que l'ingratitude m'eût fait oublier ce que votre bonté vous a toujours fait faire en toutes les occaſions ſemblables. J'oſe vous dire, Madame, que j'en ai autant de joie pour vous que pour nous, dans l'eſperance que Dieu vous le rendra & vous recompenſera de cette forte & conſtante protection que vous prenez de ceux que vous croyez innocens, & qui le ſont à l'égard des hommes, puiſqu'il tient comme fait à lui-même ce que l'on fait en faveur des moindres de ceux qui ſont à lui.

Il ſait quels ſont les deſirs qu'il me donne pour vous & ce que je lui demande de tout mon cœur, & que c'eſt ce que vous deſirez & demandez toujours, Madame.

Il

Il y va de tout: le tems s'évanouit à toute heure, & nous courons à la mort qui nous ſurprendra toujours, quelque prevoyance que nous y apportions. Il reſte toujours aux plus vigilans quelque bien à faire, qu'ils voudroient avoir fait, quelque imperfection qu'ils voudroient avoir ſurmontée, quelques heures de tems perdu qu'ils voudroient avoir rachetées. Ayez, Madame, en la penſée les années éternelles, & le monde qui paſſe avec le tems ſera l'objet de votre mepris *. La très ſincere & preſſante affection que j'ai pour votre très humble ſervice & votre vrai bien, m'a emportée à vous en parler, au lieu de vous rendre les très humbles remercîmens de celui que vous nous faites. J'ai l'honneur, &c. 1654.

LETTRE DCV.

A la Reine de Pologne. Sur les diſpoſitions de cette Princeſſe, & les maux dont Port-Royal étoit menacé.

MADAME. Je n'ai garde de dire que Votre Majeſté demande trop de choſes, puiſque c'eſt la plus grande joie que je puiſſe recevoir que de voir qu'elle deſire ce qu'elle croit la pouvoir aider à lui faire rendre à Dieu ce qu'elle lui doit, & à la ſeparer des inutilités du monde; au lieu que nous voyons preſque toutes les perſonnes de grande qualité, & les autres auſſi, ne ſonger qu'à chercher de nouveaux 8. Janvier.

* Madame de Guimené n'étoit plus telle qu'on l'a vue ci-devant, ſous les années 1638 & ſuivantes. Elle avoit eu pouvoir allier un peu le monde avec la pieté. Voyez ce qu'on dit d'elle dans le Necrologe, au 12. Mars.

1654. divertiſſemens & de nouvelles delices. N'êtes-vous pas trop heureuſe, Madame, de ce que Dieu daigne regarder Votre Majeſté plus favorablement; car c'eſt par ſa pure miſéricorde qu'il lui donne de meilleurs deſirs, dont je le remercie de toute mon affection. Quoique Votre Majeſté ſoit tourmentée de diſtractions & qu'elle s'amuſe, comme elle dit, aux bagatelles, c'eſt beaucoup qu'elle reconnoiſſe pour telles les choſes qui ne la portent pas à Dieu, & qu'il lui donne toujours la volonté de s'en retirer, qu'il lui faſſe aimer la retraite & voir qu'elle eſt utile pour éviter beaucoup de fautes. Toutes ces choſes ſont des ſemences que Dieu jette dans le cœur de Votre Majeſté, dont j'eſpere que ſon infinie bonté tirera des fruits, & nous ne ceſſerons de l'en prier.

Je vous envoye, Madame, le petit Livre où vous trouverez de très belles prieres pour le matin, & pluſieurs belles inſtructions. Il y a auſſi une Oraiſon à la fin que j'ai déjà envoyée à Votre Majeſté & qui eſt peut-être égarée. Je crois qu'il lui ſera utile d'en voir tous les jours quelque article; car rien ne rappelle plus l'ame à Dieu que la connoiſſance de ſon neant & de ſon impuiſſance, & ne la rend plus ſuſceptible de la grace de Dieu & du mepris de toutes les choſes de la terre, qui ne la peuvent que rendre de plus en plus miſerable, ſi la grace de Dieu ne lui en fait faire bon uſage. Je ſongerai toujours devant Dieu à ce que je pourrai envoyer à Votre Majeſté & qui lui pourroit ſervir, & je ne manquerai pas de dire à M. Singlin ce qu'elle me commande. Je puis aſſurer Votre Ma-

Majeſté qu'il a toujours un très grand zele pour ſon ſalut. 1654.

Je crois qu'elle ne doit pas avoir de ſcrupule pour les ajuſtemens de ſes Maiſons, pourvû qu'ils ne ſoient pas exceſſifs & qu'ils ne portent pas à une trop grande molleſſe de vie qui eſt oppoſée aux Chriſtianiſme, mais ſeulement aux commodités neceſſaires, & qui comme dit Votre Majeſté, vont au ſoulagement de vos domeſtiques. C'eſt beaucoup qu'elle n'y cherche pas la magnificence, que tous les autres Rois & Reines croient être permiſes & eſſentielles à leur ſouveraineté, y ayant plus d'égard qu'à leur qualité de Chretiens, qui les honore plus que leur diadême & les incorpore en quelque ſorte à Jeſus-Chriſt, mais auſſi les aſſujettit à ſon ſaint Evangile qui dit que ſon Royaume eſt aux pauvres d'eſprit, & fulmine malediction contre les riches, parce que ceux qui poſſedent les richeſſes s'en ſervent d'ordinaire pour le luxe & la magnificence. J'eſpere que Votre Majeſté ſera de l'heureux nombre de ces pauvres d'eſprit, puiſque Dieu lui fait la grace de n'aimer pas les magnificences qui font aimer les richeſſes, & qu'elle les diſtribue de ſi bon cœur aux pauvres.

Celui qui a travaillé à vos tableaux, & qui s'eſtimeroit heureux de pouvoir rendre quelques petits ſervices à Votre Majeſté n'étant pas capable des grands, eſt le fils aîné de feue ma Sœur Catherine de S. Jean, que j'oſe dire être un ſerviteur de Dieu, & qui le prie bien pour Votre Majeſté.

On nous menace d'une nouvelle perſecution, & ceux qui ſe declarent nos adverſaires ne ceſſent de ſolliciter la Cour

1654. pour chaſſer tous ceux qui ſont ceans, au moins nos Hermites; & pour cela on a ordonné qu'il viendroit ceans des Commiſſaires que nous attendons tous les jours, pour informer de ce qu'ils y font. Cela ne nous fait pas peur : car par la miſericorde de Dieu, pourvû qu'on procede avec juſtice, & que le rapport que feront les Commiſſaires ſoit dans la ſincerité, il n'y a rien à craindre. Tout eſt entre les mains de Dieu, & rien n'arrivera que par ſa permiſſion & ſes ordres, auxquels nous devons être parfaitement ſoumis; & en cela conſiſte tout notre bien. Il tire ſa gloire de tout, & cela nous doit ſuffire pour être en repos quoi qu'il arrive. Je crois qu'en dix-huit jours nous verrons ce que deviendra cette affaire, dont je ne manquerai pas de donner avis à Votre Majeſté, ſachant que ſa bonté eſt ſi grande pour nous qu'elle agréera d'en être informée.

J'ai dit à mon frere d'Andilly ce qu'il a plus à Votre Majeſté de me commander. Il s'eſtime trop heureux que Votre Majeſté ait daigné agréer ſes Ouvrages : il n'a rien fait depuis celui de S. Jean Climaque, parce que nous l'avons prié de travailler à mettre en ordre les Titres de cette Maiſon : ce qui étoit très neceſſaire, étant tous dans une telle confuſion que nous les pouvions produire quand nous en avions beſoins, & cela nous faiſoit perdre le bien. Il a employé cet été à cela, & l'hyver à planter des arbres ſur les terres.

Les perſecutions qui ſe renouvellent de tems en tems reculent pluſieurs Ouvrages très utiles, comme la Vie des Saints. Lorſqu'on eſt en train de travailler, il faut tranſporter

porter les papiers, afin qu'on ne les prenne pas comme on fit ceux de M. de S. Cyran. Il faut louer Dieu de tout; il n'a besoin de rien, & tous les ouvrages des hommes sont devant lui comme ceux des fourmis & des araignées. Il aime mieux qu'un homme soit humble, & qu'il renonce à soi-même que tous les plus excellens ouvrages qu'il pourroit faire. C'est la pensée de ces Messieurs: ainsi ils travaillent quand ils peuvent parce que Dieu le veut, & s'arrêtent de même quand il permet qu'ils en soient empêchés par la persecution. Je suis, &c. 1654.

LETTRE DCVI.

A Madame de Morant Abbesse de Gif. Elle la remercie de sa charité, & lui parle de l'aller voir en retournant à Port-Royal des Champs.

JE connois trop votre bon cœur, ma très chere Mere, pour douter que vous n'ayez pris part à notre perte, qui est à la verité grande, mais heureuse pour notre bonne Sœur qui est parvenue par la misericorde de Dieu à la fin de ses desirs. Je vous remercie très humblement de la charité qu'il vous a plu de lui faire. Je ne puis dire autre chose pour repondre à l'affection que vous nous faites l'honneur de nous temoigner, sinon que quoique je m'en reconnoisse très indigne, je la reçois avec tous les sentimens possibles, & avec un desir très sincere d'y correspondre en toutes les manieres que je pourrai avec la grace de Dieu. 8. Janvier. De P. R. de Paris.

J'ai dit à M. Singlin ce que que vous desirez: il y satisfera le plutôt qu'il pourra.

1654. Cependant assurez-vous qu'il prie pour vous. J'espere que, Dieu aidant, nous nous en retournerons la semaine prochaine. Je vous supplie très humblement de considerer devant Dieu, s'il est à propos que nous ayons l'honneur de vous voir, & si cela ne fera point de peine à quelques-unes de vos Religieuses. Car voyez-vous, ma très chere Mere; il faut bien se garder de scandaliser les petits, & sacrifier plutôt toutes nos satisfactions. L'avantage qu'il y auroit est que cette visite cacheroit M. Singlin. J'attendrai de vos nouvelles, & je prierai Dieu qu'il vous fasse connoître sa sainte volonté. Je suis toute à vous. La Mere Agnès vous salue très humblement.

LETTRE DCVII.

A la Reine de Pologne. Elle lui donne divers avis de la part de M. Singlin, & l'exhorte à reconnoître les graces que Dieu lui a faites & à y correspondre.

14. Janvier. MADAME. Je suis bien aise que le Sermon soit arrivé à tems pour Votre Majesté: je l'ai lu le jour de la Conception de la Sainte Vierge. J'espere que vous l'aurez trouvé bon, & qu'il vous fera souvenir d'invoquer bien souvent les saints noms de Jesus & de Marie. Je dis hier à M. Singlin ce que Votre Majesté me commandoit. Il eut grande joie de voir qu'elle a soin de son salut, qui lui est precieux; & il n'oublie pas de le recommander à Dieu très instamment.

Il me dit de dire à Votre Majesté qu'il la supplioit très humblement de deux choses.

fes, qu'il croyoit lui être plus neceſſaires: l'une de bien employer le tems, ſe ſouvenant que les jours compoſent les ſemaines, les ſemaines les mois, les mois les années, & que les années conſomment notre vie, la conduiſant à la mort qui nous ſurprend ſouvent dans les bons deſirs qui ſont demeurés infructueux par la perte du tems. Il ſupplie encore Votre Majeſté de prendre garde de ne pas railler aux depens du prochain: c'eſt un peché à tout le monde, mais un plus grand à une Reine, ſes paroles étant plus conſiderées & faiſant plus de tort au prochain que celles des particuliers. 1654

Il ſait que Votre Majeſté a tant de bonté qu'elle recevra de bon cœur, ce qu'il lui fait dire par le mouvement de la grande charité qu'il a pour elle: un autre auroit pris l'avantage dans une occaſion ſi favorable d'écrire à Votre Majeſté, mais pour lui il ſe retire toujours tant qu'il peut de tout ce qui eſt élevé. Je puis dire pourtant avec verité qu'il a un ſentiment pour Votre Majeſté tout extraordinaire: il ne ſe put empêcher de l'aller voir ſortir de Paris, quoiqu'il fuie toutes choſes ſemblables.

Je ne ſai, Madame, quand vos Religieuſes de Sainte-Marie ſe rembarqueront: j'ai bien envie qu'elles ſoient près de Votre Majeſté, eſperant qu'elles lui ſerviront à regler ſon tems par l'accoutumance qu'elle y prendra, étant avec elles autant qu'elle le pourra. Votre Majeſté a cet avantage qu'elle ne perd point de tems à s'habiller, à quoi la plupart des Dames employent la meilleure partie du jour. Elle en employe auſſi très peu à ſes repas, & je ne penſe pas

1654. pas qu'elle dorme juſqu'à onze heures & midi, comme font beaucoup d'autres. Il lui reſte donc de ſe ſeparer de petits amuſements innocens en eux-mêmes, mais qui deviennent mauvais quand ils font manquer à ce qu'on doit à Dieu, qui eſt de l'honorer par des adorations & actions de graces & de mediter ſa ſainte Loi, & à ce que nous nous devons à nous-mêmes qui eſt de nourrir notre ame de ſa ſainte parole & de lui demander ſa grace, laquelle nous eſt plus neceſſaire que le pain à notre corps, pour l'empêcher de mourir & pour lui faire faire des œuvres dignes de la vie éternelle.

Votre Majeſté eſt infiniment obligée à Dieu de l'avoir delivrée de ces horribles paſſions, d'avarice, &c. qui tyranniſent tant d'autres, & d'autant plus les Grands que la puiſſance qu'ils ont leur fait croire qu'ils viendront à bout de tout, que perſonne n'oſe ſeulement les contredire ni deſaprouver leurs injuſtes deſirs, & qu'au contraire on approuve tout & on leur veut preſque perſuader que comme Souverains ils ne ſont point ſujets aux loix divines, ce qu'ils ſemblent ſouvent ſe perſuader eux-mêmes. Votre Majeſté étant ſi éloignée de ce malheur, la miſericorde de Dieu qui lui a donné de la vraie pieté & qui l'a toujours reveillée dans toutes les diſtractions & les tumultes des Cours, l'en arrachant par force & par l'injuſtice des autres, pour la preſerver de la contagion en la prevenant de ſa grace. Ainſi elle a tiré profit du mal d'autrui, ſe retournant du côté de Dieu, qui l'a faite vivre doucement & avec pieté en un lieu ſaint, où un autre auroit été en continuelle colere & auroit

roit tout perdu. Votre Majeſté au contraire y étoit jalouſe de l'honneur de Dieu; & le ſervoit: ce que je ne dis pas à Votre Majeſté pour la flatter, mais pour la porter à reconnoître l'obligation qu'elle a à Dieu des ſoins ſi particuliers qu'il a eus de ſon ame. 1654.

Le monde admire comme il a conduit ſa fortune temporelle, mais moi, Madame, je ſuis ravie quand je conſidere ſa bonté ſur votre ame qui ne ceſſe de la convier à ſon ſaint amour, afin de l'élever plus dans le ciel qu'il n'a fait ſur la terre. Repondez, Madame, à ſes divines ſemences, car tous ces bons deſirs de Votre Majeſté, ne ſont point d'elle; ils ſont de Dieu qui ne les donne qu'à qui il lui plaît, & moins aux Grands qu'aux petits. Je n'oſe dire ce que je penſe de l'extrême difference qu'il y a entre Votre Majeſté & pluſieurs autres: mais, Madame, comme il vous prefere & vous diſcerne par ſon amour, il oublie Votre Majeſté d'autant plus que vous manquez à le preferer à toutes choſes, quand elles ſeroient auſſi excellentes qu'elles ſont petites & mepriſables, puiſqu'elles periſſent à toute heure. J'eſpere qu'il fera cette grace à Votre Majeſté: cette eſperance eſt la plus grande conſolation que j'aie, étant ce me ſemble plus que nulle autre, &c.

LETTRE DCVIII.

A M. de Fleury. Au ſujet de la Lettre paſtorale de M. l'Archevêque de Sens.

LA crainte que j'ai, Monſieur, qu'on ne vous donne pas avis auſſitôt que je deſire, de ce qui ſe paſſe ici au ſujet du Prelat 14. Janvier.

1654. lat * duquel vous avez admiré l'Ouvrage avec plusieurs autres serviteurs de Dieu, me fait vous dire qu'il est arrivé un Bref de Rome qui lui donne quatre Commissaires pour faire son procès au sujet de sa Lettre Pastorale. Vous voyez, Monsieur, s'il est necessaire de crier à Dieu de tout le cœur, afin qu'il ait pitié de son Eglise; & c'est pour cela que je me hâte de vous écrire. Il me semble, Monsieur, qu'il seroit bon si vous le jugez ainsi, que vous écriviſſiez au saint Evêque de vos cantons, qui dans un si grand éloignement ne sait peut-être rien de ce qui se passe *, & que vous lui envoyassiez en latin cette Lettre Pastorale, afin qu'au moins il priât Dieu. Je sai que je ne devrois pas parler de telles affaires, mais aussi il me semble que les plus petits enfans crient quand ils voyent le feu à la maison de leur mere. Nous sommes tranquilles, en attendant l'orage qui nous menace en particulier. Priez Dieu, je vous en supplie très humblement, qu'il nous dispose à souffrir bien & par son Esprit, tout ce qu'il lui plaira. Je suis, &c.

Ci-devant Tom. I. pag 385. & 483.

LETTRE DCIX.

A la Sœur Angelique Magdeleine Annonciade de Boulogne. Sur son transport à S. Eutrope de Chanteleup.

16. Janvier. De P. R. des Champs.

J'Ai appris, ma très chere Sœur, que Monseigneur votre Evêque s'est ravisé, & qu'il ne vous donnera point votre obedience pour Gif, mais pour S. Eutrope

* M. de Gondrin Archevêque de Sens.

pe où M. de S. Nicolas vous fera recevoir. Je vous avoue que cela m'a fort surprise, mais il faut adorer avec soumission la divine Providence qui fait tout pour notre mieux. Soumettez-vous humblement à cet ordre, ma très chere Sœur, sans vous troubler. Il y a en cette Maison une très bonne & sage Superieure, & nous pourrons avoir de là de vos nouvelles aussi bien qu'à Gif. Il n'y a que cinq lieues d'ici, & nous aurons autant de soin de vous. Enfin ma très chere Sœur, laissez faire Dieu; regardez-le seul, il fait tout pour les creatures. Dites-lui sans cesse: *In te Domine speravi* &c. & encore: *In manibus tuis sortes meæ.* Vous ne laisserez pas de venir à Paris & de vous faire conduire où la Mere Agnès vous a mandé. Si on vous retarde encore, ne vous en troublez point, ni de quoique ce soit qui vous arrive. Souvenez vous que tout coopere au bien de ceux qui aiment Dieu. Demandez-lui son saint amour & ne craignez rien. 1654.

Assurez-vous que je vous servirai toujours en tout ce qui me sera possible, & que je suis toute vôtre. Assurez Mademoiselle votre mere de mon affection, & que je suis sa très humble servante. Je la supplie de ne se point fâcher de ce changement, que j'espere qui ne vous sera pas desavantageux. Si on ne vous a encore rien dit de ce changement, ne faites pas semblant d'en rien savoir, mais faites toujours poursuivre doucement votre obedience. Donnez-nous de vos nouvelles, il y a long-tems que nous n'en avons eu. Je n'ai pas repondu à vos dernieres, parce qu'étant aux Champs je n'ai pu les recevoir assez à

tems

1654. tems. La Mere Agnès qui eſt à Paris l'a fait. Il y a une raiſon pour laquelle il vous eſt meilleur & plus avantageux d'aller à S. Eutrope qu'à Gif. Je ſuis, &c.

LETTRE DCX.

*A la Mere Marie des Anges Suireau *. Elle lui témoigne ſon affection & lui donne quelques avis.*

20. Janvier. JE ſuis toute confuſe, ma très chere Mere, d'avoir tant differé à repondre à celle qu'il vous a plu m'écrire. Il faut que je vous avoue que j'ai en cela abuſé de votre bonté pour moi, qui m'a perſuadé que vous me le pardonneriez de bon cœur: ce qui m'a fait preferer pluſieurs autres pour qui je n'ai pas tant d'inclination. Ainſi, ma très chere Mere, vous voyez que ce n'a pas été par oubli, mais par eſtime de votre amitié.

Il ne faut pas vous étonner de ſentir des mouvemens ou plutôt d'avoir des penſées contraires à l'humilité: il eſt bon que nous ſachions que nous ſommes capables d'orgueil, & de toute autre mal, & que c'eſt par la grace de Notre Seigneur que nous n'y conſentons pas & qu'il nous deplaît. Quant à ce que vous demandez pour ſuppléer à l'abſtinence & au jeûne, je crois, ma très chere Mere, que rien ne peut mieux faire que la vigilance à s'abſtenir des choſes qui ne nous ſont pas neceſſaires, ou de nous contraindre à ce qui nous eſt bon &

* Cette humble Fille, après avoir été vingt-deux ans Abbeſſe de Maubuiſſon, ſe demit & revint à Port-Royal pour y être ſimple Religieuſe: mais elle y fut élue Abbeſſe à la fin de cette année 1654.

& qui ne nous agrée pas. L'assujettissement que vous rendrez à ma Sœur Candide * tiendra une grande place dans ce supplement, si vous vous rendez bien fidelle. Je sai que vous faites toutes les prieres que vous pouvez, & je me promets que votre charité ne nous oublie pas; c'est pourquoi je dois plutôt vous en remercier que de nous y donner part. Assurez-vous, ma très chere Mere, que je suis toute à vous du plus profond de mon cœur. 1654.

LETTRE DCXI.

A Madame Allen. Elle la console au sujet de sa maladie.

J'AI reçu, ma chere Sœur, votre Lettre du 23. avec une sensible douleur pour celle que je prens aux votres. Leur continuation à la verité est très pesante, mais comme j'en étois encore occupée en disant notre Office de Matines, Dieu par sa bonté m'a consolée par ces paroles que j'y ai rencontrée : *Iste pauper clamavit & Dominus exaudivit eum, & de omnibus tribulationibus ejus salvavit eum* †. Faites-vous les expliquer par Monsieur votre fils, & le reste du Pseaume XXXIII. & je m'assure que vous serez consolée par ces paroles du S. Esprit, qui penetrent le cœur de ceux qui les écoutent avec le respect qu'ils doivent, & sont comme 25. Janvier.

* La Sœur Magdeleine de Sainte Candide le Cerf étoit Professe de Maubuisson, où elle avoit été reçue par la Mere Marie des Anges. Comme elle l'assistoit dans ses besoins, elle l'accompagna à Port-Royal avec la permission des Superieurs.

† [Ce pauvre a crié, & la Seigneur l'a exaucé, & la delivré de toutes ses afflictions.]

1654. comme une huile qui adoucit tous nos maux. Enſuite j'ai encore trouvé que l'Evangile de Dimanche étoit celle du pauvre lepreux, qui proſterné aux pieds de Notre Seigneur Jeſus-Chriſt, diſoit avec tant d'humilité & de confiance: *Seigneur, ſi vous voulez, vous me pouvez guerir.* Dites ainſi, ma chere Sœur. Vous ne doutez pas que nous n'ayons toujours beſoin d'être gueris, & que Dieu ne le faſſe par les maladies qui ſont les plus grandes afflictions.

Le demon quoiqu'il ſoit le pere du menſonge, a dit la verité, lorſque parlant du ſaint homme Job, il dit que c'étoit peu de lui avoir ôté tous ſes enfans & ſes biens, ſi Dieu ne touchoit ſa chair. Conſolez-vous, ma très chere Sœur, en conſiderant ce ſaint homme, reduit non pas des mois, mais trente années (comme quelques-uns croient) ſur un fumier & chargé de toutes les maladies que les hommes ne peuvent ſouffrir, ſans qu'il lui ſoit échappé une ſeule parole de murmure; & cependant cet homme ſavoit la verité par revelation & que Notre Seigneur devoit mourir pour nous, mais il n'avoit pas les avantages que nous avons des ſaints Sacremens, ſur tout de la ſainte Communion qui nous doit rendre terribles au demon, puiſque nous portons en nous celui qui a detruit ſa puiſſance. Nous ferons une neuvaine pour vous à la Sainte Vierge, la regardant au pied de la croix, afin qu'elle vous obtienne la grace de n'en vouloir point deſcendre qu'au moment qu'il plaira à Dieu. Ne ſongez à rien, ſa bonté vous guerira bientôt: priez pour nous.

LET-

1654.

LETTRE DCXII.

A la Reine de Pologne. Elle lui parle sur le soin qu'elle prenoit des pauvres enfans de son Royaume, & les artisans que cette Princesse demandoit pour leur apprendre des metiers.

MADAME. La Lettre dont il a plu à Votre Majesté nous honorer du jour de Noel, quoiqu'elle m'aie d'abord touchée d'une grande crainte, au sujet de l'avis que Votre Majesté avoit reçu que peut-être le Roi donneroit bataille dans deux jours, m'a remplie ensuite de confiance en Dieu & de joie, voyant que l'inquietude de Votre Majesté ne l'empêchoit pas de songer aux enfans qu'elle fait nourrir pour l'amour de Dieu, qui met sans doute dans le cœur de Votre Majesté ce mouvement de charité comme le meilleur moyen de prevenir sa bonté dans le besoin pressant du Roi & celui de son Etat. Car comment son infinie bonté pourroit-elle n'avoir point de soin de vous, Madame, qui au milieu de vos plus grands interêts avez soin de ceux des pauvres ? 28. Janvier.

Pour me conformer à vos ordres, j'ai aussitôt écrit à une des mes amies fort charitable, afin qu'elle allât trouver de bons cordonniers & tailleurs qui vivent en Communauté à Paris, pour savoir s'ils ne voudroient point en envoyer deux de chaque sorte en Pologne; & je pense, Madame, que s'il l'accordent, & qu'il vous plaise leur faire donner une Maison, Votre Majesté leur pourroit donner des enfans pour leur apprendre des metiers, & tout ensemble les élever dans la crainte de Dieu qui est

1654. eſt le principal. Car quoiqu'il faille faire tout le bien qu'on peut à tous les pauvres, puiſque Dieu par ſa bonté fait luire ſon ſoleil ſur les bons & ſur les mechans, il faut pourtant toujours faire en ſorte que les charités profitent aux ames, & preferer les membres de Jeſus-Chriſt qui ſont les bons, les mechans l'étant du demon. Je m'informerai des ſerruriers & menuiſiers; mais les miſeres de notre France ſont telles qu'il n'y a plus que très peu d'artiſans. Tous ceux du pays où la guerre a tout ruiné, étant preſque morts, & les autres ſe debauchant & allant à la guerre, on ne trouve preſque plus de gens à la campagne pour cultiver les terres, tant il en eſt mort. Si Votre Majeſté veut envoyer des enfans on les mettra en metier; mais je crains qu'ils ne ſe debauchent, & ne retournent pas.

Il faut eſſayer de tout. Mais il faut en même tems que Votre Majeſté prie tous les jours Dieu pour ces pauvres enfans, qu'il leur donne ſa ſainte grace par ſa bonté, comme il leur donne du pain par la charité qu'il vous a donné pour eux, afin qu'ils le puiſſent ſervir & adorer éternellement. Je ne perdrai point de tems pour eſſayer de vous chercher des artiſans. Je voudrois que vous euſſiez quelque femme qui craigne Dieu & bien ſage, pour inſtruire vos filles.

Il y a longtems que j'ai ſongé à dire à Votre Majeſté que ſi l'affaire de la Viſitations de Sainte-Marie eût manqué, des Urſulines vous euſſent été pour le moins auſſi utiles, mais je n'ai oſé, & ne pretens pas à cette heure que mes penſées faſſent aucune impreſſion ſur l'eſprit de Votre Majeſté.

té. Mais je prie Dieu de tout mon cœur qu'il lui faſſe connoître ſa ſainte volonté, & ce en quoi elle le peut plus glorifier. Nous avons encore de l'argent plus qu'il n'en faut pour donner aux artiſans pour faire leur voyage ; & cela n'interrompra pas le cours des charités commencées, puiſque Votre Majeſté en veut encore envoyer, ſi nous en pouvons trouver qui veulent aller. Si Votre Majeſté s'en fût aviſée il y a un an, on auroit eu bien plus de facilité, parce que le bled étoit très cher ; mais à cette heure il eſt à la moitié meilleur marché, l'année ayant été bonne, & le tiers du monde étant mort. Nous ferons cependant tout ce que nous pourrons. 1654.

Je ſupplie très humblement Votre Majeſté de nous faire ſavoir quand l'embarquement ſe fera pour M. Fleury, & où il ſe faudra rendre. Les negoces, Madame, ſemblent aux yeux du monde être indigne d'une Reine, mais à ceux de Dieu ce ſont les plus glorieux emplois qu'elles puiſſent avoir, puiſqu'elles ſont indignes de regner ſi elles ne ſont meres de leurs peuples, dont Dieu eſt le pere auſſi bien que le Roi ; & il ne tient point les Rois pour ſes enfans, s'ils ne ſont peres de leurs peuples. Rejouiſſez vous, Madame, & beniſſez ſa bonté qui vous fait tant de graces de vous donner un cœur maternel & charitable, qui vaut mieux que votre couronne, qui ſans cela ne vous ſeroit qu'une occaſion de vous perdre plus malheureuſement, puiſque les Grands & les puiſſans ſeront tourmentés plus puiſſamment & horriblement que les petits. Car ils n'ont reçu la puiſſance & la

1654. grandeur que pour honorer Dieu & faire du bien aux pauvres, delivrer les opprimés & ſecourir les affligés; & ils ne s'en ſervent le plus ſouvent que pour ſatisfaire leurs cupiditez & leur ambition, n'étant jamais contents de leur fortune, quelque grande que Dieu la leur ait donnée.

Beniſſez donc Dieu, Madame, je vous en ſupplie très humblement; & ayez une grande & ferme eſperance qu'il aura pitié de Votre Majeſté, qu'il couronnera en elle ſes dons, la purifiant de ſes defauts dont on n'eſt jamais parfaitement quitte en ce monde, parce que nous avons toujours beſoin de nous humilier. C'eſt à quoi nous ſert la vûe de nos miſeres & de nos foibleſſes, pour leſquelles il faut ſans ceſſe gemir devant Dieu le peu de tems que nous avons à vivre en ce monde, afin d'obtenir cette éternité bienheureuſe où tout nos maux ceſſeront, pour donner place à tous les biens & à toutes les joies. Si Dieu, me fait miſericorde, comme je l'eſpere de ſon infinie bonté, je crois que j'aurai une joie toute particuliere d'y voir Votre Majeſté, de qui je ſuis, &c.

LETTRE DCXIII.

A M. de Fleury. Sur les calomnies qu'on faiſoit contre Port-Royal, &c.

28. Fevrier. NOus attendons, Monſieur, des nouvelles du retour du Roi de Pologne avec une grande impatience. J'eſpere que Dieu protegera Sa Majeſté & la delivrera de ſes ennemis. Mais neanmoins je ne ſerai point ſans ſouci, juſqu'à ce que nous apprenions ſon retour: nous prions Dieu qu'il

qu'il ſoit heureux. Je m'aſſure que vous êtes auſſi un peu en peine de nous, ſi comme je le crois, on vous a donné avis de la perſecution dont on nous menace; & veritablement ſi Dieu ne poſſedoit le cœur des Puiſſances, & n'empêchoit que la calomnie ne fît l'impreſſion qu'elle deſireroit, elles ſeroient obligées de nous faire tous perir. Imaginez-vous, Monſieur, qu'on va juſqu'à cet excès de nous accuſer d'avoir intelligence avec Cromwel * cet horrible monſtre parricide de ſon Roi. On dit encore que nous en avons avec Monſieur le Prince dans ſa rebellion. Comment peut-on accuſer de ces choſes des perſonnes qui ne ſongent qu'à fuir le monde, au lieu de s'y intriguer, & qui ſont d'ailleurs accuſées d'être ſauvages & de detruire la ſocieté humaine? Mais enfin il ſemble que les Puiſſances n'ajoutent pas creance à ces malicieuſes inventions, & que les choſe s'adouciſſent. Il en ſera tout ce qu'il plaira à Dieu. 1654.

Je vous envoye la copie de la Lettre que le premier † de ceux qui a fait un Mandement qui vous a plu, & où il mettoit la doctrine de S. Auguſtin à couvert, a écrite à un Secretaire d'Etat ‡ qui lui fait l'honneur de l'aimer. Je m'imagine que la Reine n'aura pas deſagreable de ſe donner la peine de la voir, & que vous en ſerez ſatisfait; puiſqu'il me ſemble que c'eſt en peu de mots tout ce qui ſe peut dire, & ce que les plus ſimples peuvent comprendre ſur la

* Tyran d'Angleterre.
† M. Henri Arnauld Evêque d'Angers.
‡ M. du Pleſſis de Guenegaud.

1654. verité conteſtée. Obligez-nous, Monſieur, de nous donner part en vos ſaintes prieres & ſacrifices, afin que tous ceux qui aiment la verité, demeurent dans la force, l'humilité & la charité qu'il faut pour la defendre par ſon eſprit.

LETTRE DCXIV.

A Madame de Morant Abbeſſe de Gif. Sur le deſſein qu'elle avoit de ſe demettre.

31. Janvier. VOus me faites pitié, ma chere Mere, dans vos combats; & neanmoins je porte envie au courage que Dieu vous donne. Vous lui en avez une obligation infinie, & nous ne manquerons pas de l'en remercier, & de le ſupplier de vous augmenter toujours la force & la fidelité à ne regarder que Dieu, ſa gloire & l'accompliſſement de ſa ſainte volonté. Vous devez tenir votre l'affaire (de votre demiſſion) plus ſecrete que jamais; car ſi elle étoit ſue plutôt qu'il ne faut, vous y auriez beaucoup de peine. Le principal, c'eſt de la recommander beaucoup à Dieu qui ſeul la peut faire réuſſir. Cependant, ma très chere Mere, demeurez en repos, faiſant tout le bien qu'il vous ſera poſſible avec la grace de Dieu. Je me rejouis de la conſolation que vous avez eue de la Lettre qu'on vous a écrite. Dieu qui vous a fait la grace de le vouloir chercher uniquement & de tout votre cœur, ne manquera jamais de vous fortifier & conſoler en tous vos beſoins. Je vous ſupplie, ma très chere Mere, de le prier pour moi, & de croire que je ſuis ſans reſerve, &c.

LET-

1654.

LETTRE DCXV.

*A Madame (de Beauclair veuve de M.) de Saint-Cyr *. Elle lui parle des dispositions dans lesquelles elle devoit être.*

J'Avois appris de vos nouvelles, ma chere Sœur, par M. N. qui me dit que vous vous étiez parfaitement bien comportée avec vos juges, & dans la rencontre que vous avez eue avec votre partie: ce qui m'a fort consolée, & vous a sans doute fait voir comment Dieu nous secoure au besoin. J'espere qu'il vous rendra votre santé contre votre espérance, ou du moins assez de force pour être Religieuse de vertu & de cœur, qui est l'être en verité. Quoiqu'on n'ait pas fait les ceremonies extérieures de la Profession, on se peut bien consacrer à Dieu dans son ame, qui est le veritable temple; & c'est ce que je crois que vous faites tous les jours. Cette grace que Dieu vous fait, vous doit rendre contente, & vous faire vivre en repos, attendant le succès qu'il plaira à Dieu donner à vos affaires. Assurez-vous, ma très chere Sœur, que nous vous avons toutes très presente, principalement la Mere Prieure qui vous salue très humblement; & moi je suis invariablement en Notre Seigneur Jesus-Christ, &c. 31. Janvier.

* Cette Dame fut Religieuse à Port-Royal, sous le nom de Sœur Antoinette Catherine de S. Joseph, & y mourut le 8. Août 1669. Voyez le *Necrologe*.

1654.

LETTRE DCXVI.

A la Reine de Pologne. Sur la paix que la Pologne venoit de faire avec les Cosaques, sur les menaces faites à Port-Royal, & sur un Almanach des Jesuites.

4 Fevrier. MADAME. Je suis trop obligée à Votre Majesté de la continuation de l'honneur de son souvenir, duquel je suis très indigne en toutes manieres. La nouvelle de la paix qui tire le Roi & son armée des perils terribles d'une bataille, où le plus souvent les plus courageux periſſent parce qu'ils s'exposent le plus, m'a fort consolée. Car encore qu'il n'y ait point de foi en ces barbares *, ils sont toujours humiliés ayant toujours eu du pis en toutes les rencontres; & quand le Roi auroit donné bataille & l'auroit gagnée, il auroit pu ne perdre que peu d'hommes qui auroient mieux vallu qu'une milliasse de ces barbares. Ainsi il me semble que Votre Majesté a grand sujet de benir Dieu. Pour moi j'ai dit un *Te Deum* de tout mon cœur. Dieu ne vouloit pas que tous les ennemis de son peuple fussent detruits, afin qu'ils lui fussent un sujet de patience, & de ne pas oublier Dieu, qui connoissoit le besoin qu'ils avoient de lui demander son assistance pour se defendre contre eux. Peut-être que si les Polonois n'avoient plus à combattre les ennemis de Dieu, ils se feroient la guerre comme on fait en ces quartiers si malheureusement.

* Les Cosaques.

Je crois que le Roi sera à cette heure de retour: ce qui oblige Votre Majesté à veiller davantage sur elle, en louant Dieu qui le

le lui a rendu, & à avoir un plus grand re- 1654.
connoiſſance pour ſa bonté, qu'elle n'avoit de crainte des malheurs qui pouvoient arriver, & qui l'ont ſi ſouvent fait prier Dieu. Tous les malheurs du tems, Madame, ne ſont que l'ombre de ceux l'éternité auxquels l'Ecriture nous dit de penſer, pour nous empêcher de pecher & de tomber dans la pareſſe & dans la vie molle & delicieuſe, qui nous fait oublier ce que nous devons à Dieu & à notre propre ame, laquelle languit & meurt lorſque nous vivons ſelon la chair dans les plaiſirs des ſens. Nous allons entrer dans le ſaint tems du Carême: j'eſpere & prie Dieu de tout mon cœur, que Votre Majeſté y renouvellera & augmentera tous ſes bons deſirs.

Je lui envoie l'extrait du Sermon que M. Singlin nous fit l'an paſſé, le jour de l'Annonciation de la Sainte Vierge: Votre Majeſté le trouvera bien utile. Je ſai que c'eſt ce qu'elle aime, Dieu lui ayant donné un eſprit ſolide qui diſcerne & aime le vrai bien. On nous a écrit de Paris que deux de ces bons garçons tailleurs & cordonniers vouloient bien aller en Pologne. Je crois qu'ils ſeront très utiles pour les enfans que Votre Majeſté fait élever, & que cela vaudra mieux que de les envoyer apprendre ici, où ils ſe pourroient debaucher. Si Votre Majeſté a cela agreable, je la ſupplie très humblement de me faire inſtruire du tems & du lieu de l'embarquement, afin qu'ils ſe diſpoſent. Je fais chercher des ferruriers: j'en ai écrit à un de nos amis en Normandie, où les tailles ſont ſi grandes que les artiſans ſortent plus volontiers de leur Province que les autres, & ils aiment

1654. leur profit & ſont adroits. Je m'informerai de tous les metiers. On cherche des menuiſiers; mais ſi nous euſſions ſu plutôt la volonté de Votre Majeſté, nous vous euſſions envoyé le fils de Maître Philippe qui a eu l'honneur de la ſervir, & qui a fait ſa cellule chez nous; mais il eſt allé courir le pays. Si le pauvre pere étoit encore en vie, je crois qu'il auroit été ravi d'aller ſervir Votre Majeſté.

Mon neveu l'eſt tout à fait, de ce que Votre Majeſté a eu agreables les deſſeins de ſes tableaux. Je m'aſſure que Votre Majeſté eſt ſi bonne qu'elle les aimera encore mieux ſachant que c'eſt de l'enfant de ſa pauvre ſervante feue ma ſœur Catherine de S. Jean, que j'eſpere en la miſericorde de Dieu qui le prie pour elle. Nous avons été a la veille devoir ce bon homme & tous les autres chaſſés d'ici, quoiqu'ils n'y faſſent autre choſe par la miſericorde de Dieu, que de l'y ſervir dans une vraie ſimplicité. Il ſemble que l'on s'adoucit un peu: mais ceux qui ne ſe peuvent eſtimer heureux que Port-Royal ne ſoit detruit, ne ceſſent d'inventer tous les jours de nouvelles calomnies pour parvenir à ce deſſein. Dieu voit tout, & rien ne nous pourra arriver que par ſa permiſſion: ce qui nous doit tenir en paix, avec une entiere ſoumiſſion à tout ce qui lui plaira. On fait courir le bruit qu'on m'enlevera auſſi; de ſorte qu'une Religieuſe qui a ſa ſœur chez nous, lui écrivoit il n'y a que peu de jours qu'elle compatiſſoit à la douleur qu'elle auroit de me perdre. Et la derniere fois que je retournai à Paris on diſoit que des archers m'étoient venu querir pour me me-

ner

ner à la Baſtille. Tous ces bruits ſe font courir pour nous faire eſtimer criminelles, heretiques & dignes de tous les ſupplices. 1654.

Je ne ſai ſi on n'aura pas envoyé juſqu'en Votre Royaume un Almanach qui s'appelle *la confuſion des Janſeniſtes*, & dont on fait courir par toute la France juſqu'à ſeize mille. Non ſeulement on les y repreſente excommuniés par Nôtre Saint Pere le Pape, pourſuivis par l'épée du Roi, mais ce qui eſt de plus horrible, on les envoye avec les Huguenots; & au lieu de prier Dieu pour la converſion de ceux que l'on croit mechans, on les veut damner en les faiſant heretiques. Je vous avoue, Madame, que ce procedé ſi ſcandaleux & ſi éloigné de la pieté chretienne, eſt affligeant, & le doit plus être à ceux qui aiment Dieu que tous les maux qui leur pourroient arriver.

On nous a laiſſé en repos pendant qu'on pourſuivoit à Rome la Cenſure de cinq propoſitions qu'on avoit inventées, parce qu'on ſe promettoit, & on le faiſoit croire à tout le monde, que s'il venoit un Decret du ſaint Pere on ſe revolteroit, & qu'on écriroit contre, au lieu de le recevoir. Mais comme ils ont vu qu'on s'eſt ſoumis très humblement, ſans dire ni écrire un mot, ils ont perdu patience & ont voulu faire dire au Saint Pere ce qu'il n'a pas penſé à dire, & perſuader au monde qu'il avoit excommunié ceux que Sa Sainteté a renvoyés avec ſa benediction, & ils veulent confondre la doctrine de S. Auguſtin avec celle des cinq propoſitions équivoques, qu'ils ont fabriquées eux-mêmes. Mais je ne ſai comment j'oſe parler à Votre Majeſté de ce que je ne voudrois pas dire ici à perſonne

1654. du monde, parce que ce n'eſt pas à nous autres Filles à parler de telles affaires. Mais l'extrême bonté de Votre Majeſté pour nous, me donne peut-être trop de liberté de lui parler, & de lui dire toutes nos penſées avec la même ſimplicité que lorſqu'elle nous le commandoit dans ſa cellule.

Il me ſemble auſſi, Madame, que je devois prevenir Votre Majeſté, afin que ſi les maux dont on nous menace nous arrivent, elle ſache que nous eſperons que Dieu nous continuant ſes ſaintes graces, nous les ſupporterons de bon cœur pour l'amour de la ſainte verité, qu'il nous a fait la grace d'aimer dans l'union de la ſainte Egliſe, de laquelle moyennant ſa ſainte grace, nous ne nous departirons jamais. Quand tous les efforts des malins en chaſſeroient nos corps, ils n'en ſepareront jamais nos ames, quelque traitement que nous puiſſions recevoir: elle ſera toujours notre Mere, comme Dieu eſt notre Pere. Que ſi d'aventure, ou plutôt par la ſainte providence, on me mettoit en lieu où je ne pourrois me donner l'honneur d'écrire à Votre Majeſté, j'eſpere qu'il me feroit la grace d'être contente, & de prier plus Dieu, & mieux que je n'ai fait. En effet il eſt bien raiſonnable qu'on faſſe faire penitence à ceux qui croient qu'elle eſt neceſſaire pour être ſauvé. J'ai d'honneur d'être, &c.

LETTRE DCXVII.

A M. de Fleury. Elle lui temoigne la crainte qu'elle avoit qu'il ne fût perſecuté.

4. Fevrier. NOUS avons appris, Monſieur, avec bien de la joie que le Roi a donné la paix

paix à ſes ennemis. Je prie Dieu de tout mon cœur de leur imprimer la terreur dans le fonds du cœur, afin qu'ils n'aient plus la hardieſſe de ſe revolter. Il me ſemble que je ſuis delivrée d'un grand fardeau, car je craignois à tous les couriers quelque fâcheuſe nouvelle, ſachant la grandeur des jugemens de Dieu qui ſont incomprehenſibles aux hommes. La Reine m'eſt toujours preſente: Dieu me faſſe la grace que je puiſſe auſſi bien le prier pour elle, que j'en ai le deſir. Peut-être que Sa Majeſté vous dira ce que je me ſuis donné l'honneur de lui écrire, avec la confiance que j'ai en ſa bonté; & vous verrez le beſoin que nous avons de vos prieres. 1654.

Je ne doute pas que de votre côté vous n'ayez votre part de la perſecution; car outre qu'elle eſt univerſelle pour tous les Diſciples de S. Auguſtin, l'envie particuliere que la place que vous tenez vous ſuſcite, vous rend le plus conſiderable entre ceux qui ne ſe peuvent ſouffrir. Pour moi je crains toujours, non pas pour vous, (car certes, Monſieur, vous ſeriez trop heureux de ſortir de la Cour pour être en lieu où vous n'auriez plus qu'à ſonger à votre ſalut,) mais pour la Reine, ſi elle étoit obligée de mettre ſa conſcience entre les mains de ceux à qui j'oſe dire que la cupidité, & non pas le zele du ſalut, la fait briguer depuis tant d'années qu'ils cherchent ce que tous les ſaints ont fui. Je prie Dieu qu'il conduiſe Sa Majeſté, & vous, Monſieur, afin que vous cherchiez uniquement ſa ſainte volonté. Tout le reſte eſt indigne d'occuper l'eſprit d'un Chretien, d'un Prêtre & d'un Docteur, auquel Dieu

1654. a fait connoître sa verité. Je vous demande très humblement de nous offrir à Dieu en vos saints sacrifices avec son Fils & vous-même, afin que dans sa divine union nous puissions obtenir la force & la grace necessaires pour faire & souffrir très humblement tout ce qu'il lui plaira.

LETTRE DCXVIII.

A la Superieure du Couvent de la Congregation de Rouen. Sur ce qu'elle devoit faire pour établir le bien dans sa Maison.

5. Fevrier. MONSIEUR de Bernieres a pris la peine, ma très chere Mere, de nous écrire ce qu'il vous avoit promis; & je l'ai supplié de vous donner deux cens livres pour subvenir aux necessités pressantes. Nous continuerons d'en donner autant tous les mois jusqu'à fix, pendant lesquels on verra ce qui se pourra esperer du vrai bien de cette Maison, auquel seul il faut avoir égard. Car s'il n'y a point d'esperance que Dieu y doive être servi veritablement, par l'observance fidele des regles de son Institut, il faut mieux qu'elle perisse que de subsister, les ames consacrées à Dieu ne pouvant être que bonnes ou très mauvaises. Il ne faut point payer toutes les dettes afin que les Filles sentent leurs besoins & qu'elles se rendent servantes de Dieu & vraies Religieuses, les personnes qui leur donnent n'ayant que cette intention.

Pour ce qui est de la Fondatrice, je crois que vous lui devez temoigner une grande charité, & la bien assister pour les besoins de son corps; mais pour les privileges qu'elle demande, puisque Monseigneur lui a fait

fait signifier sa volonté, vous êtes obligée de tenir ferme, pour qu'elle ne jouisse d'aucun : ce qui seroit contre la regle qu'elle a professée. Vous devez lui temoigner que votre conscience vous y oblige, & qu'elle louera Dieu un jour de ce qu'on lui a ôté le pouvoir de contredire à ses vœux. Il faut beaucoup prier Dieu pour elle & pour les autres, & esperer en sa misericorde qui a deja beaucoup fait en peu de tems. Il faut que celles que Dieu a touchées & persuadées de la verité de leurs obligations, soient fideles à donner bon exemple aux autres. Je suis toute à vous, ma chere Mere. 1654.

LETTRE DCXIX.

A la Reine de Pologne. Sur les dispositions des vrais Chretiens & celles de cette Princesse.

MADAME. Voici l'extrait du Sermon de l'Annonciation que je manquai d'envoyer par le dernier courier, ainsi que je me donnois l'honneur d'écrire à Votre Majesté ; mais il arrivera encore assez à tems pour la Fête. Je crois que le Roi sera maintenant de retour, & que Votre Majesté étant delivrée de l'ennui de son absence & des apprehensions du succès de la guerre, s'occupe plus que jamais à servir Dieu & à le remercier de ses graces. C'est ainsi que les vrais Chretiens passent leur vie à louer Dieu de ses misericordes, & à le prier qu'il les leur continue. Ils le louent & benissent pour la delivrance des perils passés, & gemissent & prient pour la crainte des futurs, sachant que leur vie est une guerre conti- 12. Fevrier.

1634. nuelle, non pas contre les hommes qui se peuvent reconcilier ou perir, mais contre les demons avec lesquels on ne peut avoir de paix, qui sont immortels, & qui n'ont nulle autre occupation ni desir que d'essayer par leur tentations de nous rendre malheureux avec eux.

Ce sont les plus puissans de nos ennemis, qui peuvent être surmontés par la grace de Notre Seigneur, mais qui ne sont jamais detruits, & qui prennent sujet des victoires que nous remportons sur eux pour nous livrer de nouveaux combats, en nous inspirant la vanité & la presomption, qui nous faisant attribuer à nos propres forces ce que nous avons fait par la misericorde de Dieu, nous rend pires que si ayant été surmontés nous avions recours à Dieu avec une vraie humilité. Je ne trouve rien au monde de si prodigieux que la folie des hommes les plus sages, de ces grands politiques & de ces grands conquerants qui veulent surmonter & gouverner tout le monde s'il étoit possible, & qui cependant se laissent enchaîner par les demons, qui sont esclaves miserables de leurs passions, & qui thesaurisent en même tems les biens du monde & l'ire de Dieu, laquelle leur prepare les tourmens de l'Enfer, tandis qu'ils ne songent qu'à chercher tous les jours de nouveaux delices, comme si on n'étoit né que pour en jouir & qu'on ne crût point à l'Evangile.

Toutes les fois que j'ai l'honneur de recevoir des Lettres de Votre Majesté, & que je la vois songer à son salut par un vrai desir de servir Dieu & penser aux pauvres, j'ai la plus grande joie du monde; voyant qu'el-

qu'elle fait la principale affaire de ſon ſalut & qu'elle eſtime plus le Royaume éternel que le temporel, Dieu lui faiſant part de la vraie ſageſſe, & lui donnant une vraie foi qui croit non ſeulement les myſteres mais auſſi les parole de Notre Seigneur Jeſus-Chriſt, & y veut obéir. Je fus ſur tout fort charmée un jour que Votre Majeſté me diſoit qu'elle n'eut pas pu vivre dans les amuſemens de la Cour de France. Je prie Dieu par ſa divine bonté, Madame, qu'il conſomme en vous ſes miſericordes, rendant efficaces les bons deſirs qu'il vous donne. Nous ne ſavons encore ce que deviendront ceux que l'on a pour nous: les jours que le monde deſtine aux ſeuls paſſe-tems, empêchent qu'on ne ſonge à nous. C'eſt autant de tems que Dieu nous donne pour implorer ſa miſericorde, afin qu'elle nous rende digne de bien ſouffrir, qui eſt le plus grand de tous les biens de cette vie, puiſque c'eſt le moyen d'être heureux en l'autre. J'ai l'honneur d'être, &c. 1654.

LETTRE DCXX.

A une Religieuſe de Port-Royal. Elle l'exhorte à penſer ſérieuſement à ſon ſalut.

POur vous parler, ma très chere Sœur, dans la ſincerité & la vraie charité, je vous dirai que votre Lettre m'a donné beaucoup de joie & auſſi de la crainte: de la joie, voyant que Dieu vous a donné un nouveau mouvement de rentrer en vous-même, de conſiderer votre ame en ſa ſainte preſence, & de prevenir ſa miſericorde par une fidele accuſation de vos fautes, avec 25. Fevrier.

1654. vec ſoumiſſion au jugement de ſon fidele miniſtre. Tout cela eſt fort bon & un vrai ſujet de joie; mais, ma très chere Sœur, il y en a auſſi de crainte, puiſque c'eſt une nouvelle grace, de laquelle vous rendrez un plus grand compte que de vos pechés. Au nom de Dieu tenez donc ferme, ne regardez que lui ſeul dans une droite intention de lui plaire. Defiez-vous toujours de vous-même, voyez toujours vos pechés contre vous. Car encore que Dieu par ſa bonté infinie vous les ait pardonnés, tant que vous vivrez la racine ſera toujours en vous & en produira de nouveaux, ſi vous ne la coupez ſans ceſſe & ne ſouffrez qu'on la coupe, en vous retranchant toutes les occaſions qui vous peuvent faire tomber. Priez Dieu, ma très chere Sœur, & je l'en prie auſſi de tout mon cœur, que la charité ſoit auſſi forte & droite en vous pour parvenir à cette heureuſe fin, de purifier votre ame & de la preparer à être preſentée au jugement de Dieu, que la cupidité l'a été pour faire réuſſir des deſſeins frivoles, & par tant très prejudiciables à votre ſalut.

Vous voyez, ma très chere Sœur, que vous avez paſſé pour le moins les deux tiers de votre vie qui s'eſt évanouie comme un ſonge. A ce reveil que trouverez-vous dans vos mains pour offrir à Dieu, s'il vous appelloit? De toutes ces pretendues richeſſes d'obſervances, peſées au prix du ſanctuaire & preſentées au feu de probation, qu'en reſteroit-il? Et d'ailleurs quelle excuſe ſur tant de fautes? Car on n'y eſt point reçu à dire: je n'y penſois pas, je ſuis comme un pauvre enfant, &c. Rien de

de tout cela ne ſuffit: la ſeule confuſion & l'horreur de ſon ingratitude reduit l'ame à une agonie incomparablement plus horrible que celle du corps mourant. Au nom de Dieu, ma très chere Sœur, demandons à Dieu la veritable & ſtable converſion de nos mœurs: cherchons le Seigneur pendant qu'il peut être trouvé, comme le S. Eſprit nous le dit aujourd'hui par ſon Prophete; & ſi nous nous laſſons dans cette recherche & dans cette voie ſi étroite & ſi dure aux ſens, conſiderons Notre Seigneur qui nous convie d'aller à lui, & nous promet de nous ſoulager. Nous trouverons le ſoulagement en prenant ſon joug, qui eſt auſſi doux & leger que celui de nos imperfections & de notre corruption eſt inſupportable. 1654.

Les mechans ſe laſſent dans la voie de l'iniquité, quoiqu'ils y trouvent toutes leurs vaines ſatisfactions, mais étant vaines elles ne leur peuvent ſuffire; de ſorte qu'ils courent toujours à la recherche de nouvelles, & ainſi ſe laſſent & ſont de plus en plus miſerables. Au contraire ceux qui étant chargés du joug de Notre Seigneur vont après lui, ſe fortifient toujours juſqu'à devenir ſi robuſtes qu'ils courent à la fin avec joie dans la voie de ſes ſaints commandemens. Pour concluſion, ma très chere Sœur, vous n'aurez qu'à ſuivre fidelement & conſtamment ce que M. Singlin vous a dit, que je ne doute nullement être l'efficace remede à tous vos maux. Je ſuis toute à vous. Priez Dieu pour moi, &c.

LET-

1654.

LETTRE DCXXI.

A la Reine de Pologne. Sur ce que cette Princeſſe l'avoit prié de demander pour elle à Dieu la grace de faire penitence.

26. Fevrier. MADAME. Votre Majeſté deſire qu'on prie Dieu qu'elle ne meure pas ſans faire penitence. Ce deſir eſt ſi chretien, ſi juſte & ſi peu de perſonnes couronnées y penſent, que c'eſt une faveur toute extraordinaire que Votre Majeſté reçoit de la bonté de Dieu de l'avoir. Un grand ſaint dit que David a peché, comme c'eſt la coutume des Rois, mais qu'il a fait penitence, ce qui n'eſt pas ordinaire aux Rois. Votre Majeſté connoît le neant de toutes les choſes du monde, dit-elle encore, & elle ne laiſſe pas de s'y attacher. C'eſt un effet de la grace de connoître ce neant, & c'eſt un effet de la miſere humaine de ne pas laiſſer de s'y attacher: ce qui fait voir à Votre Majeſté que la grace de connoître ne nous ſert de rien, ſi nous ne demandons la grace de pouvoir ſuivre la connoiſſance. C'eſt pourquoi le ſaint Roi David vrai penitent ne demandoit pas ſeulement qu'il lui fît connoître ſa volonté, mais qu'il lui enſeignât à la faire. C'eſt dans le dernier des ſept Pſeaumes de la penitence, qui ſont très bien traduits dans les Heures que nous avons envoyées à Votre Majeſté. Je la ſupplie très humblement de le vouloir lire ſouvent: tout ce qu'une ame peut demander à Dieu pour ſon ſalut, y eſt compris. Je puis dire à Votre Majeſté que j'avois prévenu ſon deſir, ayant prié nos Sœurs dès le premier jour du Carême, de dire pour elle cha-

chacune leur part de cinq mille cinq cens *Pater*, en l'honneur des plaies de Notre Seigneur, pour lui obtenir une vraie & parfaite converſion. 1654.

Je n'oſerois dire cela à Votre Majeſté, ſi je ne ſavois qu'elle ſait que tout le monde en a beſoin, & que le plus grand ſaint, s'il étoit encore ſur la terre, la demanderoit tous les jours à Dieu pour lui. S. Paul tout rempli du S. Eſprit qu'il étoit, matoit ſon corps & le reduiſoit en ſervitude, de peur qu'après avoir prêché aux autres, il ne fût lui-même reprouvé. Votre Majeſté, qui par la grace de Dieu s'eſt toujours nourrie de la verité, connoît la miſere humaine & que tous ont beſoin de la miſericorde de Dieu, afin de ſe convertir ſans ceſſe, d'expier le paſſé par la penitence, & de ſe fortifier pour detruire peu à peu la racine du peché qui eſt toujours dans les plus ſaints. Votre Majeſté a donc grande raiſon & eſt inſpirée de Dieu de deſirer qu'on le prie qu'il lui faſſe la grace de ne pas mourir ſans faire penitence. Mais, Madame, je ſupplie très humblement Votre Majeſté de fortifier nos prieres par les ſiennes, & de rendre les ſiennes agreables à Dieu en commençant, en tout ce qu'elle pourra, cette penitence qui conſiſte principalement à ſurmonter ſes paſſions, & à ſouffrir de bon cœur toutes les afflictions que Dieu nous envoie.

Les manquemens que l'on fait envers nous, les incommodités & les infirmités du corps, juſqu'aux fâcheuſes influences de l'air qui empêchent les promenades, & enfin toutes les choſes qui nous fâchent, qui deplaiſent à nos ſens & qui contrediſent notre

1654. notre volonté, reçues de bon cœur & offertes à Dieu en ſatisfaction de nos fautes, ſont de très bonnes penitences, & très agreables à ſa divine Majeſté, ſur tout celles qui ſont à ſouffrir du prochain; puiſque Dieu ne manque jamais de pardonner à ceux qui pardonnent pour l'amour de lui, & de faire miſericorde aux miſericordieux, & qu'enfin il nous meſurera comme nous aurons meſuré notre prochain. De ſorte, Madame, que la voie abregée du Paradis, c'eſt de faire du bien à tous, principalement à ceux qui nous font du mal. Auſſi la patience eſt l'œuvre parfaite, & c'eſt par elle que l'œuvre de notre redemption a commencé, par la charité du Pere qui nous a donné ſon Fils, & a été conſommée par les ſouffrances & la mort du Fils ſur la croix, au fruit de laquelle nous ne pouvons avoir part qu'en imitant ſa patience. C'eſt de tout mon cœur, Madame, que je la demande à Dieu pour Votre Majeſté, comme je ſuis dans tout le plus profond reſpect qu'il m'eſt poſſible, &c.

LETTRE DCXXII.

A Madame des Eſſarts. Sur la maladie & ſes diſpoſitions.

26. Fevrier. JE vous plains beaucoup du mal qui vous eſt arrivé, ma très chere Sœur, je ſerois encore plus affligé, ſi Dieu par ſa bonté ne l'avoit pas prevenu du deſir qu'il vous a donné de ne vivre plus que pour le ſervir. C'eſt ce qui change ce mal en vrai bien, puiſqu'il n'y en a point de plus grand que de ſouffrir avec patience les afflictions que Dieu nous envoie. Je lui demande pour

pour vous cette grace de tout mon cœur, étant, &c. 1654.

LETTRE DCXXIII.

A la Sœur Genevieve de Sainte Magdeleine de la Haie. En lui disant de continuer de prier, comme elle faisoit, elle l'exhorte à se mortifier.

JE suis bien aise, ma très chere Sœur, de ce que vous rendez graces à Dieu de tous les biens qu'il nous fait: continuez en ce saint exercice, & demandez toujours les meilleurs biens qui sont ceux de l'ame, & entre ceux-là la sainte charité qui leur donne la vraie vie & les rend vraiment saints. Je crois qu'en louant Dieu & le priant, vous n'oublierez pas de mortifier vos sentimens & les mouvemens de votre esprit; car autrement vos prieres & vos actions de graces ne seroient pas bien agreables à Dieu. Je suis bien aise de ce que vous travaillez avec soin à votre meche, & de ce que vous offrez à Dieu votre petit travail avec humilité, comme les deux mailles de la veuve. Je vous supplie de prier pour nous, & de me croire toute à vous. Je recommande à vos prieres ma Sœur Anne Agathe & ma Sœur Flavie, qui sont malades. Fevrier.

LETTRE DXXIV.

A la Reine de Pologne. Elle lui parle sur ses charités & la persecution qu'on vouloit susciter contre Port-Royal.

MADAME. Il y a quinze jours que je ne me suis donné l'honneur d'écrire à Votre Majesté, croyant que le Roi 13. Mars.

1654. Roi étant revenu elle auroit plus d'occupation, & que je ne la devois pas ſi ſouvent importuner de nos Lettres. Sur ce qu'il lui a plu nous commander de chercher des ouvriers, j'ai fait parler à de bons garçons tailleurs & cordonniers, qui vivent dans Paris avec grande édification, & j'ai cru qu'ils ſeroient bien propres à inſtruire les pauvres enfans que Votre Majeſté fait nourrir, non ſeulement pour leur apprendre à travailler, mais encore les bonnes mœurs, qui eſt ce que je crois que Votre Majeſté deſire le plus. Je lui envoie le Memoire qu'ils m'ont écrit de leur maniere de vivre & de ce qu'ils deſirent, afin que ſi Votre Majeſte l'a agreable on lui en envoie.

Nous ne ſavons encore ſi les menaces qu'on nous fait depuis pluſieurs mois, auront leur effet. Neanmoins on nous aſſure que les Puiſſances ne ſuivent pas du tout les deſirs de ceux qui leur voudroient perſuader de nous perſecuter. Il en ſera tout ce qu'il plaira à Dieu, qui nous fera trop de grace s'il lui plaît de nous donner la patience de nous faire porter une bonne croix, puiſque pour le ſuivre au ciel il la faut porter tous les jours. Et veritablement juſqu'à cette heure nous n'avons eu que de la proſperité, n'ayant ſouffert que des paroles de ceux qui ne nous aiment pas, & beaucoup de biens de quantité d'amis que Dieu nous a donnés: ce qui me donne grand ſujet de craindre qu'il ne nous reſerve des châtimens pour l'autre vie.

Nous avons ſecouru des aumônes de Votre Majeſté depuis huit jours, de bonnes Religieuſes de Saumur qui étoient en grande

le neceſſité, & encore d'autres de Picar- 1654.
lie. Elles prieront Dieu ces ſaints jours
our Votre Majeſté, pour laquelle nous de-
irons & demandons à Dieu par les prieres
lu grand ſaint Joſeph, toutes les vertus
l'une vraie Reine Chretienne, & ſur tout
a vraie devotion qui aime & honore Dieu
n toutes choſes. Je ſuis, &c.

LETTRE DCXXV.

A M. de Fleury. Sur le caractere de la Reine de Pologne, &c.

NOus avons reçu, Monſieur, la Let- 13. Mars
tre qu'il vous a plu de prendre la pei-
ne de nous écrire. Je ſuis bien aiſe
ue M. Taignier vous écrive ſouvent, ain-
i que je l'en ai fait prier pluſieurs fois, afin
u'il vous informe de tout ce qui ſe paſſe
ci pour la ſainte Egliſe. Ce ſont les feu-
es affaires importantes, puiſque c'eſt le
Royaume de Dieu en ce monde, qui nous
ntroduira en l'autre. Je ſuis encore ici au
leſert où je n'apprends rien, graces à Dieu,
inon qu'il eſt plus neceſſaire que jamais de
ui demander miſericorde, en humiliant
raiment nos ames d'autant plus que les ad-
erſaires s'élevent.

Je ne me donne pas l'honneur d'écrire à
a Reine ce courier. Il court un bruit, à
e que l'on m'a dit, qu'elle eſt malade, ce
ui me met bien en peine. J'eſpere tou-
ours que Dieu la ſoutiendra. Sa prudence
t ſa douceur donnent quelquefois de fauſ-
es eſperances à ceux qui l'obſedent, mais
e ſai la fermeté de ſon eſprit. Comme Dieu
a faite pour regner, je le ſupplie qu'il la
aſſe regner éternellement avec lui, & qu'il
vous

1654. vous conserve, Monsieur, & vous remplisse de son esprit qui vous conduise en toutes choses.

LETTRE DCXXVI.

A Madame de Morant Abbesse de Gif. Sur son affaire, & sur une Fille qu'elle desiroit que cette Abbesse reçût chez elle.

Même tems. NOUS avons bien recommandé votre affaire, ma chere Mere, à nos Sœurs sans la nommer. Elles prient beaucoup Dieu, & moi avec elles, afin qu'il la fasse réussir pour sa gloire & votre salut. Après que vous avez fait tout ce que vous avez pu envers les creatures, demeurez en paix, ne faisant autre chose que d'offrir à Dieu les desirs qu'il vous a donnés par la misericorde, le suppliant de vous en donner l'effet, & les dispositions qui vous sont necessaires pour suivre parfaitement son esprit.

Je ne manquerai pas de supplier M. Singlin, lorsque je le verrai, de se souvenir de la Religieuse de Boulogne. Cependant si vos Sœurs se contentoient de la pension de ma Sœur Flavie, avec quelque petite somme, l'affaire seroit bien plus facile, & nous quitterons très volontiers cette pension. Mais je prevois qu'elle diront que la Fille est jeune & ma Sœur Flavie vieille. Je vous supplie, ma chere Mere, de leur en faire la proposition, & vous verrez ce qu'elles diront. Je prie Dieu de tout mon cœur qu'il éclaire celui de toutes les Religieuses, & leur fasse connoître que tout le besoin que souffrent les Communautés Religieuses ne vient que du manquement de confiance qu'elles

ont en ſa divine providence, qui les rend indignes d'en recevoir les effets. Croyez-moi pour jamais, ma très chere Mere, dans une très ſincere affection entierement votre, &c. 1654.

LETTRE DCXXVII.

A la Reine de Pologne. Elle lui temoigne la joie qu'elle avoit des graces que Dieu faiſoit à cette Princeſſe, & lui parle de l'état de Madame de Guimené, &c.

MADAME. La plainte qu'il plaît à Votre Majeſté de me faire par ſa Lettre du 14. Fevrier, me donne une très grande confuſion, tant pour avoir manqué à lui obéir en me donnant l'honneur de lui écrire, que parce qu'elle le daigne deſirer. J'y ai encore manqué deux couriers, me perſuadant que le Roi étant de retour & qu'on tenoit la Diette, il ne falloit pas vous importuner ſi ſouvent. Je vous en demande très humblement pardon, Madame, & tout enſemble vous rends les très humbles remercîmens que je dois à Votre Majeſté, qui veut qu'une auſſi petite creature que moi ait l'honneur de lui parler. 26. Mars. De P.R. des Champs.

Je ſuis bien affligée d'être ſi indigne de parler à Dieu pour elle, mais je me conſole de ce que nos Sœurs le font mieux que moi, auſſi bien que tant d'autres bonnes Religieuſes qui ſubſiſtent par vos charités; & puiſque Votre Majeſté deſire qu'on demande à Dieu pour elle ſon ſaint amour, la devotion & la vraie penitence, comme ce ſont les choſes qu'il veut qu'on lui demande, il ne les peut refuſer. Mais Madame, il ne faut pas que Votre Majeſté

1654. s'ennuie de ne pas sentir encore ces dispositions saintes qu'elle desire : il faut perseverer & demander. Le desir qu'elle en a, & qui me semble s'accroître, & la connoissance du neant de toutes les choses du monde, sont deja de si grands dons de Dieu, qu'ils doivent faire esperer à Votre Majesté que Dieu accomplira sa misericorde en elle. Nous faisons à present les prieres de quarante heures, pour les necessités de la sainte Eglise; & nous n'oublions pas Votre Majesté, les Rois & les Reines étant ceux qui la peuvent le plus servir, non seulement par leur autorité, mais par leur exemple. Ils sont aussi bien que les Prelats la lumiere du monde, & le sel de la terre.

Avec quelle joie ai-je lu ce qu'il a plu à Votre Majesté me faire l'honneur de m'écrire, qu'elle n'a pas voulu entendre un conte de medisance, quoiqu'elle eût curiosité de le savoir ? Car outre la victoire qu'elle a remporté sur elle-même, & qui ne demeurera point sans recompense de la bonté de Dieu, l'exemple qu'elle a donné à cette personne medisante se repandra, & s'il ne la touche elle-même, en touchera d'autres; & on saura que Votre Majesté n'agrée pas qu'on l'entretienne aux depens d'autrui, de sorte qu'on n'osera le faire, & Votre Majesté continuant dans ce bon dessein, ne recevra plus tentation de ce côte là, ce qui n'empêchera pas qu'elle n'apprenne par la voie de la charité ce qu'il sera necessaire qu'elle sache pour y remedier. Pour affermir Votre Majesté dans ce bon dessein de ne vouloir point entendre medire, je lui dirai une parole de notre Pere S. Bernard

nard qui dit que celui qui medit a le demon ſur la langue, & celui qui l'écoute ſur l'oreille. 1654.

Nous n'avons pu voir M. Singlin ici depuis longtems, tant à cauſe des affaires qu'il a à Paris, que parce qu'il s'eſt trouvé mal. Quand il viendra je lui montrerai la Lettre de Votre Majeſté, qui lui donnera une grande joie; & je puis aſſurer qu'il deſire avec une ardeur extrême que Dieu la ſanctifie, & qu'il reçoit une conſolation toute particuliere de voir la perſeverance de Votre Majeſté dans ſes bons mouvemens, comme nous recevons de grandes douleurs de l'éloignement de celle * qui étoit logée au deſſus de Votre Majeſté pendant les retraites chez nous. Je ne doute pas que quelqu'un ne diſe à Votre Majeſté les bruits qui courent d'elle, à quoi elle donne trop de ſujet, quoique dans la verité les hommes lui ſont grande injuſtice; mais Dieu la fait ſouffrir juſtement, & nous le prions de tout le cœur que ce ſoit pour la ramener à lui & la ſauver. Elle ne laiſſe pas de nous temoigner toujours affection. Meſſieurs ſes enfans ne lui donnent que du deplaiſir: enfin plus elle cherche de ſatisfaction dans le monde, & plus elle y trouve de mal. Votre Majeſté ne peut ignorer l'état pitoyable où ſe trouve Madame L. abandonnée de tout le monde. Elle a quelques mouvemens de ſe donner à Dieu, mais qui ſont bien foibles. Elle n'a perſonne pour la ſoutenir où elle eſt, & elle pourroit honorer la verité.

Enfin, Madame, ſi Votre Majeſté conſidere

* Madame la Princeſſe de Guimené.

1654. ſidere l'état de toutes les perſonnes qu'elle a laiſſées en France, elles les verra toutes dans l'affliction; & il ſemble que Dieu l'ait enlevée du milieu de tout cela pour la rendre heureuſe, mais principalement de ce qu'il la retirée des intrigues de cette Cour qui ſont oppoſées à Dieu, & de ce que dans ſa ſouveraine grandeur elle s'abbaiſſe ſous la puiſſante main de Dieu, le craignant & deſirant de l'aimer de tout ſon cœur. Tout le reſte, Madame, n'eſt que miſere qui conduit à l'éternelle miſere, parce qu'on jouit des biens au lieu d'en uſer, & qu'on ne reçoit pas les maux avec humilité pour les ſouffrir par eſprit de penitence & ſatisfaire à la juſtice de Dieu. J'eſpere que ſa bonté retiendra ceux qui voudroient encore vous faire la guerre. C'eſt une choſe terrible, qu'on ne voie plus que diviſion & guerre par tout: mais il ne s'en faut pas étonner. Puiſque les pechés & impietés croiſſent tous les jours, il eſt juſte que Dieu multiplie ſes fleaux, pour chatier les mechans & convertir ceux qui n'endurciſſent pas leur cœur.

Je crois que Votre Majeſté aura reçu le Sermon du jour de l'Annonciation & du Vendredi ſaint, & qu'elle les aura trouvés bons. Je prie Dieu de tout mon cœur, Madame, qu'il augmente en Votre Majeſté les mouvemens que ſa ſainte grace lui donne, qu'ils produiſent leur effet, & qu'ils conſomment en elle ſa grande miſericorde. Mon frere d'Andilly & mon neveu le Maître s'eſtiment trop heureux, comme ils doivent, de ce que Votre Majeſté agrée leurs petits ſervices. Sans les perſecutions on verroit bientôt des Ouvrages utiles, mais di-

verſes

verſes choſes retardent tout. On dit que nous ſaurons dans peu de jours ſi on nous laiſſera en paix, ou ſi on nous exterminera. Que la très ſainte volonté de Dieu ſoit faite. Avec ſa ſainte grace, rien ne nous nuira; & j'eſpere que Votre Majeſté me fera toujours l'honneur de vouloir bien croire que je ſuis, &c. 1654.

LETTRE DCXXVIII.

A Madame de Morant Abbeſſe de Gif. Au ſujet d'une Annonciade de Boulogne.

J'Ai reçu votre Lettre, ma très chere Mere, avec celle qu'il vous a plu d'écrire à M. l'Evêque de Boulogne. Il ne faut pas s'il vous plaît parler encore à vos Sœurs, il faut attendre que l'on ait la permiſſion de M. de Boulogne. S'il ne l'a donne pas cela ſeroit inutile; & s'il la donne je vous en avertirai auſſitôt, & la Fille * n'ira point chez vous que quand vous l'ordonnerez. Je n'ai garde de vous ſurprendre. M. de S. Nicolas nous a obligées en tout ce qu'il eſt poſſible en cette rencontre, & de la meilleure maniere, dont je lui ſerai obligée toute ma vie. Car je vous avoue que j'aime cette Fille comme ma ſœur, quoique je ne l'aie jamais vue. Depuis ſix ans elle cherche vraiment Dieu, & s'éloigne de ſes parens qui l'aiment avec excès. La Maiſon où elle eſt à preſent, a un amour tout particulier pour elle. Mais tout cela lui eſt à charge, & tout ſon deſir eſt d'être dans la ſeparation du monde, pauvre & étrangere en une Maiſon reglée. Vers le même tems.

* La Sœur Angelique Magdeleine.

1654. Quand il faudra parler à vos Sœurs j'oſe me promettre que M. de S. Nicolas aura encore aſſez de bonté pour leur temoigner qu'il aura de la joie qu'elles faſſent charité à cette Fille, qui ne vous ſera point à charge ; & dès le moment qu'elle ne vous agréera pas, je vous en dechargerai. Je me promets la même grace de M. l'Abbé de la Charmoie, & que vous, ma très chere Mere, me continuerez votre charité devant Dieu, comme je vous en ſupplie très humblement, dans le deſir qu'il me donne de vous rendre le reciproque & de vous ſervir de tout mon cœur, s'il me fait la grace de m'en donner l'occaſion, étant très ſincerement en lui, &c.

LETTRE DCXXIX.

A M. de Fleury. Elle ſe recommande à ſes prieres dans l'attente où elle étoit de la perſecution.

26. Mars. JE crois, Monſieur, qu'on vous avertit de tout ce qui ſe paſſe ici, pour le moins ai je toujours ſoin d'en prier, & qu'on vous envoie ce qui s'imprime *. Nous ſommes à preſent dans les prieres de quarante heures que nous faiſons à Paris & ici pour demander miſericorde à Dieu pour la ſainte Egliſe. On nous donne de grandes craintes ſur les efforts horribles que font les adverſaires pour ruiner la verité ; mais enfin elle eſt à Dieu, & éternelle en lui. Son apparente ruine, ſi elle arrive, ne ſera qu'en

* En ce tems ſe tint chez le Cardinal Mazarin au Louvre une Aſſemblée d'Evêques dont le plus grand nombre declarerent, malgré les proteſtations de quelques-uns, que les V. Propoſitions condamnées étoient de Janſenius.

qu'en ceux qui ſont ſi malheureux que de l'attaquer, & s'affermira dans ceux à qui Dieu fait tant de grace que de la connoître, de l'aimer & de la defendre aux depens de leur vie, qu'ils ſeroient trop honorés de perdre pour elle. On ne neglige rien de ce qui ſe peut. Après cela il faut ſe ſoumettre à Dieu, adorant la profondeur de ſes jugemens toujours ſaints & juſtes. Je ne doute pas que votre charité ne ſe ſouvienne de nous en vos ſaints ſacrifices, ainſi que nous faiſons de vous en nos petites prieres. Vous voyez le beſoin extrême que nous en avons. 1654.

LETTRE DCXXX.

A Madame de Morant Abbeſſe de Gif. Sur l'affaire de ſa demiſſion & le deſir qu'elle avoit de voir M. Singlin.

IL eſt vrai, ma très chere Mere, que votre affaire va à une grande langueur; & ſi elle étoit en d'autre main, je craindrois qu'on ne la ſollicitât negligemment, mais je n'oſe penſer cela, ſachant la diligence de ceux qui s'en mêlent. Dieu ſait ſes momens, & ce doit être notre conſolation dans le retardement de nos deſirs, parce que tout de même que nous ne pouvons rien ſans lui, nous ne pouvons non plus avancer les tems qui ſont tous dans la conduite de ſa ſainte providence. Je crois que vous ne manquez pas de preſſer autant que vous pouvez; & votre mauvaiſe ſanté vous en eſt un ſujet particulier, ſoit pour ne pas manquer avant l'accompliſſement de la bonne œuvre que vous avez commencée, ſoit pour pouvoir recouvrir la 27. Mars.

1654. ſanté, par le repos que vous deſirez tant. Si c'eſt la volonté de Dieu, ayant fait tout ce qui étoit en vous, vous devez, ma chere Mere, vous tenir en un repos parfait.

Je ferai tout mon poſſible pour vous procurer la viſite de M. Singlin que vous deſirez, la ſemaine prochaine, bien qu'il y ait long-tems que nous ne l'avons eu nous mêmes que des momens, & qu'il ait beaucoup de beſoin ici; mais s'il eſt poſſible, nous vous prefererons à tous. Cependant, ma très chere Mere, ne nous oubliez pas en ces ſaints jours, où la miſericorde de Dieu ſe fait voir d'une maniere ſi extraordinaire, qu'elle nous doit remplir d'autant de confiance, que notre ingratitude nous doit cauſer d'horreur & de regret. Aſſurez-vous, ma très chere Mere, que nous vous aurons auſſi preſente, & que je ſuis toute à vous.

LETTRE DCXXXII.

A la Reine de Pologne. Elle lui parle ſur ce qu'elle ne dormoit point & ſur l'ennui qu'elle avoit dans ſes prieres.

1. Avril. MADAME. J'apprends avec une peine bien grande ſelon les ſens, que Votre Majeſté eſt incommodée de ſa ſanté, & entre autres choſes qu'elle paſſe mal les nuits, ne pouvant dormir: ce que j'eſtime une grande peine, le repos de la nuit delaſſant des travaux du jour, qui ſont ſouvent plus facheux aux Grands par l'eſprit que ne ſont les travaux du corps pour les petits. De plus j'experimente, étant ſouvent dans cette peine à cauſe de mon âge, qu'il n'y a rien de plus ennuyant, ni qui tente

tente plus d'impatience: ce qui me fait, 1654.
Madame, faire une très humble priere à Votre Majesté, non pas pour cette heure, car j'espere que Dieu delivrera Votre Majesté de cette incommodité avant que cette Lettre arrive, mais parce qu'elle pourra revenir, & que je desire avec une grande affection que tous les maux & les biens qui arriveront jamais à Votre Majesté lui servent pour son salut. Je la supplie donc très humblement de la recevoir en esprit de penitence ne s'en impatientant point, & offrant à Dieu ces heures ennuyeuses pour satisfaire à celles qu'elle a passées dans les vains plaisirs du monde.

On dit que le grand saint Anselme étant jeune & fort du monde, se trouva une nuit sans dormir, & que dans le grand ennui qu'il en avoit Dieu lui donna cette pensée: Je suis dans un bon lit à mon aise sans sentir aucune incommodité, & parce que je ne puis dormir je meurs d'ennui & d'inquietude; que seroit-ce donc si j'étois dans le feu d'Enfer, non pas une nuit mais pour une éternité? Cette pensée fit un tel effet dans son esprit, que dès le matin il s'en alla se rendre Religieux, & puis fut fait Evêque, & devint un grand saint: tant il est vrai que Dieu par sa bonté se sert des moindres choses pour sanctifier les ames! Mais il faut être fidele aux mouvemens de sa grace, & le regarder dans ce qui nous arrive, puisqu'il n'y a point de cas fortuit, & que tout arrive par l'ordre de sa providence, ainsi que Notre Seigneur Jesus-Christ nous l'enseigne, en disant qu'il tient compte de nos cheveux & qu'il n'en tombe pas un sans son ordre.

1654. Cette parole de Notre Seigneur nous devroit ravir, & transporter d'amour pour un si bon pere qui a soin même des moindres choses qui nous touchent. Combien sommes-nous obligées de le reconnoître & de veiller pour l'honorer, comme il fait pour nous conserver? J'admire tous les jours avec un étonnement que je ne puis exprimer, la misere, la stupidité & la malice des hommes qui n'ont l'être que de Dieu, & qui ne subsistent que par sa bonté, qui les tient comme dans son sein: que s'il les laissoit un moment, ils retourneroient à leur premier neant. Nonobstant cela ils ne songent qu'à vivre pour eux mêmes, & à rechercher tous leurs plaisirs avec un oubli de Dieu si horrible qu'on ne le sauroit comprendre. J'ai plus de sujet de m'étonner de moi-même que de personne, puisqu'encore que Dieu me fasse la grace de voir cette verité, je ne laisse pas de perdre une infinité de tems, & de lui rendre mes devoirs avec une langueur très indigne de la grace qu'il m'a fait de me retirer du monde, & de me mettre en un lieu où l'on ne se peut dispenser de lui rendre au moins les devoirs exterieurs: ce qui est un grand secours à l'ame pour la porter à se convertir à Dieu par les exercices de la Religion.

Je vous supplie encore très humblement, Madame, de ne vous point ennuyer de l'ennui que vous avez en vos prieres. Ne les faites pas si longues, mais rendez-les plus frequentes, les entre-mêlant de lectures qui reveillent votre esprit. Et enfin souffrez en esprit d'humilité & de patience la contrainte que vous vous faites pour vous tenir devant Dieu; comme je m'assu-

re.

re que ſouvent Votre Majeſté s'eſt contrainte par maxime d'état à entretenir des perſonnes qui vous ſont inferieures & bien deſagreables. Aſſurez-vous, Madame, que l'infinie bonté de Dieu vous conſolera enfin, & vous donnera plus de ſatisfaction à le prier que vous n'y avez d'ennui; & par la perſeverance à la priere, Votre Majeſté obtiendra l'accroiſſement de ſon ſaint amour qui lui fera mepriſer toute la terre. Je crois que deja Dieu opere au fond du cœur de Votre Majeſté, ayant vu avec une grande joie dans la derniere dont Votre Majeſté nous a honorées, à propos du ſujet de l'apprehenſion de nouvelles guerres, cette parole Chretienne: Priez Dieu qu'il nous donne ce qui nous eſt neceſſaire. Aſſurez-vous, Madame, qu'il le fera, & que toutes les choſes du monde vous ſerviront à une ſi heureuſe fin. Je l'en ſupplie de tout mon cœur, comme je ſuis, &c. 1654.

LETTRE DCXXXII.

A M. de Fleury. Sur les menaces contre Port-Royal & ſes diſpoſitions.

JE ſuis en peine, Monſieur, de la ſanté de la Reine que vous nous dites n'être pas tout à fait bonne: je vous ſupplie très humblement de nous en vouloir dire des nouvelles. Je crois qu'on vous mande celles qui ſe paſſent ici, leſquelles encore que fâcheuſes, ſont meilleures qu'on ne les attendoit. Quoique Dieu permette que la verité ſouffre beaucoup en apparence, on voit manifeſtement que Dieu la ſoutient & l'affermit dans les cœurs de ceux à qui il lui a plu de la faire connoître, & en accroît: 11 Avril.

1634. croît tous les jours le nombre. Enfin, Monſieur, ce que nous voyons n'eſt point comparable à ce qui eſt arrivé autrefois pour de moindres verités que celles de la grace de Jeſus-Chriſt. Combien de Martyrs y a-t-il eu pour la veneration dûe aux ſaintes Images? Si on étoit aſſez heureux pour recevoir une ſi grande grace, peut-être s'en pourroit-il bien faire pour cette plus importante verité.

Vous verrez qu'on a fait tout ce qu'on a pu; & pourvû qu'on faſſe en cela ſon devoir avec fidelité & humilité, ſans puſillanimité ni temerité; on ſera trop heureux de ſouffrir ce qu'il plaira à Dieu. Nous ne ſavons point encore ſi la violence ira aux perſonnes: les uns le croient, & les autres non; Dieu le ſait, & il n'en arrivera que ce qu'il lui plaira. Sa bonté eſt ſi grande que nous devons eſperer qu'il nous ſoutiendra toujours par ſa grace, qui eſt notre ſeule confiance, comme elle ſera ſeule notre ſalut. Je me recommande très humblement à vos prieres, & toute notre famille, qui croît tous les jours quelque mediſance qu'on faſſe de nous, juſqu'à dire qu'il n'y a plus de difference entre Port-Royal & Charenton. Que Dieu ſoit beni de tout. Je ſuis en lui, &c.

LETTRE DCXXXIII.

A Madame la Marquiſe d'Aumont. Au ſujet de deux Monaſteres de Filles, &c.

27. Avril, Jeudi ſaint. J'Ai une joie ſenſible, ma très chere Sœur, de la nouvelle qu'il vous a plu de nous donner du nouvel établiſſement; & je crois que Dieu y donnera ſa ſainte benedi-

ction:

tion: nous l'en ferons ſupplier de tout le cœur. Cet Ordre avoit beſoin d'un bon renouvellement; & j'eſpere que cette Maiſon y ſervira. C'eſt une grande benediction de ce que M. leur Evêque eſt favorable à leur Superieur. Ces Filles ne manqueront pas de Penſionnaires; mais il ne faut pas qu'elles en deſirent, & s'accommodent par complaiſance aux humeurs mondaines des parens. Car c'eſt ce qui a dereglé leurs Maiſons & perverti le bien de leur Inſtitut qui a été fait pour inſtruire des filles chretiennement, & au contraire ils le font la plûpart mondainement. Je crois qu'elles n'auront point de muſique: c'eſt une pierre d'achopement. Il ne faut point non plus de Sermons ſi ce n'eſt de perſonnes aſſurées, & qu'elles ſe cachent le plus qu'elles pourront, & ne deſirent de faveur que de Dieu. Tous nos maux ne viennent en religion que de la vaine recherche des biens & des faveurs du monde. Vous avez bien raiſon dans ce que vous dites de.... Il faut avoir patience. Il y a du bien certainement dans cette Maiſon, & nous ne ſavons pas les deſſeins que Dieu a de l'accroître, ni comment il a fait paroître un grand effet de ſa providence, lorſque nous la croyions perdue. Il faut aimer tout ce qu'il aime, & ſervir à toutes ſes œuvres, autant qu'il nous eſt poſſible & qu'il nous en donne l'occaſion. C'eſt le pere commun de tous: nous devons aimer tous ſes enfans. 1654.

Je trouve fort mauvais, ma très chere Sœur, que vous me faſſiez excuſe de la longueur de votre Lettre, comme ſi vous doutiez que je puiſſe n'être pas conſolée d'avoir l'honneur de voir vos penſées & d'en-

1654. d'entendre vos paroles. Je loue Dieu de la grace qu'il vous fait d'écouter sa parole si saintement annoncée, & de la satisfaction que vous en recevez. Je prie Dieu qu'elle produise le fruit au centuple, & je suis toute à vous.

LETTRE DCXXXIV.

A Madame Testu Religieuse Dominicaine de Poissy. Sur la mort de M. l'Archevêque de Paris, &c.

2. Avril. VOus n'avez pu ignorer, ma très chere Mere, les nouvelles affaires, intrigues & menaces qu'on nous fait, mais je vous puis assurer que par la grace de Dieu cela m'occupe très peu. Il me suffit que Dieu voit tout & qu'il est impossible qu'il ne nous arrive rien que par son ordre, auquel j'espere que son infinie bonté me fera la grace d'être toujours soumise. Nous avons beaucoup perdu à Monseigneur notre Archevêque * qui nous a toujours protegées avec une très grande bonté, & nous esperions bien la même protection de M. N. † mais vous savez tout ce qui se passe. J'en reviens toujours là, que Dieu voit & change en un moment, quand il lui plaît, le cœur de tous les hommes.

J'ai bien su l'empriſonnement du Pere de votre Ordre, dont vous me parlez. S'ils avoient tous autant de courage pour soutenir la verité qu'ils ont de connoissance, ils se-

* M. Jean François de Gondi mourut le 21. Mars: voyez le *Necrologe*.

† Le Coadjuteur son neveu, connu sous le nom de Cardinal de Retz.

seroient plus heureux qu'ils ne sont, mais la crainte saisit tous les esprits; & ceux qui ne peuvent plus se faire aimer, ont trouvé le moyen de se faire craindre par tous ceux qui ne peuvent se resoudre de sacrifier leurs interêts & leur vie pour la verité de Dieu. Ce vous est toujours un bonheur que vos Peres vous la disent : cela vous delivre de beaucoup de peines d'esprit qu'ont plusieurs personnes qui étant enfermées ne la peuvent apprendre, & à qui on debite en place plusieurs faussetés. Mais au fond les Filles sont toujours heureuses dans leur ignorance, de n'avoir qu'à proteſter à Dieu qu'elles croient tout ce que la sainte Eglise croit. 1654.

Je plains beaucoup Madame votre Superieure & Madame Dampierre dans leurs afflictions, auxquelles non seulement le service très humble que nous leur avons voué nous fait prendre part, mais encore nos interêts particuliers. J'ai eu envie de me donner l'honneur d'écrire à Madame Dampierre, mais j'ai cru que je ne le devois pas faire, n'étant pas capable de la consoler; & je sai qu'elle cherche sa consolation en Dieu, qui sait combien je l'estime & la revere. Obligez-moi, ma très chere Mere, de vous souvenir toujours de nous en vos saintes prieres, & de me croire pour jamais entierement votre, &c.

LET-

1654.

LETTRE DCXXXV.

A la Reine de Pologne. Après lui avoir parlé des Sermons de M. Singlin & des disposetions de Port Royal, elle l'exhorte à temoigner de la bonté à tout le monde.

3. Avril. MADAME. Nous envoyons à Votre Majesté un Sermon que M. Singlin nous fit l'année passée: il lui tiendra lieu d'une bonne Lettre; car il a peine de se donner l'honneur d'écrire à Votre Majesté, parce qu'il peint très mal, & qu'il craindroit qu'elle n'eût peine à lire sa mauvaise écriture. Ce Sermon fera voir à Sa Majesté mieux peut-être qu'elle n'a jamais fait, la necessité de s'humilier pour être exaltée & monter un jour au ciel avec Notre Seigneur. J'avoue qu'il me ravit, lorsque je l'entendis & encore quand je l'ai relu, quoique ce soit toute autre chose de l'entendre, ce qui en est écrit n'étant que ce que nos Sœurs en ont retenu.

Il nous a prêché ici la Passion & la Resurrection: ce qui nous a toutes étonnées après les embarras extrêmes d'affaires dont il n'a pu se debarrasser pour venir y penser que le Jeudi saint; mais on voit que Dieu est avec lui, & lui accroît tous les jours sa sainte grace. On nous menace tous les jours de nous l'ôter, & cela me seroit bien plus sensible que si on m'ôtoit moi-même, sachant que j'y suis très inutile: & sans lui je la serois encore davantage, & avec sa sainte & charitable conduite tout iroit toujours bien ceans.

Votre Majesté m'a remplie toute de confusion par l'excès de sa bonté pour ma petiteſſe:

titeſſe: il ne faudroit pas ſeulement qu'elle ſongeât à daigner parler de moi. 1654.

Je ſerois trop heureuſe dans un Monaſtere où l'on me traiteroit dans l'humiliation dont je ſuis digne, ce me ſeroit un grand ſujet d'eſperer que Dieu me feroit miſericorde, me donnant le tems de faire penitence, & de ſatisfaire à ſa juſtice. Nous ſommes entre ſes mains, il ne nous arrivera que ce qu'il lui plaira. Nous avons perdu Monſeigneur notre Archevêque qui nous a protegées avec tant de bonté. Nous ne ſavons en quelles mains nous tomberons; mais Dieu le ſait & cela nous doit ſuffire. Il ne nous arrivera que ce qu'il lui plaira: peut être veut-il que nous ſoyons tant menacées, ſeulement afin qu'avec ſoumiſſion nous ſoyions plus ſoigneuſes d'implorer ſa miſericorde; peut-être auſſi pour nous preparer à bien ſouffrir. Enfin tous les maux du monde ne ſont rien comparés aux moindres, non de l'Enfer, mais du Purgatoire où nous ſerons trop heureux d'aller: c'eſt pourquoi il ſont peu redoutables, & ſont plutôt deſirables, ſi Notre Seigneur nous fait deja tant de graces que de les ſouffrir avec eſprit de penitence, ce qu'il faut eſperer de ſa bonté, qui nous fait deja au moins la grace que tous les bruits & les terribles mediſances que l'on fait de nous, ne nous troublent point.

Toutes les deux Maiſons ſont dans la paix & la joie, & nos amis ne s'en éloignent pas non plus. Notre nombre s'accroît toujours: on a encore donné l'habit à deux Filles à Paris. Cela eſt étonnant, car les ſeuls bruits ſont ſi horribles qu'ils devroient faire avoir horreur de nous; cependant Dieu ne

le

1654. le permet pas. Mais Madame, n'abuſai-je pas de la bonté de Votre Majeſté, en oſant prendre la hardieſſe de lui tant parler de nous? J'avoue que c'eſt une faute, & ſi je ne m'en puis empêcher, croyant que Votre Majeſté non ſeulement me le pardonne, mais le veut ainſi; qu'elle exerce de bon cœur cette humilité & benignité, de me ſouffrir lui raconter nos petites affaires, comme elle faiſoit dans ſa cellule, & que pour être montée d'un degré, elle n'en eſt pas moins bonne. Je m'en rejouis non pas tant pour l'honneur qu'elle me daigne faire, que parce que je ſai qu'il plaît à Dieu, que les Grands s'abbaiſſent pour l'amour de lui.

Je deſire beaucoup que Votre Majeſté ſoit auſſi bonne envers les autres qu'envers moi, qui en ſuis plus indigne que perſonne, afin qu'un jour Notre Seigneur lui diſe: *Ce que vous avez fait à l'un de ces petits, vous me l'avez fait à moi même.* Cela ne s'entend pas ſeulement des pauvres envers leſquels Votre Majeſté eſt très portée, mais encore de tous les affligés, les opprimés & les defaillans, auxquels c'eſt une plus grande miſericorde de pardonner que de donner l'aumône, parce que c'en eſt une veritable & à laquelle on a beaucoup de peine, au lieu qu'il y a du plaiſir à donner l'aumône. Je ſai que dans le monde, & ſur tout dans les Cours où regne la corruption, l'envie, l'interêt & l'ambition, on y commet beaucoup d'injuſtices & d'ingratitude envers les Princes, ſur tout quand ils ont la bonté de Votre Majeſté, dont la malice abuſe ſouvent. Mais, Madame, au nom de Dieu que Votre Majeſté ſe ſouvienne

tienne toujours de cette parole du ſaint Apôtre : *Surmontez le mal par le bien* ; & qu'elle s'aſſure qu'elle obtiendra par là l'abondance des miſericordes de Dieu, que lui ſouhaite avec une extrême paſſion celle qui s'oſe dire pour jamais, &c. 1654.

LETTRE DCXXXVI.

A Madame de Morant Abbeſſe. Sur la bonne reuſſite de l'affaire de ſa demiſſion.

J'Ai reçu, ma très chere Mere, avec la même joie que vous, la nouvelle de l'accompliſſement de vos deſirs, prenant autant d'interêt à tout ce qui vous touche que pour moi-même. Je ne vous puis envoyer les deux cens livres, ne les ayant pas ni preſque rien ; mais nous vous les ferons donner à Paris, le jour que vous marquerez. Vous m'obligez plus que je ne vous puis dire, ma chere Mere, de croire qu'il n'y a rien que Dieu nous faſſe la grace de pouvoir qui ne ſoit à votre diſpoſition & de votre Maiſon, qui eſt plus à vous qu'elle n'a jamais été puiſque vous la rendez de ſi bon cœur à Dieu, qui rend cent pour un de ce qu'on quitte pour l'amour de lui, par des augmentations de graces qui valent cent fois mieux. 11. Avril.

Nous prions Dieu qu'il fortifie la Mere Prieure *, & qu'il la conſole dans la vûe de cette verité : qu'elle doit vraiment être ſervante des ſervantes de Dieu, & qu'étant vraiment appellée de lui par le mouvement de

* Elle alloit devenir Abbeſſe par la demiſſion de Madame de Morant, qui venoit d'obtenir ſon Brevet, mais il falloit encore avoir les Bulles.

1654. de la grace qu'il vous a faite, il la protegera & la ſoutiendra ſous ce joug, qui en verité eſt inſupportable ſi Notre Seigneur ne le porte avec ceux à qui il lui plaît de l'impoſer. Je vous ſupplie très humblement pour l'amour de Dieu, ma chere Mere, de ne point negliger votre ſanté: vous ſavez en conſcience qu'il n'eſt pas tems que vous abandonniez cette pauvre Maiſon, qui vous doit être precieuſe, puiſque Dieu a permis qu'elle ſoit tombée entre vos mains *. Je ſuis, &c.

LETTRE DCXXXVII.

A une amie. Sur la maniere dont elle recevoit des Filles en ſon Monaſtere.

12. Avril. SELON ce que j'apprends par la vôtre, ma très chere Sœur, vos maux continuent toujours, & Notre Seigneur exerce encore votre patience au tems de joie de ſa ſainte Reſurrection, comme il a fait au tems de la penitence du Carême: que ſon ſaint nom ſoit beni de tout. Je crois que votre cœur le dit ſincerement avec moi, & ne veut donner nulles bornes à vos ſouffrances que celles qu'il plaira à Dieu d'y mettre, ſachant que quelques grandes & longues qu'elles puiſſent être, elles ne ſont pas comparables au fruit de la patience qui produira le bonheur éternel. Je vous avoue que je ſuis un peu ſurpriſe de ce que Monſieur votre frere prie que je ne tire pas la Sœur N. de l'Hôtel-Dieu. Je vous puis aſſurer, ma très chere Sœur, que je n'ai jamais

† Elle vouloit venir paſſer quelque tems dans la retraite & la penitence à Port-Royal, comme elle fit.

mais penſé à tirer aucunes Religieuſes de 1654.
eurs Maiſons, & que Monſieur votre fre-
re n'a jamais penſé à le lui perſuader. Son
propre beſoin, à ce qu'elle dit, lui a don-
né ce deſir, & ſi Monſieur votre frere lui
veut faire la charité de la voir, il ſaura d'el-
le ſes mouvemens: Dieu ſait que je ne de-
ſire point que qui que ce ſoit au monde entre
dans notre Maiſon, quelque avantage de
grace, de nature ou de fortune, qu'il puiſ-
ſe avoir; & je croirois que ma cupidité, ſi
je l'avois, nous rendroit dommageable tout
ce que j'aurois cru nous être avantageux.
Depuis quarante-cinq ans nous avons reçu
toutes celles que nous avons cru que Dieu
appelloit, mais jamais par la grace de Dieu
nous n'en avons attirées ni reçues aucunes
ſans les avoir fort examinées & ſouvent refu-
ſées, pour ce qui eſt principalement des Re-
ligieuſes. Je n'ai pas le tems de vous en di-
re davantage, ma très chere Sœur. Puiſque
Monſieur votre frere ſera un mois en ce
quartier, ne dites encore rien, s'il vous
plaît: il faut avoir patience. Je ſuis, &c.

LETTRE DCXXXVIII.

A la Reine de Pologne. Elle l'exhorte à ſe mortifier, &c.

MADAME. Je prie Dieu qu'il donne à 16. Avril.
Votre Majeſté ſa ſainte paix & ſon
ſaint Eſprit, comme l'Evangile que l'Egli-
ſe fait lire à la Meſſe cette ſemaine nous
apprend qu'il les donna à ſes ſaints Apôtres
après ſa réſurrection. M. Singlin nous prê-
cha Dimanche que pour participer à cette
paix de Notre Seigneur reſſuſcité, il fal-
loit prendre part à la guerre qu'il avoit fait

au

1654. au demon, qui l'en avoit rendu victorieux, & que nous fissions la guerre à nos passions, les entreprenant les unes après les autres, en invoquant Notre Seigneur Jesus qui nous a merité la grace de les surmonter par ses travaux, sa passion & l'effusion de son sang. Nous sommes bien lâches, si étant fortifiées de ses merites & encouragées par son exemple, nous n'entreprenons pas de combattre; vû même qu'il combat encore avec tous ceux qui le veulent suivre, & qu'il est impossible d'avoir en ce monde la paix veritable qui nous conduira à l'éternelle, sans nous faire la guerre & nous ruiner nous mêmes.

Votre Majesté aura, je m'assure, assez de bonté pour agréer que j'ose la supplier très humblement que nous faisions ensemble la guerre à la promptitude & à l'impatience, qui en l'âge où je suis devroit être, même selon la nature, amortie ou du moins moderée. J'avoue cependant à Votre Majesté que cette passion est encore si vive qu'elle me fait faire tous les jours des fautes, m'emportant de telle sorte, qu'au lieu de regarder Dieu dans tout ce qui se passe & qui choque mes sens ou ma raison, ou même la justice & la verité, pour me soumettre humblement à tout ce qu'il permet, je me laisse surprendre à l'impatience & à la melancolie. Or quoique je ne doute pas que Votre Majesté n'ait plus de vertu que moi, je sai aussi que sa grandeur lui est un sujet de tentation, comme ma petitesse me devroit être un secours, étant certain qu'une Reine sans une grace extraordinaire ne songe gueres souvent qu'elle est obligée de souffrir humblement & patiemment les in-

ajuſtices & les manques de ſervice & de 1654.
eſpect qu'on lui doit. Cependant elle ſe oit eſtimer heureuſe d'avoir ces occaſions l'offrir à Dieu les manquemens des au-res envers elle, pour ſatisfaction de ceux qu'elle fait envers ſa divine Majeſté. e vous ſupplie donc très humblement, Madame, de vouloir avoir attention à com-battre cette paſſion de promptitude & d'im-patience, & que ſa petite ſervante l'accom-pagne en cette guerre, où nous aurons pour guide Notre Seigneur Jeſus-Chriſt, que nous invoquerons tous les jours, s'il plaſt à Votre Majeſté, par la Litanie de ſon ſaint nom; & j'eſpere que ſa bonté nous fortifiera.

On nous menace toujours: neanmoins on nous aſſure que M. le Cardinal (Mazarin) n'a point envie de perſecuter. Il en arrivera ce qu'il plaira à Dieu. Je dois dire à Vo-tre Majeſté que Monſieur Bartel ſon Agent s'eſt porté avec une affection particuliere pour la grace de Notre Seigneur & ſes de-fenſeurs, en cette derniere rencontre. Je ſupplie très humblement Votre Majeſté, ſi elle le juge à propos, de lui temoigner qu'il lui a rendu en cela un ſervice agrea-ble, & qu'elle me permette d'être pour jamais, &c.

LETTRE DCXXXIX.

A Madame de Morant Abbeſſe de Gif. Sur une Lettre de M. de Boulogne contre Port-Royal au ſujet d'une Annonciade.

IL eſt vrai que la Lettre de M. l'Evêque de Boulogne m'a touchée, non pour no-tre égard, car elle ne m'apprend rien de nouveau; & je ſuis ſi accoutumée à choſe ſem- 20. Avril.

1654. ſemblable, que cela me devient inſenſible: il n'y a que les verités qui touchent. Le ſouverain paſteur de nos ames Notre Seigneur Jeſus-Chriſt ſait tout, & ce ſera lui qui nous jugera definitivement pour l'éternité. En attendant j'eſpere qu'il nous fera la grace par ſa miſericorde de ſouffrir les jugemens qu'il permettra que ſes vicaires & tous les autres feront de nous, & que plus ils ſeront deſavantageux, pourvû que nous n'y donnions pas d'occaſion en ſortant de nos devoirs, plus le ſien nous ſera favorable. Nous avons aſſez & trop de veritables imperfections qui meritent qu'on nous mepriſe, quoique par la grace de Dieu nous ne ſoyions pas dans les maux qui font prendre le ſujet de nous mepriſer.

Vous pouvez, ma très chere Mere, me conſoler dans la ſeule peine que j'ai de cette Lettre, en recevant cette pauvre Fille* de laquelle je vous ai deja repondu, la connoiſſant par ſes Lettres : mais à cette heure que je la connois par l'experience que j'ai faite de ſa vraie bonté & docilité, je vous en reponds plus aſſurément, & vous puis dire, avec certitude dans la confiance que Dieu lui continuera ſa ſainte grace, que vous & votre Communauté en ſerez ſatisfaite; & enfin ſi le contraire arrive, on vous en dechargera quand il vous plaira. Pour la penſion elle ſera de trois cens livres: elle portera le quartier avec elle, & on payera toujours par avance. Je vous conjure, ma très chere Mere, de faire tous vos efforts pour la conſolation de cette Fille,

* La Sœur Angelique Magdeleine Annonciade de Bologne, dont il a été deja beaucoup queſtion.

le, & le plutôt que vous pourrez, afin qu'on ne ſoit pas obligé de la mener à Paris au Refuge où elle auroit une grande repugnance. 1654.

LETTRE DCXL.

A la même. Sur la joie qu'elle avoit de ſa demiſſion, & ſur la même Religieuſe Annonciade, &c.

JE prends part, ma très chere Mere, à toute votre joie, & j'adore & remercie la bonté de Dieu, dont la providence eſt toujours manifeſte ſur vous. Je craignois & tenois pour tout aſſuré que ſi votre affaire paſſoit par la voie ordinaire du Cardinal (Mazarin) elle ſeroit ſue & rompue par Madame votre tante; & vous voyez comme le Seigneur a tout conduit: ce qui doit augmenter votre foi & votre confiance en Dieu qui conduira de même le reſte de vos deſirs, s'ils viennent de lui & s'ils ſont pour votre ſalut. Aſſurez-vous, ma très chere Mere, que j'y contribuerai en tout ce qui me ſera poſſible, & autant que Dieu m'en fera la grace. Je vous ſuis une ſervante très acquiſe & fidele, mais auſſi très petite & indigne. 24. Avril.

Je ſuis très obligée à vos bons Meſſieurs de la charité que vous faites à notre pauvre Fille *. J'eſpere que vous n'y aurez pas de regret, & je reconnois toujours davantage ſa vertu & ſa bonté. Depuis que je lui ai dit qu'il falloit ſortir, elle n'a pas ceſſé de pleurer; mais ſans dire une parole indiſcrete, elle a redoublé ſes prieres &

* L'Annonciade de Boulogne, qui venoit d'arriver à Port-Royal des Champs.

1654. offert ſa douleur à Dieu. Je m'aſſure que s'il y en a chez vous qui repugnent à la reception, elles ſeront obligées de la ſouffrir de bon cœur quand elles la connoîtront. Je ſuis bien aiſe que M. le Curé de S. Nicolas veuille bien qu'elle demeure ici, juſqu'à ce que Madame votre ſœur ſoit partie. Car c'eût été une grande peine de la mener à Paris, pour la ramener après chez vous; & il eſt fort à propos comme vous avez ſagement jugé, que s'il y a quelque petite difficulté à cette reception, elle ne la voie pas.

Je plains beaucoup Madame votre ſœur de ce qu'elle vous quitte par le mouvement avec lequel elle le fait. Il faut, ma très chere Mere, que vous redoubliez vos prieres pour elle, & que vous reconnoiſſiez que c'eſt par une pure miſericorde que Dieu vous a donné des lumieres & le courage de les ſuivre: ce qu'elle n'a pas. J'écrirai à la Mere Prieure: elle me fait grande pitié. Il eſt vrai qu'il n'y a rien de ſi redoutable que la charge des ames, mais enfin il faut être ſoumiſe à Dieu, & que ſa ſainte volonté nous faſſe nous perdre, ſelon notre opinion, pour le ſuivre; puiſqu'en lui reſiſtant de peur de nous perdre, nous nous perdons aſſurément. Ma très chere Mere, je vous ſupplie très humblement de me tant obliger que d'aſſurer MM. de S. Nicolas & de S. Agnan de ma très humble reconnoiſſance de leur charité pour notre Sœur de Boulogne & pour nous. La Mere Prieure & nos Sœurs ſont vos très humbles ſervantes, & elle vous remercient très humblement de l'honneur de votre ſouvenir. Je ſuis toute à vous.

LET-

1634.

LETTRE DCXLI.

A la Mere Prieure de Gif qui étoit nommée Abbesse. Sur la peine qu'elle en avoit.

PEUT-ÊTRE, ma très chere Mere, ne pouvien-vous dire votre douleur à une personne qui la comprît mieux que moi, puisque j'ai porté dix-neuf ans cette croix avec tant d'impatience qu'elle m'a fait faire plusieurs fautes, & m'en eut fait faire de plus grandes, si Dieu par sa misericorde n'en eût détourné les occasions. Mais quand il m'a fait la grace d'être soumise à ses ordres, il m'a donné en même tems le moyen d'accomplir ce que j'avois tant desiré. Vous avez un grand avantage, ma très chere Mere, que je n'avois pas, c'est que vous entrez dans cette charge par une veritable & sainte vocation. Je sai bien que cela n'empêchera pas que vous n'y souffriez beaucoup de peines; mais comme elles vous sont imposées de Dieu, vous devez esperer que son infinie bonté portera le joug avec vous, & qu'ainsi il vous sera leger, pourvû que vous le suiviez par une vraie soumission. Car si vous vous écartez de lui par la fuite de vos repugnances & contradictions d'esprit, il vous sera toujours penible & insupportable. Enfin, ma très chere Mere, vous avez une veritable vocation, ou personne ne l'aura jamais, la Providence divine s'y voyant si manifestement. 28. Avril.

Que craignez-vous? l'élevement? Je vous puis assurer, ma très chere Mere, que vous aurez dans votre charge plus d'occasion d'humiliation, qu'en demeurant simple

1654. Religieuſe, & que ſi vous avez deſir d'y mener une vie bien penitente, comme je d'en doute point, vous en rencontrerez en un jour plus d'occaſions, étant Abbeſſe, que vous n'avez fait juſqu'à cette heure pendant des mois. Une Abbeſſe qui craint Dieu, & qui eſt appellée de lui, ſe regarde comme la veritable ſervante de toutes ſes Religieuſes, comme elle l'eſt veritablement, & les doit ſervir réellement avec toutes ſortes d'affection, de ſollicitude & de peine. Et certes, ma chere Mere, étant bien informée de cette verité, comme vous êtes, & dans la volonté de la ſuivre, j'apprehende que votre crainte exceſſive ne vienne d'un peu de pareſſe, & ſi je l'oſe dire dans ma franchiſe, je crois que vous ſouffrez en votre cœur, plutôt d'orgueil que d'humilité. On penſe quelquefois avoir aſſez fait pour être eſtimée bonne Religieuſe, mais on craint que quand on ſera Abbeſſe on ne ſoit regardée & conſiderée de plus près, qu'on attendra davantage de nous, qu'on ne trouvera pas ce qu'on penſoit, & qu'ainſi cette élevation ſera un ſujet de veritable humiliation. On n'a pas toutes ces penſées diſtinctes, elles ſeroient trop groſſieres; mais il s'éleve une certaine peine confuſe en l'eſprit cauſée par l'amour propre, & quoiqu'elle ne ſe fonde pas ſur de ſi mauvais principes viſibles, elle ne laiſſe pas de les avoir au fonds. Puis la vûe de toutes les foibleſſes des perſonnes dont on ſera chargée, dont les plus difficiles ou oppoſées à notre humeur, ou que nous ſavons ne nous pas agréer, ſe preſentent les premieres, augmente le trouble; & tout cela ſe couvre de l'humilité & de la crainte de notre ſalut. Or,

Or, ma très chere Mere, il faut faire taire tous ces bruits par cette verité: qu'il n'y a point d'humilité que dans la vraie obéiſſance & ſoumiſſion à Dieu, & de même point d'aſſurance de notre ſalut qu'en accompliſſant ſa ſainte volonté. Qui aime ſon ame, la perdra. Perdez-vous, ma très chere Mere, par obéiſſance, & vous vous retrouverez en la vie éternelle. Je ne crois pas que vous ayez mal fait de penſer en vous engageant, que vous vous deferiez de cette charge le plutôt que vous pourrez, preſuppoſé, comme je n'en doute point, que ce ne ſera que par la permiſſion de ceux que Dieu vous donnera pour Directeurs, & en leur obéiſſant, afin d'en ſortir par la porte comme vous y entrez. Car ce ſeroit auſſi mal fait de quitter par votre propre volonté, que d'y entrer par elle-même. 1654.

Au nom de Dieu, ma chere Mere, rejettez toutes penſées, toutes repugnances, & toutes craintes: ce ſont tous amuſemens de l'eſprit malin pour vous empêcher de vous preparer à recevoir la croix que Dieu vous impoſe, car aſſurément la croſſe en eſt une très peſante. Humiliez-vous devant Dieu, avec ſoumiſſion, avec paix, & avec une confiance de vrai enfant vers ſon très bon Pere, qui ne le ſurchargera pas par deſſus ſes forces. Toutes les fois que vos peines paroîtront, ayez recours à lui: qu'elles vous ſervent à vous ramentevoir le beſoin que vous avez de ſon ſecours, & à le prier qu'il accroiſſe votre confiance, puiſque la miſere eſt l'objet de la miſericorde. Liſez ſouvent dans les Pſeaumes: pour moi, ma très chere Mere, j'y trouve des conſolations admirables.

1654. Sur tout, ma chere Mere, ne parlez point de votre peine par decharge, sinon à ceux qui vous y peuvent fortifier, & encore sobrement; car cela ne fait que vous affoiblir, & c'est chercher une vaine satisfaction, outre qu'il y peut avoir une secrete vanité & crainte qu'on ne croie que nous sommes bien aises d'être Abbesse, si nous ne temoignons notre repugnance; & toutes ces petites tricheries éloignent de nous la grace de Dieu. Il faut aussi bien dire de nos peines que de nos consolations, ce que dit notre Pere S. Bernard: mon secret est pour moi. Souffrez votre douleur en secret, & votre Pere qui la voit, & qui seul vous peut consoler le fera par son infinie bonté, autant que vous en aurez besoin pour subsister en cette vie; & enfin au jour qu'il essuiera toutes les larmes, nous entrerons dans la joie qu'il nous a meritée par sa croix, que nous devons pour cela porter après lui.

Enfin, ma très chere, l'affaire est faite, & c'est Dieu qui l'a faite. Vous savez que vous êtes obligée de vous y soumettre, & que vous offenseriez Dieu d'y resister: à quoi bon se plaindre davantage. Imitez, ma chere Mere, le silence de Notre Seigneur, qui après s'être soumis à boire son calice, n'eut pas la moindre peine de toutes ses souffrances. Je suis toute à vous, ma très chere Mere. Je vous supplie de le croire, & de prier Dieu pour moi comme je fais de tout mon cœur pour vous.

LET-

1654.

LETTRE DCXLII.

A M. de Fleury. Sur la conduite des ennemis des Disciples de S. Auguſtin.

JE crois, Monſieur, que M. Taignier vous aura mandé toutes les nouvelles: il eſt preſentement à Bourbon pour aſſiſter une de ſes parentes, de ſorte qu'il ne pourra, comme je crois, vous écrire; & auſſi n'y aura-t-il rien à vous mander, car il ne ſe fait plus rien. Les libelles continuent pires que jamais: ce ne ſont, à ce que l'on m'a dit, (car par la grace de Dieu je ne vois rien de tout cela, non pas même ce qui a été fait pour la defenſe de la verité, n'étant pas affaire de Filles,) qu'imprecations & prieres à Dieu qu'il damne tous ceux qu'ils appellent Janſeniſtes. Les diſcours & les Sermons ſont de même. Tous ces excès ne ſervent qu'à perſuader tous les gens d'honneur de l'injuſtice de ces perſonnes & de leur cauſe: ainſi Dieu tire par ſa bonté le bien des maux. 30. Avril.

M. le Cardinal Mazarin, à ce que l'on m'a dit, eſt mal ſatisfait de la conduite des adverſaires; mais vous ſavez qu'il n'y a pas grand ſujet de ſe fier aux hommes. Nous ſommes dans l'attente de tout ce qu'il plaira à Dieu, qui par ſa bonté affermit d'autant plus la verité dans l'eſprit & dans les cœurs de ceux à qui il lui a plu de la faire connoître, que le demon tâche de la detruire. Les gens du monde même qui ne ſont point paſſionnés, en ſont convaincus; de ſorte qu'un des plus grands Courtiſans, qui par curioſité a lu les derniers Ecrits, a dit après: qu'il ne ſavoit pas comment il

1654. étoit poſſible d'avoir le ſens commun, & de n'être pas convaincu par des preuves ſi évidentes; à quoi pourtant on ne repond que par des injures. Dieu eſt patient parce qu'il eſt éternel, & nous le devons être dans l'eſperance que dans ſon éternité nous verrons ſa verité triomphante & tous ſes ennemis terraſſés.

Je prie Dieu qu'il nous donne la vraie humilité qui eſt toujours patiente, & je vous ſupplie très humblement, Monſieur, de la demander pour nous. J'ai toujours envie de ſavoir des nouvelles du bon Evêque dont j'ai eu l'honneur de vous parler il n'y a pas longtems; car j'aime les ſaints par tout où ils ſont.

LETTRE DCXLIII.

A la Mere Prieure de Gif nommée Abbeſſe. Elle lui donne divers avis.

2. Mai. L'HUMILITE' & la bonté avec laquelle vous recevez nos penſées, ma très chere Mere, me donne de la confuſion, & tout enſemble m'oblige de continuer de vous obéir. Je vous ai deja dit qu'il eſt vrai qu'il n'y a rien de plus redoutable que la charge dangereuſe & penible, & qu'à moins que d'y être engagée par une vraie vocation, c'eſt une temerité & un folie que d'y entrer & d'y demeurer; mais quand Dieu parle, il faut obéir & le ſuivre juſques dans les perils. Dans les plus grands ſa grace & l'obéiſſance nous delivrent, & dans l'état le plus aſſuré la propre volonté nous fait perir. Une vraie Abbeſſe obéit plus qu'aucune Religieuſe, les regardant toutes comme ſes Superieures, auxquelles elle ſe

doit

doit accommoder & condeſcendre en tout ce qu'elle peut, cherchant avec ſoin & attention perpetuelle les occaſions & les bonnes rencontres pour leur faire bien recevoir ce qu'on eſt obligé de leur dire. Il les faut regarder comme des petites filles de Roi, dont Dieu nous a fait gouvernantes: il les faut rejouir quand on peut, & quelquefois les corriger, contriſter & enſeigner; & tout cela en la meilleure maniere qu'on le peut, pour leur plus grand bien, ſe ſouvenant des paroles de la Regle qui vous font peine: qu'on rendra compte de leur detriment & du peu d'amendement du troupeau. 1654.

Mais, ma très chere Mere, nous avons affaire à un bon maître, riche & liberal. Ayons ſeulement ſoin de lui demander ſecours: il ne nous le refuſera jamais. Perſuadons-nous bien de notre extrême indigence & inſuffiſance, & au lieu de nous decourager, approchons en toute confiance du thrône de la miſericorde. Dites bien avec le ſaint Prophete Jeremie: Je ne ſuis qu'un enfant; ou comme Moyſe: Je ne puis parler; & Dieu qui vous envoie comme ces Prophetes, vous donnera ce qui vous manque: n'en doutez point. Ne craignez rien que d'oublier votre petiteſſe, & que recevant les graces que Dieu vous donnera vous y preniez quelque complaiſance & vaine confiance, qui vous ôtant ou diminuant la defiance que vous avez de vous-même, vous faſſe avoir moins de recours à Dieu. Car ce ſeroit alors qu'il y auroit grand ſujet d'appreſiender que Dieu vous laiſſant à vous-même, vous ne verriez que dechet en vous & aux autres.

1654. J'espere, ma chere Mere, que Dieu vous preservera de ce malheur, & que vous honorant de la grace d'une veritable vocation si rare en ce tems, il vous conduira & soutiendra dans cette penible voie où il y a sans doute beaucoup à souffrir, & que vous rendant sa bonne & fidele servante, après la tristesse il vous fera entrer dans la joie. Je l'en supplierai de tout mon cœur, comme je vous supplie, ma chere Mere, de le prier pour moi. Je vous supplie aussi de ne point regarder pour vous decourager certains esprits mal faits. Enfin c'est un petit troupeau que Dieu vous donne à conduire: ce n'est pas à vous à en considerer les conditions, mais à le recevoir humblement tel qu'il est; l'aimant parce qu'il est à lui, le servant parce qu'il vous le commande, & lui demandant tout ce qui vous est necessaire pour le bien faire. Je suis toute à vous, ma très chere Mere.

LETTRE DCXLIV.

A Madame de Morant Abbesse de Gif. Sur divers sujets.

3. Mai. NOus avons lu avec grande satisfaction, ma très chere Mere, le recit qu'il vous a plu nous faire de la rencontre du P. V. Pour ce qui vous regarde, nous l'avons communiqué à M. Singlin qui en a été aussi bien content. Certainement Dieu vous a fort assistée, & vous avez en même tems fait deux affaires importantes pour le bien de votre Maison. Ces personnes sont dignes de pitié, & vous voyez, ma chere Mere, verifier la parole de Notre Seigneur, touchant les aveugles. Il en faut avoir

avoir grande compaſſion, & prier beaucoup Dieu pour eux. Nous n'avons pas manqué de prier Dieu pour votre élection. J'eſpere que tout ſe ſera paſſé doucement, & pour les Offices auſſi. C'eſt un grand bien que M. de S. Nicolas vous ait viſitées: cela a prevenu les eſprits. J'ai grande joie pour l'amour de vous de ce qu'il acquieſce à votre deſir. Dieu a ſes tems qu'il faut attendre en paix & dans une vraie ſoumiſſion. Je crois que M. de C. vous y peut beaucoup ſervir; mais prenez toujours le ſujet de votre peu de ſanté & de la crainte de manquer à votre Maiſon, à quoi on aura bien plus d'égard qu'à la peine de votre eſprit. Nous prierons Dieu que ſa ſainte volonté s'accompliſſe pour votre bien particulier, & pour celui de votre Maiſon. Nous n'avons rien à ſouhaiter en ce monde que la gloire de Dieu, & le ſalut de nos ames, le reſte n'eſt que niaiſerie. La Mere Agnès eſt toujours malade. Je la recommande très humblement à vos prieres & à celles de votre Communauté, dont je ſalue avec votre permiſſion toutes celles qui l'auront agreable, vous aſſurant, ma chere Mere, que je ſuis entierement à vous. 1654.

LETTRE DCXLV.

A la Reine de Pologne. Elle lui parle des prieres qu'elle faiſoit pour elle, & l'exhorte à conſerver toujours la paix dans ſon cœur.

MADAME. Il me fut impoſſible de me donner l'honneur d'écrire à Votre Majeſté pour le dernier courier, dont j'eus un double regret, ayant reçu celui d'une Lettre d'elle qui arriva juſtement la veille: 14. Mai

1654. de sainte Monique, laquelle Votre Majesté desire que j'imite dans ses prieres & ses larmes, pour obtenir du Seigneur sa sanctification. Plut à Dieu, Madame, qu'il lui plut me faire tant de graces que de me donner celle qu'il donna à cette sainte: je m'estimerois heureuse de passer le reste de ma vie dans les prieres & dans les larmes. Je l'ai supliée de vous rendre elle-même ce bon office, & de prendre Votre Majesté pour sa fille. Je continuerai à prier avec elle Notre Seigneur Jesus-Christ qu'il lui donne autant d'amour pour Dieu & de mepris pour le monde, qu'en eut S. Augustin. Je supplie très humblement Votre Majesté de lire sa Conversion dans ses Confessions. Je ne trouve rien de plus touchant.

On m'apprit hier qu'il y a de la division entre les Grands de votre Royaume: ce qui fait que la Diette n'a rien produit pour la subsistance de l'armée. Cette nouvelle me contriste, ne pouvant pas ne ressentir pour vivement tout ce qui regarde les interêts de Votre Majesté. D'ailleurs j'ai eu un peu de joie en me souvenant que la Lettre dont elle nous a honorée, étoit comme elle disoit, du dernier jour de la Diette; & elle n'y disoit pas qu'elle eut aucun mecontentement: ce qui me fait croire que Votre Majesté n'en avoit pas sujet, ou que les choses temporelles ne la touchent gueres. En certes, Madame, vous avez grande raison; & si Dieu vous fait tant de graces que d'agir par la foi, Votre Majesté ne se troublera jamais, quoi qui arrive, puisqu'elle aura une ferme esperance que Dieu la delivrera de ses ennemis par sa toute-puissante bonté, quelques efforts qu'ils puissent fai

faire. Que ſi Dieu permet qu'il arrive à Votre Majeſté quelque affliction, il la ſoutiendra & la lui rendra avantageuſe pour ſon ſalut. 1694.

Je vous ſupplie donc très humblement, Madame, de conſerver la paix, quoiqu'il puiſſe arriver, regardant toujours Notre Seigneur au milieu de votre cœur, comme il étoit dans la nacelle avec ſes Apôtres. Ne craignez point, quelque tempête qui arrive, & quoiqu'il ſemble être endormi, de peur qu'il n'accuſe votre peu de foi. Une ſeule parole arrêtera tous les vents, & vous l'adorerez de tout votre cœur en ce monde & en l'autre. C'eſt, Madame, dans les grandes occaſions que Dieu éprouve notre foi, comme les Rois la fidelité de leurs ſujets. Si ceux-ci manquent à Votre Majeſté, ne manquez pas à Dieu, Madame; & vous ſerez plus heureuſe qu'ils ne ſont malheureux. Nous voici en un tems de retraite & de prieres pour nous diſpoſer à recevoir le ſaint Eſprit: nos Sœurs n'oublieront pas Votre Majeſté. Pour moi je m'oublierois plutôt moi-même, puiſque je ſuis, &c.

LETTRE DCXLVI.

A Madame de Morant Abbeſſe de Gif. Elle l'encourage dans ſes bonnes diſpoſitions.

NOus reçumes hier ici, ma très chere Mere, la Lettre qu'il vous a plu prendre la peine de nous écrire, & j'avois reçu avant que de partir celle du 5. dont vous êtes en peine. L'embarras de notre depart m'empêcha d'y repondre: je vous en demande pardon. Je ſuis bien en Même tems. De P. R. de Paris.

1694. peine de celle où vous avez été avec raiſon; car il eut été très fâcheux qu'elle fût tombée en d'autres mains. J'ai voulu vous écrire tous les jours depuis que je ſuis ici, mais je n'ai pu, tant j'ai de traces, principalement parce que je n'y ſerai guéres; car j'eſpere de retourner devant la Fête du S. Sacrement, s'il plaît à Dieu.

Pour ce qui regarde votre premiere, aſſurez-vous que votre reſolution vous vaudra beaucoup devant Dieu, & devant les hommes qui craignent de ſe commettre avec ceux qu'ils voient fermes; & vous avez la juſtice pour vous. Quand on ne s'attache qu'à Dieu, on ne craint point les hommes; & ceux qui ne pretendent rien en la terre que de lui plaire, ſont au-deſſus de toutes creatures. Il n'y a que les eſclaves de l'ambition, des richeſſes & des plaiſirs qui ont peur de fâcher ceux par le moyen deſquels ils eſperent de parvenir à leurs pretentions.

Vous pouvez juger preſentement ſi celui qui vous donnoit de ſi bons conſeils, avoit une bonne intention, ou s'il a changé d'humeur, puiſqu'il croit bon à une perſonne ce qu'il deconſeilloit à l'autre. Il faut benir Dieu, ma chere Mere, d'avoir rencontré des conſeils veritables & deſintereſſés: c'eſt une grace ſinguliere que nous n'avons pas meritée, non plus que tant d'autres que nous en voyons privées. Ne vous laſſez point de prier pour Madame votre ſœur, & redoublez votre charité pour elle; elle eſt digne de pitié, d'être tombée en de ſi mauvaiſes mains. Offrez toujours, ma très chere Mere, vos deſirs à Dieu, & attendez en paix les ordres de ſa providence.

ce. Il n'y a nulle apparence de songer à vous visiter en ce tems. Je vous puis assurer que je n'en ay pas moins de desir que vous; mais il ne faut vouloir que ce que Dieu veut, & ne rechercher nulle satisfaction en ce monde qu'à le suivre dans tous ses ordres. Approchons-nous de lui, ma très chere Mere, par la vraie charité. 1654.

Je suis bien aise que la pauvre Sœur de Sainte Ursule se soit resolue à n'y vouloir point revenir ferme dans ce qu'on est obligé; & quand ce n'est pas par passion ni mepris que l'on fâche les personnes, mais pour s'acquiter de ce qu'on doit, & qu'avec cela on leur temoigne que l'on a de la charité pour elles, elles sont obligées de revenir. Au contraire les condescendances dont on use par molesse, les rendent à la fin insupportables, comme les enfans qui, si on ne leur resiste, se portent à se precipiter à la fin, faute de raison. La propre volonté est aussi deraisonnable que l'enfance. Bon jour, ma chere Mere. Je suis toute à vous.

LETTRE DCXLVII.

A la même. Sur ce qu'elle avoit encore à souffrir dans l'exercice de sa charge, &c.

JE me suis bien rejouie & j'ai bien remercié Dieu, ma très chere Mere, de la grace qu'il vous a faite de vous comporter envers le Pere dont vous m'avez parlé, avec tant de force. Cela étoit si necessaire que je crois que vous ne pouviez rien faire de plus avantageux pour le bien de votre Maison, où ces personnes sont d'autant plus nuisibles que sous le voile de la pieté ils detournent les ames de leur

Même tems.

1654. leur devoir, & de la dependance à laquelle Dieu les oblige, écoutant les plaintes de l'amour propre, &c. Vous en avez de trop grandes experiences; & si on avoit donné de bons conseils, dans l'esprit de la charité & de la regularité, vous n'auriez pas le deplaisir de voir la personne pour qui vous avez tant d'affection *, au pitoiable état où elle est, sans qu'elle le croie, étant trompée par ce Pere. Il faut, ma très chere Mere, que vous redoubliez vos prieres pour tous les deux, afin que Dieu leur fasse connoître qu'il s'égarent très fort.

* Mad. sa sœur.

Nous avons grand sujet de louer Dieu, & de nous humilier tout ensemble; de ce qu'il daigne nous faire connoître la verité. Nous ne l'avons pu meriter, & c'est sa seule misericorde qui nous a prevenues & qui nous soutient. Il faut, ma chere Mere, avoir toujours plus de charité & de support pour cette pauvre Fille, & pour celles qui lui condescendent, sans manquer pourtant à lui tenir ferme où il faut, comme vous faites. Vous verrez bientôt d'étranges Lettres, si deja elles ne sont venues. Je vous conseille d'en retenir quelqu'une pour vous servir au besoin. Ayez toujours bon courage, vous confiant en la bonté de Dieu qui vous assistera toujours dans tous vos besoins, d'autant plus que vous vous defiez de vous-mêmes, étant persuadée que vous ne pouvez rien que par sa sainte grace. Je suis toute à vous, ma très chere Mere.

ET-

1654.

LETTRE DCXLVIII.

A la Reine de Pologne. Elle l'exhorte à penſer à l'éternité, & lui parle de quelques Dames qui venoient à Port-Royal.

MADAME. Je ſuis très en peine de ce facheux rhume qui incommodoit Votre Majeſté, lorſqu'il lui plut nous faire l'honneur de nous écrire le 26. Avril, ces maux aiant quelquefois de facheuſes ſuites: je prie Dieu de tout mon cœur qu'il ſoit paſſé. Il eſt vrai, Madame, que nous ſommes très heureuſes, ainſi que Votre Majeſté le reconnoît par le fonds de pieté que Dieu lui donne, d'être ſeparées des affaires du monde, qui eſt ſi perverti qu'il eſt impoſſible que ceux qui y ſont engagées n'y bleſſent pas leurs conſciences, ſur tout les Souverains qui ont beſoin d'une grace toute extraordinaire pour être fideles à Dieu preferablement à tous leurs interêts. 21. Mai.

J'ai écrit à M. Singlin ſur le cas important qu'il a plu à Votre Majeſté nous écrire au premier courier: je ne manquerai pas, Madame, de vous dire ſon avis. Mais cependant, il ne faut pas que Votre Majeſté ceſſe de prier Dieu, quand même elle auroit manqué: au contraire il le faut faire davantage pour lui demander miſericorde, & la force pour lui être plus fidele en une autre rencontre. Je reconnois par les fautes que nous faiſons tous les jours en de petites occaſions, combien Votre Majeſté eſt à plaindre d'être expoſée à de ſi grandes. Neanmoins, Madame, il ne faut pas perdre courage, mais que Votre Majeſté fuyant tant qu'elle pourra de prendre

1654. dre part à ces dangereuses rencontres, ait recours à Dieu pour lui demander de ne regarder que lui dans celles où la necessité l'engagera.

Enfin, Madame, les peines & tous les maux de ce monde qui dure si peu, ne sont rien en comparaison de l'éternité, outre que nous devons avoir une grande confiance en Dieu qui nous delivrera des maux qu'il y a même sujet d'apprehender de la part du monde & des mechans, si pour être fideles à ses interêts aux depens des nôtres, nous nous y exposons. Nous avons le même Dieu toujours aussi bon & aussi puissant que celui de Daniel, lequel aima mieux s'exposer à la mort que de manquer à prier Dieu & à detruire le mensonge des fausses Divinités; & Dieu le delivra de la gueule des lions comme il en a delivré une infinité d'autres dans l'Ancien & le Nouveau Testament; & quand il les a laissés perir comme tous les Martyrs, ç'a été pour leur donner une plus glorieuse couronne dant l'éternité.

Vous avez vu, Madame, des Rois & des Reines reduits en de terribles extremités: ce n'a pas été le zele de la gloire de Dieu, & la fidelité à son service qui les a reduits en ces états, & en cela principalement ils sont dignes de pitié. Pour ceux qui sont dans la sainte Eglise, il leur reste encore la patience, qui vaut mieux, s'ils sont dignes de l'avoir avec la soumission à Dieu, que tous les biens qu'ils ont perdus & avec lesquels ils étoient sans comparaison en plus grand hazard de perdre les éternels. Car enfin, Madame, il ne se faut point tromper: on n'a point de pa-

part à la gloire de Notre Seigneur Jesus-Christ, qu'en souffrant & portant sa croix après lui. Le Royaume de Dieu qui donne tous les biens & les souverains grandeurs, & qui est éternel, merite bien d'être acheté au prix de tous les miserables biens de la terre qui ne sont qu'une figure qui passe comme un éclair. Où sont, Madame, tous ceux dont on a tant parlé: tant d'Empereurs, de Rois & de Souverains dont Votre Majesté est descendue, desquels la memoire est comme effacée de la terre, excepté de S. Louis & des autres qui ont été saints, qui regnent dans le Ciel & sont encore glorieux sur la terre. Mais si Votre Majesté considere leurs vies, elle verra que ces saints ont porté leurs croix, qu'ils ont mepriſé leurs grandeurs temporelles, pour rendre à Dieu une fidelité invincible & l'honneur souverain qui lui est dû, lequel consiste à le preferer à tout en le constituant la derniere fin de toutes nos actions. 1654.

C'est ce que nous demandons tous les jours à Dieu pour Votre Majesté & que j'espere que Dieu lui donnera, puisqu'il a voulu à sa bonté lui en donner le desir, & qu'elle n'a point de repos quand sa conscience la reprend des manquemens que la foiblesse humaine lui fait commettre. Priez, Madame, je vous en supplie très humblement, & priez le plus souvent qu'il vous sera possible: c'est la plus importante affaire de tous les Chretiens. Les Rois en ont plus besoin que les autres, puisque c'est le plus puissant moyen de soutenir leurs Etats & leurs personnes, & que s'ils sont fortifiés par la grace de Dieu qui soutient par la prie-

1653. priere, nul de leurs ennemis ne les pourra ſurmonter.

* La Pr. de Guimené. La pauvre Dame * qui a eu l'honneur de voir Votre Majeſté chez nous, eſt à la verité fort dechuë, & eſt rentrée dans le monde. Neanmoins je vous puis dire avec verité qu'on vous en fait accroire beaucoup, car elle n'eſt pas telle qu'on la depeint. Mais je crois que c'eſt un juſte jugement de Dieu qui la punit, par la mediſance, de ſon infidelité. J'eſpere encore que Dieu aura pitié d'elle & qu'elle reviendra. Elle vient toujours au Sermon; & on m'a dit qu'elle avoit été fort touché du dernier, qui fut le jour de l'Aſcenſion. Il eſt très facile de deſcendre, & très difficile de remonter. Mais Dieu peut tout, & ſa miſericorde eſt infinie.

Nous ne voyons point de Dame que Madame de Liancour qui vient ſouvent chez nous, y aiant mis Mademoiſelle ſa petite fille qui a neuf ans. Madame la Marquiſe de Sablé y vient le plus qu'elle peut, ayant pris une Maiſon fort proche, en attendant que celle qu'elle a fait bâtir ſoit ſeche. Elle ſe ſepare le plus qu'elle peut, du monde, & ſincerement elle veut être tout à Dieu. Madame du Pleſſis-Guenegaud y vient auſſi; & Monſieur ſon mari a fait faire un petit logement ici pour s'y retirer quand il pourra. Ils ſont fort bien diſpoſés tous deux: nous avons leurs deux filles au dedans, & trois de leurs fils * ſont avec

* Ce ſont eux dont M. le Maître parle dans un Memoire qui ſe trouve dans le *Recueil de pieces* imprimé à Utrecht en 1740. où il eſt dit p. 221. que l'aîné n'avoit que dix ans; & il n'y a pas d'apparence qu'on ſe ſoit *trompé* en obſervant ſur cet endroit qu'il n'y a pas quatre

ivec nos Hermites au dehors, auſſi bien 1654.
ue deux fils de Madame de Raffetot, qui
tudient. Nous ne voyons point d'autres
Dames, dont nous ſommes très aiſes; n'y
ıyant que du tems à perdre avec celles qui
ıe cherchent pas vraiment Dieu, & enco-
e ſi on n'y prend garde de bien près s'en
ɔert-il toujours avec les meilleures. Voi-
là tout ce que Votre Majeſté m'a comman-
dé de luî dire: nous avons toujours chez
nous Madame la Marquiſe d'Aumont. J'ai
l'honneur d'être, &c.

LETTRE DCXLIX.

A Madame de Saint-Ange, alors Novice de Port-Royal ſous le nom de Sœur Anne de Sainte Eugenie. Après l'avoir remercié d'un preſent qu'elle avoit fait au Monaſtere, elle lui parle de la pauvreté Religieuſe.

NOus ne manquerons pas, ma chere Même
Sœur, de prier Dieu qu'il agrée vo- tems.
tre preſent; & je ne doute pas que
ſa bonté ne le faſſe, puiſqu'il vous a fait
celle de vous regarder la premiere; car il
regarda Abel, & puis ſes preſens. Je l'ai ſup-
plié de tout mon cœur qu'il vous fît la
grace de vous priver bientôt du plaiſir
que avez à donner, vous faiſant faire
une entiere & parfaite oblation de tout ce
qui

queſtion de trois enfans de M. Thomas (Seigneur du Foſſé) Maitre des Comptes à Rouen, comme quelques perſonnes l'ont fait dire à l'Auteur des Nouvelles Eccleſiaſtiques (feuille du 31. Juillet 1741.) puiſque M. du Foſſé alors ſon fils aîné avoit près de vingt ans, & que ſes deux freres cadets ne pouvoient être en même tems que lui à Port-Royal, comme il paroît par ſes Memoires.

1654. qui vous reste avec vous-même. Ainsi vous n'aurez plus le plaisir de donner aux creatures, mais vous aurez celui qui est incomparablement plus grand & qui durera à tout jamais, d'être entierement à Dieu & en état d'enrichir plusieurs personnes par votre pauvreté, qui vous rendra digne d'obtenir de Dieu les vrais biens pour tous vos amis.

C'est cette veritable pauvreté que je demande pour vous au Roi des pauvres, qui ne veut pour ses sujets, ses serviteurs & ses amis, que des pauvres, comme vous savez qu'en la créche il n'y a que des pauvres. Que s'il y a des riches, c'est pour lui offrir leurs thresors, en s'en depouillant, & ils s'en retournent par une autre voie que celle des richesses, des honneurs & des plaisirs, qu'ils ont quittée pour jamais; & s'ils y fussent retournés, Herode les auroit attrapés. Mais la vraie pauvreté nous rend invincibles au demon, & lui ôte tous les moyens de nous surprendre. Demandez-la pour moi: j'en ai grand besoin; car quoique je la regarde comme le thresor de la terre avec lequel nous achetons le ciel, je suis si miserable que je la pratique très mal.

Je remercie N. du soin qu'il a pris du vase. Je prie Dieu de tout mon cœur qu'il le rende lui-même un vase digne de recevoir sa sainte grace.

Toutes vos incommodités passeront, s'il plaît à Dieu, & vous deviendrez une bonne & forte Religieuse qui n'aura plus besoin de rien, pourvû que vous soyez fidele à retrancher toutes les petites inutilités & les ajustemens superflus. Je suis, &c.

LET-

1654.

LETTRE DCL.

A Madame Allen. Au sujet de ses maladies & du sacre du Roi Louis XIV.

JE suis fâchée, ma chere Sœur, de la continuation du mal de M. votre Fils, & des vôtres, selon les sens; mais en verité il faut se rejouir selon Dieu, de ce qu'il forme par les souffrances l'image de son Fils dans le vôtre & en vous. Puisque c'est la marque de l'élection, je le prie de tout mon cœur qu'il acheve cet ouvrage divin en vous par les voies qu'il lui plaira; & je vous conjure de faire le même pour moi, qui suis toute à vous. 1. Juin.

Je vous supplie de faire faire à votre fille une neuvaine pour le Roi à la Sainte Vierge & à S. Louis, afin qu'il plaise à Dieu par les prieres de la Sainte Vierge & de ce grand saint, de le rendre aussi bien heritier de sa sainteté que de son Royaume. Faites prier pour cela tous vos amis: je voudrois pouvoir mettre tout le monde en priere. Dieu le fait sacrer * durant l'Octave, où Notre Seigneur dans le S. Sacrement étant exposé par tout, convie tous les fideles à lui demander misericorde. C'est une des plus grandes que nous puissions demander que de faire notre Roi saint. Faisons-la avec grande devotion & confiance. Je vous supplie de ne me pas oublier, & de me croire toute à vous.

LET-

* Le Roi Louis XIV. fut sacré le 7. Juin, ayant alors seize ans.

1654.

LETTRE DCLI.

A M. de Fleury. Après lui avoir parlé sur la santé de la Reine de Pologne, & sur une Censure de l'Inquisition, elle se plaint de ce qu'on renvoyoit ses Lettres à Port-Royal pour en tirer des copies.

3. Juin. LA Lettre qu'il vous a plu, Monsieur, nous faire l'honneur de nous écrire du 24. Avril, m'a tirée de la peine où j'étois de la santé de la Reine. Comme Sa Majesté m'avoit fait l'honneur de nous écrire qu'elle avoit un fâcheux rhume qui l'incommodoit beaucoup, & comme ses maladies sont souvent longues & penibles, j'en étois en peine: je loue Dieu de l'en avoir delivrée. Vons apprendrez encore la censure que l'Inquisition a faite de plusieurs Traités de la grace *. Il faut beaucoup prier Dieu. La figure du monde passe, & la verité triomphera dans l'éternité, & nous avec elle si nous la suivons fidelement, avec une vraie charité, humilité & patience.

Il faut que je vous dise, Monsieur, que la providence a fait tomber entre mes mains un pacquet de vous adressé à Madame d'Aumont. Aussi-tôt je me doutai ce que c'étoit, ne sachant que trop la vaine curiosité aussi bien que la vaine affection de nos Sœurs pour voir tout ce que je fais: ce qui me le fit ouvrir. Je vous avoue que j'en ai senti une telle douleur & une telle confusion, que si j'osois je n'écrirois de ma vie à qui que ce soit, pour arrêter le cours de ces

* Deux Catechismes dont l'un est celui de M. Fredeau, & l'autre celui du Pere l'Hermite Jesuite de Dou-

ces niaiſeries de Filles; mais il ne faut pas croire ni agir par ces mouvemens. Je vous ſupplie, Monſieur, de me tant obliger qu'il n'arrive plus jamais choſe ſemblable, & de procurer plutôt que la Reine brûle ce qui reſte. Je vous aſſure que cela m'ôte toute la liberté que l'extrême bonté de Sa Majeſté pour moi me donnoit de lui parler dans la ſimplicité & ſans aucune reflexion, quand je penſe que les Lettres pourront être vues par d'autres. Delivrez-moi de cette peine, je vous en ſupplie très humblement, & priez Dieu pour nous qu'il me convertiſſe. J'eſpere que ſa bonté & ſa toute-puiſſance delivrera auſſi bien cette année le Roi de Pologne de ſes ennemis que la paſſée: nous l'en ſupplions inſtamment. Je ſuis, &c. 1654.

LETTRE DCLII.

A la Reine de Pologne. Sur les deſirs qu'elle avoit pour cette Princeſſe, &c,

MADAME. En attendant l'heure de la proceſſion de l'Octave du S. Sacrement, je me donne l'honneur d'écrire à Votre Majeſté toute pleine du deſir qu'il plaiſe à Dieu de ſe rendre auſſi preſent à votre cœur qu'à vos yeux, & que l'amour infini qu'il nous temoigne en ce divin myſtere y ſoit ſi bien gravé & y faſſe une ſi forte impreſſion, qu'il s'en rende maître abſolu y detruiſant toutes les affections du monde, qui n'eſt fait auſſi bien que tout ce qu'il contient que pour être ſacrifié à Dieu par les ames qui ſont ſi heureuſes que de connoître ce qu'il a fait pour elles, en lui donnant ſon Fils unique pour être leur mediateur non ſeulement dans le ciel mais encore ſur 10. Juin.

1654. nos Autels, où nous pouvons à toute heure lui exposer tous nos besoins & apprendre par l'exemple de la vie divine qu'il y mene qu'elle doit être celle des Chrétiens, pour la protection & la nourriture desquels il s'est donné, aussi bien que pour y continuer le sacrifice qu'il a offert pour leur reconciliation à Dieu son pere sur la croix.

Je puis, Madame, assurer Votre Majesté qu'à toutes les heures qu'il plaît à Dieu me faire la grace d'assister devant ce saint mystere, j'y ai toujours Votre Majesté presente, offrant à Jesus-Christ vos besoins comme les miens; & si je n'étois pas si indigne d'être exaucée, vous en ressentiriez des effets. J'espere pourtant toujours qu'étant aidée des prieres de tant d'autres bonnes ames, Dieu regardera Votre Majesté & accomplira en elles ses misericordes, rendant efficaces les desirs qu'il lui a donnés depuis si long-tems de l'aimer uniquement & de mepriser vraiment le monde. M. Singlin ne manquera pas de se donner l'honneur d'écrire à Votre Majesté : il l'auroit deja fait, sans qu'il a prêché l'Octave en notre Eglise de Paris, très heureusement par la grace de Dieu. Je l'attends aujourd'hui ici, où il le fera; & je transcrirai sa Lettre, si faisant le mieux qu'il pourra, je vois que Votre Majesté aura encore plus de peine à la lire que mon griffonnage auquel elle est accoutumée. Je m'assure qu'elle voudra bien que je voie ce qu'il lui dira & que j'en profite, puisque si j'avois tous les biens spirituels de tous les amis de Dieu, je les voudrois donner à Votre Majesté pour l'aider à devenir une grande sainte.

La

La Vie des Saints n'eſt pas prête à imprimer, la guerre ayant fait perdre une année de tems, & les perſecutions & les menaces interrompant ſouvent ce travail. J'en demanderai quelques pieces pour envoyer à Votre Majeſté : cela la conſolera & fortifiera ſes bons deſirs. Je ſuis contrainte de finir, & de ſupplier très humblement Votre Majeſté de me permettre de me dire & de me croire plus que perſonne qui ſoit au monde, &c. 1654.

LETTRE DLIII.

A la Reine de Pologne. Elle lui parle de ſes diſpoſitions par rapport aux calomnies contre Port-Royal, &c.

MADAME. Nous ſommes ſi obligées à Votre Majeſté de l'extrême bonté qu'elle nous fait paroître, de nous avoir recommandées à Monſieur le Cardinal (Mazarin) que nous ne ſaurions lui en rendre les très humbles remercimens que nous deſirerions. J'oſe dire à Votre Majeſté qu'elle fait une action digne des plus grandes Princeſſes, en protegeant les innocens. Car certes nous le ſommes devant les hommes, nul ne l'étant devant Dieu ; mais par ſa grace on ne ſauroit nous perſecuter ſans injuſtice. Nous ſerons trop heureuſes de l'être, ſi Dieu l'ordonne ainſi, eſperant que ſa bonté nous fortifiera de ſa grace pour le ſouffrir patiemment. Juſqu'à cette heure nous n'avons ſouffert que les calomnies qui continuent toujours, mais il ſemble que pluſieurs commencent à n'y plus ajouter de foi. Tout eſt entre les mains de Dieu qui ne permettra rien que pour le mieux : cela nous doit tenir en repos. 17. Juin.

1654. J'envoyerai au plutôt un Memoire à Votre Majeſté pour les cordonniers & tailleurs: je crois qu'ils ſeroient très propres à apprendre leurs metiers à vos pauvres, & s'ils ſe trouvoient bien comme je le penſe, ils feroient envie à d'autres d'y aller. Si Dieu nous faiſoit tant de grace que la paix ſe fit, on trouveroit des artiſans plus facilement; mais il en perit une ſi grande quantité par la guerre qu'on a peine à en trouver.

J'ai grande joie, Madame, de ce que Votre Majeſté a eu agreable de dire la Litanie de Notre Seigneur Jeſus-Chriſt pour lui demander la patience & la douceur dans les facheuſes rencontres qui arrivent ſi ſouvent en cette vie. Il n'y a rien de ſi important que cette vertu: Notre Seigneur nous commande d'apprendre de lui à être doux & humble de cœur, & rien ne nous diſpoſe plus à recevoir le don d'oraiſon. L'Ecriture dit que Dieu enſeigne ſes voies aux doux. Votre Majeſté deſire beaucoup la devotion, la patience eſt le meilleur moyen de l'obtenir de Dieu; & en verité c'eſt le plus grand bien que l'on puiſſe poſſeder en ce monde, puiſqu'elle adoucit tous nos maux, & nous fait mepriſer les vains plaiſirs en nous faiſant reſſentir par avance ceux du ciel. C'eſt elle qui rend heureuſes tant de Religieuſes dans les auſterités, & les plus affligés en ce monde s'eſtiment heureux lorſqu'ils la poſſedent. Nous la demandons pour Votre Majeſté, & nous avons dit à nos Hermites la nouvelle obligation qu'ils ont de prier Dieu pour elle: je la puis aſſurer qu'ils le font de tout leur cœur.

M.

M. Singlin eſt parti avec deplaiſir pour un voyage en Touraine, où la charité le force d'aller promptement, avant que de s'être pu donner l'honneur d'écrire à Votre Majeſté: il le fera au premier moment qu'il le pourra. Cependant il prie beaucoup pour elle, ayant toujours un très grand & veritable zele pour le ſalut de Votre Majeſté; auquel je penſe moi-même auſſi tous les jours, comme au mien. Je ſuis très confuſe du griffonnage de cette Lettre; mais ayant la migraine, je ne la puis recommencer; & j'aime mieux l'envoyer ſi mal faite que de manquer à obéir à Votre Majeſté en ne lui écrivant pas. 1654

LETTRE DCLIV.

A la Reine de Pologne. Elle l'exhorte à paſſer des affaires à la retraite, à mettre ſa confiance en Dieu, &c.

MADAME, Il me ſouvient que S. Jean, dont nous faiſons aujourd'hui la Fête, eſt le Patron de votre Maiſon de Mantoue: cette penſée m'a fait recommander à nos Sœurs d'augmenter leurs prieres pour Votre Majeſté, & en mon particulier j'ai prié Dieu de lui donner part à cet eſprit d'oraiſon & d'adoration qu'il a reçu dès le ventre de ſa mere, & qui la conduit dans le deſert afin que le monde ne l'en pût detourner, & Dieu l'y a laiſſé, quoiqu'il l'eût fait naître pour annoncer ſa venue toute ſa vie, hormis le peu de tems qu'il a prêché, que quelques-uns croyent n'avoir été que de dix mois, après leſquels Dieu permit qu'il fut mis dans la ſolitude d'une priſon pour y continuer ſes prieres & ſes ado- 24. Juin.

1654. rations jusqu'à la mort, où il repandit son sang avec autant de joie qu'il avoit repandu de larmes d'amour pour Dieu dans ses prieres. Dieu a fait voir en ce grand saint & en son Fils même Notre Seigneur Jesus-Christ, qu'il est plus honoré par la vie cachée que par les plus grandes actions du monde.

C'est pourquoi, Madame, les Rois qui sont engagés par necessité aux affaires du monde doivent rechercher avec soin les momens qu'ils peuvent derober aux affaires pour prier dans la solitude, examiner leurs actions pour en reconnoître les defauts, & prendre de nouvelles forces par une ardente invocation de la misericorde & du secours de Dieu pour mieux faire. Mais il arrive souvent que l'on passe des affaires aux divertissemens; & ainsi la vie se consume, & on se trouve surpris de la mort. Je vous supplie très humblement, Madame, de lire un excellent Traité de S. Cyprien (*de la mortalité*,) que j'envoie à Votre Majesté: il a été traduit à la priere de feue Madame de Luines & imprimé depuis peu. Je n'ai jamais rien vu qui m'ait tant fortifié contre la crainte de la mort que j'ai eu toute ma vie extrême, & fasse mieux voir combien cette crainte est indigne d'un Chretien. Il est vrai que ma crainte ne vient que de la vûe que j'ai de la sainteté du Christianisme, & de ce que je m'en vois très éloignée pour m'être si mal servie des graces que Dieu m'a faites. Mais enfin il ne faut pas perdre la confiance en Dieu de qui la bonté surpasse toutes nos miseres, & il faut toujours essayer de mieux faire sans se decourager jamais. Nous pretendons une grande

de fortune: une couronne pour toute l'éternité vaut bien que l'on ne quitte jamais la partie, & que l'on redouble tous les jours son courage & ses soins. 1654.

Je supplie très humblement Votre Majesté, d'être fidele aux semonces de Dieu. Toutes les craintes de l'offenser, les chagrins qu'elle ressent quand elle s'apperçoit qu'elle lui a manqué de fidelité, la vûe qu'il lui donne que toutes les choses du monde ne sont que bagatelles; tout cela, Madame, sont des attraits de la bonté de Dieu qui reveille Votre Majesté, afin qu'elle retourne son cœur vers lui avec confiance & non par decouragement. Il fait à Votre Majesté comme un bon pere qui ayant pitié de son enfant lorsqu'il l'a offensé, le convie à lui demander pardon afin qu'il lui puisse faire de nouvelles faveurs. Mais celles que les peres font à leur enfans étant des biens du monde ne leur servent souvent qu'à devenir pires, & celles de Dieu nous rendent meilleurs & plus forts contre nos ennemis. Ne vous lassez point, Madame, de les demander, & je ne me lasserai point aussi, moyennant sa sainte grace, de les demander aussi pour Votre Majesté.

M. Bardet fait tout ce qu'il peut à ce que l'on nous mande de Paris, pour detruire dans l'esprit de la Reine, les mauvaises impressions qu'on donne de nous à Sa Majesté; & il fait cela pour plaire à la Vôtre, à laquelle Dieu veut que nous ayons encore cette obligation. J'ai une très grande passion pour le très humble service de Votre Majesté, me semblant qu'elle est de toute ma puissance, & qu'elle ne peut croître; neanmoins ma petitesse selon le mon-

1654. de, & mon indigence selon Dieu, me rend très inutile à Votre Majesté, qui ne me refusera pas pourtant par sa bonté, la qualité de, &c.

LETTRE DCLV.

A la Reine de Pologne, en lui envoyant une Lettre de M. Singlin.

11 Juillet. MADAME. Enfin M. Singlin nous a envoyé de Tours une Lettre pour Votre Majesté qu'il me mande avoir été plus d'un jour à écrire afin qu'elle n'eût pas de peine à la lire, & cependant il y a beaucoup de ratures à ce qu'il dit. Mais je sai que la bonté de Votre Majesté ne s'arrêtera pas à ce defaut, mais à la charité & à la grande affection que ce bon Pere a pour son salut & très humble service. Il m'a écrit qu'il s'en alloit à Notre Dame des Ardilliers, où il n'aura pas manqué de bien prier Dieu pour Votre Majesté. Nous le ferons aussi demain qui est la Fête de la sainte Vierge, & le jour qu'elle a commencée à faire la charge de Mere de Dieu & des fideles, Dieu sanctifiant par la parole le premier & le plus saint de tous. Je ne me donnerai pas l'honneur d'entretenir davantage Votre Majesté, la laissant lire la Lettre à laquelle je prie Dieu de donner benediction, consolant & fortifiant votre ame par les paroles de son serviteur qui les accompagne de beaucoup de prieres. Je suis, &c.

LET-

1654.

LETTRE DCLVI.

A la Reine de Pologne. Elle lui parle de l'affection que tout Port-Royal avoit pour elle & l'exhorte à mettre ſa confiance en Dieu.

MADAME. La Lettre dont il a plu à Votre Majeſté nous honorer du jour de l'Octave du S. Sacrement nous fait voir la continuation de vos bontés pour notre deſert, où Votre Majeſté daigne dire qu'elle a part. Il eſt bien vrai, Madame, que toutes les ames qui l'habitent ſont toutes devouées au ſervice de Votre Majeſté, & prient Dieu pour elle avec un grand deſir qu'il la ſanctifie. Je puis dire à Votre Majeſté que tout ce ſaint jour j'ai été toute occupée d'elle & que je la voyois des yeux de l'eſprit à la proceſſion, avec joie & grand deſir que le divin Maître qu'elle ſuivoit la remplît de ſon ſaint Eſprit, & qu'il lui enſeignât à ſuivre ſon Evangile & les mouvemens de ſa ſainte grace, afin que jamais elle n'en ſoit ſeparée. 10. Juillet.

Nous avons envoyé à Votre Majeſté par le dernier courier une Lettre de M. Singlin, qui je m'aſſure ſera un bon ſujet de meditation à Votre Majeſté; ce bon ſerviteur de Dieu étant de plus en plus tout rempli de grace & de zele pour le ſalut des ames, & en particulier pour celle de Votre Majeſté dont il ne parle qu'avec un grand ſentiment. J'eſpere qu'elle reſſentira l'effet des prieres qu'il fait pour elle, & qu'elles ſoutiendront les nôtres & obtiendront l'accompliſſement des grands deſirs que Dieu nous donne, que Votre Majeſté ſoit toute parfaite & attachée à lui & aux

1654. interêts de ſa gloire, qui ſemblent être tout à fait oubliés en ce miſerable tems, où tout le monde ſe fait un idole de ſoi-même, conſtituant ſes interêts pour derniere fin.

Je ſupplie très humblement Votre Majeſté de ne ſe point decourager quand elle verra les grandes difficultés qui ſe rencontrent à rendre à Dieu ce qu'on lui doit; ſur tout les Rois dans les grandes obligations qu'ils ont, auxquelles ils ſongent peu, & dont peu de perſonnes les font reſſouvenir, les connoiſſant peu & s'intereſſant encore moins à leur ſalut. Il eſt vrai, Madame, qu'il y a de quoi trembler & s'épouvanter, lorſqu'on a la crainte de Dieu, comme il a fait la grace à Votre Majeſté de l'avoir, quand on conſidere par la lumiere de la grace & de la parole de Dieu, les obligations du Chriſtianiſme & les maximes du du monde & d'Etat qui y ſont ſi directement oppoſées, auſſi bien que l'extrême difficulté qui ſe rencontre à mepriſer les unes pour ſuivre les autres. Mais, Madame, ſouvenez-vous de la parole de Notre Seigneur, que ce qui eſt impoſſible aux hommes eſt poſſible à Dieu. Il a fait des Rois ſaints, il le peut encore faire; mais ce ſera en leur faiſant faire les mêmes actions & les conformant à l'image de ſon Fils, & non pas en les diſpenſant de ſes loix, comme ceux qui les flattent leur font accroire, leur perſuadant qu'ils ſont au deſſus des loix divines comme des humaines. Je ſai que Votre Majeſté n'a pas ces fauſſes imaginations, qui trompent & perdent la plûpart des Rois; & ainſi j'eſpere que s'humiliant ſous la puiſſante main de Dieu, & invoquant ſans ceſſe ſon ſecours

dans

dans toutes les tentations que le diable & le monde lui pourront susciter, elle les surmontera par la force de la grace de Notre Seigneur Jesus-Christ, qui la rendra victorieuse de tous les empêchemens de son salut. Ce sont les plus grands desirs de celle qui est, &c. 1654.

LETTRE DCLVII.

A Madame Allen. Elle la console dans ses afflictions.

JE vous supplie, ma très chere Sœur, de ne vous point étonner, puisqu'il ne peut rien arriver que par l'ordre de Dieu qui est notre vrai Pere. C'est en ces rencontres qu'il le faut regarder dans l'esprit de la foi, & dans une vraie & très humble soumission. Nous savons bien qu'il faut porter sa croix; nous le disons aux autres, quand nous les voyons dans l'affliction, & lorsque Dieu nous la presente nous rechignons: certes, ma chere Sœur, ce n'est pas être fideles. Ne nous mettons en peine de rien que d'implorer la misericorde de Dieu, afin qu'elle nous dispose à tout ce qui lui plaira. Si nous regardions l'éternité, tout ce qui se passe dans le tems nous seroit un neant. Je suis toute à vous, &c. 13. Juillet.

LETTRE DCLVIII.

A Madame de Morant ancienne Abbesse de Gif. Sur la retraite qu'elle vouloit faire à Port-Royal.

JE crois, ma très chere Mere, que vous ferez bien d'attendre que vous ayez vo- 21. Juillet.

1654. tre permiſſion après laquelle vous verrez ce qu'il vous plaira de faire. Mais je crois qu'il ne ſeroit pas bien de ſortir, avant l'execution de votre affaire. J'eſpere que vous verrez M. Singlin: il ſera bientôt ici. Je lui ferai voir vos Lettres, & vous prendrez ſon avis. Cependant, ma chere Mere, demeurez en paix, vous offrant à Dieu pour le changement que vous meditez.

Quoique j'eſtime que Dieu vous aſſiſtera beaucoup, puiſque vous le prenez pour l'amour de lui & qu'en cela il vous fait la grace de donner en vous demettant un très bon exemple dans l'Egliſe, où il permet que l'ambition de commander ſoit ſi grande; neanmoins il ſe pourra faire que vous ſouffrirez des tentations, Dieu le permettant ainſi pour éprouver votre foi. C'eſt pourquoi il faut, ma très chere Mere, vous y preparer en invoquant beaucoup la divine miſericorde, ſans laquelle nous ne pouvons eſperer que miſeres. Si votre ſanté eſt viſiblement mauvaiſe, il ne ſera que bon de la prendre pour pretexte de votre ſortie. Mais ayez un peu de patience, pour ne rien gâter; auſſi bien je crois que vous ne ferez point faire la priſe de poſſeſſion, qu'au retour de M. le Curé de S. Nicolas, qui ne ſera pas plutôt que celui de M. Singlin. Je ſuis, &c.

LETTRE DCLIX.

A M. de Fleury. Sur l'arrivée des Filles de Sainte-Marie en Pologne, les copies de ſes Lettres & un preſent qu'il lui avoit fait, &c.

24 Juillet. JE ſuis bien aiſe de l'arrivée des bonnes Religieuſes de Sainte-Marie, eſperant

perant que la Reine en recevra beaucoup de consolation & d'édification. On m'a dit qu'elles sont de Savoye: j'en suis encore plus aise, parce qu'ayant été reçues par celles qui l'ont été du Bienheureux Evêque de Genêve fondateur de cet Ordre, elle en auront encore plus l'esprit. Je vous remercie très humblement, Monsieur, de la charité que vous me faites de me dire des nouvelles de la santé de la Reine: je prie Dieu de la lui continuer toujours bonne, & de lui augmenter sa charité pour les pauvres, puisque c'est le moyen ordinaire dont Dieu se sert pour sanctifier les Rois; & j'ai un extrême desir que notre bonne Reine soit sainte. On menace fort d'une nouvelle Bulle *: que la sainte volonté de Dieu soit faite. 1654.

Je n'ai pas douté que ce ne fût par bonté & condescendance que vous avez envoyé les copies de nos Lettres à Madame d'Aumont; mais je vous assure, Monsieur, que cela ma donné une grande mortification. L'extrême bonté de la Reine me donne la hardiesse de lui parler, sachant qu'elle lui fait supporter mes defauts; mais je ne puis souffrir qu'on puisse penser que ce que j'ose dire à Sa Majesté puisse servir à autre chose qu'à exercer sa pieté & son humilité, qui daigne le trouver bon par un excès de bonté.

Je n'avois point encore vu la croix qu'il vous a plu nous envoyer, lorsque je vous

* Elle ne fut donnée qu'en 1656. C'est la premiere d'Alexandre VII. qui y definit que les V. Propositions ont été tirées de Janſenius, & condamnées au ſens de cet Auteur.

1654. en remerciai l'autre jour, & je ne pouvois pas m'imaginer qu'elle fût telle qu'elle eſt, ſi diſproportionnée à une pauvre Religieuſe. Vous avez eu raiſon de croire que je ne l'aurois pas en mon particulier, puis que graces à Dieu, je n'ai ni ne voudrois avoir quoique ce ſoit au monde; mais je vous puis aſſurer qu'en toute la Maiſon il n'y a rien de ſemblable. Je ne laiſſe pas de vous en remercier encore très humblement. Elle ſervira à faire un preſent à quelqu'un de nos bienfaiteurs, & à vous mettre du nombre, encore à meilleur titre ſi en vos ſaints ſacrifices vous vous ſouvenez de demander à Dieu qu'il nous faſſe humbles & pauvres Religieuſes. Je ſuis, &c.

LETTRE DCLX.

A la Reine de Pologne. Sur la priſe d'habit & la Profeſſion de pluſieurs Filles à Port-Royal; ſur la retraite de l'ancienne Abbeſſe de Gif, &c.

7. Août. MADAME. Un de nos Heremites m'ayant donné l'extrait d'une Lettre d'un grand ſaint, où il raconte une hiſtoire admirable & qui m'a fort touchée avec toutes nos Sœurs à qui je l'ai lu à notre Conference, j'ai cru que Votre Majeſté qui aime tout ce qui la peut porter à Dieu & au mepris du monde, ſeroit bien aiſe de la voir, & qu'elle lui ſeroit utile puiſque le ſaint Eſprit nous dit que la penſée de notre fin derniere nous empêche de pecher, parce qu'elle donne une ſainte crainte qui nous porte à prier Dieu qu'il nous en preſerve, & nous donne les vertus qui nous peuvent conduire à lui. L'eſ-

prit

prit malin fait tout ce qu'il peut par les amusemens du monde pour nous faire oublier les jugemens de Dieu, & nous assoupir dans une vie negligente & molle qui nous fait succomber quand les tentations surviennent. C'est pourquoi Notre Seigneur nous repete souvent cette parole: *Veillez & priez.* 1654.

Nous donnâmes hier l'habit à une de nos Pensionnaires *, qui est ceans depuis neuf ans parce que nous ne le donnons qu'à dix-neuf ans, afin qu'elles le reçoivent avec plus de jugement. Nous lui recommandâmes bien de prier Dieu pour Votre Majesté. Le 20. de ce mois: qui est le jour de S. Bernard nous ferons, Dieu aidant, quatre Professes; dont l'une sera Madame de Saint-Ange que nous appellons ma Sœur Anne de Sainte Eugenie, & l'autre Meno qui s'appelle Sœur Marie Angelique de Sainte Therese. Celle-ci a été retardé parce qu'elle a été fort malade. Les deux autre † n'ont pas l'honneur d'être connues de Votre Majesté. Toutes ne manqueront pas de bien prier Dieu pour elle. Nous avons encore six Postulantes, à qui nous donnerons bientôt l'habit. Nous sommes trop, les deux Maisons étant toutes pleines; neanmoins nous ne saurions nous defendre de toutes celles qui nous prient de les recevoir, principalement des Religieuses qui étant dans des Maisons non reformées, nous font un extrême pitié parce qu'el-

* C'étoit une niece de M. l'Evêque de Beauvais: la Sœur Magdeleine de Sainte Agathe Choart de Buzanval.

† C'étoient les Sœurs Jeanne de Sainte Colombe Lenllier, & Denise de Sainte Anne de Cossart de Flan.

1654. qu'elles ne peuvent trouver de ſecours pour leur ſalut.

Nous avons reçu depuis deux jours une Religieuſe qui n'a que vingt-ſix ans, & pour qui ſes parens, qui ſont Monſieur de Leuville, & Madame de Seneſe, avoient obtenu l'Abbaye de Gif il y a trois ans, quoique les Religieuſes euſſent élue une bonne Fille de leur Maiſon & que la Reine leur eût promis de l'accepter. Mais le credit l'emporta pour cette jeune Religieuſe, que Dieu a tellement touchée qu'elle a reſigné ſans le ſu de ſes parens à celle qui avoit été élue, laquelle en a penſé mourir de douleur, & deux jours après qu'elle a eu pris poſſeſſion, la depoſée eſt venue avec nous, avec un grand deſir d'être la derniere & d'y commencer un Noviciat.

J'avoue à Votre Majeſté que ç'a été pour moi une grande joie de voir qu'en ce tems, où l'ambition regne ſi horriblement même dans les Religions, & qu'il ſe fait tous les jours des Maiſons exprès pour contenter des Filles qui veulent être Superieures, d'en voir, dis-je, une ſi jeune quitter pour l'amour de Dieu, & pour ſuivre Notre Seigneur Jeſus-Chriſt qui s'eſt fait le dernier des hommes pour guerir notre orgueil. J'en ſai encore une qui a le même deſir, mais elle n'oſe encore l'entreprendre à cauſe de ſes parens qui l'empêcheroient, outre qu'elle ne le peut faire en conſcience qu'en en mettant une en ſa place plus capable qu'elle. Ainſi Dieu conſerve toujours dans ſon Egliſe l'eſprit d'humiliation dans quelques ames, au milieu de la plus grande corruption.

J'ai oſé dire ceci à Votre Majeſté, par ce

ce que je ſai qu'elle aime Dieu & ſe rejouit du bien de ſon prochain. Je me rejouis de la conſolation qu'elle reçoit, voyant les exercices ſaints des bonnes Religieuſes de Sainte-Marie, qu'elle poſſede après avoir eu tant de perſeverance à les deſirer, tant de force & de conſtance à ſurmonter tous les empêchemens qui ſont ſurvenus. C'eſt ainſi qu'il faut être fidele à Dieu dans les ſaints deſirs qu'il nous donne. J'eſpere qu'il en donnera la recompenſe à Votre Majeſté dès ce monde par la douceur & le repos qu'elle aura dans le tems qu'elle pourra ſe retirer avec elles, & qu'elle y prendra de nouvelles forces dans l'oraiſon pour retourner aux affaires du monde, à quoi ſa condition l'oblige. J'en prie Dieu de tout mon cœur, étant &c. 1654.

LETTRE DCLXI.

A une Dame. Elle lui donne quelques avis.

POur faire comme il faut, ma très chere Sœur, il ne falloit point cet eſpace qu'a votre Lettre; mais parce que vous êtes encore Dame, vous traitez en Dame ce qui ne le fut jamais. Vous avez bien raiſon de dire ce que vous nous dites ſur votre bonheur, & c'étoit la reflexion que vous deviez faire avec action de graces & compaſſion pour eux qui ne ſont pas comme vous; puis faire mourir en vous tous les vains diſcours, pour n'en parler jamais à perſonne. 8. Août.

Je loue Dieu, ma chere Sœur, de ce qu'il vous a donné la conſolation d'entendre quelque choſe d'utile pour votre ame, pour-

1654. pourvû que vous en fassiez profit. Car il nous faut souvenir que nous rendrons un compte plus terrible des saintes paroles que nous entendons que des vaines que nous disons, & plus pour les graces que nous profanons que pour les fautes que nous commettons. Conservez donc bien précieusement, ma très chere Sœur, cette plenitude que vous avez reçue; ruminez-la bien, & qu'elle soit la conduite de vos actions.

LETTRE DCLXII.

A la Reine de Pologne. En lui envoyant l'Histoire de quelques saints Martyrs.

14. Août. MADAME. Je surmonte la douleur que me donne la migraine, pour me donner l'honneur de me presenter à Votre Majesté la veille de sa grande Fête & du Triomphe de la très sainte Vierge. Nous prierons Dieu de tout le cœur de remplir l'ame de Votre Majesté de nouvelles graces, en lui faisant imiter les vertus de la Sainte Vierge pour la rendre un jour participante de sa gloire. Nous lui envoyons, une petite piece de la Vie des saints * traduite par un Hermite, écrite par un autre, & ornée de figures par un petit qui n'a que dix-huit ans, & n'a jamais appris à peindre. Je ne vous saurois dire, Madame, avec qu'elle affection ce petit travail s'est fait pour Votre Majesté que le defunt appelle ma Reine, n'osant dire la leur. Que Dieu

* Il y a apparence qu'il est ici question de l'Histoire des Martyrs de Lion traduite par M. le Maistre, & qui a été depuis imprimée.

Dieu nous faſſe à tous la miſericorde de nous rendre dignes de le prier qu'il donne à Votre Majeſté l'ardeur de la charité & le courage des ſaints Martyrs, pour ſa gloire & pour le bonheur éternel de Votre Majeſté, de qui je ſuis dans un très profond reſpect, &c. 1654.

LETTRE DCLXIII.

A la Reine de Pologne. Sur la fondation qu'elle avoit faite pour les Filles de Sainte-Marie, &c.

MADAME. Les Lettres dont il a plu à Votre Majeſté d'honorer M. Singlin & moi en datte du 29. Août me furent rendues hier. Je rendrai celle de M. Singlin à ſon retour de Port-Royal des Champs où il eſt allé: il aura grande joie de voir que Votre Majeſté ait eu la ſienne agreable. C'eſt vraiment, Madame, Dieu qui vous fait ſentir l'ardente charité qu'il donne à ce bon Pere pour Votre Majeſté, & qui eſt telle qu'il donneroit ſa vie avec joie pour ſon ſervice & l'accroiſſement de la ſainte charité en elle. J'ai grande joie de ce que Votre Majeſté a enfin accompli la bonne œuvre de la fondation de ſes Religieuſes, avec une ſurabondante & magnifique charité. Aſſurez-vous, Madame, que Dieu vous le rendra, & que cet illuſtre exemple de pieté, qui eſt unique en ce ſiecle & que Votre Majeſté donne à l'Egliſe, lui ſera plus glorieux devant Dieu que toutes les actions memorables qui y ont été faites par les plus grands, que les hommes eſtiment & que très ſouvent Dieu châtie. 1. Septembre. De P. R. de Paris.

Le Palais du Luxembourg à Paris, a encore

1654. core plus coûté que votre fondation: vous ſavez, Madame, combien peu la Reine* qui l'a bâti avec tant de profuſion en a joui, & ſi les ſouffrances ne lui ont aidé à ſatisfaire à la juſtice de Dieu, il faudra qu'elle ait été encore châtiée en l'autre vie de ces vaines ſuperfluités que Dieu ne pardonne non plus aux Rois qu'aux autres, encore qu'il ſoit vrai qu'il leur ſoit permis d'avoir plus que les autres. Mais il y en a très peu qui ſe meſurent ſelon Dieu & les regles de l'Evangile, ſur leſquelles ils ſeront jugés auſſi bien que le moindre ſujet. Beniſſez donc Dieu, Madame, & ſoyez très reconnoiſſante de la grace qu'il vous a faite d'avoir bâti un Temple à ſa gloire & une Maiſon où il ſera honoré par de ſaintes ames dans toutes les bonnes œuvres deſquelles Dieu regardera toujours leur Fondatrice. Je m'imagine qu'elles ſont à cette heure dans leur clôture; & que Votre Majeſté y aura fait la retraite qu'elle devoit, & où ſans doute Notre Seigneur lui aura donné de nouveaux deſirs de le mieux ſervir que jamais. Je le ſupplie très humblement d'y ajouter de nouvelles graces toutes-puiſſantes pour les ſuivre.

Je penſois bientôt envoyer à Votre Majeſté quelque fruit de l'hermitage; mais ſi les nouvelles menaces que l'on nous fait ont leur effet, il n'y aura plus moyen de travailler: tout eſt entre les mains de Dieu, qui envoie & retient les orages comme il lui plaît. Nous avons grand ſujet de nous conſoler, en voyant le courage qu'il donne à tous pour ſouffrir humblement & patiemment

* Marie de Medicis mere de Louis XIII.

ment tout ce qui lui plaira. Qui ſonge ſe- 1654.
rieuſement au jugement de Dieu, craint peu ceux des hommes, & qui a l'éternité bien preſente, eſtime peu les maux qui ne durent que des momens. Quoi qu'il nous arrive, nous eſperons que Dieu nous ſoutiendra, & que nous n'oublierons jamais de prier pour Votre Majeſté: ſi nous ſommes affligées, nos prieres en ſeront meilleures.

Je vous ſupplie, Madame, de n'avoir n'avoir nulle peine pour l'aumône que vous vouliez faire ici: votre pays doit être toujours preferé. Votre Majeſté a eu grande raiſon de faire tout ce qu'elle vouloit faire pour les Religieuſes, ſans s'attendre à un Teſtament, lequel, comme elle dit très bien, eſt ſouvent mal executé: mais outre cela il vaut mieux donner ce que l'on poſſede, que ce que l'on laiſſe. Que Votre Majeſté n'ait pas regret à l'exceſſive depenſe que ces bonnes Religieuſes ont faites ſur les chemins, puiſqu'encore qu'il y ait pu avoir de la faute de ceux qui les ont conduites, cet argent n'eſt pas perdu pour Votre Majeſté à laquelle Dieu en tiendra compte juſqu'au dernier denier, encore qu'il y en ait peut-être eu de mal employé. Beniſſez Dieu, Madame, de ce que vous n'employez point en bals & en comedies, & de ce que vos divertiſſemens vont à ſoulager les pauvres: c'eſt de Dieu que vous tenez cette ſainte & heureuſe inclination. Je prie ſa bonté qu'il la fortifie & la ſanctifie de plus en plus, étant, &c.

LET-

1654.

LETTRE DCLXIV.

A une Religieuse de Port-Royal. Sur l'utilité des reprehensions & de l'humiliation.

12. Octobre. LORSQUE je reçus votre Lettre du 9. du mois passé, j'étois, ma chere Sœur, si embarrassée, que je n'eus pas seulement le loisir de la lire entierement; mais l'ayant serrée, je la trouve presentement & je vous y reponds. Je donnerai ordre pour ce que vous demandez pour votre Obéissance. Pour ce qui vous regarde, ma tres chere Sœur, je vous avoue que j'ai été surprise & affligée de voir que ce que l'on vous a dit sur vos manquemens, vous a decouragée. Vous ne pouvez avoir une marque plus claire que vous ne cherchez pas veritablement Dieu dans le soin que vous preniez de vous corriger, que d'avoir trouvé mauvais qu'on vous accusât. Si votre desir étoit sincere & droit, vous seriez ravie de voir qu'on vous observe, afin que cela vous servît pour vous corriger; & vous devriez être bien aise qu'on vous reprochât même vos fautes, afin d'en faire penitence par cette humiliation, & vous affermir dans la pratique du contraire: ce qu'il est impossible de faire qu'en demandant cette grace, avec un très humble sentiment de son indignité à l'obtenir & de l'indigence que l'on a de la misericorde de Dieu.

Nous ne connoissons pas, ma chere Sœur, la grandeur de Dieu, sa saintetè & sa justice, ni notre extrême petiteſſe, misere & indignité. Que si nous avions la moindre lueur de ces verités, nous serions

con-

oujours dans le reſpect & la crainte, & lans une ſi profonde humiliation que nous n'aurions point d'autre deſir que d'être humiliée, repriſe, corrigée & veillée, afin le pouvoir par ces ſecours purifier notre ime & la fortifier dans ſes langueurs, qui ie viennent que d'orgueil & d'amour proore, lequel ſe couvre ſouvent d'une fauſſe humilité. Au nom de Dieu, ma chere Sœur, proſternez-vous ſouvent devant Dieu pour lui expoſer vos beſoins comme étant vraiment pauvre, infirme & impure, penſant que cette pauvreté vient de l'orgueil, qui fait appeller le demon par le fils de Dieu l'eſprit immonde, quoiqu'il n'ait point d'autre vice proprement que l'orgueil. En cette poſture, implorez la grace & la miſericorde de Dieu. Demandez-la auſſi pour moi, ma très chere Sœur, & me croyez toute à vous. 1654.

LETTRE DCLXV.

A Madame Allen. Elle la conſole ſur la douleur qu'elle avoit de ſe voir dans l'imperfection.

JE loue Dieu, ma chere Sœur, de ce que vous vous portez mieux; la grande foibleſſe qui vous reſte, vous oblige à demeurer dans un très grand repos. Suivez Dieu en cela, & en tout le reſte; car ſa volonté doit être votre ſatisfaction. Il s'y faut ſoumettre en tout; pour n'être n'y ſurpriſe ni troublée de rien; puiſque toutes choſes ſont conduites par ſa divine Providence; & que tout coopere en bien à ceux qui l'aiment. 18. Octobre.

Vous ne devez pas vous toucher ſi fort de ce que je vous ai dit, & qui vous fait tom-

1654. tomber malade: je n'avois pas voulu vous l'écrire, de peur de vous faire peine; & je ne vous l'ai dit qu'afin que vous priassiez Dieu, & que sachant vos besoins, vous puissiez mieux les lui dire. Il ne faut pas se surprendre & s'étonner si fort, quand nous voyons en nous-mêmes, ou en ceux qui nous touchent, des imperfections; puisque nous ne devons pas ignorer que de nous-mêmes nous ne sommes qu'imperfection & mensonge. Nous devons aussi savoir que la grace de Notre Seigneur est encore plus grande que notre misere, & que nous trouvons en l'invoquant de tout notre cœur des remedes à nos maux: c'est sur elle & vers elle que nous devons reflechir, en voyant notre corruption, & non pas sur nous-mêmes.

Je crois qu'on nous renvoiera bientôt aux Champs; & je pense que cet hyver, où j'aurai encore une année plus que l'autre, me sera aussi fâcheux que le precedent. Il vous en pourra bien arriver autant. Disposons nous, ma chere Sœur, à tout ce qu'il plaira à Dieu; n'aimons que sa sainte volonté, & mettons notre souverain bonheur à lui être parfaitement soumises. Demandez cette grace à Dieu pour moi, comme je la demande pour vous.

LETTRE DCLXVI.

A la Mere Marie de l'Incarnation le Conte Prieure de Port-Royal des Champs. Elle lui donne quelques avis sur son interieur.

18. Octobre. JE remercie Dieu de la grace qu'il vous a faite, ma très chere Sœur, & je ne doute point qu'il ne vous la rende très avantageuse,

tageuſe, pour votre avancement & un veritable affermiſſement dans le bien. Vous voyez en cela un effet particulier de la divine providence, & que la Mere Agnès a été pour votre conſolation à Port-Royal des Champs. Il faut être abbattue dans ces rencontres, pour pouvoir dire : *adhæſit pavimento anima noſtra, &c.* [notre ame eſt collée à la terre :] N'êtes vous pas trop heureuſe que le moment ſoit venu auquel Dieu vous fait la miſericorde de reconnoître les defauts de votre vie paſſée, & les manquemens de fidelité à ſa grace, afin qu'il vous les pardonne, vous releve & vous faſſe entrer ſincerement dans la voie, pour y marcher juſqu'à la fin. Je m'aſſure qu'au fond de votre cœur vous ſentez une plus grande conſolation que vous n'avez jamais fait. Car il eſt vrai qu'il n'y en a point en ce monde d'égale à celle que Dieu donne dans l'amertume de la penitence ; & on experimente une certaine profonde paix au milieu du trouble que cauſe la vûe de ſes fautes, parce que Dieu étant l'auteur de tous ces mouvemens, ſa ſainte paix les accompagne toujours. 1654.

Il eſt impoſſible de vous mieux expliquer que vous faites ; & en diſant tout ce que vous dites à M. Singlin, il vous entendra fort bien & verra l'état de votre ame. Votre plus grand mal vient, je crois, de vos craintes : elles ont été la ſource de la plûpart de vos fautes. Il faut dorenavant conſiderer toutes choſes par l'eſprit de la foi, & ne pas conſulter vos ſens ni votre raiſon, dans le bien ou dans le mal, pour entreprendre l'un & fuir l'autre. Eſperez tout de Dieu, & le beniſſez de ce qu'il vous

1654. donne de la douleur. Je le prie qu'il l'accroiſſe, mais que ce ſoit ſon ſaint eſprit qui en ſoit l'auteur: elle detruira tous vos maux, & ſemant dans les pleurs vous recueillerez dans la joie.

Aſſurez-vous que je prierai Dieu pour vous de tout mon cœur. J'aime tant votre état qu'il eſt l'objet de tous mes deſirs en ce monde; & n'étant pas ſi heureuſe que d'y être, j'ai la ſatisfaction que vous y ſoyiez, pour l'amour de vous-même, que j'aime autant que Dieu ſait, & encore dans l'eſperance que Dieu m'y donnera quelque part, puiſque nous ne ſommes qu'un en lui. Priez-le pour moi, ma chere Sœur, &c.

LETTRE DCLXVII.

A la même. Sur ſa maladie & celle de M. Singlin.

28. Octobre. NE ſoyez point en peine de moi, ma chere Sœur; je vous en prie. Je ne ſuis point ſi mal: on s'eſt effrayé. Enfin il faut finir; & à mon âge cela ne doit gueres tarder: quelques années de plus ou de moins ne ſont rien. Soyons toutes à Dieu, & jamais nous n'aurons faute de rien. Je ſuis bien en peine de M. Singlin: il eſt pis que moi, parce qu'il ne ſe ſoulage point, & à ſon âge je crois qu'il lui ſeroit facile de guerir. C'eſt demain le jour de ma premiere Profeſſion. Je ſalue très humblement toutes nos Sœurs, & les ſupplie de s'en ſouvenir.

LET-

LETTRE DCLXVIII. 1654.

A la même. Sur la maladie de M. Singlin, les dispositions de Madame de Chazé, &c.

IL faut vous consoler, ma très chere Sœur, du retour de la Mere Agnès. Je prie Dieu de tout mon cœur qu'il le fasse lui-même efficacement, vous attachant si fortement à sa sainte volonté, que son accomplissement soit votre unique bien & votre satisfaction. Quand l'amour sincere de cette divine volonté est au fond de notre cœur, rien ne l'ébranle. Quoique notre esprit ne laisse pas de souffrir des agitations & des afflictions d'esprit, elles ne servent qu'à nous affermir davantage dans l'amour de la dependance de Dieu. Nous en avons une bien sensible dans l'incommodité de M. Singlin que le Medecin trouve bien importante; mais enfin rien ne doit borner notre soumission, qui ne nous doit pas empêcher de bien prier Dieu qu'il nous le conserve, ne nous traitant pas comme nous le meritons. 29. Octobre.

Je suis bien aise que l'on suspende encore le voyage de Madame de Chazé: cela est trop precipité. Parlez-lui sincerement; il en faut avoir pitié. Au fonds elle a l'ame très bonne, & à la verité c'est la moins à craindre de son espece. Nous serions ingrates de ne pas faire tous nos efforts pour la servir utilement, quand ce ne seroit que pour l'affection qu'elle a pour la Maison, où elle aime mieux souffrir que d'être bien caressée ailleurs *.

* Cette Dame fut neuf ans à Port-Royal sans faire Pro-

1654. Ne vous contraignez point de m'écrire toutes choſes: la vraie union que Dieu me donne avec vous, me fait croire que je ſai tout ce que vous ſavez, parce que votre cœur me le dit; & l'écriture dit ſouvent ce que le cœur ne dit pas. Aſſurez-vous que Dieu vous aidera plus que jamais. Il me ſemble que votre bonne volonté eſt à cette heure en liberté, & que juſqu'ici elle étoit comme empêtrée de vaines craintes & de vaines repugnances. Quoique vous fuſſiez dans la voie par la grace de Dieu, vous n'y pouviez gueres avancer; mais j'eſpere que vous marcherez gaiement dorenavant. Encore qu'il s'il s'y rencontre des croix, elles ne vous ſerviront qu'à prendre un nouveau courage, puiſqu'elles vous rendront plus certaine que c'eſt la vraie voie, où il y a des croix & des épines.

LETTRE DCLXIX.

A Madame de Saint-Ange. Sur la mort de ſa petite-fille, & les diſpoſitions où elle devoit être pour faire ſa Profeſſion.

15 Novembre. JE me rejouis, ma chere Sœur, de voir que non ſeulement votre eſprit ſe rend captif au ſervice de la foi, mais qu'encore Dieu vous fait la grace d'y aſſujettir tous vos ſens, lui ſacrifiant toutes les tendreſſes de la nature dans la mort de votre petite-fille; & en verité je ne vous aurois pas cru bien diſpoſée à votre Profeſſion, dont

Profeſſion, pour les raiſons qu'on peut voir en ſa Vie, Tome V. des Memoires de la Mere Angelique, XXXIX. Relation. Elle fit Profeſſion en 1659. & prit le nom de Sœur Lize Magdeleine de Sainte Elizabeth.

dont le tems eſt ſi proche *, ſi vous aviez fait d'une autre maniere. Il n'y a perſonne qui ait tant ſoit peu de foi qui ne veuille bien offrir le ſacrifice de propitiation pour la remiſſion de ſes pechés, & celui d'oblation pour rendre graces à Dieu de ſes bienfaits & en obtenir de nouveaux. Mais quant à celui d'holocauſte qui n'eſt que pour adorer Dieu ſouverainement ſans ſe rien reſerver, très peu de perſonnes le font; & cependant c'eſt le principal, & ſans lequel Dieu ne reçoit point les deux autres. 1654.

S'il vous fait la grace de le lui offrir toujours dans toutes les occaſions que ſa divine Providence vous en preſentera, vous ſerez trop heureuſe: & Dieu vous recevra à votre Profeſſion non ſeulement comme une Vierge, mais comme une Martyre, puiſque la plenitude de volonté qui ſacrifie ſa vie naturelle, auſſi bien que la civile, eſt reçue de Djeu comme l'effet. Qui n'a pas cette plenitude de volonté de ſe ſacrifier à Dieu en toute façon & ſans reſerve, ne fait pas Profeſſion comme il faut. En manquant de cette diſpoſition, elle fait la plus grande de toutes les hypocriſies, au lieu de faire la plus ſainte de toutes les actions.

Je vous ſupplie entre-ci le jour heureux que Dieu vous a fait deſirer depuis tant d'années, de vous mettre tous les jours un peu de tems en ſa divine preſence pour lui demander cette bonne diſpoſition, cette parfaite renonciation à toutes choſes, & la mort à votre vie humaine, afin que vous entriez vraiment dans la nouvelle que Notre Seigneur nous a meritée en ſe ſacrifiant

* Elle la fit le 21. de ce mois.

1654. sur la croix. Nous avons prié Dieu pour Monsieur votre fils, afin qu'il lui plaise de tirer son cœur à lui, avec les enfans qu'il fait naître de lui. J'ai bien envie, si Dieu le veut, que vous vous portiez bien. Du reste ne songez qu'à vous offrir à lui pour faire sa sainte volonté, & vous laissez conduire. Je suis, &c.

LETTRE DCLXX.

A M. de Fleury. Au sujet d'un Seigneur Anglois, &c.

20 Novembre. De P. R. de Paris. JE me suis, Monsieur, donné l'honneur d'écrire à la Reine ces deux derniers couriers *, & j'ai pris la hardiesse de lui parler d'un Seigneur Anglois qui desireroit bien servir Sa Majesté en sa guerre. Je vous supplie très humblement de prendre la peine de nous dire au plutôt si la Reine lui pourra donner de l'emploi. Nous ignorons si le Roi a coutume de recevoir des étrangers dans ses armées; & si même Sa Majesté a encore besoin de soldats. Je prie Dieu que les ennemis soient si bien humiliés qu'il n'en n'ait plus besoin, mais s'il lui en faut encore, & que les Polonois souffrent les étrangers, je crois que le Roi sera très bien servi de ce Milord qui est très brave homme & craignant Dieu.

Nous sommes toujours en grand soin de la Reine, sachant les inquietudes où peut être Sa Majesté pendant l'absence du Roi: je vous supplie très humblemens de nous en

* Ces Lettres ont été perdues: il y a apparence qu'il y étoit question du Milord de Muskry dont il sera parlé dans la suite.

en donner des nouvelles. M. Arnauld eſt ici pour deux jours : il vous ſalue très humblement. Il nous a dit que la petite niece ſe porte très bien, & qu'il lui a offert en partant de la ramener ici, mais qu'elle lui a dit qu'elle ſe trouvoit mieux là & n'en vouloit jamais ſortir. Toutes celles qui y ſont y ont la même affection, & Dieu donne une benediction particuliere à cette Maiſon *. 1654.

* Port-Royal des Champs.

Je me recommande très humblement à vos ſaintes prieres : dans huit jours, Dieu aidant, je ſerai depoſée de la charge où il y a douze ans que je ſuis. Obtenez-moi de la bonté de Dieu par vos ſaints ſacrifices, la grace que je puiſſe bien commencer à vivre en vraie Religieuſe, & faire penitence des fautes que j'ai faites étant en charge. Je ſalue très humblement Mademoiſelle Joſſe, & l'aſſure que nous ne l'oublierons point. Je ſuis, &c.

LETTRE DCLXXII.

A la Sœur Anne de Sainte Eugenie de Boulogne de Sainte-Ange. Après lui avoir parlé ſur la joie qu'elle avoit de ſa Profeſſion, elle lui donne quelque avis.

JE benis Dieu, ma chere Sœur, de votre bonheur, & je me rejouis beaucoup de votre grande joie. Si elle étoit moindre, vous ne ſeriez pas aſſez reconnoiſſante de la grace que Dieu vous a faite, & qui eſt ſinguliere. Songez ſouvent à la divine Providence qui vous a conduite ſi heureuſement pour ſortir du monde, & qui a conſervé en votre ame tant d'années le deſir qu'il lui avoit donné d'être

23 Novembre.

1654. Religieuſe, afin d'en avoir une continuelle reconnoiſſance, & de le prier ſans ceſſe de perfectioner ſon œuvre, en faiſant mourir en vous l'eſprit du monde & toutes les habitudes que vous y avez pu contracter.

Prenez garde de n'en plus parler, s'il eſt poſſible; & oubliez ſes modes, ſes bienſeances & tout le reſte. Il faut que je vous diſe que vous avez le viſage trop gai en parlant, & quelquefois même vous faites un ris haut qui ſent encore ſa Dame du monde. Je ne pretends pas pour cela que vous ſoyiez triſte ni rechignée, mais un peu plus ſerieuſe. Au reſte ne vous mettez pas en peine comme vous ferez: priez Dieu ſeulement qu'il vous faſſe faire comme il faut; & en toutes les choſes dont on vous avertira, ne faites que prier Dieu avec humilité & tranquillité, qu'il vous enſeigne & faſſe faire tout ce que vous devez & en la maniere qu'il le faut.

LETTRE DCLXXII.

A la Mere Marie de l'Incarnation le Conte Prieure de Port-Royal des Champs. Elle lui donne quelques avis & lui parle de ſon retour à Port-Royal des Champs, & de l'élection qu'on venoit de faire de la Mere Marie des Anges pour Abbeſſe.

28. Novembre. AU nom de Dieu, ma très chere Sœur, ne regardez plus derriere vous, mais ayez une pleine confiance en Dieu qui vous a delivré, & qui vous delivrera. Ne ſongez plus qu'à benir ſa bonté, & à briſer contre la pierre les petits de Babylone qui voudroient s'élever. Plus de vaines craintes, de reflexions, d'averſions humaines, ni d'afflictions: enfin ſoyez & cheminez

dans

dans la nouveauté de votre esprit, & dans l'esprit de la foi. 1654.

Comment pourrois je douter à present de votre affection. Je ne l'ai jamais fait, lorsque vous sembliez avoir plus de crainte pour moi que d'amour; mais je ne m'arrêtois pas à ces apparences que je voyois fort bien n'être que des brouillards & des nuées qui obscurcissoient votre esprit, & qui étoient en effet des vapeurs de la concupiscence. Au fond vous conserviez toujours de l'affection pour moi; ainsi j'esperois & j'attendois que la lumiere de la grace detruisit tous ces nuages. Cette petite crainte que vous avez encore, est un reste de foiblesse qui passera bientôt, Dieu aidant; sur tout si je suis bien sage, bien considerée & dans la moderation. Car j'avoue que j'ai donné beaucoup lieu à vos tentations, & que si j'eusse eu toute la charité & la prudence que je devois, elle se fussent plutôt dissipées; mais je suis si imparfaite qu'il faut être toute parfaite pour souffrir mes emportemens & ma maniere d'agir.

Il n'a jamais dependu de moi de retourner aux Champs, & il le sera encore moins à l'avenir. Je prie Dieu qu'il me fasse aussi prête à tout comme j'y suis obligée; & que s'il me reste encore des inclinations, il me fasse la grace de ne les pas suivre.

Je vous dirai quant à la nouvelle élection *, qu'il n'y a point de changement

* La Mere Marie des Anges Suireau, qui étoit une Religieuse d'une grande vertu, fut élue Abbesse de Port-Royal le 26. Novembre 1654. Voyez l'Abregé de sa vie dans les Memoires de la Mere Angelique Tome IV. Relation XIV.

1654. pour ceux qui regardent les creatures en Dieu; & nous sommes trop heureuses d'être assurées par sa grace que le choix qu'il a fait est si parfaitement uni à lui, qu'il unira plus que jamais ceux qui seront unis à notre Mere. Je suis toute à vous.

LETTRE DCLXXIII.

A la Sœur Angelique de Sainte Agnès de Marle de Falaire, qui avoit quelque peine sur l'élection de la Mere Suireau.

Au commencement de Decembre. VOus ne vous trompez pas, ma chere Sœur, en croyant que je pense à vous, car certainement il est vrai, & je desire de tout mon cœur que vous soyiez parfaitement à Dieu. Assurez-vous qu'autant qu'il se peut humainement connoître, on peut dire que que le S. Esprit a presidé à l'élection, & que tout s'est passé très paisiblement, quoique le demon ait voulu brouiller les esprits; mais le nombre en a été si petit par la grace de Dieu, que c'a été comme rien. Tout le monde est très content; & vraiment il y a de quoi l'être.

Souvenez-vous, ma chere Sœur, qu'il y a des dons de la nature qui couvrent plusieurs imperfections, & des choses qui ne paroissent pas si éclatantes dans la nature, qui couvrent de grandes graces de Dieu, qui ne sont connues que de ceux qui ont les yeux spirituels & non charnels. Ce n'est pas à nous à faire comparaison des graces des ames; mais si cela étoit permis, j'oserois dire qu'il n'y a pas au monde une ame plus pure, plus charitable, plus humble, & en un mot plus parfaite que notre Mere. C'est ce qui me fait esperer que Dieu nous fera beaucoup de

de miſericorde par ſa conduite. L'uniformité de ſa vie toute Religieuſe, depuis trente-neuf ans, ſans que nul changement l'ait jamais ébranlée, eſt une choſe bien rare, principalement quand on a eu les épreuves où elle a paſſé; ſans que jamais on ait pu dire autre choſe d'elle, ſinon que c'étoit une ſainte Fille. 1654.

En verité cela eſt humain, ma chere Sœur, de dire ce que vous dites; & croyez-moi: il eſt avantageux de changer de Mere, afin de n'obéir pas par accoutumance, reſpect & affection humaine, mais de ne regarder que Dieu & ſa divine autorité dans les *Superieurs*: ce qui ſanctifie notre obéiſſance & la rend digne de Dieu; autrement nous nous trompons très ſouvent, penſant obéir à Dieu, mais ſuivant réellement notre raiſon & notre inclination, qui regarde plus la creature que Dieu. Je vous aſſure que je vous ſervirai de meilleur cœur en obéiſſant, qu'en commandant. On n'eſt jamais quitte de la charité: Dieu l'ordonne en nous toutes, afin qu'elle ſoit veritable & juſte. J'ai plus de beſoin que vous de m'humilier des fautes que j'ai faites à votre égard & à l'égard de toutes nos Sœurs; que Dieu par ſa miſericorde nous renouvelle par ſon Eſprit. Il faut, ma très chere, porter gaiement la charge des uns des autres. Il n'eſt pas que je ne vous aie auſſi bien fait ſouffrir. Soyons toutes unies à Dieu, & nous ſerons toutes unies entre nous & trop heureuſes. Bon jour, ma chere Sœur. Je ſuis toute à vous.

M. Singlin m'a dit qu'il ne vous avoit pas voir, mais que ſon Sermon valoit mieux qu'un entretien particulier. Gardons bien nos

1654. nos voies, ma chere Sœur. Je vous assure que je ne m'incommode point pour vous écrire; le faisant de bon cœur, quand je le puis. Je vous conjure encore d'avoir de la joie avec moi de notre élection, & d'en remercier Dieu de tout le cœur: autrement je dirai que vous n'estimez pas la grace de Jesus-Christ dont notre Mere est toute remplie.

LETTRE DCLXXIV.

A Madame Allen. Sur la continuation de ses maladies.

7. Decembre. LA continuation de vos souffrances, ma très chere Sœur, me touche, & m'oblige de regarder Dieu pour me soumettre à sa sainte volonté, qui fait tout avec poids & mesure; de sorte que je ne puis douter que son infinie bonté ne vous donne autant de patience que de mal. Cela étant, vos maux seront de vrais biens, puisqu'il faut par beaucoup d'afflictions corporelles acquerir les biens éternels. Rejouissez-vous donc, ma très chere Sœur, dans vos peines puisqu'elles vous marquent que vous êtes dans la voie du ciel. Je loue Dieu de ce que N. se porte mieux: c'est toujours du tems que Dieu nous donne, pour demander misericorde pour lui & pour le D.

LETTRE DCLXXV.

A la Sœur Genevieve de Sainte Magdeleine de la Haie sur les dispositions où elle devoit entrer pour bien recevoir l'habit de Novice.

10. Decembre. L'INCOMMODITE ou je me suis trouvée, ma chere Sœur, depuis que vous nous

ayez

avez écrit m'a empêchée de vous repondre plutôt, mais non pas de remercier Dieu avec vous de la grace qu'il vous a faite & de la reconnoissance qu'il vous en donne, sans laquelle elle ne vous seroit pas avantageuse; mais la reconnoissant comme vous faites, & desirant d'y correspondre avec une veritable fidelité, j'espere que Dieu accomplira sa misericorde en vous. Cependant il faut, ma très chere Sœur, mepriser ces sentimens humains qui regardent encore la presence des creatures, & les sacrifier toutes avec vous-même. Autrement, ma très chere Sœur, votre sacrifice ne seroit pas un vrai holocauste, & seroit indigne d'être offert à la souveraine majesté de Dieu, auquel tout appartient sans reserve. 1654.

Ne songez donc, ma chere Sœur, qu'à vous preparer, en vous purifiant de toute affection humaine. Le tems qu'il vous donne pour cette preparation est precieux: il arrive dans la celebration du mystere de l'aneantissement du Fils de Dieu. Que si vous le considerez bien, & que sa bonté fasse sentir à votre cœur les circonstances merveilleuses de son second avenement & de sa naissance, vous n'aurez point besoin d'autre regle pour le reste de votre vie, ce mystere en étant une parfaite de toute vertu, & sur tout des vœux que vous voulez faire. Je prie Dieu, ma chere Sœur, qu'il fasse une si forte impression en votre ame qu'il efface tous les sentimens contraires que le vieil homme produit toujours, & que vous deveniez une nouvelle & parfaite creature toute transformée en Jesus-Christ auquel vous

1654. voulez vous consacrer & unir pour jamais *.

LETTRE DCLXXVI.

A la même. Sur le même sujet.

16. Decembre. J'Ai reçu, ma très chere Sœur, votre Lettre avec sentiment de compassion de la peine où je vous vois, mais non pas de votre malheur. Car voyez-vous, ma très chere Sœur: il n'y a point de malheur que le peché; & tant s'en faut que les privations que Dieu nous fait porter par l'ordre de sa providence, se doivent appeller ainsi, au contraire nous les devons tenir pour des benedictions, & si elles nous arrivent aux plus importantes actions de notre vie, elles sont aussi plus grandes, parce qu'elles nous aident à les faire plus purement & saintement, ne regardant que Dieu seul qui est notre veritable support.

Ne vous souvient-il point de ce qu'on nous prêcha le premier Dimanche de l'Avent, que nous devions tenir pour perdu le jour auquel nous n'avions point renoncé à nous-mêmes. Or, ma très chere Sœur, celui auquel vous vous depouillerez de l'habit seculier pour être revêtue de celui de la Religion, vous doit être un jour de grand renoncement, & par consequent fort utile pour votre salut. Peut-être que sans les circonstances de la privation de ceux que vous desirez le plus qui y assistent, vous n'au-

* La Sœur de la Haie prit l'habit de Novice à Port-Royal de Paris le 27. Decembre; & la Mere Angelique lui écrivit cette Lettre & la suivante pour la consoler de ce qu'elle ne pouvoit être reçue par la Mere qui alloit à la Maison des Champs.

n'auriez pas fait un sacrifice entier & un renoncement parfait. Le saint Esprit nous dit : *Maudit celui qui se confie en l'homme.* Ce non seulement c'est une malediction de s'y fier avec quelque oubli de Dieu, ne le regardant pas toujours comme la source de tout notre bien & de qui les hommes reçoivent tout ce qu'ils donnent. Mais c'est encore un grand mal de croire que Dieu ne peut pas sans eux nous faire tout le bien qui nous est necessaire, & de ne mettre pas en lui toute confiance dans tous nos besoins; en sorte que quand nous souffrons quelques privations par l'ordre de sa divine providence, nous y trouvions du malheur. 1654

Cependant cela arrive quelquefois, mais c'est par notre infidelité, & parce que nous manquons à chercher en Dieu ce qui nous manque dans la creature, contre l'intention de Dieu qui vouloit nous le donner plus avantageusement par lui-même. Croyez-moi, ma très chere Sœur, tout notre mal, & le peu d'avancement que nous faisons, vient de ce que nous ne suivons pas Dieu, nous arrêtant trop aux creatures. Il s'en faut servir, quand Dieu les donne, mais quand il les ôte il ne faut pas laisser de poursuivre gaiement son chemin, comme fit l'Eunuque de la Reine d'Ethiopie.

Je crois que vous pourrez voir M. Singlin, & que ce qu'il vous dira en particulier vous sera pour le moins aussi utile que ce qu'il vous diroit en public. Quoiqu'il en soit, ma très chere Sœur, estimez-vous trop heureuse de ce que vous avez reçu de Dieu, & de ce qu'il vous a conduit où vous êtes.

1654. êtes. Ne songez qu'à vous offrir à Dieu purement & entierement. Il ne regardera pas tant ceux qui vous presenteront que votre cœur: que s'il le voit tout pur & entier pour lui, il le recevra; sinon, quand ce seroit S. Bernard qui vous donneroit l'habit, il ne vous recevroit pas. Assurez-vous, ma très chere Sœur, que nous y serons presente d'esprit, comme toutes nos Sœurs d'ici qui prient bien Dieu pour vous à qui je suis entierement acquise.

LETTRE DCLXXVII.

A la Reine de Pologne. Sur l'état de Port-Royal des Champs & les craintes où elle étoit par rapport à cette Princesse.

18. Decembre. De P. R. des Champs. MADAME. Nous voici de retour à l'Hermitage où nous avons trouvé le nombre des Hermites accru, aussi bien que celui de nos Sœurs. Nous sommes près de cent Religieuses & enfans, & autant au dehors, en comptant les serviteurs dont il y en a plusieurs qui vivent aussi en Hermites. Tout cela est dans la paix & la joie par la grace de Dieu, ne desirant rien que d'être fidele à suivre Notre Seigneur. En verité, Madame, on y respire un autre air qu'à Paris, où encore que nous y vivions le plus separées du monde que nous pouvons, on ne peut éviter d'en savoir toujous plus de nouvelles qu'ici, & d'entendre les bruits; au lieu qu'ici c'est un parfait silence, & on n'y entend que les oiseaux.

Rien ne m'y distrait presentement, que le soin & la peine où je suis de la guerre des Moscovites; car on me dit avant que je

je partiſſe de Paris, qu'ils avoient pris plu- 1654.
ſieurs de vos places. Cette diſtraction ne me deplaît pas, puiſqu'elle me porte à avoir recours à Dieu & à le prier qu'il defende ſon Egliſe en defendant votre Etat contre ces mechans heretiques. Tout le monde le fait mieux que moi, & avec une grande affection pour Votre Majeſté, pour laquelle ils ont un ſouverain reſpect. Enfin, Madame, je ne puis m'empêcher de vous dire toujours que quoiqu'il ſoit vrai que tous les interêts de Votre Majeſté me ſoient precieux, & que je lui ſouhaite les biens de la terre & ceux du ciel, neanmoins ſachant qu'il eſt impoſſible de gagner l'heureuſe éternité ſans porter la croix dans le tems, je la ſupplie très humblement de porter de bon cœur & avec grande fidelité toutes celles que Dieu lui envoie.

Je ſai que l'on en trouve auſſi bien dans la paix que dans la guerre, & que ſans aller plus loin que dans nous-mêmes, nos propres paſſions nous font ſouffrir, ſur tout quand une ame deſire de plaire à Dieu, qu'elle veille pour ſe purifier de tout ce qui eſt oppoſé aux vertus que Notre Seigneur Jeſus-Chriſt nous eſt venu enſeigner, & qu'elle voit que la corruption de la nature reſiſtant aux inſtincts de la grace, lui fait faire ce qu'elle ne veut pas & ne fait pas ce qu'elle deſire; & que dans ces combats les années ſe paſſent ſans que nous nous voyions gueres avancés, & que nous ſachions s'il reſtera encore du tems pour nous mieux preparer à la venue de notre juge qui viendra comme un larron pendant la nuit. Je ne vous ſaurois dire, Madame, combien ces penſées m'effrayent pour Vo-

tre

1654. tre Majeſté comme pour moi-même. Je vous vois dans l'embarras de la Cour, dans les intrigues qui la ſuivent, & dans tant d'occaſions qui emportent ſouvent les eſprits les plus forts & ceux-mêmes qui ont le plus de pieté, qui pour cela s'enfuyent pour s'en ſeparer, voyant un ſi grand peril; mais c'eſt ce que Votre Majeſté ne peut faire.

Il ne faut pas pourtant qu'elle perde courage, mais qu'elle crie à Dieu de tout ſon cœur, comme ſi elle étoit dans un vaiſſeau ſur la mer, battu des tempêtes, au milieu des rochers & prêt à ſe briſer. Car c'eſt, Madame, une vraie figure de votre état, qui ne vous doit pas faire perdre l'eſperance ferme, ni la confiance en Dieu qui ſauve dans les plus grands perils ceux qui le craignent, & qui le prient avec foi de les delivrer, les rendant vigilans pour ne rien omettre de tout ce que leur état leur permet de faire pour ſon ſervice pour chercher ſa gloire & non la leur, & renoncer à leur inclination pour ſuivre ſa loi. C'eſt ainſi que ſe ſont ſanctifiées toutes les ſaintes Reines, pratiquant l'humilité dans l'élevation ſouveraine, la mortification dans les delices, & la patience dans toutes les occaſions de ſouffrances, qui ne manquent jamais à perſonne quelque grand que l'on ſoit, ſur tout aux élus de Dieu. M. Singlin eſt toujours mal, ne pouvant parler: cela lui donne plus de moyen de prier Dieu pour Votre Majeſté, car il emploie la plûpart de ſon tems à l'oraiſon; & je vous puis aſſurer qu'il le fait avec grande affection.

LET-

1654.

LETTRE DCLXXVIII.

A la Reine de Pologne. Elle lui parle de l'entrée des Moſcovites dans ſon Royaume, & d'un preſent que cette Princeſſe envoyoit à Port-Royal.

MADAME. La Lettre dont il a plu à Votre Majeſté de nous honorer en datte du 19. Novembre m'a conſolée dans la peine où j'étois depuis que M. du Pleſſis-Guenegaud, qui a ici ſes enfans, y étant venu, nous a dit la perte de la place * dont Votre Majeſté me parle, & que de plus le Duc de Moſcovie joint avec les Coſaques avoit une armée de plus de deux cent cinquante mille hommes, & qu'il avoit gagné une bataille contre le Roi. Je ne puis croire tout cela, puiſque Votre Majeſté n'en dit rien, & qu'elle eſpere le retour du Roi bientôt. Quoiqu'il en ſoit, Dieu eſt tout-puiſſant pour detruire quand il lui plaira ce Prince & ſa grande armée. Je ſupplie très humblement Votre Majeſté d'avoir recours à ſes miſericordes avec une parfaite confiance & humilité. Il eſt neceſſaire d'être affligé & tenté, pour nous detacher de l'affection des biens de la terre qui periront tôt au tard, afin que nous ayons plus de ſoin, d'attention & de deſir pour ceux du ciel qui ne periront jamais, & dont la poſſeſſion ne ſera melangée d'aucunes peines, parce qu'elle bornera tous nos deſirs par ſa plenitude. 23. Decembre.

Je

* Smolensko fut pris le 13. Octobre par les Moſcovites qui entrerent en Lithuanie pendant que les Tartares & les Coſaques ravageoient la Pologne.

1654. Je vois avec joie Votre Majeſté retirée en ces ſaints jours avec ſes bonnes Filles; & je prie Dieu de tout mon cœur que dans ce ſilence il rempliſſe ſon eſprit de tant de lumieres qu'il n'y ait plus jamais de place pour les fauſſes lueurs du monde, & pour les affections qui ne ſe referent pas toutes à Dieu: ce ſera une de mes plus ferventes prieres à Notre Seigneur naiſſant, à la Sainte Vierge & à ſaint Joſeph. Le myſtere tout ineffable que nous allons celebrer nous devroit tout tranſporter au deſſus de nous-mêmes, & nous faire mepriſer tout ce que Notre Seigneur mepriſe, & aimer tout ce qu'il a choiſi, qui n'eſt que les choſes les plus mepriſable à ceux du monde & qu'ils fuient le plus; & cependant ſans être conformes à Notre Seigneur, & le ſuivre au moins d'affection dans ſes ſouffrances, ſa pauvreté & ſes abaiſſemens, il eſt impoſſible d'avoir part aux richeſſes de ſa gloire.

J'ai grande impatience de pouvoir mander à Votre Majeſté la reception de ſes preſens: nous avons écrit à Rouen pour cela. Si Dieu permettoit qu'il leur arrivât quelque infortune, j'en ſerois bien mortifiée, mais je me conſolerois de ce qu'ils ne ſeroient pas perdus pour Vos Majeſtés, Dieu les ayant deja reçu de vos mains. Il me ſemble que j'aime pour le moins autant leur avantage, & que Dieu les enrichiſſe de ſes graces, que nous le ſoyons de leurs preſens; quoiqu'ils nous ſoient precieux, & que nous reverions comme nous devons, la pieté d'un Roi & d'une Reine qui daignent regarder notre Maiſon & l'honorer de leur affection. J'ai l'honneur d'être, &c.

LET-

1655.

LETTRE DCLXXIX.

A M. le Maître. Elle lui parle avec beaucoup d'humilité de l'affection qu'elle avoit pour lui.

COMME je souhaite votre bien, mon très cher Frere, & que la grace de Jesus-Christ regne parfaitement en vous, autant que je le desire pour moi même, j'ai aussi une satisfaction toute singuliere, quand je vois les effets de cette divine grace en vous. Je ne manque pas de prier Dieu, afin qu'il la renouvelle & augmente tous les jours. Faites-moi la même charité, & soyez persuadé que je suis dans un besoin extrême des vertus que je desire aux autres, & à moi-même la premiere. Mais certes ma misere m'empêche de les pratiquer & étouffe toutes les lumieres que Dieu me donne sur leur beauté & leur necessité. 1. Janvier.

LETTRE DCLXXX.

A la Mere Marie des Anges Suireau Abbesse de Port-Royal. Elle la remercie de sa bonté, & lui dit ses pensées au sujet de M. Singlin, qui étoit malade.

JE vous avois écrit hier au matin, ma très chere Mere, pour vous rendre les devoirs de mes Sœurs & de moi; mais personne n'ayant été à Paris, je me suis vue prevenue de votre bonté. Je vous en remercie très humblement, & vous supplie de même de croire que nous en sommes très reconnoissantes, & que ce sera de toute notre affection que nous demanderons à Dieu votre conservation & l'augmentation de ses graces. 2. Janvier.

Il

1655. Il eſt vrai, ma chere Mere, qu'il n'y a nulle apparence que M. Singlin vienne ici en l'état qu'il eſt. Je n'ai gueres envie non plus que les Dames qui ſont ceans, aillent à Paris pour lui donner la peine d'aller au Confeſſional, où il ne devroit pas entrer. Si j'étois en leur place, je me garderois bien de lui en donner la peine. En verité il faut avoir un amour propre qui faſſe perdre le ſens, pour vouloir donner de la peine à un tel homme en l'état qu'il eſt, & pour n'avoir pas ſa conſervation plus à cœur que notre ſatisfaction; & ce n'eſt pas bien entendre nos interêts, puiſqu'on doit bien craindre de le perdre. Je ſuis toute à vous, ma chere Mere, dans le reſpect que je vous dois.

LETTRE DCLXXXI.

A la même. Elle lui promet de prier Dieu pour elle & la ſupplie de ſe menager, &c.

5. Janvier. JE vous remercie très humblement, ma très chere Mere, de la peine qu'il vous a plu de prendre pour nous écrire. Ce m'eſt toujours une grande conſolation de recevoir de vos Lettres, mais je vous ſupplie très humblement de ne vous point incommoder pour cela. Je ne manquerai pas d'offrir mes prieres à Notre Seigneur au S. Sacrement, quoique j'en ſois indigne, puiſque vous me l'ordonnez. Dieu vous regardera.

Je vous ſupplie très humblement, ma chere Mere, de dormir toujours juſqu'à cinq heures: rien ne vous eſt plus neceſſaire. Il faut vous conſerver pour l'amour des autres, & pour les pouvoir ſervir, puiſque

puiſque Dieu vous y oblige. Je vous promets, ma chere Mere, que je vous ſerai bien obéiſſante pour ma conſervation. Je prie Dieu qu'il me faſſe la grace d'accomplir vos bons deſirs pour moi, en choſes meilleures; car je ne doute point que vous n'aimiez encore mieux mon ame que mon corps, & ne me ſouhaitiez encore plus de vertu que de ſanté. Certainement j'ai plus de ſanté & de ſoin de la conſerver, que d'humilité, &c. Je vous ſupplie très humblement, ma chere Mere, de prier Dieu qu'il me convertiſſe ſincerement. 1655.

Les rhumes de la Mere Agnès me font toujours peur, mais elle eſt entre les mains de Dieu, & nous tous: il fera de nous tout ce qu'il lui plaira. J'eſpere que ſa bonté la conſervera encore. Je vous ſupplie, ma chere Mere, que la maladie de la Mere Agnès ne faſſe point que vous vous accabliez. Il faut recommander à la divine providence ce que nous ne ſaurions faire, & qu'elle fera bien ſans nous. Je prie Dieu qu'il vous ſoutienne, & qu'il beniſſe votre travail.

LETTRE DCLXXXII.

*A Mademoiſelle Joſſe, qui étoit auprès de la Reine de Pologne & qui deſiroit venir ſe faire Religieuſe à Port-Royal *. Elle lui donne quelques avis.*

JE deſire beaucoup, Mademoiſelle, l'accompliſſement des deſirs que Dieu vous a donnés d'être toute à lui; & en attendant qu'il lui plaiſe vous donner l'occaſion fa- 6. Janvier.

* Elle le fut dans la ſuite, comme on le verra.

1655. favorable que vous attendez, ne perdez point de tems. L'esprit malin nous trompe souvent, nous persuadant que nous ne saurions bien nous humilier & nous mortifier que nous ne soyons au lieu où nous croyons que nous aurons plus de moyen de le pouvoir mieux faire. Mais outre que l'avenir n'est pas à nous, & que nous n'avons nulle assurance d'être en bonne disposition quand nous serions certaines du futur, il ne faut pas pourtant perdre un moment du tems present que Dieu nous donne pour le servir. Vous êtes en un lieu où ceux qui craignent Dieu ne manquent point d'occasions de renoncer à eux mêmes, de s'humilier, & d'exercer la charité envers le prochain par la patience, y ayant fort peu de justice à la Cour. Bienheureux sont ceux qui souffrent, & ne font souffrir personne; car ce sont les vrais pacifiques qui sont les enfans de Dieu. Le desir que Dieu vous donne de renoncer au monde & à toutes ses pretentions vous est très avantageux, parce que vous ôtant tout interêt, il vous est facile de ceder à tant de personnes qui vous doivent faire plus de pitié que d'envie.

Je vous supplie, ma très chere Sœur, de ne temoigner ni empressement ni indifference pour le service de la Reine, quand elle vous agréera: temoignez votre affection, quand elle ne le fera pas, & ayez patience. Je vous supplie aussi de bien prier Dieu pour Sa Majesté: je ne vous puis dire combien je la souhaite remplie de la grace. Je me recommande aussi à vos prieres, vous assurant que je ne vous oublie point dans les nôtres, quoiqu'indigne, & que je suis, &c.

LET-

1655.

LETTRE DCLXXXIII.

A Madame la Marquise d'Aumont. Sur la necessité d'être humble & penitent, &c.

JE vous supplie, ma très chere Sœur, de trouver bon que je me donne l'honneur de vous repondre, vous assurant que ce ne m'est pas une charge, mais une satisfaction très agreable. J'ai eu une grande joie de ce que notre pauvre enfant a communié, & de ce qu'il paroît que ç'a été avec une bonne disposition, puisque vous en voyez de bons effets. Je prie Dieu de tout mon cœur qu'il lui augmente ses saintes graces, & qu'il lui fasse celle de si bien demander la volonté d'être Religieuse qu'elle l'obtienne de sa bonté. C'est le plus grand bien qu'il lui puisse faire, puisque c'est le plus avantageux pour son salut éternel; mais je vous supplie très humblement de ne lui rien faire paroître à ce sujet. 8. Janvier.

Nous devons avoir pitié d'elle, & prier Dieu qu'il lui donne un mouvement sincere & entier de penitence qu'il n'y a que trop d'apparence de croire qu'elle n'a pas encore reçu, ou que cette étincelle s'est éteinte au milieu des glaces dont elle étoit environnée; & en même-tems que nous avons compassion de son malheur, nous devons être bien aises qu'elle cherche ailleurs les accomodemens qu'on ne lui pourroit donner. Peut-être que tous les tours qu'elle doit faire avant d'entrer dans la vraie voie, si elle doit être si heureuse que d'y entrer un jour, ne sont pas encore faits. Dieu est incomprehensibles en toutes ses voies, mais sur tout en la conduite qu'il

1655. tient ſur ſes élus. Il vaut beaucoup mieux qu'elle ne commence pas, que de reculer. Nous en voyons un pitoyable exemple.

N'êtes-vous pas trop heureuſe, ma très chere Sœur? Je vous conjure de bien reconnoître la grace que Dieu vous a faite, & de ce que dans toutes vos foibleſſes vous avez tenu ferme, au moins à aimer toujours la verité, & à ne pas croire qu'on vous demande trop, quoique vous ne puiſſiez ſatisfaire à tout. Quand on ſe trouve en cet état, il faut au moins s'humilier ſous la puiſſante main de Dieu, & lui demander ſon ſecours & ſa miſericorde, ſans preſumer de s'oppoſer à ſes loix, & vouloir qu'il change ou qu'il renverſe ſon Evangile pour s'accommoder à nous. Il a mille inventions pour nous ſauver, mais jamais il ne ſauvera que les humbles; & les vrais humbles ſont toujours penitens, & jamais l'on n'eſt penitent ſans être humble & ſoumis à Dieu & à ſes miniſtres. La vraie & ſincere humilité peut ſuppléer à toutes les autres penitences, quand on eſt dans l'impuiſſance de les faire; mais nulle ne peut ſuppléer au manquement de cette vertu, dans laquelle eſt renfermée toute la juſtice. Je ſuis ravie, ma très chere Sœur, de cette bonne parole que vous nous dites: que vous ne deſirez plus rien au monde que ce qui peut ſervir à votre ſalut. Offrez bien à Dieu cet unique deſir, comme un don très precieux qu'il vous a fait: j'eſpere qu'il vous en donnera les effets, & je l'en ſupplie de tout mon cœur.

Je ne puis m'empêcher de vous dire que je ſuis toujours en peine du pauvre N. depuis que je l'ai vu dans une ſi grande langueur,

gueur, & de ce qu'il l'entretient en ſervant le monde. Perſuadez-lui, s'il eſt poſſible, de ſe donner du repos, pour ſonger à ſon ame. Il en a beſoin pour ſon corps, & encore peut-être plus pour ſon ame, qui ne peut être que languiſſante, puiſqu'il eſt impoſſible que donnant tout ſon tems au monde, il ne la mette en un pitoyable état. Je le conjure de tout mon cœur de ſonger trois fois le jour à cette parole de Notre Seigneur: *Que ſert-il à l'homme de gagner tout le monde, s'il perd ſon ame?* 1655.

LETTRE DCLXXXIV.

A Madame Allen, qui étoit une pauvre veuve. Elle la conſole dans ſes peines & la prie de lui faire ſavoir ſes beſoins.

PUISQU'IL faut tous les jours porter la croix en ſuivant Notre Seigneur vous avez de quoi vous rejouir, ma chere Sœur, & ceux qui vous aiment doivent ſe conſoler, en voyant qu'il vous en fournit tous les jours de nouvelles. Ne vous étonnez pas de ce que la chair s'éleve contre l'eſprit, puiſqu'il vous eſt neceſſaire, pour vous tenir dans l'humilité, que vous experimentiez ces revoltes, qui vous font voir que c'eſt par la grace de Notre Seigneur Jeſus-Chriſt que vous êtes ce que vous êtes, & de ce que vous portez ſa croix de bon cœur, quoique la chair y repugne. 9. Janvier.

Je n'oſe vous plaindre, quoique je trouve que vous ſouffrez beaucoup tout à la fois. Mais, puiſque c'eſt Dieu qui le fait, lui qui vous aime mieux que moi, je me dois taire, & le prier qu'il augmente votre foi, votre eſperance & votre charité. Avec

1655. tout cela nulles peines ne nous ſeront penibles, ni nuiſibles ; au contraire la paix & la joie augmenteront autant que les douleurs que Dieu vous envoiera. Mais n'y ajoutez pas par vous-même, en ſouffrant du beſoin; puiſque je crois qu'il veut que vous nous le faſſiez ſavoir, afin que nous y remedions, autant que ſa divine providence, de laquelle vous & nous devons dependre, nous en donnera le pouvoir. Nous avons un beſoin particulier du ſecours de notre Seigneur. Je vous ſupplie quand Monſieur votre fils le pourra, qu'il viſite pour nous la Chapelle de la Sainte Vierge qui eſt à S. Germain.

LETTRE DCLXXXV.

A M. de Fleury. Après lui avoir parlé de Mademoiſelle Joſſe & de la guerre des Moſcovites, elle lui donne quelques avis au ſujet des Filles de Sainte-Marie de Pologne, dont il étoit Superieur.

18. Janvier. JE me ſuis donné, Monſieur, l'honneur de vous repondre auſſi bien qu'à Mademoiſelle Joſſe. Je ne manquerai pas de faire bien prier Dieu, afin qu'il lui faſſe connoître ſa ſainte volonté ſur ſon retour & ſon entrée en cette Maiſon. Comme c'eſt une action importante, elle doit beaucoup invoquer ſon ſecours, & lui demander ſa lumiere, pour connoître ce qui lui eſt le plus expedient pour ſon ſalut Si j'avois l'honneur de la connoître davantage, & de ſavoir ſes diſpoſitions, je prendrois la liberté de lui dire mes penſées; mais auſſi bien ne ſeroient-elles pas dignes d'être conſiderées. Que Dieu par ſa bonté

la

la conduiſe dans l'accompliſſement de ſes deſſeins ſur elle. 1655.

Je me rejouis du retour du Roi, & de la ſatisfaction qu'en reçoit la Reine. Je prie Dieu de faire réuſſir les bonnes eſperances que l'on a de mettre les Moſcovites à la raiſon: c'eſt une horrible pitié de voir que les hommes s'entre-faſſent tant de mal. Il faut adorer les jugemens de Dieu, qui chatie les uns par les autres: ſi les chatimens n'étoient que temporels, il y auroit de quoi ſe conſoler.

Je me rejouis pour les bonnes Religieuſes de Sainte-Marie, de ce qu'enfin elles ſe ſont reſolues de prendre confiance en vous. Vous ne ſauriez mieux employer votre charité qu'à les aſſiſter, pour les rendre de plus en plus fidelles à Dieu. Mais, Monſieur, permettez-moi de vous dire, par l'affection & le reſpect que Dieu m'a donné pour vous, qu'il faut avoir une très grande circonſpection en la conduite des Filles, qui ne ſont pas toujours auſſi ſinceres qu'elles le devroient être & qu'elles en font le ſemblant. Il ne faut pas pourtant paroître s'en defier, mais dans les rencontres leur faire toujours voir combien il eſt difficile de les ſervir utilement, ſi elles n'ont la vraie ſimplicité & ſincerité que leur ſaint Fondateur deſire tant d'elles.

Je crois, Monſieur, que vous avez vu toutes leurs Conſtitutions, leur coutumier & encore un Livre qu'elles appellent *des reponſes*, que leur a faites leur bonne Mere ſur les difficultés qu'elles lui propoſoient. Il vous eſt neceſſaire de voir & revoir exactement tous ces Livres, afin de ne leur rien dire qui n'y ſoit conforme & aux autres en-

1655. enſeignemens de leur Bienheureux Pere; afin que ceux qui vous épient en tout, ne trouvent aucun ſujet de dire que vous leur enſeignez rien de nouveau. Que ſi vous prenez toujours pour fondement de vos enſeignemens ceux de leur Pere, ils ne pourront rien dire ni perſuader à ces Filles de contraire à ce qu'elles entendront.

Vous avez encore, Monſieur, à bien prendre garde à ne point donner de la jalouſie (qui eſt le foible des Filles,) temoignant plus de charité aux unes qu'aux autres; & à ne dire point ce que vous penſes des unes & des autres, car tout ſe redit, & ſouvent avec peu de fidelité. Il faut que vous ayez une grande patience pour ſouffrir leur imbecillité & infirmité, & cependant il ne les faut point flatter, ni trop rudoyer: car la plûpart ne peuvent porter ni l'un ni l'autre, entrant dans la complaiſance & la preſomption, ou dans le decouragement & la melancolie. Il ne faut rien recevoir d'elles, j'entends quelque choſe de devotion, comme quelque ſinet pour un Livre, enfin rien du tout, ſi ce n'eſt de la Superieure, & rarement; car cela fait cauſer. S'il arrive qu'elles diſent quelque choſe les unes des autres, il le faut bien conſiderer, mais n'en faire pas grand cas & s'en defier, ſi on n'a des preuves bien certaines de la vertu de celle qui avertit. Vous devez auſſi beaucoup menager le Confeſſeur, pour ne le pas ombrager, & qu'il ne mi-partiſſe point les eſprits.

Pardonnez-moi, Monſieur, ma hardieſſe, puiſqu'elle ne vient que de la croyance que j'ai, par les experiences que mon âge me donne, de la grande difficulté qu'il

y a pour bien conduire des Filles; & qu'à moins d'une grace très extraordinaire, quand on commence cet emploi, il est bien mal-aisé, quelque science & quelque bonne volonté que l'on ait, qu'on ne se mepreune. J'ai une très grande affection que Dieu benisse votre conduite, pour sa gloire, votre avantage, la perfection de ces Filles, la satisfaction de la Reine, & encore pour son profit spirituel. Je vous en demande des nouvelles, & vous prie de continuer la part que je presume que vous avez la bonté de me donner en vos saints sacrifices. 1653.

LETTRE DCLXXXVI.

A la Reine de Pologne. Elle l'exhorte à aimer & à servir Dieu.

MADAME. La nouvelle du retour du Roi en bonne santé nous a beaucoup rejoui, & nous en avons remercié Dieu. Je ne doute pas que cette grace que Dieu vous a faite n'accroisse les bons desirs de Votre Majesté de le toujours mieux servir; puisque, comme vous le pretendez avec justice, ceux de vos serviteurs auxquels vous faites de nouvelles faveurs, doivent aussi accroître leur fidelité & leur zele au service de Votre Majesté: autrement vous les estimeriez des ingrats, & indignes des biens que vous leurs faites. Or, Madame, Votre Majesté sait qu'elle doit plus à Dieu que vos sujets ne lui doivent sans comparaison; vos obligations envers sa souveraine Majesté étant incomparables, puisque vous tenez de lui non seulement votre pouvoir de bien faire aux autres, mais aussi votre être. 20. Janvier.

1655. Cependant je vous supplie très humblement de considerer si vous ne songez point plus souvent à ce qu'on doit à Votre Majesté qu'à ce que vous devez à Dieu; & si vous ne vous fachez point davantage, quand on manque à ce que l'on vous doit, que vous n'avez de regret, lorsque vous manquez à Dieu. Neanmoins, Madame, il vous traitera en son jugement tout ainsi comme vous l'aurez traité ici; car il honorera ceux qui l'auront honoré en Maître souverain, s'estimant un pur neant devant sa divine Majesté: ce qui fait qu'on a grande reconnoissance des biens qu'on reçoit de lui, sachant qu'on ne les a pu meriter; & on pardonne avec joie les manquemens & les fautes du prochain, sachant que c'est le moyen qu'il nous a donné d'obtenir sa misericorde & le pardon de nos fautes.

Je me rends peut-être importune, Madame, repetant si souvent à Votre Majesté les mêmes choses; mais puisqu'elle daigne vouloir que je lui parle, je ne lui puis dire que les choses essentielles pour son salut, & comme le demon ne cessera point de la tenter, aussi bien que la concupiscence qui ne meurt qu'avec nous, elle ne doit pas s'ennuyer de ce que sa petite servante la conjure toujours d'être humble, patiente & charitable, comme son ennemi lui inspire le contraire.

Le meilleur moyen de pratiquer ces vertus, c'est de se tenir en la presence de Dieu; & comme il est impossible de ne s'en pas distraire, & de ne se point échapper dans quelque occasion, s'il plaît à Votre Majesté de s'accoutumer à regarder quelque tableau de Notre Seigneur ou de la Sainte Vier-

Vierge, pour la faire rentrer en elle-même, en demandant à l'un sa grace & à l'autre sa protection, cela lui servira. Le tems se passe, Madame, & l'éternité s'approche. Je prie Dieu de tout mon cœur de vous la donner heureuse: cela ne peut arriver qu'en souffrant dans le tems, avec patience, toutes les grandes & petites peines qu'il plaît à Dieu de nous envoyer. J'ai l'honneur d'être, &c. 1655.

LETTRE DCLXXXVII.

A la Reine de Pologne. Elle lui parle de la Mere Marie des Anges Suireau, de M. Singlin, des bruits que les Jesuites faisoient courir contre Port-Royal, &c.

MADAME. L'Abbesse qui a été élue est la Mere Marie des Anges (Suireau) qui l'étoit de Maubuisson, lorsque Madame d'Orleans y étoit Pensionnaire. Je crois qu'il souvient bien à Votre Majesté que cette bonne Mere s'ennuyoit fort dans cette grande charge, & qu'il vous plut de prendre de la peine, peu avant que partir de France, pour faire que cette Abbaye pût tomber en bonne main. Cela ne s'étant pu faire alors, deux ans après je m'avisai d'une bonne Religieuse de ceans qui étoit Abbesse d'une petite Abbaye de notre Ordre en Bourgogne *, & nous fîmes en sorte qu'on fit agréer la resignation que lui fit la Mere Marie des Anges. 5. Fevrier.

Elle partit ensuite de Maubuisson pour venir ici, après avoir été vingt-deux ans

* La Mere Suzanne du S. Esprit de Roche Abbesse de Lieu-Dieu.

1655. Abbeſſe, étant très regrettée de ſes Religieuſes, & des pauvres dont elle étoit la Mere. Car il eſt incroyable combien elle en a nourris & pourvus de toute ſorte, Anglois, Lorrains, Hibernois & François, enſorte qu'il ſembloit que Dieu l'avoit envoyée là pendant les années de miſere, pour ſubvenir à ſes pauvres. La Maiſon ne laiſſoit pas d'être pleine de biens; mais elle n'a jamais voulu conſentir à faire des Autels de quarante mille livres, comme on le lui vouloit perſuader, ſe contentant qu'il fût dans la decence & non pas dans la magnificence. Sitôt qu'elle n'y a plus été, on a retranché les aumônes, & à peine le revenu ſuffit-il. Il eſt arrivé que celle à qui elle avoit reſigné eſt morte, & que Madame d'Orleans, qui étoit Abbeſſe de S. Pierre de Reims, & qui avoit toujours deſiré l'Abbaye de Maubuiſſon, l'a obtenue.

Pour revenir à notre Mere, elle revint avec nous avec autant de joie qu'elle nous avoit quittée avec douleur, & plus humble que jamais. Elle nous pria inſtamment de la remettre au Noviciat, & auſſi le fîmes-nous, mais non pas comme elle le deſiroit; car nous la priâmes de prendre ſoin des Novices, pour ſoulager la Mere Agnès qui en étoit Maîtreſſe & avoit beſoin de ſecours, y en ayant toujours beaucoup. Je deſirois extrêmement qu'elle fût notre Abbeſſe, & enfin Dieu nous a fait cette grace que j'eſtime precieuſe, & qui nous apportera beaucoup de benediction; car vraiment, Madame, c'eſt une Fille toute parfaite, & dans laquelle on ne voit que la grace de Notre Seigneur agir dans toutes ſes actions, mais ſur toutes les vertus, ſon

humi-

humilité & sa charité excellent. Il est vrai 1693.
que je n'ai pas plus de repos pour l'exterieur que j'avois, puisqu'elle voudroit que je fisse tout; mais ce m'en est un bien grand de n'agir que par l'obéissance d'une si bonne Mere.

Cette satisfaction que Dieu me donne est mêlée d'une grande douleur, de voir M. Singlin toujours malade d'un mal que pas un Medecin ne connoît, & que j'apprehende fort qui ne l'emporte à la fin. Votre Majesté fait ce qu'il vaut; mais je puis dire qu'il est encore tout autre qu'elle ne la vu, & qu'il fait l'admiration de tous ceux qui le voient agir dans la charité, la prudence & la lumiere, qu'autre que Dieu ne lui peut donner. Avec cela il est comme mort à toutes sortes d'interêts humains, & dans tous nos troubles & les menaces qui sont plus grandes que jamais, (en sorte qu'on dit qu'avant la fin de l'hyver on nous perdra tous,) il calme l'esprit de tout le monde par la parfaite soumission qu'il a à Dieu. Il a reçu les deux Lettres dont il a plu à Votre Majesté de l'honorer: il ne manquera pas de lui repondre aussitôt qu'il lui sera possible. Cependant, Madame, assurez-vous qu'il prie pour Votre Majesté, dont le salut lui est très precieux.

Je suis bien aise que le petit Livre des Martyrs soit enfin arrivé, & que Votre Majesté l'ait eu agreable: on travaille à quelque autre piece. Il est impossible de donner le Livre des Vies des Saints, que Dieu ne nous donne la paix: ce qui seroit bientôt après, y en aiant quantité de prêtes? Mais on est sans cesse contraint de transporter les papiers: ce qui fait perdre un

1655. grand tems. On dit que nous sommes à la crise de nos maux: que la sainte volonté de Dieu soit faite. Les bons Peres * font courir le bruit que M. Singlin fait le malade à cause qu'on lui a defendu de prêcher: ce qui est aussi faux l'un que l'autre. Cela nous a fait voir que la plûpart des menaces viennent plus d'eux, que de ceux qui ont la puissance de les executer: neanmoins leurs fortes sollicitations en pourront apporter quelques effets. Si Dieu le veut permettre, nous serons trop heureuses, quoi qu'il nous arrive, s'ils nous soutient par sa sainte grace, comme nous l'esperons de son infinie bonté, dont nous avons reçu tant d'effets que nous serions les plus ingrates du monde si nous n'y avions une vraie confiance.

* Jesuites.

Le ciboire, que Votre Majesté nous envoie, n'est pas encore arrivé: on dit que c'est que les ports ont été fermés. Nos amis ont donné tout l'ordre à Rouen pour empêcher qu'on n'ouvrît la caisse. J'ai grande impatience de recevoir ce gage de la pieté de Vos Majestés. Dieu l'a deja reçu; c'est le principal, & cela me consoleroit quand je ne le verrois jamais. Tout perira un jour excepté les saintes œuvres produites par la charité, qui seront éternellement devant lui, & nous feront regner avec lui. Je supplie sa divine Majesté, Madame, d'accroître en vous tous les jours cette source de toutes les veritables vertus, afin qu'elle en soit toute remplie en ce monde pour être comblée de gloire en l'autre. J'ai l'honneur d'être, &c.

LET-

1695.

LETTRE DCLXXXVIII.

A une Sœur Converſe de Port-Royal. Elle l'exhorte à travailler avec courage & en eſprit de penitence.

QUOIQU'IL ſoit vrai, ma très chere Sœur, que la vûe de vos imperfections paſſées vous puiſſe donner ſujet de craindre que les occaſions ne vous faſſent retomber dans les mêmes fautes, il eſt vrai auſſi que la confiance en Dieu vous doit fortifier & faire eſperer qu'il vous aſſiſtera de ſa ſainte grace, qui non ſeulement vous fera éviter les fautes que vous avez faites envers le prochain, mais de plus vous fera ſervir des mêmes occaſions pour les reparer par une vraie penitence, qui n'eſt jamais meilleure que lorſqu'elle eſt oppoſée par les vertus contraires au ſujet qui nous oblige à la faire. Rejouiſſez-vous donc de ce que Dieu vous donne encore des forces pour rentrer dans le même travail où vous aurez occaſion de ſatisfaire à Dieu & au prochain, vous en acquittant avec autant de charité, d'humilité & de patience que vous y avez manqué. Souvenez-vous, ma chere Sœur, que quand vous ſerez vieille & incapable de travailler, vous aurez un extrême regret de ne vous être pas ſervie de cet exercice pour ſatisfaire à Dieu, par une vraie, humble & charitable penitence; puiſque c'eſt celui que Dieu a donné à Adam, & en ſa perſonne à nous tous, pour punition & ſatisfaction de nos fautes.

11. Fevrier. De P. R. de Paris.

Les miſericordes que Dieu vous a faites vous obligent encore plus que vos pechés à conſommer votre vie pour lui, & à lui ſa-

1655. sacrifier toutes vos inclinations, puisqu'il excusera plutôt les ignorances de votre jeunesse que l'ingratitude terrible que vous commettez, si vous ne reconnoissez de tout votre cœur les misericordes singulieres qu'il vous a faites; vous ayant tirée des tenebres de l'ombre de la mort & de toutes sortes de miseres, pour vous conduire par sa lumiere dans la voie du salut, vous donnant tous les moyens d'y parvenir. Fuyez le chagrin: regardez Dieu en toutes choses, lui rapportant toutes vos actions & les services que vous rendez au prochain, qu'il repute faits à lui-même; & assurez-vous qu'il vous dira un jour que c'est lui que vous avez nourri & servi en leur personne. Priez Dieu pour moi: je suis toute à vous.

LETTRE DCLXXXIX.

A la Mere Marie des Anges Suireau Abbesse. Sur son voyage à Port-Royal des Champs.

19. Fevrier. De P.R. des Champs. NOus sommes arrivées heureusement, mais non pas gaiement, ayant vu M. Singlin si foible pendant le chemin, que j'étois toute en douleur. Enfin, ma chere Mere, je n'espere sa gueriſon, que de Dieu seul, auquel nous la devons demander comme ce qui nous est le plus important pour nous entretenir dans son service. J'ai trouvé toutes nos Sœurs en bonne santé, graces à Dieu: elles vous saluent très humblement, comme je fais, avec votre permission, toutes nos Sœurs de Paris, & leur dis adieu de tout mon cœur, duquel je suis, ma chere Mere, entierement votre, &c.

LET-

1655.

LETTRE DCXC.

A une Dame veuve. Elle la console dans ses peines, & lui donne quelques avis par rapport à ses enfans.

J'Avoue, ma très chere Sœur, que vous portez une très pesante croix, & je vous assure que j'en ai une très grande compassion. Si vous n'étiez pas chretienne, je vous estimerois tout à fait miserable, mais il est vrai qu'avec le threſor de la foi en Dieu & en Notre Seigneur Jesus-Christ, qui nous a incorporé en lui par le baptême & nous a mis dans le sein de la sainte Eglise notre mere, nous sommes toujours heureuses quelques peines qui nous puissent arriver, puisque nous y trouvons le remede à tous les maux de notre esprit & la consolation de ceux de notre corps, dans l'esperance que Dieu le ressuscitera un jour aussi heureux & glorieux qu'il est miserable. Et comme nous n'avons cette esperance que parce notre Seigneur en souffrant les miseres de la vie & la mort, a merité la gloire de sa resurrection & de la nôtre, n'est-il pas aussi juste que necessaire que nous souffrions avec lui pour jouir du merite de ses souffrances avec lui? 22. Fevrier.

La part qu'il nous en donne est si petite comparée à celle qu'il a prise pour lui, que si nous considerons & comparons nos souffrances aux siennes, nous les estimerons très petites. L'unique remede à nos maux, ma très chere Sœur, c'est de les offrir à Dieu & de baisser le col sous le joug qu'il lui a plu nous imposer; & assurez-vous que si vous le faites, il le portera avec vous.

Si

1655. Si vous pleurez, que ce soit à ſes pieds, comme ſainte Magdeleine; & il vous donnera la paix qui ſurpaſſe tous les ſentimens de douleur. Ne vous laiſſez point emporter à l'inquietude ſur ce que deviendront vos enfans: abandonnez-en le ſoin à la divine Providence, qui les a fait naître. Faites paiſiblement pour leur corps & pour leur ame ce que vous pouvez preſentement, & laiſſez l'avenir à Dieu. Souvenez-vous de la parole de notre Seigneur de ne point ſonger au lendemain, & qu'il vous ſuffiſe de porter doucement les miſeres du jour preſent.

Pour ce qui eſt de votre fille, ſi vous la voyez perſeverer dans ſes humeurs, aſſurez-vous que ſon envie d'être Religieuſe ne réuſſira point, en quelque religion que vous la puiſſiez mettre ſi elle eſt reglée; & vous ne la devez point mettre en une qui ne le ſoit pas. Souffrez-la paiſiblement, en l'avertiſſant de ſes fautes: il le faut ainſi, ma chere Sœur, pour ne vous pas bleſſer en voulant la guerir. Que ſi vous ne couvrez de la charité l'autorité de mere, vous ne lui ſerez jamais utile & vous prejudicierez à votre ame. Pour éviter ce mal, ne lui dites rien, quand vous vous ſentez dans le mouvement de colere ou de chagrin; mais attendez que par l'invocation du ſecours de Dieu, vous ſoyiez rentrée dans la paix, & alors après avoir encore prié Dieu, faites lui connoître ſa faute; & s'il arrive qu'elle ne le reçoive pas bien, ne vous découragez pas pour cela, & ne donnez pas lieu à l'impatience, mais continuez à prier Dieu, & eſperez en lui pour elle & pour vous-même qu'il aura pitié de vous. Je

l'en

l'en ſupplie de tout mon cœur, & je ſuis, &c. 1655.

LETTRE DCXCI.

A la Reine de Pologne. Elle lui recommande l'affaire d'un Seigneur d'Irlande qui alloit offrir ſes ſervices au Roi de Pologne.

MADAME. M. de Muskry, qui s'en va trouver Votre Majeſté avec M. Belings qui étoit Secretaire d'Etat du Conſeil Souverain d'Irlande, (lequel entendant très bien le Latin & un peu le François, parlera pour lui,) a déſiré ſe charger de nos Lettres; & bien que je me fuſſe deja donné l'honneur d'écrire à Votre Majeſté la reſolution que ce Seigneur prenoit d'aller lui-même ſe preſenter au Roi pour faire ſon Traité, * j'ai cru, Madame, que votre extrême bonté pour votre petite ſervante ne ſe tiendroit point importunée, que pour ſatisfaire au deſir de ce bon Seigneur (que je revere ſingulierement comme un vrai Chretien & qui eſt pour ce ſujet perſecuté par les Parlementaires & reduit à une grande extremité,) je lui oſaſſe encore écrire celle-ci pour vous ſupplier très humblement, Madame, de favoriſer ce Traité autant que Votre Majeſté le pourra, conſiderant que non ſeulement vous acquerez en ce Seigneur un ſerviteur très conſiderable pour ſa ſuffiſance & ſa fidelité, mais encore que vous racheterez cinq mille familles Catholiques d'un dur eſclavage. 3. Mars.

C'eſt

* Ce Seigneur Irlandois venoit offrir au Roi de Pologne ſes armes & celles de cinq mille hommes qu'il pouvoit tirer de ſon pays.

1655. C'eſt une des plus ſaintes & plus glorieuſes actions que Votre Majeſté puiſſe faire, & peut-être une des raiſons pour laquelle la divine Providence vous a fait Reine, afin de faire par elle cette delivrance.

Votre Majeſté ne ſera-t-elle pas heureuſe, de ce qu'au lieu que pluſieurs Souverains ne regnent que pour opprimer, elle ne le faſſe que pour delivrer & pour faire du bien, non ſeulement à ſes ſujets, mais encore aux étrangers? Ceux-ci étant Catholiques, & pour cela perſecutés, lui doivent être très conſiderables. Si Dieu donne le pouvoir à Votre Majeſté de les delivrer par ce Traité, ce ſera une des actions uniques qui obtiennent ces graces ſingulieres de ſa miſericorde. Quand même, Madame, le Traité ne ſe pourroit faire, Votre Majeſté y ayant fait tout ce qu'elle aura pu, comme je me le promets aſſurément de ſa pieté & de ſa bonté, Dieu qui regarde comme fait ce que nous deſirons de la plenitude de notre cœur, ne laiſſera pas de recompenſer Votre Majeſté. Nous prierons Dieu qu'il conduiſe cette affaire pour le bien de votre Etat, & pour celui de ces pauvres affligés. J'ai l'honneur d'être, &c.

LETTRE DCXCII.

A la Reine de Pologne. Sur le même ſujet, & ſur les menaces de perſecution, &c.

5. Mars. De P.R. des Champs. MADAME. Je me donne l'honneur d'écrire à Votre Majeſté au ſortir de la ſainte Meſſe que M. Arnauld vient de dire, avec une particuliere memoire du Roi dont S. Caſimir eſt doublement le Patron auſſi bien que de Votre Majeſté, qui y a ſans doute une grande

e devotion comme au protecteur de vos 1653.
erfonnes & de votre Etat. M. Arnauld
art maintenant pour Paris, dont il ne re-
iendra point ſi les deſſeins réuſſiſſent, étant
ertain qu'il eſt le premier conſideré dans
a perſecution que l'on diſpoſe contre nous,
: qu'il faut qui éclate dans peu de jours.
Tout ſe prepare pour cela: que Dieu par
a bonté prepare nos cœurs à ſouffrir avec
utant d'humilité & de douceur que nous
levons, & nous ſerons d'autant plus heu-
eux que la perſecution ſera grande. Quoi
u'il arrive, Madame, dans la diſperſion
es perſonnes qui ſont ceans, autant ſepa-
ées qu'unies elles prieront Dieu pour Vo-
re Majeſté, & reſſentiront les bontés qu'il
ui a plu d'avoir pour tous; & leurs prie-
es, en qualité de perſecutés & d'affligés,
eront encore meilleures.

J'ai envoyé à M. le Duc de Luines le
illet qu'il vous a plu nous faire écrire tou-
hant le Milord de Muskry. Si Dieu lui don-
e le pouvoir de ſe rendre auprès de Vo-
re Majeſté pour la ſervir, tout le monde
aſſure qu'il le fera avec un grand cœur &
ne grande fidelité. Nous avons reçu Pen-
ionnaire une de ſes petites filles, dont
Madame d'Aumont s'eſt chargée, & M. de
Luines a pris ſon petit fils. Son aîné ſert
e Roi avec reputation; & Madame ſa fem-
ne qui eſt très vertueuſe & chretienne, eſt
demeurée au pays avec ſa fille aînée qu'on
dit être la plus belle d'Irlande *. Tout cela
eſt très pitoyable. Mais après tout, ces
malheurs ſont de vrais biens, s'ils ſervent
à mepriſer les faux du monde, & à mettre
toute ſon eſperance en Dieu qui ſeul nous
peut rendre heureux. Re-

* Elles vinrent bientôt à Paris.

1655. Regardez-le toujours dans la prospérité, Madame, afin qu'il fasse la grace à Votre Majesté d'y être humble : regardez-le aussi dans les afflictions par lesquelles il faut necessairement que tous les élus passent, pour y être chretiennement courageuse, adorant Dieu d'aussi bon cœur, quand il vous éprouvera & chatiera par l'affliction, que lorsqu'il vous tentera par la prospérité. La prosperité est vraiment, Madame, une tentation bien plus dangereuse que l'affliction ; & on voit plus de personnes perir par l'une que par l'autre. Ceux qui observent comme le saint Prophete Roi d'avoir toujours Dieu present, sont toujours fermement attachés à lui dans tous les états de leur vie. Je prie Dieu de toute mon affection que Votre Majesté l'imite, & qu'il me rende digne d'être, quoi que je devienne, de Votre Majesté la très humble, &c.

LETTRE DCXCIII.

A M. le Maître. Elle l'exhorte à se menager en travaillant pour la defense de la verité.

3. Mars. JE loue Dieu de tout mon cœur de la docilité qu'il vous donne, mon très cher Frere, puis qu'étant reglée par la sagesse de Dieu, rien ne lui est plus agreable aussi bien qu'au prochain, sur tout aux devots qui en font le capital, sauf pourtant leur interêts. Que si cette belle douceur y nuisoit, on souffriroit volontiers le vinaigre avec le sucre, mais n'importe, où on peut se blesser sans interesser la verité, c'est toujours le meilleur, & ce qui vaut mieux

mieux pour l'esprit de Frere Antoine *. 1655.

Nous ferons prier Dieu pour vous: je crains que vous ne succombiez dans le grand travail, avec le jeûne & le peu de sommeil, aussi bien que M. Arnauld qui est plus foible que vous. Si vous vous laissiez mourir tous deux, vous feriez peut-être autant de plaisir aux R. * que la Declaration du Roi dont on nous menace. Vous avez grande raison, mon très cher Frere, de ne craindre que d'offenser Dieu; tout le reste des maux, quels qu'ils soient, n'étant rien, s'il nous fait la grace de nous preserver de celui-là. Priez-l'en pour moi, comme je le desire faire pour vous de tout mon cœur.

* Les Jesuites.

LETTRE DCXCIV.

A M. Arnauld. Au sujet d'une calomnie des Jesuites contre Port-Royal & M. Vincent, & sur la Lettre de M. Arnauld à M. le Duc de Liancour.

DIEU seul, mon très cher Pere, peut arrêter la fureur de nos ennemis & desaveugler le monde. La preoccupation de la plûpart des hommes me semble encore plus horrible que les excès des Jesuites, n'étant pas si étrange que des gens aussi passionnés qu'eux dans leurs interêts, excedent en toutes manieres. Mais il est bien étrange que les autres les suivent avec un si grand aveuglement, contre toute justice & raison. Vous verrez qu'enfin M. Grenet (Curé de S. Benoît) leur fera excuse, & que M. Vincent ne s'offensera pas de 12. Mars.

* M. Antoine le Maître travailloit alors à Paris avec M. Arnauld pour la defense de la verité.

1655. de l'outrage qu'ils lui ont fait *, parce que la fin n'a pas été de le decrier, mais ceux qu'il decrie lui-même, quoique plus doucement, & dont en effet par un zele ſans ſience il deſire autant la ruine que les autres par une malice toute franche.

Ils connoiſſent très bien le monde & ſe comportent comme il faut pour ſe maintenir, ne s'abbatant jamais & pouſſant juſqu'au bout tous leurs deſſeins. Que Dieu leur faſſe miſericorde & à nous auſſi. Je ſuis bien aiſe de l'avis de M. le Premier Preſident de Bellievre †, croyant qu'il n'y a rien de plus à propos, & que la Providence de Dieu a permis ce qui eſt arrivé, afin que l'on fît voir cette inſtruction ſi neceſſaire. Mais je vous ſupplie, mon très cher Pere, que l'on n'envoie point ici votre Lettre, où elle eſt ſuperflue, & ne ſerviroit qu'à faire parler dans un tems où il ne faut que prier. Si Dieu nous donnoit un S. Gregoire Pape nous ſerions trop heureux ‡. Je ſuis, &c.

LET-

* Il s'agit ici de ce que le Pere d'Anjou Jeſuite dit en prêchant à S. Benoît: qu'il ſavoit que les aumônes publiques qu'on avoit recueillies pour les pauvres de Champagne & de Picardie, avoient été employées à entretenir des gens qui dogmatiſoient contre l'Egliſe: ce qui retomboit ſur M. Vincent & les Peres de la Miſſion, à qui on avoit remis cet argent pour le diſtribuer.

† [Il étoit d'avis qu'on publiât la Lettre de M. Arnauld ſur le refûs qu'on avoit fait de l'abſolution à M. le Duc de Liancour, parce qu'il avoit ſa petite-fille penſionnaire à Port-Royal, &c. l'excès de MM. de S. Sulpice ayant offenſé & ſcandaliſé tout le monde.]

‡ Innocent X. venoit de mourir: Alexandre VII. lui ſucceda.

1655.

LETTRE DCXCV.

A la Reine de Pologne. Sur les menaces qu'on faiſoit à Port-Royal, & ſes diſpoſitions; ſur les preſens & les aumônes de cette Princeſſe, &c.

MADAME. Nous ſommes toujours dans l'attente de ce qu'il plaira à Dieu qu'il nous arrive. On pourſuit à la Cour avec une extrême violence, pour nous perſecuter juſqu'au bout; & vingt-deux Jeſuites qui prêchent à Paris, penſent n'y pouvoir mieux employer leur éloquence qu'à nous decrier comme heretiques. Dieu le voit & le ſouffre: nous ſommes obligés d'adorer de bon cœur ſes jugemens. Je n'oſe vous importuner du particulier de toutes ces affaires, qui ſont ſi publiques que je ne doute pas que quelqu'un n'en informe Votre Majeſté, ou au moins quelqu'un de votre Cour. Dieu fait la grace à tous nos amis d'être très ſoumis à ſa ſainte volonté, & d'être très fermement attachés à la verité. Je ne ſai comment il ſe peut faire que dans la creance univerſelle où l'on eſt de notre prochaine ruine, par la diſperſion de tout ce qui eſt ici, il y ait encore des perſonnes qui pourſuivent tous les jours avec ardeur pour y être reçues, ou pour y mettre leurs enfans au dedans & au dehors; de ſorte que l'on manque de place, mais quoique nous ſoyons surchargées, nous avons bien de la peine à les refuſer. Nous verrons ce qu'il plaira à Dieu de faire ſur tout cela; & pourvû que nous le ſuivions très parfaitement, nous ſerons trop heureuſes, puiſque ce doit être notre unique fin. Nous

11. Mars.

1655. Nous recûmes hier la Lettre dont il a plu à Votre Majeſté de nous honorer, en datte du 4. Fevrier. Elle eſt remplie de tant de bonté, que j'en ſuis toute confuſe. Plaiſe à Dieu, Madame, que Votre Majeſté ſoit auſſi bonne pour tous qu'elle l'eſt pour ſa petite ſervante : c'eſt la plus grande reconnoiſſance que j'en puiſſe avoir, que de le lui demander ; puiſque ſa charité ſera ſurabondante, & par conſequent Dieu la comblera de ſes ſaintes graces en ce monde & de ſa gloire en l'autre. C'eſt mon plus grand deſir, & ce qui m'eſt toujours preſent. Je puis dire avec ſincerité, Madame, que je m'étonne de ce que j'oublie ſi ſouvent ce que je vois de yeux du corps, & que Votre Majeſté qui eſt ſi éloignée, m'eſt preſque toujours preſente ; mais il eſt très vrai que je ſuis ſi indigne que *Dieu* m'exauce. Que ſi ſon infinie bonté a égard aux prieres que je lui fais pour Votre Majeſté, c'eſt en conſideration des deſirs qu'il lui a donné que l'on prie pour elle, ce qui lui eſt très agreable ; & auſſi parce que les autres qui m'aident à prier, ſont vrais ſerviteurs & ſervantes de la ſainte Majeſté de Dieu.

On m'écrivit il y a peu de jours de Rouen que le ciboire n'étoit pas encore arrivé. J'ai impatience de mander à Votre Majeſté lorſqu'il le ſera. M. Singlin s'eſt donné l'honneur de lui écrire : il eſt un peu mieux, mais tellement accablé d'affaires qu'il ne peut ſe remettre. Il a écrit à Votre Majeſté que tout bien conſideré, il la ſupplie très humblement de permettre qu'on ne faſſe pas un parement de la toile d'or & d'argent ; car encore que Votre Majeſté

pû

pût dispenser de la loi, neanmoins comme l'Eglise est un lieu public, l'on ne pourroit pas informer tout le monde du sujet de ce changement, outre que tout le reste étant pauvre, cet ornement magnifique ne conviendroit pas avec. Mais en faisant des dais pour les deux Maisons, des petits pavillons pour le S. Sacrement & des voiles de calice rouges & blancs, je crois que tout s'emploiera: les deux Maisons seront magnifiques en ce qui leur est permis, & l'intention de Votre Majesté qui est d'honorer le très saint Sacrement, sera suivie. Que s'il reste de l'étoffe on la conservera pour renouveller les pavillons qui deviennent sales, étant toujours à la poudre; & comme les voiles de calice ne durent pas long-tems bien beaux, quand les premiers se passeront, on en refera pour les grandes Fêtes. 1655.

Je n'ai point entendu parler des huit mille Livres pour les aumônes; & je n'avois garde d'en rien dire, pensant que peut-être y ayant tant de guerres en Votre Royaume (ce qui accroît les miseres) Votre Majesté auroit trouvé mieux d'y faire toutes ses aumônes. Il est vrai que j'avois commencé à assister des familles ruinées, à mettre des enfans en metier & en pension, & à donner à de pauvres Monasteres, & que j'avois quelque peine de ne pouvoir continuer; mais je le laissois à la divine Providence, & je n'en aurois jamais parlé à Votre Majesté. Car il est vrai, Madame, que votre premiere obligation étant pour votre Royaume, je croirois offenser Dieu que d'être cause que vous donnassiez ici ce qui devroit être donné là. Je prie Dieu de tout

1655. mon cœur que la divine ſageſſe ſoit la conduite de toutes les actions, penſées & paroles de Votre Majeſté ; afin qu'elle ſoit toute ſelon ſon cœur, qu'elle faſſe juſtice à tout le monde, ne ſe laiſſe point prevenir par la mediſance ni par les fauſſes louanges, mais qu'elle ne dedaigne point de s'informer par elle-même de la verité, pour ne ſe point tromper en ſes jugemens. Enfin, Madame, permettez-moi de vous faire reſſouvenir toujours d'être patiente & d'avoir un cœur debonnaire. Vous voulez que Dieu le ſoit envers vous : vous ne ſauriez par une autre voie obtenir la miſericorde de Dieu, qu'en la faiſant aux autres. Je ſuis dans tout le reſpect, &c.

LETTRE DCXCVI.

A la Reine de Pologne. En lui envoyant la Lettre de M. de Arnauld, elle lui parle des menaces qu'on faiſoit contre Port-Royal, & des mouvemens que l'Agent de cette Princeſſe s'étoit donnés.

19. Mars. MADAME. Il me ſemble que Dieu nous ait delivrées pour cette fois, nous donnant du tems pour nous mieux preparer à ſouffrir. On ne parloit de rien moins que de jetter les perſonnes dans la riviere & de les bruler ; & l'on repandoit des billets par tout Paris, où l'on exhortoit à louer Dieu de la ruine des Janſeniſtes, qui eſt comme ſait Votre Majeſté le faux nom qu'on nous donne, n'en ayant point d'autre que celui de Chretiens & de Catholiques. Je ſupplie très humblement Votre Majeſté de ſe donner la peine de lire la Lettre que nous lui envoyons, & qui eſt écri-

écrite au sujet du refus que l'on a fait de donner l'absolution à M. de Liancour. C'a été une providence de Dieu, qui a permis cette action en ce tems, & que le Curé & le Confesseur * se soient precipités pour donner sujet d'écrire cette Lettre qui est très bien reçue de tous ceux qui la lisent. Mais on fait toutes sortes d'efforts pour empêcher qu'elle ne le soit, & on assure que cette Lettre, comme tous les autres Ecrits, est pleine d'heresies, quoique ce ne soit non plus que les autres qu'un tissu de passages des Peres. 1655.

* De S. Sulpice.

Je sai, Madame, que Votre Majesté ne se laisse point prevenir. C'est la plus grande obligation des Souverains, & la meilleure qualité d'esprit qu'ils puissent avoir, que d'écouter tout le monde, & de s'instruire de tout, afin de rendre justice à tous avec connoissance de cause & fermeté d'esprit. Le simple droit naturel les y oblige; mais ceux qui sont Chretiens sont encore plus obligés, sur tout quand il est question des matieres de la foi Ecclesiastique, de se faire instruire de ce qu'ils doivent & peuvent pour le service de l'Eglise & de leurs sujets. Mais ce n'est pas à moi, Madame, à parler de ces matieres qui me passent, mais à souffrir humblement ce qu'il plaira à Dieu de permettre.

Je suis obligée de dire à Votre Majesté que M. Bartet selon le desir qu'il lui a plu de lui temoigner, a fait tout ce qui a été possible; & qu'ainsi, Madame, Dieu s'est servi de Votre Majesté pour nous assister en ce grand besoin, afin que nous eussions une nouvelle obligation de le prier pour elle, & qu'il nous exaucât plutôt pour la pie-

1655. té que Votre Majeſté exerce en protegeant les affligés & opprimés dont lui-même ſe dit le protecteur. Je vous ſupplie très humblement, Madame, de vouloir faire ſavoir à M. Bartet que nous vous avons rendu le temoignage que nous lui devions du zele avec lequel il a accompli votre commandement, & que vous l'avez agreable; afin que dans d'autres occaſions qui ne viendront que trop tôt, nous puiſſions toujours être aſſiſtées par lui de la bonté & de l'autorité de Votre Majeſté. Je vous aſſure, Madame, que j'ai autant de joie du bien que j'eſtime qui vous en revient pour votre ame, que de l'avantage que nous en recevons, & ſi je l'oſe dire, davantage; puiſque les maux que l'on nous veut faire ne ſeront que pour le tems, & la bonne œuvre que fait Votre Majeſté, ſera recompenſée de Dieu dans l'éternité, laquelle nous devons toujours regarder dans toutes nos actions qui ne doivent être faites que pour nous rendre dignes d'y louer Dieu qui eſt notre derniere & unique fin.

LETTRE DCXCVII.

A la Reine de Pologne. Elle profite du tems de la Semaine Sainte pour lui donner divers avis, &c.

Jeudi Saint. MADAME. Encore que nous ſoyons en un jour ſi ſaint & qui nous oblige de garder le ſilence avec toutes les creatures pour conſiderer & adorer Dieu dans le myſtere de ſa divine charité, j'ai cru qu'il vouloit bien que je me donnaſſe l'honneur de viſiter Votre Majeſté dans la retraite où je la crois avec ſes bonnes Re-

li-

ligieuſes, & que m'uniſſant à ſon eſprit qui regarde Jeſus-Chriſt, nous le ſoyons auſſi enſemble pour le conſiderer dans l'excès de ſon amour pour les Apôtres. Il les purifie par le lavement des pieds, les nourrit de ſon corps, & priant pour eux il les met ſous la protection de ſon Pere, lorſqu'il va s'immoler pour leur ſalut. 1655.

Je prie Dieu de tout mon cœur, Madame, qu'il imprime en votre ame la vertu de ces divins myſteres, & que les ſaintes penſées qu'il donnera à Votre Majeſté de l'humilité & de la charité de ſon Fils, produiſent les effets d'une ſainte & conſtante imitation, dans toutes vos actions. Votre Majeſté lave ſans doute aujourd'hui les pieds aux pauvres, ainſi que font tous les Souverains qui conſervent cette ceremonie qui eſt ſainte en elle-même; mais j'oſe dire que la plûpart le font plutôt pour marque de leur grandeur, que par une veritable & ſincere humilité. Ils ſavent bien qu'ils ſont maîtres & Seigneurs comme Notre Seigneur, mais ils oublient que quoique Notre Seigneur les ait fait tels à l'égard des autres hommes, ils doivent être d'autant plus humbles & plus rabaiſſés continuellement devant ſa divine Majeſté, & dans leur cœur au deſſous de tous, ou bien ils perdront dans l'éternité ce premier rang que Dieu leur avoit donné dans le tems. Le lavement des pieds ſignifie qu'il faut pour accomplir ce commandement que Notre Seigneur nous a fait de l'imiter en nous lavant les pieds les uns les autres, nous entre-ſupporter dans nos infirmités, baſſeſſes & imperfections, dont perſonne n'eſt exempt; & il ne faut pas, Madame, fai-

re ceci un seul jour de l'année, mais tous
1655. les jours, puisque toujours nous devons supporter le prochain comme nous avons besoin qu'il nous supporte.

Les paroles que le Fils de Dieu prononça en allant repandre son sang pour nous, ne frappent-elles pas votre cœur, Madame? *Aimez vous les uns les autres comme je vous ai aimés, & en cela on connoîtra que vous êtes mes disciples.* Si c'en est la marque, comme il est indubitable, puisque c'est le maître & la verité éternelle qui le dit, & que sans être de ses disciples on ne peut participer au prix de son sang, que devons-nous faire à notre prochain? Quel amour, quel support, quelle assistance, quelle debonnaireté, ne devons-nous point avoir pour lui? Elle ne doit être bornée que par l'impuissance.

Comme les Rois sont les plus puissans & en cela les images de Dieu, ils sont aussi plus obligés à faire du bien au prochain; & c'est le seul avantage que leur puissance leur donne, & à quoi ils la doivent employer. S'ils y sont fideles, ils acquereront des biens & des grandeurs éternelles proportionnées à celles que Dieu leur a données dans le monde. Pensez y serieusement, Madame; évitez les vains amusemens qui divertissent votre esprit, & l'empêchent de s'appliquer à ce que Dieu a fait pour elle, & à pratiquer ce qu'il demande. Les jours se passent insensiblement, & consomment notre vie; il ne suffit pas d'en passer quelque partie en devotion: tous sont dus à Dieu, & tous seront examinés. Nos emplois seront recompensés, ou punis. Le tems que Votre Majesté emploie

dans

dans la retraite, doit ſervir à la preparer pour vacquer enſuite aux affaires ſaintement & en la preſence de Dieu. 1655.

Ne ſuis-je pas importune, Madame, de vous en tant dire, ſur ce que Votre Majeſté ſait mieux que moi; mais c'eſt une effuſion de mon cœur, qui eſt tout plein d'une extrême deſir que Votre Majeſté ſoit toute à Dieu: ce qui me fait exceder. Je crains ſi fort que la vanité du monde, que les intrigues de Cour, les flatteries & les interêts ambitieux ne derobent votre tems & votre eſprit à Dieu, que je tremble toujours pour Votre Majeſté comme pour moi, qui me connois ſi miſerable que quoique ma condition & tout ce que je vois, me doive ſans ceſſe porter à Dieu, je m'en éloigne ſans ceſſe, ayant un monde dans moi-même qui produit tous les mauvais effets que le grand monde produit dans ceux qui y ſont. On nous menace tout de nouveau; & ſi Dieu par ſa puiſſance & ſa miſericorde ne nous delivre, il eſt impoſſible que nous ne ſoyons pas enfin accablés. Mais ſi ſa bonté nous delivre de nos pechés, en nous pardonnant, nous feront trop heureux de ſouffrir.

M. le Milord de Muskry, ſur la Lettre dont il a plu au Roi de l'honorer, s'eſt reſolu d'aller lui-même trouver Vos Majeſtés pour traiter avec elles, ayant cru que ce ſeroit le mieux. J'oſe vous ſupplier très humblement, Madame, de favoriſer ce Seigneur étranger qui eſt affligé & perſecuté pour la veritable Religion & la fidelité qu'il a eue pour ſon Roi *: ce ſont autant de ſujets qui peuvent rendre les perſonnes recommandables & dignes d'être conſiderées d'une Rei-

* Charles I. Roi d'Angleterre.

1655. ne vraiment Chretienne, comme Votre Majesté, & que je prie Dieu qui le soit toujours de plus en plus. Je suis, &c.

LETTRE DCXCVIII.

A Madame Allen. Elle lui reproche son peu de foi, sur ce qu'elle apprehendoit qu'on ne persecutât Port-Royal, &c.

Vendredi Saint. IL n'est pas jour, ma très chere Sœur, d'écrire des complimens, mais il est toujours tems de consoler les affligés, comme je vois que vous l'êtes. Pour vous consoler, je vous tancerai, & je vous dirai que vous manquez de foi. Il semble que vous ne sachiez pas que Dieu est le maître du monde & des cœurs, & qu'il ne peut rien arriver que par sa sainte volonté. Il me semble que cela nous doit suffire. Car pourquoi vivons-nous, sinon pour suivre Jesus-Christ, comme notre Pasteur, mais un Pasteur divin & tout-puissant qui nous peut delivrer de tous les perils, & qui ne nous laissera jamais tomber dans aucun, si ce n'est pour sa gloire & notre salut.

Je vous supplie, ma chere Sœur, soyez en repos & ne troublez pas la joie dans laquelle les Chretiens doivent être à la sainte Pâque, par vos vaines sollicitudes. Tout ce que nous avons à faire, c'est de beaucoup prier dans l'humble sentiment de notre misere & foiblesse, qui a besoin à toute heure & dans les moindres actions de l'assistance de Dieu pour les bien faire, à plus forte raison pour les plus grandes, comme est de bien souffrir; de sorte que ce n'est pas les persecutions que nous devons apprehender, puisque c'est le bonheur & l'hon-

neur

neur des disciples de Notre Seigneur de souffrir, mais d'être indignes de souffrir saintement, & de ce que n'imitant pas Jesus-Christ dans son humilité, nous ne meriterions pas qu'il nous fît la grace de l'imiter dans sa patience qui est l'œuvre parfaite. 1655.

Je vous supplie, ma chere Sœur, de ne faire autre chose pour nous temoigner votre charité, que d'élever votre cœur à Dieu toutes les fois qu'il vous souviendra de nous, ou que vous entendrez dire de mauvaises nouvelles, pour lui demander qu'il nous conduise par son saint Esprit jusqu'à la mort, afin que nos pensées, nos paroles & toutes nos actions soient telles qu'il les veut, & que nous ne l'offensions point: avec cela il n'y a point d'adversité à craindre.

Je vous envoie IX. petits livres des Meditations de Sainte Therese. Il y en a six pour nos bonnes Sœurs de Noyon, aux prieres desquelles je vous supplie de nous bien recommander. Je suis toute à vous.

Votre fille ne communiera pas à Pâque. Ce n'est pas qu'elle ne soit bonne enfant, mais elle est un peu glorieuse. Il est de grande importance que les enfans fassent leur premiere Communion dans une bonne disposition, & qu'on leur donne une grande idée de la pureté avec laquelle elles doivent s'approcher de ce divin Sacrement; c'est pourquoi nous avons jugé qu'il falloit mieux differer encore. Offrez-la à Dieu, & le priez qu'il detruise en elle le vieil homme qu'elle a pris en vous, & qu'il y fasse regner le nouveau qu'elle a reçu au saint baptême.

1655.

LETTRE DCXCIX.

A Madame la Marquiſe de Sablé. Sur une incommodité qui l'empêchoit de communier.

Vers Avril. JE ſuis bien fâchée de votre rhume, ma très chere Sœur; car je deſirois auſſi bien que vous, que vous puſſiez communier demain. Il faut faire profit de tout, & que cette privation vous humilie, vous faiſant reſſouvenir de tant de negligences qui vous ont empêché de vous en approcher autrefois, & bien prier Dieu que vous n'y tombiez plus, & que l'incommodité qui vous en empêche preſentement, tienne lieu de penitence. Que ſi vous êtes vraiment humble, vous participerez à la communion des Sœurs, auxquelles je ne doute nullement que votre cœur ne ſoit uni par une vraie charité; & je vous puis aſſurer de la leur.

LETTRE DCC.

A la Reine de Pologne. Sur les bonnes diſpoſitions de cette Princeſſe, la diſtribution de ſes aumônes, l'état de Port-Royal, &c.

1. Avril. MADAME. Je crois que la même raiſon qui retarde les couriers, empêche que le vaiſſeau où ſont les preſens de Votre Majeſté, n'arrive à Rouen: nos amis prennent grand ſoin pour ſavoir ſon arrivée. J'eſpere qu'il viendra devant la Fête du S. Sacrement; & cependant Dieu l'a déja reçu des mains de vos Majeſtés, & c'eſt le principal. J'aurois pourtant une grande mortification, s'il étoit perdu; mais j'eſpere que Dieu le conſervera. J'ai grande joie, Madame, de la ſatisfaction que vous

avez

avez de vos bonnes Religieuſes. Puiſqu'elles aiment & ſont fidelles à la pratique de leurs Conſtitutions, elles ne peuvent qu'elles ne ſoient bien bonnes; car leur Regle eſt certainement bien ſainte & elle porte les ames à l'humilité & à la parfaite charité, dont leur ſaint Fondateur étoit tout rempli. J'ai une joie particuliere les grandes Fêtes, dans la penſée que Votre Majeſté eſt dans ce Monaſtere où je la viſite en eſprit, la voyant dans la tranquillité de ce lieu ſaint ſonger ſerieuſement à ſon ſalut, & ſe purifier de la pouſſiere que l'on contracte toujours dans le monde & dans la Cour. Ce ſont, Madame, vos jours les plus heureux; & je ſai bien que Votre Majeſté le croit ainſi, parce que Dieu lui fait la grace d'avoir la vraie foi, qui eſt un don plus rare que l'on ne penſe. Je le ſupplie très humblement de la lui augmenter toujours, & de l'animer de ſa charité, afin qu'elle lui faſſe tranſporter les montagnes de toutes les difficultés qui ſe rencontrent dans le monde pour ſervir Dieu. 1655.

Il faut que je diſe à Votre Majeſté que j'ai beni Dieu de ce que j'ai appris qu'une choſe qui avoit donné de la joie avec raiſon à toute la Cour, s'étant trouvée fauſſe, elle ne s'en eſt point affligée comme auroit fait toute autre de ſa condition: ce qui me fait voir que vraiment, Madame, vous regardez plus le ciel que la terre, & que Dieu vous a donné la vraie ſageſſe qui vous fait eſtimer heureuſe & borner vos deſirs. Votre Majeſté a grande raiſon, à parler Chretiennement, d'être contente de voir tout ce que Dieu lui a donné & de penſer à un thrône éternel pour re-

1655. regner à jamais avec lui. Quel bonheur plus grand peut-elle desirer, elle qui voit par l'esprit de la foi les perils éminens où sont tous les hommes de se perdre, sur tout les riches & les grands dont S. Paul dit que Dieu en a peu choisi, & sur le sujet desquels Notre Seigneur nous fait voir dans l'Evangile qu'il faut un miracle de sa toute-puissance pour les sauver?

Je me rejouis, Madame, & je benis Dieu de tout mon cœur, en voyant le commencement de ce miracle de la bonté de Dieu en Votre Majesté, & les bons sentimens qu'il lui donne pour tout ce qui la peut porter au bien. Je ne pretends pas flatter Votre Majesté en parlant ainsi: ma fidelité à son service m'empêchera, Dieu aidant, de commettre jamais cette trahison. Je sai aussi, Madame, que vous n'avez rien que vous n'ayez reçu sans le meriter; & en me rejouissant de ce que Dieu a regardé si favorablement Votre Majesté, je tremble qu'elle ne soit pas fidelle à la très humble reconnoissance qu'elle en doit avoir, & à la vigilance où elle doit être pour suivre les mouvemens de la sainte grace qu'il lui a donnée dès son enfance. Je lui en demande une si puissante qu'elle lui fasse accomplir en tout sa sainte volonté, & qu'elle la conduise jusques dans le ciel

M. Singlin s'est donné l'honneur de repondre à Votre Majesté: je crois, Madame, que vous avez reçu sa Lettre à cette heure. Il est toujours fort incommodé: tout son remede, à ce que disent les Medecins, est le repos, & il n'en peu prendre, sa charité se portant toujours à travailler, aussi bien que la necessité du prochain

chain qui le vient chercher de tous côtés pour le corps & pour l'ame. Mais si les desseins des ennemis réussissent, nous seront bientôt quittes de tous maux; M. le Cardinal aiant dit depuis peu de jours que ce seroit chose terrible s'il vouloit croire certaines personnes, & qu'on ne lui parloit que de gibets & de roues Il ne se porte pas à persecuter, mais on le persuade aux Majestés *, comme le plus saint œuvre qu'elles puissent faire & le plus agreable à Dieu. On leur dit que la Lettre (de M. Arnauld) que j'ai envoyée à Votre Majesté, n'est qu'une dissimulation, & qu'elles sont obligés de detruire ces personnes, &c. Il importe peu de quelle mort on meure, pourvû qu'on la recoive avec soumission à l'ordre de Dieu, qui est toujours avantageux pour ceux qui veulent vivre & mourir ses serviteurs. Nous vous avons dit, Madame, le sujet pourquoi nous ne parlions point à Votre Majesté des huit mille livres. 1655.

J'étois bien éloignée de penser qu'il falloit premierement que vous payassiez vos dettes, ne doutant nullement de la justice de Votre Majesté; mais je pensois que la même justice lui auroit pu faire changer la distribution de ses aumônes, ainsi je n'avois rien à dire, attendant ses ordres. Les charités de ce pays sont changées; car ce n'est plus les pauvres ordinaires qui souffrent & ont besoin, au contraire la grande quantité que la guerre & la cherté du bled des années dernieres a fait mourir, jointe à

* La Reine Mere Anne d'Autriche, & le jeune Roi Louis XIV.

1655. l'abondance des bleds de l'an passé les a mis à leur aise, car y en ayant peu on a grand peine à en trouver pour les ouvrages necessaires de la campagne, & de même des artisans; de sorte qu'il les faut payer au double, & ils gagnent en un jour de quoi vivre une semaine. Mais les pauvres sont à cette heure les petits Gentils-hommes de la campagne dont les Maisons ont été pillées & ruinées, & les laboureurs qui outre ce qu'ils ont couru la même fortune, sont ruinés par les tailles; de sorte que plusieurs sont contraints de tout abandonner. Il y a aussi beaucoup de pauvres veuves, qui sont chargées d'enfans.

De votre argent, Madame, nous avons aidé à faire subsister quelques hommes: nous avons mis de pauvres Demoiselles en pension chez des Ursulines, pour leur apprendre la crainte de Dieu, & à se rendre capables d'être Religieuses si Dieu les y appelle, ou à servir. Nous mettons aussi de pauvres enfans orphelins en metier. Le principal des aumônes de Votre Majesté va à de pauvres Religieuses que les guerres, & des fondations mal faites, ont reduites en de très grandes necessités; & quelques-unes nous ont encore écrit de Mets, de Beaune, de Macon, &c. Il y a aussi des Capucines, des Filles de l'*Ave Maria*, des Filles penitentes, & celles de Liesse, qui quoique dans Paris ne laissent pas de souffrir, le luxe resserrant tout le monde. De plus les taxes & les impôts qui se multiplient tous les jours, ruinent quantité de monde. Mais l'abondance que Dieu nous a donnée l'an passé, & celle qu'il nous promet celle-ci, fera que l'on secourera plus de personnes,

nes, au moins pour la nourriture; car pour les vêtemens, ils sont très chers. Toutes les miseres du corps sont peu considerables, puisqu'enfin il faut mourir; mais c'est une chose pitoyable de voir celles des ames qui sont dans un si grand oubli de Dieu & de leur salut, qu'il semble vraiment qu'il n'y ait plus de foi. Il ne faut pas laisser de secourir ceux que l'on peut, & de prier pour tous. 1655.

M. le Milord de Muskry est venu ici avant que de partir pour aller trouver Votre Majesté. C'est une chose bien digne de pitié, que de voir un Seigneur qui a quatre cent mille livres de rentes, reduit à n'avoir rien. Il est vrai qu'il est trop riche d'avoir conservé la foi, & de ce qu'il songe vraiment à son salut. Le Gentil-homme qui est avec lui, a mis le Livre *de la frequente Communion* en Anglois, sur le Latin dans lequel M. Arnauld l'a traduit, afin que les étrangers le pussent voir. On l'a fait lire à M. de Muskry, qui en a été touché, & a fait un renouvellement entre les mains de M. Scelis, qui a l'honneur d'être connu de Votre Majesté & qui est tout à fait à Dieu, & pour cela a été persecuté & chassé d'une Paroisse, mais a été reçu en une autre où il fait beaucoup de bien. Ce Milord temoigne un grand courage, & une patience vraiment chretienne dans son affliction. S'il a le bonheur de servir Votre Majesté, & qu'il puisse faire son Traité, j'espere qu'il le fera avec grande fidelité: on le dit très habile & vaillant. Si Dieu ne permet pas qu'il puisse s'accommoder, j'espere que Votre Majesté ne laissera pas de lui faire quelque faveur, & que Dieu l'en re-

1655. recompenſera. Je ſuis trop longue, & je crains d'abuſer de l'honneur que Votre Majeſté me daigne faire de me donner audience.

LETTRE DCCI.

A la Mere Marie des Anges Suireau Abbeſſe de Port-Royal. Sur Madame de Buloyer & la Mere Agnès, &c.

15. Avril. NOus ne manquerons pas nos Sœurs & moi, ma très chere Mere, de prier Dieu, comme vous le deſirez & que nous y ſommes obligées, afin qu'il lui plaiſe de vous augmenter ſes ſaintes graces, & de vous conſerver encore longtems pour ſon ſaint ſervice. La bonne Madame de Buloyer, qui aura nom, s'il vous plaît, Marie de Sainte Natalie, vous rend graces très humbles de la charité qu'il vous a plu de lui faire en trouvant bon qu'on lui donnât l'habit. Sa joie eſt extrême, & tout ſon deſir eſt de vivre dans la Religion encore un an, pour pouvoir être Profeſſe, avant que de mourir *. Je vous ſupplie, ma très chere Mere, de faire tous vos remedes avec repos: Dieu par ſa bonté, ſupléera à tout.

Madame d'Aumont eſt bien fâchée de ce que la Mere Agnès va au Refectoire par ce tems

* La Sœur Marie de Sainte Natalie de Rubentel, veuve de M. le Camus de Buloyer, étoit la plus ancienne amie de Port-Royal, qu'elle avoit connu dès le commencement de la reforme. Elle y entra à l'âge de ſoixante & quatorze ans, & voulut par humilité être Sœur Converſe. Une infirmité conſiderable qui lui ſurvint pendant le tems de ſon Noviciat ne lui permit pas de faire Profeſſion. Elle mourut le 29. Juillet 1658. Voyez le *Necrologe*.

ems ſi froid, & après un grand rhume. Je 1655.
penſe, ma Mere, que veritablement il faudroit attendre le chaud, quand ce ne ſeroit que pour contenter cette bonne Dame: c'eſt le lieu où la Mere Agnès eſt le moins neceſſaire. Il ſe faut conſerver pour le principal. Je vous ſupplie très humblement, ma chere Mere, de prier Dieu pour moi, qui ſuis toute à vous.

LETTRE DCCII.

A la Reine de Pologne. Elle lui parle ſur le deſir que les Grands ont quelquefois de ſavoir l'avenir.

MADAME. Nous avons reçu la Lettre 15. Avril.
dont il a plu à Votre Majeſté de nous honorer en datte du 10. Mars. Je crois que peu après elle aura reçu la reponſe de M. Singlin, qui eſt toujours fort incommodé; mais comme par la grace de Dieu, on eſpere que la perſecution que l'on nous a faite, va ceſſer au moins pour un tems, il s'eſt retiré chez un de nos amis, où il ne verra perſonne, afin de voir ſi le repos le pourra remettre. Aſſurez-vous, Madame, que dans ce lieu, & par tout, il n'oubliera jamais de prier pour Votre Majeſté, qui lui eſt très precieuſe & de qui il deſire extrêmement le ſalut. Notre Mere s'acquite auſſi de ce devoir avec grande affection, ainſi que fait la Mere Agnès & toutes nos Sœurs. Je ne manque pas de les en faire reſſouvenir ſouvent, auſſi bien que tous nos Hermites; d'autant plus que connoiſſant ma pauvreté & indignité, je cherche du ſecours, dans le grand deſir que j'ai que Notre Seigneur rempliſſe l'ame de Votre Ma-

1655. Majeſté de toutes ſortes de vertus qui ſont les veritables richeſſes.

Après le commandement que je reçois de Votre Majeſté, je ne manquerai pas de l'avertir ſi les huit mille livres ne viennent pas. Je vous ai dit, Madame, la raiſon pourquoi je ne vous en diſois rien. On ne m'a pas dit une ſeule parole de l'ordre que Votre Majeſté avoit donné pour cela: ce qui me faiſoit croire avec juſtice qu'elle avoit changé, à quoi je n'avois rien à dire, ne deſirant rien ſinon que Votre Majeſté ſuive en tout les mouvemens de la grace de Nôtre Seigneur Jeſus-Chriſt, ſans laquelle rien ne peut être bon ni utile au ſalut.

Je vous ſupplie très humblement, Madame, de trouver bon que je vous diſe que liſant il y a quelques jours dans les Confeſſions de S. Auguſtin, & voyant ce qu'il dit de l'Aſtrologie judiciaire pour la connoiſſance des choſes à venir, il me ſouvint de Votre Majeſté à qui j'ai vu autrefois ce deſir, comme en tous les Grands; & il arriva que parlant de cela un peu après à M. Arnauld, il me dit que S. Auguſtin en parloit dans beaucoup d'autres lieux de ſes Ecrits, & diſoit qu'il étoit indigne d'un Chretien de conſulter les Aſtrologues, & que dans ſon Livre des Pſeaumes il dit qu'il mit en penitence un homme pour le ſeul peché d'avoir fait profeſſion de deviner l'avenir, & ajoute qu'à l'exemple de S. Paul dans les Actes des Apôtres, il avoit fait bruler tous les Livres de ſes ſciences curieuſes, & que cet Aſtrologue converti porta devant tout le peuple les Livres de cette ſcience, afin que les Livres qui le devoient

oient faire bruler dans les enfers étant rulés, il pût passer au repos éternel. S. uguſtin dit de plus que cet Astrologue voit long-tems demandé la penitence, vant qu'on lui ait voulu accorder, pour prouver ſi ſa converſion étoit veritable. e ſupplie très humblement Votre Majeſté le ſe faire lire cette hiſtoire dans le Livre les Pſeaumes, c'eſt ſur le LXI. & de ſe lonner la peine de lire ce qui eſt dit dans es Confeſſions au Livre IV. Chap. 3. & au Livre VII. Chap. 6. Ce grand ſaint fera nepriſer à Votre Majeſté ce vain deſir de avoir l'avenir; non ſeulement parce que c'eſt offenſer Dieu, mais parce que c'eſt une pure vanité. 1655.

Je ſai bien que Votre Majeſté ne croit point qu'il y ait de peché, parce que quand elle s'eſt enquiſe de ces perſonnes, ce n'a été que par divertiſſement. Mais Madame, outre qu'il eſt vrai qu'on ne ſe peut empêcher d'y faire quelque attention dans les rencontres, ce qui amuſe l'eſprit, cela eſt d'ailleurs de très mauvais exemple, ſur tout en une perſonne ſouveraine qui a autant d'eſprit & de pieté comme Votre Majeſté, les petits, les foibles & les moins devots croyant pouvoir bien faire ce que fait Votre Majeſté; & de plus, cela autoriſe ces perſonnes qui ſe damnent en ce ſot metier. Peut être que je dis ceci fort inutilement à Votre Majeſté, & qu'elle ne s'amuſe plus à cela; mais je me promets neanmoins qu'elle ne s'en tiendra point importunée, & qu'elle pardonnera à mon zele pour ſon ſervice, qui craint tout ce qui pourroit faire tort à ſon ame. Cette curioſité des Grands fait non ſeulement prejudice à ceux qui ſe

ma-

1655. mêlent de deviner, mais encore à une infinité de perſonnes Religieuſes qui pour les contenter prophanent la devotion & ſe forgent des rêveries de revelations, par un abus pitoyable. Que toute votre confiance, Madame, ſoit en Dieu, comme étant votre force & comme ayant toutes vos avantures entre ſes ſaintes mains. Attendez en paix les évenemens & les ſuccès qu'il lui plaira de vous donner.

Je vous dirai, Madame, où je prends mes augures dans tout ce que je crains en ce monde qui me peut affliger. Quand Dieu m'a fait la grace de m'humilier devant lui, croyant que je ne merite que les chatimens, & que neanmoins il me fait la grace d'implorer ſa miſericorde inſtamment & avec confiance, je me tiens comme aſſurée que tout ira bien, & jamais je n'ai été trompée. Je vous ſupplie très humblement, Madame, que s'il vous prend encore envie de conſulter l'avenir, vous faſſiez une bonne priere à Dieu qu'il en diſpoſe ſelon ſa ſainte volonté, pour ſa gloire & pour votre ſalut éternel; & vous verrez que vous demeurerez en paix, vous abandonnant entre les mains de Dieu votre bon Pere, qui a plus de ſoin de vous & de toutes vos affaires que vous-même, & dont la puiſſance & la ſageſſe qui ſont infinies comme la bonté, ne ſauroient manquer de diſpoſer les choſes pour le mieux à l'égard de ceux qui mettent toute leur eſperance en lui.

Enfin, par la grace de Dieu, le ciboire & les étoffes ſont heureuſement arrivées à Rouen, & ſont entre les mains d'un de nos amis qui nous les fera tenir incontinent ici. J'eſpere les avoir avant le premier

mier ordinaire, pour en rendre compte à Votre Majesté, de qui je suis dans tous les très humbles respects que je dois, &c. 1655.

LETTRE DCCIII.

A la Reine de Pologne. Sur les presens qu'elle envoyoit à Port Royal, la magnificence que les Religieuses doivent éviter, la persecution contre M. Arnauld, &c.

MADAME. Enfin les presens de Votre Majesté sont arrivés heureusement, graces à Dieu. Je ne les ai point encore vus; mais un de nos Hermites qui se trouva à Paris avec M. Singlin, lorsqu'on lui porta voir le ciboire, nous dit qu'il en étoit tout ravi, & qu'il sembloit n'être plus malade. J'espere que notre Mere nous l'envoiera demain par M. Arnauld, qui reviendra d'un petit voyage qu'il a fait à Paris; car il est raisonnable que toutes les deux Maisons le voient, & que la pieté du Roi & la vôtre leur soit connue, afin qu'elles aient un nouveau desir de prier Dieu pour Vos Majestés. Je me donnerai l'honneur de vous en parler, Madame, plus amplement quand je l'aurai vu. 22. Avril.

Votre Majesté a grande raison de ne pas desirer que la Maison de ses Religieuses soit magnifique: il n'y faut que le necessaire. Je puis assurer Votre Majesté que ç'a été le dessein de leur saint Fondateur, & de leur bonne Mere qui m'a dit qu'elle ne se plaisoit point aux Maisons de Paris parce qu'elles n'étoient point simples, & qu'elle ne desiroit que son petit Anneci qui étoit pauvre. Il est vrai que pour les Eglises, leurs Constitutions leur permettent de les avoir

1655. avoir richement parées. Mais cette bonne Mere m'a dit qu'on abuſoit de cette parole, & que quand le Bienheureux l'avoit écrit, il avoit entendu en comparaiſon du reſte de la Maiſon, mais qu'il n'étendoit point les choſes juſqu'à l'excès qu'elle voyoit à Paris.

Il n'y a plus de bornes, quand on ſe met dans cet eſprit de magnificence. Vous avez vu, Madame, ce qui ſe faiſoit chez nos plus proches voiſines*, lorſque Votre Majeſté étoit ici, & s'il n'y avoit pas plutôt du trop que du trop peu: c'eſt à cette heure tout autre choſe. On y fait un tabernacle qui coûtera cent vingt mille livres; & cette magnificence n'eſt plus renfermée dans l'Egliſe, on a fait un portail ſur la rue qui coûte mille livres, & douze hermitages dans la Maiſon ſi beaux que la Reine y entrant il y a peu de tems, en fut ſcandaliſée. Quoique je penſe que ces bonnes Religieuſes croient honorer Dieu en rendant leur Egliſe ſi magnifique, je ne puis que je ne m'étonne de ce que ce zele ne s'étend pas ſur quantité de leurs Maiſons dont les Egliſes ſont très pauvres; & les quarante mille écus du tabernacle, ſans lequel leur Egliſe n'étoit deja que trop riche, auroient orné vingt de leurs Egliſes magnifiquement. Je ne ſaurois comprendre que nous n'ayons ſoin d'honorer Dieu que chez nous ſeulement. Je vous ſupplie très humblement, Madame, de bien mettre dans vos Filles cet eſprit Catholique d'aimer Dieu par tout, ſans s'attacher par amour propre à ſa Maiſon; & qu'elles n'aiment point tant les belles

* Les Carmelites du Fauxbourg S. Jacques.

les choſes qui diſtraient ſouvent l'eſprit & attachent le cœur, au moins quand on les deſire & qu'on les recherche. Il y a de l'émulation en quelques Religions pour l'ornement de leur Egliſe, comme entre les Dames pour leurs cabinets. 1655.

M. Singlin ne manquera pas de ſe donner l'honneur d'écrire à Votre Majeſté ſitôt qu'il le pourra. Il s'eſt retiré chez un de nos amis, pour faire des remedes, afin qu'on lui donnât un peu de repos: nous eſperons que Dieu nous le conſervera par ſa miſericorde. On a fait deux ou trois reponſes malicieuſes à la Lettre de M. Arnauld, à laquelle il n'en falloit point, ſi on agiſſoit avec la même ſincerité & charité qu'il l'a écrite. Mais c'eſt une choſe pitoyable que la haine qu'on a contre lui, qui par la grace de Dieu n'a que de la bonté pour ceux qui deſirent le plus ſa perte, & qui diſent publiquement qu'il le faut bruler. Il ſemble que nonobſtant les pourſuites continuelles, nous aurons un peu de reve. C'eſt Dieu viſiblement qui empêche les violences, pour nous donner du ems afin de nous mieux preparer à ſouffrir.

Je ne manquerai pas, Madame, de m'enquerir des huit mille livres, & d'où vient e retardement, puiſque vous me le commandez; & au premier courier je ferai ſaoir à Votre Majeſté la reponſe qu'on m'au faite. Cependant je vous ſupplie très umblement, Madame, de ne rien juger, ns entendre les raiſons de ce retardement, ui peuvent être bonnes. Vos aumônes nt deja faites devant Dieu puiſque Votre Majeſté l'a voulu pleinement. J'ai donné par

1655. par avance à une très pauvre Maiſon d'Urſulines, une cloche qui ſert pour ſonner l'Office & appeller les enfans à l'inſtruction; & toutes les fois qu'elle ſonne, on prie Dieu pour Votre Majeſté, à laquelle je deſire la perfection de la divine charité. J'ai l'honneur d'être, &c.

LETTRE DCCIV.

A la Reine de Pologne. Elle la remercie de ſes beaux preſens, & lui parle ſur la patience, &c.

29. Avril. De P.R. des Champs.

MADAME. Enfin nos yeux ont vu les beaux preſens de Votre Majeſté, qui demeureront à jamais dans notre Egliſe, pour marque de ſa pieté & de la faveur dont il lui a plu d'honorer cette Maiſon. Si j'avois oſé je me ſerois donné l'honneur d'écrire au Roi pour rendre à Sa Majeſté les très humbles remercîmens du ciboire, mais je n'ai pas cru qu'une petite Religieuſe ſe dût tant avancer; & de plus je me promets, Madame, que votre bonté qui lui a inſpiré de nous faire ce preſent, ſera ſi bonne que d'en faire pour nous les dignes remercîmens. Nous en temoignerons à Dieu nos reconnoiſſances, par les prieres que nous lui ferons pour Vos Majeſtés. Vous auriez eu, Madame, un grand plaiſir de voir l'admiration de nos Sœurs à la Conference, & la joie qu'elles ont temoigné en voyant un ſi beau ciboire, & de ce que le S. Sacrement ſeroit ſi decemment & ſi magnifiquement logé dans notre Egliſe. Je l'ai fait voir auſſi à tous nos Hermites, qui ont été ravis de le voir ſi beau & ſi bien travaillé. J'ai pris cette occaſion

pour

pour les prier d'augmenter leurs devotions pour Vos Majestés, & pour les besoins de Votre Royaume. 1655.

Nous renvoyons le ciboire à Paris, afin qu'on y mette Notre Seigneur le jour de l'Ascension; & nous retenons par la permission de notre Mere, la moitié de la toile d'or, pour faire faire un grand daix pour la procession du S. Sacrement, qui entre de notre côté tout à l'entour de notre Eglise laquelle est bien grande. Nous en ferons aussi un autre petit daix pour l'exposer sur l'Autel, & un pavillon pour la suspension, avec le voile du calice. Ainsi tout s'emploiera selon l'intention de Votre Majesté, sans blesser nos Constitutions. Imaginez-vous, Madame, comme on fait en toute occasion des discours de nous: on a dit à la Reine que Votre Majesté nous avoit envoyé des toiles d'or que nous voulions vendre, & elle a dit à Madame de Brienne qu'elle nous les demandât pour les lui faire voir, & qu'elle les acheteroit. Hier Madame de Brienne ayant appris que notre Mere les avoit envoyées ici, ayant deja envie d'y venir, elle y vint: je les lui montrai, & l'a supplié de dire à la Reine ce que nous ferions de ce qu'il avoit plu à Votre Majesté de nous envoyer, selon son intention, & combien nous étions éloignées d'en vouloir faire marchandise. Elle en fut très contente, & fut aussi ravie que nous de la beauté du ciboire & de l'agathe, à quoi elle se connoît mieux que nous. Les étoffes sont si bonnes & si fortes qu'elles dureront autant que le monde; & je m'en rejouis, afin qu'on n'oublie jamais les faveurs de Votre Majesté.

1655. J'ai écrit à Madame des Eſſarts comme il vous avoit plu, Madame, de nous le commander, pour les huit mille livres. Elle m'a repondu que lorſque Votre Majeſté les envoya pour la premiere fois, elle ne ſavoit pas que nous euſſions reçu les autres que nous reçumes au mois de Septembre 1653. & qu'elle les avoit avancés, ne les ayant reçu que ſix mois après: qu'elle avoit écrit à Votre Majeſté pour l'informer de cela, & que les dernieres huit mille livres que vous envoyez, n'étoient pas encore arrivées. Il me ſouvient très bien que je ne manquai pas d'écrire, & de remercier Votre Majeſté de la reception de ces huit mille livres, & même je l'informai de l'emploi que j'en faiſois; & qu'incontinent après Votre Majeſté me fit l'honneur de m'écrire qu'elle en envoieroit huit autres l'année ſuivante, & même elle a pris la peine de nous en parler pluſieurs fois Mais, Madame, je vous ſupplie très humblement de ne vous point fâcher, quoi qu'il en puiſſe être arrivé: ce retardement n'eſt rien, puiſque Dieu a vu & reçu votre aumône du moment que vous l'avez voulu faire, & qu'il a pour le moins autant agreable la patience, ſur tout des Souverains, dans les manquemens que l'on fait à leur obéir avec autant de ſoin, de reſpect & d'affection que l'on doit pour leurs aumônes.

Je vous dis ceci, Madame, ſur ce que Votre Majeſté nous écrit qu'elle n'eſt pas obéie ſouvent de près non plus que de loin; & j'ai entrevu dans cette parole un petit mouvement de colere, dont je ne m'étonne nullement, ſachant bien que la miſere humaine eſt ſi grande que peu de perſonnes

ies ſont fidelles à rendre l'obéiſſance que 1655.
'on doit. Mais, Madame, il faut que Vo-
re Majeſté conſidere que ne rendant pas
oujours à Dieu ſon maître & ſon Roi cel-
e qu'elle lui doit, elle ne peut pas moins
que ſouffrir avec patience les manquemens
de ſes ſerviteurs & de ſes ſujets, qui quoi-
que très obligés à Sa Majeſté ne les lui ſont
pas tant qu'elle l'eſt à Dieu, duquel elle
tient tout le pouvoir qu'elle a ſur eux. Ce-
la n'empêche pas, Madame, que Votre
Majeſté ne ſe doive faire obéir, & ne cor-
rige ceux qui y manquent; mais il faut que
ce ſoit en eſprit de douceur, dont tous les
fideles de Jeſus-Chriſt, autant les Rois que
les autres, ne ſe peuvent jamais diſpenſer,
s'ils veulent vivre éternellement & jouir de
la vraie Royauté qu'il leur a acquiſe par ſa
douceur, ſon humilité & la parfaite pa-
tience avec laquelle il a accompli l'œuvre
de notre Redemption, verſant juſqu'à la
derniere goute de ſon ſang.

Je vous ſupplie très humblement, Ma-
dame, d'avoir une particuliere attention à
cette douceur, il me ſemble que c'eſt ce
dont Votre Majeſté a plu de beſoin pour
plaire à Dieu, & encore pour vivre heu-
reuſe; car certainement la vraie patience
fortifie l'eſprit, empêche beaucoup d'a-
mertumes que l'on reſſent lorſqu'on ſe laiſ-
ſe emporter au mecontentement, dont le
monde fournit des occaſions très ſouvent,
& que la ſeule patience, en la vûe du neant
des choſes de la terre, fait mepriſer, ou
offrir à Dieu en ſatisfaction de ſes fautes.
Ne vous ennuyez point, Madame, je vous
en ſupplie très humblement, de dire le
Litanie de Notre Seigneur Jeſus-Chriſt,

1655. pour obtenir cette grace. Nous continuons toujours de la dire, & nous joignons à nous deux de nos Sœurs, étant indignes d'être exaucée. J'ai l'honneur d'être, &c.

LETTRE DCCV.

A M. de Fleury. Sur la resolution de Mademoiselle Josse, &c.

19. Avril. VOTRE Lettre, Monsieur du 25. Mars nous apprend la resolution de Mademoiselle Josse, laquelle étant prise après tant de prieres ne peut, Dieu aidant, que bien réussir. Je prie Dieu de tout mon cœur qu'il la conduise heureusement à nous, qui lui rendrons tous les services & avec toute l'affection qui nous sera possible. Je vous supplie très humblement d'en être assuré, & d'en assurer cette bonne Demoiselle si par hazard elle n'étoit point encore partie. J'aurois bien de la joie d'apprendre des nouvelles de la Reine par elle, mais je vous avoue que j'ai regret qu'une personne qui est vraiment à Dieu comme cette Demoiselle, s'éloigne de Sa Majesté; sachant combien peu il se rencontre dans les Cours de personnes qui regardent autre chose dans les Reines leurs maîtresses que leur interêt. Je suis pourtant bien aise que cette bonne Fille soit fidelle à la vocation de Dieu, & j'espere qu'elle sera plus utile à la Reine en s'éloignant de Sa Majesté pour suivre Dieu, & qu'elle lui rendra un meilleur service en priant Dieu pour elle, qu'elle n'eût pu en y demeurant.

Je suis affligée de ce que vous me dites de tant d'ennemis qui menacent la Pologne:

on

on nous l'avoit deja dit. Ce qui me console, c'eſt que tous ſont mechans & ennemis de Dieu; & cela me fait eſperer que Dieu les detruira. Nous ne laiſſerons pas de l'importuner par nos prieres. Le ciboire & les belles étoffes ſont arrivées heureuſement, graces à Dieu, & ont rejoui toutes les deux Maiſons & tous nos amis: que Dieu nous rende digne de reconnoître les faveurs de leurs Majeſtés. 1655.

Votre petite niece, Monſieur, ſe porte bien, graces à Dieu. Elle commence à connoître, autant que ſon âge lui peut permettre, la grace que Dieu lui a faite de la tirer du monde. M. Arnauld fut dernierement ſurpris de ſa connoiſſance & de ſes lumieres dans une confeſſion generale qu'elle lui fit. S'il plaît à Dieu de lui donner autant de grace qu'il lui a donné d'eſprit, elle ſera une perſonne d'importance. Vous l'obtiendrez de Dieu, qui vous a tant donné de charité pour elle. Je vous ſupplie très humblement de ne nous pas oublier. Je ſuis, &c.

LETTRE DCCVI.

A la Reine de Pologne. Elle lui dit quelques nouvelles de Port-Royal, &c.

MADAME. Votre Majeſté eſt trop bonne de tant craindre pour nous; & je ſuis fachée de lui en avoir donné ſujet, en lui faiſant ſavoir le peril où nous étions, & dont il a plu à Dieu de nous delivrer. Le monde étoit ſi perſuadé qu'on nous ôteroit d'ici, qu'il y en avoit qui le croyoient deja fait, enſorte qu'on avoit écrit à une de nos Sœurs pour l'en conſoler. Il y a 7. Mai.

1655. deja ſix Lettres écrites contre celle de M. Arnauld, dont il y en a une qui demande une ſaint-Barthelemi, à ce qu'on m'a dit; mais pourtant je crois que le ciel ni la terre n'exauceront point ces deſirs. Enfin il faut mourir de quelque maniere que ce ſoit, & la meilleure & la plus avantageuſe ſeroit de mourir pour Dieu & dans la perſecution: nous ne ſommes pas dignes d'une ſi grande grace. Pour ſe conſoler des peines de cette vie, il ne faut que penſer à l'éternité qui nous delivrera de toutes, ſi nous les ſouffrons humblement & patiemment. S'il a fallu que Notre Seigneur Jeſus-Chriſt ait ſouffert pour entrer dans ſa gloire, il eſt plus juſte que nous ſouffrions avec lui pour regner avec lui.

Je crois que M. le Milord de Muskry eſt à cette heure arrivé près de Votre Majeſté. Je l'ai ſupplié de lui preſenter un petit *Livre* des Meditations de ſainte Thereſe, que mon frere d'Andilly a traduit, & qu'il a donné pour Votre Majeſté. Je vous ſupplie très humblement, Madame, autant que vous le pourrez d'en lire tous les jours une, pour ſervir d'entretien & de nourriture à votre eſprit. Je les trouve extrêmement ſolides & touchantes. L'eſprit malin ne ceſſant de jetter ſans ceſſe dans notre eſprit la zizanie de mille inutiles & mauvaiſes penſées, dont le monde lui fournit à toute heure nouvelle matiere, nous devons le prevenir des ſaintes penſées que la ſainte Ecriture ou les Peres nous donnent.

Nous ſommes dans la retraite avec les ſaints Apôtres, pour demander le ſaint Eſprit. Je le ſupplie que Votre Majeſté m'y ſoit toujours preſente de la bonne ſorte;

c'eſt-

c'eſt-à-dire par le mouvement de la ſainte grace, qui me faſſe prier pour elle comme il faut & comme je le dois: je le deſire de tout mon cœur. J'ai été toute confuſe que Votre Majeſté ait daigné nous écrire avec un grand mal de tête. Je veux croire qu'il n'aura point de ſuite: neanmoins je ne me puis empêcher de craindre que ce ne ſoit le commencement de quelque maladie, car il me ſemble que Votre Majeſté n'eſt pas ſujette à la migraine. Pour moi je l'ai ſi forte que je ſuis contrainte de finir, & de me dire, &c. 1655.

LETTRE DCCVII.

A M. de Fleury. Sur Mademoiſelle Joſſe, les affaires de Port-Royal, &c.

NOus n'avons reçu, Monſieur, votre Lettre du 8. Avril que le 10. Mai, & le courier étoit parti. Elle a cauſé divers mouvemens en mon eſprit. Le premier a été de joie en voyant une marque de la pieté du Roi & de la Reine, & que leurs Majeſtés tiennent à benediction d'avoir auprès d'elles une perſonne vraiment pieuſe, ce qui ſouvent eſt tenu pour importun dans les autres Cours. Ce que vous avez dit eſt bien vrai, que ſi je pouvois (c'eſt-à-dire ſi je croyois que Dieu le voulût) je mettrois de bon cœur près de la Reine la meilleure de nos Filles, ſon ſalut m'étant ſi precieux qu'il me ſemble qu'il n'y a rien que je ne vouluſſe faire qui pût être utile pour ſon ſervice. D'ailleurs je plains la bonne Demoiſelle dans le retardement de ſon deſir, qui paroît venir de Dieu; mais ſa bonté la ſoutiendra, comme je l'eſpere & l'en 12. Mai.

1655. ſupplie de tout mon cœur. Dieu a ſes tems, & nous les devons attendre avec humilité & ſoumiſſion, honorant ſes retardemens qu'il ne fait jamais en vain; car tout ſert aux ames qui aiment Dieu.

Je ſerai bien aiſe de voir cette bonne Dame que vous nous dites qui vient en France, & d'apprendre des nouvelles de la Reine. Sa Majeſté nous a fait l'honneur de nous dire qu'elle envoyoit auſſi M. des Noyers: que Dieu les conduiſe tous heureuſement. On nous dit tous les jours qu'il y a grande guerre en Pologne; mais ce que vous nous dites que le Roi & la Reine ſont allés à la chaſſe pour dix ou douze jours, me fait croire que les affaires ne ſont pas ſi fâcheuſes que l'on dit ici. J'en loue Dieu, & le prie de leur donner la paix.

Vous ſavez toutes les merveilles que l'on dit de la pieté de N. S. P. le Pape *, & du grand deſir qu'il a de faire la paix: il faut eſperer que Dieu qui nous l'a donnée en un tems où l'Egliſe en avoit tant beſoin, lui fera la grace d'executer ſes bons deſirs, non ſeulement pour la guerre politique, mais encore pour celle de l'Egliſe. Je ſuis bien aiſe que l'on vous avertiſſe de tout ce qui ſe paſſe ici; j'en ſupplie M. Taignier toutes les fois que je le vois. Il vous aura ſans doute mandé qu'on a fait ſix Reponſes contre la Lettre de M. Arnauld, que vous avez trouvée bonne & qu'on dit être très mauvaiſe. Les pourſuites ne ceſſent point, mais nul ne peut prevaloir contre la volonté & la puiſſance de Dieu, qui a paru viſiblement dans cette derniere rencontre où l'on a eu ſujet de croire qu'il falloit perir: tant les apparences & les efforts ont été grands.

* Alexandre VII.

Je

Je vous ſupplie très humblement de prier toujours pour nous afin que ſa bonté nous tienne toujours prêtes pour ſouffrir tout ce qu'il lui plaira. C'eſt une choſe extraordinaire que toutes ces tempêtes ne ſervent qu'à affermir nos amis, & en accroître le nombre. M. Singlin eſt toujours mal, neanmoins les Medecins nous donnent aſſurance de ſa gueriſon. M. Arnauld ſe porte bien; & quoiqu'il ſoit le premier objet des perſecuteurs, il ne s'étonne de rien & eſt toujours dans la paix au milieu de la guerre: il vous ſalue très humblement. Je vous avois ſupplié il y a longtems de ne m'appeller plus *Madame*, & je vous en ſupplie encore très humblement. Je ſuis, &c. 1655.

LETTRE DCCVIII.

A Mademoiſelle Joſſe. Elle lui donne quelques avis pour ſa conduite à la Cour de Pologne, d'où on ne vouloit pas la laiſſer partir.

DIEU qui tient pour fait ce qu'il nous a fait deſirer de la plenitude du cœur, vous tenant ainſi comme je le crois, Mademoiſelle, pour Religieuſe, je vous regarde auſſi comme notre très chere Sœur. C'eſt pourquoi je deſire de tout mon cœur vous traiter de la ſorte, & vous ſupplie de me faire auſſi cette grace de me tenir pour votre Sœur, & que vous ne m'appelliez plus jamais *Madame:* je ne la ſuis pour perſonne, & cette nomination me deplaît bien fort. Je vous plains, ma très chere Sœur, dans le retardement de votre deſir, ce qui vous doit être d'autant plus penible que vous vous êtes vue à la veille de l'accomplir. Votre conſolation doit être, comme 12. Mai.

1655. vous le dites très bien, dans la soumission à la volonté de Dieu qui doit borner tous nos desirs & fixer la nôtre.

Celle qu'il vous a donnée de quitter le monde pour vous retirer dans la retraite d'une Religion est très bonne, & vous la devez tenir pour une des plus grandes misericordes qu'il vous ait faite, la conserver precieusement & même la faire valoir autant qu'il vous sera possible, dans l'empêchement que la divine providence a permis ou voulu qui vous y soit arrivé. Je veux dire, ma très chere Sœur, que vous vous regardiez comme une Religieuse, qui ne doit plus prendre de part au monde. Mais il faut vous appliquer uniquement au service de la Reine, à laquelle vous devez obéir non seulement comme à votre Maîtresse, mais comme à votre Abbesse, c'est-à dire ne vous contentant pas de servir Sa Majesté & de lui obéir comme vous savez que l'on fait au monde, seulement exterieurement, mais du fonds du cœur. Je crois que pour vous, vous l'avez toujours fait ainsi; mais il le faut faire plus que jamais, & vous éloigner aussi encore plus que vous n'avez fait des émulations dont la Cour est toujours pleine. Laissez avec joie, ma très chere, preferer les autres à vous, & quand vous serez appellée, allez avec humilité & joie rendre vos services.

Je voudrois bien que, si vous le pouvez, vous disiez l'Office, au moins en commençant à Prime, & le disant tout separément aux heures de l'Eglise; c'est-à-dire Prime aussitôt que vous serez levée, Tierce à l'heure que vous le pourrez depuis neuf jusqu'a douze, & Sexte depuis midi jus-

jusqu'à trois: ainsi des autres Heures. Il est extrémement utile de se joindre à l'Eglise pour prier, & de quitter aux heures ce que l'on fait & qui n'est pas absolument necessaire, pour adorer & prier Dieu avec elle. Pour le bien faire, il faut auparavant que de commencer, faire une petite revûe de sa conscience depuis la derniere heure que l'on a dite, & s'humilier devant Dieu des fautes que l'on verra avoir faites; & cela sans scrupule, mais avec simplicité & amour vers la bonté de Dieu, qui nous souffre avec tant de patience. Vous voyez, ma très chere Sœur, que tout de bon je vous parle comme à une de nos Sœurs: ce qui vous doit faire croire que j'aurai toujours de la joie quand vous nous écrirez, & que je vous repondrai de toute mon affection, étant très sincerement, &c. 1655.

LETTRE DCCIX.

A Madame Allen. Elle l'exhorte à la patience, &c.

CE que l'on vous mande de Noyon sur votre fille, ma très chere Sœur, ne m'étonne point, parce que j'espere que ces Religieuses trouveront en cette bonne enfant ce qu'elles desirent; & si cela n'est pas, Dieu votre bon Pere y pourvoiera d'ailleurs. Vous vous effrayez trop de toutes choses, & en cela vous êtes plus coupable qu'une autre, ayant tant eprouvé la misericorde & la bonté de Dieu sur vous & sur votre famille. L'avis de N. est très bon, que vous la conduisiez avec fermeté & courage afin de la soutenir au commencement, qui importe beaucoup qui aille bien. 12. Mai.

1655. Ce que ma Sœur N. vous mande eſt vrai; mais pour cela vous faut-il troubler ? Vous imaginez-vous qu'elle ſoit parfaite, & n'avez-vous point peur en vous étonnant d'être vous-même dans ce défaut? Il faut, ma chere Sœur, pour n'y point tomber, ſouffrir humblement les defauts des autres & les nôtres-mêmes. Nous ſommes nés dans le peché, & nous n'en ſerons jamais entierement delivrés qu'à la mort. Cependant il faut que nous gemiſſions devant Dieu, pour obtenir que ſa grace detruiſe peu à peu notre corruption; & c'eſt pour cela principalement que ce monde eſt appellé *la vallée des larmes*, tous les autres maux qu'il produit n'étant pas comparables à celui-là.

Après tout ſoyez en repos, & priez Dieu pour nous afin que nous puiſſions être dans la parfaite ſoumiſſion à ſa volonté en toutes choſes. Dieu voit tout, & lui ſeul eſt notre protecteur & notre juge. Pourvû que nous le ſuivions en portant notre croix, nous ſerons trop heureuſes, quoi qu'il nous puiſſe arriver. Celui que vous m'avez ordonné de remercier ne le veut point être: il s'eſtime trop heureux & trop honoré de Dieu pour la grace qu'il lui fait de contribuer à une ſi bonne œuvre. Je ſuis toute à vous, &c.

LETTRE DCCX.

A la Reine de Pologne. Au ſujet de Mademoiſelle Joſſe, du Pape Alexandre VII. &c.

23. Mai. MADAME. Je me voulois donner l'honneur de vous écrire par le dernier courier, le deſir que Mademoiſelle Joſſe nous

nous avoit fait paroître depuis trois ans, sans discontinuation, de venir être Religieuse avec nous, & que s'étant enfin toute resolue elle avoit obtenu permission de Votre Majesté de prendre une occasion favorable qui se presentoit; mais une grande migraine m'en empêcha. Depuis M. de Fleury nous a appris que Votre Majesté, & même le Roi, n'aviez point voulu vous defaire de cette bonne fille, estimant que c'étoit une benediction à Votre Maison. J'ai été toute consolée de voir en Vos Majestés ces bons mouvemens de pieté qui vous font aimer les vertus chretiennes dans vos domestiques, au lieu que d'ordinaire l'on n'y regarde que les bonnes qualités naturelles qui sont utiles au service. Je desire si fort qu'il y ait de bonnes personnes près de Votre Majesté, que j'avois peine d'en voir sortir Mademoiselle Josse qui me paroît telle; & non seulement je souhaiterois qu'elle y demeurât, si Dieu le vouloit, mais lorsque je vois des personnes bien faites & vraiment à Dieu, je les souhaite près de Votre Majesté, croyant que rien n'est plus utile au salut que la communication des ames dans lesquelles il plaît à Dieu de rendre sa grace visible. C'est pourquoi je desirerois que toutes celles qui ont l'honneur d'y être fussent telles. 1655.

Je prie Dieu de tout mon cœur, Madame, qu'il augmente sa grace dans Mademoiselle Josse, qu'elle puisse servir Votre Majesté mieux qu'elle n'a jamais fait, & que regardant Dieu en vous, elle n'ait soin que de lui rendre ses devoirs dans le service de Votre Majesté, demeurant separée de tout le reste du monde sans y

1655. prendre part. J'oſe vous dire, Madame, que vous êtes obligée de la regarder d'une autre maniere que vous n'avez fait juſqu'à preſent, puiſqu'il vous plaît de la retenir, & que devant Dieu elle eſt Religieuſe, en ayant une veritable volonté; de ſorte qu'en cette qualité Votre Majeſté doit plus veiller ſur elle, afin qu'elle ne dechoie pas de la grace que Dieu lui a faite, dans le peril où Votre Majeſté l'oblige de demeurer. Elle doit auſſi ſervir & obéir à Votre Majeſté, non ſeulement comme à ſa Reine & à ſa Maîtreſſe, mais auſſi comme à ſon Abbeſſe, s'aſſujetiſſant à vos commandemens non ſeulement à l'exterieur comme on fait pour l'ordinaire, mais du fonds du cœur comme à Notre Seigneur qui le voit. Ainſi, Madame, vous pratiquerez envers cette bonne fille la vraie charité, & elle la fidelité à la grace de Dieu & à votre ſervice, juſqu'à ce que Dieu en diſpoſe autrement. Car peut être fera-t-il connoître à Votre Majeſté qu'il voudra autre choſe; & je ne doute pas que ſi cela arrive, elle ne lui ſoit fidelle en cela *, comme en tout le reſte. Je deſire avec le plus de paſſion, Madame, que Votre Majeſté ſuive toujours Dieu, puiſque c'eſt l'unique moyen d'être heureuſe en ce monde & en l'autre.

Je crois que Monſieur le Milord de Muskry eſt arrivé. Nous avons grande joie de ce que Dieu a donné à ſon Egliſe un ſaint Pape, encore qu'on nous menace fort qu'il nous exterminera tous: ce que je ne crois nullement. Mais quand il plairoit à Dieu de

* Cette Princeſſe permit deux ans après à Mademoiſelle Joſſe de venir ſe faire Religieuſe à Port Royal.

de ſe ſervir de lui pour nous affliger, je ne laiſſerois pas de me rejouir de l'édification que l'Egliſe reçoit de ſes ſaintes mœurs. J'appris hier que l'on s'efforce encore de faire paſſer la Declaration. Notre ſort eſt entre les mains de Dieu: nous ne devons deſirer d'autres plus grands biens, que d'aimer & d'adorer ſa très ſainte volonté, toujours bonne & ſainte. J'ai l'honneur d'être, &c. 1653.

I. LETTRE DCCXI.

A la Reine de Pologne. Elle lui parle ſur ſes preſens, ſur la protection que cette Princeſſe avoit donné à Port-Royal, ſur les bonnes diſpoſitions du Pape, &c.

MADAME. Votre Majeſté a preſentement nouvelle de l'arrivée des étoffes & du ciboire. Je vous dirai, Madame, que tous ceux qui le voyent, l'admirent. Madame le Bouthillier qui eſt venue ici par rencontre, & qui le voulût voir, dit qu'elle n'a jamais vu un ſi bel ouvrage, ni une ſi belle agathe & que la Reine Mere qui croyoit avoir les plus belles du monde n'en avoit point de ſi belle. Madame de Brienne la trouve auſſi parfaitement belle, & s'eſt fort rejouie de ce que Notre Seigneur ſeroit ſi bien logé ceans. Pour moi j'admire, Madame, qu'au tems qu'on ne vouloit rien faire de moins que detruire notre Maiſon par une ſedition populaire qu'on tachoit d'exciter, après nous avoir repreſentés comme heretiques dans vingt-deux chaires de Paris tout ce Carême, & qu'enſuite on preparoit tout pour faire paſſer au Parlement une Declaration où l'on nous. 20. Mai.

1655. nous devoit traiter comme Luther & Calvin, Notre Seigneur par la pieté de Vos Majestés a voulu être honoré chez nous, & s'y loger dans une Maison d'or qui represente la divine charité. Nous le prierons sans cesse, Madame, qu'il rempliſſe le cœur du Roi & le vôtre de la parfaite charité, afin qu'il y repoſe à jamais.

Nous travaillons à faire le daix magnifique avec votre belle étoffe. Nous le doublons de petite toile d'argent legere; car il eut été trop pesant, ſi on l'eut doublé de la même étoffe, & c'eut été dommage. Il durera autant que le monde, & votre recompenſe éternellement, comme je l'eſpere.

Nous venons de recevoir la Lettre dont il a plu à Votre Majeſté de nous honorer en datte du 22. Avril. Que vous êtes bonne, Madame, d'avoir tant de ſentimens de crainte & de charité pour nous? Il y a apparence que pour cette fois nous ſommes échappées. Je crois que M. Bartet vous a parlé ſelon ſon ſouhait, étant vrai que pour ſuivre l'inclination de bonté pour nous qu'il a plû à Votre Majeſté de lui faire connoître, il a fait tout ce qu'il a pu. Il a bien reconnu que dans la verité M. le Cardinal n'avoit nulle inclination de nous faire du mal, mais on avoit tellement prevenu l'eſprit du Roi & de la Reine ſous pretexte de pieté, qu'il avoit peine à ne les pas ſuivre; & vous ſavez, Madame, qu'il eſt aiſé de ceder quand on n'a pas de grandes inclinations pour une choſe, & qu'on a d'ailleurs d'autres interêts plus preſſants. Enfin viſiblement Dieu ſeul nous a delivrées: ce qui n'empêche pas que nous ne ſoyons infini-

ment

ment obligées à Votre Majesté de ce qu'elle y a contribué de si grand cœur, & de toute son extrême bonté pour nous. Dieu sait les ressentimens que nous en avons. 1655.

Vous serez bien aise, Madame, de savoir ce qui s'est passé à Rome. M. de Lionne qui, comme sait Votre Majesté, y tient lieu d'Ambassadeur pour le Roi, allant voir N. S. P. le Pape, lui parla de ce qui s'est passé au sujet de M. le Duc de Liancour auquel on avoit refusé l'absolution, & de la Lettre de M. Arnauld. Sa Sainteté lui dit. *Le Curé a tort d'avoir fait refuser l'absolution.* Et comme M. de Lionne lui dit : *Saint Pere, si les Jansenistes savoient que Votre Sainteté dit cela, ils s'en prevaudroient*, il repondit : *Ils peuvent s'en prevaloir, car le Curé a tort.* Ensuite Sa Sainteté dit à M. de Lionne, de lui envoyer la Lettre de M. Arnauld, & nous avons oui dire qu'il l'a trouvée bonne. Nous espérons que Dieu nous donnera la paix par ce Saint Pere. N'êtes-vous pas bien consolée Madame, de la grace que Dieu a fait à son Eglise en ce miserable tems, de lui donner un si saint Pasteur.

Il ne sauroit travailler à vous donner la paix comme aux autres Princes chretiens, puisque tous vos ennemis sont des miserables revoltés contre l'Eglise. Mais j'espere que les saintes prieres qu'il fera pour Vos Majestés & pour votre Royaume, vous obtiendront la victoire de tant d'ennemis. Ne craignez point leur grand nombre, Madame : Dieu sauve aussi facilement des grands perils que des moindres ; & tous ces hommes sont moins que des moucherons devant lui. Je le supplie qu'il nous fasse la

grace

1655. grace d'être de bonnes ſentinelles, & de veiller jour & nuit devant le S. Sacrement, ne ceſſant de crier qu'il humilie ces ſuperbes.

Je prie Dieu que M. le Milord de Muſkry ſoit arrivé aſſez à tems pour la Diette: cela ne depend pas des vents, comme il ſemble, mais de la divine Providence qui gouverne le monde, & non pas de la fortune comme les impies le penſent. Ce Seigneur eſt ſi à Dieu que j'eſpere qu'il prendra de ſa ſainte main tout ce qu'il lui plaira. Il ſera trop heureux dans ſes malheurs, s'il eſt ſoumis à Dieu. J'eſpere que quand il ne pourroit faire ſon Traité, Votre Majeſté lui fera au moins paroître ſa bonté Madame de Brienne aura une grande joie de ſavoir que Monſieur ſon fils aura eu l'honneur de voir Votre Majeſté. Elle le deſiroit beaucoup, & la bonne opinion que Votre Majeſté en a, la ravira. Je me rejouis, Madame, de voir que Votre Majeſté eſt toujours bonne à tous, & qu'elle n'oublie point dans un ſi grand éloignement ceux qu'elle a honorés de ſon affection. Je prie Dieu, Madame, mais dans une affection indicible, qu'il perfectionne ſes dons en Votre Majeſté, & qu'il la rende toute parfaite & agreable à ſes yeux. Je ſuis, &c.

LETTRE DCCXII.

A Mademoiſelle Joſſe. Elle lui donne quelques avis, &c.

27. Mai. IL me ſemble, ma très chere Sœur, que je vous aï deja ſuppliée de ne nous point appeller *Madame*; ſi je ne l'ai pas fait, je le

le fais; car je vous assure, que je ne puis souffrir ce qui ne m'appartient pas, & d'être traitée autrement qu'en petite Religieuse; & ce m'est bien trop d'honneur. Vous voyez, ma très chère Sœur, que je vous traite ainsi, vous regardant comme telle devant Dieu. Vous aurez reçu à cette heure nos reponses; & je vous supplie de nous écrire quand il vous plaira. Je recevrai vos Lettres avec joie, & vous repondrai du fond de mon cœur, vous tenant comme une de nos cheres Sœurs. Servez la Reine pour nous, & nous prierons pour vous. 1655.

J'ai reçu la vôtre du 29. Avril, & j'ai vu la trop grande bonté de la Reine pour nous. Je vous supplie de dire à Sa Majesté que nous nous servons d'un soleil, & que nous en avons à toutes les deux Maisons un d'argent doré assez raisonnable pour nous. Nous avons aujourd'hui fait notre procession avec le beau daix que Sa Majesté nous a donné; & nous avons donné celui que nous avions à une paroisse voisine qui n'en avoit point; ainsi Sa Majesté a fait honorer Notre Seigneur en deux lieux. Le ciboire aura été mis à Paris aujourd'hui. Que Dieu par sa bonté regarde la Reine & ses dons, comme il fit Abel.

Ne vous laissez pas abattre, ma chere Sœur; mais faisant usage de la grace de Dieu, soyez Religieuse où vous êtes. Ce n'est ni le lieu ni l'habit qui la fait être veritable, mais la pratique fidelle de l'humilité, de l'obéissance, de la charité & de la mortification des sens. Nous demanderons à Dieu pour vous la pratique de ces vertus, demandez-la aussi pour nous, ma très

1655. très chere Sœur, & me croyez entierement à vous.

LETTRE DCCXIII.

A la Reine de Pologne. Après lui avoir parlé sur ses aumônes & ses presens, elle lui conseille d'écrire au Pape au sujet des pretendus Jansenistes.

28. Mai. MADAME. L'aumône de Votre Majesté est arrivée, il y a trois jours. J'espere que vous recevrez de Dieu quelque grace particuliere, que les prieres de ceux auxquels elles sera distribuée obtiendront à Votre Majesté. Il y a parmi ces personnes quatre familles, trois desquelles, qui sont nobles, se trouvent reduites à une très grande extremité, & une personne de condition qui sert Dieu dans l'Eglise, & qui seroit tombée dans une confusion extrême sans le secours de Votre Majesté, & puis nos pauvres Religieuses. Enfin, Madame, je ne puis que je n'aie une ferme esperance que Dieu delivrera Votre Majesté des ennemis de votre Etat, puisqu'il vous fait la grace de secourir & de consoler tant d'affligés, & de les chercher si loin, ne vous contentant pas de ceux que vous voyez devant vous.

Notre beau daix fut porté hier à la Procession; & je vous puis dire, Madame, que j'avois bien plus de joie de ce qu'il venoit de Votre Majesté, que de ce qu'il étoit à nous. Ce fut M. Singlin qui porta Notre Seigneur dessous, & qui ne manqua pas d'offrir à Dieu votre present. Il dit aussi la grande Messe & communia la Communauté, graces à Dieu; mais le Medecin s'est

s'eſt bien faché de ce qu'il avoit fait tant d'effort, ſa ſanté n'étant pas encore retablie. Il veut pourtant quitter tous les remedes pour ne faire que prier cette Octave; mais je doute fort qu'il le puiſſe, ayant été très foible hier au ſoir. 1655.

Je me donnai l'honneur d'écrire à Votre Majeſté par le dernier courier la bonne diſpoſition de N. S. P. le Pape à l'égard de ceux qu'on perſecute, par la grande équité de Sa Sainteté. Depuis il m'eſt venu une penſée, qui a été approuvée. C'eſt, Madame, que s'il plaiſoit à Votre Majeſté, en écrivant à Sa Sainteté, vous pourriez lui dire que vous avez connoiſſance particuliere des perſonnes qu'on appelle Janſeniſtes, qu'ils ne ſont autres que très Catholiques & très affectionnés au Saint Siege: que s'il daigne leur commander quelque choſe pour ſon ſervice & celui de l'Egliſe, il connoîtra avec quelle ſoumiſſion & obéiſſance ils s'y porteront, ſans pretendre autre choſe que ſa ſainte benediction. Je promets, Madame, que ſi Votre Majeſté juge à propos, elle n'aura pas de peine d'avancer cette parole, puiſqu'elle ſait le deſintereſſement de ces perſonnes au regard des biens & des honneurs du monde, qu'ils fuient avec plus de ſoin que nul autre ne les peut rechercher. Je la puis aſſurer, Madame, qu'ils ſont pour ce regard encore plus fermes par la grace de Dieu qu'ils n'étoient lorſqu'ils ont eu l'honneur d'être vus de Votre Majeſté *.

Que

* La Reine écrivit à ce ſujet au Pape, comme on le peut voir dans les Memoires de la Mere Angelique. Tome II. p. 399.

1655. Que ſi Dieu vous inſpire, Madame, d'écrire pour cela au Saint Pere, je ne doute pas que Sa Sainteté n'y ait grand égard, ſachant la ſolide pieté de Votre Majeſté qui par la miſericorde de Dieu édifie la ſainte Egliſe, mais que je prie pourtant Dieu d'accroître parce que je ne mets point de bornes au deſir que j'ai que Votre Majeſté ſoit toute à Dieu, ſans reſerve & avec une charité envers lui autant parfaite que les graces qu'il lui a daigné faire le meritent. Elle a beſoin pour cela d'en recevoir toujours de nouvelles, que nous demanderons à Dieu ſans ceſſe. Je ſuis dans tous les reſpects qui me ſont poſſibles, &c.

LETTRE DCCXIV.

A M. de Fleury. Au ſujet d'une choſe dont elle avoit parlé à la Reine de Pologne, dans la Lettre precedente.

28. Mai. JE me ſuis avancée, Monſieur, d'écrire à la Reine une penſée qui m'eſt venue, & je m'aſſure que Sa Majeſté ne l'aura pas trouvée mauvais. Je vous ſupplie très humblement, ſi vous reconnoiſſez que Sa Majeſté y ait la moindre peine, de l'aſſurer que nous ne deſirons rien en cela ſinon qu'elle ſuive le mouvement que Dieu lui donne, & qu'elle me pardonne ma liberté ſi elle lui deſagrée. Son extrême bonté me fait tout oſer envers elle, mais non jamais deſirer autre choſe ſinon qu'elle ſuive Dieu & les mouvemens de ſa ſainte grace en toutes choſes Pour ce qui eſt des interêts de ceux auxquels il a plu à Dieu de nous unir, de ſorte que nous ne croyons point en avoir d'autres que ceux de la ſainte Egliſe,

gliſe, nous les abandonnons à la ſainte Providence, ſans vouloir rien negliger. Comme nous avons penſé que le temoignage d'une grande Reine, qui a une reputation veritable de pieté, pouvoit être fort utile auprès de Sa Sainteté qui a tant de bonté & de juſtice, nous avons cru devoir tenter cette voie. Mais ſi Dieu ne le met pas au cœur de la Reine, nous croyons qu'il ne le voudra pas, & nous demeurons en paix. 1655.

Je ſuis en peine ſi M. le Milord de Muſkry ſera arrivé aſſez à tems pour la Diette, ainſi que le Roi & la Reine ont eu la bonté de le deſirer, afin de faire réuſſir ſon affaire. Tout eſt à Dieu, & rien ne nous eſt bon que la parfaite ſoumiſſion à ſes ordres : c'eſt folie que de ſouhaiter autre choſe. Je me recommande à vos prieres, & ſuis, &c.

Fin du ſecond Tome.

TABLE
DES
LETTRES,
Contenues dans ce Volume.

ſuite de 1651.

LETTRE CCCLXX. A M. Arnauld le Docteur. Sur la nouvelle Election qu'on avoit fait d'elle le 29. Novembre 1651. & ſur les diſpoſitions de ſes Religieuſes. Pag. 1.

Lettre CCCLXXI. A la Sœur Marie de l'Incarnation le Conte. Sur ſon retour à Port-Royal des Champs. 2

Lettre CCCLXXII. A la Mere Prieure de Gif. Au ſujet de l'affaire de ſon Abbeſſe. 3

Lettre CCCLXXIII. A la Sœur Marie de l'Incarnation le Conte. Elle lui donne divers avis ſur la conduite de Port-Royal des Champs. 5

Lettre CCCLXXIV. A la même. Sur ſon retour à Port-Royal des Champs, & ſur diverſes choſes qui regardoient le gouvernement de cette Maiſon. 7

Lettre CCCLXXV. A M. de Gondi Archevêque de Paris. Elle le prie de faire juſtice du Livre du Pere Briſacier. 10

Lettre CCCLXXVI. A Madame de Saint-Ange. Sur ſes maladies. 12

Lettre CCCLXXVII. A la Reine de Pologne. Sur ſa maladie, la groſſeſſe & les dettes de cette Reine, la retraite de M. le Duc de Luines, & la Converſion de la troiſieme fille de M. d'Andilly. 13

Lettre CCCLXXVIII. A la Mere Prieure de Gif. Elle l'exhorte à beaucoup prier pour l'affaire de ſa nouvelle Abbeſſe. 18

Lettre CCCLXXIX. A Madame de Saint-Ange qui ſe

ſe diſpoſoit à ſe faire Religieuſe. Elle lui donne divers avis. 19
Lettre CCCLXXX. A une Dame. Au ſujet de l'affaire du Pere Briſacier. 20
Lettre CCCLXXXI. A Madame de Saint-Ange. Elle lui donne divers avis. 23
Lettre CCCLXXXII. A la Mere Marie Magdeleine de S. Auguſtin Regnaudot, Prieure des Religieuſes de Notre Dame de Lieſſe, qui deſiroit venir à Port-Royal. 23
Lettre CCCLXXXIII. A Mademoiſelle de Bernieres. Elle l'exhorte à ſe rendre agreable à Dieu & à le remercier des graces qu'il avoit faites à M. ſon pere & à Madame ſa mere. *ibid.*
Lettre CCCLXXXIV. A M. de Bernieres. Elle le conſole ſur la mort d'une perſonne & le remercie de ſa charité. 24
Lettre CCCLXXXV. A la Mere Anne Catherine Religieuſe de la Congregation de Notre Dame. Elle l'exhorte à reconnoître la grace que Dieu lui a faite, *&c.* 26
Lettre CCCLXXXVI. A la même. Sur la conduite qu'elle devoit garder dans ſa Maiſon. 27
Lettre CCCLXXXVII. A M. Hamon Medecin de Port-Royal. Elle le conſole dans ſes peines interieures. 29

1652.

Lettre CCCLXXXVIII. A la Mere Anne Catherine Religieuſe de la Congregation. Elle lui donne quelques avis, *&c.* *ibid.*
Lettre CCCLXXXIX. A la Sœur Angelique Magdeleine Annonciade de Boulogne. Elle l'exhorte à reſter tranquillement dans un Monaſtere de l'Ordre de S. Benoit, où elle s'etoit retirée à cauſe des troubles de ſa Maiſon. 31
Lettre CCCXC. A M. de Gondi Archevêque de Paris. Pour le remercier de la Cenſure qu'il avoit faite du Livre du Pere Briſacier. 34
Lettre CCCXCI. A M. du Sauſſai Grand-Vicaire de Paris, & Superieur de Port-Royal ſur le bruit qui avoit couru qu'elle n'étoit pas con-

tente de ſa conduite dans l'affaire du Pere Briſacier. 35
Lettre cccxcii. A la Mere Prieure de Gif. Au ſujet de l'Abbeſſe qui venoit d'être nommée. 36
Lettre cccxciii. A une Penſionnaire de Port-Royal. Elle l'exhorte à entrer au Noviciat, pour s'exciter à vaincre ſes mauvaiſes habitudes. 40
Lettre cccxciv. A M. de Beauvais qui s'étant retiré à Port-Royal des Champs, y travailloit à traduire les Vies des Saints. 42
Lettre cccxcv. A la Mere Prieure de Gif. Elle lui parle d'une incommodité & de l'état de Port-Royal des Champs. 43
Lettre cccxcvi. A une Penſionnaire de Port-Royal. Elle l'exhorte à profiter des inſtructions & à beaucoup prier. 44
Lettre cccxcvii. A la Sœur Angelique Magdeleine Religieuſe Annonciade. Elle lui donne divers avis. 45
Lettre cccxcviii. A la Superieure d'une Maiſon Religieuſe dont les affaires étoient en mauvais état. 47
Lettre cccxcix. A la Mere Prieure de Gif. Elle lui donne divers avis. 49
Lettre cccc. A la Mere Anne Catherine qui gouvernoit une Maiſon de la Congregation de Notre Dame. Sur les devoirs d'une Superieure. 52
Lettre ccccI. Aux Religieuſes de Notre Dame de Lieſſe. Au ſujet du deſir qu'elles avoient de venir à Port-Royal. 55
Lettre ccccII. A la Reine de Pologne. Elle l'exhorte à s'humilier & à lire l'Ecriture ſainte. 56
Lettre ccccIII. A la Mere Prieure de Gif. Sur la diſpoſition où elle étoit de la ſervir, & ſur les pechés des Religieuſes. 57
Lettre ccccIV. A la Reine de Pologne. Sur ſon heureux accouchement. 59
Lettre

Lettre cccev. A Madame la Marquiſe d'Aumont. Elle lui parle des grands ouvrages qu'on faiſoit à Port-Royal des Champs. 61
Lettre cccevi. A la Mere Agnès. Au ſujet de la guerre. 62
Lettre cccevii. A la Mere Prieure de Gif. Elle lui donne divers avis, &c. *ibid.*
Lettre cccevIII. A Madame de Raffetot. Sur la mort de M. ſon mari. 63
Lettre ccccix. A la Mere Prieure de Gif. Sur les dangers de la guerre. 64
Lettre ccccx. A la Mere Agnès. Elle lui parle de l'amour de la pauvreté & des diſpoſitions dans leſquelles les miſeres de la France devoient faire entrer les Religieuſes. 65
Lettre ccccxi. A une Penſionnaire de Port-Royal. Elle lui reproche ſes lâchetés, ſes inconſtances, &c. 68
Lettre ccccxii. A la Sœur Catherine du S. Paul Goulas, qui relevoit de maladie. Elle l'exhorte à s'unir de plus en plus à Dieu. 70
Lettre ccccxiii. A une Penſionnaire de Port-Royal. Sur quelque faute qu'elle avoit faite. 72
Lette ccccxiv. A la même. Elle l'exhorte à benir Dieu de ce qu'il lui faiſoit connoître ſon état. 72
Lettre ccccxv. A la Sœur Angelique Magdeleine Annonciade de Boulogne. Elle lui conſeille de demeurer dans une Maiſon de Benedictines où elle étoit alors, & d'y faire ſon Noviciat. 74
Lettre ccccxvi. A la Superieure de la Maiſon où étoit la Religieuſe à qui s'addreſſoit la Lettre precedente. Sur le même ſujet. 77
Lettre ccccxvii. A la Mere Prieure de Gif. Elle lui parle de ſon Abbeſſe, & des reparations qu'on alloit faire à Port-Royal des Champs. 79
Lettre ccccxviii. A une Penſionnaire de Port-Royal. Elle l'exhorte à ſortir du mauvais état où elle étoit. 80

Lettre ccccxix. A la Mere Anne Catherine Superieure d'une Maiſon de la Congregation de Notre Dame. Elle lui donne divers avis pour ſa conduite. 81

Lettre ccccxx. A la Mere Magdeleine de S. Auguſtin Regnaudot nouvelle Superieure du Monaſtere des Benedictines de Lieſſe. Sur le deſſein qu'elle avoit de ſe tranſporter avec ſes Religieuſes à Port-Royal à cauſe de la guerre. 84

Lettre ccccxxi. A une Penſionnaire de Port-Royal. Elle lui parle ſur la peine qu'elle avoit eue de ce qu'on avoit differé ſa premiere Communion. 85

Lettre ccccxxii. A M. de Barcos Abbé de S. Cyran. Elle lui parle ſur ſes peines interieures, ſur les differentes graces qu'elle recevoit, & ſur un miracle fait par l'interceſſion de M. de S. Cyran. 87

Reponſe de M. de Barcos à la Lettre precedente. Il l'exhorte à être humble, à mettre ſa confiance en Dieu & à bien uſer des biens temporels. 91

Lettre ccccxxiii. A M. le Maître ſon neveu qui étoit à Port-Royal des Champs. Elle le felicite de ſon bonheur, temoigne ſa reconnoiſſance pour M. le Duc de Luines, lui parle de quelques Religieuſes qui s'étoient retirées à Port-Royal de Paris à cauſe de la guerre, &c. 95

Lettre ccccxxiv. A Madame de Saint-Ange. Elle lui parle ſur Mademoiſelle de Luzanci, & lui donne quelques avis. 97

Lettre ccccxxv. A la Reine de Pologne. Sur la mort du jeune Prince ſon fils, les miſeres de la France & l'état de Port-Royal. 98

Lettre ccccxxvi. A M. Louis Charles d'Albert Duc de Luines. Elle le remercie de ſa charité pour Port-Royal. 102

Lettre ccccxxvii. A Madame Allen. Elle la conſole dans ſes afflictions. 113

Lettre

Lettre ccccxxviii. A M. le Maître. Elle lui temoigne les craintes qu'elle avoit, & lui parle de M. le Duc de Luines & de Madame, sa sœur Abbesse du Pont aux Dames. 103
Lettre ccccxxix. A la Sœur de Saint-Ange Religieuse de Sainte Marie de Melun. Sur la retraite de Madame sa mere à Port-Royal, &c. 105
Lettre ccccxxx. A la Sœur Genevieve de Sainte Magdeleine de la Haie Religieuse de Port-Royal. Sur la mort de M. Thomas le fils, & sur les dispositions necessaires à des Religieuses & à des Novices. 107
Lettre ccccxxxi. A une Religieuse du Tiers Ordre de S. François. Elle l'exhorte à travailler serieusement à son salut. 109
Lettre ccccxxxii. A la Reine de Pologne. Elle lui parle en detail de l'etat de Port-Royal des Champs, des Solitaires, & des malheurs de la guerre. 110
Lettre ccccxxxiii. A la Reine de Pologne. Au sujet de la Lettre precedente. 116
Lettre ccccxxxiv. A M. le Duc de Luines. Sur Madame de Saint-Ange & sur l'Abbesse de Pont aux Dames. 117
Lettre ccccxxxv. A M. le Maître. Elle lui parle d'un defaut qu'elle pretendoit avoir, & des Religieuses étrangeres qui venoient à Port-Royal à cause de la guerre. 118
Lettre ccccxxxvi. Au même. Au sujet d'un Couvent entier de Religieuses qui vint à Port-Royal. 120
Lettre ccccxxxvii. A M. de Gondi Archevêque de Paris. Elle lui parle de l'entrée qu'elle avoit donnée d'elle même aux Religieuses d'Etampes, & lui demande une permission generale. 121
Lettre ccccxxxviii. A M. le Maître. Sur la Garde de Port-Royal des Champs, & les Religieuses étrangeres. 123
Lettre ccccxxxix. Au même. Sur divers sujets. *ibid.*

Lettre ccccxl. Au même. Au ſujet du fils de M. le Duc de Luines, & des tours qu'on faiſoit à Port-Royal des Champs. 124
Lettre ccccxli. Au même. Sur le pillage de Mondeville & d'autres miſeres de la guerre. 125
Lettre ccccxlii. Au même. Sur les mêmes ſujets & quelques autres. 126
Lettre ccccxliii. A M. le Duc de Luines. Elle lui parle ſur la mort de ſon plus jeune fils, & lui demande une grace. 128
Lettre ccccxliv. A M. le Maître. Sur diverſes choſes concernant Port-Royal des Champs & la Maiſon de Paris. 129
Lettre ccccxlv. Au même. Sur la continuation de la guerre, *&c.* 131
Lettre ccccxlvi. Au même. Sur le même ſujet, *&c.* 132
Lettre ccccxlvii. Au même. Sur le même ſujet & ſur M. le Duc de Luines. 133
Lettre ccccxlviii. Au même. Sur les maux de la guerre. *ibid.*
Lettre ccccxlix. Au même. Sur la mort de M. de Vallemont ſon neveu, *&c.* 134
Lettre ccccl. Au même. Elle lui fait part de ſes difpoſitions. 135
Lettre cccli. Au même. Sur la ſuite de la guerre, & la mort de Mademoiſelle Bignon. 136
Lettre ccccliii. Au même. Elle lui parle du peu de ſoin qu'on avoit d'appaiſer la colere de Dieu, & de la mort de Madame l'Abbeſſe de Maubuiſſon. 137
Lettre ccccliii. Au même. Sur les ſuites de la guerre. 138
Lettre ccccliv. A la Reine de Pologne. Au ſujet des miſeres de la France & en particulier de Paris. 139
Lettre cccclv. A M. le Maître. Elle lui parle des tours qu'on avoit bâties pour defendre Port-Royal des Champs, *&c.* 141
Lettre cccclvi. A M. le Maître. Elle lui parle

le de la miſere qui continuoit. 145
Lettre CCCCLVII. Au même. Sur le même ſujet. 146
Lettre CCCCLVIII. Au même. Elle lui temoigne ſa reconnoiſſance de la charité de M. le Duc de Luines, &c. 147
Lettre CCCCLIX. Au même. Sur les miſeres dont la ville de Paris étoit affligée & ſur l'incommodité de M. le Maitre. 148
Lettre CCCCLX. Au même. Sur les devotions des Pariſiens, &c. 149
Lettre CCCCLXI. Au même. Sur la charité de M. le Duc de Luines, &c. 150
Lettre CCCCLXII. Au même. Sur ſon affection pour elle. 151
Lettre CCCCLXIII. A la Reine de Pologne. Sur la combat donné à la porte S. Antoine de Paris, & ſes ſuites. 152
Lettre CCCCLXIV. A M. le Maitre. Elle lui parle d'un voyage fait par quelques-uns des ſolitaires de Port-Royal, &c. 155
Lettre CCCCLXV. A la Reine de Pologne. Sur la guerre de Pologne, les miſeres de la France, &c. 157
Lettre CCCCLXVI. A la Reine de Pologne. Elle lui parle encore des maux qui affligeoient la France, & des diſpoſitions où ſont communément les Grands. 160
Lettre CCCCLXVII. A la Reine de Pologne. Sur les guerres de Pologne, & les avantages des maux temporels. 163
Lettre CCCCLXVIII. A Mademoiſelle de Lamoignon. Au ſujet des aumônes de la Reine de Pologne pour les pauvres de France. 165
Lettre CCCCLXIX. A M. le Maître. Sur une incommodité de M. le Duc de Luines, &c. 166
Lettre CCCCLXX. A la Reine de Pologne. Sur les nouvelles miſeres dont la ville de Paris étoit menacée. 167
Lettre CCCCLXXI. A la Reine de Pologne. Au ſujet de la maladie de cette Princeſſe. 169

Lettre ccccLxxii. A la Reine de Pologne. Elle profite de la maladie de cette Princeſſe, pour l'exhorter à s'attacher à Dieu de plus en plus, &c. 170
Lettre ccccLxxiii. A la Reine de Pologne. Sur le même ſujet. 173
Lettre ccccLxxiv. A la Reine de Pologne. Au ſujet des Religieuſes de la Viſitation qu'elle deſiroit faire venir en ſon Royaume. 175
Lettre ccccLxxv. A la Reine de Pologne. Elle lui parle des miſeres du Paris, de la mort du Duc de Nemours & de la Vie de S. Louis. 176
Lettre ccccLxxvi. A la Reine de Pologne. Sur les obligations des Princes & les diſpoſitions malheureuſes des hommes, &c. 180
Lettre ccccLxxvii. A la Reine de Pologne. Elle lui parle encore ſur le même ſujet, à l'occaſion des miſeres de la France. 181
Lettre ccccLxxviii. A Madame de Morant Abbeſſe de Gif. Elle lui temoigne ſon affection. 183
Lettre ccccLxxix. A M. de Barcos Abbé de S. Cyran. Sur ſes imperfections & les viſites qu'elle avoit reçues de Religieuſes de differens Ordres. 184
Lettre ccccLxxx. A une Superieure qui l'avoit conſultée. Elle lui donne divers avis ſur ſa conduite. 187
Lettre ccccLxxxi. A Madame de Beauvilliers Abbeſſe de Montmartre. Sur la viſite qu'elle vouloit rendre à la Mere Angelique. 190
Lettre ccccLxxxii. A M. le Maitre. Sur la maladie de M. le Bouthillier de Chavigni Secretaire d'Etat. 191
Lettre ccccLxxxiii. A la Reine de Pologne. Sur le bruit qui avoit couru d'une revolte en ce Royaume. *ibid.*
Lettre ccccLxxxiv. A M. le Maitre. Sur la maladie de M. de Chavigni. 194
Lettre ccccLxxxv. Au même. Sur la mort de M.

M. de Chavigni. 195
Lettre CCCCLXXXVI. Au même. Sur le même sujet & sur une affaire qui en fut la suite. *ibid.*
Lettre CCCCLXXXVII. A M. Hamon Medecin retiré à Port-Royal des Champs. Elle lui parle au sujet de sa maladie, & le felicite sur son bonheur. 197
Lettre CCCCLXXXVIII. A M. le Maître. Sur la menace de quelque persecution à l'occasion de l'affaire qui suivit la mort de M. de Chavigni, & sur la maladie de la Sœur Anne Eugenie de l'Incarnation. 198
Lettre CCCCLXXXIX. A la Reine de Pologne. Sur la maladie de cette Princesse, la mort de M. de Chavigni & la maniere dont Dieu protegeoit Port-Royal. 199
Lettre CCCCXC. A Madame de Morant Abbesse de Gif. Sur le desir qu'elle avoit de se demettre, *&c.* 204
Lettre CCCCXCI. A Madame de Beauvilliers Abbesse de Montmartre. Elle lui temoigne la reconnoissance qu'elle avoit de son affection & lui parle des bruits desavantageux qu'on faisoit courir contre Port-Royal, *&c.* 206
Lettre CCCCXCII. A M. Hamon. Sur sa maladie. 207
Lettre CCCCXCIII. A Madame de Morant Abbesse de Gif. Sur le soupçon qu'on avoit de son dessein. 208
Lettre CCCCXCIV. A la Reine de Pologne. Elle lui parle des esperances de la paix & lui donne divers avis. 209
Lettre CCCCXCV. A la Reine de Pologne. Sur le desir qu'elle avoit de voir cette Princesse sainte, sur la mort de Mademoiselle de Chevreuse, *&c.* 212
Lettre CCCCXCVI. A Madame de Morant Abbesse de Gif. Sur la vertu de M. Bagnols, l'apprehension de la mort & le desintéressement des Religieuses. 215
Lettre CCCCXCVII. A une Religieuse qui étoit

venue à Port-Royal pendant la guerre. Elle l'exhorte à la ſimplicité, & lui temoigne ſon affection. 217

Lettre ccccxcviii. A la Reine de Pologne. Sur ſes bons deſirs & la confiance qu'elle devoit avoir en Dieu. 218

Lettre ccccxcix. A Madame l'Abbeſſe de Gomer-fontaine au Dioceſe de Rouen. Elle lui conſeille de faire part de ſes bonnes diſpoſitions à M. Singlin qui étoit dans ſon voiſinage. 221

Lettre d. A la Reine de Pologne. Elle lui parle de la peſte qui ravageoit ſon Royaume & l'exhorte à prier Dieu à ce ſujet. 223

Lettre di. A M. de Fleury. Sur la peſte, les diſpoſitions de la Reine de Pologne & de Mademoiſelle Joſſe, *&c.* 225

Lettre dii. A une Dame. Au ſujet d'une niece qu'elle deſiroit faire entrer en Religion. 227

Lettre diii. A Madame de Morant Abbeſſe de Gif. Sur le deſintereſſement qu'on doit temoigner à l'égard des perſonnes bien appellées à la Religion. 228

Lettre div. A la Reine de Pologne. Sur ce qu'elle n'avoit pas reçu de nouvelles de cette Princeſſe, *&c.* 230

Lettre dv. A la Reine de Pologne. Elle lui parle de l'affection de Port-Royal pour elle, lui donne divers avis, *&c.* 231

Lettre dvi. A M. Arnauld le Docteur. Sur l'éducation des petites filles. 235

Lettre dvii. A la Reine de Pologne. Elle lui temoigne la joie qu'elle a de ſes bonnes diſpoſitions, & lui parle de M. de Chavigni & de ſes dernieres intentions, *&c.* 236

Lettre dviii. A Madame de Morant Abbeſſe de Gif. Elle lui donne divers avis. 242

Lettre dix. A la Reine de Pologne. Sur les bonnes diſpoſitions de cette Princeſſe, & ſur l'extremité où étoit la Sœur Anne Eugenie de l'Incarnation. 244

Let-

Lettre DX. A M. Arnauld. Sur divers ſujets. 247
Lettre DXI. A une Religieuſe. Elle lui parle de ſa ſœur & lui donne quelques avis. 248

1653.

Lettre DXII. A M. le Maître. Sur la mort de la Sœur Anne Eugenie de l'Incarnation Arnauld. 249
Lettre DXIII. Au même. Sur ſon retour à Port-Royal des Champs. *ibid.*
Lettre DXIV. A la Reine de Pologne. Sur le caractere & la mort de ſa ſœur, *&c.* 250
Lettre DXV. A M. le Maître. Sur l'avantage de l'obéiſſance, & la vertu de la Sœur Anne Eugenie de l'Incarnation. 253
Lettre DXVI. A une Religieuſe Benedictine du Monaſtere de la Fidelité d'Angers, qui s'étoit addreſſée à elle ſans en être connue. Elle lui donne quelques avis generaux. 254
Lettre DXVII. A une Religieuſe. Sur la mort de ſa ſœur, *&c.* 255
Lettre DXVIII. A la Reine de Pologne. Sur les bonnes diſpoſitions de cette Princeſſe. 256
Lettre DXIX. A Madame de Beauvilliers Abbeſſe de Montmartre. Elle ſe recommande à ſes prieres, *&c.* 258
Lettre DXX. A Mademoiſelle de Bethune niece de Madame l'Abbeſſe de Montmartre. Sur le deſir qu'elle avoit d'être Religieuſe. 259
Lettre DXXI. A la Reine de Pologne. Sur ſon retour à Port-Royal des Champs & les menaces qu'on faiſoit aux Solitaires. 260
Lettre DXXII. A la Reine de Pologne. Elle lui parle de quelques diſpoſitions aſſez ordinaires aux Grands. 261
Lettre DXXIII. A une Religieuſe d'un autre Monaſtere que le ſien. Elle lui donne divers avis. 264
Lettre DXXIV. A Madame de Morant. Elle la conſole & la fortifie dans les épreuves que Dieu lui envoyoit. 267
Lettre DXXV. A la Reine de Pologne. Sur la

peſte qui ravageoit ſon Royaume & la maniere de ſe preparer à la mort. 269
Lettre DXXVI. A la Sœur Angelique de S. Jean Arnauld. Sur divers ſujets. 272
Lettre DXXVII. A Madame la Marquiſe de Sablé. Sur la confiance qu'on doit avoir en Dieu pour toutes ſes affaires. 273
Lettre DXXVIII. A Madame Angran. Elle la conſole par rapport aux peines qu'elle reſſentoit. *ibid.*
Lettre DXXIX. A Madame la Marquiſe de Sablé. Au ſujet de l'entrée de cette Dame à Port-Royal, pour y vivre retirée en qualité de Bienfaitrice. 276
Lettre DXXX. A une Religieuſe de Port-Royal. Au ſujet de la maladie de Madame ſa mere. *ibid.*
Lettre DXXXI. A la Reine de Pologne. Elle lui parle ſur ce qu'elle lui avoit écrit au ſujet de M. Moulin & ſur une aumône faite par cette Princeſſe pour les Solitaires de Port-Royal. 278
Lettre DXXXII. A Madame de Morant Abbeſſe de Gif. Sur une viſite que M. Singlin lui avoit faite, & ſur une Religieuſe de Boulogne. 279
Lettre DXXXIII. A M. Bignon Avocat general au Parlement de Paris. Elle lui recommande l'affaire des Religieuſes des Iſles d'Auxerre qui par ſon conſeil s'étoient ſouſtraites à la juriſdiction des Moines de Citeaux. 280
Lettre DXXXIV. A la Reine de Pologne. Sur divers ſujets. 281
Lettre DXXXV. A Madame la Marquiſe de Sablé. Elle la conſole dans ſa maladie. 284
Lettre DXXXVI. A la Sœur Angelique Magdeleine Annonciade de Boulogne. Sur le deſſein qu'on avoit de la mettre à S. Eutrope de Chanteloup. 286
Lettre DXXXVII. A Madame de Morant Abbeſſe de Gif. Après l'avoir remercié d'un preſent,

ſent, elle lui parle de ſon amour pour la régularité & de la benédiction de l'Egliſe de Port-Royal des Champs. 287

Lettre DXXXVIII. A la Reine de Pologne. Sur ce que les Grands ſont obligés de devenir de grands ſaints pour pouvoir ſe ſauver, *&c.* 289

Lettre DXXXIX. A M. le Maître en lui envoyant quelque relique de la Sœur Anne Eugenie de l'Incarnation. 291

Lettre DXL. A Madame la Marquiſe de Sablé. Sur la crainte que cette Dame avoit des maladies & de la mort, & ſur le bâtiment qu'elle vouloit faire faire à Port-Royal. 292

Lettre DXLI. A la Reine de Pologne. Elle lui donne divers avis, principalement ſur ſes aumônes & le ſoin qu'elle prenoit des petites Juives. 293

Lettre DXLII. A la Reine de Pologne. Elle lui parle ſur la nomination aux benefices, lui dit quelques nouvelles de Port-Royal, *&c.* 298

Lettre DXLIII. A la Reine de Pologne. Après avoir parlé des bonnes diſpoſitions de cette Princeſſe, elle lui donne quelques avis ſur ſes prieres, ſes lectures, *&c.* 301

Lettre DXLIV. A Madame de Saint-Ange, qui s'étoit retirée à Port-Royal pour y être Religieuſe. Elle l'exhorte à l'amour de la pauvreté. 304

Lettre DXLV. A la Reine de Pologne. Elle lui temoigne ſes inquietudes au ſujet du Roi, & l'exhorte à la miſericorde. 305

Lettre DXLVI. A Madame de Saint-Ange. Elle la conſole dans ſes imperfections. 307

Lettre DXLVII. A la Reine de Pologne. Sur les bruits qui avoient couru touchant le Roi, *&c.* *ibid.*

Lettre DXLVIII. A Madame de Morant Abbeſſe de Gif. Sur le deſſein qu'elle avoit de ſe demettre. 309

Lettre DXLIX. A Madame de Beauvilliers Abbeſſe de Montmartre. Elle lui temoigne ſa re-

reconnoiſſance de l'affection qu'elle avoit pour elle, &c. 310
Lettre DL. A la Reine de Pologne. Elle lui mande diverſes nouvelles. 311
Lettre DLI. A la Reine de Pologne. Elle lui parle ſur ſes bons deſirs & lui donne divers avis de la part de M. Singlin principalement ſur la matiere de l'aumône. 313
Lettre DLII. A la Reine de Pologne. Sur ce que les Chretiens doivent à Dieu, ſur tout les Grands, &c. 319
Lettre DLIII. A la Sœur de S. Joſeph, Religieuſe Converſe de Sainte Avoye à Montfort, qui lui demandoit d'être reçue dans ſon Monaſtere. 322
Lettre DLIV. A la Reine de Pologne. Après lui avoir parlé ſur la maniere dont on doit paſſer les derniers jours du Carême, elle lui donne divers avis & l'exhorte à mettre ſa confiance en Dieu. 323
Lettre DLV. A la Reine de Pologne. Sur ſa maladie, ſes bons deſirs, &c. 326
Lettre DLVI. A la Sœur Angelique Magdeleine Annonciade, qui étoit toujours dans une Abbaye de Benedictines. Sur ce que l'affaire de ſon tranſport étoit manquée. 328
Lettre DLVII. A la Reine de Pologne. Elle lui rapporte ce que M. Singlin penſoit par rapport à la penitence qu'elle devoit faire, & lui dit quelques nouvelles de Port-Royal. 330
Lettre DLVIII. A Madame de Morant Abbeſſe de Gif. Elle lui temoigne ſon affection & la conſole ſur ce qu'elle ne pouvoit encore executer le deſſein qu'elle avoit de ſe demettre. 332
Lettre DLIX. A M. de Bagnols. Sur quelque choſe qui lui faiſoit peine, & ſur l'indiſpoſition de M. Singlin. 333
Lettre DLX. A la Sœur Anne de Sainte Eugenie de Boulogne de Saint-Ange; qui avoit nouvellement pris l'habit de Novice à Port-Royal.

Royal. Elle lui donne divers avis. 335
Lettre DLXI. A la Reine de Pologne. Sur la maladie de cette Princeſſe & le deſir qu'elle avoit, en cas de quelque accident, de ſe faire Religieuſe de Port-Royal. 336
Lettre DLXII. A la Sœur Anne Eugenie de Boulogne de Saint-Ange. Après lui avoir parlé de l'obéiſſance & des privations, elle lui dit quelque choſe ſur ſa fille & ſur M. de Pontis. 339
Lettre DLXIII. A la Reine de Pologne. Elle la conſole dans ſes maladies & ſes inquietudes. 340
Lettre DLXIV. A Madame de Morant Abbeſſe de Gif. Elle lui temoigne ſon affection, & lui parle ſur la Bulle d'Innocent X. *&c.* 341
Lettre DLXV. A la Reine de Pologne. Elle l'exhorte à mettre ſa confiance en Dieu & à le prier, & lui parle de la Bulle d'Innocent X. 343
Lettre DLXVI. A M. de Fleury Confeſſeur de la Reine de Pologne. Après lui avoir parlé de la même Bulle & des Deputés des Diſciples de S. Auguſtin, elle lui expoſe ſes ſentimens ſur la grace. 345
Lettre DLXVII. A Mademoiſelle de Bernieres qui étoit Penſionnaire à Port-Royal de Paris. 347
Lettre DLXVIII. A la Reine de Pologne. Elle lui temoigne l'inquietude où elle étoit par rapport aux peines de cette Princeſſe, & l'exhorte à prier Dieu & à eſperer en lui. 348
Lettre DLXIX. A la Reine de Pologne. Elle ſe rejouit de quelques bonnes nouvelles qu'elle avoit appriſes, & l'exhorte à lire l'Ecriture ſainte, *&c.* 351
Lettre DLXX. A M. de Fleury. Sur la ſoumiſſion des Diſciples de S. Auguſtin à la Bulle d'Innocent X. *&c.* 352
Lettre DLXXI. A la Reine de Pologne. Elle l'exhorte à la confiance en Dieu, & lui parle

le d'un article des Conſtitutions de Port-Royal, *&c.* 354
Lettre DLXXII. A la Reine de Pologne. Elle la conjure de penſer aux maux éternels dont nous devons demander la delivrance. 358
Lettre DLXXIII. A la Sœur Angelique Magdeleine Annonciade de Boulogne qui étoit encore dans une Maiſon de Benedictines. Sur les bruits de perſecution contre Port-Royal, & ſur le tranſport de cette Religieuſe. 360
Lettre DLXXIV. A la Reine de Pologne. Elle lui parle de la Bulle d'Innocent X. *&c.* 361
Lettre DLXXV. A M. de Fleury. Sur le même ſujet, & ſur les diſpoſitions des Jeſuites & de Port-Royal, *&c.* 364
Lettre DLXXVI. A la Reine de Pologne. Elle lui donne divers avis, en lui parlant des Fêtes du mois. 367
Lettre DLXXVII. A la Reine de Pologne. Elle l'exhorte à ſe donner a Dieu parfaitement en conſequence des graces qu'il lui avoit faites, & lui parle de l'état de Port-Royal. 369
Lettre DLXXVIII. A la Reine de Pologne. Elle lui parle d'une maladie dangereuſe qu'elle avoit eue, & où elle n'avoit pas oublié cette Princeſſe. 371
Lettre DLXXIX. A une Eccleſiaſtique de ſes amis. Sur ce qu'on ne doit point entreprendre les œuvres de charité ſans vocation. 373
Lettre DLXXX. A la Reine de Pologne. Sur le ſoin qu'on doit avoir de rechercher les choſes de Dieu, *&c.* 375
Lettre DLXXXI. A M. de Fleury. Elle lui parle de diverſes choſes, ſur tout des mediſances contre les Janſeniſtes. 376
Lettre DLXXXII. A M. le Maitre. Au ſujet d'un legs fait aux Religieuſes de Port-Royal. 377
Lettre DLXXXIII. A la Reine de Pologne. Après lui avoir parlé des ſentimens avec leſquelles elle lui écrivoit, elle lui rend compte de l'emploi qu'elle faiſoit des aumônes envoyées par

par cette Princeſſe, *&c.* 378
Lettre DLXXXIV. A Madame la Marquiſe d'Aumont. Sur le voyage que cette Dame avoit fait à Port-Royal des Champs pour y être plus dans la retraite, & ſur les bonnes diſpoſitions de Mademoiſelle de Monglat. 381
Lettre DLXXXV. A la Reine de Pologne. Sur une incommodité qu'elle avoit eue, ſon affection pour cette Princeſſe, *&c.* 382
Lettre DLXXXVI. A la Reine de Pologne. Sur ce que l'affection qu'elle avoit pour cette Princeſſe produiſoit en elle. 383
Lettre DLXXXVII. A la Reine de Pologne. A l'occaſion de la ſolitude où étoit cette Princeſſe elle l'exhorte à la priere, & lui promet quelques deſſeins de tableaux, *&c.* 385
Lettre DLXXXVIII. A la Reine de Pologne. Sur divers ſujets, principalement ſur les vanités des Pariſiens. 388
Lettre DLXXXIX. A la Reine de Pologne. Elle l'exhorte à mettre ſa confiance en Dieu, & lui parle du bonheur des afflictions, *&c.* 389
Lettre DXC. A M. le Maître. Sur les menaces de perſecution 392
Lettre DXCI. A la Reine de Pologne. Elle lui rend compte de l'emploi qu'elle avoit fait de ſes aumônes, principalement pour deux Couvens de la Congregation, *&c.* *ibid.*
Lettre DXCII. A M. de Fleury. Au ſujet des guerres de Pologne, *&c.* 397
Lettre DXCIII. A la Reine de Pologne. Elle la conſole en lui parlant du bonheur éternel, *&c.* *ibid.*
Lettre DXCIV. A la Reine de Pologne. Sur le même ſujet, & les diſpoſitions chretiennes de cette Princeſſe, *&c.* 399
Lettre DXCV. A Madame de Morant Abbeſſe de Gif. Au ſujet de ſes affaires & d'une Religieuſe de Boulogne. 401
Lettre DXCVI. A une Religieuſe. En lui envoyant l'*Echelle* de S. Jean Climaque. 402

Lettre

Lettre DXCVII. A la Reine de Pologne. Sur la soumission à la volonté de Dieu dans les souffrances. 403

Lettre DXCVIII. A la Reine de Pologne. Elle lui rappelle les graces que Dieu lui a faites, & lui parle d'une Vie de Moyse qu'on lui avoit dediée. 405

Lettre DXCIX. A une Dame. Sur les menaces de persecution. 408

Lettre DC. A la Reine de Pologne. Elle l'exhorte à la patience dans les accidens qui lui arrivoient, principalement par rapport à la prise que les Anglois avoient faite du vaisseau qui conduisoit en Pologne les Filles de Sainte-Marie. 409

1654.

Lettre DCI. A Madame de Morant Abbesse de Gif. Elle lui souhaite la continuation des graces de Dieu; & lui parle de la persecution. 413

Lettre DCII. A Madame des Essarts. Au sujet d'une Lettre écrite contre M. de Fleury Confesseur de la Reine de Pologne. *ibid.*

Lettre DCIII. A Madame de Morant Abbesse de Gif. Sur la mort d'une Religieuse de Port-Royal, & sur une action de fermeté de cette Abbesse. 415

Lettre DCIV. A Madame la Princesse de Guimené. Elle la remercie du service qu'elle avoit rendu à Port-Royal, & lui donne quelques avis. 416

Lettre DCV. A la Reine de Pologne. Sur les dispositions de cette Princesse & les maux dont Port-Royal étoit menacé. 417

Lettre DCVI. A Madame de Morant Abbesse de Gif. Elle la remercie de sa charité, & lui parle de l'aller voir en retournant à Port-Royal des Champs. 421

Lettre DCVII. A la Reine de Pologne. Elle lui donne divers avis de la part de M. Singlin, &c. 422

Lettre DCVIII. A M. de Fleury. Au sujet de la Lettre pastorale de M. l'Archevêque de Sens. 425

Let-

Lettre DCIX. A la Sœur Angelique Magdeleine Annonciade de Boulogne. Sur ſon tranſport à S. Eutrope de Chanteloup. 426
Lettte DCX. A la Mere Marie des Anges Suireau. Elle lui temoigne ſon affection & lui donne quelques avis. 428
Lettre DCXI. A Madame Allen. Elle la conſole au ſujet de ſa maladie. 429
Lettre DCXII. A la Reine de Pologne. Elle lui parle ſur le ſoin qu'elle prenoit des pauvres enfans de ſon Royaume, & les artiſans que cette Princeſſe demandoit pour leur apprendre des metiers. 431
Lettre DCXIII. A M. de Fleury. Sur les calomnies qu'on faiſoit contre Port-Royal, *&c.* 434
Lettre DCXIV. A Madame de Morant Abbeſſe de Gif. Sur le deſſein qu'elle avoit de ſe demettre. 436
Lettre DCXV. A Madame de Beauclair veuve de M. de Saint-Cyr. Elle lui parle des diſpoſitions dans leſquelles elle devoit être. 437
Lettre DCXVI. A la Reine de Pologne. Sur la paix que la Pologne venoit de faire avec les Coſaques, ſur les menaces faites à Port-Royal, & ſur un Almanach des Jeſuites. 439
Lettre DCXVII. A M. de Fleury. Elle lui temoigne la crainte qu'elle avoit qu'il ne fût perſecuté. 442
Lettre DCXVIII. A la Superieure du Couvent de la Congregation de Rouen. Sur ce qu'elle devoit faire pour établir le bien dans ſa Maiſon. 444
Lettre DCXIX. A la Reine de Pologne. Sur les diſpoſitions des vrais Chretiens & celles de cette Princeſſe. 445
Lettre DCXX. A une Religieuſe de Port-Royal. Elle l'exhorte à penſer ſerieuſement à ſon ſalut. 447
Lettre DCXXI. A la Reine de Pologne. Sur ce que cette Princeſſe l'avoit priée de demander pour elle à Dieu la grace de faire penitence. 450

Lettre

Lettre DCXXII. A Madame des Eſſarts. Sur ſa maladie & ſes diſpoſitions. 452
Lettre DCXXIII. A la Sœur Genevieve de Sainte Magdeleine de la Haie. En lui diſant de continuer de prier, comme elle faiſoit, elle l'exhorte à ſe mortifier. 453
Lettre DXXIV. A la Reine de Pologne. Elle lui parle ſur ſes charités & la perſecution qu'on vouloit ſuſciter contre Port-Royal. *ibid.*
Lettte DCXXV. A M. de Fleury. Sur le caractere de la Reine de Pologne, *&c.* 455
Lettre DCXXVI. A Madame de Morant Abbeſſe de Gif. Sur ſon affaire, & ſur une Fille qu'elle deſiroit que cette Abbeſſe reçût chez elle. 456
Lettre DCXXVII. A la Reine de Pologne. Elle lui temoigne la joie qu'elle avoit des graces que Dieu faiſoit à cette Princeſſe, & lui parle de l'état de Madame de Guimené; *&c.* 457
Lettre DCXXVIII. A Madame de Morant Abbeſſe de Gif. Au ſujet d'une Annonciade de Boulogne. 461
Lettre DCXXIX. A M. de Fleury. Elle ſe recommande à ſes prieres dans l'attente où elle étoit de la perſecution. 462
Lettre DCXXX. A Madame de Morant Abbeſſe de Gif. Sur l'affaire de ſa demiſſion & le deſir qu'elle avoit de voir M. Singlin. 463
Lettre DCXXXI. A la Reine de Pologne. Elle lui parle ſur ce qu'elle ne dormoit point & ſur l'ennui qu'elle avoit dans ſes prieres. 464
Lettre DCXXXII. A M. de Fleury. Sur les menaces contre Port-Royal & ſes diſpoſitions. 467
Lettre DCXXXIII. A Madame la Marquiſe d'Aumont. Au ſujet de deux Monaſteres de Filles, *&c.* 468
Lettre DCXXXIV. A Madame Teſtu Religieuſe Dominicaine de Poiſſy. Sur la mort de M. l'Archevêque de Paris, *&c.* 470
Lettre DCXXXV. A la Reine de Pologne. Apres lui

lui avoir parlé des Sermons de M. Singlin & des disposítions de Port-Royal, elle l'exhorte à temoigner de la bonté à tout le monde. 472
Lettre DCXXXVI. A Madame de Morant Abbesse. Sur la bonne réussite de l'affaire de sa demission. 475
Lettre DCXXXVII. A une amie. Sur la maniere dont elle recevoit des Filles en son Monastere. 476
Lettre DCXXXVIII. A la Reine de Pologne. Elle l'exhorte à se mortifier, &c. 477
Lettre DCXXXIX. A Madame de Morant Abbesse de Gif. Sur une Lettre de M. l'Evêque de Boulogne contre Port-Royal au sujet d'une Annonciade. 479
Lettre DCXL. A la même. Sur la joie qu'elle avoit de sa demission, & sur la même Religieuse Annonciade, &c. 481
Lettre DCXLI. A la Mere Prieure de Gif qui étoit nommée Abbesse. Sur la peine qu'elle en avoit. 483
Lettre DCXLII. A M. de Fleury. Sur la conduite des ennemis des Disciples de S. Augustin. 487
Lettre DCXLIII. A la Mere Prieure de Gif nommée Abbesse. Elle lui donne divers avis. 488
Lettre DCXLIV. A Madame de Morant Abbesse de Gif. Sur divers sujets. 490
Lettre DCXLV. A la Reine de Pologne. Elle lui parle des prieres qu'elle faisoit pour elle, & l'exhorte à conserver toujours la paix dans son cœur. 491
Lettre DCXLVI. A Madame de Morant Abbesse de Gif. Elle l'encourage dans ses bonnes dispositions. 493
Lettre DCXLVII. A la même. Sur ce qu'elle avoit encore à souffrir dans l'exercice de sa charge, &c. 495
Lettre DCXLVIII. A la Reine de Pologne. Elle l'exhorte à penser à l'éternité, & lui parle de quelques Dames qui venoient à Port-Royal. 497

Lettre

Lettre DCXLIX. A Madame de Saint-Ange, alors Novice de Port-Royal ſous le nom de Sœur Anne de Sainte Eugenie. Après l'avoir remercié d'un preſent qu'elle avoit fait au Monaſtere, elle lui parle de la pauvreté Religieuſe. 501

Lettre DCL. A Madame Allen. Au ſujet de ſes maladies & du ſacre du Roi Louis XIV. 503

Lettre DCLI. A M. de Fleury. Après lui avoir parlé ſur la ſanté de la Reine de Pologne, & ſur une Cenſure de l'Inquiſition, elle ſe plaint de ce qu'on renvoyoit ſes Lettres à *Port-Royal* pour en tirer des copies. 504

Lettre DCLII. A la Reine de Pologne. Sur les deſirs qu'elle avoit pour cette Princeſſe, *&c.* 505

Lettre DCLIII. A la Reine de Pologne. Elle lui parle de ſes diſpoſitions par rapport aux calomnies contre Port-Royal, *&c.* 507

Lettre DCLIV. A la Reine de Pologne. Elle l'exhorte à paſſer des affaires à la retraite, à mettre ſa confiance en Dieu, *&c.* 509

Lettre DCLV. A la Reine de Pologne, en lui envoyant une Lettre de M. Singlin. 511

Lettre DCLVI. A la Reine de Pologne. Elle lui parle de l'affection que tout Port-Royal avoit pour elle & l'exhorte à mettre ſa confiance en Dieu. 513

Lettre DCLVII. A Madame Allen. Elle la conſole dans ſes afflictions. 515

Lettre DCLVIII. A Madame de Morant ancienne Abbeſſe de Gif. Sur la retraite qu'elle vouloit faire à Port-Royal. *ibid.*

Lettre DCLIX. A M. de Fleury. Sur l'arrivée des Filles de Sainte-Marie en Pologne, les copies de ſes Lettres & un preſent qu'il lui avoit fait, *&c.* 516

Lettre DCLX. A la Reine de Pologne. Sur la priſe d'habit & la Profeſſion de pluſieurs Filles à Port-Royal; ſur la retraite de l'ancienne Abbeſſe de Gif, *&c.* 518

Lettre

Lettre DCLXI. A une Dame. Elle lui donne quelques avis. 521
Lettre DCLXII. A la Reine de Pologne. En lui envoyant l'hiſtoire de quelques ſaints Martyrs. 522
Lettre DCLXIII. A la Reine de Pologne. Sur la fondation qu'elle avoit faite pour les Filles de Sainte-Marie, *&c.* 523
Lettre DCLXIV. A une Religieuſe de Port-Royal. Sur l'utilité des reprehenſions & de l'humiliation. 526
Lettre DCLXV. A Madame Allen. Elle la conſole ſur la douleur qu'elle avoit de ſe voir dans l'imperfection. 527
Lettre DCLXVI. A la Mere Marie de l'Incarnation le Conte Prieure de Port-Royal des Champs. Elle lui donne quelques avis ſur ſon interieur. 528
Lettre DCLXVII. A la même. Sur ſa maladie & celle de M. Singlin. 530
Lettre DCLXVIII. A la même. Sur la maladie de M. Singlin, les diſpoſitions de Madame de Chaſé, *&c.* 531
Lettre DCLXIX. A Madame de Saint-Ange. Sur la mort de ſa petite-fille, & les diſpoſitions où elle devoit être pour faire ſa Profeſſion. 532
Lettre DCLXX. A M. de Fleury. Au ſujet d'un Seigneur Anglois, *&c.* 534
Lettre DCLXXI. A la Sœur Anne de Sainte Eugenie de Boulogne de Saint-Ange. Après lui avoit parlé ſur la joie qu'elle avoit de ſa Profeſſion, elle lui donne quelque avis. 535
Lettre DCLXXII. A la Mere Marie de l'Incarnation le Conte Prieure de Port-Royal des Champs. Elle lui donne quelques avis & lui parle de ſon retour à Port-Royal des Champs, & de l'élection qu'on venoit de faire de la Mere Marie des Anges pour Abbeſſe. 536
Lettre DCLXXIII. A la Sœur Angelique de Sainte Agnès de Matle de Falaire, qui avoit quel-

quelque peine ſur l'élection de la Mere Suireau. 538
Lettre DCLXXIV. A Madame Allen. Sur la continuation de ſes maladies. 540
Lettre DCLXXV. A la Sœur Genevieve de Sainte Magdeleine de la Haie ſur les diſpoſitions où elle devoit entrer pour bien recevoir l'habit de Novice. *ibid.*
Lettre DCLXXVI. A la même. Sur le même ſujet. 542
Lettre DCLXXVII. A la Reine de Pologne. Sur l'état de Port-Royal des Champs & les craintes où elle étoit par rapport à cette Princeſſe. 544
Lettre DCLXXVIII. A la Reine de Pologne. Elle lui parle de l'entrée des Moſcovites dans ſon Royaume, & d'un preſent que cette Princeſſe envoyoit à Port-Royal. 547

1655.

Lettre DCLXXIX. A M. le Maître. Elle lui parle avec beaucoup d'humilité de l'affection qu'elle avoit pour lui. 549
Lettre DCLXXX. A la Mere Marie des Anges Suireau Abbeſſe de Port-Royal. Elle la remercie de ſa bonté, & lui dit ſes penſées au ſujet de M. Singlin, qui étoit malade. *ibid.*
Lettre DCLXXXI. A la même. Elle lui promet de prier Dieu pour elle & la ſupplie de ſe menager, *&c.* 550
Lettre DCLXXXII. A Mademoiſelle Joſſe, qui étoit auprès de la Reine de Pologne & qui deſiroit venir ſe faire Religieuſe à Port-Royal. Elle lui donne quelques avis. 551
Lettre DCLXXXIII. A Madame la Marquiſe d'Aumont. Sur la neceſſité d'être humble & penitent, *&c.* 553
Lettre DCLXXXIV. A Madame Allen, qui étoit une pauvre veuve. Elle la conſole dans ſes peines & la prie de lui faire ſavoir ſes beſoins. 555
Lettre DCLXXXV. A M. de Fleury. Après lui avoir

avoir parlé de Mademoiselle Josse & de la guerre des Moscovites, elle lui donne quelques avis au sujet des Filles de Sainte-Marie de Pologne, dont il étoit Superieur. 556

Lettre DCLXXXVI. A la Reine de Pologne. Elle l'exhorte à aimer & à servir Dieu. 559

Lettre DCLXXXVII. A la Reine de Pologne. Elle lui parle de la Mere Marie des Anges Suireau, de M. Singlin, des bruits que les Jesuites faisoient courir contre Port-Royal, &c. 561

Lettre DCLXXXVIII. A une Sœur Converse de Port-Royal. Elle l'exhorte à travailler avec courage & en esprit de penitence. 565

Lettre DCLXXXIX. A la Mere Marie des Anges Suireau Abbesse. Sur son voyage à Port-Royal des Champs. 565

Lettre DCXC. A une Dame veuve. Elle la console dans ses peines, & lui donne quelques avis par rapport à ses enfans. 567

Lettre DCXCI. A la Reine de Pologne. Elle lui recommande l'affaire d'un Seigneur d'Irlande qui alloit offrir ses services au Roi de Pologne. 569

Lettre DCXCII. A la Reine de Pologne. Sur le même sujet, & sur les menaces de persecution, &c. 570

Lettre DCXCIII. A M. le Maitre. Elle l'exhorte à se menager en travaillant pour la defense de la verité. 572

Lettre DCXCIV. A M. Arnauld. Au sujet d'une calomnie des Jesuites contre Port-Royal & M. Vincent, & sur la Lettre de M. Arnauld à M. le Duc de Liancour. 573

Lettre DCXCV. A la Reine de Pologne. Sur les menaces qu'on faisoit à Port-Royal, & ses dispositions; sur les presens & les aumônes de cette Princesse, &c. 575

Lettre DCXCVI. A la Reine de Pologne. En lui envoyant la Lettre de M. Arnauld, elle lui parle des menaces qu'on faisoit contre Port-Royal, & des mouvemens que l'Agent de

cette Princeſſe s'étoit donnés. 578
Lettre DCXCVII. A la Reine de Pologne. Elle profite du tems de la Semaine Sainte pour lui donner divers avis, &c. 580
Lettre DCXCVIII. A Madame Allen. Elle lui reproche ſon peu de foi, ſur ce qu'elle appréhendoit qu'on ne perſecutât Port-Royal, &c. 584
Lettre DCXCIX. A Madame la Marquiſe de Sablé. Sur une incommodité qui l'empêchoit de communier. 586
Lettre DCC. A la Reine de Pologne. Sur les bonnes diſpoſitions de cette Princeſſe, la diſtribution de ſes aumônes, l'état de Port-Royal, &c. *ibid.*
Lettre DCCI. A la Mere Marie des Anges Suireau Abbeſſe de Port-Royal. Sur Madame de Buloyer & la Mere Agnès, &c. 592
Lettre DCCII. A la Reine de Pologne. Elle lui parle ſur le deſir que les Grands ont quelquefois de ſavoir l'avenir. 593
Lettre DCCIII. A la Reine de Pologne. Sur les preſens qu'elle envoyoit à Port-Royal, la magnificence que les Religieuſes doivent éviter, la perſecution contre M. Arnauld, &c. 597
Lettre DCCIV. A la Reine de Pologne. Elle la remercie de ſes beaux preſens, & lui parle ſur la patience, &c. 600
Lettre DCCV. A M. de Fleury. Sur la réſolution de Mademoiſelle Joſſe, &c. 604
Lettre DCCVI. A la Reine de Pologne. Elle lui dit quelques nouvelles de Port-Royal, &c. 605
Lettre DCCVII. A M. de Fleury. Sur Mademoiſelle Joſſe, les affaires de Port-Royal, &c. 607
Lettre DCCVIII. A Mademoiſelle Joſſe. Elle lui donne quelques avis pour ſa conduite à la Cour de Pologne, d'où on ne vouloit pas la laiſſer partir. 609
Lettre DCCIX. A Madame Allen. Elle l'exhorte à la patience, &c. 611
Lettre DCCX. A la Reine de Pologne. Au ſujet de

de Mademoiſelle Joſſe, du Pape Alexandre VII. &c. 612
Lettre DCCXI. A la Reine de Pologne. Elle lui parle ſur ſes preſens, ſur la protection que cette Princeſſe avoit donnée à Port-Royal, ſur les bonnes diſpoſitions du Pape, &c. 615
Lettre DCCXII. A Mademoiſelle Joſſe. Elle lui donne quelques avis, &c. 618
Lettre DCCXIII. A la Reine de Pologne. Après lui avoir parlé ſur ſes aumônes & ſes preſens, elle lui conſeille d'écrire au Pape au ſujet des *pretendus* Janſeniſtes. 620
Lettre DCCXIV. A M. de Fleury. Au ſujet d'une choſe dont elle avoit parlé à la Reine de Pologne, dans la Lettre precedente. 622

Fautes à corriger.

Page 196. *à la fin de la note, ajoutez* Il en ſera encore parlé dans la Lettre DVII. P. 215. La Lettre CCCCXCVI. doit être placée avant la DLXXXIII. P. 334. *à la note* C'étoit de ce qu'on *liſ.* C'étoit qu'on. P. 504. *au titre* l. 4. tirer *liſ.* avoir. P. 511. p. 28. Bardet *liſ.* Bartet. P. 551. *au titre* de la Roche *liſ.* de Roche. P. 621. *aj. à la fin de la note*, Cette Princeſſe avoit penſé à le faire avant qu'on lui en parlât.